This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~251 f 8~~

Vet. Fr. III B. 1887

HISTOIRE
DES JOURNAUX
ET
DES JOURNALISTES
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE.

—

TOME II.

IMPRIMERIE SCHNEIDER ET LANGRAND,
RUE D'ERFURTH, 1.

IMPRIMERIE SCHNEIDER ET LANGRAND,
RUE D'ERFURTH, 1.

[illegible]

Camill

Député à la [illegible]

Décapité le 5 Nov. [illegible]

Paris Imp. Lacourage r. des Noyers 31

HISTOIRE
DES JOURNAUX
ET
DES JOURNALISTES
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE
(1789-1796),

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE;

PAR

M. LÉONARD GALLOIS.

TOME SECOND.

A PARIS,

AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE FRATERNELLE,

RUE DE LA SORBONNE, 1.

1846.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
2 MAY 1930
OF OXFORD

HISTOIRE
DES JOURNAUX
ET
DES JOURNALISTES
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE.

BARÈRE,

RÉDACTEUR DU POINT DU JOUR[1].

BERTRAND BARÈRE DE VIEUZAC, né à Tarbes, le 10 septembre 1755; avocat au parlement de Toulouse; membre de l'académie des Jeux floraux; puis conseiller à la sénéchaussée de Bigorre; député aux états généraux de 1789 (Assemblée constituante); membre de la Convention nationale et du comité de salut public; condamné à la déportation lors de la reaction thermidorienne; membre de la chambre des représentants des cent jours, et auteur d'une foule d'ouvrages littéraires et politiques; Barère est mort dans son pays natal, en 1841; il était âgé de près de quatre-vingt-sept ans.

Nous voici arrivé à l'un des écrivains les plus marquants de la Révolution, à l'un des personnages les plus fameux de cette grande époque, à Bertrand Barère de Vieuzac. Doué d'une heureuse mémoire, de beaucoup d'instruction, et ayant acquis, par le travail, un style correct, élégant, riche en images, un style qui rappelle l'école voltairienne, Barère, dont la prodigieuse facilité est devenue proverbiale, ne pouvait rester étranger à la noble impulsion qu'im-

1 Le portrait de Barère que nous donnons ici a été gravé d'après le dessin de Guérin.

prima à toutes les intelligences supérieures le sublime spectacle offert au monde par la Révolution française : aussi le voyons-nous, l'un des premiers, se multiplier pour servir la cause que son âme ardente avait embrassée.

A peine les états généraux se sont-ils transformés en *Assemblée nationale*, que Barère s'impose des fonctions plus actives encore que celles qu'il tient de son mandat de député ; il crée le journal intitulé : LE POINT DU JOUR, *ou Recueil de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale*. C'est le 19 juin 1789 que le premier numéro de cette excellente publication paraît, et, ainsi que nous l'avons déjà dit, deux mois après, le 27 août de la même année, nous voyons encore Barère s'associer avec Louvet du Couvray pour lancer une autre feuille quotidienne, qu'ils intitulent : *Journal des Débats et Décrets*.

Comme ce journal des débats et décrets n'offre pendant le cours de la Révolution, et jusqu'en l'an VIII de la République, qu'une analyse assez sèche des séances des assemblées nationales, et qu'il n'est, à proprement parler, qu'un recueil des décrets, lois et actes du pouvoir législatif et du gouvernement, nous ne nous y arrêterons pas, et nous n'apprécierons ici le journaliste Barère que par nos études sur sa feuille de prédilection, *le Point du Jour*.

Ce volumineux recueil [1] n'est point une *gazette*, dans l'acception que nous donnons aujourd'hui à ce mot générique ; car on n'y trouve ni nouvelles, ni détails sur les événements et sur les hommes de l'époque, autres que ceux qui résultent des séances de l'assemblée, ni des articles de variétés, ni rien enfin de ce qui constitue le nouvelliste. Le *Point du Jour* n'est que l'accomplissement du programme annoncé par son second titre : *Résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale*. C'est un compte rendu de toutes les séances de l'Assemblée constituante, depuis celle du 18 juin 1789 jusqu'à celle du 1er octobre 1791 [2].

Pour que l'histoire de l'Assemblée nationale d'après elle-même fût encore plus complète, les éditeurs du *Point du Jour* ont fait pré-

1 Le POINT DU JOUR se compose, à lui seul, de 25 volumes in-8°, chacun d'environ 480 pages bien pleines, non compris 1 volume d'introduction contenant 35 pages de *Discours préliminaire*, et 415 pages de numéros supplémentaires antérieurs ; en tout, 25 volumes, formant ensemble plus de 12,200 pages !

2 Dans les 835 jours que dura ce premier acte de la Révolution, le *Point du Jour* a donné 815 numéros. Ce nombre, ajouté à 20 jours de fête, pendant lesquels l'assemblée n'a point siégé, forme exactement le total des numéros qui auraient dû paraître.

céder leur belle collection d'un volume supplémentaire, intitulé : *Résultat de ce qui s'est passé aux états généraux, depuis le 27 avril 1789, jour annoncé pour leur ouverture, jusqu'au 17 juin de la même année, époque où les communes se sont constituées en Assemblée nationale.* Ce volume, publié en 1790, chez Cussac, imprimeur-libraire, au Palais-Royal, n°s 7 et 8, qui fut aussi l'imprimeur de tous les vingt-cinq autres volumes, a paru sous le nom de M. D..., député extraordinaire. Cependant, à la manière dont les événements qui ont précédé l'ouverture des états généraux sont racontés, et les séances antérieures au 18 juin analysées, on croit reconnaître souvent la même plume qui a reproduit la suite.

Quoi qu'il en soit du plus ou moins de participation de Barère à ce complément au *Point du Jour*, nous pouvons affirmer que nulle autre part on ne trouverait les détails curieux que nous fait connaître le rédacteur de ce volume sur les intentions de la cour pour humilier le tiers état, sur les vues secrètes du conseil royal, sur les distinctions établies par l'étiquette, et sur toutes les puérilités dont on s'occupait au château de Versailles en présence de la Révolution politique et sociale qui allait éclater, et dont la France entière se réjouissait hautement par instinct.

Nous allons mettre sous les yeux du lecteur quelques fragments de cette sorte d'*introduction* aux états généraux de 1789 ; mais il ne faut pas qu'il oublie qu'elle a été écrite postérieurement, c'est-à-dire en 1790, alors que la Révolution avait déjà fait tant de chemin.

Les journaux de cette époque qui remontent le plus haut ne vont guère au delà du 5 mai 1789, ainsi qu'on a pu le remarquer dans le *Coup d'œil* qui précède l'*Histoire des Journalistes* : à l'exception du *Journal de Paris*, qui parut, avec sa nouvelle rédaction, le 1er mai, et des *Lettres de Mirabeau à ses commettants*, dont la première est du 2 de ce même mois, les autres feuilles n'ont commencé à rendre compte de ce qui se passait à Versailles que lorsqu'il y avait déjà bien des événements accomplis. Le *Point du Jour*, au moyen de son volume rétrospectif, de même que le *Moniteur*, par son *Introduction* et ses numéros complémentaires, commence son récit à partir du 27 avril, jour solennellement indiqué d'abord pour l'ouverture des états généraux.

« Ce jour-là, dit le rédacteur, le roi d'armes, précédé de trompettes et suivi de hérauts, annonça publiquement que le jour de la procession était renvoyé au 4 mai. Le 1er mai, la même cérémonie

eut lieu, pour apprendre encore aux députés de toutes les provinces qu'ils seraient présentés au roi...

« Enfin cette présentation a eu lieu samedi 2 mai. On a *scié* en trois chaque province et chaque bailliage. Le clergé est entré chez le roi à onze heures ; la noblesse à une heure après midi, et les communes à quatre heures, par ordre de bailliage : celles-ci, rassemblées d'abord dans le salon d'Hercule, et représentées par environ cinq cent soixante députés, ont offert une confusion qui n'a pas été débrouillée par les maîtres des cérémonies, malgré toute leur sagacité. En appelant les divers bailliages pour les ranger suivant leur ordre, ces hommes, qui se sont donné tant de mal pour préparer ces évolutions, ont oublié plusieurs feuilles de leurs cahiers d'indication : il a fallu les aller chercher, et faire perdre aux députés un temps considérable ; puis intercaler ceux omis dans le rang qui leur était attribué. Les uns ont été déplacés pour placer les autres. Enfin, après trois heures d'attente ; après leur avoir fait traverser tous les appartements et une grande partie de la galerie, ils ont été reçus dans la chambre du roi, où ils n'ont fait que passer avec rapidité : on n'a annoncé à haute voix ni les provinces, ni les bailliages. C'est ce qu'on a prétendu, à Versailles, faire connaître au roi les représentants de la nation. Un troupeau de moutons défile ainsi, forcé de précipiter sa course par les aboiements des chiens qui le pressent et l'épouvantent... »

Se récriant ensuite contre cette foule de distinctions de toutes les sortes que la cour avait imaginées pour séparer les trois ordres, le rédacteur nous apprend que le premier mouvement manifesté avec véhémence parmi les membres des communes avait eu pour objet de porter une réclamation au *pied du trône*, comme on disait encore alors ; mais la *modération* ayant prévalu, on s'était borné à prendre la décision suivante :

«... Le code de l'étiquette a été jusqu'ici le feu sacré des gens de cour et des ordres privilégiés. La nation ne doit pas y attacher la moindre importance. C'est lorsqu'elle demandera que les distinctions humiliantes soient toutes abolies ; que les témoignages de respect décernés au monarque, et qui ne sauraient être trop grands, puisqu'un peuple s'honore lui-même en honorant son prince, soient uniformes et universels, parce que les variétés en ce genre ne sont plus un tribut d'honneurs, mais un symbole d'esclavage : c'est alors qu'on pourra citer cet exemple récent des rites serviles. Aujour-

d'hui nous ne sommes que des individus à qui le législateur provisoire n'a pas encore ouvert les lèvres. Eh! quand nous pourrons parler, ne nous occuperons-nous pas d'objets plus sérieux, que de la nomenclature des escaliers, des portes et des salons par où le maître des cérémonies nous a fait passer? »

Nous copions volontiers cette protestation, parce que nous ne nous rappelons pas de l'avoir lue dans aucune autre relation : elle sert d'ailleurs à prouver que les députés du tiers état ne se soumirent pas à ces ridicules formes d'étiquette sans les avoir sur-le-champ flétries comme elles le méritaient, et qu'ils surent faire d'amples réserves. C'est ainsi qu'en compulsant les divers journaux de la Révolution, il ne saurait échapper, à l'historien futur de cette grande époque, rien de ce qui peut servir à la manifestation de la vérité.

C'est encore dans le volume supplémentaire de cette feuille recommandable que nous puisons l'anecdote suivante, si digne de figurer dans l'histoire des états généraux de 1789.

« Un incident d'un autre genre, raconte plus loin le rédacteur, est venu se mêler à cette cérémonie. Une députation irrégulière, nommée, en Provence, par cette partie de la noblesse qui ne veut point contribuer aux charges publiques, ni consentir à la réforme des états du pays, s'était fait inscrire chez le grand maître des cérémonies, pour avoir l'honneur d'être présentée au roi, comme formant la députation de la noblesse provençale. Le roi a refusé de la recevoir; et la seule députation légale, nommée dans les sénéchaussées, a été admise. »

Nous avons déjà dit, et nous ne saurions assez le répéter, que le volume complémentaire du *Point du Jour* nous paraît le seul écrit sur l'époque dans lequel soient consignés tous les préliminaires de l'ouverture des états généraux, et cela dans les plus grands détails. Le rédacteur n'a rien voulu négliger : aussi trouve-t-on dans ce volume la description la plus minutieuse des costumes des différents ordres dans lesquels les députés ont été obligés de paraître. Ces détails sont accompagnés de réflexions aussi sensées que piquantes. « Il est probable, disait à ce sujet le rédacteur, qu'établie pour faire des lois, l'assemblée ne voudra pas en recevoir elle-même du maître des cérémonies. »

— « Nous nous sommes étendu sur ces détails et sur ceux de la présentation, ajoutait-il plus loin, parce qu'ils donnent à l'obser-

vateur politique le spectacle singulier d'un gouvernement qui ne s'occupe que d'objets futiles, au moment où il va être question de prescrire des bornes à son autorité. Vain orgueil, misérable ressource des deux ordres, qui cherchent à se maintenir par l'étiquette, ne le pouvant pas par les forces de la raison et de la saine politique! Mais la grandeur d'âme des communes qui dédaignent ces petits riens imaginés pour les humilier, et ne s'occupent que de l'importance de leur mandat, forceront bientôt les deux ordres à venir se confondre dans leur sein. »

On trouve encore dans cette introduction une liste des sénéchaussées simples ou réunies, des bailliages, villes impériales, villes, provinces, évêchés, pays hauts et bas, pays et jugeries, vicomtés, royaumes, principautés, colonies, îles, etc.[1], qui envoyèrent des députés à ces célèbres états généraux. Cette liste nous paraît d'une exactitude incontestable; tandis que dans celle donnée par le *Moniteur*, il s'y trouve des erreurs et des omissions, par cela seulement qu'on a voulu présenter le tableau des députés par ordre alphabétique.

Enfin, le rédacteur n'a pas négligé de donner le programme de la grande procession du 5 mai, qui a précédé l'ouverture de la session, et de l'assaisonner de ses spirituelles observations.

A partir de la séance d'ouverture, le *Point du Jour* ne contient plus autre chose que l'analyse quotidienne des autres séances de l'Assemblée nationale; mais il les donne toutes sans exception, et sur une large échelle. N'ayant eu à s'occuper que de ce seul objet, le rédacteur y a concentré toute son attention : aussi ces procès-verbaux sont-ils le miroir fidèle des débats de cette célèbre assemblée. Ils y sont présentés avec toute la vérité possible, quoiqu'au point de vue patriotique : presque tous les discours importants et les opinions les plus remarquables s'y trouvent à peu près textuels. On reconnaît dans le rédacteur de ces séances un écrivain consciencieux, qui a su s'attacher plutôt à l'esprit qu'à la lettre, sans rien négliger de ce qui méritait de passer à la postérité. Sa plume habile nous a transmis les discussions les plus orageuses avec tout l'intérêt dramatique qu'elles pouvaient offrir. En un mot, le *Point du Jour* nous paraît le meilleur journal que puissent consulter les historiens.

[1] C'est ainsi que la France se trouvait divisée avant la Révolution.

On comprendra facilement les avantages que, sous ce rapport, le journal de Barère offre sur toutes les autres feuilles de l'époque, sans en excepter le *Moniteur* et le *Tachygraphe*, si l'on réfléchit que chacun des numéros du *Point du Jour* contient une feuille entière d'impression, c'est-à-dire seize pages grand in-8°, bien pleines et imprimées avec des caractères assez fins; que toutes ces seize pages sont quotidiennement et exclusivement employées au seul compte rendu des débats de l'Assemblée nationale et à ses décrets; que chacune des séances que reproduit ce journaliste est incomparablement plus détaillée dans cette feuille que dans aucune des autres publications journalières ou hebdomadaires avec lesquelles Barère se trouvait en concurrence[1]; que le *Moniteur* lui-même, quoique d'un format beaucoup plus grand, ne contient, dans ses quatre pages in-folio, qu'à peu près la même quantité de matière renfermée dans les seize pages in-8° du *Point du Jour*, et que c'est tout au plus si, dans un terme moyen, le *Moniteur*, qui parlait universellement de tout ce qui se passait, a pu consacrer la moitié de ses quatre pages aux séances et aux décrets rendus par la première Assemblée nationale de la Révolution.

Le mérite du rédacteur du *Point du Jour*, comme historien de cette assemblée, nous paraît donc devoir placer cette feuille au premier rang, non-seulement parce qu'il reproduit les séances de cette mémorable session avec tous les détails possibles, mais encore parce qu'il y fait preuve d'une grande sagacité et de beaucoup d'esprit.

C'est ainsi que le journal de Barère, dont la rédaction se maintint toujours au ton élevé et digne que l'on trouve dans celui de Brissot, fournit en outre une foule de réflexions qui rappellent, avec une meilleure tenue, les plus piquantes causeries de Camille Desmoulins.

Le lecteur comprend déjà combien il nous serait impossible de lui offrir l'analyse, même la plus insignifiante, du *Point du Jour*. Nous pourrions tout au plus chercher à placer sous ses yeux les opinions émises par son rédacteur dans les grandes occasions, telles que la séance du Jeu de Paume, la constitution de l'assemblée, les

1 Camille Desmoulins s'est quelquefois étendu outre mesure sur une séance; mais son journal est loin d'offrir le même intérêt parlementaire deux jours de suite. Le *Courrier de Provence* de Mirabeau s'étend souvent sur les débats de l'assemblée, mais c'est toujours lorsque Mirabeau lui-même a parlé. Le *Patriote français* a dû restreindre journellement la place accordée aux séances, parce qu'il devait parler d'autres choses. Le *Point du Jour* est la seule feuille spéciale qui laisse peu à désirer.

événements du 14 juillet, la fuite du roi, etc.; mais toujours ce rédacteur s'efface, afin de remplir son but avec plus d'impartialité.

Cependant, s'il en est ainsi dans presque tous les 815 numéros du *Point du Jour*, publiés quotidiennement, nous avons remarqué que le volume supplémentaire, qui sert en quelque sorte de complément et d'introduction à cette feuille, contient souvent l'expression des sentiments patriotiques de son auteur. Nous en donnerons pour preuve l'analyse des séances où fut débattue la qualification que le tiers état allait prendre en l'absence des autres ordres.

On sait que ce fut le logicien Sieyès qui démontra la nécessité de procéder sur-le-champ à la constitution de l'assemblée des députés en assemblée active, et qu'après avoir passé en revue les différents titres sous lesquels cette constitution pouvait se faire, il proposa celui de : *Assemblée des représentants connus, vérifiés de la nation française.*

L'introduction au *Point du Jour* reproduit, dans tous leurs détails, les mémorables séances consacrées à cette constitution; on y lit, en entier, les trois admirables discours que Mirabeau prononça pour faire adopter, par l'assemblée, la dénomination de : *Représentants du peuple français.*

Après avoir déclaré, dans des passages sublimes, que la division des ordres, que le *veto* des ordres, que l'opinion et la délibération par ordres seraient une invention propre à fixer constitutionnellement l'égoïsme dans le sacerdoce, l'orgueil dans le patriciat, la bassesse dans le peuple, la division entre tous les intérêts, la corruption dans toutes les classes dont se compose la grande famille, la cupidité dans toutes les âmes, l'insignifiance de la nation, la tutelle du prince et le despotisme des ministres, Mirabeau, tout en rendant justice aux intentions de Sieyès, repoussait avec la force de sa raison la dénomination proposée par ce métaphysicien.

« Si nous prenons le titre de *représentants du peuple*, qui peut nous l'ôter? disait, suivant le *Point du Jour*, Mirabeau, après avoir démontré les vices de toutes les autres dénominations proposées; qui peut nous le disputer? qui peut crier à l'innovation, à ces prétentions exorbitantes, à la dangereuse ambition de notre assemblée? qui peut nous empêcher d'être ce que nous sommes? Et, cependant, cette dénomination si peu alarmante, si peu prétentieuse, si indispensable; cette dénomination contient tout, renferme tout, répond à tout...; cette dénomination simple, paisible, incontestable, de-

viendra tout avec le temps : elle est propre à notre naissance, elle le sera à notre maturité ; elle prendra les mêmes degrés de force que nous-mêmes. Et si elle est aujourd'hui peu fastueuse, parce que les classes privilégiées ont avili le corps de la nation, qu'elle sera grande, imposante, majestueuse ! elle sera tout lorsque le peuple, relevé par nos efforts, aura pris le rang que l'éternelle nature des choses lui destine... »

Et lorsqu'après de longs efforts pour faire adopter son opinion, Mirabeau s'aperçut que la dénomination d'*assemblée nationale*, proposée par Legrand, allait l'emporter, il faut entendre comment, malgré les murmures, il répond aux objections qui lui avaient été faites par des membres patriotes, mais timides.

« Vous constituer en *assemblée nationale*, leur crie-t-il, c'est vous constituer purement et simplement en *états généraux*, sous une dénomination équivalente. L'on m'apprend que ce mot *peuple* a une acception basse, qu'on pourrait nous adapter exclusivement. Je suis peu inquiet de la signification des mots dans la langue absurde du préjugé ; je parle ici la langue de la liberté, et je m'appuie sur l'usage des Anglais, sur celui des Américains, qui ont toujours honoré le nom de *peuple*, qui l'ont toujours consacré dans leurs déclarations, dans leurs lois, dans leur politique. Quand Chatam renferme dans un seul mot la charte des nations, et dit : *la majesté du peuple;* quand les Américains opposèrent les droits naturels du peuple à tout le fatras des publicistes sur les conventions qu'on leur exhibait, ils reconnurent toute la signification, toute l'énergie de cette expression, à qui la liberté donne tant de valeur...

« Représentants du peuple, ajoutait l'orateur, daignez me répondre. Irez-vous dire à vos commettants que vous avez repoussé ce nom de peuple? que, si vous n'avez pas rougi d'eux, vous avez pourtant cherché à éluder cette dénomination, qui ne vous paraît pas assez brillante? qu'il vous faut un autre titre, plus fastueux que celui qu'ils vous ont conféré? Eh ! ne voyez-vous pas que le nom de *représentants du peuple* vous est nécessaire, parce qu'il vous attache le peuple, cette masse imposante, sans laquelle vous ne seriez que des individus, de faibles roseaux que l'on briserait un à un? Ne voyez-vous pas qu'il faut le nom de peuple, parce qu'il donne à connaître au peuple que nous avons lié notre sort au sien ; ce qui lui apprendra à reposer sur nous toutes ses pensées, toutes ses espérances?

« Plus habiles que nous, les héros bataves qui fondèrent la liberté dans leur pays prirent le nom de *gueux* : ils ne voulurent que ce titre, parce que le mépris de leurs tyrans avait prétendu les en flétrir, et ce titre, en leur attachant cette classe immense que l'aristocratie et le despotisme avilissaient en lui donnant la qualification de *canaille*, fut à la fois leur force, leur gloire et le gage de leurs succès. Les amis de la liberté choisissent le nom qui leur convient le mieux [1]... »

— « Au moment où la discussion allait être fermée, reprenait le rédacteur du *Point du Jour* en poursuivant sa narration, et après avoir fait connaître tout ce qui s'était dit de remarquable dans ces grandes séances, environ quatre-vingts membres s'y sont opposés avec un acharnement vraiment scandaleux. Ceux qui admettaient la constitution en *assemblée nationale* et ceux qui la rejetaient se trouvaient divisés en deux sections, séparées par le bureau du président [2]. Toutes les fois que M. Bailly mettait la question aux voix, des cris violents partaient du côté de la minorité ; il n'était plus possible de s'entendre. Nous ne nommerons pas ici les chefs de cette nouvelle conjuration contre la liberté publique, ni les coupables auteurs de cet indécent tumulte ; mais nous pouvons avancer avec vérité que l'on a craint un moment que la salle des états ne fût ensanglantée. Des milliers de spectateurs qui remplissaient les galeries, ne contenant plus leur indignation, voulaient se précipiter sur les insurgents. Deux étrangers ont osé, au milieu d'eux, prendre au collet un député, et se sont évadés au moment où M. Malouet, que l'on appelait hautement *mauvais citoyen*, allait les faire arrêter [3]. Cet oubli du respect pour les représentants de la nation ; ces violences, très-coupables sans doute, ont été arrêtées par une résolution prudente et sage de la majorité. Chaque membre a pris le parti

[1] Mirabeau n'était pas loin de prévoir l'immense parti que les chefs populaires tireraient, dans notre propre Révolution, d'une dénomination équivalente à celle choisie par les patriotes bataves.

[2] Il résulte des détails donnés par le *Point du Jour* sur cette séance, que la qualification adoptée par la majorité ne fut qu'une sorte de *mezzo-termine* timide, comparativement à celle proposée par Mirabeau ; et que c'est à dater de ce jour-là que se formèrent le *côté gauche* et le *côté droit* parmi les députés du *tiers* ; car ni le clergé ni la noblesse ne s'étaient encore réunis dans la salle commune.

[3] Dans un discours fort applaudi par le côté droit, Malouet, tout en reconnaissant que le tiers représentait la majeure partie de la nation, et que ses députés étaient réellement les représentants du peuple, s'était opposé de toutes ses forces à la constitution en *assemblée nationale*. « Pendant son discours, rapporte le *Point du Jour* en parlant de ce député, des marques d'improbation très-caractérisées se sont fait entendre. M. Malouet, qui prend souvent la parole, ne peut ouvrir la bouche sans faire naître la défiance : il est triste de s'être déjà rendu suspect dans une carrière où l'on est si nouvellement jeté. »

de se remettre à sa place et d'y garder le plus profond silence, jusqu'à ce que le tumulte fût parfaitement apaisé. Nous plongions d'une tribune sur ce champ de gloire et de honte ; nous pouvons dire avec vérité que la contenance ferme et silencieuse de la partie saine de l'assemblée formait le spectacle le plus imposant et le plus terrible, pendant que l'autre, au milieu de ses agitations et de ses fureurs, n'inspirait que l'indignation et le mépris...

« Il était minuit : l'orage paraissait calmé, mais il grondait encore sourdement dans quelques pelotons de dissidents. On allait enfin juger cette grande question, sur laquelle plus de trente orateurs [1] avaient été entendus, lorsque M. Biauzat, député d'Auvergne, et du côté de la majorité, s'est écrié : « Nous allons nous constituer, messieurs : une si grande action doit être faite en plein jour, en présence de la nation. Ne soyons pas généreux à demi ; ne délibérons que demain. Aucun reproche, et surtout celui de la précipitation, ne doit être fait à une aussi auguste assemblée. » L'avis de M. Biauzat a emporté tous les suffrages, et la séance a été levée. »

C'est une chose digne de remarque que l'armement spontané de toute la population virile de Paris ; que cette insurrection formidable, qui vit s'ouvrir devant elle les portes de l'hôtel des Invalides et tomber celles de la Bastille, fut loin d'être considérée, à Versailles, même par les députés les plus patriotes, sous son véritable aspect, c'est-à-dire comme une grande révolution ! Tandis qu'à Paris on chassait les soldats royaux, et que l'on s'emparait du plus redoutable boulevard du despotisme, les journaux qui s'imprimaient à Versailles ne parlaient que des *malheurs*, que des *désordres* de la capitale.

C'est dans ces termes que s'exprime le *Point du Jour*, en rendant compte de la séance du 14 juillet au soir et de celle du lendemain :

« Vers les cinq heures, raconte son rédacteur, l'assemblée s'est formée de nouveau, toujours pénétrée d'une tristesse profonde... M. le vicomte de Noailles, qui venait d'être le témoin des *malheurs de Paris*, se présenta à l'assemblée, et lui rapporta la prise de l'hôtel des Invalides et l'assaut de la Bastille...

« Tandis que le roi répondait ainsi aux députés, ajoute-t-il ensuite, l'Assemblée nationale *gémissait des malheurs et des désordres dont*

[1] Parmi ces orateurs s'étaient fait remarquer Sieyès, Mirabeau, Mounier, Rabaut-Saint-Étienne, Tronchet, Target, Camus, Legrand, Pison du Galand, Pétion, Chapelier, Barnave, Thouret, Barère, Robespierre, Buzot ; et, du côté opposé, Malouet, Bergasse et autres.

le tableau lui était encore présenté par les électeurs de Paris. »

Il n'est plus question ensuite que de la joie qu'ont éprouvée les députés en voyant le roi se présenter au milieu d'eux ; il n'est plus question que des vertus et de la bonté de Louis XVI, *si déplorablement trompé par les ennemis de la liberté*. On le remercie d'avoir ordonné le renvoi des troupes, lorsque les Parisiens les avaient déjà mises en fuite, et on parle de lui décerner le surnom de *père du peuple !* En lisant les journaux de Versailles, pendant la période du 12 au 20 juillet, on se sent le besoin de bien examiner leur date, dans la crainte qu'il n'y ait quelque erreur ; tant on est stupéfait du peu d'importance qu'ils donnent à la journée du 14 juillet. C'est qu'en 1789, comme en 1830, un grand nombre des députés ne se doutaient pas qu'une grande, qu'une immense révolution venait de se consommer !

Lors de la fuite du roi, le *Point du Jour* se borne à placer en tête de son numéro ces mots d'oubli :

Excidat illa dies !

et il ne sort plus des séances tenues à ce sujet par l'Assemblée nationale, qu'il reproduit, du reste, avec sa fidélité accoutumée.

Les massacres du Champ de Mars ne lui arrachent pas la moindre exclamation. Le *Point du Jour* n'enregistre et n'apprend au public que ce qui se dit et se fait au sein de l'assemblée. Il serait bien inutile d'y chercher d'autres détails.

Mais, si cette feuille est d'une stérilité désolante pour ceux qui voudraient y trouver autre chose qu'un compte rendu des débats parlementaires, personne ne peut lui contester le mérite de les avoir reproduits avec un esprit de suite, une méthode, une impartialité et une étendue propres à faire rechercher cette collection pour sa spécialité.

Un ancien libraire, entre les mains de qui sont passés la plupart des écrits enfantés depuis 1789 jusqu'au consulat, et qui a la réputation de bien apprécier les livres, brochures et journaux de la Révolution[1], nous disait naguère, en parlant du *Point du Jour*,

[1] Cet ancien libraire était *étalagiste* à la porte de la salle législative, du côté du jardin des Tuileries. C'est lui qui vendait aux promeneurs cette foule d'écrits politiques dont Paris fut inondé dès le commencement de la Révolution, et principalement depuis l'installation de l'assemblée dans la capitale.

qu'il le considérait comme le meilleur procès-verbal des séances de la *Constituante*. Sous ce rapport, il plaçait la feuille de Barère au-dessus du *Moniteur* lui-même. « Et pourtant, ajoutait-il, cette feuille est peu recherchée de nos jours, et les bibliophiles n'attachent de prix qu'au seul volume complémentaire, qui est devenu fort rare. »

C'est qu'en effet ce volume contient, outre les détails et les réflexions dont nous avons essayé de donner une idée, un *Discours préliminaire* qui est considéré comme un chef-d'œuvre de logique : on le dirait écrit par Montesquieu.

L'auteur y passe en revue les anciennes institutions des Grecs et des Romains, pour arriver ensuite à celles des peuples modernes qui avaient vécu ou qui vivaient encore sous des constitutions libérales à l'époque où la Révolution française s'annonça. Il trouve les causes de notre régénération dans les exemples de l'antiquité, dans celui donné naguère par la Suède, dans le modèle qu'offrait l'Angleterre, et surtout dans les idées rapportées d'Amérique par les jeunes Français qui avaient été y défendre la cause de la liberté. Il les trouve, en outre, dans les écrits qui ont paru en France depuis et même avant Louis XIV; dans les maximes professées par Francklin, par Loke, par Voltaire, par Mably, Hobbes, Rousseau, et finalement dans la propagation des lumières par les écrivains philosophes.

« C'est une vérité qu'il importe de bien connaître, dit-il, que désormais il n'existera parmi les hommes et dans les empires qu'une seule cause de changement et de révolution, la pensée. C'est elle qui, comme cet Être suprême qu'on dit exister partout, sans se montrer nulle part, pénètre à travers toutes les barrières, tous les remparts; c'est elle qui agit immédiatement sur la première cause de tout ce que l'espèce humaine opère sur la terre, la volonté. Rien ne pourrait donc lui résister. »

Ce Discours préliminaire renferme en outre une foule de maximes qui, pour n'être pas absolument neuves, n'en ont pas moins le mérite d'être vraies dans tous les temps. Nous en extrayons les suivantes :

« Dans les corps politiques, comme dans les individus, il n'est qu'un moment pour guérir les maladies; c'est celui des crises : quand elles n'amènent pas la guérison, il faut toujours languir ou mourir. »

— « Sans les révolutions, le champ des observations et des expériences se trouve singulièrement resserré. Il faut essayer de beaucoup de situations pour trouver la bonne. Terrible, mais inévitable condition des gouvernements ! ils ne peuvent acquérir des lumières que par des malheurs. »

— « C'est encore un problème de savoir s'il eût été plus heureux que la Révolution se fût opérée plus tranquillement. Les crimes et les meurtres doivent faire horreur, sans doute ; mais il est une énergie d'âme indispensable aux peuples libres, et qu'ils ne peuvent acquérir qu'en arrosant de leur sang la tige de la liberté naissante. »

— « Lorsqu'il se prépare quelque grande mutation à la surface et dans l'intérieur du globe, patrimoine de l'espèce humaine, la terre, travaillée jusque dans ses entrailles, reçoit des commotions qui secouent la surface, les villes et les montagnes, qui renversent les unes, qui ouvrent sur la cime des autres des volcans embrasés : de même, lorsqu'il doit arriver de grandes révolutions dans les empires, la société, remuée jusque dans ses plus grandes profondeurs, s'ébranle sur ses vieilles bases, qu'elle doit abandonner, et ne peut être transportée sur des bases nouvelles qu'au milieu des grandes vacillations qui font frémir les imaginations tremblantes des esprits faibles ; et l'on prend pour la ruine de l'empire ce qui est sa résurrection. »

— « On a attaché tant de fausses idées à ce mot *roi*, que tant qu'il ne sera pas proscrit de toutes les langues, l'esprit humain n'aura jamais qu'une théorie imparfaite de l'art social. La raison est si faible chez nous, et les impressions faites sur les sens, si puissantes, qu'on ne croira jamais réellement à l'égalité des hommes, tant qu'on verra un homme sur le trône et la nation sur les marches du trône. Ce que je dis ici peut effrayer les esprits timides ; mais si, comme je le crois, je viens d'énoncer une vérité sur la nature de l'esprit humain, tous les siècles parleront pour me justifier. »

Et cela s'imprimait en 1790 ! *Quatre-vingt-douze* n'était pas loin!

Pour que les débats et les actes de l'Assemblée constituante fussent bien complets dans le *Point du Jour*, on a terminé ce journal par un exemplaire de la constitution de 1791, sorti des presses de Beaudoin et portant sa signature autographiée. Ainsi rien ne manque à cette volumineuse et précieuse collection des faits et gestes de la première Assemblée nationale.

A partir du mois d'octobre de cette même année, Barère s'efface complétement comme journaliste; mais on ne tarde pas à retrouver l'écrivain politique et le législateur dans ce même Barère devenu membre de la Convention nationale.

Ne pouvant le suivre au milieu de cette nouvelle arène sans sortir du cadre dans lequel doit être renfermée l'*Histoire des Journaux et des Journalistes de la Révolution française*, nous nous bornerons à dire ici que, par la logique serrée de ses discours sur le procès de Louis XVI, nul ne contribua plus que Barère à décider la mise en jugement du roi, sa condamnation, et le rejet de l'appel au peuple proposé par les girondins.

Elu membre du célèbre comité de salut public, Barère fut spécialement chargé de faire à cette terrible Convention et à la France entière ces grands rapports sur les opérations des diverses armées de la République; rapports admirables de style, et si propres à exalter le courage des soldats, le patriotisme du peuple et l'orgueil de la nation française. Un jour, peut-être, les rapports faits par Barère, au nom du comité de salut public, seront réimprimés comme des modèles, dont les *Bulletins de la grande armée* n'ont été que de pâles imitations.

Lorsque les thermidoriens s'avisèrent de faire le procès à ceux qui les avaient si puissamment aidés à renverser Robespierre et Saint-Just, Barère fut chargé par ses deux collègues, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, de faire un mémoire, non pas justificatif, mais apologétique des actes du célèbre comité de salut public, dont ils avaient été les principaux membres. Il publia, sur ce sujet, deux écrits forts remarquables, dans lesquels se trouve un beau résumé de l'histoire de ce comité et de sa redoutable administration. Nous possédons le second de ces *mémoires*, que Barère a bien voulu nous adresser lui-même peu avant sa mort. C'est une pièce de la plus haute importance pour l'histoire : tous les actes du comité de salut public, depuis sa réélection jusqu'au 9 thermidor, y sont exposés au grand jour, et Barère les présentait hardiment à la reconnaissance de la postérité.

Bertrand Barère, qui, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, a conservé toutes les facultés dont il était doué; qui, à cet âge si avancé, traçait encore de longues lettres avec les mêmes caractères courants de sa jeunesse, ne fut pas seulement un homme politique, un législateur, il a aussi laissé une foule d'ouvrages littéraires, dont

les principaux sont : *Éloge de Louis XII*, ouvrage couronné par l'académie des Jeux floraux ; *Étrennes au Peuple*, ou Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, précédée d'une épître aux nations ; *Esprit des Séances des États généraux ; Pensée du Gouvernement : Beautés poétiques d'Édouard Young ; les Veillées du Tasse ; les Anglais au dix-neuvième siècle ; les Chants de Tyrtée ; Cinq Nouvelles athéniennes ; Voyage de Platon en Italie ; Esprit de madame Necker ; Géochronologie de l'Europe ; Histoire des Révolutions de Naples ; Montesquieu peint par lui-même ; Essai sur le Gouvernement de Rome ; Époques de la Nation française ;* etc., etc.

CAMILLE DESMOULINS,

RÉDACTEUR DES RÉVOLUTIONS DE FRANCE ET DE BRABANT, DE LA TRIBUNE DES PATRIOTES ET DU VIEUX CORDELIER[1].

Camille Desmoulins, né à Guise (ancienne Picardie), en 1762; avocat, homme de lettres et publiciste; député à la Convention nationale, en 1792; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 5 avril 1794.

Avant de devenir journaliste, Camille, de qui ses professeurs avaient dit : *Puer ingeniosus, sed insignis nebulo*, s'était exercé au barreau ; des vers faciles étaient en même temps sortis de sa plume.

La Révolution changea sa vocation de poëte, et fit de lui un écrivain politique fort chaleureux.

Pour son premier essai dans ce genre, il publia une forte brochure intitulée : *la France libre*, dans laquelle, après avoir jeté un coup d'œil rétrospectif sur les effets de la royauté en France, et sur les règnes déplorables qui avaient établi le despotisme dans ce royaume, il annonçait que le gouvernement démocratique et populaire était le seul qui pût désormais s'y affermir. Cette brochure fit connaître Camille Desmoulins de Mirabeau et de plusieurs autres membres patriotes de l'Assemblée constituante.

D'autres écrits, empreints de la même exaltation patriotique, succédèrent à la *France libre*, dans l'été de 1789 ; et parmi ces écrits se trouve le *Discours de la lanterne aux Parisiens* : l'auteur, s'établissant le *procureur général* de cette lanterne, menace plus d'un aristocrate de le livrer au fatal cordon.

1 Il existe plusieurs portraits de Camille Desmoulins, mais ils ne varient guère entre eux que par le costume. Celui que nous donnons ici le représente avec la *cocarde* qu'il prit et fit prendre le 12 juillet 1789. Il est aussi ressemblant que celui dessiné par Boze. Seulement, on l'a affublé d'un manteau, qu'il ne portait assurément pas ce jour-là.

Le premier paroxysme de la Révolution passé, Camille Desmoulins s'empressa de donner sa démission de cette magistrature terrible, ne voulant pas, dit-il, que le peuple s'accoutumât trop facilement à envoyer le cordon à ceux qui lui déplaisaient.

Ce fut alors qu'il entreprit celle de ses publications qui lui valut sa belle réputation de journaliste patriote, *les Révolutions de France et de Brabant*.

Ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans ses *verbiages*, il s'était associé avec un libraire de la rue Serpente pour cette publication. « Ne voulant être, suivant la division des trois ordres de Mirabeau, nous dit-il, ni de l'ordre des *mendiants*, ni de celui des *fripons*, je m'étais rangé dans l'ordre des *salariés*. J'avais traité avec le sieur Garnéry, et (soit dit sans l'offenser) je m'étais embarqué, pour six mois, dans une galère : c'était une navigation bien assez longue, et sur une mer orageuse, et pour un pauvre diable chargé de toute la manœuvre, qui composait à lui seul toute la chiourme, et pour un paresseux qui aimait le rivage, qui n'en était pas arraché, comme le commerçant, par la soif de l'or, et qui n'envisageait point, au bout, des monceaux de piastres et des jouissances exclusives, mais des biens communs à tous les hommes, l'égalité, l'*auream mediocritatem* d'Horace, c'est-à-dire, la portion congrue et la légitime due au travail. »

Les *Révolutions de France et de Brabant* étaient une brochure hebdomadaire, dont chaque cahier se composait au moins de trois feuilles in-8°, c'est-à-dire, de quarante-huit pages; le prix en était de 6 francs 15 sous par trimestre, composé de treize numéros [1]. C'est ainsi que fut toujours livrée au public cette publication périodique. L'éditeur y avait ajouté une gravure à chaque cahier; mais Camille, ne voulant pas supporter la responsabilité de cette addition, déclara qu'*il s'en lavait les mains*.

« Il paraîtra un numéro tous les huit jours, dit-il en rappelant le *prospectus* qui précéda sa feuille; il ne tiendra pas à moi que l'octave ne soit intéressante, et de courir, comme le *Mercure*, de merveilles en merveilles. Ce journal sera divisé en trois sections : *section première*, France; *section deuxième*, le Brabant, Liége et les pays étrangers qui, à l'exemple de la France, arborant la cocarde

[1] Le journal *les Révolutions de France et de Brabant* fut longtemps imprimé par Chalon, rue du Théâtre-Français; puis par l'imprimerie patriotique du *Commerce*, et, sur les derniers mois, par l'imprimerie des *Révolutions de France et de Brabant*.

et demandant une assemblée nationale, mériteront d'occuper une place dans nos feuilles; *section troisième*, afin de reculer le plus qu'il est possible notre empire censorial, sous le titre de *Variétés*, l'univers et toutes ses folies seront enclavés dans le ressort de ce journal hypercritique. » Camille promit à ses lecteurs d'être un *Passe-Scudéry*, et il se vantait d'avoir tenu sa parole.

« Le plus beau spectacle qui se soit jamais offert à l'esprit humain, disait-il plus loin en parlant de la mission du journaliste, est sans doute d'observer ces tremblements de terre qui vont ébranler nécessairement tous les trônes de l'Europe, renverser entièrement les uns, et mettre les autres presque au niveau du sol. Sans doute, il s'élèvera des Tacite et des Tite-Live dignes d'écrire ce morceau si intéressant de l'histoire du monde. J'ai voulu recueillir pour eux des matériaux, en suivant pas à pas, dans les différents royaumes, les progrès de la Révolution, après avoir consacré mon premier point tout entier aux détails de celle de ma patrie : voilà ce que je me suis proposé surtout, et c'est sur cela seul que peuvent faire fond mes lecteurs. »

Ce fut sans doute dans ces intentions qu'il prit pour épigraphe ces mots : *Quid novi?*

« Me voilà journaliste, disait-il en commençant sa publication, et c'est un assez beau rôle. Ce n'est plus une profession méprisable, mercenaire, esclave du gouvernement. Aujourd'hui, en France, c'est le journaliste qui a les tablettes, l'*album* du censeur, et qui passe en revue le sénat, les consuls et le dictateur lui-même. »

Dans les échantillons que nous allons donner du style et de la verve de Camille Desmoulins, il sera facile au lecteur d'apprécier sa grande facilité, l'originalité de son esprit, l'abondance de ses images, le luxe de son érudition, la juvénilité de sa mémoire, qualités qui ont établi sa réputation. Mais on chercherait en vain chez lui la gravité de Brissot, la clarté de Condorcet, et moins encore la concision de Tacite, son auteur favori. Camille était, si je puis m'exprimer ainsi, un écrivain sans tenue et sans mesure : ainsi qu'il le disait lui-même, il laissait trop vaguer son imagination, et allait souvent en dérive. Il était tellement verbeux, que, lorsqu'il traitait un sujet qui lui souriait, il écrivait, écrivait, écrivait, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la fin de son papier et au fond de son encrier. Souvent même, ayant perdu de vue l'objet principal dont il s'occupait, il se trouvait forcé de renvoyer *la suite au prochain ordinaire*.

et cette suite n'arrivait jamais, maîtrisé qu'il était par les événements. Dans les luttes personnelles, Camille était à la fois naïf, satirique, plaisant, railleur, incisif; il poignardait son adversaire de sa plume acérée, et le terrassait avec l'arme du ridicule, qu'il maniait trop facilement peut-être.

Mais lorsqu'il s'agissait de soutenir les grands principes philosophiques, il n'était plus de force; car dans les questions les plus sérieusement traitées par lui, il lui échappait de déraisonner ou de tomber dans le style badin, qui lui était si familier : aussi, en dépit de toute son érudition, de tout son savoir et de tout son esprit, Camille n'a jamais fait ni un discours ni un rapport qui puisse être cité.

Le plus grand mérite de l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant* et du *Vieux Cordelier* consistait dans le charme de ses *verbiages*. Nul n'était aussi prompt à la riposte lorsqu'on l'attaquait. « Attends-moi, disait-il à Hébert pendant qu'il se défendait lui-même contre Barère; je suis à toi tout à l'heure. » Et après avoir meurtri l'un, traîné les autres sur l'aire, fait jeter les hauts cris à celui-ci, imposé silence à celui-là, il retrouvait encore toutes ses forces pour accabler le dernier venu.

Nous allons le voir à l'œuvre. C'est dans ses *Révolutions de France et de Brabant* qu'il va faire, sous les yeux de Mirabeau, l'apprentissage des périlleuses et difficiles fonctions de journaliste.

Le premier numéro de ce *miscellanea* révolutionnaire est du 20 novembre 1789. Camille Desmoulins y prend les choses d'un peu plus loin, et son introduction remonte aux suites des journées des 5 et 6 octobre.

« *Consummatum est*, dit-il en débutant, tout est consommé : le roi est au Louvre, l'Assemblée nationale aux Tuileries; les canaux de la circulation se désobstruent, la halle regorge de sacs, la caisse nationale se remplit, les moulins tournent, les traîtres fuient, la calotte est par terre, l'aristocratie expire, les projets des Mounier et des Lally sont déjoués, les provinces se tiennent par la main et ne veulent point se désunir, la constitution est signée, les patriotes ont vaincu, Paris échappe à la banqueroute : il a échappé à la famine, il a échappé à la dépopulation qui le menaçait; Paris va être la reine des cités; et la splendeur de la capitale répondra à la grandeur, à la majesté de l'empire français.

« Après la défaite de Persée, ajoutait Camille afin de nous donner

un avant-goût de son érudition ; au moment ou Paul-Emile descendait de son char triomphal et entrait dans le temple de Jupiter Capitolin, un député des villes de l'Asie, haranguant le sénat à la porte, lui adressa ce discours : — « Romains, maintenant vous « n'avez plus d'ennemis dans l'univers ; il ne vous reste plus qu'à « gouverner le monde, et à en prendre soin comme les dieux mê- « mes. » — Nous pouvons dire de même à l'Assemblée nationale... »

Ainsi Camille voyait tout en beau : il croyait que la Révolution était alors finie, qu'il n'y avait plus qu'à suivre le courant pour arriver au port ; et il écrivait ses premiers numéros des *Révolutions de France et de Brabant* bercé par ces douces illusions.

« L'Assemblée législative, disait-il encore, n'est pas infaillible, sans doute ; il n'y a que le pape et l'Almanach de Liége qui le soient ; mais nous devons la respecter ; et surtout ne nous désunissons pas... A l'exception d'un petit nombre, tels que l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau, qui mourront dans l'impénitence finale, je vous apprendrai, cher lecteur, que l'assemblée se purge à vue d'œil des mauvais citoyens. M. Thouret, qu'on avait voulu nous débaucher, nous a rendu son talent ; il a tué le serpent Python. Thouret m'a presque réconcilié avec la Normandie ; en conséquence, nous l'avons fait président. D'Éprémesnil ne parle plus ; voudrait-il se convertir et venir à résipiscence ? Il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes.

« Il y a des gens qui disent ici, poursuivait le rédacteur des *Révolutions* : Jamais Me Tronchet ne pourra supporter l'idée qu'il n'y aura plus de matières féodales ; Me Camus, qu'il n'y aura plus de matières bénéficiales, et Me Treillard, qu'il n'y aura plus de matières fiscales. Si on supprime les publicains, les pharisiens et les fiefs, voilà trois têtes pleines d'in-folio qui vont devenir comme des vessies remplies de vent auxquelles on aurait fait une piqûre. — Eh bien, on s'est trompé : Me Camus s'est laissé faire président par le clergé, et depuis son exaltation, il a mis, comme les autres, la coignée à la racine de l'arbre ; Me Treillard vient de se signaler par des motions patriotiques ; il n'y a que Me Tronchet qui ne s'est pas encore signalé : cela viendra.

« En attendant, mes chers souscripteurs, ajoutait Camille en poursuivant ses spirituelles causeries, je brûle d'envie de vous parler de l'incomparable district des Cordeliers ; mais la bienséance veut que

je vous raconte d'abord ce qui s'est passé dans la semaine de plus remarquable à l'assemblée des pères conscrits.

« Le comité de constitution avait proposé ce projet de loi : *Les électeurs pourront choisir les députés à l'Assemblée nationale parmi les éligibles de tous les départements*. Mirabeau, Desmeuniers, Chapelier appuyaient très-fort ce projet. Cependant, sur la motion de M. d'Ambly, l'assemblée adopta un autre décret, dont voici la teneur :

« *Tous les députés à l'Assemblée nationale seront choisis dans le département électeur, sans pouvoir être pris hors de ce département.*

« Puisque la chose est jugée, ajoutait avec dépit le journaliste ; puisque le décret est passé, la nation doit le respecter jusqu'à ce qu'il soit réformé par une autre élection. Mais on ne m'empêchera pas de dire combien cette motion de M. d'Ambly est attentatoire aux droits de l'homme et du citoyen [1]... Ce décret, du petit nombre de ceux qui seront une tache pour l'Assemblée nationale, me donne tant d'humeur, que je m'en vais aux Cordeliers.

« C'est là qu'on maintient les principes. Quand les sept sages de la Grèce seraient membres du district des Cordeliers, et qu'il renfermerait dans son enceinte toutes les écoles des philosophes, et les jardins d'Acadème, et ceux d'Épicure, et le Lycée, et le Portique, je défie que la logique y fût plus saine. Je me félicite d'avoir à publier son arrêté du 17 novembre, et je prends pour juge le peuple français. Mais pour les provinces, il faut entrer dans quelques détails.

« Le district des Cordeliers a, comme les autres districts, cinq représentants à la commune pour vider une multitude d'affaires qu'il serait absurde de traiter dans chacun des soixante districts. On sent combien il y aurait de la folie à faire juger le même homme

[1] Camille Desmoulins s'éleva aussi très-fortement contre le *marc d'argent* exigé comme capitation nécessaire pour être éligible. « J'ai toujours regardé ce décret, disait-il, comme un attentat révoltant aux droits de l'homme. Si j'avais eu l'honneur d'être de l'Assemblée nationale, je sens que j'aurais fait tant d'efforts pour empêcher ce décret de passer, et pour opposer au moins à l'égalité réelle des fortunes, l'égalité fictive des droits ; j'aurais parlé avec tant de véhémence, que peut-être mon zèle m'eût-il coûté la vie ; et j'aurais cru ne pouvoir mourir en plaidant une plus belle cause... »

— « Il n'y a qu'une voix dans la capitale, disait-il encore, et bientôt il n'y en aura qu'une dans toutes les provinces contre le décret du *marc d'argent*. Il vient de constituer la France en gouvernement aristocratique, et c'est la plus grande victoire que les mauvais citoyens aient remportée à l'Assemblée nationale. Pour faire sentir toute l'absurdité de ce décret, il suffit de dire que J.-J. Rousseau, Corneille, Mably n'auraient pas été éligibles... Pour vous, ô prêtres méprisables, ô bonzes fourbes et stupides, s'écriait-il en s'adressant à l'ancien ordre du clergé que l'on accusait d'avoir soutenu le *marc d'argent*, ne voyez-vous donc pas que votre Dieu n'aurait pas été éligible ! Jésus-Christ, dont vous faites un Dieu dans la chaire, dans la tribune vous venez de le reléguer parmi la *canaille !* Et vous voulez que je vous respecte, vous, prêtres d'un Dieu *prolétaire*, et qui n'était pas même un *citoyen actif !* Respectez donc la pauvreté qu'il a ennoblie ! »

soixante fois, à conclure le même marché soixante fois, à débattre soixante fois mille petites choses. Il a donc fallu des représentants à la commune, et il n'est personne assez insensé pour vouloir diviser Paris en soixante républiques [1].

« Le district des Cordeliers, voulant donc se réserver le pouvoir législatif, a exigé de ses représentants de protester contre toutes les formations soit civiles, soit militaires, qui ne seraient pas revêtues de la sanction de la majorité des districts. On voit qu'il abandonne même l'initiative de la loi ; il ne se réserve que la sanction, ou plutôt il la réserve non à lui, mais à la majorité, et il abandonne entièrement à la commune le pouvoir exécutif. Certainement ce n'est point là s'ériger en république, comme le prétendent les ennemis du peuple.

« Ce district a encore exigé de ses représentants qu'ils reconnussent qu'ils sont révocables à la volonté du district, après trois assemblées tenues successivement pour cet objet, quels que soient les règlements à ce contraire que les représentants généraux tenteraient d'établir.

« Y a-t-il en effet rien de certain, concluait Camille, si ce n'est pas cet axiome : *Ejus est distituere cujus est instituere.* — C'est à celui qui a institué qu'il appartient de destituer. — *On est destitué comme on a institué* ; et nos représentants, élus parce que tel a été notre bon plaisir, et sans que nous ayons été tenus de motiver notre suffrage, ne sont-ils pas révocables de même?...

« Est-ce que la créature se mettra au-dessus du créateur?... »

Ces doctrines, Camille Desmoulins les soutint plus tard lorsqu'il opina pour que le district de Péronne retirât le mandat qu'il avait donné à l'abbé Maury.

« M. Bailly, disait plus loin Camille en vantant toujours son district des Cordeliers, a osé donner des brevets de capitaine, qui ne doivent être que la récompense des services, et que le mérite même ne doit tenir que du suffrage des citoyens. Le district des Cordeliers a fait éclater son improbation. Ce district, ainsi que celui des Petits-Augustins, indigné de voir le maire disposer ainsi des grades de la milice nationale, et préparer cette proie à ses flagorneurs, a invité les officiers du bataillon à rapporter sur le bureau

[1] Bientôt le nombre des districts de Paris fut réduit à quarante-huit : on les appela alors les *sections*. Aujourd'hui encore Paris a conservé la même division ; mais au lieu d'être partagé en sections il l'est en *quartiers* : c'est plus aristocratique.

leurs brevets signés *Boucher* [1]; et ceux-ci, honteux de pareilles provisions, se sont empressés de rendre hommage au peuple, seul souverain, en remettant leurs brevets au district. »

Puis, s'attaquant directement au maire, à qui Marat et d'autres journalistes patriotes avaient reproché, avec aigreur, le faste déployé dans ses fonctions d'édile, Camille Desmoulins s'exprimait ainsi :

« Pourquoi devant sa voiture ces gardes à cheval, et derrière, ces laquais à livrée, profanateurs de la cocarde nationale, et, aux couleurs de la liberté sur leurs chapeaux, alliant, sur toutes les coutures de leur habit, les couleurs honteuses de la servitude? Pourquoi encore ce traitement de *cent dix mille livres* que s'est appliqué le maire de la capitale? Je lui sais gré de la noble fierté avec laquelle il a demandé au ministre l'hôtel de la police [2]. Mais pourquoi les murs de cet hôtel ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils ont changé de maître? Pourquoi le même faste de meubles et la même somptuosité de table? Laissez, monsieur Bailly, laissez au satrape Pharnabaze ces riches tapis ; Agésilas s'assied par terre, et là, dicte des lois au grand roi de Perse. Laissez cette pompe extérieure aux rois et aux pontifes : la superstition du trône et de l'autel a besoin de processions, d'un maître des cérémonies, de la magie des décorations et du spectacle pour en imposer à la plèbe. Rappelez-vous ce jour du 23 juin, qui doit être si cher à votre souvenir, lorsqu'après la séance royale, vous sortiez, sur les quatre heures, dans votre litière, seul, sans gardes, sans laquais, et traversiez, au milieu des acclamations, la foule des patriotes qui s'écriaient : *Vive M. Bailly, président du congrès !* Ces princes, qui, quelques heures auparavant, avaient déployé tout le faste asiatique, dans leurs voitures à huit chevaux, au milieu des valets de pied, des pages et une armée de gardes du corps, qu'ils étaient petits en comparaison de vous, environné alors de l'opinion

1 Ce Boucher, qu'il ne faut pas confondre avec Boucher d'Argis, fameux rapporteur de l'affaire des 5 et 6 octobre, était alors le substitut du maire. Camille blâmait Bailly de s'amuser, suivant ses expressions pittoresques, à chevaucher sur une monture qui lui avait fait faire une multitude de chutes, et qui avait même failli, en dernier lieu, lui faire rompre le cou. « Thémistocle, parlant de son fils, ajoutait Camille, disait : Il gouverne sa mère, sa mère me gouverne; je gouverne Athènes, et Athènes gouverne la Grèce. Il paraît que le nommé Boucher s'était flatté de commander de même à la France : Je mènerai M. Bailly par le nez; M. Bailly gouvernera la capitale, la capitale gouvernera les provinces, et moi, Boucher, ci-devant porte-sacs de M. Rhimbert, avocat de ses causes de rebut, je me trouverai tout à coup milord protecteur des quatre-vingts départements. Saute, marquis! »

2 A cette époque, l'hôtel de la police du quai des Orfèvres devint l'hôtel de la mairie; la municipalité et le conseil général des districts se tenaient à l'hôtel de ville. Un peu plus tard, Pétion transporta la mairie à l'hôtel des Capucines, sur le boulevard de ce nom. Mais l'hôtel de ville a toujours été le quartier général de la commune de Paris.

publique! Je suis encore au nombre de ceux qui vous chérissent: je sais le respect que je dois à votre place, et les ménagements que méritent et vos talents et vos services : mais c'est parce que vous êtes revêtu de cette grande place, que je ne souffrirai point que vous l'avilissiez...

« Nous n'avons point pris les armes, nous n'avons pas bravé la mort pour que M. Bailly et quelques autres substituent à un faste révoltant dans les descendants de Vitikind, le faste et le despotisme mille fois plus choquant et plus intolérable d'un homme nouveau...»

Camille terminait sa semonce à Bailly, en disant qu'il ne voulait pas réduire le maire de Paris à vivre du brouet noir, comme Agésilas, mais qu'il lui recommandait plus de simplicité.

Tout en querellant souvent Bailly et Lafayette, on voyait néanmoins que le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* conservait encore de l'estime et de l'affection pour *les amis*. Mais c'était bien autre chose lorsqu'il s'attaquait aux *noirs* et aux *gris* de l'assemblée, ainsi qu'aux autres aristocrates opposés à la Révolution.

Nous voyons d'abord Camille écrire à Mounier une longue lettre, moitié historique, moitié bouffonne, pour lui reprocher sa conduite aristocratique dans l'Assemblée constituante, qu'il venait de déserter, toujours poursuivi, disait-il, par le fantôme de la redoutable lanterne. Camille en voulait aussi à Mounier, qui l'avait traité avec dédain dans une brochure qu'il venait de publier, intitulée : *Exposé de ma conduite*.

« Avec quelle différence, lui écrivait Camille en le plaisantant sur sa fuite dans les montagnes du Dauphiné; avec quelle différence vous étiez venu ici au mois de mai! Nous vous avions reçu comme l'aigle d'une province qui avait dans son sein Servan; qui avait, la première, appelé les Français à la liberté. Alors l'espérance élevait devant vous ses nuages dorés; vous ameniez à Versailles madame Mounier et le petit Mounier, pour être témoins de vos triomphes : vous ne rêviez que présidence, chambre haute, pairie, sénat, doge, *veto*, hermine; vous alliez descendre chez Monsieur, frère du roi; qui, sur votre renommée, vous faisait l'honneur de vous offrir un appartement à l'hôtel de ses chevaux. Depuis l'Œil-de-Bœuf jusqu'au port Saint-Nicolas, le nom de M. Mounier volait de bouche en bouche. — « C'est ce grand homme, disait-on, qui, le premier, « a fait accoucher la constitution à l'Assemblée provinciale de

« Romans ; c'est lui qui sera le restaurateur de la France. » —

« Ah ! mon pauvre Mounier, comme vous voilà déchu aujourd'hui !... C'est l'orgueil, mon ami, qui vous a précipité comme les mauvais anges. Vous étiez venu à Versailles avec la constitution dans votre poche, et dans votre tête la conviction que vous étiez notre Lycurgue. Quand vous avez vu votre constitution d'outre-mer opprimée par les sifflets de toute la philosophie et du sens commun, comme cette Fulvie qui fit naître une effroyable guerre civile parce qu'Octave ne voulait point de ses faveurs, vous avez dit : *Sonnez, trompettes*[1] !...

« Ne vous y trompez pas, ajoutait Camille, brodant toujours sur le *veto* et sur les institutions aristocratiques que Mounier avait voulu donner à la France ; le problème des grandes républiques est résolu. Le bon sens du manœuvre et du journalier m'étonne tous les jours de plus en plus ; le faubourg Saint-Antoine croît en sagesse ; nous marchons à grands pas vers la République. Déjà les démocrates sont les plus nombreux ; mais ils aiment trop leur patrie pour la livrer aux horreurs d'une guerre civile... *Attendez quelques années, alors nous compterons les voix, et la raison triomphera sans effusion de sang.* » C'est ainsi que Camille Desmoulins prophétisait dès la fin de 1789.

A la suite de cette lettre, Camille ajoutait le *post-scriptum* suivant :

« M. Mounier a envoyé à l'Assemblée nationale sa démission de représentant ; elle a été reçue aux acclamations. »

Voilà Mounier tué sous les coups du rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* : il faut maintenant à Camille d'autres combats ; car sa vie de journaliste n'est qu'une lutte de tous les jours.

Aussi le verrons-nous s'attaquer à la fois à Laharpe, à Panckouke, au *Mercure de France*, aux *Actes des Apôtres*, à Mallet du Pan, au club des Augustins, à Bergasse, à Fontanes[2] et à son journal *le Modérateur*, aux prêtres, aux nobles, aux aristocrates, à la reine Marie-Antoinette, au général Dalton, à l'abbé Maury, et jusqu'à l'exécuteur de la justice Sanson. Il ne se passe pas de jour que Camille ne soit

[1] « Vous avez mis trop d'aigreur, aurait dit Mirabeau à Camille en sortant d'une entrevue qui avait eu lieu, à Versailles, avec le partisan du *veto* absolu ; Mounier n'est pas un homme vendu à beaux deniers comptants, comme vous le croyez. Mounier n'est pas riche ; il est descendu aux écuries de Monsieur ; il est venu aux états généraux avec sa femme et ses enfants, et, *venir aux états généraux avec une femme et des enfants, qu'est-ce autre chose que de donner deux anses pour vous soulever?...* »

[2] Camille n'appelait jamais ce journaliste que *Font-âne*.

obligé de rompre des lances en faveur de la dame de ses pensées, la Liberté, contre ceux qui la calomnient, ou qui la trahissent.

Nous le voyons d'abord contester à Marie-Antoinette le titre de *reine des Français*, que lui donnaient encore les courtisans de toutes les nuances.

« Depuis que l'Assemblée nationale l'a décrété, j'ai reconnu, comme les autres, Louis XVI pour roi des Français ; en conséquence, j'ôte mon chapeau quand il passe, et, si je suis de garde, je présente les armes. Mais vous m'avouerez, mes chers concitoyens, que pour des philosophes, pour des amis de la liberté et de l'égalité des conditions, c'est bien assez d'une majesté. Je n'ignore pas que nos pères ont dit : La reine Catherine de Médicis, la reine Isabelle de Bavière, et, dans des temps plus reculés, la reine Brunehaut, la reine Frédégonde, sans croire contrevenir à la loi salique. Je sais que ce mot est purement de style, et comme ce protocole : *votre serviteur*. Mais c'est avec des mots qu'on gouverne les hommes... Laissons autour de la femme du roi cette foule qui vit d'abjection et de servitude, et qui se partage en trois classes, les uns sur des tabourets, les autres sur des pliants, le reste debout, graduer ainsi leur bassesse, et l'appeler leur *reine*. Pour nous, *non habemus regem nisi Cæsarem*. »

Voici maintenant en quels termes le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* parlait des rédacteurs du *Mercure de France*, et de son propriétaire Panckouke :

« M. Panckouke a craint que si chacun des nouveaux journalistes arrachait aux talons de son *Mercure* une plume de ses ailes, le pauvre *Mercure*, qui déclinait déjà sensiblement, ne fît une lourde chute...

« M. Panckouke s'est fait un point d'honneur de soutenir son journal au milieu des grands débris qui le menaçaient d'une ruine commune, et il vient de conclure une triple alliance entre MM. Marmontel, de Laharpe et Champfort. En lisant la publication de cette ligue formidable, j'avais tremblé pour mon journal, et j'aurais bien voulu regagner le port avec ma frêle barque. Comment tenir la mer contre ces gros vaisseaux qui allaient croiser au mois de janvier? Je respire et je reprends courage depuis que j'ai vu la première expédition de M. de Laharpe... »

— « Ce M. Panckouke, ajoutait plus loin Camille, est véritablement le dieu Janus des journalistes : quand il tient son papier in-

octavò, son *Mercure*, c'est le visage de l'abbé Sabatier, *sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat;* mais quand il a pris son papier in-folio, la *Gazette nationale*, c'est le patriote le plus chaud, c'est un brave à trois poils qui veut voler au secours des Brabançons, et l'aristocratie n'a pas de fléau plus redoutable. »

— « Il n'était connu que comme un homme sans principes, disait encore Camille en parlant du principal rédacteur du *Mercure*, Mallet du Pan, qu'il appelait *Mallet-Pandu*; mais depuis que, tous les huit jours, pour monter sur l'arbre de Cracovie et, pendant une heure, ennuyer la multitude des oisifs de promotions, de cérémonies, de galas, et de toutes les fadaises des cours, il reçoit 12,000 livres du sieur Panckouke, il est devenu aristocrate permanent, et aussi incurable que Maury. Il regimbe contre la constitution, et s'acharne contre ceux qui font avorter les complots. N'a-t-il pas une fois comparé les réclamations des philosophes et des patriotes aux cris de l'hyène, qui, disait-il, imitant la voix humaine, attire les passants pour les dévorer! Heureusement que cette hyène n'a dévoré que les catins, les calotins, les publicains, les robins, mangeurs de gens, sur qui il était bien permis d'user de représailles... Si le bourreau trouve mauvais qu'on touche à son honneur [1], pouvons-nous souffrir qu'un étranger attente ainsi à la gloire du nom français?...

« On peut pardonner à Foucault, à Virieu, à Redon, à Dufraisse-Duché, à tant de prélats à génie étroit et à gros ventre, de décrier la Révolution, ajoutait Camille; ceux dont la raison n'est que l'instinct d'une brute, et qui ne jugent que par les sens, ne peuvent parler autrement d'une révolution qui va les empêcher de satisfaire leurs appétits gloutons : il est possible qu'ils soient de bonne foi. Mais les aristocrates vraiment haïssables, ce sont ceux qui, ayant quelque teinture des lettres humaines, ne sont pas assez sots pour que leurs amis puissent user de cette excuse. Voilà d'où vient ma haine ardente contre Maury, d'Éprémesnil, Cazalès, Mounier, Lally, Malouet et le susdit Mallet du Pan, qui, n'ayant pas l'avantage, comme le torrent de leurs confrères, d'être de ces Juifs grossiers et charnels, de ces épais Béotiens, se trouvent manifestement constitués en mauvaise foi; et la fourberie et la mauvaise foi sont le plus grand de tous les crimes. »

[1] Allusion à une affaire que les aristocrates venaient de lui susciter avec l'exécuteur criminel de Paris, affaire dont nous allons parler.

La publication du *Journal en Vaudevilles* et des *Actes des Apôtres* fournit aussi à Camille l'occasion d'exercer sa verve satirique.

« Les beaux esprits de la *faction verte*, dit-il, viennent de publier le prospectus d'un journal lyrique où ils se proposent de mettre les décrets en vaudevilles et en ponts-neufs, pour tourner l'auguste assemblée en ridicule. Malgré la prodigieuse gaieté de ces aristocrates chantants, je doute qu'ils réussissent à faire rire, sur le décret des pensions, les aristocrates pleurants. On assure, ajoutait-il, que ce journal est le recueil facétieux des couplets que chantait naguère la table ronde des aristocrates à ses petits soupers chez le bourreau de Paris [1]. Soit rancune contre la lanterne et contre M. Guillotin, soit que la visite de tant de beau monde lui eût tourné la tête, M. Sanson régalait le cercle de son mieux. Depuis qu'il leur a fermé sa porte, j'ignore en quelle maison MM. de Rhulières et Rivarol se seront sauvés avec leurs guitares et leurs vaudevilles; mais, je le répète, il ne sera pas aisé à ces joyeux troubadours de mettre en musique le décret sur les pensions; je ne vois guère que le *Stabat* de Pergolèse où ils puissent trouver un air qui aille aux paroles. »

— « Depuis que M. Chénier a attaché la cocarde nationale à Melpomène, et M. Fleins à Thalie, disait plus loin Camille, les aristocrates, craignant de voir le Parnasse entier devenir patriote et républicain, ont fait les derniers efforts pour mettre au moins une des Muses de leur côté. La plus facile à corrompre était celle qui aime tant le vin de Champagne, et qui ne brille guère que dans les soupers, où, après les applaudissements donnés au cuisinier, elle vient avec son luth en recueillir à son tour. Elle devait en vouloir beaucoup à l'Assemblée nationale. Depuis l'ouverture du congrès, nous n'étions plus ce peuple chantant et frivole d'autrefois : on supprimait les grosses pensions accordées au violon, à la flûte, au fausset et au ténor. Dans le vaudeville de *Figaro*, à ce vers :

Tout finit par des chansons,

vers qui avait constitué les chansonniers juges en dernier ressort

[1] « Un district avait fait des perquisitions chez le bourreau, dit Camille pour colorer son assertion : on y avait saisi des presses; il en avait été dressé procès-verbal. Le bruit était général qu'il y avait des attroupements d'aristocrates dans la rue Neuve-Saint-Jean; que c'était des presses de chez le bourreau qu'était sorti : *Ouvrez les yeux*, et une foule d'autres écrits aussi violemment contre-révolutionnaires; maints journaux l'avaient publié, sans être démentis. En voilà plus qu'il n'est besoin pour m'absoudre d'avoir mené des aristocrates souper chez le bourreau. »

et la première cour souveraine de l'empire, le parterre venait de substituer :

Tout finit par des *canons*;

et la grosse artillerie de Tremeswar allait l'emporter sur M. Piis ; ce qui désolait les faiseurs d'opéra-comiques. Il n'aurait pas moins fallu que le cousin Jérôme Vadé pour opérer une contre-révolution ; mais il était mort, comme Catherine Vadé l'avait appris à tout l'univers. Heureusement MM. Rhulières, Rivarol, Peltier et Cha... [1] vivent encore, et l'aristocratie s'est flattée de trouver en eux la monnaie de ce grand homme, si elle pouvait accorder le quatuor. L'aristocratie avait encore fait fond sur Mirabeau cadet, croyant qu'il ne fallait, comme à Anacréon, que lui mettre la bouteille à la main pour en tirer des vers. Celui-ci a pris la bouteille, et bientôt la raison s'en est allée ; mais l'esprit n'est jamais venu, et notre orchestre l'a renvoyé au club des Augustins [2].

« Le cadre que ces messieurs ont choisi, ajoutait encore le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant*, est des plus heureux ; il est seulement fâcheux qu'il soit rempli par de mauvais citoyens qui s'efforcent de jeter du ridicule sur nos législateurs, et de souiller des noms chers à la patrie. Mais on n'a jamais exigé que des marchands de chansons eussent des principes et des sentiments d'honneur... »

Quant à M. Bergasse, l'un des protestants contre la constitution, Camille le considérait aussi comme ayant déserté son poste de représentant de la nation ; mais il attribuait sa conduite à l'effet de la maladie que Bergasse avait lui-même invoquée pour autoriser son absence.

[1] Camille Desmoulins met souvent au nombre des rédacteurs de ces facétieux recueils contre-révolutionnaires un M. Séguier, magistrat. Serait-ce du respectable M. Séguier père, aujourd'hui vice-président de la patrie, qu'il s'agirait ici ? Le genre d'esprit de ce grave magistrat nous ferait croire qu'il y a identité.

[2] C'était le club dit des Modérateurs ou des Amis de la Paix, que la faction des Malouet, des Maury, des d'Éprémesnil, etc., venait d'ouvrir dans l'église des Augustins. Voici les paroles que Camille met dans la bouche de Malouet, à propos de cette création :

« Le club de la rue Saint-Honoré me donne des frayeurs horribles :

Rome n'est plus dans Rome, elle est *aux Jacobins*.

Élevons autel contre autel, et formons une ligue aux Augustins. Mais l'essentiel est de nous défaire de ce nom d'*aristocrates* qui nous poursuit. Maudit soit l'inventeur de ce mot aristocrate ! il nous a fait plus de mal que les gardes françaises et la lanterne. Prenons le nom de Modérés, de Modérateurs, d'Amis de la Paix ; on est sûr de séduire toujours la plupart des hommes avec le terme moyen .. »

« Je croyais avec le public, disait à ce sujet l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, que la maladie de M. Bergasse était une hydropisie; mais les auteurs de la *Chronique de Paris* viennent de me détromper par cette note : — « Plusieurs personnes ont sou-
« vent refusé de croire que l'histoire de *Nina* fût véritable. M. Ber-
« gasse, qui n'a vu qu'avec une très-grande peine l'Assemblée na-
« tionale se transporter à Paris, en a été tellement affecté, que,
« raisonnable sur tout le reste, son esprit s'est affaibli sur ce seul
« point. Il est demeuré à Versailles, et, chaque jour, il se rend à
« l'ancienne salle, à l'hôtel des Menus : il demande si ses collègues
« sont arrivés, quel est l'ordre du jour; s'il ne doit pas être ques-
« tion d'une chambre haute, d'un sénat à vie. Il attend ordinaire-
« ment une heure; au bout de ce temps, se voyant seul, il s'écrie :
« *Ils ne sont pas venus aujourd'hui, ils viendront peut-être demain.*
« Puis il s'en retourne. »

— « Aujourd'hui, nouveau Narcisse, ajoutait plus loin Camille, Bergasse n'aime plus que lui seul. Ce n'est point, comme ce berger, au fond d'une fontaine, en contemplant son image dans le miroir des eaux, qu'il entre en passion. Dans sa chaise à bras, à l'ombre d'un *acacia*, il lit sans cesse ses projets de lois; il admire son génie, il s'idolâtre lui-même, et tombe dans de longues extases... Il demande tantôt si on n'est point venu des colonnes d'Hercule pour voir le divin Bergasse, comme pour voir Tite-Live; si le congrès de Belgique ne lui a pas envoyé une ambassade pour lui demander des lois, comme la Pologne à J.-J. Rousseau et l'Amérique à Mably... »

— « Quoique tu sois un méchant, un ennemi de la nation, un traître à la patrie, concluait Camille, la Miséricorde est assise dans le parquet du *procureur général de la lanterne* à côté de la Justice : elle me présente ta marotte, tes grelots, et je me sens fléchir... »

C'est ainsi que Camille ne cessait de se moquer du publiciste aristocratique dont les *Actes des Apôtres* publiaient souvent les projets de constitution. Il ne lui laissait pas un jour de répit.

Il faut voir le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* aux prises avec celui qu'il appelait J... F..... Maury.

« J'avais entrepris sa guérison, disait Camille en parlant du député de Péronne; mais je vois bien que c'est un homme incurable : *il a le courage de la honte*, comme il le disait lui-même l'autre jour : c'est-à-dire, pour les personnes qui n'entendent pas ce jargon académique, le courage de ceux qui avalent la honte comme l'eau.

Notre homme aux huit cents fermes [1] a fait tant des siennes à la séance du 12 janvier, que tous les pères conscrits de la gauche ont crié : *Tolle!* à bas de la tribune! qu'on le *chasse!* Ce mot, prononcé pour la première fois dans l'auguste assemblée, oblige de reprendre les choses de plus haut.

« Mes abonnés me demandent ce qui avait jeté J... F..... Maury si fort hors des gonds, et par quels méfaits il s'était attiré cette clameur de haro. ».

Ici Camille expliquait ce qui se passait aux Jacobins lorsqu'on y arrêtait la liste des membres des commissions ou de ceux des députés proposés comme candidats au fauteuil de la présidence; et il ajoutait :

« Qu'on se figure la consternation des augustins, la colère de Malouet, qui voit que tout espoir d'arriver à ce fauteuil lui est fermé; les convulsions de J... F..... Maury!...—O J... F..... Maury! s'est-il dit à lui-même, va maintenant te consumer à faire des motions ou incendiaires ou antipopulaires; sois l'âme damnée des aristocrates; crache le sang dans la tribune; mens comme un laquais; fais un rapport infidèle et envenimé de l'affaire de Marseille; nargue les soufflets et les huées : paroles perdues! infamie perdue! La tribune n'est plus tenable. Les jacobins sont les maîtres!...

« Ces désolantes réflexions, poursuivait Camille, avaient jeté notre cher abbé dans la mélancolie et le découragement, quand, tiré tout à coup de sa léthargie par je ne sais quelle motion de Cazalès, il court à la tribune au secours de son compagnon d'armes. D'abord il se plaint que tout se décide aux Jacobins, que le côté droit de l'Assemble nationale est frappé de paralysie. Bientôt, passant du ton plaintif des doléances aux emportements, à ces mots *honnêtes*, il en ajoute d'autres qui ne le sont pas : il se retourne vers la gauche; il apostrophe *ces hommes*, dit-il, *à qui la nature a refusé toute espèce de courage, mais qu'elle a amplement dédommagés en leur donnant le courage de la honte*. Désignant les jacobins de l'assemblée, que sa société appelle les *enragés*, il s'écrie qu'il est entouré des *hurlements de la rage*. Aussitôt tous les jacobins de crier : Haro! à bas! qu'on le chasse [2]!

[1] « Convenons, disait ailleurs Camille, que si l'on avait ôté à J...F..... Maury une seule de ses fermes chaque fois qu'il a dit une sottise dans la tribune, et qu'il s'y est rendu criminel de lèse-nation, la confiscation serait aujourd'hui totale. »

[2] L'abbé Maury avait poussé l'irrévérence jusqu'à lever la jambe au milieu de l'assemblée, et faire le geste expressif par lequel on veut faire sentir sa supériorité. « On a cru un moment, dit à ce sujet

« La consternation était extrême au camp des aristocrates, qui, s'avouant que J... F..... avait été emporté trop loin, n'étaient pas sans inquiétude. Déjà M. de Foucault avait eu en vain recours à sa motion favorite, sa chère question préalable. Mais M. de Mirabeau l'aîné, à qui il est difficile de se défendre, pour J... F..... Maury, de cette espèce d'intérêt que le tribun Milon sentait pour le tribun Clodius : *Quid enim erat, quod odisset Clodium Milo, segetem ac materiam suæ gloriæ?* ne pouvant pas haïr un adversaire dont la mauvaise cause, l'entêtement, l'infériorité, l'incorrigibilité et l'audace lui préparent tous les jours de nouveaux triomphes, aurait trop perdu à le voir chasser de la tribune... Mirabeau a fini par proposer que la censure de l'abbé J... F..... fût insérée au procès-verbal, avec note sur le registre...

« Le lendemain, ajoutait encore Camille pour compléter la relation de cette séance, il y eut de nouveaux débats. Déjà J... F..... Maury avait bu toute honte, et, à l'ouverture de la salle, il s'était cramponné à la tribune, les papiers de Marseille à la main, prêt à faire son rapport. Mais les jacobins (les jacobins de l'Assemblée nationale, s'entend ici), tout d'une voix, demandent qu'avant tout sa censure lui soit lue par le président. Aussitôt, insurrection de tous les augustins, qui ne veulent point qu'il désempare de la tribune. Ils s'écrient que le décret suffit à la correction, qu'il a subi sa peine la veille. L'aile gauche soutient qu'il faut une proclamation, qu'il doit descendre à la barre; là, d'un air contrit, et à genoux, entendre son arrêt, et recevoir du président l'absolution et une imposition des mains autre que celle qu'il avait tant souhaitée[1]. Le tumulte et la fermentation augmentaient: on eût dit que les deux armées allaient en venir aux mains. Malgré la prodigieuse supériorité des patriotes, deux cents nobles ou calotins environ faisaient une contenance de Spartiates et digne d'une meilleure cause. On allait se battre autour de J... F..... Maury pour se l'arracher, comme autour du corps d'Hector ou de Patrocle. Enfin J... F....., voyant que sa querelle allait allumer entre les dieux une espèce de guerre sacrée; craignant le sort de Gracchus, assommé d'un coup de banc par Scipion, dans une effervescence des pères conscrits, et dans des circonstances semblables, fait quelques pas vers la barre; et, pendant que les

Camille, que, comme les chiens, il allait expulser le superflu du champagne : il n'a voulu que défier honnêtement l'assemblée. »

[1] Allusion aux prétentions que Maury avait affichées, avant la Révolution, de devenir évêque, etc.

siens le repoussent d'un côté, que les patriotes le tirent de l'autre pour lui faire fléchir le genou. Target, qui l'observe des yeux du haut de son fauteuil, prend son temps, et au moment où J... F..... plie le jarret, il lui lit la fatale sentence. Maury lève en vain une tête rebelle, la lecture est déjà achevée; et, comme un taureau frappé par le sacrificateur d'une main mal assurée s'échappe de l'autel, furieux et avec un mugissement horrible, le prince des démons s'enfuit à la tribune, où il va exhaler sa rage contre les patriotes de Marseille. »

C'était ainsi que le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* rendait compte au public des séances les plus graves, les plus agitées de l'Assemblée nationale : elles lui servaient toujours de cadre pour y faire figurer, au premier plan, et tour à tour, ses ennemis, comme ses amis. Aucune des grandes questions politiques ou sociales qui furent agitées dans ce congrès ne put jamais lui fournir la matière d'un article complétement sérieux. Et cependant, il passait hebdomadairement en revue les actes de l'Assemblée nationale. Mais cette revue n'était jamais qu'une analyse, moitié sérieuse, moitié burlesque, des travaux des députés et des querelles des partis : il y entremêlait toujours une foule de citations de l'Évangile, de la sainte Écriture, des auteurs classiques, etc. Tantôt il prônait, il exaltait le patriotisme, les talents des membres populaires, tels que les Lameth, Barnave, Pétion, Robespierre, Buzot, Grégoire, Fauchet, Talleyrand, etc.; tantôt il tombait à bras raccourcis sur les chefs des aristocrates, qu'il appelait les *noirs*. Aujourd'hui il entrait en colère contre Mirabeau cadet, Cazalès, d'Ambly, Mounier, Bergasse, etc; le lendemain il essayait de prendre corps à corps le géant du côté droit, celui qu'il ne nommait jamais sans faire précéder son nom des initiales de ses prénoms, J... F..... Maury.

Il faut lire surtout le numéro de Camille Desmoulins dans lequel il résume, à sa manière, les séances où furent supprimés les ordres monastiques et religieux; ce numéro est un modèle du genre qu'il avait adopté.

« Il n'y a pas longtemps, dit-il, ce fut une grande affaire que l'extinction des jésuites; et quand on eut rendu ces pères aux bonnes mœurs et au beau sexe, bien des gens n'en pouvaient encore croire leurs yeux. » (Ici, Camille faisait connaître tout ce qu'il avait fallu de force, de ruse et de persévérance, pour réduire les révérends pères

Girard, Malagrida, Letellier, La Chaise, Patouillet, Nonotte, etc.)

« Aujourd'hui, poursuivait-il, ce n'est pas seulement une légion, mais toute l'armée monacale qui est licenciée : les barbus et les rasés, les frisés et les tondus, les blancs, les gris et les noirs, les capuchons ronds et ceux en pointe, les grandes et les petites manches, les scapulaires et les chapelets, les escarpins, les sandales et les va-nu-pieds ; tous les régiments d'Élie, de saint François, de saint Augustin, de sainte Thérèse, de sainte Claire, de saint Bernard, de saint Bruno, de saint Benoît, de saint Pancrace, de sainte Colette, de sainte Cunégonde, de sainte Geneviève, de saint Norbert, de saint Chantal, de saint Vincent, ont subi la même réforme. On n'a pas mis en mouvement tout le corps diplomatique ; on n'a pas dépêché courrier sur courrier au roi de Prusse, à S. M. catholique, à S. M. fidèle, à S. M. très-sacrée ; on n'a pas même demandé l'avis de S. M. très-chrétienne ; on n'en a pas même touché un mot au saint-père ; il n'y a pas eu d'assemblée de chambres, pas même un réquisitoire de Me Antoine Séguier. Sans forme ni figure de procès, sans qu'il y eût accusation de régicide, ni de pédérastie, comme dans l'affaire des jésuites ; ni de magie et de crimes horribles, comme dans celle des templiers, M. Treilhard, au nom du comité ecclésiastique, fait, au congrès, lecture d'un rapport où on trouve un peu plus de sens commun et de civisme que dans ceux que messieurs les ministres faisaient ci-devant au conseil, au nom de leurs commis, en présence du roi ou de son fauteuil... Il expose que l'humilité et l'éloignement des choses terrestres, qui avaient élevé les cloîtres, y ont presque partout dégénéré en ces habitudes de paresse et d'oisiveté qui les rendent aujourd'hui onéreux et scandaleux... En vain M. l'évêque de Clermont s'est-il écrié que son cahier (le cahier des calotins de son diocèse) est prohibitif ; qu'il s'oppose à la suppression des moines ; en vain il crie à l'apostasie : on passe à l'examen de la première partie du projet, et M. Chapelier pose la question en ces termes : Abolira-t-on les ordres religieux ?

« Les évêques de Nancy et de Clermont montent en chaire : ils débitent un ou deux points d'un sermon qu'ils avaient fait pour une prise de voile de quelque charmante novice... MM. de la Rochefoucault, Grégoire et Pétion, réfutent les préopinants... — On vous a dit, messieurs, s'écrie Pétion, que les religieux sont utiles à l'agriculture ; mais combien y a-t-il de siècles que leurs mains, consacrées à l'oisiveté, ne conduisent plus la charrue ! L'agriculture sera

perfectionnée, si les vastes domaines remis entre les mains d'un seul abbé, ou d'une seule maison religieuse, sont divisés par petites portions entre les mains d'un grand nombre de pères de famille qui travailleront pour leurs enfants... La nation pourrait-elle donner quelques regrets à ces distributions d'aliments faites devant la porte des couvents, et qui accoutument les peuples à se nourrir du vil pain de l'aumône ; charité respectable, mais dont l'effet le plus commun est de multiplier les fainéants et les fripons dans cette classe intéressante du peuple à qui l'on fait plus de mal encore lorsqu'on l'avilit que lorsqu'on la fait gémir sous le poids des travaux? C'est pour d'autres hommes que des moines que vous allez féconder les campagnes : la liberté et le goût de la vie agricole ne vont pas l'un sans l'autre... » — Et Camille poursuivait ainsi :

« Quand M. le commandant général des lazaristes, qui lui succéda, aurait parlé trois heures, il n'eût jamais réfuté ce peu de mots. Il se défendit en homme qui combat pour conserver ses deux épaulettes à graines-d'épinards, sa manse, son carrosse, son bâton de général; qui allait tout perdre et redevenir calotin à portion congrue. On lui passa les extravagances et les injures qu'il a débitées. Son discours n'a prouvé autre chose, sinon que ce n'est pas l'ordre de Saint-Lazare qui aurait fait fleurir les lettres en France, puisque ce pauvre homme était leur phénix... »

« — Je jure, a ajouté M. Garat aîné, dont la chaleur croissait avec celle de son discours, je jure que, méditant sur les institutions religieuses, je n'ai jamais pu concevoir qu'il fût plus permis à l'homme de se priver de la vie civile que de la vie naturelle : je jure que je n'ai jamais pu concevoir que Dieu aimât à reprendre à l'homme les biens qu'il a faits à l'espèce humaine, et que ce fût un moyen de lui plaire que le sacrifice de la liberté qu'on a reçue de lui. Je jure... —

« A cette formule de serment, qui n'était que l'expression de la conviction d'un homme descendu au fond de son cœur, tout un côté de la salle a crié au blasphème, à l'impiété ; on n'y voyait que des bras en l'air, comme s'ils eussent voulu détourner la foudre du ciel qui allait tomber sur la tribune et sur l'orateur sacrilége. Au milieu de tous ces bras en l'air, on distinguait les mains pures et vénérables, les mains chastes de J... F..... Maury, des évêques de Clermont et de Nancy, de Perpignan, de Foucault, de Juigné, d'Aymar, de Bouville, de Folleville, de Malouet, de Dufresse, de Fumel ; par-

dessus tout s'élevaient les bras de d'Éprémesnil : à la violence du geste et à la rapidité de la rotation, il avait l'air de magnétiser les *augustins* et de tourner la baguette [1]... »

Il nous est impossible de suivre plus longtemps le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* dans ses narrations burlesco-historiques, ni dans ses digressions à perte de vue, mais qu'on lit avec le plus vif plaisir. Tout son journal est écrit comme les échantillons que nous venons de donner de son style et de son spirituel bavardage, et les questions les plus graves y sont traitées sur le même ton.

Cependant Camille se mettait parfois en colère, et alors chacune de ses phrases emportait le morceau.

Les aristocrates lui ayant suscité un procès avec le bourreau de Paris, et celui-ci l'ayant assigné à comparaître devant le tribunal de police de l'hôtel de ville pour un article de son journal, Camille, indigné, répondit à cet affront par un article de vingt pages, écrit avec sa verve satirique et mordante.

« Je ne puis pas empêcher un bourreau de me citer en justice, s'écrie-t-il, après avoir reconnu que

Ce coup part sûrement d'une main janséniste ;

mais j'ai le noble orgueil qu'il n'est pas au pouvoir de M. Sanson, ni de ceux qui le font mouvoir, de me salir. Ma vie est aux méchants, mais mon honneur est à moi ; on ne peut pas me le ravir...

« Forcé de descendre dans l'arène judiciaire avec un bourreau, je cherche à m'ennoblir à mes yeux. J'aime à me rappeler, et on ne me ravira pas du moins cet honneur, que c'est moi qui, au Palais-Royal, le dimanche 12 juillet, monté sur une table environnée de dix mille citoyens, et montrant un pistolet à ceux qui ne pouvaient m'entendre, appelai tout le monde aux armes : c'est moi qui proposai aux patriotes de prendre sur-le-champ des cocardes pour pouvoir se reconnaître, éviter la Saint-Barthélemy dont ils étaient menacés cette nuit même, et se défendre contre les assassins enrégimentés. Le peuple m'ayant dit de choisir les couleurs, je criai : Le vert, couleur de l'espérance, ou le ruban de Cincinnatus, couleurs de la république ! Et comme on se fut décidé pour le vert,

[1] D'Éprémesnil était l'un des chefs de la secte des *illuminés*, et s'occupait beaucoup de magnétisme.

après avoir dit à tous les satellites de la police, mêlés parmi la foule, que je ne tomberais pas vivant entre leurs mains, je descendis et j'attachai à l'instant à mon chapeau le ruban vert. M. l'abbé Sabattier dit que c'est avouer que j'ai mérité le dernier supplice. Je sais bien que le procès m'aurait été fait plutôt qu'à Bezenval; mais mon titre à la reconnaissance de mes concitoyens, c'est d'avoir bravé ce danger. »

Nous avons déjà vu Camille lutter contre les aristocrates Bergasse, Mallet du Pan, Maury, etc.; s'il nous était permis de le suivre dans ses combats hebdomadaires, nous le verrions guerroyer encore contre les Foucault, les Cazalès, les d'Éprémesnil, les Durozoy; contre Mirabeau jeune, qu'il appelait le petit *Ramponeau*; contre la plupart des prélats, et surtout contre Virieu; nous le verrions se réjouir d'entendre crier dans les rues : *Grands débats entre l'abbé Maudit et le président Vicieux*.

« Grâces au ciel, disait-il, Virieu n'a pas tenu longtemps le fauteuil de la présidence; il ne l'a point souillé assez pour qu'un homme de bien ne puisse s'y asseoir encore : il suffira d'en secouer la poussière... »

Camille réserva aussi sa verve et son indignation pour le *Livre rouge*. On trouve dans son journal du commencement de la Révolution des pages très-piquantes sur les prodigalités de la cour et sur les pensions accordées à la faveur et aux services abjects.

Il poursuivait de sa haine ceux qu'il appelait les *robins*, auxquels il attribuait tous les mauvais choix faits dans les municipalités et les départements. « Avant de placer un *robin* dans les assemblées de département, disait-il, il faut le tourner au moins sept fois en tous sens; il faut bien secouer sa robe, si l'aristocratie n'y est point cachée. A plus forte raison, faut-il fouiller scrupuleusement les candidats *calotins*. »

Les objets de sa vénération étaient alors Pétion, Robespierre, Grégoire, Buzot, Antoine, Rewbell, et quelques autres patriotes. Mirabeau et Lafayette, naguère ses idoles, commençaient à déchoir dans son opinion. Danton et Marat étaient, aux yeux de Camille, les deux têtes les mieux organisées pour achever la Révolution. Mais toute son affection était pour ses chers districts, et principalement pour celui des Cordeliers.

« Qui doute, s'écriait-il, que ce ne soient les assemblées de districts, malgré les reproches qu'on peut leur faire, qui ont opéré et

affermi la Révolution? Personne n'en doute moins que ceux qui en demandent le plus vivement la suppression. Il est bien étrange que certaines gens se soient mis dans la tête que le peuple de Paris ferait la sottise de renoncer à ses districts. Je vois les bons effets de notre district des Cordeliers, et je n'en vois pas les inconvénients. Après la première législature, quand la *République* de France[1] tournera sur ses pivots, et que les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle, alors il sera assez temps d'agiter cette question, si toutefois il y a lieu à délibérer; car j'avoue que je ne comprends pas ce que c'est qu'une république sans *forum*, sans place publique et sans le *veto* du peuple. Nous n'avons pas de place publique assez grande, mais nos districts y suppléent, et remplissent bien mieux l'objet de la tribune et du *forum*... »

Lorsque, par une combinaison toute contre-révolutionnaire, les *impartiaux* obtinrent un décret qui transformait les soixante districts en quarante-huit sections, Camille jeta les hauts cris. « Tous les républicains, dit-il, sont consternés de la suppression des soixante tribunes de nos districts; ils regardent ce décret d'aussi mauvais œil que celui du marc d'argent; et véritablement, c'est le plus grand échec qu'ait reçu la démocratie...

« O mes chers cordeliers! adieu donc à notre sonnette, à notre fauteuil, à notre tribune retentissante et pleine d'orateurs illustres. A la place, il n'y aura plus qu'une grande urne, qu'une cruche où les citoyens actifs, qui ne se sont jamais vus, viendront déposer leur scrutin... Quand le peuple ne peut plus s'assembler sur la place, il va sur le mont Aventin; quand on ne pend pas les traîtres, il les met à la lanterne... »

Il y avait à peine six mois que Camille Desmoulins s'était associé avec le libraire Garnéry pour la publication des *Révolutions de France et de Brabant*, lorsque la discorde se mit entre l'auteur et l'imprimeur, et ils se séparèrent.

Le libraire, croyant que la propriété littéraire de cette feuille périodique lui appartenait, voulut en poursuivre la propagation avec un autre auteur. Camille Desmoulins s'y opposa, et la continua lui-même sans le secours d'aucun éditeur. Voici comment il raconte cette affaire:

« J'avais entrepris le journal des *Révolutions de France et de Bra-*

1 C'était en 1790 que Camille donnait ce nom à la France constitutionnelle.

bant avec le sieur Garnéry ; je dis mon journal, quoique le libraire prétende que c'est le sien. Il me semble pourtant que cette paternité-là ne devrait pas être équivoque ; et si la loi a dit : *Est bien père qui est mari*, je puis dire à meilleur droit : Je suis bien père de mes vingt-six numéros précédents, puisque je les ai tirés de mon cerveau, ou, si l'on veut, de mon écritoire. Mais il y a longtemps que ce procès existe entre les libraires et nous, pauvres auteurs. Mon intention n'est point de plaider ici... »

Puis, expliquant de nouveau quel avait été son but en mettant au jour une feuille politique, il disait qu'il avait cherché une république différente de celles des anciens, et telle que les lumières du siècle et l'impulsion du moment devaient la présenter à l'Assemblée constituante.

« Puisque je désespère de vaincre des courants insurmontables, attaché depuis six mois au banc des rameurs, peut-être ferais-je bien de regagner le rivage et de jeter une rame inutile. Je devrais laisser Garnéry continuer, au rabais, les *Révolutions de France et de Brabant*, sans tenter avec mon libraire la lutte inégale de Tournon avec Prudhomme. Mais j'entends Robespierre appeler mon découragement corruption, et s'écrier que je suis vendu comme les autres à la femme du roi et au parti ministériel. Il faut bien détromper mon cher Robespierre ; il faut bien donner toutes les semaines des preuves de mon incorruptibilité ; montrer que je suis aussi fier républicain que lui, et que, quand le nombre de patriotes, qui diminue prodigieusement tous les jours, se réduirait à un ou deux citoyens, c'est moi qui voudrais rester le dernier des jacobins.

« Combien j'ai eu de la peine à ajouter foi aux bruits qui circulent contre le club de *quatre-vingt-neuf*, contre le comité de constitution ! s'écriait Camille. Lorsque je suis si difficile en preuves de corruption, comment se fait-il que moi j'aie été accusé d'être journaliste vendu, et que j'aie vu Robespierre et Lameth parmi mes calomniateurs ?... Ingrat Robespierre !... Il ne me reste plus qu'*à m'envelopper la tête !...* »

Néanmoins, Camille annonçait qu'il ne cesserait pas de fournir à ses souscripteurs la véritable suite des *Révolutions de France et de Brabant*, par Camille Desmoulins, *ancien procureur général de la lanterne, démissionnaire*. Et il continua en effet sa patriotique et curieuse publication, non sans se voir en butte à bien des vicissitudes.

Au commencement de la Révolution, Camille avait été le commensal, l'ami de Mirabeau : il n'avait cessé de l'appeler le *grand*, le *saint* Mirabeau. Mais, peu de mois après, les opinions émises par ce tribun sur le *veto*, ainsi que sur plusieurs autres questions importantes, firent croire à Camille que *saint* Mirabeau pouvait bien avoir été damné par l'or corrupteur de la liste civile. Longtemps il avait voulu douter de ce qu'il considérait comme un malheur public. « Je l'avoue, disait-il, pour me persuader qu'un orateur que j'avais vu enflammé du saint amour de la liberté, que Mirabeau, par exemple, ait abandonné le poste populaire, il faudrait me le montrer pris sur le fait et les mains garnies ; il faudrait que j'eusse vu les larrons s'arranger dans la foire ; il faudrait qu'on m'eût spécifié si c'était en assignats ou en espèces sonnantes. J'exigerais presque que l'on me produisît sa quittance... »

Bientôt Camille ne put plus douter que la pluie d'or de la liste civile n'eût fait de grands ravages, même au sein de l'Assemblée nationale.

Parlant ensuite de l'opinion émise par Mirabeau au sujet du droit de paix et de guerre, Camille supposa d'abord que le discours prononcé par son ancien patron n'était pas de lui : il assura même qu'en rentrant chez lui, Mirabeau avait fait une scène à son *souffleur*, M. P.... « Malheureux! aurait-il dit, tu n'avais donc pas lu ma *Théorie de la royauté*, cet ouvrage que j'ai pris la peine de commenter de Milton, et où j'ai montré, pour les principes diamétralement opposés, une admiration et un enthousiasme qui m'ont gagné alors la confiance de tous les jacobins? Aujourd'hui, tu m'as fait m'extasier devant un roi, comme un imbécile, grands yeux ouverts, bouche béante, tandis qu'au mois de décembre, je faisais imprimer qu'un roi était le plus grand fléau des peuples. Il n'y a pas une ligne, dans ma théorie d'alors, qui ne soit un démenti pour ma théorie de ce matin. Ah! du moins, J... F..... Maury et mon frère *Tonneau* n'ont jamais varié dans leurs principes!... »

On sait qu'à la suite de l'opinion émise par Mirabeau sur le droit de paix et de guerre, on cria dans les rues : *La grande trahison du comte de Mirabeau*; ce qui le mit en fureur.

Mais un mois après, Camille avait de nouveaux griefs contre l'ancien tribun. En parlant des périls que courait la chose publique, par l'effet des conspirations incessantes tramées contre la liberté, il racontait une anecdote peu édifiante, dont le héros était le ci-

devant comte : « L'Autrichien, comte de Merey, disait-il, est l'âme du cabinet de Saint-Cloud [1]. Le château vient d'appeler à son secours Mᵉ *Riquetti* l'aîné ; on l'a conjuré de fouiller dans son bissac s'il ne saurait pas quelque bon tour pour le 14 [2], en lui promettant de le remplir d'or. M. Mirabeau est furieux d'être découvert : il avait si bien pris ses mesures ! Il avait renvoyé sa voiture de chez Mᵉ d'Arragon. Il était allé dans un fiacre sapin, et le manteau sur le nez, aux Champs-Élysées ; là il avait trouvé son cher neveu, déguisé en postillon, qui l'avait caché dans une chaise de poste, à six heures du matin, le 3 juillet, et l'avait mené à Saint-Cloud. Il y avait eu une très-mystérieuse conférence avec l'archevêque de Toulouse et *la femme du pouvoir exécutif*, depuis sept heures jusqu'à neuf heures. Alors le pouvoir exécutif lui-même s'était montré, et le colloque avait duré, en sa présence, une heure et demie. Qu'on juge combien Mirabeau fut stupéfait de voir, le lendemain, tous ces détails dans l'*Orateur du Peuple !* »

A cette époque (juillet 1790), Camille Desmoulins avait pris pour ses idoles Robespierre, Barnave et les Lameth ; il ne laissait aucune occasion favorable d'exprimer les sentiments d'admiration dont il était pénétré pour ces premiers défenseurs du peuple et de la liberté. Après avoir analysé le discours de Barnave, en réponse aux *sophismes* de Mirabeau sur le droit de guerre, Camille s'exprimait ainsi : « Les galeries ont applaudi notre cher Barnave : elles aiment à voir le jeune Darès culbuter et rouler sur la poussière le vieux Entelle. Elles applaudiront bien davantage à l'ordinaire prochain, où je vous conduirai en triomphe sous les fenêtres du *pouvoir exécutif*, et là, nous vous applaudirons avec tant de fureur, que Mirabeau pourra entendre nos battements de la rue de l'Échelle. »

Au milieu des défections qui affligeaient alors les patriotes sincères, Camille, sur le compte de qui on avait fait courir quelques bruits défavorables, sut se maintenir pur ; mais ce ne fut pas sans avoir eu à soutenir, et les assauts des amis du pouvoir, et leurs intimidations. Les confessions de Camille à cet égard sont d'une naïveté exemplaire.

Nous le voyons d'abord se plaindre des poursuites auxquelles il

[1] Le conseil de Saint-Cloud ne tarda pas d'être appelé le *comité autrichien*, parce qu'il était dirigé ar Marie-Antoinette et par l'ambassadeur d'Autriche.

[2] Les patriotes n'étaient pas tranquilles sur l'issue de la grande fédération du Champ de Mars : on disait que la cour avait rassemblé beaucoup d'aristocrates et de satellites à Paris.

était en butte de la part du député Crillon, pour l'avoir appelé *citoyen douteux*. Crillon ne demandait pas moins qu'une rétractation ou *cent mille livres* de dommages-intérêts. Après avoir prouvé, par des fragments de Cicéron, combien la franchise et la rudesse de celui que les Romains avaient appelé le *père de la patrie* laissaient loin derrière elles *la rage effrénée* de calomnier que les aristocrates et les impartiaux reprochaient aux journalistes patriotes, le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* s'exprimait ainsi :

« Je vois bien que, pour faire un journal libre et ne point craindre les assignations ni les juges corrompus, il faut renoncer à être citoyen actif, suivre le précepte de l'Evangile, *donner ce qu'on a*, ne tenir à rien, et se retirer dans un grenier ou dans un tonneau *insaisissables;* et je suis bien déterminé à prendre ce parti plutôt que de trahir la vérité et ma conscience.

« Oui, je viens de le prendre ce parti ; je me suis débarrassé du peu que j'avais acquis par mes veilles, et d'un pécule que je puis bien appeler *quasi castrense*. A présent, viennent les huissiers quand ils voudront : j'échapperai à l'inquisition, comme le moucheron à la toile d'araignée, en passant au travers ; du moins, je pourrai démasquer les traîtres et les mauvais citoyens. Je bénis la tempête qui m'a fait jeter à la mer les instruments de ma servitude [1]. Maintenant, je me sens libre comme *Bias*. Je révélerai toute la corruption de l'Assemblée nationale ; je dirai que ceux qui paraissent l'âme de ces délibérations sont corrompus. Je déclare et je jure qu'ils m'ont offert une place dans la municipalité ; qu'ils m'ont dit avoir la parole de Bailly et de Lafayette. J'ai compris, par leurs menaces, qu'ils disposaient de Talon et de son Châtelet, et, par leurs promesses, qu'ils disposaient des places de la municipalité et des grâces de la cour.

« Oui, citoyens, s'écriait Camille indigné, je vous dénonce que déjà vous êtes à l'encan ; on marchande le silence, ou l'appui de vos défenseurs. A la suite d'un repas où l'on avait affaibli ma raison en prodiguant les vins, et amolli mon courage en m'offrant une image du bonheur qui n'est point sur la terre, et dont ils ne voyaient pas que le dédommagement ne peut être que dans la probité, le témoignage de la conscience et l'estime de soi-même ; après m'avoir

[1] Camille, ainsi qu'il nous l'apprend dans son 38e numéro, s'était arrangé de manière à n'être plus que le *teinturier* de son nouvel imprimeur, Chalon ; et M. Caillard jeune était censé le directeur des *Révolutions de France et de Brabant*.

ainsi préparé à recevoir les impressions qu'on voulait me faire prendre, n'osant pas me demander de professer d'autres principes, on m'a proposé une place de 1,000 écus, de 2,000 écus, etc. Pardon, chers concitoyens, si je ne me suis point levé avec horreur, et si je n'ai point dénoncé ces offres : j'aurais trahi l'hospitalité, la sainteté de la table : ceux qui me faisaient ces offres paraissaient céder à l'amitié... C'est que le découragement fait sur moi l'effet de la corruption, et m'en a donné la langueur.

« Et comment ne serais-je pas abattu ? je vois que nos maux sont incalculables, que l'égoïsme a gagné la majorité dans l'assemblée, qu'il n'y a rien de grand à attendre d'un peuple manœuvre ou sybarite ; je vois que la maladie du corps politique n'est pas seulement dans quelques membres qu'on pourrait guérir, c'est la masse du sang qui est corrompue ; je vois que cette Assemblée nationale que j'idolâtrais, que je proposais avec orgueil pour modèle aux autres nations, ne craint rien tant que cette égalité des droits et ce nivellement de tous les citoyens dont elle nous avait bercés. Bientôt la liberté de la presse ne sera plus qu'un vain nom... »

Camille voulait à tout prix relever, aux yeux du public, la profession des lettres, et surtout celle de journaliste : aussi saisit-il avec empressement l'occasion que lui fournit son collègue Loustalot pour provoquer un pacte fédératif entre tous les écrivains politiques de la France. « Je ramasse le gant que vous me jetez, monsieur Loustalot, dit Camille à cette occasion, et je veux lutter avec vous de civisme. Il ne me reste plus de sacrifices après ceux que j'ai faits et que je n'ai pas tous révélés au public ; mais je sacrifierai, s'il le faut, au bien public, jusqu'à ma réputation. Je répète ici le serment que vous avez fait : je ne craindrai ni les coups d'autorité, ni le couteau des lois ; je serai au-dessus des honneurs et de la misère. Je ne cesserai d'abreuver l'esprit public de la vérité et des bons principes. La lâche désertion de quelques journalistes, la pusillanimité du plus grand nombre, ne m'ébranleront pas, et je vous suivrai jusqu'à la ciguë... »

Un jour que Camille s'était surpris à faire l'éloge des deux fils du duc d'Orléans pour l'empressement qu'ils avaient mis à se dépouiller de leurs titres, de leurs armoiries, et à supprimer la livrée de leurs maisons[1], ce journaliste crut devoir profiter de l'occasion pour

[1] Voici comment Camille Desmoulins racontait cet empressement à se conformer au décret qui

répondre aux reproches qui lui étaient faits de *hanter* les grands.

« Dans les pamphlets publiés par la cabale ennemie de M. le duc d'Orléans, dit-il, on m'a mis à table avec les ci-devant ducs de *Chartres* et de *Montpensier*. Le fait est faux; ceux qui me connaissent savent que ce n'est point avec les princes que j'aimerais à me trouver à table... Il m'est arrivé par distraction, ou plutôt parce que, dans une conversation animée et affectueuse de part et d'autre, je ne sais point garder un maintien froid et réservé; il m'est arrivé de saisir la main de quelques-uns de ces nobles soi-disant patriotes, et j'ai senti une contraction de nerfs aristocratiques. Ah! faquin! reprends cette main à laquelle je faisais trop d'honneur! et toi, ouvrier respectable, qui as à peine achevé ta journée salariée que tu accours, à sept heures du soir, au Champ de Mars, offrir gratuitement à la patrie le reste du soleil et de tes forces, viens, mon ami, mon frère, que je baise ces mains durcies par le travail; car ce sont les fortes mains du peuple qui feront triompher la cause de la liberté... »

Il résulte des confidences que Camille fit, à cette époque, à ses abonnés, que, fatigué des persécutions auxquelles il était en butte, des condamnations prononcées contre lui [1], et surtout du *dernier degré* d'avilissement auquel *Rome* lui paraissait être tombée, il s'était résigné, comme Milon, à aller manger des poissons à Marseille. « Mais si je leur donne aujourd'hui la joie de me voir sortir de la lice, ce n'est point de ma part pusillanimité, ajoutait-il; c'est parce qu'une nation qui porte en triomphe le cheval de M. *Moittié* (Lafayette), une nation qui traîne en prison un citoyen pour avoir

abolissait les titres nobiliaires et supprimait les armoiries et les livrées : « A la première nouvelle du décret, et en recevant le *Postillon par Calais*, M. le ci-devant duc de Chartres (depuis, Louis-Philippe Ier) appelle aussitôt sa maison : il fait lecture du décret, y donne sa sanction domestique; défend qu'on l'appelle *monseigneur* ou *M. le duc;* quitte sa livrée avec plus de plaisir que M. Bailly n'a pris la sienne; déshabille de la tête aux pieds cochers, laquais, coureurs, et leur fait prendre des vêtements plus convenables à des citoyens *paulo post* actifs... »

— « Je rendrai justice à qui il appartient, malgré ma méfiance des ci-devant nobles, ajoutait plus loin Camille; les plus grands sacrifices n'ont rien coûté à cette famille. M. de Chartres n'a pas cru descendre, mais s'élever en devenant simple citoyen; et quand je l'ai vu, lui et ses frères, s'empresser de faire le serment civique et d'écrire leurs noms sur le rôle du district, je me suis dit : Nous voilà donc revenus aux beaux temps de la république romaine, et les princes briguent encore le titre de citoyens! »

— « A cet exemple, ajoutait encore Camille, opposons le contraste du *baron de Copet;* opposons le petit papa Necker, tenant à deux mains son écusson tout neuf, s'opiniâtrant à défendre son titre et ses armoiries contre l'Assemblée nationale; et qu'on me dise si, sur aucune cheminée, il y a magot de la Chine dont la tournure bouffonne soit plus risible que ce contraste! »

[1] Camille venait d'être condamné, par défaut, à 1,200 livres de dommages et intérêts pour avoir dit que Talon avait voulu le faire décréter d'accusation.

dit que M. *Capet* avait manqué à la majesté du peuple et à la sainteté du serment, ne mérite pas que l'on se dévoue pour elle : il ne faut pas qu'un Romain descende dans l'arène et s'expose aux bêtes féroces pour amuser des esclaves...

« Je cède le champ du raisonnement à ceux à qui M. Moittié permet d'écrire. Du moins j'ai la satisfaction de pouvoir me rendre ce témoignage, que moi, *auteur famélique*, au dire de ces messieurs, j'ai pourtant refusé leur or et leurs places... »

Ainsi Camille semblait bien décidé à cesser d'écrire. Cette résolution de la part d'un jeune homme qui avait fait preuve de tant de courage pourrait étonner, si l'on ne réfléchissait qu'à cette époque il venait de contracter un mariage qui avait comblé ses vœux. Il faut lire sa correspondance intime[1] pour se faire une juste idée de son bonheur quand il eut enfin obtenu de M. Duplessis la main de sa fille, cette charmante Lucile, dont il parle avec tant d'exaltation. Sa jeune femme, lui ayant apporté 7 à 8,000 livres de rente, avait pu exiger, en retour, que Camille lui sacrifiât ses fonctions de journaliste, alors si remplies de dangers. Camille put le promettre : mais on ne pouvait guère compter sur l'irrévocabilité des déterminations d'une tête aussi légère, aussi exaltée, aussi inconséquente que la sienne; les promesses faites à sa jeune moitié ne devaient être que le serment du joueur, ou, mieux encore, celui du marin : il jure qu'il n'affrontera plus les tempêtes, et se rembarque au premier calme favorable.

Tel se montra Camille. A peine avait-il jeté sa plume, et fait à sa nouvelle famille le sacrifice de ses ressentiments contre les aristocrates et les impartiaux, qu'une affaire assez grave pour lui vint se mettre au travers de son projet de se retirer dans sa tente.

Depuis quelque temps, Camille avait irrité contre lui les membres du club de *quatre-vingt-neuf*; il s'était fait un ennemi personnel de chacun de ces *impartiaux*. Malouet surtout se montrait acharné à poursuivre l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, avec lequel il n'avait pu avoir ni paix ni trêve. Le numéro de ce journal

[1] Cette correspondance a été imprimée plusieurs fois. En dernier lieu, M. Matton, avocat, et parent de Camille, a, sous le titre d'*Œuvres de Camille Desmoulins*, publié un volume dans lequel se trouvent toutes les lettres que Camille reçut de divers personnages marquants de l'époque, ainsi que sa correspondance avec son père, sa femme et ses amis; lettres fort curieuses, et dont la plupart sont des documents précieux pour l'histoire de la Révolution. Nous devons regretter que M. Matton, qui a reproduit dans ce volume et la *France libre* et le *Vieux Cordelier*, ait cru devoir ne pas y comprendre la *Lanterne aux Parisiens*, la *Réclamation pour M. de Saint-Hurugue*, et autres écrits de Camille, devenus très-rares.

où se trouve la curieuse relation de la fédération de 1790[1] fournit à Malouet l'occasion d'en dénoncer l'auteur.

En racontant cette affaire, Camille prétendait que c'était un coup monté par les meneurs du *consistoire municipal* et du club ministériel, conciliabules, disait-il, où ont assisté Riquetti l'aîné, Malouet, Brunville et les principaux amis du ministère.

Puis, reproduisant dans sa feuille, et de la manière la plus burlesque, cette séance dans laquelle les ennemis de la liberté de la presse, nous dit-il, ligués avec le commandant général, avaient fait d'une pierre deux coups, Camille nous apprend comme quoi, malgré les efforts de quelques patriotes, le *cul-de-sac des noirs* obtint contre Marat, auteur de la fameuse feuille : *C'en est fait de nous*, et contre lui-même, pour son numéro sur la fédération, un décret qui ordonnait au Châtelet de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les auteurs, imprimeurs et colporteurs d'écrits excitant le peuple à l'insurrection contre les lois, à l'effusion du sang et au renversement de la constitution.

Camille comprenait que Marat avait été trop loin dans son numéro dénoncé; il avait même eu à ce sujet avec le rédacteur de l'*Ami du Peuple* une discussion assez vive, dans laquelle il l'avait appelé le *dramaturge des journalistes*, voulant faire égorger tous les acteurs et jusqu'au souffleur[2]. Mais il trouvait inique que Malouet l'eût mis dans la même catégorie. Aussi protesta-t-il par une pétition qu'il adressa à l'assemblée, et dont elle eut à s'occuper le lendemain. Camille, qui espérait que les patriotes le défendraient, voulut assister à cette séance.

« Dubois de Crancé, dit-il, préparait à Malouet et aux noirs un grand rabat-joie. La dénonciation exclusive de Marat et de l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant* était une iniquité manifeste : il fut aisé de prévoir qu'il se ferait de beaux coups de lance...

« M. Alquier venait d'achever la lecture de mon adresse : vingt personnes demandent la parole. J'étais à la galerie, au-dessus du président, en face de Malouet, souhaitant qu'on me fît descendre à la barre, et écoutant ce que notre homme allait répondre aux qua-

[1] De toutes les relations de ce grand événement, il n'en est aucune aussi remplie de détails curieux et attachants que celle publiée par Camille Desmoulins, dans les numéros 50 et 54 de son journal.

[2] Nous avons déjà fait connaître, à l'article MARAT, les expressions comiques employées par Camille dans sa querelle avec ce journaliste. On les trouvera à la page 507 du 1er volume de ce livre.

tre points de ma pétition. — « Quelle fin m'a amené devant vous? dit-il; une feuille sanguinaire se vendait : je l'ai lue et je l'ai dénoncée; j'ai aussi dénoncé un numéro de Camille Desmoulins : est-il innocent, il se justifiera; s'il est coupable, je serai son accusateur, et de tous ceux qui prendront sa défense. *Qu'il se justifie, s'il l'ose...* » —

« J'étouffais de toutes ces réponses que je ne pouvais faire entendre et opposer à la déclamation de Malouet, poursuit Camille; mais à cet endroit, qui, à ma place, eût pu laisser passer sans répartie une provocation si impudente? La violence de ma situation était telle, que si j'avais été muet, je crois que j'aurais retrouvé en ce moment une langue comme le fils de Crésus à la prise de Sardes. *Oui, je l'ose!* m'écriai-je avec force, et incertain un moment si Malouet ne voulait pas se montrer un ennemi généreux et m'offrir un combat égal. Je compris, aux clameurs forcenées du *cul-de-sac*, que son défi n'était qu'une figure de rhétorique, et un tour de l'orateur qui voulait voiler sa lâcheté des apparences du courage : *Qu'on l'arrête!* cria tout à la fois le *cul-de-sac;* si les cris eussent rendu sa pensée, on aurait entendu : *Qu'on l'égorge, qu'on le pende, qu'on le mette en pièces!...* Une douzaine de gardes nationaux couraient déjà sus avec la vitesse du daim. Je m'étais flatté de paraître à la barre, et bien me prit d'avoir mis à cet effet *ce que j'avais de linge plus honnête;* les alguazils, qui couraient après l'auteur famélique, et qui cherchaient apparemment l'habit râpé de M. *Hortensius* ou de M. *Claque* dans la comédie, se rangèrent pour me laisser passer. Un de mes confrères, qui me vit, tempéra la vivacité des chasseurs, en leur représentant qu'il n'y avait point de décret. Avertis que je venais de passer au milieu d'eux, ils vinrent se jeter sur lui, prétendant qu'il était responsable de l'évasion qu'il avait favorisée, et il fallut un ordre du président pour qu'ils le relâchassent. Mon cher Robespierre ne m'abandonna pas en ce moment...

« Quand j'eus dit : *Oui, je l'ose,* répétait plus loin Camille, il y en eut bien une cinquantaine qui, du fond du *cul-de-sac*, allongèrent vers moi deux bras enragés et armés de poings menaçants; il ne leur manquait que des ailes aux talons pour s'élever à la tribune et m'y couper par petits morceaux comme Romulus... Pendant près d'une demi-heure, on n'eût pas entendu Dieu tonner. On sait que, quand la question préalable ne réussit pas aux noirs, leur dernière

ressource, la *ratio ultima* du cul-de-sac est un charivari infernal : c'est alors que les uns se servent de leur fausset, les autres de leur basse-contre, qui des pieds, qui des mains ; ce qui déshonorerait l'Assemblée nationale, si ce sabbat s'étendait au delà du quartier des noirs... »

Comme, ce jour-là, les patriotes voulaient prendre leur revanche, Biauzat, Robespierre et Pétion demandèrent le rapport du décret rendu contre Camille Desmoulins. Dubois-Crancé, plus adroit, fit honte à la majorité, qui l'avait rendu, de sa partialité révoltante.

« Je suis surpris, dit-il, que M. Malouet, dont le patriotisme est connu, ne se soit attaché qu'à deux ouvrages. J'attendais, de son impartialité bien notoire, qu'il allait aussi dénoncer les *Actes des Apôtres*, la *Gazette de Paris*, la *Protestation* de quelques membres de cette assemblée, seul ouvrage qui ait fait couler le sang à Montauban, Nîmes. Je m'étonne aussi que le Châtelet ait gardé le silence quand on a vendu la *Passion de Louis XVI*, le *Veni creator*, le prétendu *Manifeste attribué à M. de Condé*. Il est encore un libelle qui est l'objet principal de ma motion : il est revêtu des noms d'auteur et d'imprimeur ; il a pour titre : *Rapport du comité des recherches de la commune de Paris, dans l'affaire de MM. Bonne-Savardin, Maillebois et Guignard de Saint-Priest*. Je propose de mander à la barre le comité des recherches pour avouer ou désavouer cet écrit : s'il l'avoue, dès lors le ministre accusé de haute trahison doit être suspendu de ses fonctions et poursuivi... »

« A ces mots, ajoute Camille, stupeur de tous les *noirs* et *mulâtres* du cul-de-sac... Le sabbat recommença, les vents se déchaînèrent, la tourmente devint effroyable. Maury, Montlozier, Foucault avaient les joues enflées comme Borée, et soulevaient les flots écumeux de la *mer noire*, quand Camus arriva, le crin hérissé. Ce fut le *Si fortè virum quem*... — *Quos ego?* dit-il comme Neptune. Bref, les vents mutinés rentrèrent dans les outres d'Eole, et le décret proposé par Pétion et Biauzat fut prononcé [1]... »

Mais cette séance eut pour résultat de ramener l'inconstant Camille à la *galère*. « Je préviens mes souscripteurs, écrivit-il au bas de son numéro, que, d'après l'obstination de Malouet, je ne veux pas qu'il soit dit qu'un Picard a cédé à un Auvergnat en entête-

[1] Par ce nouveau décret, l'Assemblée nationale déclarait qu'il ne pourrait être intenté aucune action, ni dirigé aucunes poursuites pour les écrits publiés jusqu'à ce jour sur les affaires publiques, à l'exception de la feuille *C'en est fait de nous*.

ment. » Camille avait compris qu'en quittant son poste de journaliste au moment du danger, il autorisait le public à dire qu'il désertait en face de l'ennemi ; et il continua de publier sa feuille.

C'est donc à cette affaire avec Malouet, et aux encouragements que Camille reçut alors d'une foule de patriotes [1], que nous devons la suite des *Révolutions de France et de Brabant*, jusqu'après les événements du Champ de Mars.

Le lecteur n'attend sans doute pas de nous que nous suivions ici Camille Desmoulins dans son renouvellement de lutte contre les aristocrates de l'assemblée, du ministère, et contre les anciens patriotes qui lui parurent dévier des grands principes de la Révolution, et même déserter la cause de la liberté : nous devons renoncer à faire connaître les sujets si divers qu'il traita encore dans cette encyclopédie de la Révolution pendant la dernière année de sa publication. Si nous pouvions nous attacher à la marche de ce journal sur les traces de la Constituante, nous le verrions tour à tour sanctifier encore celui qu'il appelle parfois Mirabeau-Tonnerre, le défendre contre les ridicules accusations du Châtelet pour les événements d'octobre 1789 ; puis entretenir le public des soupçons qui planaient sur lui pour sa connivence avec la cour. Nous le verrions, un peu plus tard, demander à ce même Mirabeau de quel front il osait encore entrer dans le sanctuaire des amis de la liberté (la salle des Jacobins), et raconter les humiliations que ce même *saint* Mirabeau y avait subies ; et plus loin encore, le montrer effrontément vendu au roi, et condamné à entendre son éloge de la bouche du journaliste Sulleau, l'un des écrivains les plus aristocrates de l'époque.

« Mirabeau, disait Sulleau dans une lettre adressée à son parti, et dont Camille s'empara ; Mirabeau joue un jeu forcé : *il est monarchien par goût et par principes ;* mettez-le à même de réparer le mal que vous l'avez condamné à vous faire. La monarchie agonise, qu'il en soit le médecin, la cure est infaillible ; mais retenez bien que lui seul peut l'opérer... — Sulleau se trompe, s'écriait Camille ; c'est appeler trop tard Hippocrate. » Et Camille lançait contre celui que la cour *marchandait alors comme un soldat suisse*, les sarcasmes les plus amers.

« Que lui sert-il de s'être si fort pressé d'acheter cette belle maison de Flesselles, à Argenteuil, et cette belle terre du Marais ! »

[1] Manuel, Anacharsis Cloots et plusieurs citoyens marquants de l'époque lui écrivirent pour l'engager à continuer sa patriotique publication.

— « Mirabeau se meurt! Mirabeau est mort! s'écriait peu de jours après l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant;* de quelle immense proie la mort vient de se saisir!... »

Et après avoir parlé de l'impression déchirante qu'avait produite sur lui la vue de cette tête glacée, mais qui semblait vivre encore, Camille ajoutait : « Aujourd'hui c'est l'oraison funèbre; demain ce sera le jour de l'histoire. Je me tairai. La postérité n'est pas encore née pour ce grand homme. »

Si on ne pouvait plus attendre du disciple, du commensal, du confident, de l'ami de Mirabeau qu'il prononçât son éloge, après ce qu'il avait écrit contre le *grand orateur*, il eût été difficile de penser que Camille, écrivain prolixe, qui remplissait souvent sa feuille de ses verbiages vagabonds, garderait ce silence qu'il semblait s'imposer sur l'*immense proie dont la mort venait de se saisir*. On ne fut donc pas étonné de trouver le numéro suivant des *Révolutions de France et de Brabant* (le 72e) rempli de détails intimes sur Mirabeau; détails curieux, dont la plupart appartiennent à l'histoire. Ce long article de Camille est, sans contredit, la meilleure biographie qui ait été tracée sur le député de la Provence. L'auteur, après s'être entouré de tous les récits publiés alors, les analyse, les commente, les critique avec une rare sagacité, et arrive ainsi à tracer, d'une main assurée, l'histoire des dernières années de celui que, le lendemain, il appelait *Catilina*.

« Catilina est mort, s'écriait quelques jours après Camille; mais Céthégus, mais Lentulus... Il ne conspirait pas seul! »

Et après cet exorde, Camille dévoilait toutes les turpitudes qu'il avait apprises sur le compte de *saint* Mirabeau.

« Sachez que Mirabeau récevait, tous les mois, 12,000 livres de la liste civile, imprimait Camille dans son journal; un banquier très-honnête homme le certifie... Et, d'ailleurs, il ne pouvait y avoir de doute que sur le *quantum*... En outre, le sieur Laporte, intendant de la maison du roi, a fait passer *à ce même homme* 30,000 livres à plusieurs reprises, et le secrétaire de l'agent royal, qui a eu le patriotisme de dévoiler ce crime, est congédié!...

« Et néanmoins, ajoutait Camille en citant les propres expressions du royaliste Rivarol, *la cour comptait peu sur un homme avec qui il fallait toujours compter* [1] ! »

1 On trouve dans le numéro 73 des *Révolutions de France et de Brabant* un inventaire bien curieux

Nous avons vu Camille commencer son journal par l'éloge d'une foule de membres de l'assemblée réputés alors très-bons patriotes : on le voit, à la fin de la session constituante, se déchaîner contre ces mêmes hommes. A ses yeux, presque tous les membres du comité de constitution étaient devenus des transfuges de la Révolution ; aussi ne laissait-il passer aucune occasion sans tomber à bras raccourci sur les Chapelier, les Dupont, les Desmeuniers, les Dandré, les Talleyrand et autres anciens patriotes réconciliés avec la cour et les ministres.

Quant à Lafayette, Camille ne le regardait plus que comme le *général des mouchards*, comme un *Cromwell* qui avait juré la perte des jacobins. « Heureusement, disait-il à ce sujet, la réputation de M. Lafayette n'a fait que baisser depuis quelque temps. Il a pu le remarquer à l'accueil qu'il a reçu au faubourg Saint-Antoine. Comme il saluait, à l'ordinaire, à droite et à gauche, sur son cheval blanc : *Remets ton chapeau*, lui criait-on de tous côtés ; *couvre-toi tant que tu voudras ; tu es découvert, mon garçon !* Une femme l'a même pris par la botte et voulait le culbuter, afin d'accomplir à la lettre ce qui avait été prédit par le prophète Marat.

« Un observateur habile, qu'on trouve également infaillible dans ses jugements sur les hommes qu'il voit et sur les événements qu'il prévoit, racontait encore Camille, se défendait l'autre jour du soupçon d'être le partisan du général Lafayette, en disant : *Je méprise trop un homme qui a raté une si belle occasion*. Quels beaux jours, en effet, M. Lafayette a eus dans sa vie ! Ses plus grands ennemis ont pitié de lui. Ou, plutôt, on n'est point son ennemi, on n'est point son envieux, et il n'y a que lui qui s'est envié à lui-même une gloire immortelle. Puisqu'il nous avait trompés sur sa stature de héros, il devait au moins profiter de l'erreur de l'opinion publique. Il eût été grand par les circonstances, comme Louis XIV par les grands hommes qui l'entouraient. Mais au lieu de s'agrandir avec les événements, il n'a cherché qu'à rapetisser la Révolution, et à arranger la constitution, comme un habit, à sa taille de courtisan et de caudataire de la femme du roi... »

Autant Camille se montre courroucé contre ceux des premiers

de la situation financière de Mirabeau, tant à l'ouverture des états généraux qu'à l'époque de sa mort. Il résultait de ce parallèle, que celui qui, en 1789, était forcé de mettre au mont-de-piété une *boucle de cou*, laissait, en 1791, une fortune de plus de *quinze cent mille francs*, en dehors des sommes énormes que lui avaient coûté l'entretien de sa maison et son faste de Lucullus.

athlètes de la Révolution qui l'ont abandonnée ; autant il déverse le mépris sur les Lameth, les Barnave, les Chapelier, les Desmeuniers, les Dupont, les Baumetz, les Dandré, et les membres du comité de constitution ou du directoire départemental de Paris, autant il montre de l'attachement et de la vénération pour les patriotes de l'assemblée et les écrivains restés dans les principes.

A ses yeux, Danton était déjà le géant de la Révolution.

Malgré la polémique assez aigre que Camille avait engagée avec Brissot, le rédacteur des *Révolutions de France* ne considérait pas moins Brissot comme un écrivain dévoué à la cause de la liberté, et qui lui avait rendu de grands services par son journal et ses autres publications.

« Et vous, monsieur Brissot, disait Camille à ce journaliste, après avoir fait l'éloge de la section du Théâtre-Français, dans laquelle s'était fondu le district des Cordeliers ; et vous, recevez les compliments des patriotes. Quand je réfléchis à l'activité infatigable qui a suffi à votre journal, à cette multitude d'ouvrages détachés pour lesquels votre travail périodique vous a laissé des moments perdus, à votre assiduité au comité des recherches, dont vous avez rempli si dignement les fonctions, je ne puis m'empêcher de dire : C'est vous qu'il faudrait nommer ministre ; c'est vous qu'il faudrait nommer ambassadeur. Mais de pareils choix décourageraient trop de gens : la plupart de ceux qui aspirent aux places seraient désespérés, s'il fallait tant de titres pour y arriver. C'est souvent une mauvaise recommandation, même dans les gouvernements populaires, qu'un certain mérite, et c'est par cette raison que Socrate ne parvint pas à la plus petite magistrature d'Athènes... »

Lors de la nomination des membres du département de Paris, Camille parut indigné de l'oubli des électeurs pour les hommes qui avaient le mieux servi la cause de la liberté. Après avoir rappelé les titres de Manuel, envers lequel ces électeurs, disait le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant*, s'étaient montrés d'une ingratitude révoltante, il parlait ainsi de Brissot :

« Je n'ai pas eu, comme J.-P. Brissot, l'occasion de signaler mon patriotisme et de rendre d'importants services dans le comité des recherches ; mais comment ne pas s'indigner que ce martyr de la liberté sous l'ancien régime, ce digne membre de ce comité des recherches, ce Père de l'Église, ce Romain, cet athlète de tous les jours, si redoutable aux ennemis de la constitution, ne se trouve

point sur cette liste, où plus d'un nom n'échappe à notre censure que par son obscurité, et où la célébrité de quelques autres n'a pas été acquise dans le sens de la Révolution!... »

Après ces passages, qui respirent l'enthousiasme, on est étonné de voir la guerre éclater entre ces deux journalistes également patriotes, et encore plus lorsqu'on lit dans Camille Desmoulins les lignes suivantes :

« Pendant que tous les bons citoyens concourent à élever cette tribune (celles des jacobins) d'où la voix de la liberté et de la raison foudroie les entreprises nationicides des Desmeunier, des Chapelier et des ministres, que fait M. Brissot, depuis un mois, en déclamant sans cesse contre les jacobins? N'a-t-il pas l'air de vouloir semer la discorde parmi les travailleurs? Veut-il donc amener la confusion dans la tour de Babel?... Qui ne voit à découvert la tactique des ennemis des jacobins!... »

Indépendamment de cette diatribe contre le rédacteur du *Patriote français*, Camille inséra dans son numéro 79 une longue réponse aux lettres que lui avaient adressées Brissot dans son journal. (Voyez l'article Brissot.)

« Jusqu'ici, disait, dans cette curieuse correspondance, Camille à son collègue; jusqu'ici je n'avais été attaqué que par des injures honorables : que je vous sais gré, Brissot, de m'attaquer dans les formes et de m'assigner au tribunal de l'opinion, par trois grandes épîtres d'un ton grave, sententieux et bien libellées! C'est mon élément que le genre polémique. Et puis, l'accusation est le crible du patriotisme et l'épreuve du citoyen. Je ne saurais estimer parfaitement l'homme dont on ne dit point de mal, l'obscurité et la nullité sont un abri si sûr contre la médisance! Mais avoir été accusé, comme Caton, soixante et dix fois, ou seulement trois fois, par le tribun Brissot, et l'avoir fait descendre de sa tribune couvert des murmures improbatifs et désobligeants du peuple romain, rien n'est plus glorieux! »

Puis Camille entrait en matière et essayait de détruire les reproches que Brissot lui avait adressés publiquement. Après avoir laissé couler sa plume jusqu'à la douzième page, Camille n'en était encore qu'aux premiers points de sa défense. Force lui fut donc de recourir au moyen qu'il employait souvent, celui de promettre *la fin à l'ordinaire prochain*. Mais le numéro suivant se trouva rempli d'autres choses; et Camille, suivant son habitude, aurait probable-

ment oublié sa polémique avec Brissot, lorsque le travail des élections pour la prochaine assemblée mit un terme à ces querelles de famille.

« Nous sommes à la veille des élections, dit alors Camille après avoir pris Pétion pour arbitre entre lui et Brissot ; je me mets avec franchise au nombre des candidats, et mon confrère n'aurait pas dû attendre ce moment pour cacher au fond d'une lettre emmiellée le plus grand reproche qu'on puisse faire à un journaliste, celui d'être un calomniateur...

« Je fais grâce à Brissot de la suite de ma réponse que je lui avais promise. Quand M. Pio ne m'aurait pas communiqué une lettre que lui a écrite, depuis, J.-P. Brissot, où il avoue que j'ai raison contre lui, l'injustice qu'il s'était permise à mon égard ne m'eût point fait user de représailles, et j'avais déclaré à mes amis, qu'en considération des grands services qu'avait rendus son journal, et de la foule d'excellents principes qu'on y trouvait, malgré ses hostilités, c'est un des candidats, après Danton, Garran de Coulon et Manuel, que je recommanderais le plus vivement aux quatre-vingt-trois départements, pour la prochaine législature. »

La paix fut ainsi faite entre les deux journalistes ; et, pour prouver qu'il ne lui restait point de rancune, Camille s'empressa d'insérer dans son journal un article fort remarquable de Brissot intitulé : *Qui faut-il élire?*

Peu de jours après, eurent lieu la fuite et l'arrestation de Louis XVI. Les élections furent différées, et les patriotes de toutes les nuances serrèrent leurs rangs. Camille ne tarda pas à publier dans sa feuille un autre article, extrait du journal de Brissot, sur les vives questions soulevées par les circonstances où les patriotes voyaient le royaume.

Il faut lire les numéros 82 et 83 des *Révolutions de France* pour se faire une juste idée de la colère des patriotes contre celui qu'ils appelaient *Louis le parjure*, *Louis le traître*. Camille a rempli ces deux numéros des détails les plus intéressants sur l'attitude des cordeliers et des jacobins dans la conjoncture difficile où se trouvait la France. C'est avec sa prédilection accoutumée et avec enthousiasme qu'il parle des discours que Robespierre et Danton prononcèrent au milieu des jacobins, le soir même de la fuite du roi.

« Voilà, autant que je m'en souviens, s'écrie Camille, la substance du discours de mon cher Robespierre. Que ne puis-je rendre

cet abandon, cet accent du patriotisme et de l'indignation avec lequel il l'a prononcé ! Il fut écouté avec cette attention religieuse avec laquelle on recueille les dernières paroles des mourants. C'était en effet comme son testament de mort qu'il venait déposer dans les archives de la société. Je n'entendis pas ce discours avec autant de sang-froid que je le rapporte en ce moment, où l'arrestation du roi a changé la face des affaires. J'en fus affecté jusqu'aux larmes en plus d'un endroit; et lorsque cet excellent citoyen, au milieu de son discours, parla de la certitude de payer de sa tête les vérités qu'il venait de dire, m'étant écrié: *Nous mourrons tous avec toi!* l'impression que son éloquence naturelle et la force de ses discours faisaient sur l'assemblée était telle, que plus de huit cents personnes se levèrent tout à la fois, et, entraînées comme moi par un mouvement involontaire, firent le serment de se rallier autour de Robespierre, et offrirent un tableau admirable par le feu de leurs paroles, l'action de leurs mains, de leurs chapeaux, de leur visage, et par l'inattendu de cette inspiration soudaine... »

Au surplus, l'affection, l'enthousiasme de Camille ne s'étaient point démentis un seul jour à l'égard de Robespierre, et c'est à peu près le seul membre de la Constituante qu'il ait toujours jugé digne de sa grande mission.

Pétion lui-même, l'ami intime de Camille, fut quelquefois blâmé dans les *Révolutions de France et de Brabant*. Robespierre n'y reçut constamment que des éloges. Camille ne parlait jamais du député d'Arras qu'en l'appelant l'*éloquent*, l'*incorruptible*, le *sage* Robespierre; à ses yeux, il était le *Caton*, l'*Aristide* de l'assemblée, *le seul homme en qui il eût pleine confiance*. Il disait souvent de lui, que c'était un de ces caractères dont parle Horace : *Justum et tenacem propositi virum*.

« Qui est-ce qui ne connaît pas notre cher Robespierre? écrivait encore Camille en parlant des décrets sur les gardes nationales : qui est-ce qui ne connaît pas son patriotisme pur et dégagé de tout intérêt? Quand il parle, c'est moins un orateur dont les discours varient qui se lève, que le livre de la loi qui s'ouvre : non pas toujours de la loi écrite, mais de la loi incréée, mais gravée dans tous les cœurs. C'est le commentaire vivant de la déclaration des droits, et le bon sens en personne. Je ne crois pas pourtant qu'une seule des lois qu'il a proposées ait jamais passé. C'est que Robespierre a presque toujours été le patriote, le législateur parfait, et que je défie,

dans toute la collection des décrets, de m'en montrer une demi-douzaine qui ne soient perfectibles. »

— « J'ai vu ceux qui avaient affecté jusqu'ici de ne lui reconnaître que des vertus, convenir ce jour-là de son éloquence, ajoutait plus loin Camille en parlant d'un discours de Robespierre sur la question de la réélection des membres de la Constituante... Ce décret fait à la fois honneur à sa politique, à ses talents et à son désintéressement; car bien certainement il devait s'attendre à être réélu le premier, lui et Pétion, ou bien il nous faudrait mettre la clef sous la porte. Mais Robespierre a plus craint, pour la chose publique, la réélection des Chapelier, des Desmeuniers, des Dandré, des Beaumetz, des Thouret, des Duport, etc., qu'il n'a espéré de la sienne. Voilà le vrai patriote... »

Pour en finir avec l'éloge constant que Camille ne cessait de faire de son *Aristide*, nous dirons que, lors de la scission entre les jacobins, Desmoulins soutint que l'Assemblée nationale, quoique retirée en masse au club des *Feuillants*, n'en était pas moins là où étaient restés Robespierre et Pétion, et le petit nombre de représentants demeurés fidèles à la nation.

Quant à l'assemblée elle-même, Camille la trouvait depuis longtemps bien déchue. Il avait déjà écrit, dans un de ses numéros de septembre 1790, la phrase suivante :

« A moins d'avoir une taie sur les yeux, comment ne pas voir que cette Assemblée nationale, que j'ai sacrée plus qu'aucun autre, est ou usée ou corrompue, et que sa corruption ou sa léthargie vont nous jeter dans les derniers malheurs! »

— « En vérité, monsieur Brissot, ajoutait Camille quelques mois plus tard, vous avez bien raison de montrer au doigt ces gens qui se disent amis du peuple en écrasant le peuple, et qu'on devrait plutôt appeler amis des chiens, des valets et des catins, dont ils se montrent si zélés patrons. Vous avez bien raison de dire que plus l'Assemblée nationale vieillit, plus elle mollit: que plus elle marche, plus elle rétrograde... »

— « Quel impudent mensonge, s'écriait-il après avoir récapitulé le nombre de décrets déshonorants rendus par les députés, de venir nous conter que l'Assemblée nationale n'a jamais été aussi grande, aussi imposante, aussi sublime! que de prôner cette séance illimitée[1].

[1] Camille parlait ici de la séance permanente tenue lors de la fuite du roi et de son arrestation.

où l'assemblée, qui s'imagine avoir fait la Révolution, s'est montrée constamment à vingt degrés au-dessous de la Révolution? »

— « L'Assemblée nationale, s'écrie-t-il encore après le décret qui *innocentait* le roi, n'est qu'un ramas de nobles, de prêtres, d'intrigants, de contre-révolutionnaires ou d'imbéciles; c'est l'*Assemblée antinationale*. Je ne conçois pas comment Robespierre, Buzot, Pétion, Rœdérer, Prieur, Grégoire, Rouyer et une demi-douzaine d'autres ne donnent pas leur démission, et ne se retirent pas du milieu, non de ce sénat, mais de ce sabbat de conjurés contre le peuple, où le bien est impossible à faire.»

En écrivant ces derniers mots, Camille avait jeté le manche après la cognée, et venait lui-même d'envoyer à Lafayette sa démission de journaliste.

« Libérateur des deux mondes, lui disait-il ironiquement dans son numéro 86e et dernier; fleur des janissaires-agas, phénix des alguazils-majors, don Quichotte des Capets et des deux chambres, constellation du Cheval blanc, je profite du premier moment où j'ai touché une terre de liberté [1] pour vous envoyer ma démission de journaliste et de censeur national, que vous me demandez depuis longtemps, et que je mets aux pieds de M. Bailly et de son *drapeau rouge*; je sens que ma voix est trop faible pour s'élever au-dessus des clameurs de vos trente mille mouchards et d'autant de vos satellites; au-dessus du bruit de vos quatre cents tambours et de vos canons chargés à raisin...

« Il est bien inutile de nous obstiner plus longtemps à nous charger de la haine des mauvais citoyens, et à nous dévouer à leurs poignards. Je l'ai dit ailleurs : ce n'est pas à un Romain à descendre dans l'arène, et à combattre les bêtes féroces pour amuser des esclaves...

« Il m'en coûte pourtant de quitter la plume !... Ce n'était point pour substituer ni des décemvirs à la royauté, ni des comités aux ministres, ni les proscriptions des coadjuteurs Lafayette et Lameth aux lettres de cachet; ce n'est point pour établir les deux chambres que j'avais pris le premier la cocarde nationale; ce n'était point la peine de nous délivrer des bourrades des *tristes-à-pattes*, pour nous percer de la baïonnette de nos concitoyens; et on n'a point renversé

[1] A l'époque du massacre du Champ de Mars, Camille, Danton, Fréron, Gorsas et une foule d'autres journalistes ou jacobins avaient dû s'éloigner de Paris pour échapper aux mandats de prise de corps lancés contre eux.

la Bastille, on n'a point affranchi de la prison ceux qui regimbaient contre l'ancien régime, pour fusiller et éventrer ceux qui, soumis au nouveau, et en vertu des décrets, signent une pétition. »

Ainsi qu'il résulte de cette épître à *Lafayette-Cromwell*, Camille Desmoulins résignait ses fonctions de journaliste patriote sous l'impression des événements du Champ de Mars, événements déplorables, propres à jeter la terreur dans les âmes les plus énergiques, et dont les réviseurs avaient profité pour rasseoir leur domination et celle du roi, ébranlées par les sociétés populaires depuis le voyage de Varennes.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que des causes d'une autre nature avaient aussi forcé Camille à cesser la publication de ses brochures hebdomadaires, publiées d'abord sous le titre de *Révolutions de France et de Brabant*, et ensuite sous celui de *Révolutions de France et de tous les royaumes qui, demandant une assemblée nationale et arborant la cocarde, mériteront une place dans ces fastes de la liberté*[1].

Et, d'abord, le mariage avantageux de Camille semblait l'avoir refroidi pour les luttes politiques[2]. Puis, ensuite, une foule de querelles qui lui furent suscitées, à cause de son journal, tantôt avec Brissot, tantôt avec Marat[3] ou Cerutti, puis avec Prudhomme, à l'occasion de la mort de Loustalot, dont Camille avait fait un grand éloge aux dépens du propriétaire des *Révolutions de Paris*; des combats qu'il avait eus à soutenir dans les salles de spectacle, dans les cafés et jusque sur le théâtre de sa gloire, le Palais-Royal; des provocations en duel qui lui furent faites par Naudet et Desessarts, de la Comédie-Française, à l'occasion du jeune Talma et des ouvrages dramatiques de Chénier; une autre provocation qu'il reçut

[1] A partir de son numéro 66, Camille, oppressé par la déplorable issue de la révolution du Brabant, avait déclaré qu'il abandonnait un peuple assez stupide pour baiser la botte de Bender. Mais ce ne fut qu'à dater de son numéro 75 qu'il effaça le mot *Brabant* de son titre, et qu'il l'allongea outre mesure.

[2] Au milieu d'une pièce de vers fort remarquable, envoyée à ce journaliste après son mariage, et dans laquelle on lui disait : *Tu dors, Camille!* on lit le passage suivant, adressé à sa jeune femme :

> Ah! par pitié, madame, rendez-nous
> Ce jeune appui de la cause civique!
> Oui, la nuit doit tout entière être à vous;
> Mais que le jour soit à la République.
> Le danger presse...

[3] Malgré quelques différends avec Marat, Camille fut, par une sorte de confraternité, presque le seul journaliste patriote de cette époque qui ait loué, vanté, sanctifié l'Ami du peuple; il disait de Marat que, *s'il n'existait pas, il eût fallu l'inventer*, et qu'il n'y avait pas de meilleur patriote ni de plus grand prophète que ce publiciste.

de Laclos; et tous ces désagréments, au nombre desquels il faut encore compter son hostilité permanente avec tous les aristocrates de la cour et de l'assemblée, avec les *feuillants* et les *quatre-vingt-neuf*, avec le Châtelet, la municipalité et le directoire du département de Paris, et, surtout, la honte d'avoir loué, exalté plusieurs hommes qui avaient trompé sa bonne foi en désertant la cause de la liberté, contribuèrent beaucoup à la résolution que prit Camille de cesser d'écrire au moment où il désespérait du triomphe de la Révolution et de ses principes.

Ajoutons encore que, malgré les encouragements adressés au rédacteur des *Révolutions de France*, tant de Paris que des départements, sa feuille fut loin d'avoir le succès d'argent qu'obtenait celle de Prudhomme : Camille ne faisait que glaner là où son concurrent des *Révolutions de Paris* moissonnait amplement; et, sur la fin de la publication de son journal, Camille, ainsi qu'il en fit la confidence à ses abonnés, perdait beaucoup. « Il faut que le journaliste vive du journal, disait-il; du moins n'est-il pas obligé de s'y ruiner. Les infidélités de la poste, et mon inexpérience, et mon peu de loisir pour diriger un journal, avaient rendu l'expédition du septième trimestre si onéreuse pour moi, que je voyais mon ci-devant *pécule*, lequel je puis bien appeler *castrense*, s'engloutir ès mains de l'imprimeur, graveur, brocheuses, et je courais aussi rapidement que Louis XVI à l'insolvabilité et à l'inéligibilité... »

Or, comme Camille Desmoulins voulait conserver sa précieuse qualité d'*électeur du département de Paris*, qualité qu'il ajoutait à son nom en signant sa dernière feuille, il renonça à ses fonctions de journaliste pour se réserver la faculté légale de pouvoir être élu député à la prochaine Assemblée nationale. Son dernier mot fut celui-ci : *Honneur aux jacobins! mépris aux feuillants!*

Mais Camille avait beau promettre à ses amis de renoncer aux fonctions périlleuses du journaliste; il avait beau jurer qu'il ne ramerait plus dans la galère où il s'était embarqué, une force supérieure dominait toujours ses vacillantes résolutions; et il n'avait pas plutôt jeté sa plume, qu'il la ramassait de nouveau, la taillait plus acérée que jamais, et rentrait dans la lice dès qu'il avait repris haleine.

C'est ainsi qu'on le vit, peu après avoir donné sa démission, s'associer avec son collègue et ami Fréron, pour publier ensemble, vers la fin d'avril 1792, une autre feuille périodique, qu'ils appelèrent *le*

Tribun des Patriotes, journal de la majorité. Mais leur brochure hebdomadaire n'eut pas le prompt succès qu'ils espéraient. Après avoir écrit ensemble 4 numéros de leur *Tribun*, c'est-à-dire un volume de plus de 200 pages, ils cessèrent cette publication à l'époque où le *veto*, mis par Louis XVI sur les fameux décrets contre les prêtres réfractaires et pour le camp sous Paris, faisait fermenter toutes les têtes patriotes.

Après la journée du 10 août, et lorsque la révolution que le peuple venait d'accomplir porta Danton au ministère de la justice, Camille, son ami et son séide de bonne foi, fut nommé secrétaire général de ce même ministère[1]. Il faut lire, dans sa correspondance avec son père[2], les impressions qu'il éprouva, lui naguère proscrit par les royalistes, en se voyant tout à coup élevé à un poste qu'il considérait comme éminent. Mais il n'y eut rien de changé en lui, et on retrouve dans ses écrits de cette phase de sa vie le patriote et le philosophe épicurien.

Élu bientôt aux fonctions qu'il avait tant souhaitées, de représentant du peuple à la Convention nationale, en même temps que Danton, Fréron, Manuel, Legendre, Fabre d'Églantine, Robespierre, Marat, Billaud-Varennes et plusieurs autres de ses anciens collègues et amis, Camille Desmoulins voulut encore éclairer ses concitoyens par un journal qu'il publia avec Merlin de Thionville, et auquel il continua son ancien titre de *Révolutions de France et de Brabant*.

Nous n'avons pu nous procurer en totalité cette feuille éphémère, dont seulement 52 numéros quotidiens parurent, d'octobre à décembre 1792. Mais, si l'on doit en juger par ce qu'en ont dit quelques autres journalistes, et, entre autres, Brissot, ce fut une publication bien médiocre, surtout les jours où arrivait *le tour de Merlin*, que ses collègues plaisantaient beaucoup sur son style.

Il y eut cependant de fort bons articles dans ce nouveau journal, et nous lisons, au milieu du numéro du 17 novembre, les passages suivants :

« Tout ce qui est bâti sur des intérêts particuliers, sur des préjugés funestes ne peut subsister et doit se détruire. On peut en porter longtemps la charge ; mais on la secoue enfin, et tout tend constamment à rétablir l'équilibre, c'est-à-dire l'ordre naturel des choses :

[1] Il existe une lettre charmante de la femme de Camille, dans laquelle elle peint toutes les angoisses que lui fit éprouver la nuit du 9 au 10 août ; c'est une pièce historique fort curieuse.

[2] Voyez l'édition publiée par M. Matton.

c'est là l'arrêt des destinées. Elles ramènent toujours les hommes à ce qui leur convient, et les choses à leur véritable but. Malgré les efforts et les ruses des despotismes de tous les genres, le gouvernement républicain devait enfin prévaloir chez un peuple qui s'éclaire; car il est dans l'homme un instinct moral qui repousse tout ce qui n'est pas liberté. On avait beau écarter la lumière; comme le soleil, elle devait briller dans tout son éclat : des nuages pouvaient la couvrir, mais ne pouvaient l'étouffer...

« Écoutez, citoyens! L'arbre de la République est en fleurs; c'est à la sagesse à en faire mûrir les fruits. Hâtez-vous donc d'écarter les insectes qui viendraient pour les flétrir, et les tempêtes dont la secousse ébranlerait ou anéantirait cet arbre salutaire...

« Citoyens, la République ne se soutient que par les vertus: les vertus en sont l'essence et la sauvegarde : ne tardez pas à les faire proclamer; car la chose ne peut exister sans son mobile... »

Camille Desmoulins ne paraît pas avoir pris un parti prononcé dans les premières querelles qui divisèrent si déplorablement les girondins et les montagnards : il se renferma dans le rôle de spectateur, auquel il semblait être condamné par la difficulté qu'il éprouvait à s'exprimer à la tribune. Il garda le même silence durant le procès du roi. Mais le jour où il fut appelé à se prononcer, il vota la mort, comme l'immense majorité de ses collègues composant la députation de Paris.

Dans le mois de mai 1793, Camille, qui n'avait cessé de siéger sur la Montagne, et qui avait fini par épouser chaleureusement les opinions de la députation parisienne à l'égard de la Gironde, publia une brochure contre ses adversaires, et il l'intitula : *Histoire des Brissotins, ou Brissot dévoilé, fragments de l'Histoire secrète de la Révolution et des six premiers mois de la République.* Dans cet écrit virulent, dirigé contre Brissot et ses amis, Camille les accusait d'être les complices de Dumouriez, et d'avoir voulu rétablir la monarchie, ou, tout au moins, la république fédérative. Quelques vérités mêlées à une foule d'assertions hasardées, et même d'absurdes calomnies, donnèrent une grande vogue à cette vigoureuse diatribe contre les brissotins; et elle leur fut funeste.

Mais, au jour de leur condamnation par le tribunal révolutionnaire, on vit Camille, qui assistait aux débats, sortir désolé de la séance, et s'arracher les cheveux en s'écriant : « C'est mon *Brissot dévoilé* qui les a perdus! Ils meurent en républicains!. . »

Camille, qui, de son aveu, avait tant contribué à perdre les girondins, écrivit bientôt après pour prendre la défense du général Arthur Dillon, bon militaire, mais réputé aristocrate.

C'était alors au commencement de l'an II. Les jacobins procédaient à une épuration des membres de leur société. Interpellé, à son tour de scrutin, sur ses liaisons avec Dillon et d'autres aristocrates, Camille répondit timidement qu'il avait cru reconnaître de grands talents et de la bravoure dans Dillon; mais que, trompé sur le compte de ce général, comme sur d'autres hommes qu'il avait chéris, il avait toujours su étouffer la voix de l'amitié, et dénoncer ses propres amis du moment où il s'était aperçu qu'ils se conduisaient mal. Le défenseur de Dillon courait le risque d'être rayé, lorsqu'un membre s'écria : « Camille vient de nous avouer ingénument qu'il avait mal choisi ses amis; prouvons-lui que nous savons mieux choisir les nôtres en l'accueillant comme un frère. »

— « Il faut considérer Camille Desmoulins, reprit Robespierre, avec ses vertus et ses faiblesses. Quelquefois faible et confiant, souvent courageux et toujours républicain, on l'a vu successivement l'ami de Mirabeau, des Lameth, de Dillon; mais on l'a vu briser ces mêmes idoles qu'il avait encensées. Il les a sacrifiées sur l'autel qu'il leur avait élevé aussitôt qu'il a reconnu leur perfidie. En un mot, il aime la liberté par instinct et par sentiment, et n'a jamais aimé qu'elle, malgré les séductions puissantes de tous ceux qui la trahirent. J'engage Camille à poursuivre sa carrière, mais à n'être plus aussi versatile, et à tâcher de ne plus se tromper sur le compte des hommes qui jouent un grand rôle sur la scène politique. »

Ce fut le lendemain de cette séance, où Robespierre prêta son puissant appui tant à Camille qu'à Danton, que l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant* eut la fatale idée de publier un nouveau journal, qu'il intitula : *le Vieux Cordelier*.

On ne s'attend pas, sans doute, que nous allions ici analyser cette dernière production de Camille Desmoulins : son *Vieux Cordelier*, réimprimé plusieurs fois, est trop connu; il ne pourrait offrir aux lecteurs de l'*Histoire des Journaux* que des réminiscences; et comme à force d'être popularisés, les meilleurs écrits, sans perdre de leur mérite, perdent de leur intérêt, nous nous abstiendrons de reproduire les thèses diverses que Camille y soutint, et les opinions qu'il y émit. Les fragments que nous avons donnés des autres journaux de la Révolution ont au moins l'attrait de la nouveauté

pour les générations actuelles, tandis que le *Vieux Cordelier* est entre les mains de tout le monde lettré. Nous devons donc nous borner à faire connaître les intentions de son auteur, et à apprécier ici, sous le point de vue révolutionnaire, son œuvre fatale.

Les personnes qui ont écrit l'histoire moderne avec des systèmes arrêtés ont prétendu qu'en reprenant sa plume caustique, Camille Desmoulins avait aussi son *système arrêté;* qu'il rentrait dans la lice pour combattre la marche du comité de salut public et prêcher la clémence.

Il ne faut que lire attentivement les sept numéros de ce satirique écrit pour se convaincre qu'il existe une grande différence d'intentions entre ses premières livraisons et les dernières qui furent publiées. Il est facile de voir que Camille ne voulait attaquer d'abord que la faction des patriotes que l'on appelait les *exagérés*, les *ultra-révolutionnaires*, faction dont le comité de salut public avait, lui aussi, à se plaindre beaucoup. Tout le monde sait, d'ailleurs, que Robespierre corrigea les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier*. Le *troisième* numéro, devenu si fameux, fut écrit dans des intentions bien différentes de celles qu'on a prêtées à Camille; il ne s'aperçut des allusions et des comparaisons auxquelles il avait donné lieu, que par les éloges que lui prodiguèrent les contre-révolutionnaires.

Voilà, en peu de mots, l'histoire du *Vieux Cordelier* et de son auteur. Il nous sera facile de prouver que nos assertions, quoique bien différentes des opinions émises par tant d'historiens et de biographes, sont les seules conformes à la vérité.

Le numéro que Camille publia au sortir de la séance des jacobins où Danton et lui avaient failli d'être rayés du contrôle de cette fameuse société, numéro fort insignifiant d'ailleurs, n'est qu'une *jérémiade* sur les changements opérés dans la société des Amis de la liberté et de l'égalité pendant l'absence de Danton. Camille prétend que les jacobins sont méconnaissables, tant il s'y est glissé de faux patriotes, salariés par les guinées de Pitt, pour perdre, dans l'opinion publique, les plus anciens et les plus purs patriotes.

« C'est hier surtout, à la séance des jacobins, dit Camille en s'adressant à Pitt, que j'ai vu tes progrès effrayants, et que j'ai senti toute ta force au milieu de nous!... Je me suis instruit hier; j'ai vu le nombre de nos ennemis : leur multitude m'arrache de l'hôtel des invalides et me ramène au combat... Déjà fort du terrain gagné

pendant la maladie et l'absence de notre Horatius Coclès, ce parti, dominateur insolent dans la société, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincants de sa justification, dans les tribunes, huait, et, dans le sein de l'assemblée, secouait sa tête, et souriait de pitié, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu, cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre, dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, quittance publique des guinées de Pitt... »

Le reste de ce numéro, fort peu étendu, est consacré à l'éloge de Robespierre, et ne contient guère que des sarcasmes contre cette foule de nouveaux venus en révolution, qui, dit-il, semblent croire que tous les anciens patriotes mollissent ou sont usés. Camille y prétend que c'est Pitt qui soudoie tous ces *ultra-révolutionnaires* pour perdre la République par des extravagances.

Le deuxième numéro, plus long que le premier, ne diffère point de celui qui l'a précédé. Camille débute par y exposer ce qu'il a fait pour la Révolution, recommence son éloge de Robespierre, donne des regrets au *divin* Marat, et tombe à bras raccourcis sur *Anacharsis* Cloots et sur *Anaxagoras* Chaumette, qui, dit-il, ont cru pousser à la roue de la raison, tandis qu'ils poussent à la roue de la contre-révolution, et qu'ils secondent, par leurs systèmes religieux, les projets de l'Angleterre et de la Prusse.

« Il ne reste plus à nos ennemis d'autre ressource que celle dont usa le sénat de Rome, dit Camille, lorsque, voyant le peu de succès de toutes ses batteries contre les Gracques, il s'avisa, raconte Saint-Réal, de cet expédient pour perdre les patriotes : ce fut d'engager un tribun d'enchérir sur tout ce que proposerait Gracchus ; et, à mesure que celui-ci ferait quelque motion populaire, de tâcher d'en faire une bien plus populaire encore, et de tuer ainsi les principes et le patriotisme par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à l'extravagance... »

Au surplus, ces deux numéros avaient été soumis à Robespierre, qui les avait corrigés.

Le troisième numéro du *Vieux Cordelier*, celui qui a perdu Camille, est, à lui seul, une brochure de près de trente pages. Camille y établissait, de fort bonne foi, un parallèle entre la monarchie et la

république tout à l'avantage de cette dernière forme de gouvernement. Pour donner une idée des vices et des crimes du despotisme, il plaçait sous les yeux de ses lecteurs une copie ébauchée, disait-il, des tableaux tracés par Tacite.

« Dans le combat à mort que se livrent, au milieu de nous, la république et la monarchie, et dans la nécessité que l'une ou l'autre remportât une victoire sanglante, ajoutait Camille afin que l'on comprît mieux sa pensée, qui pourra gémir du triomphe de la république, après avoir vu la description que l'histoire nous a laissée du triomphe de la monarchie? »

Suivaient plusieurs passages, extraits du grand historien, dans lesquels étaient reproduits tous les excès, toutes les cruautés révoltantes commises par ces misérables empereurs qui régnèrent sur les Romains dégénérés.

« Laissez la royauté remettre le pied en France, poursuivait Camille; c'est alors que ces médailles de la tyrannie, si bien frappées par Tacite, et que je viens de mettre sous les yeux de mes concitoyens, seront la vivante image de ce qu'ils auront à souffrir de maux pendant cinquante ans. Les massacres de Nancy et du Champ de Mars, la violence seule des partis montrent assez que le despotisme, rentré furieux dans ses possessions détruites, ne pourrait s'y affermir qu'en régnant comme Octave et Néron. Dans ce duel entre la liberté et la servitude, et la cruelle alternative d'une défaite mille fois plus sanglante que notre victoire, concluait l'auteur du *Vieux Cordelier*, outrer la Révolution a donc moins de péril et vaut encore mieux que de rester en deçà... »

Et, pour ne laisser aucun doute sur ses intentions, Camille, que nous ne cesserons de peindre comme un citoyen très-patriote, mais aussi comme un écrivain très-inconséquent, s'exprimait ainsi sur les circonstances où la République se trouvait:

« Ceux qui jugent si sévèrement les fondateurs de la République ne se mettent pas assez à leur place. Voyez entre quels précipices nous marchons! D'un côté est l'exagération en moustaches, à qui il ne tient pas que, par des mesures ultra-révolutionnaires, nous ne devenions l'horreur et la risée de l'Europe; d'un autre côté est le *modérantisme* en deuil, qui, voyant les vieux cordeliers ramer vers le bon sens, et tâcher d'éviter le courant de l'exagération, faisait hier, avec une armée de femmes, le siége du comité de sûreté générale, et, me prenant au collet comme j'y entrais par hasard, pré-

tendait que, dans le jour, la Convention ouvrît toutes les prisons pour nous lâcher aux jambes, avec un certain nombre, il est vrai, de bons citoyens, une multitude de contre-révolutionnaires enragés de leur détention... »

Comme on le voit, les intentions de Camille n'étaient point telles qu'on les a supposées. Il ne voulait d'abord ni la mise en liberté des suspects, ni l'abolition du gouvernement révolutionnaire, ni créer des embarras au comité de salut public : il n'en voulait qu'à la faction des ultra-révolutionnaires, dont les exagérations lui paraissaient aller au-devant des combinaisons de Pitt pour déshonorer et perdre la République par les excès du patriotisme même.

Malheureusement pour Camille, les aristocrates et tous les ennemis du gouvernement saisirent avec avidité les passages de Tacite cités par l'auteur du *Vieux Cordelier*, et en firent aussitôt l'application aux circonstances et au système du gouvernement qui régissait la République. Ainsi, ce qu'avait dit Camille pour démontrer les funestes effets de la tyrannie fut considéré comme une satire sanglante du régime de la liberté. Le troisième numéro du *Vieux Cordelier* fut vendu à un très-grand nombre d'exemplaires, et fit, dit-on, les délices des contre-révolutionnaires de toutes les nuances.

Camille ne s'aperçut du coup qu'il venait de porter à la Montagne et aux comités de salut public et de sûreté générale que par la joie des aristocrates et la colère des sociétés patriotiques. Celle des Droits de l'Homme prit une délibération pour défendre à Camille de continuer à se parer, dans son *pamphlet contre-révolutionnaire*, du titre de *Vieux Cordelier*; les jacobins nommèrent une commission pour statuer si l'auteur de ce pamphlet avait encouru sa radiation ; et le comité de salut public lui-même, alarmé de la tendance du dernier numéro de Camille, chargea Barère de faire un rapport dans lequel il traiterait à fond la question des suspects[1].

Soit qu'on voulût ramener Camille aux principes inflexibles du gouvernement révolutionnaire, soit qu'on ne pût s'accoutumer à

[1] Barère, tout en déclarant que le *Vieux Cordelier* faisait les délices de l'aristocratie, usa de quelques ménagements envers Camille : on peut s'en convaincre par la longue note explicative dont il accompagna son rapport. « Camille Desmoulins, dans un journal qu'il vient d'entreprendre, sous le nom de *Vieux Cordelier*, disait-il, s'élève avec chaleur contre la mesure de l'arrestation des suspects. On a vu avec étonnement ce représentant du peuple devenir tout à coup aussi indulgent envers les ennemis de la liberté, qu'il leur était autrefois terrible. Combien il serait nécessaire que les écrivains politiques eussent attention de ne jamais servir la malignité de ces hommes accoutumés à saisir avec avidité tout ce qui peut discréditer les mesures que la prudence et la vigueur révolutionnaires commandent ! »

l'idée de le considérer comme un transfuge, Camille trouva, dans la société des Jacobins, des amis qui excusèrent ses erreurs et ses inconséquences : Collot-d'Herbois, Momoro et Robespierre luttèrent contre la masse des jacobins, qui voulait que Camille fût chassé. « Telle personne qui se livre à l'impulsion de son esprit, avait dit Collot en faisant allusion aux écrits de Camille, ne doit pas être confondue avec telle autre qui cherche à discréditer les patriotes et le comité de salut public (Collot voulait parler ici de Phélippeaux)... Camille a professé des principes qui n'étaient pas les vôtres ; mais il est à vous. Distinguez-le de ses ouvrages, et enchaînez-le plus que jamais parmi vous, en vous montrant indulgent pour ses erreurs. »

Hébert seul cria justice.

Le lendemain, Robespierre parla encore dans le sens de Collot : il proposa même de renvoyer devant l'opinion publique l'affaire de Camille ; c'est-à-dire qu'il pensait qu'elle devait être ensevelie dans l'oubli ; et, pour que la société eût à s'occuper d'objets plus dignes d'elle, il demanda qu'elle mît à l'ordre du jour les crimes du gouvernement anglais.

Malheureusement, il arriva qu'au moment même où Robespierre proposait de jeter un voile sur ces querelles, Camille entra dans la salle, et fut aussitôt interpellé sur ses liaisons avec les aristocrates par quelques membres plus curieux de voir comment finiraient ces débats que jaloux du repos de la République.

Camille parut à la tribune, et y parla avec cette naïveté qui donnait tant de prix à ses paroles.

« Tenez, citoyens, dit-il, je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis : de toutes parts on m'accuse, on me calomnie... » Il expliquait ses opinions sur Phélippeaux, lorsqu'un membre lui cria : « Ce qui nous intéresse, et ce que nous voudrions savoir, c'est la manière dont Camille nous expliquera les numéros de son *Vieux Cordelier* [1]. »

— « Il y a quelque temps, reprit Robespierre, que je pris ici le parti de Camille, accusé par les jacobins. Je me permis alors des réflexions sur son caractère ; l'amitié le permettait. Mais aujour-

[1] Les 4e et 5e numéros de cet écrit venaient de paraître. C'étaient évidemment deux discours justificatifs ou explicatifs, dans lesquels Camille émettait l'idée d'un comité de clémence, et conseillait d'ouvrir les prisons aux suspects. « Je déclare, ajoutait-il par une note, que mon sentiment n'est pas qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet, et que les quatre ou six examinateurs secrets, décrétés par la Convention, le 30 frimaire, interrogent les suspects un à un, et leur rendent la liberté, si leur élargissement ne met point la République en péril. »

d'hui je suis forcé de tenir un autre langage. Camille avait promis d'abjurer les hérésies politiques, les propositions erronées et mal sonnantes qui couvrent les pages du *Vieux Cordelier*. Camille, enflé par le débit prodigieux de ses numéros et les éloges perfides que les aristocrates lui prodiguent, n'a pas abandonné le sentier que l'erreur lui avait tracé. Ses écrits sont dangereux : ils alimentent l'espoir de nos ennemis et favorisent la malignité publique... »

En s'exprimant ainsi sur son ami, Robespierre savait qu'il devait faire la part des passions des hommes au milieu desquels il parlait, assez généralement irrités contre Camille ; mais ses conclusions ne lui furent pas hostiles. « Les écrits de Camille, ajouta Robespierre après avoir entretenu l'assemblée des liaisons de l'auteur du *Vieux Cordelier* avec Phélippeaux, sont condamnables sans doute ; mais, pourtant, il faut distinguer la personne de ses ouvrages. Camille est un enfant gâté qui avait d'heureuses dispositions, mais que de mauvaises compagnies ont égaré. Il faut sévir contre ses numéros, que Brissot lui-même n'eût osé avouer, et conserver Camille au milieu de nous. Je demande, pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la société. »

Le châtiment que Robespierre voulait qu'on fît subir aux écrits de Desmoulins piqua au vif celui-ci, qui s'écria : « C'est fort bien dit, Robespierre, mais je te répondrai, comme Rousseau : Brûler n'est pas répondre.

« — Comment ! lui répliqua avec aigreur l'irascible Robespierre, oser encore vouloir justifier des ouvrages qui font les délices de l'aristocratie ? Apprends, Camille, que si tu n'étais pas Camille, on ne pourrait avoir autant d'indulgence pour toi. La manière dont tu veux te justifier me prouve que tu as de mauvaises intentions. *Brûler n'est pas répondre !* Mais cette citation peut-elle trouver ici son application ?

« — Mais, Robespierre, je ne te conçois pas, se prit à balbutier le pauvre Camille, tout étourdi : comment peux-tu dire qu'il n'y ait que les aristocrates qui lisent ma feuille ? La Convention, la Montagne ont lu mon *Vieux Cordelier* : la Convention, la Montagne ne sont donc composées que d'aristocrates ? Tu me condamnes ici ; mais n'ai-je pas été chez toi ? ne t'ai-je pas lu mes numéros en te conjurant, au nom de l'amitié, de vouloir bien m'aider de tes avis, et me tracer le chemin que je devais suivre ?

« — Tu ne m'as pas montré tous les numéros ; je n'en ai vu qu'un

ou deux. Comme je n'épouse aucune querelle, je n'ai pas voulu lire les autres ; on aurait dit que je les avais dictés. »

Danton, qui voyait avec peine l'aigreur de ce colloque, crut devoir intervenir pour calmer la dispute. Il recommanda aux jacobins de conserver leur sang-froid afin de pouvoir être justes. « En jugeant Camille, ajoutait-il, prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse. »

La société procéda alors à la lecture du *quatrième* numéro du *Vieux Cordelier*, lecture qui fut plusieurs fois interrompue par des marques d'improbation. La soirée étant avancée, on renvoya la lecture des numéros 3 et 5 au lendemain.

Le numéro 3 fut lu le 19 nivôse, par Momoro : il fut écouté au milieu du plus profond silence ; mais il n'en produisit pas moins des effets tellement défavorables, qu'on jugea inutile de passer à la lecture du numéro 5.

« L'opinion doit être fixée sur les écrits de Camille, dit alors Robespierre. Vous voyez dans ses ouvrages les principes les plus révolutionnaires à côté des maximes du plus pernicieux modérantisme. Ici, il rehausse le courage du patriotisme ; là, il alimente l'espoir de l'aristocratie. Desmoulins tient tantôt un langage qu'on applaudirait à la tribune des jacobins ; une phrase commence par une hérésie politique : à l'aide de sa massue redoutable, il porte le coup le plus terrible à nos ennemis ; à l'aide du sarcasme le plus piquant, il déchire les meilleurs patriotes. Camille est un composé bizarre de vérités et de mensonges, de politique et d'absurdités, de vues saines et de projets chimériques et particuliers. D'après tout cela, que les jacobins chassent ou conservent Desmoulins, peu importe ; ce n'est qu'un individu... C'est la chose publique qu'il faut discuter, la Convention elle-même, qui est en butte aux intrigues du parti de l'étranger, qui dicte la plus grande partie des erreurs, des exagérations dont nous sommes environnés. »

Le portrait que Robespierre trace ici de Camille est d'une vérité frappante. Pour s'en convaincre, il ne faut que lire attentivement le *Vieux Cordelier*, et principalement les derniers numéros de ce journal, d'après lesquels il est permis de croire que son auteur avait perdu la tête. On y trouve, à chaque page, vingt des inconséquences que Robespierre lui reproche. Aussi vit-on ce dernier insister pour que la société n'attachât pas aux écrits de Camille plus d'importance qu'ils n'en méritaient en effet, et pour qu'elle s'occupât d'ob-

jets plus dignes d'elle. Il faut reconnaître que, dans les dispositions où les jacobins se trouvaient à l'égard de Camille, c'était lui rendre service que de le placer à l'écart.

Malgré les conseils que Robespierre avait donnés à la société des Jacobins, relativement aux querelles particulières, la même question y fut de nouveau agitée deux jours après; et il en résulta la radiation de Camille Desmoulins. Robespierre, qui entrait dans la salle un instant après, montra de l'humeur de cette mesure, surtout, dit-il, lorsqu'elle n'était adoptée qu'à l'égard d'un seul individu. « Veut-on savoir quelle différence il y a entre Camille Desmoulins et Phélippeaux? s'écria-t-il. C'est que l'un ne tient pas aux aristocrates, et que l'autre, au contraire, a un parti puissant parmi eux. »

Et Robespierre soutint encore un siége pour Camille, en faveur duquel il obtint de la société que sa radiation serait rapportée. Il ramena aussi cette société à la question par lui proposée de s'occuper des crimes du gouvernement britannique [1].

Mais si l'on était ainsi parvenu à détourner l'attention de la société des Jacobins de ces querelles qu'elle avait embrassées avec tant d'ardeur, il fut impossible d'imposer silence aux cordeliers, qui comptaient dans leurs rangs tous les hommes dénoncés par Phélippeaux et Bourdon de l'Oise, et tous ceux que Camille avait attaqués avec l'arme du ridicule. Momoro, Hébert et tous les plus ardents parmi les membres de la société des Droits de l'Homme et du Citoyen se rendirent, le lendemain, à leur séance; et, après y avoir parlé longtemps des traîtres qui s'étaient, dirent-ils, glissés partout et jusque dans le sein de la Convention, ils décidèrent que Phélippeaux, Bourdon de l'Oise, Fabre d'Églantine et Camille Desmoulins avaient perdu la confiance de la société; et ils signifièrent leur résolution aux jacobins.

Toutefois, les cordeliers firent une grande différence entre Camille et les autres députés. « Desmoulins n'a perdu que momentanément la confiance de ses frères les cordeliers, portait l'arrêté; il peut la recouvrer en désavouant ses hérésies révolutionnaires, et en nommant les traîtres qu'il peut connaître. Camille a servi l'aristocratie sans le vouloir; Camille tenait la plume, et les aristocrates dictaient... »

Cette détermination des cordeliers fit jeter les hauts cris à Ca-

[1] Camille remercia publiquement Robespierre de ce qu'il avait fait pour lui.

mille, et ses trois derniers numéros du *Vieux Cordelier* furent autant de violents manifestes contre la faction appelée les hébertistes, que Camille contribua beaucoup à faire périr.

Malheureusement, le comité de salut public n'eut pas plutôt frappé ce parti, qu'il se vit dans la nécessité de sévir aussi contre celui des nouveaux modérés. Ainsi, le coup d'État exécuté contre les hébertistes lui imposa la loi de ne point ménager ceux qui, dans un autre sens, tentaient de refréner le gouvernement révolutionnaire : il y fut forcé sous peine de laisser croire que ce gouvernement était entré dans une voie rétrograde, sous peine de perdre sa popularité, sous peine de s'aliéner à jamais les jacobins et les autres sociétés populaires des sections, encore stupéfaites de la mort des hébertistes.

Le sacrifice du parti que nous appellerons des dantonistes fut donc résolu par le comité, et, peut-être, en même temps qu'il avait arrêté de frapper les ultra-révolutionnaires. S'il mit quelques jours d'intervalle entre l'un et l'autre holocauste, c'est que le comité se trouva divisé sur ceux des députés qui seraient envoyés au tribunal révolutionnaire.

On a dit et répété que Robespierre avait lâchement sacrifié Danton et Camille. Le fait est complétement faux. Dans les délibérations qui eurent lieu au sein du comité pour déterminer le nombre des députés qu'on devait mettre en accusation, Robespierre opina pour qu'on atteignît Bourdon de l'Oise et qu'on épargnât Camille [1]. Mais le sévère Saint-Just fit observer que Camille avait fait plus de mal à la Révolution par son *Vieux Cordelier* qu'il ne l'avait servie précédemment par ses autres écrits. Billaud, Collot et Saint-Just soutinrent aussi que si Danton ne périssait pas, le comité de salut public et même la Révolution étaient perdus. Et comme Robespierre ne voyait dans la République rien de plus patriote et de plus sagement révolutionnaire que ce comité, et qu'il sentait sa popularité compromise pour avoir défendu Danton et Camille, il fut forcé de céder [2]. Phélippeaux, Lacroix, Camille Desmoulins et Danton furent considérés, avec Hérault de Sechelles, déjà arrêté, comme les chefs du parti opposé au gouvernement, et furent envoyés au tribunal révo-

[1] Je tiens de Barère lui-même ces détails sur les délibérations intimes du comité de salut public. Il les avouait non pas pour décharger Robespierre, mais pour rendre hommage à la vérité.

[2] Lors même que Barère ne nous aurait pas initié à ces terribles secrets, Billaud-Varennes nous aurait appris la vérité. Après la mort de Robespierre, il reprocha à la mémoire de ce célèbre membre du comité d'avoir soutenu Danton et Camille, et d'avoir voulu les sauver. *Habemus confitentem reum.*

lutionnaire, sur le rapport de Saint-Just. La peur fit périr Danton, comme elle fit périr tant d'autres excellents patriotes.

Dans la nuit du 10 au 11 germinal (an II), Danton, Lacroix, Phélippeaux et Camille Desmoulins furent arrêtés et conduits à la Conciergerie. Cette triste nouvelle, s'étant répandue rapidement, excita un effroi général, et provoqua une séance où des paroles menaçantes contre la dictature que s'arrogeait le comité de salut public se firent entendre au sein même de la Convention. Saint-Just y mit un terme en présentant son rapport sur cette terrible mesure. Il peignit Camille comme ayant d'abord été la dupe de Fabre d'Églantine et de Danton, et ayant fini par devenir leur complice. « Comme il manquait de caractère, dit-il, on s'est servi de son orgueil. » Camille, Danton et leurs malheureux collègues furent accusés d'avoir conspiré, de complicité avec d'Orléans, Dumouriez et Fabre d'Églantine, pour détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain, afin de rétablir la monarchie !

Deux jours après l'arrestation de ces hommes célèbres dans les fastes de la Révolution, Danton et ses quatre amis comparurent devant le tribunal révolutionnaire, présidé par Dumas. L'accusateur public avait eu la scélératesse de les confondre, sur les mêmes bancs, avec Chabot, Delaunay, Bazire et Fabre d'Églantine, qu'une affaire de sale agiotage et de falsification de décret avait fait arrêter[1].

Ne pouvant entrer ici dans les détails de ce célèbre procès, où les accusateurs mirent tant de mauvaise foi, et où les griefs reprochés aux accusés étaient ou des faussetés ou des erreurs matérielles, nous nous bornerons à dire que Camille, indigné, sautait sur son banc en écoutant tant d'absurdités; souvent il lançait de spirituels sarcasmes contre le tribunal, et, dans un moment d'impatience, il jeta des boulettes de papier sur le nez des jurés; ce qui fut considéré comme un manque de respect envers la justice.

Pendant les débats, qui semblaient devoir tourner à l'avantage des accusés, la femme de Camille, cette courageuse et intéressante Lucile, qui devait le suivre de si près sous la hache révolutionnaire, se multipliait pour faire opérer une diversion favorable à ses amis : elle contribua beaucoup à ce que l'on appela la *conspiration des prisons*, qui n'eut d'autre résultat que de perdre quelques détenus

1 « Ne peut-on nous faire périr seuls, sans nous confondre avec des fripons! s'écria Camille en se voyant confondu avec des faussaires.—On nous associe à des voleurs de portefeuilles, » ajouta Danton.

marquants, et d'envoyer à la guillotine deux femmes également spirituelles et dévouées, celle de Camille et celle d'Hébert.

Mis hors des débats en vertu d'un décret rendu la veille, Danton, Camille et les autres accusés des deux catégories furent condamnés à mort dans la journée du 15 germinal. Loin d'être abattus par ce fatal arrêt, Danton et ses amis continuèrent à montrer le plus grand courage. Camille, dès son retour à la Conciergerie, se mit à terminer une lettre pour sa femme.

« A cinq heures et demie, tous ces malheureux patriotes, montés sur la fatale charrette, furent conduits au supplice. Ils montrèrent, à leur dernière heure, la plus grande fermeté. Danton fit preuve d'un courage héroïque : il consolait Lacroix, que l'idée de sa femme et de ses enfants jetait dans une désolation extrême; il consolait Camille, qui ne pouvait croire qu'il allait à la mort comme conspirateur contre la République; il plaisantait Fabre d'Églantine.

« Arrivés au pied de l'échafaud, Hérault de Séchelles voulut embrasser Danton. « Montez donc, lui dit ce dernier, nos têtes auront le temps de se baiser dans le panier. » Puis, s'adressant à l'exécuteur : « Quand ma tête sera tombée, lui dit-il, tu la montreras au peuple; elle en vaut la peine. » Près de perdre la vie, l'affection qu'il avait pour sa jeune famille lui arracha cette seule plainte : « O ma bien-aimée! ô mes enfants! je ne vous verrai donc plus! » Mais, s'interrompant brusquement : « Danton, point de faiblesses, » se dit-il; et il présenta sa tête à l'exécuteur.

« Camille Desmoulins opposa quelque résistance aux valets du bourreau; ses habits et sa chemise en furent déchirés. « Voilà donc, s'écria-t-il, la récompense destinée aux premiers apôtres de la liberté! » Cependant il se résigna, et subit la mort avec courage et fermeté[1]. »

[1] Ces détails sont extraits de l'*Histoire de la Convention nationale d'après elle-même*.

FAUCHET.

Claude Fauchet

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle.

FAUCHET ET BONNEVILLE,

RÉDACTEURS DE LA BOUCHE DE FER.

Claude Fauchet (l'abbé), né à Dorne (département de la Nièvre), le 22 septembre 1744; prédicateur du roi; abbé de Montfort; l'un des électeurs de 1789 et des *vainqueurs* de la Bastille, puis président de la commune de Paris; rédacteur de la *Bouche de Fer* et du *Bulletin des Amis*; député à l'Assemblée législative; évêque constitutionnel du Calvados; député à la Convention nationale. Décrété d'accusation, et renvoyé devant le tribunal révolutionnaire avec les girondins, il fut exécuté le 31 octobre 1793.

Une feuille périodique, appelée *Bouche de Fer*, et un club furent établis, au commencement de la Révolution, par Claude Fauchet, ancien abbé, l'un des premiers électeurs de Paris et des présidents de la commune, l'un des *vainqueurs* de la Bastille et l'un des patriotes les plus chaleureux de l'époque. Le club prit la dénomination de *Cercle social*, et eut pour secrétaire N. de Bonneville, connu par ses opinions et par plusieurs écrits patriotiques; Claude Fauchet s'attribua les fonctions de procureur général de cette société, dont l'objet était la *confédération universelle des amis de la vérité*.

Nous aurons probablement bien de la peine à faire comprendre l'idée dominante de cette association, tant elle était vaste. Fauchet appelait à sa confédération universelle non-seulement tous les hommes *amis de la vérité*, de quelque pays qu'ils fussent, mais encore tous les frères *francs* .·. .

« Nous conjurons donc tous les hommes amis des lumières et de la vérité, tous les *francs*, au nom de cette vérité, d'imiter le parlement d'Angleterre, du moment où ils auront terminé leurs travaux particuliers, disait le rédacteur de la *Bouche de Fer*. Dans les objets épineux, ce parlement se tourne en grand comité, cessant alors d'être législateur. Nous les conjurons de se former en cercle social,

d'y interroger les confessions d'une *bouche de fer* qu'ils établiraient chacun dans leur ville ; et, après avoir été les médiateurs, les conciliateurs des affaires de la cité, nous les prions de correspondre, pour les affaires générales, avec le bureau parisien, qui, de toutes leurs instructions partielles, en rédigerait un *cahier* public et quotidien pour l'Assemblée nationale. »

Parlant ailleurs de leur Cercle social de Paris, les directeurs s'exprimaient ainsi :

« Nous avons établi pour tous les écrivains distingués par *leur franchise*, par un ardent amour de la vérité, un rendez-vous de conférences, où tour à tour maîtres et disciples, tour à tour donnant et recevant des informations, ils auront chacun plus de moyens d'éclairer le peuple, de connaître la vérité, de protéger l'honnête homme calomnié, de servir de jeunes talents, et de porter à l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité leurs espérances, ou leurs alarmes, ou leurs desseins. »

Or, pour mettre chaque ami de la vérité dans la possibilité d'exprimer ses idées, le Cercle social avait créé, tant à Paris qu'à l'étranger, une infinité de *bouches de fer*, dans lesquelles chacun pouvait déposer ses pensées ; et le dépouillement de toutes ces *bottes* devait apporter aux rédacteurs du journal de ce même nom une immense correspondance, dont ils promettaient de faire connaître la substance.

« La *Bouche de Fer* (ferrea vox), institution dont l'origine se perd dans la nuit des temps, est vraiment, disaient encore les organisateurs du Cercle social, la voix d'un peuple franc et généreux. Si elle parle aux méchants, c'est à haute voix ; c'est en présence du public qu'elle les interroge... Ce ne sont pas seulement des plaintes qu'elle exprime, ni des complots atroces qu'elle dévoile : elle communique des idées *régénératrices*, des motions utiles, des projets de lois, des lectures à la fois intéressantes et instructives...

« Une partie de cet ouvrage est destinée au développement et à la discussion des principes d'un pacte fédératif, et à consacrer les résultats de l'assemblée fédérative des *Amis de la Vérité*, qui se réunissent, tous les vendredis, au Cirque national, à Paris [1]. »

Ainsi il avait été formé, par les soins de Fauchet, de Bonneville

[1] Ce cirque était au Palais-Royal ; on y entrait par la rue du Théâtre-Français, aujourd'hui rue de Richelieu.

et d'autres amis de la vérité, un grand club, sous la dénomination dont nous avons déjà parlé, et ce club avait son journal, *la Bouche de Fer*. C'est cette feuille que nous allons faire connaître.

La feuille de Fauchet et de Bonneville portait en tête de chaque numéro un fleuron gravé, représentant, d'un côté, un soleil, de l'autre, la foudre sortant d'un nuage, et, au milieu, une tête humaine avec sa *bouche de fer*. Tout autour de ce fleuron on lisait l'épigraphe suivante : *Tu regere eloquio populos, o Galle, memento*.

La *Bouche de Fer* paraissait trois fois par semaine; chaque numéro, à dater de la deuxième année [1], se composait de 16 pages in-8°. Le prix en était de 9 livres pour trois mois. On souscrivait au Cirque national, et chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille.

La feuille publiée par la société du Cercle social n'était pas, à proprement parler, un journal comme nous l'entendons aujourd'hui. On n'y trouve ni les débats de l'assemblée, ni des nouvelles, ni rien de tout ce qui se passait journellement alors : c'est le recueil des thèses philosophiques et politiques soutenues au Cercle, des discours qui y ont été prononcés par son président ou ses membres, et surtout par son procureur général; c'est, en outre, une collection de questions adressées à la société de diverses parties de l'Europe, de mémoires envoyés, d'analyses d'ouvrages de publicistes, de vues patriotiques, au milieu desquels se trouvent des morceaux très-curieux.

Nous y lisons d'abord le discours prononcé par l'abbé Fauchet pour l'inauguration de la *Confédération générale des Amis de la Vérité*, le 13 octobre 1790. Cette inauguration avait attiré, dans le Cirque, disait Fauchet, un grand nombre de députés à l'Assemblée nationale. Beaucoup parmi les électeurs de 1789 et les anciens représentants provisoires de la commune, plusieurs membres de la nouvelle municipalité et de toutes les sociétés patriotiques de la ca-

[1] Quoique l'organisation et l'inauguration de l'*assemblée fédérative* des Amis de la Vérité et du Cercle social n'ait eu lieu que le 13 octobre 1790, et que le 1er numéro de la *Bouche de Fer* ne date que de cette époque, l'abbé Fauchet eut l'idée de faire remonter cette publication jusqu'au commencement de la Révolution. A cet effet, il donna le titre de *Bouche de Fer* à trois volumes publiés en partie par lui, dont le 1er contient le *résultat de la séance des électeurs réunis au Musée le 25 juin*, que les électeurs n'osèrent pas alors insérer dans leur procès-verbal. Cette relation ne contient pas moins de 216 pages; elle est de Fauchet. Le 2e volume contient le tableau analytique des principes décrétés par l'Assemblée nationale, depuis sa formation jusqu'au décret sur le droit de paix et de guerre. Enfin le 3e volume renferme 14 livraisons d'une *Bouche de Fer* antérieure à celle qui servit d'organe au Cercle social. La collection de ce journal, dont je dois la communication à l'obligeance de M. le colonel Maurin, ne commence qu'au numéro 1 de la 2e année.

pitale, des étrangers, et, ajoute le rédacteur, les *vieux enfants de la Nature*, en très-grand nombre, formaient une assemblée de quatre à cinq mille personnes, sans y comprendre les attentives spectatrices, dont les galeries du Cirque étaient remplies, presque toutes épouses ou mères des premiers *amis de la vérité* qui aient pu se réunir avec autant de solennité, et s'occuper paisiblement et franchement d'un pacte fédératif du genre humain.

« Une grande pensée nous rassemble, dit Fauchet. Il s'agit de commencer la confédération des hommes, de rapprocher les vérités utiles, de les lier en système universel, de les faire entrer dans le gouvernement des nations, et de travailler, dans un concert général de l'esprit humain, à composer le bonheur du monde. »

Entrant ensuite en matière, Fauchet établit que la société en était encore aux éléments; que les lois générales faites jusqu'alors avaient toutes supposé l'homme égoïste et adversaire de son semblable; qu'elles avaient oublié l'amitié qui associe tout. En conséquence, il développait le plan de la grande confédération des Amis de la Vérité, société qui devait, disait-il, réunir tous les rayons épars dans un centre commun d'amour et d'humanité.

« Apportez chacun un rayon de lumière, criait Fauchet à tous les *orients*; unissez-vous; n'élevez pas autel contre autel : ce ne sont pas des prétentions qu'il nous faut, ce sont des sacrifices. »

Voilà le Cercle social en pleine fonction, et son journal, *la Bouche de Fer*, en cours de publication. Nous n'essayerons pas ici d'en faire l'analyse, cela nous obligerait à dépasser les bornes imposées à cet article; et d'ailleurs cette analyse serait loin d'offrir l'intérêt que l'on trouve dans les autres feuilles de la Révolution. Le journal de Fauchet et de Bonneville ne contenant que des espèces de sermons, des discours, des thèses sur des sujets graves et quelquefois fort abstraits, la curiosité de nos lecteurs serait loin d'être satisfaite. Nous nous bornerons donc à indiquer ici quelques-uns des principaux sujets traités dans la *Bouche de Fer*, et seulement à titre de renseignements.

Tous les numéros de cette feuille commençaient par cet avis :

« Le Cercle social, qui surveille et dirige la *Bouche de Fer*, journal patriotique et fraternel, a pour objet, dans cet ouvrage, la *confédération universelle des amis de la vérité*. »

Suivait presque toujours une sorte d'introduction, dans laquelle les rédacteurs cherchaient à expliquer leurs voies et moyens.

Lorsqu'il y avait eu des séances publiques, ce qui arrivait au moins une fois par semaine, Fauchet, procureur général du Cercle, donnait à ses souscripteurs le discours qu'il avait prononcé et ceux que d'autres membres avaient lu à la tribune, ou bien les lettres les plus intéressantes reçues par la confédération, ou enfin les questions traitées par des sociétaires ou même des étrangers.

C'est ainsi que l'on trouve, dans le premier trimestre de la *Bouche de Fer*, des adresses aux Amis de la Vérité, aux écrivains patriotes, aux sociétés populaires, etc., etc.: des réflexions sur Machiavel, par Pio; des considérations sur l'ordre de Malte; des essais sur J.-J. Rousseau et sur Voltaire: des discours sur l'influence des mœurs sur la liberté, et de la liberté sur les mœurs; des discours sur l'amour de la vérité et sur le bonheur de l'homme; des analyses du *Contrat social;* des articles contre l'esclavage et en faveur des hommes de couleur et des noirs; de longues et curieuses leçons adressées au prince de Galles; des traités sur les successions, sur l'éducation de l'homme libre et sur l'universalité de la nature; des apologies du peuple qui a fait la Révolution en France; etc., etc.

On y lit encore quelques lettres curieuses de Cloots à Fauchet et les réponses, et une lettre fort remarquable de Condorcet sur les spectacles. Quelques autres publicistes, Thomas Payne entre autres, y ont déposé leurs pensées philosophiques. Enfin on lit encore dans la *Bouche de Fer* une série d'articles fort bien faits sur les questions de savoir si la guerre est nécessaire entre les hommes; comment un peuple peut exercer sa souveraineté; comment les hommes peuvent être amenés à goûter le bonheur, etc., etc.; puis un éloquent plaidoyer contre l'emprisonnement pour dettes.

Enfin on trouve dans la *Bouche de Fer*, et sous la forme interrogative, une foule d'autres questions adressées au rédacteur, et ayant trait aux affaires du temps, telles que celles-ci :

« Serait-il vrai que tous les espions de l'ancienne police soient encore aux gages du trésor public, et sous les ordres de Guignard, qui les emploie?... »

— « *Bouche de Fer*, dis-nous s'il est vrai que le signalement des aristocrates soit un ruban noir?... »

— « Est-il vrai qu'il y ait une assemblée aristocratique en forme de loge qui se tient, rue Chabannais, deux ou trois fois par semaine?... »

Chaque numéro du journal du Cercle social contenait un certain

nombre de ces bulletins, qui avaient été déposés dans les *bouches de fer*.

Le Cercle social des Amis de la Vérité prit, en peu de temps, une grande consistance [1], trop grande peut-être, puisqu'elle attira à ses directeurs des ennemis nombreux. Les uns cherchèrent à brouiller les Amis de la Vérité avec ceux de la Constitution réunis à l'église des Jacobins ; les autres employèrent l'arme du ridicule pour attaquer une société qui, par un mélange de politique et de mysticisme, ne prêtait que trop le flanc aux plaisanteries. Les jacobins nommèrent une commission, dont Camille Desmoulins fit partie [2], afin d'examiner si les Amis de la Vérité étaient dans les bons principes. Il fut reconnu que tous les membres du Cercle social étaient de fort bons jacobins, et que les deux sociétés devaient vivre dans une harmonie parfaite.

Mais il fut plus difficile aux Amis de la Vérité de se mettre à l'abri du ridicule qu'on versait à pleines mains sur leurs séances.

Déjà, en rendant compte d'une de leurs réunions, les rédacteurs de la *Bouche de Fer* furent obligés de se plaindre du désordre que quelques étrangers avaient commis. « Une femme étrangère, racontent-ils après avoir parlé de l'obstination d'un orateur, a demandé la parole. Quelques personnes qui s'étaient introduites dans l'assemblée ont cherché à profiter de cette scène ridicule pour jeter de la défaveur sur la confédération. Le président a levé la séance. »

Le lendemain parut une *annonce* burlesque, répandue par les ennemis du Cercle social ; ils y prévenaient le public d'une grande séance, dans laquelle, disait-on, « le sublime abbé Fauchet, orateur perpétuel et procureur général, syndic de la société, entamera son nouveau et merveilleux discours sur l'universalité de la nature, où il se propose d'être encore plus obscur et plus inintelligible qu'il ne l'a été dans le dernier ; ce qui sera bien difficile...

« Après ce superbe discours, dont l'impression sera commandée d'avance, ajoutaient les détracteurs du Cercle social, le jeune orateur qui, dans la dernière séance, a commencé et n'a pu finir son discours sur la nature des femmes, se propose de l'achever, à leur

[1] Goupil de Préfeln, l'un des députés réputés patriotes, fut le premier président du Cercle social ; il eut pour successeur Mailly de Château-Renaud. Chabroud et Condorcet acceptèrent les fonctions d'orateurs de la société. Parmi les premiers secrétaires, on remarque Barère, dont la *Bouche de Fer* parle comme d'un jeune homme de grandes espérances.

[2] Camille était aussi du Cercle social des Amis de la Vérité.

grande satisfaction. M. le procureur général ayant oublié, dans son dernier discours, lorsqu'il a fait l'énumération des parties de l'homme, de parler de celles qui servent à la reproduction, le jeune orateur y suppléera par une ample et savante dissertation sur les parties naturelles des deux sexes, qui terminera son discours. Les dames, et surtout les demoiselles du Palais-Royal, sont invitées à venir en foule à cette séance, dans laquelle on leur permettra de parler.

« Le dernier article à l'ordre du jour sera l'examen de cette question : *Qu'est-ce que c'est qu'une pétaudière?* On pense qu'il sera décidé, sans discussion, et à l'unanimité, que c'est le Cercle social... On prévient le public que M. le procureur général ayant besoin, pour faciliter l'intelligence de ses discours, d'un bon commentateur, il offre cette place à un *illuminé* comme lui, à qui il donnera la table, et un logement convenable, à côté du sien, aux Petites-Maisons. »

— « Il est évident, dit alors la *Bouche de Fer* après avoir parlé de ces libelles, qu'on cherche à diviser les patriotes et à étouffer la voix de l'homme libre. Tenons-nous sur nos gardes. »

Peu de jours après, Fauchet lisait à l'*assemblée universelle des Amis de la Vérité* son huitième discours, dirigé contre les ennemis de cette association.

« Des *bouches d'or* nous dénoncent la guerre, et nous, *bouche de fer*, nous leur annonçons la paix. De ces creusets d'or il ne sortira qu'un alliage sans valeur, qui coulera sur le sol aride, s'y refroidira aussitôt, et ne fera mal à personne. De notre creuset de fer jaillira la lumière pure; ses vifs rayons atteindront les esprits sincères... Une voix faible nous crie qu'*elle nous écrasera;* mais la voix du canon de la Bastille ne nous a pas fait peur : les tours du despotisme sont tombées à notre réquisition patriotique[1]. Le cœur de l'homme libre ne s'épouvante jamais. Écrivez, journalistes vendus à des partis; écrivez avec vos plumes d'argent qui s'émoussent à chaque ligne. Nous n'avons qu'une plume d'acier, mais elle est ferme; elle burine les vérités éternelles et universelles; elle ne fléchit pour personne; le seul intérêt de l'humanité la dirige...

« On voudrait détruire notre association de fraternité générale. Hommes haineux! vous vous abusez : la nature et la liberté vous désavouent. C'est assez que l'idée d'alliance et de concorde soit jetée dans l'opinion, et que la première pierre de l'édifice de la fédéra-

[1] Fauchet était l'un des principaux *vainqueurs* de la Bastille.

tion universelle soit posée dans une terre libre, pour que les esprits goûtent l'union, et que le temple s'y élève... »

Au deuxième trimestre de l'existence de la *Bouche de Fer*[1], le Cercle social pour la confédération des Amis de la Vérité avait acquis un grand développement, si l'on doit en juger par ses correspondances avec l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, l'Allemagne, la Pologne, la Hollande, la Belgique, la Prusse, etc. De toutes les villes de France, le Cercle social recevait aussi des lettres, des députations et des encouragements; aussi Fauchet ne cessait-il de s'écrier que, malgré les méchants, la *confédération des Amis de la Vérité* deviendrait universelle, et il s'en enorgueillissait.

A partir de cette époque, on trouve dans la *Bouche de Fer* un bulletin des séances de l'Assemblée nationale, ainsi qu'un autre bulletin destiné aux nouvelles politiques et aux sociétés populaires: on y lit quelques détails curieux sur l'importance déjà acquise par la société séante aux Jacobins.

Mais le principal mérite de la feuille de Fauchet continua de consister dans ses articles de fond, où étaient traitées, avec beaucoup de talent, et par divers orateurs ou écrivains dont on doit regretter de ne point connaître les noms, une foule de questions du plus haut intérêt.

Madame d'Aelders, Hollandaise, a écrit, dans la *Bouche de Fer*, plusieurs discours relatifs à la condition des femmes, à leur éducation et à leur influence sur les gouvernements. Cette même question y a également été traitée par un jeune écrivain déjà habitué aux applaudissements des Amis de la Vérité.

Plusieurs articles y furent consacrés à définir et à combattre les préjugés. On lit aussi, avec intérêt, ceux intitulés : *du Législateur et des Législations; du Peuple, de ses vices et de ses vertus; de la Nature humaine; de la Parole; des Dangers et des Ressources des amis de la liberté; des Mystères de la liberté.*

Des thèses fort brillantes furent de nouveau soutenues au Cercle social sur d'autres questions intéressantes et tout à fait à l'ordre du jour. Indépendamment des analyses et des commentaires de plusieurs chapitres du *Contrat social*, le journal de Fauchet et Bonneville nous a laissé d'excellents discours *sur le caractère des hommes destinés par la nature à réveiller les nations*, et sur la question de

[1] Les numéros d'ordre de cette feuille recommencent avec l'année 1791.

savoir *si le même gouvernement peut être propre à tous les pays*, et *si tous les peuples pouvaient être également libres*, etc.

On s'y occupa, en outre, des fêtes civiques et fraternelles, et enfin on proposa la formation d'un tribunal national pour juger les différends des rois, et les rois eux-mêmes.

Laharpe s'étant amusé à tourner en ridicule les Amis de la Vérité, Fauchet lui répondit par des sermons empreints de la philosophie la plus évangélique.

« M. Laharpe, bon citoyen, littérateur délicat, poëte pur, observateur léger, disait Fauchet, s'est égayé sur notre journal et notre confédération. Nous pourrions, avec la même innocence, faire des railleries sur son *Mercure* et sur l'association de ses amis. Nous ne voulons pas employer les armes de la dérision contre un patriote si estimable, et un homme de lettres si distingué... »

Puis, après avoir cherché à lui expliquer le but de la société des Amis de la Vérité, Fauchet terminait sa réponse par ces mots :

« Je répéterai à M. Laharpe, en finissant par cette maxime tout évangélique, qui ne peut lui déplaire, comme elle a eu le malheur de déplaire à quelques autres critiques moins sages : — Aimons-nous mutuellement, c'est toute la morale, c'est toute la religion, c'est toute la société, c'est toute la loi de la nature. »

A partir de son troisième trimestre, la *Bouche de Fer* donne à ses abonnés quelques suppléments servant à analyser succinctement les travaux de l'Assemblée nationale. Mais on s'aperçoit que les bons articles commencent à devenir rares. Ce trimestre ne renferme plus qu'un seul écrit dû à la plume de Condorcet : c'est son *Discours sur les Conventions nationales*. On y trouve encore quelques thèses assez bien soutenues, telles que celle-ci : *le bon Gouvernement produit, en tout lieu, l'abondance*. Et encore quelques lettres *sur le préjugé contre les hommes de couleur dans les colonies, sur le sort des hommes de couleur, sur le danger qu'il y a à laisser subsister, à leur égard, les choses en l'état où elles sont*, etc. ; ces lettres sont d'excellents plaidoyers contre l'aristocratie de la peau.

Fauchet continue bien à lire ses discours au Cercle social ; mais, occupé à défendre ses opinions et ses intentions contre les attaques ou les railleries des journalistes, et principalement contre Cloots et Mallet du Pan, on voit qu'il a dès lors de la peine à faire face à tant d'adversaires. L'un lui reproche de prêcher la loi agraire, lorsqu'il ne faisait qu'émettre le vœu que tous les pauvres eussent quelque

chose ; l'autre l'accuse de mysticisme ; ceux-là, de conspiration secrète ; ceux-ci, d'irréligion.

Ecoutons Fauchet se défendre contre cette dernière imputation ; ses paroles expliqueront ses idées sur ce sujet.

« C'est bien une misérable philosophie, dit-il au cosmopolite Cloots, que celle qui croit pouvoir former une patrie sans religion, et instituer une nation sans conscience. La nature a fait l'homme avec des rapports religieux, que l'orgueil des faux génies ou la bassesse des cœurs dépravés peuvent seuls méconnaître, mais qu'aucune combinaison possible ne détruira jamais, parce que ces rapports entrent dans l'essence générale de l'espèce humaine, et qu'ils se font sentir aux impies eux-mêmes, dans les moments lucides, comme les remords aux scélérats.

« Ne vous abusez point, patriotes ! le christianisme est indestructible, parce qu'il n'a, dans sa substance aucun caractère d'invention politique. Ce ne sont pas des ambitieux et des despotes qui ont fabriqué l'Évangile ; il les confond à chaque ligne : l'égalité sainte y est tracée en caractères inimitables. C'est le code de la fraternité pure ; c'est la loi céleste de la liberté ; c'est la sanction de la Divinité, donnée à l'humanité même. Il faut être arrivé, par l'orgueil ou le vice, à l'obtusion du sens intime ou à la putréfaction de la conscience pour ne pas sentir la vérité de cette religion fraternelle, et ne pas goûter la perfection de vertu sociale où, fidèlement suivie, elle doit élever le genre humain. Abattez tous les échafaudages imposteurs dont le despotisme des gouvernements, qui a produit le despotisme des prêtres, et qui s'en est ensuite étayé, avait entouré cet édifice simple et majestueux ; mais après avoir balayé d'une main sévère le dehors et le dedans du temple, ne touchez pas à ses fondements : vous briseriez la liberté sur la pierre immobile ; vous dévoreriez l'empire plutôt que d'entamer une des assises de la religion. Vous la croyez ébranlée parce qu'une petite et bruyante multitude de génies sans frein et d'hommes sans mœurs s'accordent pour la blasphémer. Détrompez-vous : la masse nationale ne peut jamais être impie ; c'est contre nature ; c'est comme si on voulait se persuader, lorsque dans les maisons riches les Crassus se livrent à la gloutonnerie, et que dans les pauvres tavernes la canaille s'abandonne à l'ivresse, que toute la nation se gorge et s'enivre. Non, il n'y a que les deux extrémités qui soient en ferveur de débauches ; tout le corps de la nation est dans la sagesse : les innombrables

familles des gens de bien vivent sobrement dans leurs paisibles foyers, et ont horreur ou pitié des orgies de l'opulence et de la misère. Ecrivains imprudents! si vous veniez à persuader en effet que sous ce nom sacré de liberté publique, c'est la religion, c'est la vertu, c'est le premier des biens de l'humanité, la morale éternelle, que l'on veut livrer à tous les attentats de la licence, ah! c'est alors que tous les honnêtes gens, c'est-à-dire toute la France (entendez-vous?) se soulèverait, avec une indignation divine, contre ce petit tas d'insolents et cette vile tourbe de misérables qui voudraient condamner tous les Français à être aussi infâmes, aussi dépravés qu'eux. On ne peut pas plus ôter la religion à un peuple, qu'on ne peut ôter Dieu de la nature... »

Certes, voilà de belles pages; et le reste de cette longue réponse à Cloots est écrit avec la même éloquence du cœur. Une seule lettre, un seul discours tracé avec cette vigueur de style, devrait suffire pour imposer silence aux détracteurs de ce patriote remarquable sous bien d'autres rapports encore.

Ne soyons donc pas étonnés si les électeurs du Calvados désignèrent l'abbé Fauchet pour leur évêque, et si les patriotes des autres départements félicitèrent ceux du Calvados sur leur bon choix.

Nous ne pourrons cacher ici une circonstance qui aurait peut-être amené Fauchet à abandonner sa *Bouche de Fer* et son Cercle social, même avant son élection, s'il n'eût bientôt oublié un moment d'humeur.

Voici ce qui se passa à la confédération des Amis de la Vérité.

Le secrétaire du Cercle social, Bonneville, rédacteur des procès-verbaux de la société, avait pris pour l'épigraphe de son numéro du 16 avril, ces mots, qu'il citait comme extraits d'un discours de l'abbé Fauchet :

Et si l'Évangile s'écarte de la raison, il faut y ramener l'Évangile.

Fauchet jeta les hauts cris. Dans un discours d'apparat qu'il prononça à la séance suivante, il parla longuement des torts et de l'*insigne mauvaise foi* du rédacteur du dernier procès-verbal, qui, *pour le perdre*, disait-il, avait mis à la tête du numéro 42 une épigraphe *impie*, comme extraite d'un passage de ses discours.

« Le secrétaire, poursuivait Bonneville, ne peut affirmer que toutes les expressions injurieuses qu'il rapporte ici de l'abbé Fauchet soient littéralement les siennes; mais, dans la vérité, c'est l'esprit *sacerdotal* de son libelle, et il est atroce...

« Pourquoi donc, dira-t-on, le scandale de l'abbé Fauchet? Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans ces détails; mais nous observerons que les derniers discours de l'abbé Fauchet ressemblent fort peu aux premiers... Quand un membre du directoire, qui ne savait pas plus que moi ce dont l'abbé Fauchet avait à se plaindre, offrait de répondre, par le journal, à une faute vraie ou prétendue du rédacteur, avait-il une raison pour ne pas vouloir entrer en arrangement, et pour terminer une diatribe inattendue par proposer un journal, en apparence, meilleur marché!

« Je ne rendrai point compte de tout ce que m'a fait éprouver de douleurs et de déchirements une espèce de scène tragi-comique, poursuivait le secrétaire. L'abbé Fauchet a donné sa démission de procureur général du Cercle social; il est allé parler à la tribune; on lui a offert celle d'orateur de l'assemblée, et il est remonté au bureau... Il me vint dans la pensée de m'écrier comme Coriolan au peuple ingrat qui, séduit par ses orateurs, le chassait de la république :

« *C'est moi qui vous bannis! je vous bannis!* »

Voilà l'abbé Fauchet retiré sous sa tente, et laissant à son Ajax, Bonneville, tout le poids du journal qu'ils avaient créé ensemble. S'il faut en croire les insinuations de Bonneville, Fauchet avait alors l'idée d'élever autel contre autel, en publiant une autre feuille, qu'il fit paraître, en effet, un peu plus tard, sous le titre de *Bulletin des Amis de la Vérité*. Mais au moment où la scission éclata, les électeurs du Calvados appelèrent Fauchet, ainsi qu'on vient de le voir, à remplir le siége épiscopal de leur département; et cette élévation devint l'occasion d'un nouveau rapprochement entre les deux amis.

La *Bouche de Fer* parla avec éloge de celui qui venait d'être nommé à l'évêché de Caen. « C'est un doux et beau triomphe pour les Amis de la Vérité, dit Bonneville : car nous connaissons assez l'abbé Fauchet pour être sûrs qu'il donnera, le premier, un grand exemple à la nation française, et qu'il fera ratifier son élection par la majorité des citoyens du département du Calvados... Le peuple ne rejettera point, pour son évêque, un citoyen recommandable par ses talents, son courage et son patriotisme [1]. »

[1] Le lecteur connaît déjà le grand éloge que Brissot avait fait de l'abbé Fauchet en le désignant aux électeurs comme l'un des plus dignes ecclésiastiques et des patriotes les plus éclairés et les plus courageux.

— « Hier, dimanche, ajoutait encore Bonneville, dans son journal du 2 mai 1791, le métropolitain a procédé au sacre de Claude Fauchet, dans la basilique de l'empire. Les évêques de Reims, de Rhodez et de Saint-Brieux ont été sacrés dans la même cérémonie, qui a été très-auguste... Une multitude immense, l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité et la société fraternelle des anciens représentants de la commune, ont assisté au sacre de Claude Fauchet. Après la cérémonie, il n'a cessé de recevoir les plus vives félicitations; le commandant général n'a pas été un des derniers à lui donner l'accolade.

« Prédicateur du carême à Saint-Roch, Claude Fauchet a voulu achever, ce jour-là, sa pénible tâche. Vingt mille personnes remplissaient l'église. Il a parlé, comme toujours, du respect et de l'obéissance qu'on doit aux lois et des avantages de la nouvelle constitution. Dans les adieux qui ont terminé son discours, il a été interrompu par des applaudissements universels : il n'a pu retenir ses larmes; tout le monde pleurait et applaudissait. Ce sont là de ces jouissances qui élèvent les grandes âmes et qui payent trente années de veilles et d'ingratitude!

« Quelques amis, qu'il avait réunis au presbytère du curé de Saint-Roch, sa paroisse depuis vingt ans, ont fait un agape civique et fraternel... Le secrétaire du Cercle social a chanté fort mal, selon lui, mais de grand cœur, quelques couplets, dont on a demandé la répétition, et ensuite l'impression. Ce qui nous a touchés le plus, rapporte Bonneville lui-même, ce sont ces mots attendrissants de Claude Fauchet dans cette scène fraternelle : — Mon ami, dites-moi souvent des injures; il est bien doux de se réconcilier ainsi. »

La paix fut ainsi scellée entre les deux fondateurs de la *Bouche de Fer*. Fauchet va dès lors prêcher la fraternité à ses ouailles, comme il l'avait prêchée dans la commune de Paris et dans son journal. Bonneville continue la publication de la feuille du Cercle social; et les événements ne tardent pas à lui donner une importance politique qu'elle n'avait point eue jusqu'alors.

Dans les derniers mois de l'existence semi-quotidienne de cette feuille, on y lit encore avec intérêt des articles sur Mirabeau, dont l'éloge fut ajourné après un jugement public de sa conduite; sur les forfaits ecclésiastiques; sur le métier de journaliste; sur la nécessité d'introduire dans le culte la langue nationale; sur le mariage des prêtres; sur le duel; sur le commerce de l'argent, et principa-

lement sur le droit de pétition, que les rédacteurs de la *Bouche de Fer* examinèrent sous toutes ses faces.

Il y est question aussi des jésuites, de Mallet du Pan, des inconséquences de Cloots, du prince de Salm, des francs-maçons, de mademoiselle Théroigne, et du célèbre mulâtre Ogé, martyr de la liberté. Enfin, on y trouve le dernier discours de l'abbé Fauchet, ainsi qu'une réponse à cette question : *Est-il utile d'éclairer le peuple?*

Comme on s'occupait, en ce moment-là, des élections à l'Assemblée dite législative, les rédacteurs de la *Bouche de Fer* furent des premiers à signer et à faire colporter une pétition contre le *marc d'argent*, et pour rendre aux citoyens les droits que cette loi leur avait ôtés. Ils réclamaient aussi la *sanction populaire* pour tout ce qui serait constitutif.

Ce fut au milieu de l'agitation causée par ces pétitions qu'eut lieu la fuite du roi. Ce grand événement, suivi presque aussitôt de l'arrestation de Louis XVI, fournit à Bonneville l'occasion de manifester chaleureusement ses opinions républicaines.

A partir de ce jour, la *Bouche de Fer*, qui ne paraissait que trois fois par semaine, se transforma en journal quotidien. Ce n'est plus le paisible dépositaire des innocentes élucubrations de la *confédération des Amis de la Vérité;* c'est la feuille représentant les opinions les plus avancées; c'est le tribun le plus ardent. Le journal de Bonneville se lance alors dans la politique, et, au lieu de discours et de thèses, il donne à ses lecteurs les détails les plus circonstanciés sur les affaires politiques du jour. Nulle autre part que dans la *Bouche de Fer* des mois de juin et juillet 1791 ne se trouvent consignés autant de faits à la charge de Louis XVI [1]; car Bonneville demande immédiatement la déchéance, l'abolition de la royauté, et son remplacement par un *gouvernement national*.

« N'allez pas tomber dans les piéges qu'on tendait toujours aux peuples, s'écriait-il en s'adressant à la fois aux jacobins et aux hommes à piques qui, disait-il, avaient si heureusement reparu ;

[1] On lit dans la *Bouche de Fer* de cette époque la plupart des mots énergiques lancés par le peuple à la tête du roi, et jusqu'à une complainte relative à sa fuite. Elle est sur l'air de *Malborough*, et renferme plusieurs couplets, tels que celui-ci :

Not' gros s'en va t'en guerre,
Mirontonton, ton, ton, mirontaine ;
Il part à la légère,
Mais il lui en cuira.

on changeait le nom des *mangeurs d'hommes*, et l'on conservait toujours, sous d'autres formes, leur race maudite... Si nous sommes dignes de la liberté et de l'égalité, point de roi...

« Les Pétion, les Robespierre, les Buzot, les Grégoire sont encore à l'Assemblée nationale, et, avec de pareils hommes, on ne doit pas désespérer de la chose publique, » ajoutait la *Bouche de Fer*.

Bonneville, qui n'aimait pas trop la société des Jacobins, parce qu'il y voyait une tendance à tout envahir, parce qu'il avait adopté cette maxime : *Ni maîtres ni disciples*, et qu'il voyait avec peine la popularité dont Robespierre y jouissait, ne cessait alors de faire l'éloge de celle des Cordeliers ; il l'offrait comme un modèle de patriotisme et d'énergie, et se faisait un plaisir et un devoir d'insérer les pétitions, les démarches et les opinions de ce club.

Pour prémunir le peuple contre les stratagèmes de ses ennemis, la *Bouche de Fer* publia alors un article dont il était facile de comprendre la portée : *Ce qu'on a toujours promis aux peuples pour commencer les révolutions*.

La question de la sanction populaire y fut également traitée dans plusieurs autres articles de forme constitutive. Ses numéros, pendant la crise amenée par l'arrestation du roi, continrent tous des chapitres très-violents et dont le titre seul indiquait le but. Le 24 juin, le journal *la Bouche de Fer* commençait par ces mots : *Crimes de Louis XVI*. La première ligne du numéro suivant était celle-ci : POINT DE ROI, POINT DE ROI, *voilà le cri général*. La feuille du 26 juin était plus significative encore.

« Onze heures sonnent et je prends la plume pour retracer ce que j'ai vu et entendu, disait le rédacteur de la *Bouche de Fer*. Les chemins étaient remplis d'une foule innombrable. Les gardes nationales arrivent : *Paix-là, paix-là, silence, enfoncez votre chapeau, restez couverts ; il va passer devant ses juges*. Représentants du peuple, vous n'avez plus à délibérer : le peuple libre et souverain s'est *couvert* en regardant avec mépris le ci-devant roi. Voilà enfin un plébiscite : LA RÉPUBLIQUE EST SANCTIONNÉE... »

— « Voici de l'argent et des travaux, criait aux ouvriers la feuille de Bonneville, en faisant allusion aux 40 millions que la nation allait économiser. Les choses n'en iront pas plus mal : elles iront à merveille si nous employons les 25 millions de la liste civile à de grandes entreprises nationales, si nous demandons que les biens des fugitifs et des traîtres soient vendus au profit de la nation.

Voilà une source immense de fonds de terre qu'on peut joindre aux biens usurpés par nos prêtres hypocrites : endossons les assignats de ces nouvelles garanties. Faites-moi de la monnaie grise de toutes ces statues royales ; mettez-y pour empreinte le bonnet de la liberté, et *ça ira, ça ira* toujours de mieux en mieux[1]. »

Lors de la fuite du roi, la *Bouche de Fer* avait recommandé à tous les patriotes de se serrer autour de l'Assemblée nationale, qui lui parut un instant l'ancre de salut de la France. Mais lorsqu'il vit les intrigues royalistes dont cette assemblée devint le foyer, il commença par critiquer sa marche, et finit par considérer la majorité de cette assemblée comme corrompue.

Il y eut cependant une gradation : ce fut d'abord de la surprise de voir les législateurs s'occuper d'objets très-secondaires au milieu de la crise où l'empire se trouvait ; puis il y eut de l'humeur contre le comité de constitution. La colère de la *Bouche de Fer* n'éclata que lorsque ce journal vit porter un décret contre les discours ou écrits qui attaqueraient le roi, le régent, l'héritier présomptif, l'épouse, la mère, la fille du roi, etc.

« Ce décret, si sévère, dit Bonneville, est un outrage contre la dignité de l'homme. Celui qui a violé sa parole, sa promesse d'homme et de citoyen est *infâme*. Donc votre roi est un *infâme*, indigne de la confiance d'un peuple libre. La *Bouche de Fer* l'a dit hautement : elle le redira encore, et le redira toujours. »

— « Les démarches obliques de l'assemblée, disait-il plus loin, la perdent dans l'opinion, et font désirer de toutes parts la seconde législature. »

Lorsque les dispositions des comités réunis commencèrent à être connues, les Amis de la Vérité sonnèrent l'alarme :

« On assure, s'écria leur journal, que plusieurs comités se sont déjà coalisés pour rétablir sur le trône un roi fourbe, perfide, parjure et ennemi déclaré de la constitution ; on lui rendra donc l'exercice du pouvoir le plus illimité, le plus absolu, le plus tyrannique. Le soupçon à cet égard, joint aux preuves déjà trop connues de l'infidélité et de la perfidie de plusieurs des mandataires du peuple, suffit pour engager la nation à désavouer d'avance tout ce qu'ils oseraient entreprendre contre sa volonté et ses intérêts, et à exiger

1 Ces opinions, qui furent depuis suivies à la lettre, étaient émises, par la *Bouche de Fer*, au mois de juin 1791 !

que la législature actuelle se hâte de faire place à la seconde... »

La *Bouche de Fer* ne se borna pas à publier la pétition du club des Cordeliers demandant à l'assemblée de ne rien prononcer sur Louis XVI sans connaître le vœu des départements; elle y ajouta encore une autre pétition, émanée du *comité central des Amis de la Vérité*, pétition signée dans le même but; elle était conçue en des termes qui décelaient l'indignation.

« Mandataires du peuple franc, portait cette pétition, justement indignés des démarches captieuses des comités de l'Assemblée nationale, qui, au mépris de la voix publique, tendent à remettre un traître à la place de premier fonctionnaire, place qu'un peuple libre ne doit donner qu'aux talents et aux vertus civiques, les soussignés demandent aux membres du sénat, chargés d'émettre la volonté générale, et non de la dicter, qu'il ne soit rien prononcé sur le sort de Louis Bourbon avant que le vœu des communes du peuple franc soit clairement et universellement exprimé; déclarent, en outre, qu'il leur paraît nécessaire de supprimer les décrets qui consacrent la monarchie, gouvernement dont un reste de préjugé avait conservé les traces malgré ses défauts. »

Comme on le voit, la *Bouche de Fer* ne restait pas en arrière de l'opinion des cordeliers.

En même temps que l'organe des Amis de la Vérité applaudissait et secondait ce club, il se réconciliait avec les jacobins.

« Nous voyons avec plaisir, annonçait-il, que l'aveugle déférence aux meneurs, que nous reprochions à cette société, s'efface; que l'esprit de liberté y naît, et que ce n'est plus pour admirer un intrigant qu'on s'y rassemble, c'est vraiment pour s'instruire. On a réparé l'insulte faite aux cordeliers, qui vinrent lire leur arrêté en faveur de la République, en applaudissant les discours sur le même objet. Jacobins! rompez vos fers; soyez les amis de la liberté, et non ceux d'une constitution encore imparfaite, et renoncez à cet esprit d'*isolation* que vos meneurs[1] vous avaient inspiré pour dominer plus librement; fraternisez avec les autres sociétés de Paris, et nous vous tendrons une main amie. »

Ce fut en ce moment de fermentation que Condorcet lut, au Cercle social, son *Discours sur la République*, ou sur la grande question de

[1] Ces *meneurs* contre lesquels la *Bouche de Fer* s'élevait alors, c'étaient les Lameth et Barnave, déjà fort suspects aux patriotes.

savoir si un roi est nécessaire à la conservation de la liberté. Condorcet y prouvait, avec cette logique et ce talent admirés par la France et l'Europe, que la prétendue nécessité qui pouvait faire excuser l'institution corruptrice et dangereuse de la royauté, disait la *Bouche de Fer*, n'existait pas dans un gouvernement où les pouvoirs étaient bien organisés. Ce beau travail, imprimé et répandu avec profusion par les Amis de la Vérité, acheva de concentrer les idées vers la République.

Cependant les comités réunis de l'Assemblée nationale paraissaient s'inquiéter fort peu des progrès de l'esprit public : ils voulaient arrêter la Révolution à la monarchie constitutionnelle, telle qu'ils l'entendaient, sans s'apercevoir peut-être qu'il était dès lors impossible de rendre au roi la considération qu'il avait achevé de perdre par sa fuite.

« Que de mensonges pour retenir un peuple dans l'esclavage! s'écriait la *Bouche de Fer*. Tout va par simulation : le roi *jure* ce qu'il ne tient pas ; on l'arrête en route, bien loin du lieu où il a *juré* de rester, où sa fonction lui prescrit de rester, et il *proteste qu'il ne part pas*. Le roi est *arrêté*, *ramené*, et M. Alexandre Lameth veut prouver qu'il n'est pas *arrêté*. La loi veut qu'il soit *interrogé;* il l'*est*, et M. Thouret prétend qu'il ne doit être qu'*entendu*. Il est *gardé*, ses gardes en *répondent*, et on veut qu'il soit *libre*. Peuple, vous êtes devenu *libre;* soyez-le en effet, et mettez dans vos actions ce qui est dans votre cœur ; dans les choses, ce qui est dans vos mots. En un mot, soyez vrai, car la liberté ne sait point mentir à elle-même. »

Les cordeliers, les jacobins, les journaux patriotes, le peuple, n'ayant pu rien obtenir de la majorité de l'Assemblée nationale, malgré leurs pétitions, leurs placards en affiches, leurs discours et leurs protestations, les patriotes de toutes les nuances résolurent de présenter la fameuse pétition contre Louis XVI. Ils y demandaient que l'assemblée eût à recevoir, au nom de la nation, l'abdication faite le 21 juin, par Louis XVI, de la couronne qui lui avait été déléguée, déclarant qu'ils ne reconnaîtraient jamais Louis XVI, *ni aucun autre*, pour leur roi, *à moins que la majorité de la nation n'émît un vœu contraire*.

Cette pétition, rédigée par Brissot, et imprimée à l'imprimerie du Cercle social, devait être envoyée par tout l'empire, sections, districts, municipalités, sociétés patriotiques, gardes nationales, etc. ;

elle devait être signée sur l'autel de la patrie, resté debout au Champ de la Fédération. Les citoyens devaient se rendre processionnellement au Champ de Mars, pour la signer individuellement. Le mot d'ordre était : *Vivre libre et sans roi*[1] !

Le lecteur sait déjà ce qui advint aux pétitionnaires. Le déploiement du drapeau rouge et le massacre des signataires, en portant la terreur parmi les patriotes, raffermit, pour quelque temps encore les *meneurs* de l'assemblée, que l'on appela les *réviseurs*. Mais cet acte de tyrannie ne fit qu'accélérer le mouvement de l'opinion publique, et acheva de perdre et la majorité de l'Assemblée constituante, et la royauté.

Il faut lire dans la *Bouche de Fer*, devenue l'un des journaux les plus curieux de l'époque, les détails recueillis alors sur les tristes événements du Champ de Mars, sur la terreur que les meneurs de l'Assemblée nationale parvinrent à faire régner un moment dans l'âme des écrivains patriotes comme dans celle des hommes les plus énergiques. Pendant plusieurs jours, le Cercle social servit de tribune à tous les orateurs jacobins ou cordeliers qui protestaient contre les décrets de l'assemblée. Mais bientôt le Cirque national se vit entouré de réactionnaires, et ses orateurs se trouvèrent exposés à de grands dangers.

Bonneville, plus compromis que plusieurs de ses autres collègues déjà en fuite, fut obligé d'imiter l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*; il dut suspendre la publication de la *Bouche de Fer*. Mais, avant de quitter sa plume patriotique, il avertit le peuple de ce qu'il apercevait :

« Quel orage se prépare ! s'écria-t-il. Soyez attentif : on conspire contre la liberté, contre les principes de la Révolution; l'heure fatale arrive : les trahisons, les enlèvements, le mépris de l'indignation de tous les siècles, les assassinats, tout annonce une tempête terrible. Frères et amis, prenez une attitude fière ; demandez une autre législature. Périssez, s'il le faut, mais en hommes libres. Si vous différez à demander cette législature, qui va déjouer tous les complots en les précipitant, vous périrez esclaves ! »

— « L'univers se réveillera tôt ou tard à la voix immortelle et toute-puissante des Amis de la Vérité, » ajoutait-il plus loin. Et il annonçait

[1] Les *meneurs* des jacobins étaient encore parvenus à ne point faire adopter, par cette société, la pétition du club des Cordeliers.

que, dans ce moment de trouble, le Cercle social fermait sa tribune au Cirque : mais que les *frères* continueraient de s'assembler dans les bureaux pour entendre le discours d'Athanase Auger *sur la forme de gouvernement qui convient le mieux à la France.*

L'orage ayant continué de gronder sur la tête des patriotes républicains, la *Bouche de Fer* cessa définitivement de paraître le 28 juillet 1791 ; son 104e numéro fut le dernier.

« *Ils règnent!* s'écrie le rédacteur en parlant des meneurs de l'Assemblée nationale. Au lieu d'exécuter les ordres du *souverain,* ils ont osé faire comme les rois : *ils règnent!* Et, toujours semblables aux rois, leurs arrêts de sang ont pour préambules des paroles de paix, de justice, de bienfaisance. Voilà leur sentence dans la bouche même de Cicéron : — « C'est l'administration *inique* des magistrats ou la *tyrannie insupportable* des chefs qui donne naissance aux émeutes populaires. » —

« — Depuis que nous avons fait déployer le drapeau rouge, disent les dictateurs, le peuple est devenu tranquille. — On est tranquille aussi dans les tombeaux. — Tranquille ! Ainsi vous avez vu, tyrans, de généreux coursiers souffrir, *sans remuer*, les tenailles et les incisions ! c'est que vous leur aviez mis, comme au peuple, un bâillon, des morailles, un couvre-vue et des fers, et des sangles pour les enlever, afin qu'ils n'eussent pas un pied à terre pour point d'appui !

« *Ils ne régneront.* Ils ont voulu diviser les citoyens pour *régner ;* ils se font menacer sur les frontières, dégarnies et sans défense, pour *régner.* Que les citoyens s'unissent, ici et là, les tyrans pâliront, et les rois et les dictateurs rentreront dans la poussière. Une autre législature, une autre législature, et *ils ne régneront plus !...*

« Oui, je prendrai le deuil, et je chanterai ces paroles d'un psaume funèbre :

Nations, levez-vous ; jugez les superbes selon leurs œuvres.
Ils ont humilié le peuple, et souillé de son sang son propre héritage.
Ils ont tué la veuve et l'étranger, et mis à mort les orphelins.

« Vous, les plus abrutis, prenez garde à ceci. Et vous, insensés, quand aurez-vous des yeux pour voir ? »

— « La plume me tombe des mains ! disait encore le rédacteur de la *Bouche de Fer* en parlant pour la dernière fois à ses souscripteurs. Écrivains patriotes, la plume de l'*ami de la vérité* ne peut tracer des crimes aussi atroces. Je la poserai. Déposez votre plume

sur l'autel de la patrie. Si le sang répandu de tant de citoyens ne crie pas assez haut, comment espérez-vous de vous faire entendre? Laissez-le parler seul; posez la plume, posez la plume, et vous aurez, sous peu de jours, une *autre législature!* Ce sera l'instant du réveil. »

Ainsi finit la *Bouche de Fer*.

Nous retrouverons bientôt la plupart de ses rédacteurs, et principalement Bonneville et Condorcet, comme fondateurs et rédacteurs en chef de la *Chronique du Mois*, dont le premier numéro parut en novembre de la même année 1791.

Quant à l'abbé Fauchet, devenu évêque du Calvados, puis député à l'Assemblée législative par ce même département, ses doubles fonctions ne l'empêchèrent pas d'écrire toujours et avec la même verve; mais il ne coopéra, en titre, à aucun journal jusqu'à l'époque où, élu de nouveau député à la Convention nationale, il mit au jour, le 1er janvier 1793, une feuille intitulée *Bulletin des Amis de la Vérité*, qui fut l'un des journaux du parti de la Gironde[1].

A la suite des journées des 31 mai et 2 juin 1793, Fauchet, devenu suspect à la Montagne à cause de ses liaisons avec les girondins, se trouva déplorablement compromis lors de l'assassinat de Marat par Charlotte Corday. Cette jeune fille avait porté à Paris une lettre de recommandation de Barbaroux pour Fauchet: on prétendit qu'on avait vu la protégée et le protecteur s'entretenir longuement ensemble dans l'une des tribunes de la salle conventionnelle. Charlotte Corday déclara qu'elle n'avait jamais vu ce représentant du peuple. Mais les soupçons qui planaient sur lui suffirent pour le faire décréter d'accusation. Il fut exécuté en même temps que ses amis les girondins (octobre 1793).

Ainsi périt misérablement l'un des hommes qui se placèrent tout à coup, par le courage, la pensée et la parole, au premier rang parmi les athlètes de la Révolution; celui de tous peut-être que la nature et l'éducation semblaient avoir plus particulièrement formé pour remuer les passions populaires et électriser les hommes[2]. Fauchet jouissait de la réputation d'un austère réformateur avant qu'eût lieu la réforme générale amenée par la Révolution. Il concourut puissamment, par ses écrits et ses discours, à l'abaissement

[1] Nous aurons bientôt l'occasion de nous occuper de ce journal en parlant de Condorcet.

[2] L'abbé Fauchet était un fort bel homme; la nature l'avait doué d'une figure très-remarquable, dont chaque trait respirait la douceur et la bienveillance. Son organe était sonore et vibrant.

de la puissance royale, et son vote, dans le procès de Louis XVI, donna tout à la fois la mesure de son républicanisme et de ses idées philanthropiques.

On a de Fauchet, indépendamment de ses nombreux sermons, discours et rapports, tous fort remarquables, plusieurs autres écrits, tels que le *Panégyrique de saint Louis*, l'*Oraison funèbre de l'abbé de l'Épée*, l'*Éloge civique de Franklin*; un discours *sur les mœurs rurales*, un autre *sur la religion naturelle*; une thèse *sur l'accord de la liberté avec la religion*; etc., etc. L'abbé Fauchet était un chrétien pur comme Grégoire; il ne pouvait être autre chose, en politique, qu'un excellent républicain.

Le Mis de Condorcet

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle

CONDORCET,

RÉDACTEUR DE LA CHRONIQUE DU MOIS[1].

MARIE-JEAN-ANTOINE CARITAT, marquis DE CONDORCET, né le 17 septembre 1744, à Saint-Quentin (département de l'Aisne); homme de lettres et publiciste; l'un des rédacteurs du *Journal de Paris*, de la *Bouche de Fer*, de la *Chronique du Mois*, du *Républicain*, du *Journal encyclopédique* et du *Journal de l'Instruction civique*, etc.; député à l'Assemblée législative en 1791, et à la Convention nationale en 1792. Décrété d'accusation après la promulgation de la constitution de 1793, mis hors la loi, il se donna la mort dans sa prison.

Condorcet est tellement connu dans la république des lettres; sa réputation, comme savant et comme académicien, l'a placé si haut dans l'opinion publique, qu'il n'est personne qui ne connaisse au moins une partie de ses immenses travaux. Aussi n'est-ce point sous ces rapports que nous allons le considérer dans un livre qui n'a d'autre destination que celle de rappeler aux générations oublieuses les efforts de nos pères pour conquérir la liberté, et les luttes longues, pénibles et souvent dangereuses qu'ils eurent à soutenir avant d'atteindre leur but.

Il ne peut donc être ici question ni des travaux philosophiques de Condorcet, ni de sa vie littéraire, mais seulement de la carrière de publiciste, de journaliste, qu'il a parcourue avec tant de gloire pendant la Révolution française.

Condorcet n'eut point de journal qui lui fut propre; il n'en rédigea aucun à lui seul, comme le firent Camille Desmoulins, Brissot, Marat et la plupart de leurs collègues; mais il écrivit beaucoup, il fournit un grand nombre d'excellents articles à plusieurs des feuilles

[1] Le portrait de Condorcet que nous donnons ici a été copié sur le dessin, si plein de vie et de vérité, de J.-B. Lemort; c'est le plus ressemblant de tous ceux qui existent. Auguste de Saint-Aubin l'avait gravé avant nous d'une manière admirable, mais seulement en forme de médaillon.

patriotes de l'époque. Brissot se montrait fier lorsqu'il pouvait donner à ses souscripteurs quelques lignes du publiciste pour lequel il professait la plus haute estime; Bonneville et Fauchet annonçaient par avance le jour où ils publieraient quelqu'une des productions de ce philosophe patriote. Condorcet coopéra aussi à la rédaction du *Républicain*, dans lequel il émit, en commun avec Thomas Payne, ses brillantes théories sur la liberté; il écrivit aussi beaucoup dans le *Journal de Paris*, dans le *Journal de l'Instruction civique*, fondé par la Convention nationale, dans le *Journal encyclopédique*, dans le *Bulletin des Amis de la Vérité*, etc.

La *Chronique du Mois*, feuille plus étendue et où il put développer largement ses idées, passe pour avoir été son journal de prédilection. Ces *cahiers patriotiques*, dont Bonneville conçut la publication mensuelle, après avoir dû cesser la publication de la *Bouche de Fer*, furent une création qui n'eût probablement pas existé, si Condorcet ne lui eût promis l'appui de son talent et de ses lumières. Nous devons donc considérer la *Chronique du Mois* comme l'entreprise littéraire et politique dont Condorcet assura le succès.

La *Chronique* parut sous les auspices de quatorze rédacteurs en nom, tous déjà connus avantageusement. C'étaient Clavière, Condorcet, Mercier, Auger, Oswald, Bonneville, Bidermann, Broussonnet, Guy-Kersaint, J.-P. Brissot, Garran de Coulon, Dussaulx, Lanthénas et Collot-d'Herbois. « Ces quatorze patriotes, dit le prospectus, ont réuni leurs lumières pour payer ensemble, à la chose publique, leur dette de citoyen. La forme périodique leur donnant les moyens de suivre les opérations du corps législatif, l'à-propos des événements, et, par conséquent, d'être infiniment plus utiles dans l'application de leurs principes, ils l'ont adoptée. Leur ouvrage aura une forme nouvelle en France, celle des *Monthly Reviews* de l'Angleterre, avec cette différence qu'ici les *cahiers patriotiques*, qui forment la *Chronique du Mois*, seront bien réellement les idées, les critiques et les desseins d'écrivains très-distingués. »

Chacun de ces écrivains se chargea d'une partie de la rédaction distincte des autres. Clavière eut les finances; Condorcet s'empara de la législation et de l'instruction publique; Mercier dut entrer dans le détail des abus, comme dans son *Tableau de Paris;* Auger promit des recherches sur les anciennes constitutions; Bonneville fut chargé de résumer les travaux de la législature; Oswald promit de travailler à détruire les préjugés qui divisaient les deux nations française et

anglaise; Bidermann, très-versé dans les matières commerciales, s'engagea à publier ses observations sur cette partie de l'économie publique; Broussonnet annonça qu'il traiterait les questions relatives à l'économie rurale et aux manufactures; celles concernant la marine et les colonies furent confiées à Kersaint; Brissot voulut aussi enrichir les *cahiers patriotiques* de ses idées sur la politique et sur les droits de l'homme; Garran de Coulon se réserva les questions de jurisprudence, et enfin Lanthénas, Dussaulx et Collot-d'Herbois assurèrent leur patriotique concours à une publication qui s'annonçait d'une manière si attrayante par les noms de ses rédacteurs.

Hâtons-nous de dire que ces noms si connus ne furent pas seulement offerts au public, comme on le fait aujourd'hui, pour attirer son attention : ces quatorze hommes de lettres et de science devinrent réellement les quatorze coopérateurs de cette publication, et tous tinrent l'engagement pris dans le prospectus de fournir des articles sur les sujets ou les objets qu'ils avaient promis de traiter.

La rédaction de la *Chronique du Mois* ainsi organisée, les cahiers mensuels commencèrent de paraître en décembre 1791.

Les deux premiers de ces cahiers (novembre et décembre) furent destinés à mettre sous les yeux du public un bilan des finances de l'État, c'est-à-dire un compte approfondi de la véritable situation financière de la France. Clavière, qui s'était déjà beaucoup occupé de ces questions; Clavière, que Mirabeau appelait son maître dans cette matière, se chargea de faire pénétrer la lumière dans ce chaos, et de délivrer ses concitoyens des inquiétudes que la situation du trésor public, toujours vide, faisait naître. Dans un travail complet, de plus de 150 pages in-8°, travail qu'il nous est impossible d'analyser, Clavière procéda à une révision générale de toutes les opérations financières de l'Assemblée constituante, dans le but d'indiquer à la législature nouvelle ce qu'elle avait à faire pour rétablir le crédit.

L'exposé financier de Clavière initia le public à tous les mystères dont étaient enveloppées les opérations financières de l'État, jusqu'alors à peine ébauchées; rassura les citoyens sur l'avenir, et fut, pour lui même, l'un de ses principaux titres à son élévation au ministère des contributions publiques, qui eut lieu peu de mois après.

Quelque intéressant que fût le travail de Clavière sur un sujet dont tout le monde s'occupait alors, Bonneville, chargé de la direction matérielle de la *Chronique*, ne manqua pas de s'apercevoir que

le succès de sa nouvelle entreprise serait compromis si ses *cahiers* n'offraient pas au public plus de variété ; aussi, à partir du cahier de janvier, s'appliqua-t-il à composer ses livraisons de plusieurs articles simultanés.

Et, d'abord, il commença par publier, lui-même, un tableau historique et analytique, fort bien fait et très-complet, des travaux de la première législature, et l'offrit à ses souscripteurs comme un *nouveau code*. Cette récapitulation générale et chronologique des séances du corps législatif, que Bonneville continua de faire avec un soin extrême, forme, à notre avis, la partie la plus substantielle de la *Chronique*. En réunissant les articles de chaque numéro consacrés à cette revue si intéressante, on aurait un tableau complet, très-détaillé, des débats et des décrets de la Législative, présenté sous une forme propre à faciliter la recherche des travaux de cette assemblée. Les nombreux objets dont elle s'est occupée y sont classés dans un ordre de matières propre à faire connaître, d'un coup d'œil, tout ce qui est relatif à chacun d'eux. Bonneville a fait précéder son *nouveau code* d'une introduction contenant un coup d'œil sur la constitution de 1791. Il continua ainsi de donner, mois par mois, ce qu'il appelait le *nouveau code*.

C'est dans le numéro 3 de la *Chronique* que nous commençons à trouver des articles de Condorcet. Ce même numéro, qui ne contient pas moins de 136 pages fort in-8°, renferme deux écrits des plus remarquables de ce publiciste. Le premier est intitulé : *Révision des travaux de la première législature*. Il s'agit d'abord du perfectionnement des grandes assemblées, l'un des plus dignes, suivant Condorcet, d'occuper les hommes qui réfléchissent. Il s'en occupe, en effet, avec la plus louable sollicitude, en passant en revue tous les moyens d'arriver à ce perfectionnement. Condorcet commence par des considérations physiques sur les salles destinées à renfermer ces grandes assemblées ; il indique les perfectionnements matériels dont ces salles sont susceptibles, tant sous le rapport de la commodité que sous celui de l'hygiène. Il ne dédaigne pas l'*acoustique*; et tous les détails dans lesquels il est obligé d'entrer, détails en apparence arides, sont présentés de manière à former un cours d'observations pratiques le plus curieux et le plus intéressant.

Passant ensuite aux séances, il en détermine la durée, afin que l'attention ne soit pas fatiguée; puis il s'occupe de l'organisation morale, de la manière de poser les questions, de l'ordre de la pa-

role, des moyens de maintenir le calme pendant les débats, des votes, et de tout ce qui peut faire avorter les desseins de la mauvaise foi dans les discussions.

« Ce tableau des obstacles naturels qui s'opposent à l'activité d'une grande assemblée, à la régularité de sa marche, à l'ordre de ses séances, à la dignité de ses délibérations, et même à la clarté, à la méthode, à la justesse de rédaction de ses actes, devait précéder, dit-il, celui des opérations de la législature actuelle, et il n'est pas moins nécessaire d'exposer encore et ce qu'elle avait à faire, et quels obstacles s'élevaient contre elle, et quelles étaient, à l'ouverture des séances, soit les affaires qu'elle devait traiter, soit les opinions des citoyens et les dispositions du peuple. »

Condorcet indiquait ensuite à l'assemblée dont il s'occupait la marche qu'elle devait suivre. Compléter l'établissement de la constitution décrétée, organiser les pouvoirs publics, établir un code civil uniforme, créer une éducation nationale propre à former de bons citoyens, porter l'ordre et la lumière dans le chaos ténébreux des finances, détruire les restes de l'anarchie qu'entraînent les révolutions, assurer la liberté du commerce, porter des lois contre l'émigration, proclamer hautement la liberté des opinions et des cultes, marcher enfin en tout et pour tout dans le sens de la liberté, tels étaient les éloquents conseils que Condorcet donnait à ses collègues. Il se proposait d'examiner comment la législature avait su vaincre les obstacles, et pourquoi elle avait succombé quelquefois.

De pareils articles devaient nécessairement attirer l'attention du public éclairé sur le journal qui les publiait. Et si l'on ajoute que ce même numéro renfermait encore un autre article de Condorcet sur la *distribution des assignats;* un discours sur le *courage national*, par Mercier; des articles fort remarquables de Kersaint sur l'*état des colonies*, de Bidermann sur le *commerce national*, et de Garran de Coulon sur l'*organisation du pouvoir législatif relativement aux colonies;* puis encore une dissertation sur la *conjuration contre les finances*, par Clavière, on se convaincra que la *Chronique* devait réunir toutes les qualités nécessaires pour devenir une intéressante *revue*.

La quatrième livraison de cette feuille mensuelle ne fut pas moins remarquable que celle qui l'avait précédée. Les infatigables Condorcet et Bonneville y consacraient leurs veilles. Le premier, après y avoir fait insérer un aperçu plein de justesse sur cette question :

Ce que c'est qu'un cultivateur et un artisan en France, y continue son excellente *révision des travaux de la première législature*. Bonneville fournit son *tableau* mensuel *historique et analytique*, et traite en outre la question de l'émigration; Kersaint s'y occupe des principes élémentaires de législation navale; Clavière y continue à examiner la *conjuration contre les finances*, et à indiquer les moyens de l'arrêter.

Plusieurs autres articles, traitant de l'état des citoyens, de l'imprimerie et d'objets militaires, complètent ce cahier, auquel succède encore un numéro où le nom et les méditations de Condorcet se trouvent à chaque page. Il s'y occupe, avec cet esprit d'observation qu'on lui connaît, de la *circulation des subsistances*, qu'il veut libre, et d'un avantage particulier de la constitution française. Ces deux écrits, dont le premier est bien développé, ne sont pas les seuls dignes d'être cités dans ce numéro des *cahiers patriotiques* : Bonneville y a apporté son tribut ordinaire sur les travaux de l'Assemblée nationale; il y a encore traité de la *marche universelle de l'esprit humain*. Brissot s'y est occupé des reproches qu'on a faits à l'assemblée; Auger y a exposé le *système de police du sénat romain*. Un article sur le divorce complète cette livraison.

Le lecteur ne s'attend pas sans doute que nous continuions à lui mettre sous les yeux cette espèce de table des matières de la *Chronique* : quelque intérêt que l'on puisse avoir aujourd'hui à connaître les questions résolues par nos pères, et qui sont de nouveau soumises à nos méditations par l'effet de la marche rétrograde de l'opinion publique, on aimera sans doute mieux que nous ne nous occupions ici que de celui des journalistes de la Révolution auquel cet article est consacré.

Nous le voyons continuer ses observations pleines de sens sur les actes de l'Assemblée législative, applaudir aux mesures sévères qu'elle prend envers les prêtres perturbateurs; puis embrasser chaleureusement la cause des hommes de couleur et des noirs, si déplorablement embrouillée par les tergiversations de la Constituante, tour à tour influencée par le parti de Barnave et celui de Brissot. Dans un autre numéro, Condorcet s'empare de la question des émigrés, et la traite à fond. Peu soucieux des résultats que pouvait amener, de la part des puissances étrangères, l'attitude ferme qu'il conseille au gouvernement français de prendre envers les protecteurs de ces émigrés, Condorcet ne craint point la guerre

avec ces puissances ; car il prévoit que la guerre, en épuisant le trésor des rois, en les forçant à mettre de nouveaux impôts, à faire de nouveaux emprunts, amènerait plus promptement les révolutions que l'exemple de la liberté française, et même les ouvrages de nos écrivains.

Brissot, qui pensait comme Condorcet, inséra en même temps dans la *Chronique* un article raisonné sur la *justice de la guerre contre l'Autriche* [1].

Nous devons encore à Condorcet la traduction de la *Réponse de Th. Payne à quatre questions sur les pouvoirs législatif et exécutif*, réponse dont le traducteur a enrichi la *Chronique* des mois de mai, juin et juillet 1792.

A partir de la révolution du 10 août 1792, Condorcet, que le département de l'Aisne venait d'envoyer à la Convention nationale, paraît s'occuper beaucoup moins de la *Chronique du Mois ;* ses articles deviennent plus rares. Mais comme la *Chronique* abonde dès lors en excellents articles [2], le vide qu'y fait l'un de ses principaux rédacteurs se trouve comblé, et cette revue continue le cours de ses succès.

Ce n'est pas que Condorcet ait abandonné la rédaction supérieure de la *Chronique du Mois :* en lisant le *Défenseur de la Constitution*, par Robespierre, on s'aperçoit fort bien, aux attaques dont Condorcet y est l'objet, qu'on le considère toujours comme dirigeant cette publication.

La *Chronique*, devenue républicaine exaltée, épouse malheureusement les querelles de Brissot et de Robespierre, et contribue à former le parti *girondin*. Outre qu'elle publie des extraits du *Patriote français*, ainsi que d'autres articles dus à la plume de Brissot, on y lit en entier la fameuse lettre de ce député *à tous les républicains de France sur la société des Jacobins*, lettre dans laquelle Brissot expose les motifs des divisions qui ont éclaté entre lui et

[1] Parmi les articles curieux publiés dans la *Chronique* des mois de mai et de juin 1792, il faut lire le *Portrait de Jules César*, par Mercier ; *Des usuriers et accapareurs*, par Roland ; *Des sociétés populaires*, par Lanthénas ; *Considérations sur le mariage*, par Bonneville ; *De l'influence de la liberté sur la santé*, par Dussaulx, et enfin des *Considérations sur Machiavel*, par Pozzo di Borgo.

[2] Parmi les articles remarquables qui ont paru dans la *Chronique* pendant les six derniers mois de 1792, on remarque les suivants : *Sur Helvétius*, et *Sur les motifs de ceux qui défendent la monarchie et qui calomnient les républicains*, par Brissot ; *Sur l'Inde*, et *De la monarchie sans roi*, par Kersaint ; *De la Ligue*, par Mercier ; *Portrait du duc de Choiseul*, par le même ; *Des rois parjures*, par Bonneville ; *Du danger des armées permanentes*, et *De la force publique*, par Lanthénas ; *Du nouvel ordre social*, par Bancal ; etc.

Robespierre; et comme, dans cette lettre, il ne ménage pas son adversaire, Robespierre crut avoir à se plaindre de la *Chronique* et de Condorcet.

Assez d'aliments pour entretenir le foyer de discorde entre les patriotes existaient déjà, lorsque Bonneville, qui jusqu'alors avait ajouté peu de ses réflexions à son travail sur les opérations de l'Assemblée législative, s'avisa de les commenter dans le sens du parti auquel il était lié, celui de Brissot, de Condorcet et de Roland, contre Robespierre, Danton et autres *désorganisateurs*.

« Le bruit se répand que les Prussiens sont aux portes de Verdun, disait Bonneville en rendant compte de la séance du 30 août 1792. — Grande fermentation, qui n'est pas causée sans quelque horrible dessein, quand on connaît *à fond* ceux qui s'efforcent

Spargere voces in vulgum ambiguas,

de faire soupçonner à des citoyens *en péril* que jamais Brunswick ou Guillaume et ses Prussiens n'auraient eu l'audace de pénétrer si avant, sans un *traité secret* avec le conseil exécutif et l'Assemblée nationale; et l'on marquait déjà pour victimes ceux qui n'avaient d'autre influence que leurs talents, de grandes actions, un dévouement sublime, mais dont on redoute cette influence irrésistible...

« La majesté du peuple offensée, l'Assemblée nationale avilie par les menaces de sonner le tocsin, c'est trop d'outrages!... Certes, les fédérés et les innombrables citoyens de Paris ont bien mérité de la patrie dans la mémorable journée du 10 août. Les représentants du peuple qui ont soutenu, par leur courage, un si grand travail, l'ont déclaré avec franchise, loyauté, vérité; ils ont déclaré aussi que les commissaires des sections de Paris avaient bien mérité de la patrie à la journée du 10, et la justice ordonnait cette déclaration. Mais la postérité, mais sans doute bientôt la Convention nationale demanderont si les commissaires du 1er septembre étaient encore ceux du 10 août; si l'Assemblée nationale était libre, en révoquant, après tant de plaintes et tant d'usurpations, et de si coupables désobéissances, et des menaces sacriléges, le décret qui ordonnait une réélection, une organisation nouvelle [1]! »

[1] C'était ici la guerre entre l'Assemblée législative et la commune révolutionnaire. Après s'être emparée de tous les pouvoirs dans la nuit du 9 au 10 août, et avoir réduit l'assemblée aux simples fonctions législatives, la commune avait voulu conserver ces pouvoirs en disant que la patrie était

On voit ici les reproches que le parti de Condorcet, Brissot et Roland adressait aux chefs de la commune. Bientôt la *Chronique* se déchaîna contre le nouveau ministre de la justice, Danton.

« Danton, disait le journal de Bonneville et Condorcet, vient enfler de sa voix révolutionnaire toutes les trompettes de la renommée ; et, par un discours d'une profonde politique, il enlève les applaudissements des tribunes et de l'assemblée, *et du public ami de la vigueur*. Il demande que des commissaires ambulants soient à l'instant envoyés pour seconder les bons desseins du pouvoir exécutif.

« Lacroix, qui cède à l'enthousiasme universel, électrique, violent, et au besoin d'une force publique, et qui, sans doute, est loin de soupçonner que Danton, ministre de la justice, Danton, pouvoir exécutif, est seul excepté d'une proscription totale de ce conseil exécutif dont on vante *les bons desseins*, fait décréter la plus horrible dictature qui fut jamais :

« *Quiconque contrariera, soit directement, soit indirectement, les opérations du ministre de la République, sera puni de mort* [1]. »

Bonneville terminait ainsi son tableau des travaux de l'Assemblée législative : « *Séance du soir*. — 2 SEPTEMBRE ! . . . . . .

« La plume d'un homme libre ne peut plus écrire que la vérité. Ce fut au 2 septembre, sur les deux heures, que la *première législature* termina ses travaux : il est bien vrai qu'elle siégea encore quelques jours. Elle se leva, et on la fit asseoir, comme on osa le lui prescrire.

« Libre, eût-elle souffert, sans réclamations, avec impunité, que l'adresse du 3 septembre eût été répandue avec profusion dans les départements, dans les sociétés populaires, et sous le contre-seing du ministre de la justice, dont il était défendu, sous peine de mort, d'entraver *directement ou indirectement les opérations* [2] !

« Atrocité inouïe, ajoutait le rédacteur de la *Chronique*, atrocité dont Néron et Caligula n'ont pas donné d'exemple ! Qui vengera les représentants d'un grand peuple, d'un peuple tout-puissant, dégra-

entourée de dangers et de conspirateurs. L'assemblée voulut dissoudre la commune ; celle-ci résista, et, par l'organe de ses chefs, elle déclara qu'elle ferait sonner le tocsin. L'assemblée fut obligée de céder ; mais il y eut dès lors deux partis parmi les patriotes. Les journées de septembre achevèrent de tracer la ligne de démarcation.

[1] La peine de mort fut en effet portée, le 2 septembre, et sur la proposition de Danton, contre quiconque contrarierait les opérations du pouvoir exécutif.

[2] Il ne faut pas perdre de vue que cet article de la *Chronique* fut écrit après coup, et lorsque la guerre entre les girondins et les montagnards, à l'occasion de la commune de Paris et des journées de septembre, était devenue une guerre à mort. Pourquoi si tard ?

dés, avilis et souillés du sang innocent répandu à grands flots! Non, si tant d'attentats restaient impunis, la Convention nationale, le plus auguste sénat qui fut jamais, en deviendrait complice, et sans doute sa victime. Et cette Convention, dépositaire des destinées du genre humain, aurait beau se vanter d'être libre, j'écrirais : *Elle est esclave!*

« Mon silence, le silence d'un ami de la vérité fera son opprobre, et dira à tous les bons citoyens alarmés : — Jetez un crêpe sur la face de la Justice, et annoncez son deuil au monde.

« A qui s'en prendre? A qui? justes dieux! A ceux à qui vous avez confié les rênes de la chose publique! »

Ce fut ainsi que Bonneville voulut mettre un terme à sa lutte contre la commune, contre les chefs des jacobins et contre le ministre de la justice. Il paraît même qu'il voulait cesser la publication de la *Chronique du Mois*. Ce fut probablement dans ce but que le même numéro de novembre 1792 contient une sorte de prospectus du *Bulletin des Amis de la Vérité*[1], feuille quotidienne et de grand format, que les rédacteurs de la *Chronique* et leurs amis se proposaient de publier, à partir du jour de la réunion de la Convention nationale. Mais ce projet fut ajourné jusqu'en janvier 1793[2], et la *Chronique* continua de paraître jusqu'au mois de juillet suivant. Toutefois, Bonneville cessa de tracer le *tableau des travaux de l'Assemblée nationale*, et fut remplacé dans ce *compte rendu* des opérations de la Convention, par le *traducteur des Œuvres de Thomas Payne, pour la République française*.

« Nicolas Bonneville, disait le nouveau rédacteur de cette partie de la *Chronique*, a suivi jusqu'à ce jour, dans le *Tableau historique et analytique des travaux de la première législature*, un plan raisonné, où l'ordre des dates est moins consulté que la nature et la relation des décrets... Aujourd'hui, nous nous contenterons de présenter, jour par jour, le précis des opérations de la Convention nationale, avec le texte de ses décrets, sans toutefois descendre à des détails polémiques, indignes de ses moments, de ses fastes et de notre plume. »

[1] Ce prospectus renferme une longue énumération des services rendus à la chose publique par les Amis de la Vérité, ainsi qu'une vigoureuse diatribe contre Danton.

[2] Le *Bulletin des Amis de la Vérité* parut le 1er janvier 1793; il y en a eu 121 numéros de publiés depuis ce jour-là jusqu'à la crise du mois d'avril. Il était quotidien et de format in-folio. Organe des opinions des girondins, ce journal, fort rare aujourd'hui, et dont je dois la communication à l'obligeance de M. le colonel Maurin, est l'un des plus curieux de l'époque.

Ainsi la *Chronique* semblait renoncer à cette guerre de plume, à ces querelles de partis dans lesquelles Bonneville et Brissot l'avaient engagée. Ce n'était pas renoncer à ses opinions, puisque le numéro de décembre 1792 commence par des stances de Bonneville, dans lesquelles il déplore les *nuits de septembre* [1].

C'est dans la *Chronique* du mois de novembre 1793 que nous retrouvons un grand article de Condorcet; il y traite, avec sa supériorité accoutumée, de la *nature des pouvoirs politiques dans une nation libre*, sujet digne de sa plume.

« Les hommes ont tellement pris l'habitude d'obéir à d'autres hommes, dit Condorcet dans son exorde, que la liberté est, pour la plupart d'entre eux, le droit de n'être soumis qu'à des maîtres choisis par eux-mêmes. Leurs idées ne vont pas plus loin, et c'est là que s'arrête le faible sentiment de leur indépendance. Le nom même de *pouvoir*, donné à toutes les fonctions publiques, atteste cette vérité. Presque partout cette demi-liberté est accompagnée d'orages; alors on les attribue à l'abus de la liberté, et l'on ne voit pas qu'ils naissent précisément de ce que la liberté n'est pas entière. On cherche à lui donner de nouvelles chaînes, lorsqu'il faudrait songer au contraire à briser celles qui restent. »

Entrant ensuite en matière, Condorcet établit que la raison, d'accord avec la nature, ne met qu'une seule borne à l'indépendance individuelle; qu'elle n'ajoute qu'une seule obligation sociale à celles de la morale particulière, et que cette obligation consiste dans la nécessité d'obéir, pour les actions qui doivent produire une règle commune, non à sa propre raison, mais à la raison collective du plus grand nombre, sans toutefois que le pouvoir de la majorité sur la minorité puisse être arbitraire.

Il passe ensuite en revue les divers pouvoirs qui peuvent exister chez un peuple libre, et met au premier rang le pouvoir législatif, chargé d'établir les règles générales. Après avoir défini la nature et la mission de ce premier pouvoir, Condorcet arrive au pouvoir qui doit faire exécuter ces règles générales, c'est-à-dire la loi. « Cette fonction, dit-il, doit nécessairement être déléguée, en entier,

[1] « J'avais poussé un cri de détresse, dit de nouveau Bonneville dans la livraison de décembre, un cri de désespoir contre les *hommes de proie* qui ont déshérité la justice. Je voulais briser ma plume vengeresse, mais bientôt le plus juste mépris a succédé à ma douleur affreuse. J'ai ressaisi, dans ma justice, l'*épée flamboyante*, et je ferai connaître à la Convention, avilie par d'Orléans et ses complices, quelle est sa force; je lui apprendrai la faiblesse de ses ennemis, et je crierai tous les jours aux bons citoyens persécutés : Rassurez-vous!

par une nation qui occupe un territoire trop étendu pour se réunir dans une assemblée unique... Et comme le peuple conserve le droit de changer les lois qui règlent tout ce qui a rapport à ces mêmes fonctions, il est aisé de sentir qu'il ne peut pas s'exposer, par cette délégation, à de grands dangers. C'est ici que commence un véritable pouvoir, c'est-à-dire une force qui agit sur les actions des individus, indépendamment de leur volonté, de leur raison. »

Condorcet nous montre ensuite ce pouvoir s'exerçant sur les agents secondaires, ou sur les citoyens eux-mêmes, et employant la force publique, c'est-à-dire celle de la nation entière, contre toute résistance à la loi. Puis il examine de quelle manière cette force peut être mise en activité.

« La confiance dans les fonctionnaires publics, ajoute-t-il, exige qu'ils soient fréquemment renouvelés, et que le choix en soit confié aux citoyens pour qu'ils puissent le regarder comme leur ouvrage.

« Le grand art de gouverner, concluait Condorcet, consiste donc, dans une constitution vraiment libre, à opposer sans cesse aux inquiétudes partielles des fractions du peuple, la confiance de la masse entière du même peuple, et l'opinion commune aux opinions des partis et des factions. C'est surtout à empêcher cette opinion commune de s'égarer. Le moyen d'éviter les insurrections est donc de dominer la volonté du peuple par la raison, de le forcer, en l'éclairant, non de plier devant la loi, mais de vouloir y rester soumis. »

Cet article, que notre cadre nous permet à peine d'indiquer, était tout de principes. Néanmoins, Condorcet semble l'avoir écrit pour donner une leçon à ceux que l'on appelait alors les *anarchistes;* on peut même croire qu'en le publiant il avait voulu émettre son avis sur une question déjà traitée par Robespierre, dans son *Défenseur de la Constitution*, sous ce titre : *Sur le respect dû aux lois et aux autorités constituées* (voyez l'article ROBESPIERRE).

Nous citerons encore de Condorcet son opinion émise sur la *nécessité d'établir en France une constitution nouvelle*, opinion insérée dans la *Chronique* du mois de mars 1793.

Partant de ce point : qu'aucun peuple ne peut subsister paisiblement en corps de nation si ce n'est à l'abri d'institutions consacrées soit par l'habitude, soit par la superstition, ou des lois difficilement révocables, Condorcet, après avoir énuméré les inconvénients graves qu'entraînait dans un État le défaut de constitution, et exposé le besoin que la majorité des Français avait de ce pacte fondamental,

regrettait que ce vœu se trouvât encore contrarié par le parti qui espérait toujours voir établir une constitution conforme à ses intérêts.

« Les hommes que l'intérêt a jetés dans la cause populaire, disait-il, veulent perpétuer un ordre de choses où la confiance d'une société, l'opinion d'une ville suffisent pour donner un crédit qui agisse sur la France entière... Une constitution bien ordonnée réduirait leurs espérances dans des limites trop étroites... Le règne des lois marquerait, pour ces hommes, le terme de leur existence politique, et il est naturel qu'ils cherchent à le retarder... »

Le lecteur a déjà compris que ces traits étaient dirigés contre ceux que le parti de Condorcet appelait les *démagogues;* il se rendra compte plus facilement encore des vues et du but que l'auteur de cet article se proposait, en se rappelant que, vers la fin de février, Condorcet, l'un des membres du comité de constitution, avait lu, à la tribune de la Convention nationale, le projet qu'il avait élaboré, et dont on disait alors qu'il était le principal rédacteur. Or, ce projet de constitution avait été mal accueilli par les jacobins et par les sections, et la Convention elle-même, quoique renfermant beaucoup d'amis du comité, avait dû renvoyer ce projet de Condorcet à un nouvel examen. Les girondins, qui s'étaient toujours flattés d'enchaîner les factions avec les lois, furent fort courroucés de ce renvoi, et Condorcet se rendit leur organe en insérant dans la *Chronique* l'article sur la *nécessité d'établir une constitution*.

C'est le dernier que Condorcet ait signé dans ce journal, qui d'ailleurs n'eut plus qu'une existence de quatre mois.

Au surplus, nous devons déclarer que nous n'avons pas eu la prétention de faire connaître ici tous les travaux de Condorcet, comme journaliste; notre tâche eût été infinie, et nous n'aurions jamais pu énumérer les nombreuses considérations, réflexions et observations dont ce publiciste a enrichi tant de feuilles périodiques. C'est seulement en parcourant ses œuvres qu'on peut retrouver tous les écrits qu'il a publiés successivement dans les divers journaux à la rédaction desquels il a coopéré.

Il nous reste maintenant à parler du *Bulletin des Amis de la Vérité*, publié, du 1er janvier au 30 avril 1793, par les anciens rédacteurs de la *Bouche de Fer* et de la *Chronique du Mois*.

Ce *Bulletin*, dont il a paru 121 numéros, était imprimé in-folio, dans le même format que le *Moniteur*, et également à trois colonnes; mais les caractères étant plus gros et moins serrés, le *Bul-*

letin ne contenait guère, dans ses quatre pages, que la matière des deux tiers de la feuille nationale. Le prix de souscription était de 72 livres pour l'année ; on souscrivait au Cercle social de Bonneville.

Pour faire connaître ce que fut en elle-même cette nouvelle feuille, nous dirons que le numéro 1 est une sorte de *prospectus* déjà publié dans la *Chronique du Mois;* il paraît être de Bonneville, si l'on doit en juger par son style incohérent, et par ses diatribes contre les adversaires des girondins. Il a pour épigraphe cette comparaison, extraite de l'*Esprit des Religions,* par cet écrivain : « Achille, qui courut sans armes repousser tout le camp troyen, c'est la vérité qui sait triompher de l'imposture sans effort et sans cruauté. » Il ne porte point d'autre date que celle de l'*an I de la République.*

Voici l'un des passages de ce prospectus contre les *anarchistes :*

« Ils ont des moyens différents, opposés peut-être, mais ils affirment également qu'ils veulent la liberté, la fraternité, la vérité, le respect pour la Convention nationale, et ils s'entre-déchirent les uns les autres!... Que ces combats de pygmées et de machines parlantes, où l'amour-propre joue un rôle si ridicule, finissent... »

Passant ensuite au programme du nouveau journal, le rédacteur s'exprimait ainsi :

« Ce bulletin contiendra un compte rendu des travaux et de l'esprit de la Convention nationale, les changes, les spectacles, notices d'ouvrages utiles, nouvelles, diplomatie, des variétés amusantes pour aider les bons desseins de toutes les sociétés d'*hommes libres* qui en feront des lectures publiques ; partout une guerre éternelle aux tyrans ; partout un choix sévère d'observations et dénonciations des abus, vus en grand, etc... »

Le directeur du Cercle social, Bonneville, qui était aussi libraire, promettait de se charger de tous les manuscrits, dont il espérait enfin, disait-il, tirer de grandes ressources pour la plupart des écrivains, jusque-là toujours trompés, trahis, insultés dans leur honorable indigence par de misérables *livriers,* qu'ils ont comblés de richesses.

On devine que la nouvelle publication du Cercle social était autant une affaire politique qu'une spéculation commerciale basée sur des moyens que l'on pouvait avouer.

Le numéro 2 de Bonneville renferme un *coup d'œil* sur les travaux de la Convention depuis le jour de son installation jusqu'au 1er janvier 1793. Mais ce travail laisse beaucoup à désirer. A dater du

2 janvier, le *Bulletin des Amis de la Vérité* prend son cours de publication quotidienne, et devient une des feuilles les plus variées de l'époque : ses nombreuses divisions lui permettent de s'occuper de choses diverses. On y trouve d'abord, et journellement, un résumé des séances de la Convention ; puis un bulletin bibliographique [1] ; viennent ensuite, sous le titre de *Nouvel ordre social*, des vues philosophiques sur les travaux de la Convention ; puis une division consacrée quotidiennement aux départements, aux nouvelles de l'étranger et des armées. Quelques lettres de Thomas Payne ; des articles de Lanthénas, de Creuze-Latouche, de Parant, de Dubois-Crancé, de Lavallée, du créole Milscent, de Brissot, de Mercier, de Belair, de Th. Mandar, etc., etc. ; ceux d'un rédacteur qui signe le *Compilateur*, d'un autre qui se dit *l'Applaudisseur ;* ceux de l'*Anglais à Paris*, du *Promeneur sentimental*, du *Motionnaire*, etc., etc., varient à l'infini cette gazette.

On trouve encore, dans ce journal, des vers, des analyses d'ouvrages dramatiques ou de bons livres, des contes, les adresses des sociétés populaires, quelques détails, mais trop rares, sur leurs séances, une *correspondance fraternelle avec les amis et les francs frères*. En un mot, le *Bulletin* devint bientôt très-curieux.

Mais ce qui le rend précieux pour l'histoire, c'est qu'il contient tous les articles de Louvet, dans cette *Sentinelle* que Roland faisait afficher sur les murs de Paris ; articles où étaient exposées les doctrines de ce ministre et de ses amis les girondins.

Le *Bulletin* a encore un mérite particulier ; c'est qu'à partir de la fin de février, il rend un compte détaillé des séances du conseil général de la commune.

Ce nouveau journal des Amis, étant rédigé dans les principes politiques des girondins, dont il épousa chaleureusement les querelles avec les montagnards, devait nécessairement avoir pour coopérateur Condorcet, l'un des rédacteurs de la *Bouche de Fer*, puis de la *Chronique*. Puisqu'il reproduisait quotidiennement les opinions de ces mêmes rédacteurs, il devait aussi être le dépositaire des pensées et des méditations du publiciste qui nous occupe ; mais, s'il est incontestable que Condorcet y a travaillé, nous devons avouer que nous n'y avons trouvé aucun article signé de son nom, quoique nous

[1] Ce bulletin bibliographique, toujours fort étendu, nous met au courant des livres les plus importants publiés ou réimprimés en 1793.

en ayons vu de Brissot, de Thomas Payne, de Lanthénas, de Mercier, tous collègues de Condorcet dans la rédaction de la *Chronique*.

Il faut donc supposer que cet ami de Brissot, de Payne et de Bonneville ne signait plus les écrits qu'il fournissait au journal des Amis, soit qu'il ne trouvât plus le moyen de développer ses théories, comme il avait pu le faire dans la *Chronique*, soit qu'il voulût éviter de fournir des prétextes de polémique pénible à ses ennemis politiques. Quoiqu'il soit évident que les articles publiés dans le *Bulletin* sous le titre de *Nouvel ordre social* lui appartiennent, personne n'oserait l'affirmer, aujourd'hui que Bonneville a emporté dans la tombe le secret de ses collaborateurs.

Nous sommes donc forcé de terminer ici l'article consacré au *journaliste* Condorcet, regrettant de ne pouvoir le faire plus complet.

Lors du procès du roi, Condorcet se prononça pour la peine la plus grave qui ne fût pas celle de la mort. Les montagnards lui firent un crime de ce vote; et il se trouva en butte aux attaques dirigées contre ceux que l'on désignait sous le titre d'*appelants*, quoiqu'il n'eût point parlé de l'appel au peuple... Persécuté bientôt avec ses amis, tant pour sa conduite que pour ses écrits, opposés aux opinions de la Montagne; quoique fortement prononcé en faveur de la République indivisible, Condorcet, que les proscripteurs des girondins n'osèrent placer sur leurs listes, n'en fut pas moins décrété d'arrestation et d'accusation, après le 2 juin, puis mis hors la loi. Découvert dans la retraite où il avait vécu quelque temps, cet homme célèbre, ce bon citoyen, ce républicain par principes, fut obligé de se donner la mort.

« Tout le bien que les girondins pouvaient faire, dit Paganel, Condorcet le fit avec eux; il fut innocent de tout le mal qu'ils causèrent, soit par ambition, soit par erreur. Il était consulté, sans doute, par les Gensonné, par les Guadet; mais c'était un simple hommage qu'on rendait à ses lumières, à sa réputation. Il désapprouva leur conduite envers Marat, mais ce ne fut qu'après. »

Condorcet, qui, comme Caton, ne prit jamais conseil que de sa vertu et n'obéit qu'à son devoir, mourut comme ce dernier des Romains.

ROBESPIERRE.

ROBESPIERRE,

RÉDACTEUR DU DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION[1].

François-Maximilien-Joseph Robespierre, né à Arras (Pas-de-Calais), en 1759; avocat avant la Révolution, puis juge; président de l'académie d'Arras; député du tiers-état aux états généraux; membre de l'Assemblée constituante en 1789, et député à la Convention nationale en 1792; membre du célèbre comité de salut public en 1793. Décapité le 10 thermidor an II.

Dans les premiers temps de l'Assemblée constituante, Robespierre, peu connu, mais préludant à sa grande popularité par le rigorisme de ses opinions politiques, coopéra à la rédaction d'une feuille périodique dont il ne reste aujourd'hui probablement d'autres traces que les épigrammes lancées contre le journal et le journaliste par les auteurs des *Actes des Apôtres*. Ce journal avait pour titre : *l'Ami de la Liberté;* il a dû vivre et mourir assez obscurément, car il n'en est question nulle autre part que dans le facétieux recueil de Peltier et compagnie, et les hommes qui connaissent le mieux les écrits publiés pendant la Révolution n'en ont aucune idée[2].

Comme il serait d'ailleurs très-difficile d'indiquer la part que Robespierre aurait prise à cette publication, si, comme nous devons le supposer, les articles de ce député n'étaient pas signés, nous devons ici renoncer à parler de ses essais dans la polémique des journaux, et nous commencerons cet examen de sa carrière de journaliste par le *Défenseur de la Constitution*, cahiers périodiques,

[1] Le portrait que nous donnons ici de Maximilien Robespierre a été gravé sur le dessin de Guérin. Nous en avons vu un du même dessinateur qui le représente de face, et un en pied peint en 1787.

[2] Ce journal n'est pas même indiqué dans le catalogue de M. Deschiens, dont la collection, si précieuse pour la postérité, offre d'ailleurs la désignation de tant de feuilles nées avec la Révolution.

qu'il fit paraître sous son nom, et qui lui appartiennent en totalité.

Rappelons d'abord ce que fut le *Défenseur de la Constitution.*

On ne peut guère le considérer comme un journal, puisqu'il ne contient ni nouvelles, ni débats de l'Assemblée nationale, ni relations des événements, ni variétés, ni rien de ce que l'on s'attend à trouver dans une gazette. La feuille de Robespierre est plutôt une sorte de *revue* dans laquelle il s'occupe de quelques grandes questions, et surtout de lui-même et de ses adversaires; elle est le dépositaire de ses opinions sur les affaires publiques et sur les hommes qui en ont le maniement.

Le *Défenseur de la Constitution*, par Maximilien Robespierre, fut annoncé, par lui, comme un *ouvrage périodique proposé par souscription;* il parut dans le format in-8°, et par cahiers de trois à quatre feuilles d'impression, c'est-à-dire de 48 à 64 pages. On lit sur la couverture de chaque cahier [1], que le prix de la souscription était de 36 livres pour l'année, 21 livres pour six mois, et 12 livres pour trois mois, et que l'on s'abonnait à Paris, chez Pierre-Jacques Duplain, libraire, cour du Commerce, rue de l'Ancienne-Comédie-Française, et chez tous les principaux libraires de l'*Europe*.

Cette brochure périodique, qui offre l'inconvénient commun à plusieurs autres feuilles de l'époque, de n'avoir aucune date, porte les numéros 1 à 12; elle paraissait tous les jeudis. On ne peut indiquer le jour de la publication du 1er numéro que par analogie et par approximation. Comme il est question d'une séance des jacobins qui aurait eu lieu le 27 avril 1792, on pourrait supposer que le numéro 1 parut dans les premiers jours de mai. Mais en calculant le nombre de semaines écoulées jusqu'à la révolution du 10 août, après laquelle Robespierre changea son titre, on arrive à déterminer que la publication régulière du *Défenseur de la Constitution* date des premiers jours de juin [2].

Le titre que Robespierre, si connu par les principes qu'il professait, donna à ses brochures, paraît avoir étonné alors bien du monde.

« On m'a demandé, dit-il lui-même en expliquant sa pensée,

[1] Les dix premières livraisons ont été publiées avec une couverture couleur de brique pâle; les deux dernières, de même que les *Lettres à ses Commettants*, qui font suite au *Défenseur de la Constitution*, sont couvertes d'un papier grisâtre.

[2] M. Deschiens indique le 1er juin. Nous croyons, nous, que les deux premiers cahiers, lancés comme *ballons d'essai*, ont devancé les suivants de près d'un mois.

pourquoi je me déclarais le défenseur d'un ouvrage dont j'ai souvent développé les défauts. Je réponds que, membre de l'Assemblée constituante, je me suis opposé de tout mon pouvoir à tous les décrets que l'opinion publique proscrit aujourd'hui; mais que depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'adhésion générale, je me suis toujours borné à réclamer son exécution fidèle : non pas à la manière de cette secte politique que l'on nomme modérée, qui n'en invoque la lettre et les vices que pour en tuer les principes et l'esprit; non pas à la manière de la cour et des ambitieux, qui, violant éternellement toutes les lois favorables à la liberté, exécutent avec un zèle hypocrite et une fidélité meurtrière toutes celles dont ils peuvent abuser pour opprimer le patriotisme; mais comme un ami de la patrie et de l'humanité, convaincu que le salut public nous ordonne de nous réfugier à l'abri de la constitution, pour repousser les attaques de l'ambition et du despotisme... La cour, tous les intrigants, tous les chefs de faction conspirent à la fois contre elle, parce qu'ils ont besoin de tout bouleverser, pour partager impunément entre eux les dépouilles et la puissance de la nation... »

Puis, déplorant que l'Assemblée constituante fût restée au-dessous de sa grande mission, Robespierre ajoutait ceci : « Quoique les droits de la nation et de l'humanité soient restés ce qu'ils étaient en 1789, les circonstances doivent déterminer la nature des moyens que l'on peut employer pour rétablir ces droits dans toute leur étendue. »

Comme on le voit, c'était le général Foy demandant l'exécution de la Charte, rien que la Charte, toute la Charte, en présence du despotisme, et la défendant contre ses atteintes; c'était l'opposition, sous la Restauration, adoptant la Charte faute de mieux; c'était peut-être les patriotes de Paris se dévouant pour la liberté aux cris de *vive la Charte*; non qu'ils crussent cette constitution de 1814, octroyée par la royauté, conforme à l'esprit du siècle, mais parce qu'ils se trouvaient en présence des ennemis de la liberté, dont il fallait refréner l'audace.

Au surplus, il ne faut pas attacher à ce titre plus d'importance que Robespierre lui-même, car on ne le voit guère s'occuper, dans son écrit, de défendre la constitution de 1791. Après avoir dit qu'au sein des orages excités par tant de factions; au milieu des divisions intestines, perfidement combinées avec la guerre étrangère, fomen-

tées par l'intrigue et par la corruption, favorisées par l'ignorance, par l'égoïsme et par la crédulité, il fallait aux bons citoyens un point d'appui et un signal de ralliement; après avoir gémi de ce que la seconde Assemblée nationale n'avait pas su déployer un grand caractère, en immolant d'un seul coup, au peuple et à la liberté, tous les décrets qui démentaient la déclaration des droits et violaient les principes fondamentaux de la constitution, Robespierre porte son attention sur la situation où se trouvent les amis de la Révolution et de la liberté. Ce sont là les objets des méditations qu'il communique à ses lecteurs.

Un autre motif, que nous puisons dans cette même situation des choses, nous paraît avoir déterminé Robespierre à livrer au public son écrit périodique; et ce motif semble le prédominant à ceux qui ont étudié le caractère de cet homme célèbre.

Sous l'Assemblée législative, Robespierre et Brissot, les deux chefs qui avaient tour à tour dominé la société des jacobins, étaient devenus ennemis. Condorcet, Guadet et autres girondins s'étaient rangés à l'opinion de Brissot. Celui-ci disposait d'un journal fort répandu; Condorcet dirigeait aussi la *Chronique*. Les adversaires de Robespierre publiaient leurs discours contre lui, et il arrivait souvent que ses réponses ou ses attaques, car Robespierre attaquait même en se défendant, restaient à peu près inconnues du public, lors même que la société en ordonnait l'impression. L'amour-propre de Robespierre souffrait des avantages que ses adversaires tiraient de leurs journaux; il voulut avoir le sien; et la manière dont il s'en servit prouve évidemment que ce fut une tribune nouvelle qu'il voulut élever à son usage.

Deux grands objets partagèrent l'attention de Robespierre, et l'occupèrent presque exclusivement tant que dura la publication de sa feuille : ces deux objets furent la chose publique, et ses luttes personnelles. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les titres des articles qui remplissent le *Défenseur de la Constitution* pour être convaincu qu'après la cause de la liberté, son rédacteur n'eut rien de si à cœur que de faire adopter ses opinions tant sur les choses que sur les hommes : aussi le voyons-nous publier presque régulièrement dans chacun de ses numéros un article consacré aux principes et un autre consacré à lui-même.

On se tromperait si l'on pensait qu'un journal aussi peu varié, aussi grave, aussi compassé que celui de Robespierre, fût sans in-

térêt : il a pu être dédaigné par ce vulgaire qui court après les nouvelles et les émotions [1] ; mais il était précieux pour les partis et les hommes alors en évidence. Il l'est aujourd'hui encore à l'historien qui cherche les matériaux nécessaires pour écrire l'histoire de la Révolution avec connaissance de cause. Il faut lire le journal de Robespierre si l'on veut connaître, dans tous les détails, le commencement et la suite des querelles qui divisèrent les premiers appuis de la liberté. A ce titre, le *Défenseur de la Constitution* est l'un des plus curieux de l'époque ; car Robespierre ne cesse d'y revenir toujours à la charge contre Brissot et ses amis.

« Depuis le moment où j'ai annoncé le dessein de combattre tous les factieux, dit-il dans sa profession de foi, j'ai vu des hommes, qui naguère conservaient encore quelque réputation de patriotisme, me déclarer une guerre plus sérieuse que celle qu'ils prétendent faire aux despotes ; je les ai vus épuiser tous les moyens dont on ne manque jamais lorsqu'on a remis la fortune publique entre les mains de ses amis, et qu'on participe, sous différents titres, à toutes les espèces de pouvoirs, pour me peindre à la fois dans toutes les parties de l'empire, tantôt comme un royaliste, et tantôt comme un tribun ambitieux. A cet excès de délire, j'ai reconnu la terreur dont mes ennemis étaient frappés ; et toutes les preuves qui m'annonçaient leurs funestes projets ont pris, à mes yeux, le caractère de l'évidence. »

Robespierre se défendait facilement du premier de ces reproches par l'exposé de ses luttes incessantes contre l'extension de l'autorité royale. Quant au républicanisme, voici comment il répondait à ceux qui l'accusaient alors d'en professer les opinions :

« Je suis républicain ! oui, je veux défendre les principes de l'égalité et l'exercice des droits sacrés que la constitution garantit au peuple contre les systèmes dangereux des intrigants qui ne le regardent que comme l'instrument de leur ambition. J'aime mieux voir une assemblée représentative populaire et des citoyens libres et respectés avec un roi, qu'un peuple esclave et avili sous la verge d'un sénat aristocratique et d'un dictateur... Est-ce dans les mots de *république* ou de *monarchie* que réside la solution du grand problème social ? Sont-ce les définitions inventées par les diplomates pour

[1] En s'occupant du journal de Robespierre, Brissot en parlait comme d'une feuille *publiée obscurément*.

classer les diverses formes de gouvernement qui font le bonheur et le malheur des nations, ou la combinaison des lois et des institutions qui en constituent la véritable nature? Toutes les constitutions politiques sont faites pour le peuple ; toutes celles où il est compté pour rien, ne sont que des attentats contre l'humanité. »

En continuant à lire ce long exposé des principes de Robespierre, on voit que s'il se défendait d'aspirer à la république, c'était parce qu'il ne voyait rien de préparé pour fonder ce gouvernement, et il reprochait à Brissot, à Condorcet et à Duchatelet d'avoir reculé le triomphe de la liberté par leur intempestive demande de l'abolition de la royauté. Rappelant ce qui s'était passé lors de la fuite du roi, et en accusant l'imprudence de ceux qui avaient fait retentir le mot *république*, il disait que ses adversaires avaient fait fermenter toutes les têtes, sans calculer la portée que ce mot pouvait avoir alors. « Le seul mot de *république*, ajoutait-il, jeta la division parmi les patriotes, donna aux ennemis de la liberté le prétexte qu'ils cherchaient. C'est par ce mot qu'ils égarèrent la majorité de l'Assemblée constituante; c'est ce mot qui fut le signal du carnage des citoyens paisibles, égorgés sur l'autel de la patrie. A ce nom, les vrais amis de la liberté furent travestis en factieux par les citoyens pervers ou ignorants, et la Révolution recula, peut-être, d'un demi-siècle. »

Il nous semble résulter de ce premier article de Robespierre qu'il voulait la chose sans la nommer, et qu'il reprochait à ses adversaires de vouloir proclamer la république sans en vouloir les conséquences.

Le second article que Robespierre inséra dans son *Défenseur de la Constitution* fut destiné à des *observations sur les moyens de faire utilement la guerre.*

« La guerre est commencée, disait-il, il ne nous reste qu'à la faire tourner au profit de la Révolution. Faisons la guerre du peuple contre la tyrannie, et non celle de la cour, des patriciens, des intrigants, des agioteurs contre le peuple. »

Puis il développait tous les moyens nationaux qu'il fallait employer, toutes les précautions qu'il fallait prendre.

« Pour assurer le succès d'une pareille guerre, ajoutait-il, il faut ranimer la confiance et élever les âmes de nos soldats : il faut partout exalter l'esprit public et l'amour de la patrie ; il faut encore que les noms sacrés de la liberté, de l'égalité brillent sur nos drapeaux, qu'ils soient gravés sur la poitrine de nos guerriers, que nos pri-

sonniers deviennent les missionnaires de la liberté universelle et de la fraternité. »

S'élevant avec chaleur contre ceux qui avaient accusé nos soldats d'indiscipline, il la définissait ainsi : « L'indiscipline, dans le langage de nos patriciens, c'est le crime d'être à la fois soldat et citoyen ; c'est le crime d'être autre chose qu'un automate, disposé à égorger le peuple et à opprimer la liberté au signal des tyrans... Tel fut l'objet de tous les efforts qu'ont faits depuis si longtemps des ambitieux hypocrites, pour conserver, sous le voile imposteur de l'ordre et des lois, les préjugés les plus absurdes qu'ait enfantés le despotisme... »

Robespierre partait de ce point que tout était à refaire relativement à l'emploi des citoyens en armes ; que la cause de la liberté n'obtiendrait des succès qu'autant qu'on ferait la guerre autrement qu'on ne l'avait commencée, et qu'il fallait d'abord la faire aux ennemis du dedans, c'est-à-dire à l'injustice, à l'aristocratie, à la perfidie et à la tyrannie. Il terminait ses excellentes observations par le passage suivant :

« Puisque le guerre doit décider de nos plus chers intérêts, rappelons-nous sans cesse son véritable objet... Français, veillez et combattez tout à la fois ; veillez dans vos revers, veillez dans vos succès ; craignez votre penchant à l'enthousiasme, et mettez-vous en garde contre la gloire même de vos généraux. Sachez découvrir toutes les routes que l'ambition et l'intrigue peuvent se frayer pour parvenir à leur but... Songez à l'ascendant que peuvent usurper, au milieu d'une révolution, ceux qui disposent des forces de l'État ; consultez l'expérience des nations, et représentez-vous quelle serait la puissance d'un chef de parti habile à capter la bienveillance des soldats, si, le peuple étant épuisé, affamé, fatigué, les plus zélés patriotes égorgés, le roi même désertant encore une fois son poste, au sein des horreurs de la guerre civile, entouré de tous les corps militaires dont on a couvert la surface de l'empire, il se montrait à la France avec l'air d'un libérateur et toute la force des partis réunis contre l'égalité. Veillez, afin qu'il ne s'élève point en France un citoyen assez redoutable pour être un jour le maître ou de vous livrer à la cour, pour régner en son nom, ou d'écraser à la fois et le peuple et le monarque, pour élever ensuite sur leurs ruines communes une tyrannie légale, le pire de tous les despotismes. Voulez-vous vaincre ? Soyez patients et intrépides.

Voulez-vous vaincre pour vous-mêmes? Soyez fiers, calmes, réfléchis et défiants!... »

Le texte que la guerre et la nature de la discipline militaire lui fournissaient fut encore l'objet d'un autre article, fort remarquable, que Robespierre publia dans son numéro 2.

Mais déjà l'on s'aperçoit qu'il pense aussi aux intérêts de son amour-propre. On trouve, dans son 1er numéro, sa réponse aux discours que Brissot et Guadet avaient prononcés contre lui dans la séance des jacobins du 25 avril [1]. Ce discours, qui ne contient pas moins d'une trentaine de pages, renferme non-seulement la défense de Robespierre, attaqué par ses adversaires, mais encore sa propre apologie, sa vie entière. On y trouve, comme toujours, des détails curieux sur les partis; et je crois qu'il serait difficile d'écrire l'histoire de la Révolution sans avoir sous les yeux, et les journaux du parti girondin, et celui de Robespierre.

Répondant à cette question de Brissot : « Qu'avez-vous fait pour avoir le droit de censurer ma conduite et celle de mes amis? » Robespierre s'exprimait ainsi :

« Je vais dire franchement et sans orgueil à M. Brissot ce que j'ai fait.

« Jamais personne ne m'accusa d'avoir exercé un métier lâche, ou flétri mon nom par des liaisons honteuses et par des procès scandaleux ; mais on m'accusa constamment de défendre avec trop de chaleur des faibles opprimés contre des oppresseurs puissants. J'ai fait, dès la première aurore de la Révolution, au delà de laquelle vous vous plaisez à remonter pour y chercher à vos amis des titres de confiance, ce que je n'ai jamais daigné dire, mais ce que tous mes compatriotes s'empresseraient de vous rappeler à ma place. »

Et Robespierre passait longuement en revue tout ce qu'il avait fait en faveur de la cause de la liberté, et tout le mal qu'il avait été assez heureux d'empêcher. Cette énumération des services rendus par lui à la patrie, présentée sans emphase, mérite d'être consultée par ceux qui s'occuperont un jour d'écrire l'histoire de cet homme célèbre.

« Voilà mon apologie, disait Robespierre à Brissot et à Condorcet ; c'est vous dire assez que je n'en avais pas besoin. Maintenant

1 Nous avons fait connaître, à l'article Brissot, la substance de ces discours, ainsi que les portraits qu'ils contiennent.

il me serait facile de vous prouver que je pourrais faire la guerre offensive. Je ne veux que vous donner une preuve de modération. Je vous offre la paix aux seules conditions que les amis de la patrie puissent accepter... Unissez-vous à nous pour prévenir le plus grand des dangers qui menacent la liberté. Dévoilez, comme députés et comme écrivains, et cette faction et ce chef[1]. Vous, Brissot, vous êtes convenu avec moi, et vous ne pouvez le nier, que ce chef était le plus dangereux ennemi de notre liberté; qu'il était le bourreau et l'assassin du peuple: je vous ai entendu dire, en présence de témoins, que la journée du Champ de Mars avait fait rétrograder la Révolution de vingt années. Cet homme est-il moins redoutable parce qu'il est à la tête d'une armée?

« Hâtez-vous donc, vous et vos amis, d'éclairer la partie de la nation qu'il a abusée; déployez le caractère d'un véritable représentant; n'épargnez pas plus Narbonne que Lessart... Si vous désirez de nouvelles preuves de leurs crimes, venez plus souvent dans nos séances; je m'engage à vous les fournir... Venez discuter avec nous les grands objets qui intéressent le salut de la patrie; prenez toutes les mesures que la prudence exige pour éteindre la guerre civile et terminer heureusement la guerre étrangère: c'est à la manière dont vous accueillerez cette proposition, que les patriotes vous jugeront. Mais si vous la rejetez, rappelez-vous que nulle considération, que nulle puissance ne peut empêcher les amis de la patrie de remplir leurs devoirs. »

Ainsi, à la fin du mois de mai 1792, Robespierre tendait encore la main à ses adversaires, à la seule condition de poursuivre ensemble l'antagoniste des jacobins, qu'il considérait comme le plus dangereux ennemi de la liberté. Brissot crut qu'il ne fallait pas désorganiser l'armée en attaquant le général, et la paix que proposait Robespierre ne fut pas signée.

Nous retrouvons Robespierre tout entier, avec ses soupçons, ses préventions, ses opinions inflexibles, dans un long écrit qui occupe *quarante* pages de son 3e numéro. Cet écrit est intitulé: *Considérations sur l'une des principales causes de nos maux.*

Sa première ligne dévoile cette cause: « La reine du monde, dit-il, c'est l'intrigue... D'une part, l'ignorance, les préjugés, l'imbécile crédulité; de l'autre, la perfidie, l'ambition, tous les vices

[1] Le général Lafayette.

et quelques talents : voilà les éléments éternels dont se composent la servitude et la misère du genre humain. »

Quel beau texte pour une *école de mœurs* que celui choisi par Robespierre ! Comme il peint admirablement les intrigants politiques, les charlatans de patriotisme ! Et quelles applications, effrayantes de vérité, nous laisse-t-il le soin de faire nous-mêmes aux intrigants de notre époque !

Ecoutons-le un instant, et nous regretterons de ne pouvoir analyser un morceau aussi fortement pensé. Voici comment il s'exprime, après avoir rappelé la conduite de la cour depuis le commencement de la Révolution :

«Le despotisme, épouvanté, mais non renversé par la Révolution, mit à profit cette terrible leçon : il sentit la nécessité de composer avec l'opinion publique, et vit qu'il ne pouvait désormais asservir la nation qu'en la trompant. Il consentit à emprunter les formes et le langage de la constitution nouvelle, comme les premiers tyrans de l'empire romain conservèrent les noms des anciennes magistratures et l'ombre de la liberté, pour familiariser la postérité des Caton et des Brutus avec le monstre du despotisme. Il divisa tout, pour dominer tout; il créa les divers partis qui agitent aujourd'hui la France. Mais il s'appliqua surtout à chercher des appuis dans les magistrats et les représentants du peuple. Dès ce moment, tous les ambitieux, tous les intrigants qui ne voient dans une révolution que l'heureuse occasion de monter à la fortune et au pouvoir, deviennent à la fois ses protecteurs et ses valets : il leur communique sa puissance et leur livre ses trésors, afin qu'ils l'aident chaque jour à les augmenter. Peut-être même en est-il qui n'accroissent son pouvoir que pour s'en emparer...

« Tous servent la même cause, mais non de la même manière ni par le même motif. Tandis que les uns défendent ouvertement les maximes de la tyrannie, d'autres semblent tenir le milieu entre elle et la liberté.

« Une troisième classe colore ses opinions d'une teinte de patriotisme plus prononcée, et se dit la protectrice du peuple ; mais elle marche insensiblement, par des routes détournées, au but commun de tous les ennemis de la constitution. Elle étale de beaux principes pour arriver à une fausse conséquence ; elle abuse de la confiance du peuple pour le tenir endormi, jusqu'à ce qu'on ait eu le temps de lui forger de nouvelles chaînes. C'est cette dernière classe qui

est le plus doux espoir de l'ambition, et le plus ferme soutien du despotisme...

« Lorsque ces hommes concluent avec la cour le traité qui lui livre le bonheur de la nation et l'espérance de tous les peuples et des siècles futurs, il est stipulé qu'ils garderont le plus longtemps possible le masque du patriotisme, qu'ils lui vendent; qu'ils déclameront quelquefois contre elle pour mieux la servir; qu'ils livreront des combats très-animés à ses champions déclarés, sur des points d'une médiocre importance, afin de pouvoir s'accorder impunément avec eux dans les occasions décisives...

« Ce sont ceux-là qui abusent de leur ascendant sur les patriotes peu éclairés pour les entraîner à de fausses mesures... Ce sont ceux-là qui, dans les comités secrets et dans leurs conversations particulières, sèment partout la division, la défiance et l'imposture; qui insinuent, avec art, le poison de leurs opinions insidieuses pour assurer d'avance le succès des funestes résolutions qu'ils proposent à la tribune. Ce sont ceux-là qui, s'éloignant chaque jour davantage des principes de la liberté, qu'ils avaient professés, cherchent à les effacer de l'esprit des hommes; qui voudraient faire oublier la déclaration des droits, et obscurcir cette éclatante lumière qui doit guider tous les pas des législateurs. Ce sont ceux-là à qui est principalement confié l'infernal emploi de calomnier ceux des amis du peuple que l'or n'a pu corrompre, que l'ambition n'a pu égarer... Ce sont eux qui épuisent toutes les ressources de l'intrigue pour diviser les patriotes, pour tromper l'opinion, pour altérer l'esprit public, et le préparer insensiblement à l'exécution de leurs coupables projets. Ce sont ceux-là qui veulent allier la bienveillance du peuple avec les faveurs du pouvoir, les jouissances du vice avec les plaisirs de la vertu. De toutes les espèces d'ennemis conjurés contre la liberté, ce sont sans doute les plus dangereux et les plus méprisables...»

Malheureusement, Robespierre, qui pouvait appliquer ses stigmates à de véritables transfuges, à des traîtres vendus à beaux deniers comptants, n'avait en vue, dans ses tableaux, que Brissot et Condorcet; et c'était contre ces bons citoyens, faibles peut-être, que son imagination dirigeait les traits acérés lancés par lui contre les *intrigants*.

« Les chefs les plus connus de la faction dont je vais parler, poursuivait-il après avoir déclaré que le salut public et non un sen-

timent personnel le forçait à dire ce qu'il pensait, sont MM. Brissot et Condorcet. Après ces noms, on cite ceux de plusieurs députés de Bordeaux, tels que MM. Guadet, Vergniaud, Gensonné... Je vais tracer l'histoire fidèle de leur conduite politique... » Et Robespierre trouvait la preuve de leurs *noirs complots* dans quelques opinions émises à la tribune de l'assemblée ou des Jacobins par ces députés.

Le plus grand des griefs qu'il leur reprochait était, selon lui, d'avoir tout mis en œuvre pour corrompre les sociétés patriotiques, et faire de ces canaux nécessaires de l'instruction publique, des instruments d'intrigue et de faction.

« Vous avez abandonné les gardes françaises, leur criait-il après, toutefois, avoir tenu compte à Brissot et à Condorcet de leurs efforts en faveur des hommes de couleur... Vous avez abandonné cette multitude de soldats patriotes, arbitrairement congédiés, dépouillés, vexés par l'aristocratie militaire... Vous avez abandonné la cause de la liberté avignonaise, en souffrant qu'elle fût opprimée par des commissaires civils conspirateurs... Vous avez abandonné les Marseillais, les sauveurs du Midi, les plus fermes colonnes de la Révolution... Vous avez encore persécuté le patriotisme à Strasbourg... Vous avez provoqué le peuple à des mouvements irréguliers... »

Il nous faudrait copier en entier ce long *factum* de Robespierre contre la *faction* Brissot et Condorcet pour faire connaître jusqu'à quel point ses soupçons et ses terreurs l'aveuglaient sur les projets de ces deux députés et de leurs amis ; son imagination, effrayée par tous les complots réels contre la liberté, ne lui permettait pas de distinguer les vrais conspirateurs d'avec les patriotes qui avaient encore confiance dans Lafayette et dans quelques-uns des ministres. C'était là, à notre avis, le seul reproche fondé que l'on pouvait faire à Brissot, à Condorcet, à Guadet, etc.

Robespierre, dont le journal était une feuille de principes et d'observations plutôt qu'un *papier-nouvelles*, y défendit la liberté individuelle lorsque Chabot, Merlin, Bazire et Lecointre furent arrêtés arbitrairement pour avoir douté du patriotisme de deux ministres, Bertrand et Montmorin.

Nous remarquerons ici qu'à partir du numéro 3 de son *Défenseur de la Constitution*, Robespierre crut devoir mettre sous les yeux de ses lecteurs les principaux décrets rendus par l'assemblée, ainsi que la correspondance patriotique qui lui arrivait des frontières.

Son 4e numéro contient, outre un article qui traite des *fêtes nationales et des honneurs publics* (article évidemment dirigé contre les honneurs décernés à la mémoire du maire d'Étampes, tué dans une émeute), des *observations morales sur les causes de la situation où la France se trouve.*

Dans le premier de ces articles, Robespierre établit que les fêtes nationales et les honneurs publics portent toujours l'empreinte du gouvernement qui les ordonne. « Dans les États despotiques, dit-il, les honneurs publics sont réservés à ceux qui ont mérité la faveur du prince, et, par conséquent, la haine et le mépris du peuple... Dans les États libres, où le peuple est souverain, leur unique objet doit être de l'honorer, de former les âmes des citoyens à la vertu, c'est-à-dire à l'amour de la patrie et de la liberté. »

Après cet exorde, Robespierre faisait sentir tout le ridicule, toute l'indignité de la fameuse fête organisée par les ministériels en l'honneur du maire d'Étampes, dont ils avaient fait une victime frappée en faisant respecter la loi... « Eh bien ! je le déclare, s'écriait Robespierre, Simonneau n'était point un héros : c'était un citoyen regardé généralement dans son pays [1] comme un avide spéculateur sur les subsistances publiques, ardent à déployer contre ses concitoyens une puissance terrible, que l'humanité, que la justice et même la loi défendent d'exercer légèrement. »

Dans ses observations morales sur les causes de la situation où l'on se trouvait, Robespierre eut pour objet de prouver que les divisions qui agitaient la France n'avaient d'autre cause que l'ambition, et que la patrie ne souffrait que parce que la lutte des intérêts privés contre l'intérêt général n'avait cessé d'exister. S'indignant contre les hommes qui voulaient ou conserver des priviléges injustes, ou ambitionner des distinctions incompatibles avec le bien général, il déclarait que quiconque voulait attirer à lui une puissance nouvelle aux dépens de la liberté publique, était un ennemi de la nation et de l'humanité. « Pour savoir ce que chacun doit penser et faire dans notre Révolution, ajoutait-il, il suffit d'adopter, dans les affaires publiques, les principes d'équité et d'honneur que tout homme probe suit dans les affaires privées et domestiques... Quand on est si éloigné des routes de la nature et de la vérité, comment renoncer

[1] En parlant ainsi, Robespierre s'appuyait non-seulement sur l'opinion publique, mais encore sur une pétition présentée à l'Assemblée nationale par les habitants de quarante communes des environs d'Étampes, pétition qui se trouve en entier dans le *Défenseur de la Constitution.*

aux préjugés qui autorisent les plus odieuses comme les plus ridicules prétentions?

« Depuis le boutiquier aisé jusqu'au superbe patricien, depuis l'avocat jusqu'à l'ancien duc et pair, presque tous semblent vouloir conserver le privilége de mépriser l'humanité sous le nom de peuple : ils aiment mieux avoir des maîtres que de voir multiplier leurs égaux. Servir pour opprimer en sous-ordre leur paraît une plus belle destinée que la liberté partagée avec leurs concitoyens... La situation d'un peuple est bien critique lorsqu'il passe subitement de la servitude à la liberté, lorsque ses mœurs et ses habitudes se trouvent en contradiction avec les principes de son nouveau gouvernement! »

Cette dernière phrase résumait la pensée qui avait guidé la plume de Robespierre en traçant cet article. Il ne voyait qu'un moyen de salut pour la France : c'était que tous les citoyens se ralliassent enfin aux principes de vérité éternelle, aux principes de la Révolution.

Le *Défenseur de la Constitution*, que nous voyons plus loin critiquer le fameux projet présenté par Servan pour établir un camp de vingt mille hommes sous Paris, se faisait alors une loi de publier toutes les lettres écrites des frontières : il voulait démontrer que le danger était là, et non dans Paris, comme le disaient les ministériels.

Répondant à Lafayette, qui, de son camp de Maubeuge, déclarait la guerre aux jacobins, Robespierre l'accusait de s'occuper beaucoup plus de ce qu'on disait à Paris que de ce qui se passait aux frontières. Puis prenant corps à corps l'ancien général de l'*armée parisienne*, il lui demandait ce qu'il avait fait pour mériter le titre de représentant de la nation, et pour soutenir le rôle de législateur. Et le journaliste répondait pour le général :

« Qu'après avoir proposé, sous le nom de *déclaration des droits*, deux ou trois adages banaux, bien au-dessous des autres projets présentés par d'autres membres, il s'était tu, et n'avait plus rien dit ou fait qui ne démentît ces principes sacrés.

« Dès les premiers jours de la Révolution, lui disait Robespierre, vous avez provoqué les anathèmes de l'Assemblée nationale contre les Marseillais, parce qu'ils démolissaient une odieuse forteresse où Louis XIV avait mis cette inscription injurieuse : CETTE CITADELLE A ÉTÉ ÉLEVÉE POUR CONTENIR MARSEILLE, TROP ÉPRIS DE LA LIBERTÉ ;

« Vous vous êtes opposé à ce que l'Assemblée constituante lût l'adresse qui lui fut présentée par les Brabançons, au moment où ils venaient de secouer le joug autrichien;

« Vous avez combattu le principe fondamental du décret sur le droit de paix et de guerre, qui a prévalu, pour faire remettre entre les mains du roi le pouvoir de faire l'une et l'autre, sans l'aveu de l'Assemblée nationale;

« Vous avez précipité le décret inique et sanguinaire qui a immolé les soldats de Nancy, par les mains du perfide Bouillé : vous avez fait perpétuer par des fêtes funèbres le souvenir de cet horrible événement;

« Vous avez provoqué l'amnistie qui a effacé et encouragé tous les complots des ennemis de la Révolution;

« C'est vous qui, à force d'importunités, et par des moyens plus criminels encore, avez arraché à l'assemblée cette loi martiale, dont l'idée seule avait fait horreur.

« Telles sont les lois que la France et l'humanité doivent à votre patriotisme et à votre génie. »

Passant ensuite aux services de Lafayette comme chef de la force armée parisienne, Robespierre lui reprochait d'avoir dénaturé l'institution de la garde nationale; d'avoir persécuté les vainqueurs de la Bastille et les gardes françaises; d'avoir écarté des fonctions publiques tous les patriotes, et de ne s'être entouré que d'aristocrates; d'avoir fondé des sociétés antipopulaires pour provoquer des schismes, et armer les préjugés et les vices de l'ancien régime contre la liberté naissante; d'avoir fait redescendre l'opinion publique de la hauteur des principes de la Révolution à la bassesse des idées et des habitudes aristocratiques; d'avoir constamment travaillé à faire rétrograder la Révolution; etc., etc., etc.

Nous n'en finirions pas, si nous devions suivre Robespierre dans toutes les accusations qu'il lance contre Lafayette : il suffira de dire que sa première lettre au général, lettre qui fut bientôt suivie d'une deuxième, remplit près de quarante pages, qu'elle est toute sur le même ton, et articule contre l'adversaire des jacobins une longue série de faits qui, considérés au point de vue où se place l'accusateur, lui semblent constituer autant de crimes de lèse-liberté [1].

[1] Il faut lire en entier cette lettre pour se faire une idée de tous les griefs articulés contre Lafayette par Robespierre et son parti. On la trouvera dans le numéro 6 du *Défenseur de la Constitution*.

La deuxième épître à Lafayette, plus longue encore et plus violente, répond aux fameuses lettres contre les jacobins écrites par ce général à l'Assemblée nationale et au roi.

« Sommes-nous déjà arrivés au temps où les chefs des armées peuvent interposer leur influence ou leur autorité dans nos affaires politiques, agir en modérateurs des pouvoirs constitués, en arbitres de la destinée du peuple? s'écriait Robespierre indigné. Est-ce Cromwell ou vous qui parlez dans cette lettre que l'Assemblée législative a entendue avec tant de patience? Avons-nous déjà perdu notre liberté, ou bien est-ce vous qui avez perdu la raison? La constitution déclare que la force armée est essentiellement obéissante, et vous donnez des leçons aux représentants de la nation!... Vous donnez à votre *mercuriale* le nom de *représentations*, comme si un général était trop élevé pour rester, avec le corps législatif, dans les termes constitutionnels!...

« Vous demandez le redressement des abus qui paraissent vous blesser. Il faut vous suivre dans cette étrange discussion... »

Et Robespierre répondait, ligne par ligne, mot pour mot, à toutes les plaintes de Lafayette contre les patriotes, et surtout contre la société des Jacobins, à laquelle ce général avait déclaré la guerre.

Pour mieux démontrer l'analogie qui, aux yeux de Robespierre, existait entre Lafayette attaquant les sociétés populaires, et Léopold d'Autriche lançant ses fameux manifestes contre les jacobins, l'auteur des lettres qui nous occupent, dans un article fort piquant intitulé : *Réflexions sur la manière de faire la guerre*, article dirigé aussi contre Lafayette, établissait un parallèle entre les phrases de ce dernier et celles contenues dans le manifeste impérial, afin de démontrer synoptiquement que le langage de l'un était absolument identique à celui de l'autre de ces personnages.

« Quelle conformité de vues et de langage entre les ennemis du dedans et ceux du dehors! disait ironiquement Robespierre. Est-ce notre liberté que M. Lafayette veut attaquer? Point du tout, il veut *rétablir l'ordre et la tranquillité*; il veut *anéantir la tyrannie des sociétés patriotiques, et faire respecter l'autorité royale*. Pourquoi les monarques autrichiens nous ont-ils menacés? pourquoi nous font-ils la guerre? Est-ce pour renverser notre constitution et pour nous donner des fers? Non, c'est pour notre bien; c'est pour *protéger l'autorité constitutionnelle du roi*, et la nation elle-même, contre ces mêmes factieux, *contre ces clubs*, que M. Lafayette vous dénonce,

avec eux, comme *les auteurs de tous les désordres*. Détruisez les clubs, réprimez les factieux, respectez et perfectionnez la constitution selon les vues de M. Lafayette et des princes autrichiens, et vous aurez la paix. Et vous voulez que M. Lafayette fasse la guerre aux Autrichiens! ajoutait Robespierre; et pour quel motif? Avons-nous de meilleurs amis, des précepteurs plus sages que les rois de Bohême et de Hongrie?... »

Dans le même numéro se trouve encore une lettre de Robespierre aux jacobins, dans laquelle il considère la mort de Léopold comme un répit donné par la Providence à la cause de la liberté, afin de laisser à l'humanité le temps de respirer, et à la France celui de préparer les nouvelles destinées du monde. Il indiquait au peuple les armes qu'il devait employer pour vaincre le despotisme, l'aristocratie et les traîtres.

Tout en s'occupant beaucoup, dans son journal, des vues qu'il supposait au parti de Brissot, et à Lafayette, Robespierre ne négligeait point les principes. Aussi y trouve-t-on encore quelques articles tels que celui-ci : *Sur le respect dû aux lois et aux autorités constituées*.

« Les lois, dit-il, peuvent être considérées sous deux rapports : par rapport au souverain, c'est-à-dire à la nation ; par rapport aux sujets, c'est-à-dire aux individus. Le souverain est au-dessus des lois ; le sujet doit toujours leur être soumis. La nation peut changer, à son gré, la loi qui est son ouvrage ; chaque citoyen est toujours obligé de la respecter. »

Robespierre se hâte de définir la nature du respect que les citoyens doivent à la loi ; il l'appelle obéissance.

« Quant au respect, qui est un sentiment qui suppose l'adhésion du cœur et de l'esprit à la sagesse ou à la justice de la loi, ajoute-t-il, nulle puissance humaine ne peut l'imposer, et le maintien de l'ordre social ne l'exige pas ; il dépend de l'opinion, qui est essentiellement libre et indépendante. Le législateur n'est point infaillible, fût-il le peuple lui-même. Les chances de l'erreur sont bien plus nombreuses encore, lorsque le peuple délègue l'exercice du pouvoir législatif à un petit nombre d'individus... La société a le droit d'exiger ma fidélité, mais non le sacrifice de ma raison...

« Si les bonnes lois ont seules droit à cette sorte de respect, elles sont sûres aussi de l'obtenir. La sagesse a sur les hommes un empire naturel ; et tous obéissent avec joie, quand c'est l'intérêt géné-

ral qui commande. Les bonnes lois amènent les bonnes mœurs, qui, à leur tour, cimentent leur puissance. Est-il quelques individus pervers ou égarés par l'intérêt personnel? la volonté générale les contient, et la force publique les subjugue facilement. Tels sont les éléments simples de l'ordre social et de l'économie politique : ils sont établis pour des hommes ; ils doivent être fondés sur la morale et sur l'humanité. Si je vois le législateur suivre des principes opposés, je ne reconnais plus le législateur ; je n'aperçois que le tyran.

« Le législateur place dans la loi elle-même le principe de la soumission des citoyens ; il sait que, quand la volonté générale se fait entendre, il ne faut pas tant d'appareil pour la faire exécuter. Le législateur a plus de confiance dans la nature humaine ; il cherche à l'élever, à la perfectionner. Le tyran la calomnie ; il avilit le peuple ; il fait toujours marcher la loi au milieu des armes et des bourreaux, parce que la loi qu'il fait n'est qu'une volonté injuste et particulière, opposée à celle de la société entière. L'obéissance ne lui suffit pas : il impose un morne silence ; il exige pour ses lois un culte superstitieux et une croyance aveugle ; il punit, comme des blasphèmes, les écrits et les discours qui dévoilent ses erreurs et ses crimes : il veut ravir aux hommes jusqu'aux moyens de perfectionner leur raison et leur bonheur, en leur défendant de s'éclairer mutuellement sur leurs intérêts les plus chers ; il feint de redouter la liberté des opinions pour l'autorité des lois : il ne la craint que pour son ambition, pour sa cupidité, pour son ineptie. »

Appliquant ensuite ces principes aux autorités constituées, Robespierre essaye d'éclaircir des notions bien confuses, dit-il. Il distingue les agents établis par la loi, des individus chargés de la faire exécuter. Dans son opinion, les actes publics qui émanent de ces autorités doivent obtenir la soumission, sans pour cela que le peuple ait perdu le droit de surveiller ces agents et de les censurer. « Le peuple, dit-il, doit toujours avoir les yeux ouverts sur ses agents, comme le père de famille sur ses serviteurs. Tout fonctionnaire public qui montre une vive sensibilité pour les imputations dont il est l'objet, qui prétend qu'on avilit les autorités constituées toutes les fois qu'on censure sa conduite, est un mandataire qui crie à ses commettants de fermer les yeux, parce qu'il a quelque trame perfide à achever contre le salut et contre la liberté du peuple... »

Ces observations si sensées, et si simplement soumises aux méditations des citoyens comme des magistrats eux-mêmes, font

regretter vivement que les circonstances dans lesquelles la France se trouvait aient forcé Robespierre à en interrompre le cours pour s'occuper des affaires publiques.

Elles devenaient fort inquiétantes pour les patriotes. Personne ne pouvait plus douter des desseins pervers de la cour et de sa connivence avec les puissances étrangères. D'un autre côté, la journée du 20 juin avait fourni aux ennemis de la Révolution et du peuple des armes dont ils se servaient habilement contre la liberté. Il fallait une crise heureuse pour que les amis de cette liberté, déjà si chèrement achetée, pussent relever la tête. Cette crise, les plus ardents parmi les patriotes cherchaient à la provoquer avant que les contre-révolutionnaires fussent définitivement en mesure de dicter la loi.

On fêta l'arrivée à Paris des fédérés des départements. Robespierre leur adressa une éloquente épître, dans laquelle on lisait les passages suivants :

« Ce sont les cris du patriotisme opprimé, c'est la voix de la patrie en danger, qui vous a appelés, généreux citoyens. Ces dangers sont-ils passés? Ils sont plus grands que jamais. Au dehors, les tyrans rassemblent contre nous des armées nouvelles; au dedans, d'autres tyrans nous trahissent... L'Assemblée nationale existe-t-elle encore? Elle a été outragée, méconnue, avilie, et elle n'est point vengée !

« Un chef privilégié est venu insulter à la nation, menacer le patriotisme, fouler aux pieds la liberté au nom de l'armée, qu'il divise et s'efforce de corrompre, et il demeure impuni !

« Les tyrans de la France ont feint de déclarer la guerre à leurs complices et à leurs alliés pour la faire de concert au peuple français, et les traîtres demeurent impunis !

« Une multitude de fonctionnaires que la Révolution a créés égalent ceux que le despotisme avait enfantés en tyrannie et en mépris pour les hommes, et les surpassent en perfidie.

« Des hommes, qu'on nomme les mandataires du peuple, ne sont occupés que de l'avilir et de l'égorger. La plus belle de toutes les révolutions dégénère, chaque jour, en un honteux système de machiavélisme et d'hypocrisie. Les droits de l'humanité sont l'objet d'un trafic, la fortune publique la proie de quelques brigands; tous les vices calomnient toutes les vertus, et changent le règne de la liberté en une longue et cruelle proscription exercée au nom de l'ordre public contre les *honnêtes gens* qui ont de la probité et du

courage, par les *honnêtes gens* qui n'ont que de l'or, des vices et de l'autorité.

« Tant d'attentats ont enfin réveillé la nation; et vous êtes accourus... Citoyens généreux, dernier espoir de la patrie, c'est à vous qu'il appartient de déjouer les attentats que méditent les ennemis de la liberté... Votre mission est de sauver l'État... Les destinées de la génération présente et des races futures sont entre vos mains! »

A partir de ce moment, Robespierre s'occupe spécialement de ces hommes, sur qui se fondent ses espérances de salut pour la chose publique. Le 10e numéro de son journal renferme la fameuse pétition des fédérés à l'Assemblée nationale, pétition dans laquelle il est facile de reconnaître son style. Ils y demandaient la mise en accusation de Lafayette; le licenciement de l'état-major de l'armée; la destitution des directoires coalisés avec ce général. Robespierre appuya leur vœu.

Parlant ensuite de la fête de la fédération de 1792, il considérait cette réunion de patriotes comme le dernier espoir qui restait à la patrie, dans les périls éminents qui l'environnaient.

Toutefois, Robespierre ne disait pas aux fédérés d'avoir recours aux mesures extraordinaires que le salut public pouvait autoriser : il leur conseillait, avant tout, de ne combattre les ennemis communs qu'avec le glaive de la loi. « Laissez-les quelque temps encore s'enlacer dans leurs propres intrigues; attendez le moment favorable qui doit amener les ressources indiquées par nous, et que doivent hâter les attentats prochains des ennemis de la liberté. Le salut de la patrie et le bonheur de l'humanité sont à ce prix. »

Après s'être élevé contre le décret qui renvoyait l'examen de la conduite de Lafayette à de plus amples renseignements, Robespierre, indigné contre les Dumolard, les Ramond, les Daveyroult, les Dumas, qui avaient défendu le *nouveau Cromwell*, en appelait aux départements, dans une adresse rédigée au nom des fédérés.

« C'est à Paris, portait cette adresse, qu'il faut combattre les ennemis de la patrie; c'est à Paris que nous devons vaincre ou mourir, et nous avons juré d'y rester. C'est ici notre poste, car nous sommes en face de l'ennemi; c'est le lieu de notre triomphe, ou ce sera notre tombeau...

Vous ne nous verrez plus, ou vous nous verrez libres. »

Le moment suprême approchait. Robespierre, dans un article qu'il intitula : *Des maux et des ressources de l'État*, examina attentivement la situation où la cause de la liberté se trouvait. Les maux de la France lui parurent extrêmes, et tels, que les palliatifs ne pouvaient que les rendre plus incurables encore : il indiqua les grands remèdes. Convaincu que l'Assemblée législative, divisée comme elle l'était, ne pouvait plus sauver la chose publique, il proposa la convocation d'une *Convention nationale*, d'après des règles aussi simples que justes.

« Dans les grands dangers de la patrie, disait-il, il faut que tous les citoyens soient appelés à la défendre ; il faut, par conséquent, les intéresser tous à sa conservation et à sa gloire. Par quelle fatalité est-il arrivé que les seuls amis fidèles de la constitution, que les véritables colonnes de la liberté, soient précisément cette classe laborieuse et magnanime que la première législature a dépouillée du droit de cité? Expiez donc ce crime de lèse-nation, de lèse-humanité, en effaçant ces distinctions injurieuses qui mesurent les vertus et les droits de l'homme sur la quotité des impositions. Que tous les Français domiciliés soient admis à voter ; que tous les citoyens soient éligibles à toutes les fonctions publiques... Que l'Assemblée nationale actuelle s'honore par un décret semblable à celui que ses prédécesseurs ont rendu [1]. Que les membres de l'Assemblée constituante s'engagent formellement à laisser à d'autres mains le soin de bâtir le temple de la liberté, dont ils ont jeté les fondements ; qu'ils s'excluent ainsi glorieusement de la convention prochaine. Expions, aux yeux des nations, cette lâche ambition de tant d'indignes fonctionnaires qui ont scandalisé l'Europe... »

Le moyen de salut que Robespierre indiquait ici était sans doute le seul auquel la légalité pût permettre de recourir. Mais déjà quelques patriotes méditaient d'en employer d'autres, et ils avaient vu arriver avec le plus grand plaisir les fédérés marseillais, retardés par la longueur de la route. Ce bataillon, que la renommée avait devancé, parut, aux chefs des jacobins et des cordeliers, très-propre à seconder leurs vues.

En parlant, dans son journal, des événements arrivés le jour même de l'entrée à Paris des Marseillais, Robespierre affirmait que

[1] C'est principalement Robespierre qui fit rendre le décret d'exclusion des membres de la Constituante à l'Assemblée législative. On voit ici qu'il ne reculait pas devant un nouveau sacrifice à la patrie.

l'agression dont ces patriotes avaient été l'objet était préparée d'avance, et qu'elle annonçait au moins une grande audace et de sinistres projets de la part des ennemis de la liberté.

« On assure, ajoutait-il, que Paris et le château renferment une armée nombreuse de contre-révolutionnaires, et des magasins d'armes destinées aux conspirateurs : on assure que le régiment suisse, dont le départ a été vainement décrété, entre toutes les nuits aux Tuileries ; on assure en outre qu'on a cherché à exciter ces étrangers contre les Marseillais, sous le prétexte de venger le régiment d'Ernest. Tout semble, depuis longtemps, présager une grande conspiration qui, peut-être, aurait déjà éclaté sans le séjour des fédérés à Paris. Aussi n'est-il point d'intrigues qu'on n'emploie, soit pour les éloigner, soit pour les diviser... Tout est perdu, si nous ne nous élevons à ce degré d'énergie dont une partie de l'empire a donné l'exemple, si le feu sacré qui anime les généreux Marseillais ne se communique à tous les Français.

« Florissante et immortelle cité, reçois les hommages de tous les hommes libres ! Que la patrie reconnaissante tresse des couronnes civiques pour le front de tes enfants magnanimes !... A leur approche, la liberté se réveille, le patriotisme se console, et le despotisme pâlit... Nous combattrons, nous triompherons avec vous ; ou si la cause de l'humanité pouvait succomber, nous tournerions vers Marseille nos derniers regards ; nous irions dans ses murs sacrés nous ensevelir avec vous sous les ruines de la patrie. »

On sait combien le bataillon de Marseille et les autres fédérés contribuèrent à la victoire du 10 août, et par conséquent à la chute de la monarchie.

Dans le *douzième numéro*, qui fut aussi le dernier du *Défenseur de la Constitution*, Robespierre célèbre cette journée ; elle a, dit-il, commencé la plus belle révolution qui ait honoré l'humanité. « Disons mieux, s'écrie-t-il dans son enthousiasme ; cette révolution est la seule qui ait eu un objet digne de l'homme, celui de fonder enfin les sociétés politiques sur les principes immortels de l'égalité, de la justice, de la raison. Quelle autre cause eût pu réunir, dans un moment, ce peuple immense, cette multitude innombrable de citoyens de toutes les conditions, agissant de concert, sans chefs et sans point de ralliement ! Quelle autre cause eût pu leur inspirer ce courage sublime et patient, et enfanter tous ces miracles de l'héroïsme supérieurs à tout ce que l'histoire nous raconte de la Grèce

et de Rome !... Français, n'oubliez pas que vous tenez entre vos mains les destinées de l'univers !... »

Robespierre ne crut pas indigne de lui d'entrer dans les détails les plus circonstanciés de la journée du 10 août : il nous y conduit en nous rappelant les éternelles trahisons du gouvernement, et la ligue sacrilége de nos ennemis intérieurs avec nos ennemis du dehors. Tout son *douzième numéro* n'est rempli que de ces détails. Ce sont les plus curieux qu'aucun journal ait jamais donnés sur cette révolution. Il ne cite point de noms propres, car il attribue cette journée à tous les bons citoyens, et principalement aux représentants des sections à la commune.

« Les sections de Paris, dit-il, déclarées permanentes depuis la proclamation des dangers de la patrie; ces sections, dont la sagesse et l'énergie avaient éclaté, dans ce court période, par tant d'arrêtés immortels, et qui avaient réveillé et guidé le patriotisme des fidèles députés du peuple, avaient elles-mêmes publiquement agité les motifs et marqué le moment de cette démarche courageuse. Elles la concertèrent avec une union dont les amis de la liberté peuvent seuls donner l'exemple. Ce n'était point une émeute sans objet, excitée par quelques brouillons; ce n'était point une conjuration ensevelie dans les ténèbres : on délibérait au grand jour, en présence de la nation; le jour et le plan de l'insurrection furent indiqués par des affiches. C'était le peuple entier qui usait de ses droits; il agissait en souverain qui méprise trop les tyrans pour les craindre, qui compte trop sur sa puissance et sur la sainteté de sa cause pour daigner même leur cacher ses desseins. »

Robespierre, qui a voulu être l'historien de cette révolution, entre aussi dans les détails des préparatifs du château. Il nous fait connaître les dispositions de la cour et l'attitude de Louis XVI, tant avant qu'après le combat; il nous montre la royauté remplie d'espoir par la réunion de ses forces et la coopération du commandant de la garde nationale, Mandat; enfin, il consacre le reste de son numéro à placer sous les yeux de ses lecteurs les pièces trouvées dans le cabinet du roi, pièces qui ne laissaient aucun doute sur sa duplicité et sa trahison.

A la fin de ce même numéro, on lit l'*avis* suivant :

« Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention « nationale semblent nous avertir que le titre de *Défenseur de la* « *Constitution* ne convient plus à cet ouvrage, quoique nous ayons

« déclaré, dès l'origine, que ce n'était point ses défauts que nous « voulions défendre, mais ses principes; quoique notre but n'ait « jamais été de la défendre contre le vœu du peuple, qui pouvait et « qui devait la perfectionner, mais contre la cour et contre tous les « ennemis de la liberté, qui voulaient la détruire ou la détériorer.

« Nous continuerons désormais cette publication sous un titre « plus analogue aux conjonctures où nous sommes.

« Comme des circonstances impérieuses ont apporté quelque re- « tard dans l'envoi des numéros, nous le réparerons incessam- « ment. »

Robespierre cessa donc de faire paraître son *Défenseur de la Constitution* peu après la révolution du 10 août 1792[1]. Mais dès que la Convention nationale fut réunie, il en recommença une nouvelle série, sous le titre de : *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants*[2]. Ce fut, avec ce nouveau titre, une continuation de son journal : même format, même impression, mêmes conditions d'abonnement, même adresse de libraire, même nombre de feuilles dans chaque cahier, enfin même mode de publication hebdomadaire. *Vingt-deux* numéros de ses *Lettres* furent publiés par lui de la fin de septembre 1792 au 15 mars 1793[3]; et, si l'on excepte quelques discours ou fragments d'opinions, tout en a été écrit par lui seul.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la publication de Robespierre n'est pas un journal; c'est un recueil de ses lettres, de ses discours, de ses opinions, de ses récits. Mais si cette publication n'offrait pas l'intérêt des *papiers-nouvelles*, elle en présente un bien plus durable comme matériaux sur notre Révolution; car Robespierre n'a cessé de faire des cours d'histoire jusque dans ses querelles de partis.

Nous allons examiner ici sommairement ce nouvel écrit de Robespierre, regrettant que notre cadre ne nous permette pas de citer en entier les morceaux les plus curieux et les plus instructifs.

La première lettre de ce célèbre conventionnel est adressée à ses commettants. « Les nouvelles fonctions que vous m'avez confiées,

[1] Les 12 cahiers de ce journal forment un volume de 614 pages in-8°, assez bien imprimé.

[2] C'est-à-dire à tous les Français.

[3] Ils forment deux volumes : le premier, composé de 12 livraisons, renferme 580 pages; mais il y a deux erreurs de pagination qui réduisent ce nombre de 22 pages : le second n'a que 10 livraisons, et compte 506 pages; mais une autre erreur plus grande le réduit à 456.

leur dit-il, m'imposent l'obligation de consacrer au bonheur de la patrie tous mes moments et toute mon existence. J'ai mis au rang de mes premiers devoirs celui de rendre compte, de temps à autre, à mes concitoyens, de mes principes, de ma conduite et de la situation des affaires publiques... Je tracerai le tableau fidèle des opérations de l'assemblée qui doit rédiger les lois du peuple français; j'exposerai à vos yeux les ressorts de tous les grands événements qui doivent fixer la destinée de la France et du monde; je vous ferai même parcourir le dédale où l'intrigue cherche, depuis trop longtemps, à égarer la liberté; je défendrai toutes ces maximes immuables, ces principes fondamentaux de l'ordre social, éternellement reconnus et éternellement violés, que le charlatanisme ne cesse d'obscurcir, et que l'ambition s'efforce d'effacer. J'oserai même appeler à l'opinion publique et à la postérité de funestes décisions qu'ils pourraient arracher à l'erreur et aux préjugés...

« Je vous présenterai aujourd'hui quelques idées sur votre situation actuelle, sur les principes qui doivent guider vos représentants dans la carrière où vous les avez appelés, et qui doivent vous diriger vous-mêmes dans l'examen du pacte social qui sera soumis à votre sanction... »

Parlant ensuite de cette vérité, attestée par l'histoire, que la liberté n'est pas moins difficile à conserver qu'à conquérir, Robespierre jetait les yeux sur les nombreux écueils que la République devait éviter pour s'établir solidement. « Le nom de république, ajoutait-il, ne suffit pas pour affermir l'empire de la liberté... Ce n'est point un vain mot que la république : c'est le caractère des citoyens; c'est la vertu, c'est-à-dire l'amour de la patrie, le dévouement magnanime qui confond tous les intérêts privés dans l'intérêt général... Ce n'est point assez d'avoir renversé le trône; ce qui nous importe, c'est d'élever, sur ses débris, la sainte égalité, les droits imprescriptibles de l'homme... »

Et Robespierre indiquait la route que les Français avaient à suivre pour arriver à ce noble but. Parlant ensuite de la Convention nationale, il garantissait la pureté des principes de la majorité de ses membres, et il affirmait que cette assemblée saurait glorieusement remplir la tâche sublime dont elle était chargée, si elle ne perdait jamais de vue cette vérité fondamentale : que le premier de ses soins devait être de garantir les droits des citoyens et la souveraineté du peuple contre le gouvernement même qu'elle allait établir.

Ce même premier numéro de la feuille de Robespierre renferme encore un *tableau des opérations de la Convention nationale, depuis le moment de sa session*. C'est un excellent résumé des séances et des débats de cette célèbre assemblée, résumé fait avec le tact d'un écrivain exercé, et avec une impartialité qui étonne de la part de Robespierre, si ardent à embrasser la cause de la Montagne et à mépriser le parti opposé. Ce tableau, tracé sur une large échelle, et continué, sans interruption, dans chaque numéro, jusqu'au 15 mars 1793, c'est-à-dire pendant près de sept mois, nous paraît le compte rendu le mieux fait et le plus complet qui existe. Robespierre l'a tracé avec beaucoup d'esprit; ce qui donne à cette relation une physionomie que n'ont pas les séances de la Convention dans aucun des autres journaux de l'époque. Le *Moniteur* est, sans doute, plus complet; il publie souvent, en entier, les discours marquants; mais il n'offre pas l'intérêt que Robespierre à su attacher à son tableau par les réflexions qu'il y a prodiguées.

L'auteur des *Lettres* ne se borne pas à parler de l'assemblée des représentants du peuple; il fait connaître en outre à ses commettants ce qui se passe de plus intéressant dans la société des Jacobins. Son 2e numéro contient une relation bien curieuse de leur séance du 14 octobre, qui, suivant les expressions de Robespierre, avait présenté un spectacle digne de la République française, et propre à honorer les plus beaux temps de la Grèce et de Rome. Cette séance fut celle où Dumouriez, vainqueur des Prussiens, se présenta à la fameuse société pour l'entretenir des services rendus à la patrie par la jeune armée française, et pour faire sa profession de foi politique sur les principes de liberté et d'égalité qui serviraient de règle à sa conduite.

C'est dans la lettre de Robespierre à ses commettants qu'il faut lire l'enthousiasme de cette séance; la réponse que Danton, président de la société, fit au général, et le discours que Collot-d'Herbois lui adressa.

« Allez, lui dit Danton, allez effacer par de nouveaux services ceux que vous venez de rendre à votre pays... Que la pique du peuple brise le sceptre des rois, et que les trônes disparaissent devant le bonnet rouge dont cette société vous a honoré [1]. »

[1] Une autre relation, plus détaillée, de cette séance, nous apprend que Dumouriez et les militaires qui l'accompagnaient *enfoncèrent le bonnet rouge*, qu'ils reçurent, *jusqu'aux oreilles*. Au nombre de ces militaires était le jeune général *Égalité*, l'aîné des fils de l'ex-duc d'Orléans.

— « Collot-d'Herbois parla ensuite, ajoute Robespierre; et, pour connaître à quel point la liberté élève l'âme et le génie des hommes, il suffirait de comparer le discours improvisé qu'il adressa au général avec ceux que nos académiciens, par exemple, auraient prononcé jadis en pareille occasion. » Et Robespierre se faisait un plaisir de citer en entier le discours de Collot.

Le restant de ce cahier était réservé à un examen critique de la conduite de la Convention nationale envers le général Dillon, accusé d'avoir écrit au landgrave de Hesse une lettre dans laquelle il avait blessé la dignité républicaine. Cet examen le conduisait à des observations fort sensées sur les principes que les représentants du peuple français devaient adopter dans la guerre avec les despotes.

Quelques réflexions sur la nouvelle garde dont les girondins voulaient entourer la Convention, et la suite du tableau des opérations de cette assemblée terminaient ce numéro.

Un long et excellent article, où Robespierre faisait ressortir l'influence de la calomnie sur la Révolution, remplissait le cahier suivant.

« Sous le régime despotique, disait-il, tout est petit, tout est mesquin ; la sphère de ses vices comme celle de ses vertus est étroite. Sous l'ancien gouvernement, la puissance de la calomnie se bornait à diviser les frères, à brouiller les époux, à élever la fortune d'un intrigant sur la ruine d'un honnête homme ; elle n'opérait de révolutions que dans les antichambres et dans les cabinets des rois ; le plus noble de ses exploits consistait à déplacer des ministres ou à chasser des courtisans. Notre révolution lui a ouvert une immense carrière. Ce ne sont plus des individus, c'est l'humanité elle-même qui est devenue l'objet de ses trames perfides. Compagne inséparable de l'intrigue, elle a embrassé, comme elle, l'univers, dans ses complots. Toutes les factions qui se sont élevées, l'ont invoquée tour à tour pour combattre la liberté.

« Mais comment déshonorer la liberté? comment diffamer ceux qui défendent publiquement sa cause? Il n'était qu'un seul moyen d'y réussir : c'était de peindre chaque vertu sous les couleurs du vice opposé, en l'exagérant jusqu'au dernier excès; c'était d'appeler les maximes de la philosophie appliquées à l'organisation des sociétés politiques, une théorie désorganisatrice de l'ordre public; de nommer le renversement de la tyrannie, troubles, désordres, factions ; la réclamation énergique des droits du peuple, flagorneries séditieuses ;

l'opposition aux décrets tyranniques qui réduisaient la plus grande partie des citoyens à la condition d'Ilotes, déclamations extravagantes ou ambitieuses; c'était, en un mot, de flétrir les choses honnêtes et louables par des mots odieux, et de déguiser tous les systèmes de l'intrigue et de l'aristocratie sous des dénominations honorables... »

Développant ensuite ce texte, Robespierre suivait les progrès de la calomnie depuis l'origine de la Révolution, et affirmait que c'était à elle seule qu'étaient dus tous les événements malheureux qui en avaient troublé, arrêté ou ensanglanté le cours. On devine déjà qu'après avoir passé en revue les calomnies des aristocrates, puis celles des feuillants, l'auteur de l'article voulait arriver aux calomnies dont les girondins remplissaient, suivant lui, la France entière contre les meilleurs citoyens, les plus zélés défenseurs de la liberté, et contre Paris lui-même. C'était là, en effet, le principal but de sa thèse sur la calomnie.

« Les aristocrates et les feuillants, ajoutait-il, osèrent imputer aux amis de la liberté l'absurde projet de la loi agraire; mais c'était en rougissant et dans les ténèbres qu'ils faisaient circuler cette calomnie : les intrigants de la République l'ont affichée sur les murs de Paris...

« Vous avez vu les aristocrates et les feuillants déclamer éternellement contre Paris : les intrigants de la République déclament éternellement contre Paris; avec cette différence que, de la part des premiers, ce n'étaient que des déclamations, et que, de la part des autres, c'est une conspiration contre Paris et contre la République entière...

« Pourquoi donc ne cessent-ils d'outrager le conseil général de la commune, qui s'est dévoué à toutes les fureurs de la cour dans la nuit du 9 au 10 août, qui a donné à cette immortelle révolution le mouvement nécessaire pour foudroyer le despotisme? Pourquoi ne cessent-ils de calomnier les sections qui l'ont choisi, les sections qui ont choisi ces mêmes électeurs qu'ils ont diffamés avec tant d'audace; ces sections enfin qui ont mérité la reconnaissance, non-seulement du peuple français, mais de l'humanité, par la profonde sagesse avec laquelle elles ont préparé, pendant plus de quinze jours, la dernière révolution, par le courage sublime avec lequel elles ont donné solennellement à toute la France le signal de la sainte insurrection qui a sauvé la patrie?... »

Comme on le voit, c'était l'histoire que Robespierre appelait à son secours pour démontrer les funestes effets de la calomnie; et si nous pouvions le suivre jusqu'au bout de son article, nous y trouverions les matériaux de plus d'un chapitre intéressant.

Mais c'est surtout dans les cahiers suivants que Robespierre entre encore plus avant dans le domaine de l'histoire. Sa réponse à l'accusation portée contre lui par Louvet, et surtout les deux lettres qu'il adresse à son ancien ami et frère d'armes, à celui qu'il appelle encore son cher Pétion [1], nous paraissent les pages les plus curieuses, les plus attachantes des annales de la Révolution. C'est en passant en revue ce qu'ils ont fait ensemble, et ce qui a été fait depuis qu'ils ont cessé de suivre la même route, que Robespierre dévoile une foule de causes inaperçues jusqu'alors, et révèle bien des faits qui intéressent, au plus haut degré, l'historien et le public. Nous affirmerons ici qu'il est impossible d'écrire l'histoire des événements dont la France a été le théâtre depuis le 10 juin 1792 jusqu'à l'exécution du roi, sans avoir sous les yeux les détails curieux renfermés dans le discours que Pétion fit à l'occasion des querelles entre Louvet et Robespierre, et surtout les deux réponses de ce dernier à Pétion [2]. J'ajouterai qu'au mérite historique, ces lettres joignent l'attrait d'un style mordant qui sort des habitudes graves que leur auteur avait adoptées; elles ne pèchent que par l'excès de l'ironie que Robespierre y a employée.

Nous ne saurions donc assez fortement recommander la lecture et la méditation de ces deux morceaux précieux. Lors même que les *Lettres de Robespierre à ses commettants* ne renfermeraient autre chose que les détails historiques révélés par lui, détails qui jettent la plus vive lumière sur les événements les plus importants de notre Révolution, ce serait assez pour faire rechercher aujourd'hui le journal si peu connu de cet homme célèbre.

Mais les *Lettres à ses commettants* contiennent encore une foule d'autres documents historiques. Ses discours sur le *parti à prendre à l'égard de Louis XVI*, et sur le *jugement de ce roi*; celui sur la

[1] La réponse de Robespierre à Louvet est connue; elle a figuré dans les débats de la Convention, et se trouve dans le *Moniteur*; mais ses lettres à Pétion, lettres du plus haut intérêt, ne se trouvent que dans la feuille qui nous occupe.

[2] Le discours de Pétion, dont il est question ici, ne fut pas lu par lui à la tribune, à cause de la clôture de la discussion; mais il a été livré à l'impression et inséré dans le *Moniteur* de l'époque. On trouvera les lettres de Robespierre à Pétion dans les numéros 7 et 10 de ses cahiers. La première n'a pas moins de 48 pages, et la deuxième remplit exclusivement tout le 10e cahier.

conspiration tramée contre la liberté[1], quoique bien connus, n'en sont pas moins des pièces importantes.

On lit en outre dans la feuille de Robespierre les discours que Camille Desmoulins et qu'Anthoine (de Metz) devaient prononcer lors du procès du roi, discours qui ne se trouvent guère aujourd'hui que dans ce recueil. Nous rangerons aussi au nombre des pièces les plus instructives sur la Révolution et sur les partis qui divisaient la Convention nationale, une lettre adressée par Robespierre à Vergniaud, Guadet, Brissot et Gensonné, sur la question de l'appel au peuple et sur la *savante tactique* déployée par le parti de la Gironde dans le procès de Louis XVI[2].

Robespierre, qui a su réunir dans un de ses cahiers (le numéro 4 du 2e trimestre), toutes les *opérations* de la Convention sur le jugement du roi, a fait aussi précéder ce tableau d'une *Lettre à ses commettants sur la mort de Louis XVI*, dans laquelle, après avoir énuméré les obstacles que les vrais républicains avait rencontrés, il développe les opinions émises par lui, et apprécie les conséquences de ce *grand acte de justice nationale*. « Il a consterné l'aristocratie, disait-il, anéanti la superstition royale, et imprimé un grand caractère à la Convention nationale, qu'il rend digne de la confiance des Français.»

A l'appui de sa lettre, Robespierre mettait sous les yeux de ses concitoyens une adresse des jacobins sur la mort du roi, qu'il avait très-probablement rédigée de concert avec le bureau de la société. Une autre adresse de la ville de Toulouse sur le même sujet, et une dénonciation des citoyens d'Arras contre le ministre Roland étaient aussi publiées par la feuille de Robespierre.

Enfin les *Lettres à ses commettants* renferment plusieurs articles ou *observations* sur diverses questions à l'ordre du jour, telles que celles-ci : *Des papiers publics; Sur le projet de supprimer les fonds affectés au culte*, projet que Robespierre repousse; *Sur la police des assemblées délibérantes; Sur les subsistances; Sur la proposition de faire bannir tous les Bourbons*, proposition qu'il combattit alors; *Sur le projet d'instruction publique présenté à la Convention; Sur le salut de la République, et sur sa politique; Sur le projet d'organisation des armées, présenté par Dubois-Crancé; Sur la situation des affaires publiques; Sur la loi des émigrés; Sur les troubles de Paris; Sur les me-*

[1] Robespierre y accusait les girondins de complicité avec Dumouriez.

[2] On peut voir cette lettre, qui n'a pas moins de 40 pages, dans le 1er numéro du 2e trimestre (1793).

sures à prendre envers la famille Capet; Sur les causes de nos revers, etc. Quelques-unes de ces observations ou opinions de Robespierre ont été publiées par le *Moniteur*, soit au milieu des débats de la Convention, soit en dehors; mais le plus grand nombre n'a jamais paru que dans ses cahiers.

Indépendamment de ces articles généralement remarquables, Robespierre a exercé sa plume patriotique et infatigable à l'égard de plusieurs opinions émises à la tribune de la Convention, sur les subsistances militaires, par Fabre d'Églantine et Dubois-Crancé, et sur les plans d'organisation de l'armée.

Une *Lettre des députés de Paris à leurs commettants*; quelques autres lettres et adresses des députés en mission ou des sociétés populaires, et une diatribe contre Gorsas complètent les *vingt-deux* numéros des *Lettres de Robespierre à ses commettants*.

Il ne nous fait pas connaître les motifs qui l'ont forcé à suspendre sa publication périodique; aucune note, aucun avis à ses souscripteurs ne nous apprend pourquoi il cessa d'adresser ses lettres à ses commettants, sans avoir même achevé le 2e trimestre : il nous laisse supposer que sa feuille n'obtint pas le succès sur lequel son éditeur ou lui-même comptait, car on le voit interrompre ses envois au milieu du mois de mars et de la crise dans laquelle la trahison de Dumouriez mit la République.

Les circonstances étaient alors des plus critiques : la France républicaine, placée au milieu des dangers les plus grands qui aient jamais assailli un État, flottait, sans constitution, au gré des événements et des hommes qui la maîtrisaient. Robespierre publia la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qu'il venait de présenter à la Convention, et sollicita les mesures rigoureuses qui lui parurent propres à sauver la chose publique.

« Je demande que les individus de la famille d'Orléans-Égalité, dit-il en terminant sa dénonciation contre les complices de Dumouriez, soient traduits au tribunal révolutionnaire, ainsi que Sillery, sa femme[1], Valence, et tous les autres hommes spécialement attachés à cette maison; que ce tribunal soit également chargé d'instruire le procès de tous les autres complices de Dumouriez. Oserai-je nommer ici des patriotes tels que Buzot, Brissot, Vergniaud, Gensonné, Guadet?...

[1] Madame de Genlis.

« Je renouvelle en ce moment la même proposition que j'ai déjà faite à l'égard de Marie-Antoinette d'Autriche; je demande que la Convention nationale s'occupe ensuite sans relâche des moyens tant de fois annoncés de sauver la patrie et de soulager la misère du peuple. »

Ces lignes furent les dernières qui parurent dans la feuille que Robespierre faisait paraître à l'imprimerie patriotique et républicaine de *Nicolas*, qui demeurait dans la même maison que lui, rue Saint-Honoré, 355, vis-à-vis l'Assomption.

Nous devons donc terminer ici cet article sur Robespierre, considéré comme journaliste. La vie de cet homme célèbre appartient à la postérité [1]. La révolution ou plutôt la contre-révolution qui le frappa le 9 thermidor fut, ainsi que le disait Cambacérès à Napoléon, *une affaire jugée et non entendue*.

Je vais plus loin, j'affirme que, dans l'opinion de quelques vieux débris de la Convention que j'ai été à même d'interroger à ce sujet, la mort des deux Robespierre, de Saint-Just, de Lebas, de Couthon, et des chefs de la commune, fut un *assassinat* commis par des républicains douteux, des intrigants, des prévaricateurs, sur ce qu'il y avait dans la Convention de patriotes probes, incorruptibles et inflexibles sur les principes; de patriotes dévoués à la cause du peuple et à celle de la République [2].

1 Voyez l'article CAMILLE DESMOULINS.

2 Voyez, à ce sujet, l'*Histoire de la Convention nationale d'après elle-même*, où toutes les pièces du grand procès du 9 thermidor sont mises sous les yeux du public.

TALLIEN.

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle

TALLIEN,

RÉDACTEUR DE L'AMI DES CITOYENS[1].

JEAN-LAMBERT TALLIEN, né à Paris, vers 1759; rédacteur de l'*Ami des Citoyens*; secrétaire général de la commune de Paris, à partir de la nuit du 9 au 10 août 1792; député à la Convention nationale à la même époque; l'un des chefs des thermidoriens, puis membre du comité de salut public; député au conseil des Cinq-Cents; membre de l'Institut d'Égypte; rédacteur de la *Décade égyptienne*; prisonnier en Angleterre; consul de la République française à Alicante. Mort à Paris, en 1819.

L'*Ami des Citoyens* ne pourrait pas être considéré comme l'un des principaux journaux de la Révolution, s'il n'eût été rédigé par un écrivain devenu fameux dans les annales de cette époque. Une feuille qui, après avoir cessé de paraître à son 33e numéro, n'a repris le cours de sa publication qu'au bout de deux ans; qui a été livrée aux souscripteurs tantôt deux fois par semaine, et par feuille de 16 pages in-8°, tantôt à des intervalles de huit, douze et quinze jours, et en un nombre de pages indéterminé, mais qui n'a jamais été que fort exigu; qui, enfin, après avoir été transformée en journal quotidien et régulier de 8 pages, a bientôt changé de rédacteur, puis de titre et de format; une feuille, disons-nous, qui a laissé tant de lacunes, parce qu'elle n'a jamais eu le succès nécessaire pour se soutenir, ne pourrait être considérée que comme un avorton, au milieu des volumineuses collections de journaux que nous fournit cette grande époque, si son rédacteur fondateur n'eût attaché fortement son nom à la révolution du 9 *thermidor*, et à cette période de réaction contre-révolutionnaire.

C'est donc comme l'organe du chef des thermidoriens que nous

1 Le portrait de Tallien que nous ajoutons à son article fait partie de la collection des conventionnels, publiée sur les dessins de Guérin.

considérerons le journal de Tallien, et c'est seulement sa deuxième série (nouveaux numéros 1 à 121, du 1er brumaire au 1er ventôse de l'an III) qui attirera notre attention.

Nous devons déclarer franchement que la collection de l'*Ami des Citoyens* que nous avons eue sous les yeux n'était pas bien complète. Mais elle nous a suffi pour fournir les indications que nous allons donner aux personnes qui veulent connaître la nature *matérielle* des écrits.

C'est d'abord l'*Ami des Citoyens, journal fraternel, par* J.-L. Tallien, publié chez Boucher et Granville, rue du Jardinet, et chez M. Tallien, rue de la Perle, n° 17. Chaque numéro renferme 16 pages in-8° : il en paraissait deux numéros chaque semaine, le mercredi et le samedi, pour le prix de 18 livres par an. L'imprimeur était Demonville, rue Christine.

Quoique l'*Ami des Citoyens* de cette première série ne porte aucune date, et qu'il n'y ait eu de publiés que *trente-trois* numéros, comme le numéro 1 rend compte de la séance de l'Assemblée législative du 4 octobre 1791, on peut présumer qu'il parut le lendemain. C'est ce qu'affirme M. Deschiens dans son catalogue, en indiquant le 5 octobre.

« Au moment de la Révolution, disait Tallien dans l'avertissement placé en tête, tous les citoyens doivent être soldats ; tous doivent indistinctement combattre pour conquérir la liberté. Lorsque la Révolution est terminée, lorsque l'édifice gothique de l'ancien gouvernement est détruit, et que les représentants du peuple ont établi, sur les bases immuables de la justice et de l'égalité, une constitution qui doit assurer le bonheur des générations futures et préparer la chute des despotes, alors il reste aux bons citoyens une fonction importante à remplir : celle de propager les lumières et l'instruction, sans laquelle il est impossible de conserver la liberté.

« C'est dans la vue de remplir cette tâche pénible, mais honorable, que, sur la demande d'un grand nombre de nos concitoyens, nous nous sommes déterminé à faire paraître deux fois par semaine le journal *l'Ami des Citoyens*, déjà connu par les placards que nous avons fait imprimer, et que nous continuerons de rédiger, indépendamment de cette feuille [1].

1 Nous ne connaissons les affiches dont parle ici Tallien que par quelques citations faites dans les journaux patriotes ; mais on se fera facilement une idée de leur esprit par celui de l'*Ami des Citoyens* périodique.

« Nous savons que nous avons été précédé dans cette carrière par des citoyens dont nous sommes habitué à respecter les lumières et les vertus civiques; mais nous croyons qu'il est encore des soins à donner à la culture de ce champ qu'ils ont commencé à défricher : le fanatisme, le despotisme et leurs nombreux suppôts avaient tant enraciné d'erreurs dans les campagnes, qu'il est important qu'un grand nombre de véritables amis de la patrie se réunisse pour détruire jusqu'au dernier vestige de ces funestes fléaux. »

Ce fut là le programme de Tallien ; il destinait son journal principalement aux campagnes, et à l'instruction civique des citoyens. Sa feuille, ne paraissant alors que deux fois par semaine, ne pouvait ni suivre en détail les débats de l'Assemblée législative, ni renfermer de longs articles : elle fut rédigée de manière à ne faire connaître que les plus importants parmi les travaux de cette assemblée, et Tallien les entremêlait de ses observations ou de sa critique. Un article succinct sur l'événement du jour, ou sur les prêtres perturbateurs, ou sur les progrès de l'émigration, ou sur l'attitude des sociétés populaires ; des nouvelles de l'étranger, des frontières, de l'intérieur et des colonies ; des observations fort sensées sur l'impôt, sur les abus, sur les maisons de jeu, sur la liberté des cultes, sur les projets des ennemis de la constitution ; quelques heureuses citations de Franklin, de Volney, de Bentham, de Rousseau, de Condorcet, de la *Feuille villageoise* ; quelques historiettes morales : des discours ou fragments de discours de Brissot, de Pétion, de Rœderer, de Robespierre ; peu de personnalités, point de polémique ; mais des réflexions critiques sur Lafayette, sur Bailly, sur les ministres, sur le club des Feuillants, parmi lesquelles on en remarque de *Lachapelle* adressées *aux hommes instruits* ; un article vigoureux sur le premier usage que le roi fit de son *veto*, et enfin les décrets contre les émigrés, contre les prêtres, sur l'organisation de la garde nationale, sur l'échange des assignats, etc., forment l'ensemble de ce que l'on trouve dans l'*Ami des Citoyens*.

Quant à la manière dont ces matières étaient traitées par Tallien, on pourra l'apprécier beaucoup mieux par quelques citations de son style que par notre appréciation. Nous allons donc le laisser parler lui-même.

Voici le coup d'œil rétrospectif qu'il jette sur l'Assemblée constituante, dans son premier numéro :

« Elle n'est plus, dit-il, cette assemblée qui a donné une face nou-

velle à l'empire français, qui a reconnu et promulgué solennellement les droits des hommes et les devoirs des rois; cette assemblée qui a abattu et coupé les racines de l'arbre du despotisme; qui a anéanti la féodalité, l'aristocratie noble, l'aristocratie épiscopale, sacerdotale, l'aristocratie de robe et de finance; qui enfin a détruit les nombreux abus qui pesaient de tant de manières sur notre infortunée patrie! Pourquoi faut-il que les derniers moments de son existence soient venus ternir la gloire que ses premiers travaux lui avaient si justement acquise! Pourquoi faut-il que nous ayons à reprocher aux fondateurs de la liberté de s'être, dans ces derniers temps, écartés eux-mêmes des bases qu'ils avaient posées d'une main si hardie!

« Soyons justes; ce n'est pas sur l'Assemblée nationale, en masse, que nos reproches doivent tomber, mais sur quelques intrigants, auxquels la soif des richesses, l'ambition et le désir de dominer ont fait oublier la majesté et l'importance des fonctions dont leurs concitoyens les avaient honorés.

« Que la honte et l'infamie soient aujourd'hui le partage de ces hommes qui n'ont pas rougi de se vendre aux ennemis de la liberté publique! Qu'ils considèrent quel est le sort qui attend les parjures! Tandis qu'ils sont obligés de fuir et d'éviter les regards des bons citoyens, qui leur reprochent sans cesse leur lâche désertion, les Robespierre, les Pétion, les Buzot, les Rœderer, les Grégoire, et tant d'autres restés fidèlement attachés à la défense de la cause du peuple, sont obligés de se soustraire aux acclamations, et d'arrêter les sentiments de reconnaissance des citoyens, de peur qu'ils ne dégénèrent en idolâtrie. Ces couronnes, données par le peuple, ne valent-elles donc pas les faveurs d'une cour qui ne vous presse aujourd'hui dans ses bras que pour mieux vous étouffer un jour, et assouvir ainsi ses ressentiments? »

Voici encore des réflexions qui peuvent jeter quelque lumière sur la situation des choses à l'époque où l'Assemblée législative fut réunie; elles sont adressées par Tallien à tous les Français :

« Les derniers moments de l'existence du corps constituant, leur disait l'*Ami des Citoyens*, ont été entourés de tant d'orages, de tant de factions; l'opinion publique était tellement chancelante; on employait tant de moyens pour l'égarer, que tous les bons citoyens désiraient ardemment de le voir remplacer par une nouvelle législature : ils n'ignoraient cependant pas que la coalition ministérielle agissait sourdement pour diviser les corps électoraux; ils savaient

que l'on avait partout cherché à jeter de la défaveur sur les hommes qui s'étaient toujours montrés amis de la Révolution, sur les hommes qui avaient combattu avec courage tous les partis, lorsqu'ils avaient vu que ce n'était pas celui de la justice et de la liberté. Ils voyaient avec douleur les persécutions qu'on faisait éprouver aux plus ardents défenseurs des droits du peuple, persécutions que l'on cherchait à rendre légales, en faisant poursuivre avec sévérité de prétendus délits qui n'étaient que le résultat d'un patriotisme irrité par les résistances sans nombre que les ennemis de la patrie tâchaient d'apporter à l'achèvement de la constitution.

« Les sociétés patriotiques veillaient et entretenaient, par leurs correspondances et par leur conduite journalière, le feu sacré du patriotisme, qu'on cherchait à éteindre. Ces associations furent dénoncées dans le sein même de l'Assemblée nationale par les ministres, accusateurs très-récusables sans doute, puisque la surveillance active de ces sociétés sur les agents du pouvoir exécutif était le plus grand crime qu'on eût à leur reprocher.

« La société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins de Paris, qui avait donné naissance à toutes celles du royaume, et qui entretenait avec elles des relations très-suivies, poursuivait Tallien, avait été longtemps dirigée par des personnages qui faisaient servir à leurs intérêts particuliers l'influence qu'ils avaient obtenue en se couvrant du masque du patriotisme. Voyant qu'ils ne pouvaient plus régner sur des hommes qui reconnaissaient qu'on les avait trompés, et qui étaient las du joug qu'on leur avait imposé, ils tentèrent d'opérer une scission entre la société mère et les sociétés affiliées. Ils profitèrent des malheureux événements du Champ de Mars pour représenter cette société comme le foyer de toutes les agitations. Une déclaration remplie de faits faux fut rédigée; quelques hommes faibles, ou induits en erreur, la signèrent. Des courriers ministériels furent expédiés dans les départements pour engager les sociétés à correspondre avec la société dissidente. Mais toutes ces démarches, toutes ces intrigues ne servirent qu'à resserrer les liens de la fraternité. Toutes les sociétés manifestèrent leurs sentiments pour rester unies à celle des Jacobins.

« De son côté, cette société s'occupa de se reconstituer et d'exclure, par le moyen d'un scrutin épuratoire, tous ceux qui, depuis longtemps, y semaient le trouble. En peu de temps cette opération fut effectuée. Les députés à la nouvelle législature s'empressèrent

de venir dans ce temple de la liberté communiquer leurs lumières, et profiter de celles de cette élite de patriotes qui, constamment attachés au maintien et à la défense de la constitution, en seront toujours les véritables amis.

« Cette réunion de citoyens, la masse imposante de lumières, de civisme et de surveillance qu'elle offrait aux ennemis du bien public, effrayèrent bientôt les intrigants. On mit tout en œuvre pour former dans la nouvelle législature un parti ministériel. Des tribunes, séparées par une simple barrière, furent destinées pour les membres de l'ancienne assemblée [1]; des comités secrets furent formés dans divers lieux. Pendant que les *maîtres* disposaient ainsi leurs batteries, les *valets* les secondaient avec activité; on répandait, dans les placards, dans les journaux, que la nouvelle législature était composée de têtes exaltées, qui voulaient adapter au gouvernement monarchique des formes républicaines.

« Telle était la situation des esprits au moment où l'assemblée se réunit.

« Le serment *de vivre libre ou mourir*, celui *de défendre et de maintenir la constitution*, prêtés avec enthousiasme dès la seconde séance, poursuivait le rédacteur de l'*Ami des Citoyens*, déjouèrent, en partie, les trames des calomniateurs.

« Mais le décret sur le cérémonial, rendu peut-être avec un peu trop de légèreté, donna aux ennemis du bien public une nouvelle occasion de calomnier. Ils s'acquittèrent de cette mission avec leur loyauté ordinaire; ils dénaturèrent les faits: ils publièrent que l'on voulait avilir la majesté royale; que c'était toucher à la constitution, et que bientôt on les verrait renverser cet édifice qu'ils avaient juré de maintenir. Les agioteurs, toujours empressés de profiter de toutes les circonstances qui peuvent servir leurs intérêts, firent baisser le cours des effets publics; on entoura l'assemblée de

1 Nous ferons remarquer que Tallien est peut-être le seul journaliste de la Révolution qui nous apprenne ces détails, beaucoup plus importants qu'on ne pourrait le penser d'abord. De ces places réservées, les anciens constituants, devenus ministériels, s'étaient flattés de diriger la nouvelle assemblée. « Du haut de la nouvelle tribune, comme d'un observatoire, dit ailleurs Tallien, on donnera les signaux au parti qu'on a déjà su se faire dans l'assemblée, c'est-à-dire au parti ministériel. On commandera les manœuvres savantes de la tactique délibérative : on soufflera à celui-ci un amendement, à celui-là un sophisme; à l'un la question préalable, à l'autre quelques *adverbes endécasyllabiques*. Là, on tentera les forts; ici, on séduira les faibles. Insensiblement on se formera une influence mitoyenne qui peut, avec le temps, devenir d'un très-bon produit. Ce rendez-vous, où ils se trouvent tous les jours, forme une espèce de comité permanent; ils se concentrent, ils se coalisent, ils sont toujours en vue... »

vaines terreurs, et on lui fit, le lendemain, retirer son décret. Alors les mêmes émissaires qui, la veille, s'élevaient avec force contre la décision de l'assemblée, se répandirent dans les groupes, et peignirent les nouveaux législateurs sous les couleurs les plus noires : ils les représentaient au peuple comme légers et inconséquents, comme prêts à anéantir dans une séance les résolutions de la précédente. Plusieurs députés, qui avaient énoncé leurs opinions avec franchise, se virent insultés, menacés par des hommes revêtus de l'habit respectable de la garde nationale.

« Nous avons rapporté les faits avec exactitude, disait Tallien en terminant ces excellentes pages d'histoire; il ne nous reste qu'à y ajouter quelques réflexions.

« La conduite des ennemis du bien public, les événements qui viennent de se passer, tout nous avertit de nous tenir sur nos gardes. Citoyens de Paris, vous avez commencé la Révolution, c'est à vous à la finir; c'est à vous à entourer la nouvelle législature de toute la force de l'opinion publique; c'est à vous à protéger la liberté des opinions, ce droit précieux reconnu et déclaré par notre constitution.

« Citoyens des départements, rassurez-vous; n'ajoutez pas foi aux récits mensongers qu'on pourrait vous faire parvenir. Les ennemis de la Révolution s'agitent en cent manières, mais les patriotes veillent; et les patriotes forment encore la grande majorité. Frères et amis, soyez unis; travaillez, de votre, côté à déjouer les complots qu'on pourrait tenter au milieu de vous contre la chose publique. Réunissons nos moyens, nos efforts; rangeons-nous tous autour de la statue de la Liberté; préservons-la des coups que les malveillants voudraient lui porter, et périssons avec elle, s'il était possible que nos ennemis parvinssent à l'abattre. »

En lisant ces relations historiques fort intéressantes, on comprendra la situation où se trouvaient les révolutionnaires en présence de leurs ennemis de toutes les nuances, et l'on sentira la nécessité où les patriotes étaient de se serrer autour de la constitution, et de la défendre contre ceux qui voulaient la détruire ou la modifier. On sait que tous les efforts de la cour, d'accord en cela avec l'empereur d'Autriche, tendaient alors à établir les deux chambres, contre le vœu national; et la constitution, telle qu'elle était, devint la digue derrière laquelle se retranchèrent les amis de la liberté et de l'égalité.

Nous devons encore citer un article sur les *endormeurs*, que nous trouvons dans le 10e numéro de l'*Ami des Citoyens;* cet article contient des détails historiques non moins curieux que les précédents, dont il est en quelque sorte la suite.

« Il y a sept ou huit ans qu'il s'était établi à Paris une compagnie d'endormeurs, raconte le journal de Tallien. Au moyen d'une poudre mêlée avec du tabac qu'ils vous offraient obligeamment, ils parvenaient à vous livrer au sommeil, et ils profitaient de ce moment pour vous dévaliser. C'était principalement aux porteurs d'argent qu'ils s'adressaient : plusieurs personnes furent la dupe de ces *prises de tabac;* mais les magistrats d'alors ne s'étant pas laissé endormir, quelques-uns des associés dans cette nouvelle entreprise furent pendus.

« Il vient de se former une association à peu près semblable dans le sein de l'Assemblée nationale : ce n'est pas du tabac que ces *nouveaux endormeurs* emploient, mais de belles et longues phrases, de grands mots bien sonores, et surtout ceux-ci : *La paix, la tranquillité... Ayez confiance dans les agents du pouvoir exécutif... Méfiez-vous des jacobins, ce sont des républicains, des factieux,* etc... Tel est leur langage journalier.

« Dénonce-t-on un ministre, aussitôt ils se lèvent pour le justifier. Propose-t-on quelque mesure de vigueur, ils crient *à l'ordre du jour,* ils demandent *la question préalable.* Ils ont soin de se diviser dans toutes les parties de la salle pour empêcher les patriotes de se réunir : voilà quelques-unes de leurs manœuvres dans l'assemblée. Mais ils ne se renferment pas dans un cercle aussi étroit; au dehors ils ont leurs agents, leurs émissaires répandus dans tous les lieux publics, dans tous les groupes, et même dans les sociétés patriotiques : tous les moyens sont mis en œuvre pour anéantir l'esprit public, dont on redoute l'influence. Les écrivains patriotes opposent, il est vrai, une digue assez forte à ces projets criminels; mais leur nombre est petit; on en gagne quelques-uns, on décourage les autres, et l'or n'est pas épargné pour soudoyer des libellistes et des calomniateurs contre ceux qui, restés fidèles au poste de l'honneur, sont déterminés à ne l'abandonner qu'au moment où la liberté sera entièrement anéantie. Les placards, par exemple, servent bien les projets de nos *endormeurs*.

« La nouvelle secte qui vient de s'élever cherche à étendre ses rameaux dans tout l'empire. Nous la dénonçons à nos concitoyens :

nous provoquons la surveillance de tous les amis de la liberté... Ce sont les membres de la coalition pour opérer l'espèce de contre-révolution qui a eu lieu lors de la révision de l'acte constitutionnel, qui se liguent de nouveau pour mettre un bandeau sur les yeux de la nation et l'endormir au milieu de ses dangers. Leur but est de refroidir, d'anéantir l'esprit public.

« Patriotes de l'Assemblée nationale, patriotes de Paris, patriotes des départements, vous tous enfin qui voulez la liberté, qui la voulez, non pour votre avantage personnel, mais pour l'avantage de tous, ralliez-vous; faites de toutes vos lumières un faisceau contre lequel viendront se briser toutes les cabales antipatriotiques. Méfiez-vous surtout des *endormeurs;* ayez continuellement les yeux fixés sur eux et sur leurs agents; ne cessez de les poursuivre que lorsqu'ils seront entièrement anéantis. Du courage, amis; tout en respectant les lois et les autorités constituées, n'oubliez pas de rendre à la liberté les hommages que nous lui devons, et rappelons-nous souvent que l'insouciance dans laquelle nous vivions sous l'ancien régime fut la cause des progrès rapides que fit le despotisme; n'oublions jamais qu'il ne tarderait pas à peser de nouveau sur nos têtes, si nous abandonnions cette surveillance salutaire, conservatrice des droits des hommes et de la liberté publique. »

C'était par des articles du genre de ceux que nous venons de faire connaître, que Tallien s'efforçait de remplir les promesses de son prospectus, et qu'il travaillait à instruire le peuple des campagnes.

Écrivant sa feuille à une époque où la question de la guerre dominait toutes les autres, le rédacteur de l'*Ami des Citoyens* dut s'en occuper particulièrement. Après avoir publié en entier le discours de Brissot sur la situation où la France se trouvait relativement aux puissances étrangères, ainsi que l'opinion que ce même député et Condorcet émirent sur la nécessité de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, le rédacteur de la feuille qui nous occupe ajoute quelques réflexions sur la différence avec laquelle les patriotes envisagèrent cette grande détermination.

« Il est peut-être extraordinaire, dit-il, de voir le plus grand nombre des patriotes se déclarer en faveur de la guerre, lorsque des journaux tels que la *Gazette universelle*, lorsque des hommes dont le civisme est suspect, se déclarent aussi pour la guerre. Leur accord, sur ce point, a quelque chose de dangereux, en ce qu'il divise les patriotes, et qu'il peut en former deux camps opposés. Cepen-

dant n'est-il pas possible que la guerre offre différents avantages qui la font désirer par des partis différents? Elle peut satisfaire l'ambition des uns, et paraître aux autres le seul moyen de sauver la patrie. Supposons même que la cour se flatte d'en tirer avantage, qu'elle ait quelque but secret; cette considération, qui doit alarmer ceux des amis de la constitution dont la franchise et la loyauté s'indignent contre tout ce qui n'est pas franc comme eux, ne suffit pas pour rejeter des dispositions prises en raison de l'intérêt public, ou, si l'on veut, auxquelles l'intérêt public sert de prétexte. »

Et Tallien, voulant faire connaître les motifs que firent valoir ceux des patriotes qui avaient voulu s'opposer à la déclaration de guerre, proposée par Brissot, publia de longs extraits du discours prononcé par Robespierre à la société des Jacobins, pour justifier son opinion.

« L'horizon politique se rembrunit, ajoutait le rédacteur de l'*Ami des Citoyens* quelques jours après la déclaration de guerre; la paix, la tranquillité et la confiance, qui devaient être l'effet des dispositions ostensibles de Louis XVI, sont remplacées par les plus vives inquiétudes. Des indices vagues, mais alarmants, font réfléchir les personnes les moins défiantes; et, comme les cris des animaux et l'agitation momentanée du feuillage, au milieu du calme de la nature, annoncent la tempête, des avertissements mystérieux et sinistres, rapprochés des troubles populaires qui deviennent tous les jours plus inquiétants, font naître les soupçons et la crainte d'une nouvelle crise funeste à la liberté. Les projets des pervers ont tourné jusqu'à présent contre eux-mêmes; espérons et veillons. »

Quoique l'*Ami des Citoyens* fût un assez bon journal, le succès ne répondit pas à l'attente de son fondateur; aussi le voyons-nous obligé de suspendre sa publication dès la fin de janvier 1792. Déjà Tallien avait dû, pour cause de maladie, confier la rédaction de sa feuille à M. Lachapelle; les numéros 32 et 33 sont de ce dernier homme de lettres. A la fin de ce dernier numéro, on trouve un avis de Tallien à ses souscripteurs par lequel il les prévient qu'une maladie très-grave, dont il est à peine remis, exigeant un repos absolu, il abandonne momentanément un travail qui ne ferait que nuire à son rétablissement, ne pouvant pas, dit-il, toujours compter sur le citoyen Lachapelle pour le suppléer lui-même dans la rédaction de sa feuille.

« L'amour du bien public, le désir de répandre l'instruction, de

défendre la Révolution contre les attaques de ses ennemis, tels ont été les motifs qui m'ont déterminé à entreprendre ce journal, ajoutait-il. Je me suis efforcé de remplir cette tâche pénible avec zèle; je ne me suis jamais écarté du ton de modération qui doit caractériser les écrits du véritable patriote. Aucunes vues d'intérêt pécuniaire ne m'ont dirigé dans cette entreprise, et je puis prouver qu'elle me coûte plus de 800 livres, les souscriptions n'ayant jamais pu me couvrir de mes frais. Malgré cette perte considérable pour un homme sans fortune, je me serais déterminé à faire, pendant quelques mois encore, un sacrifice pour contribuer à l'instruction de mes concitoyens. Mais les gens de l'art, mes parents et mes amis me défendent toute occupation...

« Ce numéro sera le dernier qui paraîtra. »

Les 33 numéros publiés jusqu'alors par Tallien forment un volume de 540 pages, que nous avons sous les yeux. C'est, à peu de chose près, tout ce que nous connaissons de ce que M. Deschiens indique comme la *première série*, composée de 84 numéros.

A quelle époque et dans quelle circonstance Tallien a-t-il repris la publication de l'*Ami des Citoyens?* c'est ce que nous n'avons pu vérifier par nous-même; toujours pouvons-nous affirmer que l'intervalle a dû être fort long.

Nous retrouvons ensuite l'*Ami des Citoyens, par* Tallien, *député à la Convention nationale*. Il annonce qu'il va reprendre la plume. Le numéro qui contient son nouveau programme est le 81e; il porte la date du 23 fructidor, deuxième année républicaine. Tallien était alors l'un des personnages les plus importants qui fussent en évidence sur la scène politique. Son nom était attaché à une grande révolution, celle du 9 thermidor. Mais, dans son opinion, cette révolution n'était pas complète. Il voyait avec peine les deux comités décimés se reconstituer pour suivre la marche révolutionnaire proclamée du temps de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon. Il voulait reconstituer le gouvernement républicain sur d'autres bases, et il reprit la plume pour faire prévaloir son système.

« Dans toutes les circonstances orageuses de la Révolution, nous dit Tallien, on vit paraître l'*Ami des Citoyens*. Lorsque Lafayette dominait par la terreur, lorsque la cour était toute-puissante, lorsque la liste civile répandait la corruption par tous les canaux, lorsque les factions antipopulaires voulaient renverser l'opinion publique, l'*Ami des Citoyens* était à son poste; il l'a abandonné un

moment pour se livrer aux devoirs que la confiance publique lui avait imposés [1]. Aujourd'hui que des hommes nouveaux, qui ont eu soin de se cacher au jour du péril, paraissent sur le théâtre révolutionnaire pour empoisonner les intentions les plus pures, pour perdre les vieux amis de la liberté, il faut se présenter aussi sur la brèche, et montrer à tous les caméléons politiques que rien ne peut porter la terreur dans l'âme des hommes de bien et des véritables patriotes...

« J'entrerai en lice avec tous les champions de l'aristocratie et du terrorisme; aucune réputation ne m'effrayera. Je suis déterminé à tout affronter pour être utile à mes semblables.

« Depuis longtemps on discute sur la liberté de la presse: moi je n'attends pas le décret qui la consacre ou qui la garantisse, j'en use.

« Il ne fallut pas un décret des représentants du peuple pour renverser la Bastille le 14 juillet; pour aller chercher Capet le 5 octobre; pour renverser le trône le 10 août; pour, le 31 mai, obtenir justice de mandataires infidèles; pour, le 9 thermidor, anéantir Robespierre et ses complices : il fallut de l'audace. Eh bien! *ayons de l'audace*, et nous serons vainqueurs de tous les ennemis de la presse.

« Je déclare solennellement une guerre à mort à tous ces patriotes de deux jours, à tous ces insectes méprisables qui ne parlent de liberté que pour en faire haïr le nom... Je ne négligerai aucun des moyens d'assurer le triomphe des principes et la cause républicaine; je combattrai les auteurs des journaux antipopulaires qui paraissent chaque jour [2], avec le même courage que j'ai combattu, il y a trois ans, Durosoy, Royou et Gauthier; je prouverai que tous veulent aller au même but. Que m'importe, à moi, la manière dont on veut rétablir le *pouvoir absolu;* je n'aime pas plus Robespierre que Louis XVI... Je veux dire aux puissants révolutionnaires du jour la vérité, comme je la disais aux constitutionnels de 1792; je veux révéler les mensonges impudents, les flagorneries dégoûtantes d'un rapporteur banal [3], comme je relevais ceux des ministres du

[1] Ce passage, ainsi qu'un autre renfermé dans la même profession de foi, indiquent que Tallien avait repris, une première fois, la publication de son journal vers le milieu de la session législative, puisque ce fut après le 10 août qu'il devint secrétaire général de la commune de Paris.

[2] Comme le langage politique avait été changé en France depuis le 9 thermidor, par journaux antipopulaires Tallien voulait désigner ceux qui soutenaient encore le comité de salut public.

[3] Ceci s'adressait personnellement à Barère, que Tallien voulait renverser avec les autres membres restants de l'ancien comité de salut public.

roi, des Jolly, des Lessart et des Roland. Je veux publier la liste civile de nos derniers tyrans, comme j'ai publié celle de Laporte... Je ne tairai aucune des atrocités commises dans les prisons, où des assassinats journaliers ont été exécutés par le tribunal révolutionnaire, sous le règne de Robespierre et de ses infâmes complices[1]. Je m'expliquerai d'une manière très-précise sur les principes du gouvernement révolutionnaire. Je soutiendrai que la justice doit être la base de toutes nos institutions... Je combattrai tous les projets liberticides, et surtout ceux qui tendraient à ramener parmi nous le système de terreur et de cruauté que Robespierre et ses adhérents y avaient introduits... Bons citoyens de Paris et des départements, pour que le système affreux de tyrannie, de cruauté et de terreur, que la Convention a détruit le 9 thermidor, ne revienne jamais, ralliez-vous autour de la Convention nationale, respectez la représentation du peuple, ne souffrez pas que jamais on l'avilisse, car alors vous serviriez le *parti de l'étranger*. S'il se trouve parmi vous un ambitieux, qu'il disparaisse à l'instant; mais que celui qui voudrait rétablir le régime affreux de la tyrannie, de l'arbitraire et du terrorisme, disparaisse aussi devant la majesté du peuple : car le peuple veut la justice, il en a soif, et ceux-là seuls sont ses vrais amis qui lui rappellent sans cesse les vrais principes. Telle est la tâche que je me suis imposée ; je la remplirai. »

Qui ne s'attend, après une pareille profession de foi, à voir Tallien lancer dans le public son *Ami des Citoyens* tout chaud d'enthousiasme et tout bouillant de colère contre les complices de Robespierre ?

Il n'en fut pourtant rien. Tallien se borne, huit jours après, à publier un seul numéro (le 82e) dans lequel il s'écrie : « Que les méchants, les ambitieux, les intrigants et les fripons tremblent; le jour de la vérité et de la justice est arrivé ! »

Puis il nous apprend que son courage et son énergie lui restent, quoique ses forces physiques soient altérées : ce qui ne l'empêche pas d'écrire de nouveau douze pages contre ceux des partisans de Robespierre qui n'ont point été anéantis avec lui. « Son ombre criminelle, s'écrie-t-il, plane encore au milieu de nous : des hommes ambitieux et perfides voudraient rétablir la tyrannie et faire encore

[1] Les complices de Robespierre, dont il est ici question, étaient, aux yeux de Tallien, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Jean Bon-Saint-André, les membres du comité de sûreté générale et les anciens chefs des jacobins.

gémir les Français sous un joug de fer [1]... Disons-le avec franchise, la révolution du 9 thermidor n'a pas été complète. Eh bien! des hommes effrayés par le cri de leur conscience, ne voyant qu'avec peine le pouvoir s'échapper de leurs mains, voudraient en ce moment opérer la contre-révolution [2] de cette mémorable époque de notre histoire. »

Et Tallien faisait longuement le procès au gouvernement révolutionnaire qui, à ses yeux, était devenu, entre les mains de quelques hommes, un instrument de tyrannie et d'oppression insupportable.

« Et c'est cet affreux système, ajoutait-il, que l'on voudrait aujourd'hui rétablir parmi nous!... Et s'il était possible que votre infâme système prévalût jamais, ce ne serait pas sur le peuple, ce ne serait pas sur les gouvernés que devrait peser la terreur, mais bien sur les gouvernants, sur les dépositaires ou les usurpateurs du pouvoir... Les bons citoyens veulent pardonner à l'égarement dans lequel ont pu être entraînés quelques individus, par la chaleur même du patriotisme; mais ils ne consentiront jamais à ce qu'on soustraie au glaive de la loi les fripons, les dilapidateurs, les assassins et les égorgeurs; ils s'indignent de voir que les Fouquet, les Taschereau, les Duplay, les Vilatte, les Renaudin, les Senart, les Héron, les Dossonville et tant d'autres scélérats n'aient point expié leurs forfaits sur le même échafaud où ils firent conduire tant de victimes. »

C'était ainsi que Tallien récriminait sans cesse contre les membres de l'ancien comité restés au pouvoir, et contre ceux qu'il appelait les *complices* ou *la queue de Robespierre*. Et quoiqu'il répétât toujours qu'il ne voulait s'occuper que des principes et non des individus, sa haine contre les partisans de Robespierre perçait à chacune des lignes qu'il écrivait.

Quatorze jours après ce violent manifeste contre les *terroristes*, Tallien écrivit encore un numéro de son *Ami des Citoyens* (le 83e), dans lequel il recommandait de nouveau aux bons citoyens, aux vrais amis de la patrie de se réunir et de former une patriotique coalition contre les scélérats qui, disait-il, voulaient opprimer le peuple, anéantir la liberté publique, et substituer au règne de l'égalité, de la justice, celui du despotisme et de la terreur. Tallien

1 et 2 Dans la pensée des thermidoriens, le mot contre-révolutionnaire ne signifiait plus qu'opposé aux conséquences de la catastrophe du 9 thermidor.

voyait avec la plus grande peine les anciens membres du comité rester au pouvoir; il apercevait les indices d'une réaction contre le 9 thermidor, et, dans ces dispositions, il prophétisait de grands dangers pour la chose publique, si la Convention et le peuple ne se hâtaient de prendre l'attitude qu'il leur indiquait.

« Il faut donc enfin déchirer le voile que les vrais patriotes, par amour pour la paix, avaient consenti à jeter sur les crimes des complices de Robespierre, s'écriait-il... C'est le sang des triumvirs qui avaient conçu le dessein de vous enchaîner que l'on veut venger en ce moment: c'est la mémoire de Robespierre que l'on veut réhabiliter; ce sont ses complices, ses héros que l'on veut sauver; c'est enfin la Convention nationale que l'on veut détruire.

« Oui, citoyens, tel est le but que se proposent vos ennemis. Lisez leurs discours, leurs journaux; suivez attentivement leur conduite, leurs démarches, et vous les surprendrez versant des larmes sur la tombe de Robespierre.

« Sont-ils venus vous dénoncer ses crimes, ses cruautés? Non, ils sont restés muets; et ce n'est qu'au moment où la division s'est mise entre eux qu'ils ont élevé la voix. Encore y ont-ils été, en quelque sorte, provoqués par les hommes qu'ils persécutent aujourd'hui avec acharnement [1]; ils ont craint de se voir entraînés dans la chute de leur patron, et l'un d'eux s'est empressé d'interrompre celui qui porta le premier coup au tyran.

« Voilà, citoyens, les hommes qui aujourd'hui conspirent pour vous donner des fers. Consentirez-vous à les reprendre? Consentirez-vous à voir se rétablir ces lois barbares, au nom desquelles on égorgea vos frères, vos parents, vos amis?...

« Du courage, citoyens, de l'énergie; prononcez-vous fortement contre cet affreux système destructeur de tout gouvernement, de tout ordre social; secondez les généreux efforts de ceux qui combattent pour les principes...

« Ne croyez pas que nous demandions leur tête. Non, nous leur réservons un supplice plus cruel, plus terrible : celui de voir tous les Français devenus un peuple de frères, d'amis, réunis sous des lois justes, bienfaisantes, sévères pour le coupable, rassurantes pour le bon citoyen. Voilà la vengeance digne des hommes libres...

[1] Comme on le voit ici, Tallien était loin de se considérer comme le héros du 9 thermidor; il savait fort bien que ce n'était pas lui qui avait abattu le colosse.

« Je réclame hautement, et pour l'intérêt public et pour les accusés eux-mêmes, leur prompte traduction au tribunal [1]. »

On comprend l'effet que devaient produire les déclamations passionnées de Tallien, dans un moment où la réaction contre-révolutionnaire s'opérait comme une débâcle à laquelle aucune force humaine ne peut opposer des digues. Tous les ennemis de l'ancien gouvernement, avec lequel on avait identifié Robespierre et ses amis, tous les parents des suspects, tous les aristocrates faisaient chorus avec lui, et la Montagne elle-même se laissait entraîner par les passions thermidoriennes.

Nous retrouvons Tallien plus calme dans son 84e numéro (le dernier de sa première série, suivant M. Deschiens). Un article qu'il y publie, sous la date du 27 vendémiaire an III, nous fait connaître la situation des choses à cette dernière époque. Il se félicite de voir l'horizon politique s'éclaircir et le vaisseau de l'État s'avancer rapidement vers l'achèvement de la Révolution. Il nous apprend que l'opinion publique, si violemment agitée par quelques intrigants, dit-il, se fixait enfin, et que les bons citoyens, les véritables amis de la patrie commençaient à respirer. C'était nous dire que son parti l'emportait sur celui des anciens comités.

« La Convention nationale, ajoute-t-il, vient de rallier autour d'elle tous les républicains, par les principes qu'elle a développés dans son adresse aux Français. C'est en vain que quelques factieux, quelques complices des tyrans abattus s'agitent, dans le secret, pour détruire les vérités que cette adresse renferme : ils ont beau faire, ils ne parviendront plus à égarer le peuple; il ne sera pas la dupe de ces hommes qui ne crient si haut que pour tâcher de faire oublier leurs crimes. Le peuple veut enfin que le régime des lois succède à celui de l'anarchie, et que la justice remplace la terreur.

« Déjà toutes les sections de Paris sont venues dans le sein de la Convention jurer une haine éternelle aux hommes de sang, et applaudir aux principes développés dans l'adresse...

« Le décret rendu sur l'organisation des sociétés populaires contribuera puissamment à ramener le calme et la tranquillité. La discussion qui l'a précédé a démontré de la manière la plus évidente qu'il ne blessait pas les principes : aussi personne ne l'a-t-il attaqué

[1] Afin que l'on ne se méprit pas sur les hommes à qui il en voulait, Tallien désignait par leurs noms Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère, Vadier, Vouland, etc.

sous ce rapport. Ce décret ne plaira sans doute pas à ceux qui ne regardaient les sociétés patriotiques que comme des moyens de servir leurs vues ambitieuses; il ne plaira pas à ceux qui, n'ayant pu établir le fédéralisme départemental, voulaient établir le fédéralisme sociétaire; mais il sera approuvé par tous les bons citoyens : ils reconnaîtront que, par ce moyen, les sociétés populaires sont rappelées à leur véritable institution... »

Tallien triomphant pensa dès lors à transformer l'*Ami des Citoyens* en feuille quotidienne. Un *prospectus*, qui fait partie de ce même numéro 84, nous annonce cette transformation. L'*Ami des Citoyens* n'est plus, comme à l'origine, un *journal patriotique;* il devient un *journal du commerce et des arts*. Tallien n'est plus son seul rédacteur; il a pour collaborateur une *société de patriotes;* et si le nom de ce fondateur existe encore en tête du titre, ce n'est guère plus que pour la forme : car Tallien, devenu l'un des représentants du peuple les plus occupés des affaires publiques et de celles de son parti, est nécessairement forcé d'abandonner la rédaction de l'*Ami des Citoyens* à d'autres écrivains.

C'est cependant Tallien qui a signé le prospectus de la transformation quotidienne [1].

« Jusqu'ici, dit-il au public, l'*Ami des Citoyens* s'était borné à surveiller les ennemis publics, à les démasquer, à les combattre : aujourd'hui que le crime abattu se débat à peine sous les coups de la vérité triomphante; aujourd'hui que le champ de bataille paraît assuré aux principes et à la liberté, une carrière plus vaste s'offre à son ambition : les traîtres sont découverts; mais les maux qu'ils ont faits à la patrie ne sont pas guéris... »

Tallien annonce que son journal s'occupera du commerce, des sciences et des arts; qu'il travaillera à faire succéder des idées vraies aux préjugés de toute espèce; les lumières au vandalisme, et le règne honorable du travail à la paresse en crédit.

« Tel est, poursuit-il, le but que se propose l'*Ami des Citoyens*, dans le nouveau journal que nous offrons au public, et pour la rédaction duquel nous nous adjoignons des collaborateurs zélés et patriotes. »

[1] L'*Ami des Citoyens, journal du commerce et des arts*, se composait de 8 pages in-8°, en petits caractères; il parut tous les matins, à partir du 1er brumaire an III. Le prix en était de 42 livres pour l'année. Il sortait de l'*imprimerie des femmes*, rue des Deux-Portes-Bon-Conseil, et on souscrivait rue de la Monnaie, 27, et chez Petit, libraire, maison Égalité (Palais-Royal), galeries de bois.

Ainsi l'*Ami des Citoyens* devenait le journal des commerçants, de ces *boutiquiers* contre l'égoïsme desquels Tallien avait tant crié du haut de la Montagne. Ce fut sur cette classe, d'un patriotisme toujours fort douteux, qu'il chercha à s'appuyer.

C'est encore Tallien qui écrit et signe l'article placé en tête de son premier numéro quotidien, intitulé : *Coup d'œil rapide sur les crimes des anciens comités de salut public et de sûreté générale;* article dont le titre fait suffisamment connaître le contenu, et qui est, en effet, une violente déclaration de guerre aux membres des anciens comités, considérés par Tallien comme les plus coupables complices de Robespierre.

« Voilà les hommes qui, depuis longtemps, sont traduits au tribunal de l'opinion publique, s'écrie-t-il après avoir énuméré les crimes qu'il leur reproche; voilà les hommes qui réunissent aujourd'hui autour d'eux tous les suppôts de la tyrannie abattue le 9 thermidor; voilà les hommes qui voudraient anéantir la liberté de la presse, celle même de la parole, s'ils le pouvaient, afin d'échapper au châtiment réservé au crime; voilà les hommes sur la conduite desquels il faut appeler la surveillance des bons citoyens; voilà les hommes que les écrivains patriotes doivent démasquer... La Convention nationale a déchiré le crêpe funèbre placé par eux sur la statue de la Liberté; c'est à tous les bons citoyens à en détruire jusqu'au dernier lambeau. »

Nous devons faire remarquer ici qu'à partir de cet article, Tallien s'efface presque entièrement de la rédaction du journal qui porte son nom; un autre rédacteur, sous l'anagramme de *Felhémési*, paraît chargé non-seulement de la coordination de la feuille, mais encore des articles les plus importants, tels que celui de la Convention nationale; c'est tout au plus si l'on en retrouve encore deux ou trois portant le nom du fondateur du journal *l'Ami des Citoyens*, qui n'est plus considéré lui-même que comme le *journal du commerce et des arts*. Ces rares écrits de Tallien se réduisent à un *examen de la guerre de la Vendée*, à une *réponse de Tallien à Robert Lindet*, à des *observations sur Carrier et Lebon*, et à un article intitulé : *Où en sommes-nous?* Tallien ne cesse de s'y montrer réactionnaire ardent, et il est en cela fortement secondé par son collaborateur *Felhémési*.

L'*Ami des Citoyens, journal du commerce et des arts*, peut donc être considéré comme la feuille représentant l'opinion des *thermido-*

riens réactionnaires, et tout y est conforme à l'esprit de Tallien et de ses amis. Ce journal devient ainsi l'*archiviste* de toutes les adresses, lettres, plaintes, dénonciations, accusations contre la *queue de Robespierre*, et contre ceux des représentants du peuple à la Convention qui n'épousent pas les idées des réactionnaires.

Tous ces patriotes y sont tour à tour attaqués avec une extrême violence. On voit les rédacteurs se déchaîner, non-seulement contre Carrier et Lebon, qu'ils font mettre en jugement; non-seulement contre les membres des anciens comités, qu'ils poursuivent de toute leur haine, mais encore contre ceux des thermidoriens qui n'abondent pas dans le sens de Tallien et de Fréron. Thuriot, Cambon, Duhem, Crassous, Audouin, et cent autres représentants naguère les alliés des thermidoriens, sont attaqués journellement dans la feuille devenue l'organe du parti réactionnaire.

Tous les numéros en sont remplis de diatribes contre ceux des représentants et des hommes publics restés fidèles aux principes posés par la Convention. Les rédacteurs de l'*Ami des Citoyens* ne laissent passer aucune occasion pour tomber sur les sociétés populaires : ils applaudissent aux décrets rendus pour les contenir; ils applaudissent même à la suspension des séances des jacobins, décrétée par le parti de Tallien. Enfin ce même journal, qui avait commencé sa carrière en s'éloignant du système des personnalités, semble n'exister alors que pour dénigrer et déchirer la plupart des anciens montagnards et les chefs des jacobins.

Afin qu'il ne manque rien à cette feuille pour refléter et caractériser l'époque où elle exerça une si grande influence, on y lit, à côté des dénonciations et des accusations les plus acharnées contre les *terroristes* et les *sectaires de Maximilien Ier*, de longs articles sur les concerts, sur les ariettes chantées à l'Opéra, sur les spectacles et les modes. On y trouve aussi quelques articles sur les beaux-arts, sur les sciences, sur l'industrie et le commerce, et sur la littérature.

Quant aux débats de la Convention nationale, le collaborateur de Tallien les présente au public à peu près comme Camille Desmoulins présentait les séances de l'Assemblée constituante, en les travestissant.

Voici un échantillon du style facétieux ou ironique que ce rédacteur employait :

« Une discussion grave et intéressante occupe les premiers mo-

ments de la Convention (séance du 13 brumaire an III). Il s'agissait de certaines femmes, chargées de je ne sais quelles fonctions auprès des invalides. Les vieux employaient le service des hommes; mais les jeunes se trouvaient mieux de celui des femmes; et la question consistait à savoir pour qui la Convention se déciderait. Un décret maintenait provisoirement les femmes au poste qu'elles avaient choisi. Le comité des secours publics le leur disputait sans pitié, et voulait qu'on les renvoyât. Il les accusait de vaquer à toute autre chose qu'aux fonctions qui leur avaient été déléguées dans le principe; et les changements qu'elles avaient introduits dans la nature de leurs offices avaient motivé certaines mesures de surveillance prises par les commissaires de la Convention. Léonard Bourdon, de son côté, en qualité d'instituteur, s'était cru autorisé à *surveiller* l'administration de l'hôpital des invalides; il avait placé plusieurs de ses enfants (les enfants de la patrie, dont il était le directeur) en faction autour de l'hospice, avec des consignes qui leur étaient particulières, et ces jeunes gens surveillaient de leur côté.

« Tout le monde paraissait content, lorsque les commissaires de la Convention s'avisent de trouver mauvais la concurrence établie entre eux et les élèves de Bourdon, dont ils avaient été obligés, en plusieurs occasions, de réprimer les entreprises. Ils demandent que l'on renvoie ces femmes, et motivent leur avis sur leur conduite, qu'ils ne veulent pas, par décence, expliquer à la Convention.

« Léonard Bourdon entre, apprend qu'on ose parler de ses élèves, invite à recommencer l'orateur, qui juge que ce n'est pas la peine. La discussion s'échauffe. Bourdon se plaint d'avoir trouvé des *crucifix* dans l'hôtel des invalides. On frémit et on rit. Boutru, indigné, propose de dire la messe à la Convention. Ruamps appuie la motion. Tallien invite à la paix et à l'indulgence ceux qui déraisonnent; les tribunes applaudissent Tallien [1]. Ruamps offre à ceux qui applaudissent Tallien des grimaces et des coups de bâton. Les tribunes lui renvoient ses grimaces et se moquent de son bâton. De tout côté, on crie : *A l'ordre du jour!* et on passe à l'ordre du jour sur les femmes, les crucifix, les coups de bâton de Ruamps et ses grimaces: le calme se rétablit. Le fabuliste Maure se plaint du peu de jacobins qui se trouvent dans l'assemblée; il veut dénoncer cet

[1] Le plus beau rôle était toujours réservé à Tallien par son journal

abus à la Convention, mais il se tait par ménagement. Enfin, la Convention renvoie les femmes dans leurs ménages, et l'on applaudit... »

Veut-on maintenant savoir qui était ce *Felhémési* qui travestissait ainsi les séances de l'Assemblée nationale, et qui secondait de toutes les forces de son style les passions de Tallien?

Une note de ce rédacteur de l'*Ami des Citoyens*, qu'on lit dans le 39e numéro (frimaire an III), nous apprend que c'est l'auteur même d'une brochure intitulée : *la Queue de Robespierre*.

« Un petit jacobin, à qui quelqu'un avait dit que cet écrit était de moi, ajoute-t-il, fit part de cette découverte, dans un pamphlet intitulé : *les Fripons démasqués*, pamphlet qu'il n'a pas encore osé répandre, on ne sait pourquoi. Dans ce pamphlet, il apprend que *Felhémési* n'est autre chose que *Méhée fils*, ci-devant secrétaire-greffier de commune, qui a volé 5 à 600,000 livres; il en a les preuves dans sa poche, et c'est par bonté qu'il ne les donne pas à l'accusateur public.

« L'*universel* Audouin a transmis à l'univers cette bonne découverte, au moment où tout le monde la connaissait.

« Puisque tout le monde le sait, il faut bien que j'en convienne et que je quitte cet *anagramme perfide*, sous lequel, disait Fouché, j'attaquais les meilleurs patriotes. D'autres considérations m'invitent encore à signer mon véritable nom : on va faire une loi contre la calomnie, et il faut que Cambon sache à qui s'adresser.

« Méhée fils. »

Au nombre de ces considérations, il faut probablement ajouter les motifs qui firent supprimer le nom de Tallien en tête de l'*Ami des Citoyens* pour le remplacer par celui de son vrai rédacteur, Méhée fils. Nous ne pouvons pas savoir comment s'opéra ce changement, n'ayant pas trouvé, dans la collection que nous avons sous les yeux, le numéro qui doit l'apprendre au public. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la note de Méhée fut insérée dans un numéro en tête duquel se trouve, comme toujours, le nom de Tallien; que ce nom existe encore sur le 41e numéro, et qu'au 46e il est remplacé par celui de Méhée. On a même supprimé du titre du journal les mots qui indiquaient que cette feuille était rédigée par une société de patriotes.

A partir de ce numéro, l'*Ami des Citoyens* n'est plus le journal de Tallien, mais bien celui de son collaborateur et successeur. La

carrière de journaliste de Tallien finit ce jour-là, et nous pourrions terminer ici l'article qui lui est consacré.

Mais son journal continue de paraître. Il reste l'un des organes les plus accrédités du parti thermidorien réactionnaire; et, à ce titre, il vaut bien la peine d'être consulté et médité, car il devient le dépositaire de la pensée et des vues de ce parti.

Toutefois, il faut bien se garder de croire que Tallien, ses collaborateurs, ses successeurs et ses amis penchassent, comme tant d'autres thermidoriens, et surtout comme les vrais contre-révolutionnaires réunis aux thermidoriens, vers la monarchie et la contre-révolution ouverte. Ceux de ce parti qui suivaient la bannière de Tallien et de Méhée, voulaient la république, rien que la république, mais gouvernée autrement qu'elle ne l'avait été sous le régime révolutionnaire. Une légère nuance les séparait seulement des opinions politiques de ceux qui soutenaient encore les anciens comités; c'est que ceux-ci ne voulaient pas que l'on fît le *procès à la Révolution*, et que les amis de Tallien voulaient mettre en jugement les chefs de l'ancien gouvernement, pour assouvir les vengeances de l'amour-propre. Les thermidoriens de la nuance de Tallien ne craignaient rien tant que de voir ramener le règne de la terreur par l'audace et les passions de l'aristocratie.

« Nous apprenons qu'à Rouen on vient de chasser à coups de pierres la société populaire, disait Méhée dans sa feuille du 20 nivôse an III; si elle ne valait pas mieux que les jacobins de Paris, nous n'aurions à regretter qu'une violation punissable de l'ordre public. Mais on a renouvelé cette société, et le premier effet de cette singulière opération a été la proscription du bonnet de la liberté placé sur la loge des officiers publics.

« Le bonnet rouge sur la tête d'un homme ne prouvait rien en sa faveur; mais, comme emblème de la liberté, il était respectable, et ne pouvait déplaire qu'aux aristocrates. C'est donc sur les aristocrates qu'il faut surtout avoir les yeux ouverts : dénonçons toutes leurs manœuvres, et espérons que nos législateurs sauront les réprimer, sans violer les principes, et sans confondre, dans leurs mesures, les royalistes et les patriotes. »

L'*Ami des Citoyens* ne cessa d'être rédigé dans cet esprit; il continua de paraître quotidiennement et dans le même format jusqu'au 1er ventôse an III, et à son 121e numéro.

Le numéro 120 contient un *prospectus* signé Méhée, Réal, De-

PLANE, DENIS et BARDIER, dans lequel ils annoncent que tant qu'il ne s'était agi que de démasquer et de combattre les *suppôts* ou les *dupes* de l'*ancien comité de* DÉSASTRE *public*, le cadre de ce journal avait paru suffisant ; mais que la scène politique s'agrandissant en raison des efforts et des victoires de la République, il devenait nécessaire de recueillir les débats et les phénomènes politiques qui frappaient les regards de l'observateur. En conséquence, ils annonçaient qu'ils allaient changer leur format contre un autre plus convenable (l'in-4°), qui contiendrait beaucoup plus de matières. Ce nouveau journal allait prendre le titre de : *Spectateur français*, ou l'Ami des Citoyens, et porter pour épigraphe ces mots, propres à en indiquer l'esprit : *Amicus Plato, magis amica veritas*.

« Le rédacteur de l'*Ami des Citoyens* (Méhée sans doute), en se réunissant à ses collaborateurs, disaient-ils, a désiré conserver son titre, afin que les abonnés sachent que l'ouvrage auquel ils vont souscrire n'est point changé, et que l'esprit qui présidera à la rédaction de l'*Ami des Citoyens* sera le caractère du *Spectateur français*.

Pour nous, le journal *l'Ami des Citoyens*, par TALLIEN, n'existe plus, et nous devons nous arrêter ici.

Quant au reste de la vie politique de ce fameux membre de la Convention nationale, nous renverrons nos lecteurs aux biographies des contemporains, et surtout à celle de Rabbe, dans laquelle ils trouveront tous les détails que nous ne pouvons placer dans un cadre destiné à ne mettre en relief que l'homme de lettres, le publiciste, le journaliste.

Nous dirons seulement que Tallien, effrayé bientôt du débordement des passions contre-révolutionnaires, qu'il avait tant contribué à déchaîner, ne tarda pas à revenir siéger sur la Montagne, qu'il avait abandonnée, et qu'il se déclara l'un des plus fermes appuis de la République lorsqu'il la vit attaquée par les royalistes. Son attitude, vers la fin de la session de la Convention nationale, fut celle d'un républicain sincère. Tallien, que quelques pamphlétaires ont peint comme vendu à l'Angleterre et aux Bourbons, a répondu à cette calomnie par son dévouement à la cause de la liberté, qu'il ne croyait point avoir trahie. Comme la plupart des hommes de cette époque d'abnégation personnelle, Tallien sortit pauvre du comité de salut public, de la Convention et du conseil des Cinq-Cents, dans lequel il siégea jusqu'à l'époque où eut lieu l'expédition

d'Égypte. Il suivit alors le général Bonaparte en qualité d'administrateur. Mais il était dans sa destinée de finir sa carrière politique comme il l'avait commencée, c'est-à-dire en journaliste. Membre de l'Institut d'Égypte, ce fut Tallien qui créa et publia la *Décade égyptienne*, journal dans lequel il prêchait les maximes du républicanisme au milieu du pays qui avait été le berceau du despotisme le plus brutal.

Cérutti

Publié par la Société de l' Industrie Fraternelle

CÉRUTTI,

GROUVELLE ET GINGUENÉ,

RÉDACTEURS DE LA FEUILLE VILLAGEOISE [1].

Joseph-Antoine-Joachim Cérutti, né à Turin, le 13 juin, en 1738, vint dès l'âge de quatorze ans en France, et en fit sa patrie. Il entra d'abord dans l'ordre des jésuites, dont il publia l'apologie, en réponse à l'écrit de Lachalotais; auteur du *Mémoire pour le Peuple*, qui parut en 1788, et fondateur de la *Feuille villageoise*, il fut député à l'Assemblée législative par le département de Paris. Cérutti est mort le 3 février 1792.

La Feuille villageoise, *adressée, chaque semaine, à tous les villages de la France, pour les instruire des lois, des événements, des découvertes qui intéressent tout citoyen*, fut proposée, par souscription, aux propriétaires, fermiers, pasteurs, habitants et amis des campagnes, dans le mois de septembre 1790, et le 1er numéro parut le jeudi 30 du même mois. Le prix en était de 7 livres 4 sous par an. On s'abonnait chez Desenne, libraire, au Palais-Royal, 1 et 2. Le nom de l'imprimeur ne s'y trouve pas en commençant.

Cérutti, l'un des écrivains et des philosophes qui ont honoré le dix-huitième siècle, en fut le fondateur, et en resta le principal rédacteur tant qu'il vécut. Une foule d'hommes de lettres coopérèrent à cette feuille modeste, mais fort utile. Grouvelle, Rabaut-Saint-Étienne et le littérateur Ginguené ne trouvèrent pas au-dessous d'eux de contribuer à l'instruction des citoyens qui habitent les campagnes, et à les éclairer sur leurs droits et leurs devoirs. Au milieu d'une révolution qui avait tout bouleversé, et à laquelle les

[1] Le portrait que nous donnons ici de Cérutti a été gravé sur celui publié par la *Chronique du Mois*, d'après le dessin de F. Bonneville.

campagnes avaient pris une part des plus actives, il devenait nécessaire de faire comprendre aux hommes peu instruits, à qui la *Feuille villageoise* s'adressait, le bien qu'ils pouvaient faire et le mal qu'ils devaient éviter.

Ce fut là le but que se proposa Cérutti, et auquel il travailla avec ardeur et persévérance tant qu'il lui resta un souffle de vie. Pensant que les curés acquerraient un nouveau titre à la vénération des villageois s'ils se chargeaient de leur éducation civile, comme de leur instruction religieuse, il les engageait à réunir, dans quelque local convenable, les principaux parmi leurs paroissiens pour leur lire la *Feuille villageoise*, et leur expliquer les passages qui auraient besoin d'être éclaircis ou commentés.

« C'est pour vous que nous écrivons, paisibles habitants des campagnes, disait Cérutti en exposant aux villageois ses vues générales ; il est temps que l'instruction parvienne jusqu'à vous. Ci-devant elle était renfermée dans les villes, où de bons livres ont insensiblement éclairé les esprits et préparé la Révolution, dont vous avez recueilli les premiers fruits...

« Nous avons vu le temps où l'on n'avait pas honte d'assurer que l'ignorance devait être votre partage : c'est que l'ignorance de ceux qui sont gouvernés semble faire la sûreté de ceux qui gouvernent : c'est que des puissants qui abusent craignent toujours d'être observés. Ce temps d'obscurité n'est plus. Un nouveau gouvernement va succéder à celui qui, d'abus en abus, avait accumulé les maux sur tous les rangs et toutes les conditions. Il se soutenait par les préjugés qui entretiennent l'ignorance, ou par l'autorité qui impose silence aux réclamations et aux plaintes. Celui auquel vous allez être soumis ne peut se soutenir que par les lumières ; il se fortifie par l'instruction ; il se nourrit, dans chacune de ses parties, par l'émulation et par les connaissances que chacun y apporte ; il se remonte par la surveillance de tous ceux qui l'étudient et qui l'observent : il périrait, s'il n'était éclairé. »

Et après avoir fait comprendre à ses villageois combien il était indispensable que chacun d'eux connût les droits que la constitution nouvelle leur assurait, de même que les devoirs imposés par les lois, Cérutti leur promettait de leur expliquer le sens des décrets et la corrélation qui existait entre eux. « Persuadé enfin que les lumières naissent des lumières, et que l'esprit s'éclaire en proportion de ce qu'il est éclairé, nous vous présenterons, habitants

des campagnes, leur disait-il en terminant son programme, toutes les découvertes utiles qui pourront rendre votre sort meilleur, enrichir vos retraites, faciliter vos travaux, et vous instruire des arts et métiers qui peuvent vous ouvrir de nouvelles sources d'abondance.

« Recevez donc les lumières; qu'elles se répandent dans votre esprit comme la joie se répand dans le cœur, et n'oubliez jamais que, si la liberté se conquiert par la force, elle ne se conserve que par l'instruction. »

Maintenant que le lecteur connaît la destination de la *Feuille villageoise*, il comprendra l'impossibilité où nous sommes de lui apprendre tout ce qui se trouve d'intéressant dans cette encyclopédie à l'usage des masses laborieuses : c'est un vaste *magasin* qui renferme toute sorte d'instructions, d'explications, d'exemples, de questions et de réponses sur un très-grand nombre de sujets utiles à posséder. Chaque volume, composé de 26 numéros, ou semaines, chacun de 20 pages, contient une table alphabétique très-détaillée, qui ne comprend guère moins de *cinq cents* indications d'objets dont il y est question ; car Cérutti et ses collaborateurs ont parlé de tout ce qui pouvait intéresser les habitants des campagnes, et leur ont donné des notions sur tout.

On sentira dès lors l'embarras dans lequel doit se trouver celui à qui l'on imposerait la tâche d'analyser le recueil de Cérutti : tout ce que nous pouvons faire pour mettre le lecteur au courant de l'esprit de la *Feuille villageoise*, c'est de placer sous ses yeux quelques-unes des grandes subdivisions dans lesquelles elle était partagée.

La *Feuille villageoise* se compose de plusieurs séries naturelles : la première, formant deux volumes, ou une année, est en quelque sorte close par la fin de la session constituante; la seconde série se termine naturellement au mois de février 1792, époque de la mort de Cérutti; et la troisième comprend les cinq volumes, ou deux années et demie de ce recueil, que l'on doit aux successeurs de Cérutti, MM. Grouvelle et Ginguené.

Dans cette première série, composée de 52 numéros, ou semaines, les rédacteurs s'occupent d'abord de faire connaître à leurs souscripteurs la géographie universelle, puis celle de la France dans sa nouvelle division par départements. Chaque numéro commence par un fragment de ce traité. On y enseigne non-seulement la géographie proprement dite, mais encore l'histoire des peuples et celle des villes. Ces leçons réunies forment un cours aussi instructif

qu'attachant ; aussi l'article *géographie* de la *Feuille villageoise* est-il le plus suivi, le plus complet et le plus volumineux de ce recueil.

Les rédacteurs exposent ensuite la situation de la France, par rapport à l'ancien et au nouveau régime : c'est une sorte de résumé de l'histoire de la Révolution jusqu'à la fin de 1790, dont la suite se trouve racontée dans chaque numéro.

Plus loin, ils donnent un aperçu de la situation de la France à l'égard des autres puissances.

Un catéchisme de la constitution française et une table synoptique des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen se trouvent aussi dans les premiers numéros, avec des explications sur les difficultés que peut présenter l'exercice des droits du citoyen.

D'excellents articles en forme d'*instructions* sur les tribunaux, sur les justices de paix, sur la juridiction de police exercée par les municipalités, sont disséminés dans ce recueil à côté d'explications sur les formes de la procédure nouvelle. On y trouve encore, à ce sujet, des articles destinés à faire comprendre la belle institution des jurés, un aperçu du nouveau code pénal, sous le rapport des peines nouvelles substituées aux anciennes, et une appréciation des lois rurales.

Un article complet traitant des droits féodaux abolis, suspendus ou rachetés, nous initie à ce dédale dans lequel s'engloutissait le fruit du travail des habitants de la campagne.

Cérutti et ses collaborateurs se faisaient un plaisir et un devoir de donner aux villageois des notions suffisantes pour leur faire connaître la nature des assignats et la portée de cette création, ainsi que celle de la vente des biens nationaux, comme moyens d'empêcher la banqueroute léguée à la France par les prodigalités et les dilapidations de l'ancien régime. Ils leur expliquaient aussi, dans des conversations familières, la nature et l'équité des impositions nouvelles, les avantages que les campagnes, comme les villes, retireraient du nouveau mode de répartition et de perception; ceux que produiraient pour la France entière la suppression des jurandes et maîtrises, la liberté du travail, celle de l'industrie et du commerce, la suppression des droits d'entrée dans les villes, et autres bienfaits que le peuple devait à la Révolution.

La nature des fonctions et des devoirs des officiers municipaux et des conseils communaux était encore expliquée dans les plus grands détails.

Comme les curés jouaient un grand rôle dans la *Feuille villageoise*, on y trouve une foule de lettres de ces pasteurs sur des sujets religieux ou moraux. Dans quelques-unes, on y examine la constitution civile du clergé; les autres traitent des moyens d'instruire les paysans.

Aux lettres des curés succèdent celles des maires, des fermiers, des maîtres d'école, etc., qui adressent aux rédacteurs de la feuille à laquelle ils se sont abonnés avec empressement beaucoup de questions, dont les réponses sont presque toujours imprimées dans le même numéro. Nous y avons remarqué une lettre de l'évêque d'Autun aux pasteurs de son diocèse, et l'exorde de l'abbé Grégoire sur son serment civique. On y trouve encore des aperçus sur la nouvelle division des diocèses; un excellent traité des sectes religieuses, par Clavière; des articles fort curieux sur les prêtres et sur le fanatisme. La réfutation de la bulle du pape contre les décrets de l'Assemblée constituante, et un dialogue entre un curé et un fermier, s'y font également remarquer.

Nous avons déjà dit qu'il est question dans cet excellent recueil de tout ce qu'il peut être utile de savoir : nous le prouverons mieux en indiquant les sujets sur lesquels les rédacteurs s'efforçaient de donner des notions simples et claires aux souscripteurs. C'est ainsi qu'au milieu de ces instructions et de ces réponses aux pasteurs, on trouve une adresse aux marins, dans laquelle Kersaint leur fait connaître leurs droits et leurs devoirs; puis des lettres sur les armées de terre et de mer, et sur les colonies, lettres où sont traitées toutes les questions constitutionnelles qui se rattachent à ces fractions de la nation.

Les finances y sont aussi mises à la portée de tout le monde, et les rédacteurs de la *Feuille villageoise* s'en occupent souvent, et sous toutes les formes; ils y parlent du droit du timbre nouvellement modifié.

Comme on le pense, rien de ce qui peut intéresser l'agriculture n'est négligé dans une feuille destinée principalement aux agriculteurs : on y trouve des expériences sur le blé, sur la culture du tabac, sur celle des terres en général, sur les maladies des arbres, etc. Plusieurs articles d'astronomie pratique, dans lesquels on combat avec l'arme de la raison et de la science le préjugé qui attribue à la lune une grande influence sur la culture et sur les plantes, méritent d'être cités parmi les bons écrits que renferme cette précieuse collection.

Chaque *semaine* de la *Feuille villageoise* contient, en outre, un résumé des travaux de l'Assemblée nationale, après lequel vient. hebdomadairement encore, une revue intitulée : *Événements*, où sont enregistrés tous les faits qui méritent d'être mis sous les yeux des lecteurs.

Les livres destinés aux campagnes, ceux d'une utilité générale, les découvertes et les établissements nouveaux sont sommairement indiqués dans la *Feuille villageoise*, qui ne dédaigne pas d'instruire ses lecteurs par des contes, des fables et des apologues moraux.

Une publication qui offrait tant de variété et tant d'intérêt devait nécessairement obtenir un grand succès : celui de la *Feuille villageoise* fut prodigieux ; car tout le monde s'accorda pour la considérer comme un recueil précieux non-seulement pour les campagnes, mais encore pour les villes, et tout le monde voulut concourir à sa rédaction. Madame de Genlis y inséra une correspondance sous le titre de : *Lettres de Félicie à Mariane*, qui avait pour objet de relever la condition des paysannes. Des géographes, des historiens, des poëtes, des fabulistes, des marins, des militaires, des administrateurs, des publicistes, se firent un plaisir de contribuer à rendre la feuille de Cérutti aussi instructive que curieuse.

Avant la fin de sa première année, la *Feuille villageoise* se trouvait trop à l'étroit dans ses 20 pages hebdomadaires : on dut y en ajouter régulièrement quelques-unes en sus, et le prix de l'abonnement fut porté à 9 livres par an.

Lors de la fuite du roi, la *Feuille villageoise* fit une excursion dans le domaine de la politique et de la polémique. Cette fuite, et l'écrit laissé par Louis XVI, avaient indigné Cérutti ; et, sans manifester des opinions républicaines, il ne se rangea pas moins du côté de ceux qui considéraient la royauté comme avilie et perdue.

Après avoir applaudi à la suppression des ordres de chevalerie, on le vit adresser une lettre aux électeurs pour leur indiquer quel choix ils devaient faire pour la nouvelle Assemblée nationale. Cérutti reçut la récompense due à ses infatigables travaux : il fut un des premiers députés élus à Paris.

L'*Année villageoise* fut close par un coup d'œil sur la révision de la constitution, dans lequel il résume les débats orageux que cette révision fit naître.

Vers cette époque, l'état déplorable de la santé du créateur et principal rédacteur de la *Feuille villageoise* empira. Grouvelle, son

ami et son collaborateur, recueillit et publia dans l'*Ami des Citoyens* quelques vers que Cérutti mourant lui avait dictés au milieu de cette crise douloureuse et alarmante. Les voici tels que nous les avons trouvés dans le journal de Tallien :

STANCES FUNÈBRES, PAR J.-A.-J. CÉRUTTI MOURANT.

De nos législateurs parcourant la carrière,
J'espérais y répandre, y verser la lumière;
Mais le sort, m'arrêtant en un chemin si beau,
Me ferme la tribune, et m'ouvre le tombeau.

Je meurs. Pour adoucir ma pénible agonie,
J'ai la tendre amitié, j'ai la philosophie;
Enfin j'ai l'opium, breuvage sans pareil,
Qui ferait des enfers le palais du sommeil.

Je meurs. Peuple français, tu perds un cœur fidèle!
Puisse des émigrants la cohorte rebelle,
L'escadron féodal, revenir sous ta loi,
Ou tomber en poussière, et mourir... avant moi!

Et vous, bons villageois, que je brûlais d'instruire,
Avant que d'expirer j'ai deux mots à vous dire :
De tous les animaux qui ravagent un champ,
Le prêtre qui vous trompe est le plus malfaisant.

On ne s'attendait guère à cette conclusion, après avoir vu Cérutti membre de cette société fameuse dont tous les efforts tendaient à tromper et à dominer les peuples, et après avoir été en relations suivies avec une foule de pasteurs correspondants de sa feuille. C'est que Cérutti avait autant d'estime et de vénération pour les vrais pasteurs, comme il affichait du mépris pour les prêtres turbulents et de mauvaise foi.

Quelques efforts que fit Cérutti pour reprendre ses nobles fonctions d'instituteur des villageois, le mal mortel qui le minait l'obligea de confier la rédaction de sa feuille à son ami Grouvelle [1];

[1] Nous devons à l'obligeance de M. le colonel Maurin la communication d'une lettre autographe de Grouvelle, adressée au rédacteur du *Courrier français*, le 21 novembre 1791, par laquelle cet homme de lettres déclare qu'il est le seul collaborateur de Cérutti, et que c'est à tort que l'on a dit que M. Lequinio rédigeait la *Feuille villageoise* depuis la maladie de son fondateur.

mais ce fut toujours, ainsi que nous l'apprend son successeur, sous son inspiration et presque sous sa dictée.

La seconde série de la *Feuille villageoise*, ou plutôt sa deuxième année, commence par une lettre que les rédacteurs adressent à leurs abonnés des campagnes. On y lit les maximes suivantes :

« Lorsque dans un État la servitude politique est abolie, on y retrouve encore deux servitudes naturelles, la pauvreté et l'ignorance.

« Un peuple misérable est au premier tyran qui l'achète : un peuple idiot est au premier fourbe qui le flatte.

« Ne pouvant semer la richesse dans les hameaux, nous essayons du moins d'y porter la vérité et l'instruction.

« L'instruction est elle-même un trésor, et, ce qui vaut mieux, un bonheur !

« Elle dirige le travail, et prête de nouveaux instruments à l'industrie ;

« Elle embellit, elle anime le repos, en le préservant du cortége hideux de la débauche ;

« Elle honore et conserve la piété, qu'elle dégage des superstitions et sauve de l'hypocrisie ;

« Elle consacre la loi, dont elle explique les bienfaits et les oracles ;

« Elle veille sur la liberté, pour empêcher que sa flamme ne s'éteigne dans les cœurs, ou que ses étincelles n'allument la discorde.

« La liberté aveugle est une bacchante ; la liberté instruite est une divinité.

« Enfin, on demandait au premier moraliste de l'Asie, au célèbre *Confutzée*, quelle nation il croyait la plus heureuse : « Celle, répondit-il, qui instruit le mieux ses concitoyens et qui cultive le mieux ses terres. »

Cette seconde année de la *Feuille villageoise*, non moins riche, non moins intéressante, sous tant de rapports, que la première, fut marquée par une catastrophe qui aurait pu priver les habitants des campagnes de leur précieux journal, s'il ne s'était trouvé autour de son principal rédacteur un disciple instruit formé à son école. Nous voulons parler de la mort de Cérutti, dont Grouvelle nous apprend d'abord les longues souffrances.

« M. Cérutti est atteint depuis plusieurs mois d'une maladie

grave et douloureuse, nous dit Grouvelle dans le numéro 15 de la deuxième année. Après avoir, pendant quatre ans, servi la liberté et la raison par ses nombreux écrits, il avait espéré porter avec quelque fruit à la tribune législative l'indépendance courageuse de ses opinions; cet espoir avait un moment ranimé ses forces : les premières séances de l'Assemblée nationale les ont bientôt consumées... L'hiver ayant irrité ses maux, il s'est vu forcé, pour dernière privation, de renoncer quelque temps à son travail favori, à la *Feuille villageoise*. Cependant il la suit, il la surveille toujours. Son unique coopérateur, qui est en même temps son disciple et son ami, écrit, pour ainsi dire, sous ses yeux : il puise dans son entretien les vues, les sentiments, quelquefois les expressions même de ce philosophe patriote. De cette manière, ajoute Grouvelle, l'*intérim* se fera moins sentir à nos bons villageois, et ils attendront plus patiemment qu'une saison meilleure leur rende tout entier leur brillant et sage instituteur... »

L'espoir que Grouvelle donnait aux abonnés et aux nombreux lecteurs de la *Feuille villageoise* ne se réalisa pas. Un mois après, Cérutti mourait dans les souffrances, mais avec le calme d'un philosophe et la résignation d'un chrétien. Grouvelle nous a laissé des notices remplies d'intérêt sur la maladie et la mort de son ami.

« Pourquoi la Révolution, qui ranime tout, qui ressuscite tant de citoyens, disait à ce sujet le nouveau rédacteur de la *Feuille villageoise*, a-t-elle anéanti celui qui l'embrassa, qui la servit avec une si pure et si vive ardeur ! »

Puis rappelant tout ce que Cérutti avait fait pour la cause de la liberté, les écrits par lesquels il l'avait annoncée, ceux qui lui avaient si puissamment servi à la défendre et à la consolider, Grouvelle entrait dans les détails de la vie publique de son ami.

« Jour et nuit occupé à défendre sa patrie et la liberté, ajoutait-il, il eût dû sans doute se croire quitte envers elle... Un désir généreux d'être utile lui fit accepter avec joie le mandat que les électeurs venaient de lui donner. Il avait, pendant sa vie entière, médité des plans étendus pour le bonheur des hommes. Pour les préparer il s'était fait le journaliste des campagnes; pour les proposer et les établir lui-même, il voulut être l'un des législateurs de la France...

« Les événements publics qui signalèrent l'été de 1791, en sollicitant son âme, consumèrent le reste de ses forces...

« Le jour où l'on célébra le triomphe funéraire de Voltaire est

une époque remarquable de sa maladie. Il faut avoir connu son enthousiasme pour savoir quelles émotions devait lui donner cette majestueuse solennité. — « Toute la Révolution est là, disait-il. Quel spectacle en Europe qu'une grande fête publique où le noble et le prêtre ne jouent aucun rôle ; où la magistrature est aux pieds du génie ; où les métiers, les arts et les sciences s'honorent eux-mêmes par les honneurs qu'ils rendent !... » —

« Enfin s'ouvrirent les séances de l'Assemblée nationale, poursuit Grouvelle. Hélas ! il n'a fait qu'y paraître ! Au premier pas il succomba. C'est encore son plus grand regret : *Je comptais bien y périr*, me disait-il ; *mais j'aurais voulu du moins y donner plus d'un bon exemple, y ouvrir plus d'un bon avis*... Il a vu sa destruction ; il l'a vue sans crainte et avec indifférence. Il n'a plus cherché que les moyens de la rendre encore plus prompte, et surtout moins cruelle, par des lectures philosophiques, par de doux entretiens, même par la composition de plusieurs écrits. Pour jouir de son esprit, pour endormir ses souffrances, il a surtout invoqué le secours de l'*opium*, ami dangereux, dont il chantait sans cesse les louanges. Rien n'égalait, à l'entendre, le calme voluptueux, la rêverie enivrante dans laquelle il le plongeait. Rien n'égalait même la beauté des idées, l'éloquence et la grâce des discours qu'il lui inspirait. C'était l'*opium* qui, dans ces derniers temps, avait ranimé son goût pour la poésie ; c'est dans le ravissement, dans l'exaltation délicieuse que ce breuvage lui procurait, qu'il a voulu revoir, et qu'il a recomposé tout entier l'ouvrage dont nous donnons ici deux morceaux admirables [1].

« Hélas ! quand vous le lirez, bons villageois, le génie qui les dicta n'existera plus ! »

Ce même numéro contient encore une conversation entre Cérutti et un curé sur cette question : « Les superstitions religieuses et les terreurs de l'enfer sont-elles un frein nécessaire et convenable pour contenir le peuple ignorant ? »

Grouvelle, qui avait voué un culte à son ami, nous apprend que ses derniers entretiens roulèrent sur la *Feuille villageoise*. « Il me

[1] Le livre dont parle ici Grouvelle est un poëme intitulé : *les Jardins de Betz*, ouvrage accompagné de notes instructives sur les travaux champêtres, sur les arts, les révolutions, la noblesse, le clergé, etc. Ces notes furent en partie reproduites, comme le poëme lui-même, dans la *Feuille villageoise*, pour charmer, disait le rédacteur, et les esprits les moins cultivés, et les esprits les plus profonds.

conjurait, dit-il, de ne point abandonner cette publication; il m'encourageait par des éloges, me fortifiait par ses conseils; il me confiait ses vues, ses plans, ses méthodes pour la rendre de plus en plus instructive et intéressante. Il me désignait ceux des écrivains patriotes qu'il jugeait les plus propres à le remplacer. »

Ainsi l'ombre du fondateur de la *Feuille villageoise* planait encore sur ce recueil destiné à instruire l'habitant des campagnes.

La dernière production de son esprit, composée, nous apprend Grouvelle, trois jours avant celui de sa mort, fut le quatrain suivant :

Je vais rejoindre enfin le Dieu de ma pensée;
Puisse-t-il m'accueillir, pour prix de longs travaux,
En ce riant asile, en ce doux Élysée
Qu'il garde au philosophe, et qu'il ferme aux dévots.

François de Neufchâteau, dans une lettre sur Cérutti, adressée aux rédacteurs de la *Feuille villageoise*, et publiée dans ce recueil, racontait aux villageois la vie de leur instituteur, de celui qu'il appelait le vrai *Socrate rustique*. Et il annonçait son intention de concourir de tous ses moyens à la rédaction de la feuille de prédilection de son ami.

Enfin, plusieurs curés philosophes firent, dans leurs villages, le panégyrique du rédacteur de la feuille qui avait semé l'instruction dans les campagnes.

M. Dounous, juge au tribunal de Montauban, envoya des vers pour être placés au-dessous de son portrait, que les rédacteurs de la *Chronique du Mois* reproduisirent et firent graver à leurs frais. Voici ces vers; François de Neufchâteau les eût sans doute mieux faits :

Célèbre sans intrigue, honoré sans cabale,
Émulateur des vertus de Caton,
Disciple de Socrate, il prêcha sa morale
En écrivant comme Platon.
Il aima les humains comme la Providence;
Sur le peuple des champs il versa ses bienfaits,
En lui faisant chérir, par sa douce éloquence,
La liberté, les lois, le bonheur et la paix.

Nous croirions ne pas avoir rempli notre tâche en retraçant ici l'histoire du principal rédacteur de la *Feuille villageoise*, si nous ne faisions connaître le style dont il se servait pour présenter l'in-

struction aux classes de ses lecteurs pour lesquelles il écrivait. Nous allons donc citer quelques fragments propres à en donner une idée. Voici comment Cérutti apprenait aux villageois ce qu'étaient les parlements :

« Les parlements sont détruits. On craint que ces grands corps de magistrature ne soient trop regrettés en quelques endroits. Ami lecteur, se pourrait-il? auriez-vous besoin qu'on vous rappelât ce qu'étaient les parlements?

« D'abord, vous savez qu'ils avaient un grand pouvoir, avantage dont tous les corps usent pour le mal plus souvent que pour le bien ; car vous savez aussi que l'esprit d'un corps est toujours mauvais, quand même tous ses membres auraient un excellent esprit.

« Ami lecteur, les parlements se disaient les tuteurs des rois; mais quels tuteurs! ils secondaient les plus funestes caprices du monarque, et contrariaient son autorité salutaire. Ils se disaient les défenseurs du peuple; mais quels défenseurs! ils le laissaient surcharger de tailles, à condition qu'eux ne payeraient point de vingtièmes. Ils se disaient les représentants de la nation; mais ces faux représentants l'empêchaient d'en avoir de véritables.

« Les parlements étaient toujours en querelle avec les ministres, les évêques ou les intendants; mais pour quel sujet? Pour le partage de nos dépouilles; car c'était pour leurs priviléges, et tout privilége est la dépouille du peuple.

« Les parlements étaient nos juges; mais de quel droit? Ils avaient payé *tant*. Or la science et la vertu du juge ne s'achètent point avec la charge; et même quand tout un parlement n'aurait eu que des magistrats intègres et éclairés, des juges chargés de tous les procès qui s'élevaient à cent lieues à la ronde, avaient-ils le temps de bien juger? Or chacun sait combien était fatal cet éloignement des grands tribunaux. Quand votre partie adverse était plus riche que vous, n'étiez-vous pas contraint de lui tout céder, dans la seule crainte qu'elle ne vous ruinât en vous trainant à cent lieues de vos foyers?

« Ami lecteur, comme vous, nous sommes gens débonnaires, sans fiel, et qui pardonnons les injures; mais pourtant, quand nous plaidions avec un homme de robe, n'est-il pas vrai que nous perdions le plus souvent notre cause? Et quand, par malheur, un de ceux que nous appelions *nosseigneurs* s'avisait de vouloir s'arrondir, n'est-il pas vrai encore que le voisin lui cédait bien vite son

champ, au prix qui lui convenait? car il n'était pas sûr de résister à *nosseigneurs*.

« Enfin lorsque, par hasard, quelqu'un de nous osait être philosophe, ce qui signifie un homme assez courageux pour dire ou écrire toutes les vérités utiles aux hommes, alors, ami lecteur, savez-vous ce que faisait le parlement? il brûlait le livre, et le sage était flétri, banni, ou pis encore.

« Ansi donc, si quelque Français regrette aujourd'hui les parlements, qu'il regrette aussi la gabelle. la dîme, la corvée, les droits féodaux, la Bastille, les intendants.

« Encore un mot, ami lecteur. Soyons justes; distinguons les magistrats de la magistrature : si dans la foule des ci-devant conseillers ou présidents, vous connaissez quelque bon juge, n'hésitez pas à lui donner votre voix. S'il fut bon n'étant que magistrat par charge, devenu magistrat par choix il sera meilleur; il n'était que la créature de l'or, il sera la créature du peuple, et voudra, par de plus grandes vertus, mériter une place bien plus belle. »

Nous pourrions citer bien d'autres morceaux plus populaires encore, et remplissant tous le but que Cérutti voulait atteindre; mais il faudrait citer tout ce que renferme ce recueil, ou bien nous nous trouverions embarrassé pour le choix. Quelques-uns des articles que nous voudrions placer sous les yeux de nos lecteurs sont trop longs pour entrer dans notre cadre, et ils ne peuvent être analysés.

Tel est celui qui contient le *récit de la conduite et de l'intention du bon maire et des bons habitants du bourg de Crangy*, lors des émeutes occasionnées par la sortie des blés. Le moyen employé par ce maire pour ramener ses administrés à la raison nous paraît un modèle de sagesse et d'esprit; aussi Cérutti le présentait-il comme exemple [1].

La *Feuille villageoise* était à peine arrivée à son troisième semestre [2], quand elle perdit son fondateur. A dater de cette époque, c'est-à-dire du mois de février 1792, c'est Grouvelle qui va en diriger la rédaction. Mais, comprenant combien cette tâche était au-dessus des forces d'un seul homme, il appela à son secours Ginguené, connu par de bons ouvrages, dans plusieurs desquels il

[1] La question de la libre circulation des blés, à laquelle ce récit se rattache, a été traitée maintes fois dans la *Feuille villageoise*.

[2] Chaque semestre, composé de 26 livraisons, forme un volume de plus de 600 pages, et chacun de ces volumes est terminé par une table alphabétique des matières qui y sont traitées.

s'était occupé de l'instruction des habitants des campagnes. Par une lettre adressée aux souscripteurs de la *Feuille villageoise*, ce littérateur leur annonce qu'ayant été l'ami de Cérutti, et se trouvant aussi lié avec Grouvelle par la conformité de leurs goûts et de leurs opinions, il allait coopérer à la rédaction du recueil que leur avait légué Cérutti.

« C'est vers les champs, leur disait Ginguené, que se tournent sans cesse et mes regrets et mes espérances... Lorsque je ne serai plus, mon nom recevra des villageois la plus honorable récompense. Ils le placeront entre les noms de leurs deux premiers amis, de celui à qui je succède, sans pouvoir le remplacer, et de celui qui m'appelle à lui, et que le cours de la nature a destiné à ne me pas donner le chagrin de lui survivre. »

Voilà donc la *Feuille villageoise* confiée aux soins, aux lumières et à l'esprit de Grouvelle et de Ginguené. D'autres hommes de lettres, tels que Lequinio, François de Neufchâteau, Lanthénas, Boileau, etc., vont contribuer à rendre ce recueil aussi varié, aussi instructif, aussi attrayant qu'il l'avait été par le passé : tout semble se réunir pour en rendre le succès toujours plus éclatant [1].

Mais les circonstances dans lesquelles la France se trouve bientôt exigent impérieusement que les rédacteurs de la *Feuille villageoise* se lancent dans la carrière politique, car la politique absorbe toute l'attention de l'habitant des villes comme de celui des champs. La France se disposant à la guerre avec les nombreux ennemis de la liberté, tout le monde veut savoir ce qui se passe aux frontières, de même qu'au milieu de la capitale; tout le monde a les yeux fixés sur nos armées, sur l'Assemblée nationale et sur les sociétés populaires : l'on veut connaître, dans tous leurs détails, ce qui s'y dit, ce qui s'y fait. La feuille de Grouvelle et de Ginguené, sans dévier formellement de la ligne tracée par son fondateur, ne peut néanmoins plus s'occuper exclusivement des questions qu'elle traitait dans des temps moins critiques; elle doit négliger les théories de la liberté pour s'occuper de la défendre.

Tous les intéressés dans cette publication ne virent pas alors du même œil cette transformation forcée de la *Feuille villageoise*. Le libraire Desenne trouva fort mauvais un changement qui pouvait

1 Au 4e volume de sa collection, la *Feuille villageoise* avait atteint le chiffre de 11,000 souscripteurs, nombre prodigieux, si l'on réfléchit au peu d'instruction qui existait alors dans les campagnes, où la plupart des villageois ne savaient pas lire.

nuire à ses intérêts d'éditeur. Comme tous les libraires de ce temps-là, il crut que ce recueil lui appartenait, par cela seulement qu'il s'imprimait et se vendait chez lui[1], et se permit de congédier publiquement Grouvelle, par un *avis* imprimé en tête de son numéro du 5 juillet 1792.

« Le vertueux *Cérutti*, en traçant le plan sage et courageux de la *Feuille villageoise*, dit le libraire Desenne, n'eut d'autre but que de la rendre utile et instructive aux habitants des campagnes... Avant sa mort, il les recommanda à M. *Grouvelle*, son disciple... Les numéros que cet écrivain consacra à célébrer les vertus et les talents de son illustre instituteur parurent annoncer tout ce qu'on pouvait attendre de lui.

« Mais M. Grouvelle oublia bientôt les conseils de ce grand homme, et, dégagé de toutes entraves, se fit l'écho d'un parti qui semble vouloir anéantir cette même constitution[2], dont il se dit cependant le plus chaud partisan. Nous déplorions ce changement, nous sentions combien cette manière insidieuse de présenter des faits avérés pouvait induire en erreur et fausser le jugement des bons cultivateurs, lorsqu'un homme de lettres aussi vertueux que désintéressé nous offrit de consacrer ses talents et ses veilles à cet intéressant ouvrage. Jaloux de mériter l'estime, je dirai même l'amitié des lecteurs, nous avons accepté ses offres avec reconnaissance, et la *Feuille villageoise*, en continuant d'offrir les avantages promis par M. Cérutti, ne leur montrera plus dans le numéro prochain et les suivants que la vérité, rien que la vérité. »

Cet avis, d'autant plus outrageant pour les rédacteurs de la *Feuille villageoise*, qu'il fut inséré subrepticement dans le journal qu'ils rédigeaient, força Grouvelle et Ginguené de s'adresser aux tribunaux. Il intervint, sans retard, un jugement de la juridiction commerciale, qui déclara que la société existant entre le libraire et les rédacteurs ne pouvant être dissoute qu'à la fin des abonnements, Desenne serait tenu de faire imprimer les onze numéros qui restaient à publier, si mieux il n'aimait payer aux demandeurs la dépense qu'ils

1 Les mêmes prétentions furent alors élevées par Garnery, qui croyait que les *Révolutions de France et de Brabant* lui appartenaient; par Tremblay, qui se crut propriétaire du *Père Duchesne;* par Prudhomme, qui disputa les *Révolutions de Paris* à Tournon, et par plusieurs autres libraires ou imprimeurs. Les hommes de lettres auteurs de ces feuilles résistèrent à de pareilles prétentions, et les libraires, à l'exception de Prudhomme, furent réduits à établir de simples concurrences, qui n'eurent aucun succès.

2 Desenne voulait indiquer ici le parti républicain, auquel Grouvelle était attaché par ses opinions.

seraient obligés de faire; et que, dans le cas où Desenne jugerait à propos d'envoyer une autre *Feuille villageoise* que celle de Grouvelle, il devrait la distinguer par le titre ou le nom de l'auteur.

Ce jugement, qui consacrait l'inviolabilité de la propriété littéraire, débouta le libraire de ses prétentions; mais il n'en persista pas moins à annoncer la publication d'une autre *Feuille villageoise*, qui ne parut jamais.

Forts de ce jugement en leur faveur, Grouvelle et Ginguené forcèrent, à leur tour, le libraire à insérer un *avis* qu'ils adressaient à leurs abonnés. Ils les assuraient que Desenne avait été circonvenu par un parti puissant, ennemi de la Révolution et de la liberté, par le parti qui voulait que la constitution fût détruite ou modifiée. C'était indiquer la main du comité autrichien; c'était annoncer que leur libraire s'était vendu.

« Dans le danger imminent qui menace la liberté publique, disaient les rédacteurs, on voudrait amortir le feu du patriotisme: on voudrait que le peuple, et surtout celui des campagnes, se laissât effrayer, tromper ou séduire... On a cru faire aisément de nous ce qu'on voudrait faire de tous les Français, et que, pour nous vaincre, il ne fallait que nous déclarer la guerre. On a cru qu'il suffisait d'écrire en tête de notre travail qu'il n'y avait plus de société entre notre libraire et nous, pour que cette société fût dissoute, et que nous fussions évincés de notre propriété; mais des juges équitables en ont décidé autrement...

« Notre société avec M. Desenne devant être dissoute le premier jeudi d'octobre prochain, nous en avons formé une autre avec MM. les directeurs du Cercle social. C'est à leur bureau, rue du Théâtre-Français, n° 4, que pourront souscrire ceux de nos lecteurs qui préféreront notre *Feuille villageoise*, toujours écrite dans le même esprit, du même ton, et dans les mêmes principes, à celle que M. Desenne est le maître de publier en concurrence. »

Les rédacteurs de la *Feuille villageoise* purent donc continuer à instruire leurs lecteurs de tout ce qui se passait dans les régions de la politique, et ils crurent ne pouvoir mieux servir les populations des campagnes qu'en leur dévoilant les manœuvres des ennemis de la Révolution et de la cause de la liberté.

Bientôt la journée du 10 août les fortifia dans le parti qu'ils avaient pris, sans toutefois sacrifier les autres objets d'utilité, dont ils continuèrent de s'occuper.

Mais au moment où la *Feuille villageoise* prenait une attitude imposante, Desenne se déclara en faillite, et frustra ainsi les souscripteurs des numéros qu'il avait été condamné à leur livrer. Ne voulant reculer devant aucun sacrifice, Grouvelle et Ginguené, associés dès lors avec Bonneville, directeur du Cercle social, annoncèrent qu'ils rempliraient, à leurs frais, les engagements contractés par *un libraire déloyal.*

« Jamais, dirent-ils, notre commerce instructif avec nos bons lecteurs ne fut plus nécessaire. Notre silence deviendrait une calamité; il plongerait dans les ténèbres ceux que nous dirigeons, au moment même où il importe que leur marche soit plus assurée. Non, amis lecteurs, braves citoyens des campagnes, nous ne vous abandonnerons pas dans ces temps orageux ; nous sacrifierons tout pour continuer notre correspondance, nos récits exacts des événements, nos explications lumineuses des lois. Les imprimeurs du Cercle social, nos nouveaux associés, se joignent à nos sacrifices et à nos promesses. Dans leurs mains, la *Feuille villageoise* sera servie avec une régularité parfaite; vous la verrez, chaque semaine, arriver aux époques précises, comme on voit le soleil reparaître chaque jour aux heures attendues. »

Les promesses des rédacteurs furent en effet tenues régulièrement à partir de ce même jour [1]; et leur feuille, quoique beaucoup plus consacrée aux affaires politiques, aux événements, aux mouvements de nos armées, aux séances de la Convention nationale, aux actes officiels que par le passé, n'en continua pas moins à répondre à son titre, par une foule d'articles fort variés, et très-propres à remplir le but primitif de la *Feuille villageoise* [2].

Quoique Grouvelle eût été appelé aux fonctions de secrétaire général du conseil, il se montra toujours fidèle à ses villageois, et ne cessa de travailler à en faire de bons républicains, jusqu'à l'époque

1 Le prix seulement en fut augmenté de 3 francs par an, dans la quatrième année ; ce prix était payé en assignats.

2 Parmi les bons articles, en dehors de la politique du jour, que nous avons trouvés dans la feuille de Grouvelle et Ginguené, nous avons remarqué les suivants : *Portrait d'un roi, tracé par l'historien des Juifs; Du divorce, est-il défendu par la religion? Histoire de l'imprimerie, ses effets; Des sourds-muets; Abolition des serments; Bibliothèque villageoise; Sur les pommes de terre; Abolition de la contrainte par corps ; Sur les chansons nationales; Secours publics; Sur la liberté des cultes; Des prix d'agriculture; Sur la guerre civile; Du mariage des prêtres; Sur le civisme des femmes; Des sorciers; Des moulins; De la boulangerie, des fours,* etc.; *De la mendicité ; Sur le partage des biens communaux ; De la destruction des oiseaux nuisibles; Du salaire des prêtres; Sur la publication des lois; Ouvrages utiles aux villageois ; Sur le livre des rois ; Tolérance et charité ; Du gibier et de la chasse; Sur les chemins; Sur les cultes religieux ;* etc , etc., etc.

de la catastrophe du 9 thermidor, après laquelle la *Feuille villageoise* cessa de paraître, dans la cinquième année de sa publication, et à son 8e volume. Nous manquons de renseignements sur les motifs qui forcèrent alors les rédacteurs de ces cahiers à cesser toute correspondance avec les habitants des campagnes; nous devons supposer que les circonstances générales firent sentir aux éditeurs qu'avant d'instruire les villageois, il fallait les engager à sauver la France et la liberté.

PRUDHOMME.

Publié par la Société de l' Industrie Fraternelle

PRUDHOMME,

TOURNON ET LOUSTALOT,

RÉDACTEURS DES RÉVOLUTIONS DE PARIS.

Louis Prudhomme, imprimeur-journaliste, né à Lyon, en 1752. Il fut l'éditeur de plusieurs ouvrages destinés à répandre l'esprit démocratique en France. Il a publié aussi la *Géographie de la République française en cent vingt départements*; l'*Histoire générale des Erreurs, des Fautes et des Crimes commis pendant la Révolution*, etc., etc. Sa dernière publication fut une édition, en 15 volumes, des *Cérémonies religieuses*, qu'il mit au jour en 1820.

Quoique Prudhomme n'ait été d'abord que l'éditeur des *Révolutions de Paris*, et quoique tout le monde lettré sache qu'il commença cette publication avec *Tournon*, et que *Loustalot* fut, après Tournon, le principal rédacteur de cette feuille hebdomadaire, par l'effet de la séparation des deux premiers associés, et par la mort inopinée de Loustalot, Prudhomme resta seul en nom. Ce nom est donc demeuré définitivement attaché à ce patriotique journal.

Les *Révolutions de Paris*, publiées tous les dimanches, sous la forme de brochures, dont chacune se composait communément de 48 pages in-8°, puis de 56 [1], eurent un si grand débit, que Prudhomme dut en faire plusieurs éditions. Ce fut pendant cette réimpression qu'il eut l'idée de commencer son recueil par une *introduction* destinée à présenter l'histoire du despotisme et de ceux de ses actes qui contribuèrent le plus directement aux événements racontés par la feuille hebdomadaire. C'est une sorte de coup d'œil

[1] Plus tard, Prudhomme réduisit à environ 40 le nombre des pages de chacune de ses livraisons; mais il les fit imprimer alors avec des caractères beaucoup plus petits, ce qui, en définitive, augmentait encore le texte publié.

rétrospectif qui nous conduit jusqu'au renvoi de Necker, époque d'où partent les numéros réguliers des *Révolutions de Paris*. L'introduction au journal de Prudhomme fut publiée en janvier 1790; elle forme 70 pages. Nous devons supposer qu'elle est de Loustalot[1]. En voici la péroraison :

« En nous reportant à l'époque de la convocation des états généraux, on est étonné, dit l'auteur, de voir combien la France diffère de ce qu'elle était; combien le Français libre diffère déjà du Français esclave, auquel il ne restait plus de consolation que dans sa frivolité. L'imagination elle-même est étonnée de l'espace que nous avons franchi en peu de mois. Il y a sans doute des vices dans quelques opérations de l'Assemblée nationale, parce que les hommes ne produisent rien de parfait; mais le temps et l'expérience, ces grands instituteurs de l'homme, répareront les défauts ou les vices qui auront échappé. Le peuple a sévi sur quelques têtes coupables ou soupçonnées : nous ne prétendons point autoriser la sanguinaire vengeance; nous espérons, au contraire, que désormais la loi prononcera la peine. Mais pour s'en rapporter aux lois, il faut être sûr de leur action, et le peuple savait qu'elles n'étaient inflexibles que pour lui! Ne calomnions pas le peuple. Il a été cruel un moment dans la vengeance; mais on l'opprimait depuis des siècles avec barbarie. Dans une cause aussi importante il ne faut pas juger d'après l'impression du moment.

« C'est ce que nous avons tâché de faire avant de consigner nos pensées dans cet écrit. Nous avons suivi tous les mouvements qui ont préparé la séance royale et ses effets. Nous avons vu de près les sensations que produisit à Versailles, le dimanche 12 juillet, le départ de M. Necker et des trois autres ministres estimés; nous avons vu ce jour-là la galerie de Versailles, d'où les députés des communes, qui y abondaient à pareil jour, s'étaient exilés. On n'y rencontrait que des gens en place ou des hommes connus par la part qu'ils prenaient à l'événement. Quelques observateurs y étudiaient les physionomies : sur les unes on lisait la joie franche; sur les autres les anxiétés de la joie même et de la crainte. Nous y entendîmes un député dire hautement, par allusion au renvoi de

[1] A l'époque de la mort de Loustalot, Camille Desmoulins ayant dit que les *Révolutions de Paris* perdaient, en cet écrivain patriote, leur plus ferme appui, Prudhomme réclama vivement, et, dans une polémique assez aigre, il chercha à démontrer qu'il avait toujours été le principal rédacteur de sa feuille.

M. Necker, qu'il s'était purgé avec un grain d'émétique. Enfin, après avoir observé dans le château et jusque chez les princes la savante dissimulation ou celle qui se trahit, les premiers mouvements de la joie ou de la douleur, de la surprise ou de l'indignation; après avoir assisté à la séance du 13; après avoir tout vu, jusqu'aux cavaliers et aux chevaux casernés dans l'Orangerie, aux hussards postés à l'ombre du parc de Trianon, nous nous sommes renfermés en nous-mêmes, pour comparer et préserver notre jugement de l'enthousiasme, de l'admiration ou de la haine, qui exagèrent également. »

Le 1er numéro des Révolutions de Paris, *dédiées à la nation et au district des Petits-Augustins*, porte la date du 12 au 17 juillet 1789. Il contient une relation fort détaillée, jour par jour, de tout ce qui se passa de remarquable, à Paris et à Versailles, dans le courant de cette semaine. La troisième édition de ce numéro, que nous avons aujourd'hui sous les yeux, est ornée de plusieurs gravures, représentant la prise d'armes au Palais-Royal, les anxiétés de la nuit du 12 au 13, l'invasion de la maison de Saint-Lazare, l'incendie des barrières, le camp du Champ de Mars, le siége de la Bastille et un plan de cette forteresse. Ayant possédé une édition dans laquelle ces estampes ne se trouvaient pas, nous pouvons affirmer que les premiers numéros de la feuille de Prudhomme n'en eurent point, et que ces ornements n'ont été ajoutés qu'en 1790, en même temps que ceux qui figurent dans l'introduction.

Comme le mérite des *Révolutions de Paris* ne consiste guère dans ces gravures, généralement mauvaises et quelquefois ridicules, nous en parlons pour la dernière fois, aimant mieux attirer l'attention du lecteur sur ce que ce recueil révolutionnaire renferme de bon et de curieux.

Ici nous serions bien embarrassé si nous voulions faire un choix, car tout est intéressant dans les numéros de Prudhomme, soit qu'ils aient été rédigés par Tournon ou par Loustalot, soit que Prudhomme lui-même y ait mis la main, ainsi qu'il n'a cessé de l'assurer au public. Sa feuille, qui n'est d'abord qu'un livre dans lequel sont enregistrés, jour par jour, tous les détails que l'auteur a pu apprendre sur les mouvements du peuple, sur l'attitude des districts, sur les délibérations de la commune et de la municipalité, sur les séances de l'Assemblée nationale, sur les actes du gouvernement, etc., etc., n'étend pas ses observations au delà de Paris et de Versailles. Mais les détails quotidiens qu'elle donne sont tellement

complets, qu'on pourrait fort bien écrire l'histoire de la Révolution sur les seuls matériaux contenus dans ce recueil.

On comprendra facilement qu'un rédacteur à l'affût de tout ce qui se dit et se fait d'intéressant, et qui dispose, tous les huit jours, de 50 pages, dont les quatre cinquièmes sont destinés à enregistrer ces faits, devait ne laisser que fort peu à glaner après lui. C'est dans ces détails que consiste le principal mérite des premiers numéros de cette feuille, c'est-à-dire de ceux écrits par la société Prudhomme et Tournon. Loustalot y mit ensuite le cachet de son incontestable talent.

A partir du 8e cahier, un avis inséré au commencement nous apprend que des contestations se sont élevées entre les deux premiers associés, à la suite desquelles Tournon livrait au public, sous le titre de *Nouvelles Révolutions de Paris*, des numéros faisant suite à ceux publiés en société. Prudhomme s'y récrie contre ce qu'il appelle une *supercherie*, et engage les souscripteurs à lui continuer sa confiance. « Ces publications, dit-il, n'ont rien de commun avec la nôtre, quoiqu'on ait annoncé qu'elles étaient faites par les rédacteurs et auteurs des premiers numéros [1]. »

A partir de cette protestation, Prudhomme ajoute à son titre primitif les énonciations suivantes : *avec un extrait des papiers trouvés dans la Bastille, et le résultat de l'Assemblée nationale; nouvelles des provinces, et autres pièces.*

Au 11e numéro, il dit encore ces mots : « Pour reconnaître les bontés dont le public nous a honorés, nous ferons paraître une *Introduction aux Révolutions*, ouvrage qui contient un tableau historique et politique de tout ce qui s'est passé en France depuis la première assemblée des notables, et qui démontre les causes politiques de l'étonnante révolution qui vient de s'opérer. Cet ouvrage parviendra *gratis* à nos abonnés. » Prudhomme promet en outre que ses *Révolutions* seront accompagnées de gravures analogues aux circonstances.

Il annonce enfin qu'à partir de son 13e numéro, il adoptera une nouvelle marche, afin de mettre plus d'ensemble dans l'ouvrage, plus de diversité dans les matières, et plus d'uniformité dans le style.

1 Camille Desmoulins était convaincu que Prudhomme s'était emparé des idées et du travail de Tournon, et il considérait le jugement intervenu comme spoliant l'homme de lettres au profit de l'éditeur. Nous devons dire ici que Tournon n'a signé que le 1er numéro, et que les suivants portent tous la signature de Prudhomme; son timbre, comme *éditeur seul propriétaire*, ne fut apposé que plus tard.

Lors même que nous n'aurions pas eu sous les yeux les volumes entiers que Tournon fit paraître de son côté, tous ces avis, toutes ces promesses d'améliorations nous auraient convaincu qu'il y avait lutte et concurrence entre les deux fondateurs des *Révolutions de Paris*. Prudhomme nous l'apprend lui-même, en prévenant ses souscripteurs, dès la fin d'octobre, de se tenir en garde contre une *contrefaction* de tous les précédents numéros, dans lesquels, disait-il, on avait omis des matières afin de pouvoir livrer les numéros contrefaits à un prix inférieur; et il rappelait de nouveau que sa publication, à lui, serait ornée de gravures qui tenaient à l'histoire de la Révolution. Prudhomme aurait été plus vrai, s'il eût parlé de concurrence et non de contrefaçon.

La contestation qui existait entre Prudhomme et Tournon ayant été portée devant le comité de police, ce comité déclara, sous la date du 4 novembre 1789, que le sieur Prudhomme, *comme chef de l'entreprise* du journal intitulé : *Révolutions de Paris*, pouvait continuer cette publication, et qu'il était propriétaire des souscriptions [1].

La victoire resta donc à l'éditeur, qui continua régulièrement son intéressante et volumineuse publication, avec le secours de Loustalot, jeune avocat, ancien condisciple et ami de Camille Desmoulins. Ce fut toujours à ce jeune publiciste que le public attribua dès lors les meilleurs articles que continrent les *Révolutions de Paris* jusqu'à l'époque de sa mort.

Tournon ne se découragea pas : il continua sa publication pendant près de deux ans encore; mais au bout de ce temps, ne pouvant plus soutenir la concurrence avec Prudhomme, ni la comparaison avec Loustalot, il cessa cette concurrence [2].

[1] Cette décision fut loin d'être approuvée par les hommes de lettres. Camille Desmoulins s'en montra fort mécontent : il parla, dans son journal, de la discussion entre les deux prétendants comme d'une *lutte inégale*, Tournon étant pauvre.

[2] Du numéro 1 à 16, les livraisons de Tournon se composent des mêmes récits qu'on lit dans celles de Prudhomme, mais avec quelques abréviations; de manière qu'il y a moins de pages, quoique le caractère soit plus gros. Cette similitude cesse à la fin de décembre 1789; les livraisons de Tournon n'ont dès lors rien de commun avec celles de Prudhomme que les sujets traités dans leurs feuilles respectives.

Au 35e numéro, Tournon prend le titre de : *Révolutions de Paris et de l'Europe;* cette série finit avec le deuxième trimestre de 1790 (41 numéros).

Au 2 juillet de cette même année 1790, la feuille de Tournon ne porte plus d'autre titre que celui de : Révolutions de l'Europe, *journal des municipalités*. C'est la deuxième série de ses numéros; au 19e, il change encore son titre, ou plutôt il l'allonge ainsi : Révolutions de l'Europe et Mercure national réunis, *journal démocratique*. Enfin, au 21e numéro, ce dernier titre est renversé, et le journal de Tournon porte celui de : Mercure national ou Révolutions de l'Europe, *journal démo-*

Voilà bien des détails arides, mais que nous ne pouvions passer sous silence, car c'est une partie de l'histoire du journal en lui-même qu'ils apprennent au public. Il nous reste à faire connaître les opinions des rédacteurs; et ici notre tâche devient tellement difficile, à cause de l'abondance des matières sur lesquelles nous devrions nous exercer, qu'il faut ou renoncer à la remplir, ou nous borner à quelques simples citations.

Nous adoptons ce dernier parti, avec d'autant plus de raison que le journal de Prudhomme contenant, dans les plus grands détails, tout ce qui s'est dit et fait, surtout au commencement de notre Révolution, nous mettrait dans la nécessité de répéter bien des choses dont nous avons déjà parlé dans les articles de Brissot, de Camille Desmoulins, de Marat, etc., etc. Ce sont ces détails, que les lecteurs se montraient si avides de connaître alors, qui firent la fortune des *Révolutions de Paris*. Aujourd'hui ils ne peuvent plus être considérés que comme des matériaux précieux, dont une plume judicieuse élaguera tout ce qui ne mérite pas d'être conservé par l'histoire.

On aura une idée de l'immensité de ces matériaux quand on considérera que chaque trimestre des *Révolutions de Paris* forme un volume de près de 700 pages, que la totalité de cette collection ne renferme pas moins de dix-sept trimestres, et que tout, dans ces volumes, est exclusivement consacré aux affaires publiques.

Il est peut-être utile de remarquer que, jusqu'après la nuit du 4 au 5 août 1789, dans laquelle fut abattu l'arbre de la féodalité, le journal de Prudhomme ne s'occupa pas plus de l'Assemblée nationale ni de ce qui se faisait à Versailles que si cette ville et la réunion qu'elle renfermait n'existaient pas. Soit à cause du titre de sa feuille, soit que son propre bon sens lui indiquât que Paris seul faisait la Révolution, et que seul il l'accomplirait, le rédacteur ne porte son attention que sur les événements qui ont lieu dans la ville qui vient de détruire la Bastille. Ses articles quotidiens ne présentent que les actes du conseil communal, ceux des districts, ceux des citoyens armés pour la défense de la liberté et du peuple, ceux des gardes françaises et des vainqueurs de la Bastille, etc.; il ne fait point d'excursion ailleurs.

cratique. Il fut continué ainsi jusqu'à la 52e livraison. Le journal publié par Tournon se compose de 93 numéros en tout, qui sont réunis en 6 volumes.

Ce journal, dont la fameuse épigraphe est connue de tout le monde :

Les grands ne nous paraissent grands
Que parce que nous sommes à genoux ;
. . . . . Levons-nous !

ce journal, disons-nous, avait compris que, dans la Révolution, le peuple était tout, et qu'il fallait d'abord commencer à s'occuper de lui.

Ce fut encore pour lui faire abhorrer le despotisme que Prudhomme publia les pièces trouvées dans les archives de la Bastille, pièces fort curieuses, qui occupent, en partie, plusieurs numéros des *Révolutions de Paris*. Ce ne fut qu'à son 10e nnméro que le rédacteur commença à parler de l'Assemblée nationale, et encore se borna-t-il à publier un bulletin fort exigu du résultat de ses séances.

A la même époque, Prudhomme inséra aussi quelques nouvelles des provinces, et beaucoup de lettres sur les affaires publiques. Mais ce qui se passait à Paris avait toujours la préférence.

Rendant compte de la nomination des officiers de la garde nationale par les districts, le rédacteur se montrait affligé des intrigues nouées pour porter l'épaulette.

« Nous sommes tellement encore pliés et façonnés au joug de la basse servitude, disait-il, que les membres de nos districts se croient toujours honorés de choisir pour chefs des nobles ou des gens titrés ; et lorsqu'on ne s'agite que pour anéantir les abus, l'on ne met en place que des gens qui en vivent ! Il semble pourtant qu'ils devraient être nécessairement exclus de tous les postes publics. Ici l'on nomme un fermier général, là un ex-secrétaire de l'archevêque de Sens ; plus loin un grand seigneur, ou même un procureur, et puis des *feuilletistes* qui se louent, et disent que tout est bien. Il ne faut désespérer de rien ; incessamment ces messieurs auront recouvré tout ce qu'ils avaient perdu, et tout ira *le mieux du monde dans le meilleur des mondes possibles.* »

Il faut lire, dans les *Révolutions de Paris*, la colère de son rédacteur contre le *veto* accordé au roi. C'est dans ce journal que se trouvent les détails de la fermentation du Palais-Royal, de ses délibérations, de ses démarches pour empêcher ce *veto*, qu'on considérait comme la ruine de la liberté et le triomphe de la contre-révolution.

« Il s'éleva, sur le soir, différentes motions dans le café de Foi, raconte le rédacteur après avoir fait connaître les avis qui arrivaient de Versailles où s'agitait cette grande question du *veto* : les uns voulaient que l'on fît assembler les districts ; mais la lenteur de leurs opérations, l'incertitude de la réussite, le manque de caractère pour former une députation légale qui pût être admise par les représentants de la commune, l'absence du patriotisme dont l'opinion de certains particuliers inculpait quelques-uns de ces membres, semblaient enfin devoir faire rejeter ces démarches insuffisantes.

« Cependant il faut agir, disait-on ; dans trois jours la France est esclave, et l'Europe suivra son sort ! — Dans ces alternatives cruelles, l'on ne prit conseil que d'un patriotisme ardent. Dans la chaleur des débats, quelqu'un rédige une motion, qui porte en substance que, sur-le-champ, il faut partir pour Versailles ; déclarer que l'on n'ignore point quels sont les complots de l'aristocratie pour faire passer le *veto* absolu ; que l'on connaît tous les membres de cette ligue odieuse ; que s'ils ne se rétractent, quinze mille hommes sont prêts à marcher ; que la nation sera suppliée de briser ces infidèles représentants, et d'en nommer d'autres...

« Déjà l'on savait, dans Paris, qu'au Palais-Royal on délibérait en tumulte. Ces chefs militaires, qui venaient de jurer à la nation qu'elle serait libre, s'alarment en voyant des amis de la liberté voler pour la défendre ! Ils donnent des ordres : des grenadiers se portent sur le passage de ces braves citoyens ; ils les arrêtent, et comme ceux-ci sont sans ordres et sans existence légale, il faut, si la patrie est en danger, qu'elle périsse tranquillement, plutôt que de la sauver contre les règles de cette légalité...

« Remarquez que lorsque ces citoyens furent arrêtés, à peine étaient-ils cinquante. Néanmoins on traîne du canon, tous les postes sont sous les armes, l'alarme est dans Paris ; des courriers la portent à Versailles ; l'effroi s'y répand ; l'on se met sur la défense : les Parisiens... quinze mille hommes... l'on est perdu...

« Non, Broglie et son armée d'assassins n'eussent jamais produit plus de troubles et de crainte que l'action de ces citoyens ! Il faut qu'il y ait encore parmi nous beaucoup d'esclaves et de mauvais citoyens, puisque le cri de la liberté et les démarches du patriotisme jettent une épouvante plus terrible que les détestables attentats du despotisme ! »

Cette crise dura plusieurs jours, et le rédacteur des *Révolutions* ne manque pas de nous apprendre et l'indignation du Palais-Royal contre l'Assemblée nationale, et ses nouvelles démarches, et la tiédeur des représentants de la commune, et l'intervention de la garde citoyenne. Toutes ces pages, acquises à l'histoire de notre Révolution, mais que les historiens ont trop négligées jusqu'ici, sont du plus haut intérêt; car, à défaut des recherches du style, elles portent le cachet de la vérité.

« Ce soir, racontait encore le rédacteur des *Révolutions de Paris* sous la date du 1er septembre, le café de Foi était rempli de citoyens qui écoutaient avec avidité la lecture de l'opinion de M. Schmitz sur le *veto* : chaque phrase excitait les plus vifs applaudissements, et ceux qui étaient dehors demandaient le lecteur. Tout à coup les applaudissements ont changé en cris d'indignation : *A bas! non, non! c'est infâme!* On lisait un plan de constitution avec *veto*, *sénat*, etc. Les cris du dehors répondaient à ceux du dedans. La patrouille a cru qu'il y avait tumulte; elle est entrée au café : la vue des armes a effrayé quelques auditeurs; ils ont cassé les carreaux pour sortir par les fenêtres; plusieurs ont été blessés par le verre. Le café a été bientôt vide et fermé... »

Et que l'on ne croie pas que ces bouillonnements du volcan révolutionnaire cessassent dès le lendemain. Le Palais-Royal entrait en fermentation toutes les fois que la liberté courait quelque danger: alors il remuait la commune et les districts, et le peuple et Paris.

« Les discours tenus à l'Assemblée nationale au sujet du *veto* ou de la sanction royale, ajoutait deux jours après le rédacteur des *Révolutions de Paris*, sont l'objet de toutes les conversations. L'horreur qu'a causée le *veto* absolu a été telle, qu'on se regarde comme sauvé, si on n'accorde au roi que le *veto suspensif*... Nous avons passé rapidement de l'esclavage à la liberté; nous marchons plus rapidement encore de la liberté à l'esclavage: on endort le peuple au bruit des louanges qu'on lui prodigue sur ses exploits; on l'amuse par des fêtes, des processions et des épaulettes...

« Le premier soin de ceux qui aspirent à nous asservir, ajoutait Loustalot, sera de restreindre la liberté de la presse ou même de l'étouffer; et c'est malheureusement au sein même de l'Assemblée nationale qu'est né le projet d'écraser les hommes libres, les écrivains généreux qui se dévouent pour la cause de la liberté.

« Pour nous, qui nous sommes sentis dignes d'écrire l'histoire

de cette époque intéressante, nous jurons une haine irréconciliable aux oppresseurs et aux ambitieux, quels qu'ils soient. Nous les prévenons que la crainte et l'intérêt ne peuvent rien sur nous; que nous dénoncerons à l'opinion publique toutes les atteintes qui seront portées à la liberté publique, civile et de la presse, soit à notre préjudice, soit à celui du dernier des citoyens. Nous les prévenons qu'ils tenteraient en vain contre nous l'épreuve de la persécution: que la chaîne de ceux qui coopèrent à cet ouvrage est trop longue pour qu'ils puissent se promettre d'en atteindre les extrémités; que nous nous expatrierons, s'il le faut, pour être vrais, et que si la violence nous en ôtait la faculté, le tyran qui aurait osé l'employer n'aurait qu'un moyen de nous réduire au silence, celui de nous arracher la langue, si toutefois, pour le priver de ce plaisir barbare, nous n'avions pas le courage d'imiter Anacharsis... »

Près d'un mois s'était écoulé sans que l'agitation se fût calmée : seulement elle changeait souvent d'objet, et des causes diverses l'entretenaient, au grand chagrin des modérés et des aristocrates, désespérés de ne pouvoir surprendre ni tromper une population qui avait des sentinelles aussi vigilantes.

« Il n'y a point eu de patrouilles hier au Palais-Royal, racontait encore le rédacteur des *Révolutions de Paris* sous la date du 29 septembre : aussi ce forum était-il tranquille; le peu de soldats nationaux que l'on y voyait se comportaient si bien, que personne n'avait été troublé.

« Mais ce soir, entre cinq et six heures, des détachements sont entrés de tous les côtés, et se sont jetés avec violence à travers les groupes de *censeurs*; il y a même eu des soldats qui ont affecté de porter la crosse de leurs fusils de manière qu'elle blessait les reins de ceux qui ne se retiraient pas assez tôt. Le public honnête, composé de bons patriotes de Paris, des provinces et de quelques étrangers, a murmuré hautement. Des murmures il a passé aux huées et aux sifflets. Une patrouille arrête un citoyen paisible (c'était l'abbé Robin, écrivain distingué par des ouvrages qui respirent le plus pur patriotisme) : on se récrie en sa faveur; on repousse la patrouille; on *résiste à l'oppression*, et le citoyen est relâché.

« Le jardin ressemblait assez à un champ de bataille. M. le duc d'Aumont, commandant de bataillon, est assis vis-à-vis le café de Foi; des aides de camp, ou des officiers qui en ont les fonctions, courent d'une patrouille à l'autre. Elles vont et viennent; elles font,

au milieu des groupes, des évolutions si précipitées, qu'elles sont ridicules. Les citoyens s'indignent, jettent un cri, et s'avancent. Une patrouille présente la baïonnette... Jouissez, aristocrates, le moment de votre triomphe n'est pas éloigné...

« Cependant les soldats se sont reposés sur les armes; on a parlementé, chaque citoyen a adressé la parole à un soldat; et, au milieu de cent questions, de cent propos qui s'entrecoupaient, on entendait les choses les plus sublimes.

— « Je ne porte point d'uniforme, disait un avocat, parce que c'est « un instrument de despotisme. Si je le portais, et que j'eusse à « obéir à des ordres aussi contraires à la liberté, je le mettrais à bas « ici même, et je m'en irais chez moi en chemise, aux applaudisse- « ments de mes concitoyens. »

— « Je suis officier de la garde nationale, disait un homme qui « avait en effet la redingote militaire; je vais demain au district « donner ma démission; je connais plus de cent cinquante jeunes « gens appartenant à des familles honnêtes, qui imiteront mon « exemple, et qui ne resteront pas dans un corps à qui l'on fait « perdre, de gaieté de cœur, la considération qu'il doit avoir. »

— « Il faut que nous le cassions, ce corps, reprenait un autre; « nous n'avons pas vu le piége qu'on nous tendait, en isolant ainsi « trente mille hommes armés des autres citoyens; tout corps est « aristocratique. Il n'y a pas un seul citoyen qui n'ait aussi bien « le droit d'être armé et de faire le service public que ces trente « mille messieurs. »

— « Armons-nous de sifflets, ajoutait un plaisant; un homme « libre peut siffler quand bon lui semble. Or, tant qu'il y aura des « patrouilles dans le Céramique, nous sifflerons; ce sera la conjura- « tion des sifflets. »

— « Nous méritons notre sort, s'écriait un patriote. Pourquoi « avons-nous placé à notre tête des ducs, des comtes, des barons et « des agents de change? (Un agent de change était à la tête de la « patrouille dont on avait eu le plus à se plaindre.) Nous avons « parmi nos chefs de division jusqu'à l'auteur du mémoire des « princes : il y a dans le corps des officiers plus de soixante joueurs « de l'*hôtel d'Angleterre*. »

Quelques jours après la publication de ces détails par le rédacteur des *Révolutions de Paris*, détails qui indiquent, et l'esprit de cette feuille, et la direction qu'elle voulait imprimer à l'opinion publique,

on étalait chez les marchands d'estampes une caricature intitulée : *le Patrouillotisme chassant le Patriotisme du Palais-Royal* : on y voyait les citoyens poursuivis dans le jardin par des gardes nationaux ayant un bandeau sur les yeux, et donnant ainsi des coups de baïonnette. Pour démontrer qu'ils servaient les projets des ennemis de la Révolution, on avait coiffé ces gardes nationaux avec des mitres, et ils avaient à leur cou des cordons et des croix. Le chef de ces soldats (on avait voulu désigner Lafayette) tenait la pointe de son épée appuyée contre la poitrine d'un citoyen, qui avait à sa main un livre sur lequel étaient écrits ces mots : *Droits de l'Homme, Constitution, Liberté !*

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir reproduire en entier les plaintes et les réflexions très-sensées qu'arrachèrent au rédacteur des *Révolutions de Paris* le fameux décret du *marc d'argent*, celui qui divisait les citoyens en *actifs* et *non actifs*, la loi martiale, la nouvelle organisation des municipalités, ainsi que plusieurs autres actes de l'Assemblée nationale, qui parurent, aux yeux de ce rédacteur, autant d'attentats contre la liberté.

« Une loi, dont le nom seul devrait choquer les hommes qui viennent d'éprouver toutes les horreurs du gouvernement militaire, disait-il en parlant de la loi martiale, a paru destinée à favoriser les menées, les projets des aristocrates, et à forcer le peuple à tendre ses mains à de nouveaux fers. Le district de Sainte-Élisabeth, auquel une suite de sages délibérations donnent quelque prépondérance, a déclaré que l'effet de cette loi était d'armer les citoyens contre les citoyens... Il fut proposé, dans une séance longue et orageuse du district Saint-Martin-des-Champs, de s'opposer à l'exécution de cette loi, et de faire défense aux membres du district de porter l'habit uniforme, tant qu'elle subsisterait...

« C'est en vain qu'on nous dit que la loi martiale rendra au citoyen la tranquillité, la liberté aux travaux de l'Assemblée nationale, et préviendra des sacrifices sanglants. Ce n'est que pour nous priver de l'insurrection des citoyens, ressource funeste et désastreuse, mais la seule qui nous ait sauvés jusqu'ici ; c'est l'insurrection des citoyens qu'ils veulent étouffer... Ce sont de ces coups terribles qui, quand ils portent, forment une plaie profonde : ce coup était prévu depuis longtemps. M. de Mirabeau l'annonçait, afin d'y accoutumer nos esprits ; et le boulanger et les deux hommes exécutés le lendemain sont peut-être trois victimes qui devaient le préparer :

on n'a produit ces scènes sanglantes que pour avoir occasion de demander la loi martiale. Si c'est le hasard qui a produit cette scène, ils en ont profité comme des gens prêts à tout événement... »

— « Où sommes-nous? s'écriait Loustalot après avoir déploré tous les mauvais décrets dont celui du *marc d'argent* lui avait paru renfermer les germes. Est-il vrai, citoyens, que nous ayons combattu pour la patrie? que nous ayons terrassé le despotisme et l'aristocratie? Est-il vrai que la Bastille n'existe plus? Qu'est devenue cette liberté si brillante dès son aurore? Elle s'est éclipsée devant une nouvelle aristocratie... l'aristocratie de nos mandataires!... »

Et il se plaignait de l'ascendant que la municipalité, c'est-à-dire le maire et les officiers municipaux prenaient sur la commune, c'est-à-dire sur le conseil général communal, considéré comme le corps législatif de la commune.

Le rédacteur des *Révolutions de Paris* avait, sur la plupart des autres feuilles de l'époque, un immense avantage, en raison de la latitude que lui laissaient ses nombreuses pages pour bien coordonner ses récits, les rendre complets, et pour développer son opinion sur les matières qu'il traitait. Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'occupait de la situation de Paris, il l'exposait sous toutes ses faces; lorsqu'il parlait des subsistances et des approvisionnements, objets si importants dans les circonstances où l'on était, le rédacteur traitait cette matière avec tous les développements qu'elle exigeait; s'il voulait faire connaître l'état des provinces, il rassemblait toute sa correspondance, en faisait le dépouillement, et offrait ainsi à ses lecteurs le résumé de tout ce qui se passait hors de Paris, de sorte qu'on pouvait, d'un coup d'œil, embrasser toute la France; ce qui était bien préférable à ces nouvelles éparpillées dans les journaux quotidiens : le journal de Prudhomme écrivait ainsi des pages d'histoire. On trouve dans les *Révolutions de Paris* une foule d'articles remarquables et complets, soit sur le conseil général de la commune de cette ville, soit sur sa municipalité; soit sur les districts, et principalement sur celui des Cordeliers; soit sur le ministère; soit sur les conjurations des aristocrates; soit en faveur de la liberté de la presse: soit sur le despotisme militaire, sur le clergé, sur l'organisation du pouvoir judiciaire, sur les préjugés et les mœurs.

Le principal rédacteur de ce journal, qui était alors Loustalot, commençait toujours sa feuille par un article fort développé dans

lequel il examinait la situation des affaires publiques : il y traitait les questions à l'ordre du jour. Rien de plus curieux à lire que l'examen qu'il fait des pensions dont les courtisans jouissaient avant la Révolution.

Ce jeune publiciste rédigeait la feuille de Prudhomme avec un talent incontestable et avec les principes de liberté les plus larges. Il disait et voulait souvent les mêmes choses que Marat ; mais il les disait et les demandait avec le calme de la raison. Il avait compris que la politique absorbant alors toutes les facultés des hommes qui s'étaient lancés dans la Révolution ou qui y applaudissaient, une feuille portant le titre de *Révolutions* devait, avant tout, s'occuper de la Révolution, de ses progrès, des obstacles qu'elle rencontrait, des espérances que concevaient les amis de la liberté, de leurs déceptions. Ce fut ainsi que Loustalot parvint en peu de temps à donner une vogue immense aux *Révolutions de Paris*.

Ce journal ne cessait aussi d'avoir les yeux fixés sur les hommes entre les mains desquels les destinées de la France semblaient remises : il surveillait Mirabeau, Lafayette, Barnave, le duc d'Orléans, les Lameth et autres chefs, en même temps qu'il surveillait la cour et les principaux aristocrates. Quoique son rédacteur se livrât beaucoup moins aux personnalités que Marat, Camille, et même Brissot ; quoiqu'il abordât plus rarement le terrain de la polémique, on le voyait néanmoins proposer souvent pour modèles aux patriotes, et Robespierre, et Danton, et Pétion. Loustalot ne regardait pas Marat comme un extravagant : il le prenait parfois pour son modèle lorsqu'il avait à développer les théories de la liberté. Si Loustalot n'avait pas la même perspicacité que l'on accordait à Marat ; si, comme l'Ami du peuple, il ne possédait pas la *finesse de l'odorat nécessaire pour flairer les traîtres* et pour les découvrir sous le masque du patriotisme, le jugement qu'il portait sur les hommes en évidence, d'après leur conduite, n'en était pas moins sûr.

Ainsi, par exemple, Loustalot ne vit jamais en Mirabeau qu'un homme prêt à se vendre ; en Lafayette qu'un ambitieux dont les facultés étaient loin d'être à la hauteur du rôle qu'il pouvait jouer, et il ne ménageait ni l'un ni l'autre de ces personnages. L'opinion qu'il lui arrivait d'émettre sur ses confrères indiquait aussi un écrivain consciencieux et d'un sens droit.

Dès l'année 1790, Loustalot appréciait déjà à sa juste valeur

l'Assemblée nationale constituante. Il pensait que la grande minorité était ouvertement ou secrètement contre-révolutionnaire; que la majorité eût été bonne, si une partie ne se fût pas laissé dominer par des intrigants et des charlatans en patriotisme. Il n'y voyait donc qu'un petit nombre d'hommes à grandes idées, et, par conséquent, capables de soutenir les principes de la Révolution. Loustalot avait déjà écrit des choses fort sensées contre le *marc d'argent*, contre la division des citoyens en actifs et passifs, contre le droit de *veto*, contre celui accordé au roi de faire la guerre ou la paix, et contre une foule d'autres décrets qu'il considérait comme autant d'atteintes portées aux droits de la nation : il attribuait tous ces décrets liberticides à l'influence de Mirabeau et du comité de constitution, dans lequel il ne voyait que des aristocrates couverts du manteau populaire.

Lors de la déplorable affaire de Nancy, Loustalot se prononça si énergiquement contre les ordonnateurs de cette atroce boucherie d'hommes; il vit avec tant de douleur l'Assemblée nationale, entraînée par les hommes de la légalité, voter des remercîments au général Bouillé, qu'il en tomba malade de chagrin. Cet écrivain patriote n'avait alors que trente ans; mais, malgré la force de l'âge, il succomba en moins d'un mois, le 19 septembre 1790.

Beaucoup de bruits circulèrent alors sur la cause de la mort de ce jeune et vigoureux athlète de la liberté. On parla d'empoisonnement, de guet-apens, d'assassinat. Plusieurs journalistes contribuèrent à donner de la consistance à ces suppositions. Mais, quoiqu'on ne cessât de parler des *assassins* de Loustalot, en indiquant indirectement soit les aristocrates, soit même les agents de Lafayette, on finit par s'accorder sur la véritable cause de la mort de ce patriote. Camille Desmoulins, qui donna des regrets si vifs à son condisciple et collègue, contribua beaucoup à faire tomber ces bruits; mais il affirma que les progrès de la contre-révolution, et la trahison de plusieurs personnages en qui le peuple avait placé sa confiance, avaient seuls abrégé les jours de son ami.

Les funérailles du rédacteur des *Révolutions de Paris* eurent lieu avec une grande pompe et au milieu d'un immense concours de patriotes : plusieurs hommes de lettres et journalistes prononcèrent des discours sur sa tombe, et Camille Desmoulins se fit remarquer par son zèle et par sa douleur.

Mais plus Camille donna des regrets publics à celui que l'on con-

sidérait comme le premier parmi les rédacteurs du journal de Prudhomme, plus il fit l'éloge de ses talents, plus le propriétaire de ce journal se fâcha. Il crut entrevoir, dans les éloges prodigués par le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* à l'ancien rédacteur des *Révolutions de Paris*, l'intention de laisser croire que, Loustalot mort, ce journal n'offrirait plus le même intérêt. Prudhomme se récria donc contre ces intentions : il s'ensuivit, entre lui et Camille Desmoulins, une correspondance fort aigre, dans laquelle Prudhomme assure que sa feuille fut toujours dirigée par lui-même, et qu'il n'avait point cessé, depuis le commencement, d'en être le principal rédacteur.

Prudhomme sentit dès lors le danger, pour sa réputation et pour celle de sa feuille, de s'attacher des collaborateurs prépondérants. Il voulut passer pour le principal parmi ceux-ci, pour le directeur réel de sa publication, et agit de manière à ce que le public n'attachât plus aucun autre nom que le sien à un journal qui lui procurait et réputation et richesses. Son nom se trouve dès lors partout : non-seulement il continua de le placer à la fin de chaque numéro, et de le mettre en relief au commencement, en appliquant sur la première page un timbre portant les mots : PRUDHOMME, *seul propriétaire éditeur des* RÉVOLUTIONS DE PARIS, mais encore toute sa correspondance des départements, des sociétés, des armées, etc., lui fut adressée personnellement, et c'est lui qui signe les réponses. C'est encore en son nom que son journal s'exprime toujours; en un mot, c'est plus que jamais le *journal de Prudhomme*.

On comprend déjà quels efforts ce libraire-journaliste dut faire, après la mort de celui que l'on appelait plaisamment *son teinturier*, pour que le public ne s'aperçût pas trop de la perte que les *Révolutions de Paris* venaient de faire. On suivit donc le même plan de rédaction adopté par Loustalot, afin de conserver à cette feuille la même vigueur patriotique, la même énergie de style, les mêmes opinions sur les choses et sur les hommes. Par ces moyens, Prudhomme réussit à faire oublier Loustalot; et sa feuille continua le cours de ses succès. Elle ne cessa d'être la publication la plus recherchée, et la plus fructueuse pour son propriétaire.

Il ne faut que lire, encore aujourd'hui, la feuille de Prudhomme pour se rendre compte de ce succès. Si son journal fut moins bien fait que celui de Brissot, moins curieux à lire que ceux de Camille et Hébert, moins exalté que celui de Marat, moins philosophique

que les écrits de Condorcet et de Fauchet, il eut pour lui les détails : nulle autre part on n'en trouve autant sur les événements ou la question du jour que dans la revue de Prudhomme, la plus volumineuse de toutes les feuilles hebdomadaires de l'époque[1]. Ajoutons que cette feuille ne dévia jamais des principes qu'elle professa dans ses premiers numéros; que, sous ce rapport, elle se maintint toujours à la hauteur des écrits les plus populaires; et enfin, qu'après avoir lu les relations des *Révolutions de Paris*, il ne reste, à l'historien qui rassemble les matériaux pour l'histoire, que fort peu de chose à apprendre. Le *Moniteur*, le *Point du Jour* de Barère, le *Patriote français*, le *Courrier de Provence* de Mirabeau, et plusieurs autres feuilles contemporaines, ont présenté, avec plus de détails spéciaux, les séances de nos assemblées nationales; d'autres, telles que le *Journal des Débats de la société séante aux Jacobins*, le *Journal des Clubs*, le *Journal de la Montagne*, nous font beaucoup mieux connaître les sociétés populaires; d'autres feuilles encore ou se sont faites les organes d'un parti, ou ceux des ministres et de la cour, ou enfin ceux de la commune de Paris; mais nulle part on ne trouve un ensemble embrassant aussi généralement tout ce qui s'est passé de remarquable durant les quatre premières années de notre Révolution.

Nous devons maintenant donner à nos lecteurs une idée de ce que fut le journal de Prudhomme après la mort de Loustalot, et nous ne saurions mieux nous acquitter de cette tâche qu'en reproduisant les divers passages qui peuvent le mieux caractériser et l'esprit de cette feuille, et celui de ses rédacteurs.

Vers l'époque de la mort de Mirabeau, en avril 1791, et alors que tout semblait se préparer pour opérer une sorte de contre-révolution par les lois, les *Révolutions de Paris* eurent à s'occuper de l'inviolabilité du roi. Voici la conclusion d'un article fort remarquable sur cette question, que l'on trouve dans le numéro 92 :

« Il n'y a que Dieu d'inviolable; et il ne l'est peut-être que parce qu'il échappe à nos sens, et qu'il se tient hors du monde connu. Mais un roi étant dans l'État, et sa personne n'étant rien moins qu'une idée abstraite, il doit être responsable, non-seulement de ce qu'il fait par lui-même, mais encore de ce qui se fait en son

[1] Les *Révolutions de Paris* se composent de 225 numéros, dont le premier porte la date du 12 juillet 1789, et le dernier celle du 10 ventôse an II (fin février 1794); elles forment 17 volumes, de plus de 700 pages chacun. Chaque volume a sa table alphabétique.

nom, et surtout par des agents dont on lui abandonne inconsidérément le choix, sans préjudicier toutefois à la responsabilité des ministres. On ne saurait donner trop de prise sur les gens en place. La justice la plus sévère, la plus exigeante, voire même la médisance et la calomnie, doivent s'exercer sans ménagement sur les fonctionnaires publics, à commencer par le premier de tous. Le droit de surveillance appartient encore plus au peuple sur ses chefs, qu'aux chefs sur le peuple : le salut de la république[1] tient à cette réaction réciproque. Chez une nation jalouse de son indépendance et de sa liberté, il ne doit y avoir d'esclaves que le roi et les ministres. »

Communiquant plus loin à ses lecteurs les réflexions que lui suggéraient les décrets rendus pour déterminer les fonctions ministérielles, le rédacteur commençait par jeter un coup d'œil sur les manœuvres employées pour renforcer le pouvoir aux dépens de la nation.

« C'est le dernier degré de l'avilissement et de la servitude chez une nation, disait-il, lorsque la vertu y devient un sujet de scandale, et le courage un titre de proscription. Voilà, citoyens, où nous en sommes réduits : vos plus intrépides défenseurs sont indignement calomniés; leur persévérance dans le bien est traitée d'esprit de révolte; on les signale, à vos yeux, comme des ennemis de la patrie. Les noms d'*incendiaires*, de *factieux* leur sont prodigués jusqu'au dégoût; leur sainte indignation contre les déserteurs des vrais principes leur est imputée à blâme, et, pour toute récompense, ils n'ont que leur propre estime et la paix de leur conscience.

« Qu'on se donne la peine de réfléchir sur la vraie signification de ces expressions magiques avec lesquelles on s'empare de l'opinion, on verra que les temps n'y ont rien changé; toujours le mot de *factieux* a été le cri de ralliement pour les tyrans, dont le but est de rendre odieux au peuple les véritables amis de la liberté!

« Jean-Jacques Rousseau a dit : « Dans le langage de la liberté, je ne connais de révoltés que les tyrans. » Eh bien! sous le régime de la liberté, il ne peut y avoir de factieux que ceux qui vendent aux ministres les intérêts de leurs commettants. Les *factieux* sont ceux qui ont l'art de voiler, sous une modération feinte, leur ambition criminelle; ceux qui n'ont gardé pour un instant le masque du

[1] Ce mot n'était pris ici que comme signifiant la chose publique.

patriotisme que pour se faire acheter plus cher; ceux qui, pour fournir aux besoins toujours renaissants d'un jeu effréné, se livrent aux expédients les plus honteux; ceux enfin que la déflagration de tous les vices conduit à tous les excès, à toutes les turpitudes. Voilà les véritables révoltés, les seuls séditieux, et non ceux qui, toujours fidèles à la cause du peuple, sont animés d'un saint enthousiasme pour la liberté; ceux qui, pour mieux la servir, ont renoncé à toutes les places, et dont les mains n'ont jamais été souillées de l'or ministériel. Ces hommes courageux se sont opposés de toutes leurs forces aux décrets que les *factieux* du comité de constitution viennent de faire adopter à l'Assemblée nationale pour l'organisation du ministère... »

Les personnes qui connaissent l'histoire de la Révolution savent qu'une tentative de fuite fut faite par le roi le dimanche 17 avril 1791. Sous prétexte d'aller à Saint-Cloud, les voitures du château étaient prêtes, quand le peuple s'opposa au départ. Ce fut en vain que Lafayette et une partie de la garde nationale prêchèrent pour que Louis XVI pût jouir de la liberté que lui assuraient les décrets; le peuple leur répondit que le premier de tous les décrets était la loi de salut public. Dans la relation de cette tentative, le journal de Prudhomme assure que les événements n'ont que trop justifié les reproches accumulés qu'il avait adressés à Louis XVI sur la mauvaise foi de ses protestations.

« La conduite de l'abbé Maury, ajoutait-il, est plus estimable : il n'a jamais montré deux visages. Heureusement que le peuple était là : et, dorénavant, il conviendra de dire : *Le roi propose, le peuple dispose*... Jamais le peuple de Paris ne montra une énergie plus soutenue; c'était pour la première fois peut-être qu'il se permettait d'apprécier la royauté à sa juste valeur. Si l'on eût saisi ce moment pour recueillir les suffrages pour ou contre les rois, l'urne du scrutin ne leur eût point été favorable. Paris serait une république... »

Qu'on ne pense pas que ce fût la première fois que le rédacteur des *Révolutions de Paris* professait des opinions républicaines. Plus d'un mois avant cette circonstance, il avait osé demander la suppression de la royauté, et cette proposition avait trouvé de l'écho parmi ses lecteurs et ses correspondants. Dans leur opinion, il ne restait au peuple que deux partis à prendre, ou d'adopter la république, ou de renoncer à la liberté.

Depuis ce moment, le journal de Prudhomme ne laissa passer

aucune occasion pour faire prévaloir son opinion. Dans son numéro du 24 mai 1791, le rédacteur s'exprime ainsi relativement à l'abolition de la royauté :

« Proposer d'abolir la royauté, disait-il, c'est proposer sans doute d'abolir le plus grand fléau qui ait jamais désolé le genre humain.

« On est toujours embarrassé toutes les fois qu'on commence par où l'on devrait finir ; et nos architectes politiques ayant débuté par construire le faîte de l'édifice avant d'en avoir établi les bases, il ne faut pas être surpris si ses parties ne sont pas d'accord, ne sont point cohérentes entre elles ; il ne faut point être surpris si l'importance et la pesanteur du faîte écrasent l'édifice de son poids, et s'il ne finira pas tôt ou tard par le détruire entièrement.

« La grande base de toute institution libre est ce principe d'éternelle vérité, déclaré par l'Assemblée nationale elle-même : *Que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* Voilà la mesure de toute égalité, ou plutôt l'égalité elle-même.

« Or, ce principe vraiment fondamental, et sur lequel repose toute notre constitution, n'a-t-il pas été évidemment renversé dans l'institution de notre pouvoir exécutif? et cette grande et belle mesure de l'égalité naturelle et politique ne vient-elle pas se briser contre les marches du trône?

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits : et cependant vous décrétez une dynastie dans laquelle des générations d'individus viennent au monde avec des droits que les autres hommes n'ont pas, et qu'ils ne sauraient jamais avoir ! et vous décrétez que ces individus les auront par cela seul qu'ils sont nés, quels que soient leur ignorance, leur ineptie, leur bassesse ou leurs vices !

« On a peine à concevoir une plus grande inconséquence : cependant nos représentants l'ont portée encore plus loin. Ils ont placé le monarque hors de la loi ; ils l'ont mis hors de la sphère de l'humanité ; et, n'osant pas précisément lui décerner un autel sur la terre, ils ont été, pour ainsi dire, le placer dans le ciel, et ils ont déclaré sa personne inviolable et sacrée. Un simple mortel, quelque méprisable qu'il puisse être d'ailleurs, déclaré inviolable et sacré !

« On a donc voulu violer nos droits, concluait le rédacteur ; on a voulu transformer en loi constitutionnelle de l'État la contradiction des principes. On a donc déclaré, on a donc voulu qu'un fou, un imbécile, un fripon ou un être sanguinaire pussent hériter du

dépôt le plus précieux qu'il y ait parmi les hommes, celui de leurs lois, et du pouvoir le plus délicat, celui dont l'exercice influe sur le sort de vingt-cinq millions d'individus! Déléguer un pouvoir à celui qui paraît le plus digne de l'exercer pour l'avantage commun, le faire d'une manière aussi libre que volontaire, et sous l'égide de la responsabilité, paraît la manière la plus propre à conserver la jouissance et la dignité de ces droits. Mais déléguer sans discernement et sans choix, déléguer à perpétuité, sans restriction et sans retour, le plus important et le plus terrible de tous les pouvoirs, le rendre inamovible et héréditaire, en faire une propriété de famille, et l'héritage du premier-né de la dynastie royale, fût-il le dernier des hommes, fût-il un scélérat et un monstre, est tout à la fois le comble de la lâcheté et de la démence! Non, nous osons le dire, la nation assemblée même en personne n'a pas le droit de décréter un pareil crime, et d'outrager assez la nature pour oser dire qu'une telle institution est conforme à ses lois. »

Prudhomme et ses collaborateurs eurent bientôt l'occasion de demander l'application de leurs théories : la fuite de Louis XVI leur ouvrit la carrière.

« *Le plus honnête homme de son royaume*, s'écrient-ils, *ce père des Français* (comme l'appelaient les lâches écrivains, les folliculaires ineptes ou gagés), a donc aussi quitté son poste, et s'évade avec l'espoir de nous envoyer, en échange de sa personne royale, une guerre étrangère et intestine de plusieurs années! Ce complot, digne au reste des maisons de Bourbon et d'Autriche coalisées, ce complot lâche et perfide, médité depuis plusieurs mois, s'est enfin effectué.

« Citoyens! c'est une justice que vous devez nous rendre : rappelez-vous en ce moment que nous n'avons pas attendu le dénoûment du 21 juin pour vous dire ce dont les rois sont capables. Il part, ce vil monarque, le dernier sans doute dont vous serez dupes. Qu'il parte, pour ne plus reparaître! nous aurions eu trop à rougir de le garder plus longtemps à notre tête... Le roi est parti... Ce mot donna d'abord un moment d'inquiétude. On se porta en foule au château des Tuileries pour s'en assurer; mais tous les regards se tournèrent presque aussitôt sur la salle de l'Assemblée nationale. Notre roi est là dedans, se disait-on; Louis XVI peut aller où il voudra... Il nous fallait un monarque inepte ou félon pour appuyer nos principes, et amener le besoin et le moment de leur application... »

Entrant ensuite dans les détails les plus minutieux et les plus intéressants de cette crise, le journaliste affirmait que l'opinion dominante du jour était une antipathie pour les rois et un mépris pour la personne de Louis XVI. « Cette opinion, ajoutait-il, s'est manifestée jusque dans les plus petits détails. A la Grève, on fit tomber en morceaux le buste de Louis XIV, qu'éclairait la célèbre lanterne, l'effroi des ennemis de la Révolution, etc... Si le président de l'Assemblée nationale eût mis aux voix, sur la place de Grève, dans le jardin des Tuileries et au palais d'Orléans, le gouvernement républicain, la France ne serait plus une monarchie... »

Il faut entendre le rédacteur des *Révolutions de Paris* exhaler sa colère contre l'Assemblée nationale au sujet du décret qui suspendait la réunion des colléges électoraux pour les nominations à la nouvelle législature.

« Aveugles citoyens, qui croyez que cette mesure a pour objet d'amener préalablement la suppression du *marc d'argent*, s'écriait-il, vous croyez donc à la vertu de votre sénat aristocratique! Mais lisez, lisez les débats de la séance, et vous verrez qu'il est loin de penser à la réforme d'aucun de ses décrets. La disparition d'un traître semblait avoir ébranlé l'empire et la constitution; un nouveau jour luisait à la France; l'instinct naturel de la république avait parlé au cœur des citoyens, et l'on demandait impérieusement que l'assemblée ne prît aucune décision sur la forme du gouvernement à donner à l'État, avant que les quatre-vingt-trois départements eussent émis leur vœu. Or l'Assemblée nationale, qui ne prétend pas être sujette de l'opinion publique, et qui craignait que les corps électoraux ne l'émissent ce vœu redouté, a suspendu tout à coup les rassemblements des membres du souverain, afin, dit-elle, qu'il ne soit pas porté atteinte aux bases de la représentation. Ce n'est pas la liberté, ce ne sont pas les droits inaliénables du peuple que nos législateurs ont pris sous leur protection, et pour lesquels ils montrent un attachement si tenace, c'est pour ce qu'ils appellent *leur ouvrage*. L'amour-propre a pris, dans leur cœur, la place de l'amour de la patrie... »

Cette colère contre l'Assemblée nationale éclata plus fortement encore, dans les *Révolutions de Paris*, lorsqu'elle *innocenta* Louis XVI. Il faut lire les réflexions que ce décret inspire au rédacteur de cette feuille : il n'y garde aucune mesure.

Aussi, quand par l'effet du déplorable événement du Champ de

Mars les républicains furent momentanément mis en déroute. Prudhomme et ceux de ses collaborateurs qui étaient connus de l'autorité se virent, comme Marat, Fréron, Camille Desmoulins, Danton et tant d'autres, dans la nécessité de se dérober pendant quelques jours aux poursuites des *constitutionnels royalistes*.

Mais en reprenant la plume au milieu des circonstances toujours plus graves où la France se trouvait, la plupart de ces journalistes, appuyés par les sociétés populaires, ne cessèrent de professer les principes pour lesquels le peuple s'était laissé immoler.

On comprend que Prudhomme ne devait plus garder aucun ménagement envers Lafayette ni envers ceux des membres de l'assemblée qui s'étaient laissé gagner à la cause de la royauté. On trouve dans le 8e volume des *Révolutions de Paris* une longue et piquante histoire intitulée : *l'Éléphant blanc*, où le rédacteur tourne en dérision le culte des Siamois pour cet animal. Il en raconte les faits et gestes, et prédit la fin prochaine de cette idolâtrie. Nous n'avons pas besoin de dire que l'*éléphant blanc* n'est autre chose que le général Lafayette. Nous regrettons de ne pouvoir placer sous les yeux de nos lecteurs un autre article non moins curieux, présenté sous la forme d'*examen de conscience des députés* : il contient une foule de traits dont l'application est tellement facile, que chacun reconnaît les personnages traînés au tribunal de la pénitence. Il faudrait pouvoir lire encore les *méfaits du comité de constitution*, et une foule d'autres réflexions qu'arrachent à ce journaliste, et l'atteinte portée au droit de pétition et d'affiche, et le décret qui maintient la peine de mort. La feuille de Prudhomme contient d'excellents articles contre cette peine, qu'il considère comme n'étant ni nécessaire ni utile. Nous pouvons ajouter ici que tous les journalistes patriotes furent de la même opinion, et qu'on ne doit imputer qu'aux anciens magistrats qui siégeaient dans l'Assemblée constituante la conservation du dernier supplice dans le nouveau code criminel qu'ils rédigeaient pour la France. Que de malheurs l'abolition de la peine de mort, sollicitée par les philosophes et les hommes de lettres patriotes, n'eût-elle pas évités!

Nous voici arrivés au milieu de 1792; la patrie est au moment d'être déclarée en danger. En appelant les patriotes des départements à la fédération de ce troisième anniversaire national, le journal de Prudhomme rend compte aux fédérés de la situation où ils trouveront la capitale.

« Vous avez su, leur disait-il, tous les mouvements qui ont agité cette grande ville, foyer immense du plus ardent patriotisme, et en même temps réceptacle immonde de tout ce que l'empire a produit de plus vil, de plus corrompu, de plus scélérat. Depuis qu'à pareille époque vous nous aviez renvoyé le Bourbon déloyal, dont peut-être vous auriez dû nous épargner la présence importune, vous avez su tous les dangers que nous avons courus, tous les piéges qui ont été dressés pour nous surprendre...

« Vous avez lu la lettre audacieuse du héros-marquis, et son discours plus effronté encore qu'il est venu tout exprès débiter, à la barre de l'Assemblée nationale, contre cette journée du 20 juin et contre les sociétés populaires. Vous avez été révoltés autant que nous de le voir retourner paisiblement à son armée, tout fier de son ascendant sur la grande majorité du corps législatif. Vous avez gémi avec nous de la bonhomie du brave Luckner, qui s'est rendu, sans s'en douter, l'écho complaisant et machinal de Lafayette. Vous arrivez à l'instant où nous venons d'obtenir la cassation de l'état-major parisien, rempli de petits Bouillés impatients de laver dans le sang du peuple l'outrage prétendu fait à leur maître.

« Ah! soyez les bienvenus : nos bras et nos cœurs vous sont ouverts, ainsi que nos maisons. Mais nos sections de 1792 n'imiteront pas les districts de 1790. La fraternité peut se passer de ces banquets somptueux, de ces bals, de ces concerts qui furent donnés sur nos places publiques aux fédérés, comme pour les distraire des grands intérêts de la patrie et pour insulter à la misère du peuple, qui semblerait n'avoir fait la Révolution que pour le compte et les menus plaisirs des riches... Venus ici comme des Spartiates, vos prédécesseurs s'en retournèrent comme des Sybarites ou des ilotes... c'est qu'il y avait encore des idoles à Paris... Oh! non, sans doute, il n'en sera pas ainsi; sans doute que du sein de la foule un chaud Marseillais, ou un Dauphinois plein d'énergie, ou un ardent Breton élèvera au haut de sa pique le bonnet de la liberté...

« Louis! profite du pardon que la nation généreuse t'offre encore une fois; c'est pour la dernière. N'attends pas les jours de sa justice : elle sera terrible; n'abuse pas plus longtemps de sa longue patience : elle touche à son terme. Nous sommes las de souffrir; sois-le de nous tromper! »

Qui ne juge, sur ces seules lignes extraites d'un long article où tout est sur le même ton, la véritable situation des affaires publi-

ques? Qui ne voit, en lisant de pareils écrits, que la journée du 10 août approche, et que l'arrivée des fédérés de 1792 à Paris va y amener les plus grands événements?

Prudhomme parle avec admiration et attendrissement de cette cérémonie si simple et si grandiose dans laquelle la patrie fut proclamée en danger.

« Cette tente du fond couverte de guirlandes de feuilles de chêne, chargée de couronnes civiques et flanquée de deux piques avec le bonnet de la liberté, raconte-t-il en défiant l'antiquité d'avoir rien ordonnancé d'aussi digne d'éveiller le patriotisme; le drapeau de la section planté sur le devant et flottant au-dessus d'une table posée sur deux tambours; le magistrat du peuple, avec son écharpe, pouvant à peine suffire à l'enregistrement des noms qui se pressent en foule sous sa plume; les balustrades, les deux escaliers, le devant de l'amphithéâtre défendu par deux canons, et toute la place inondée d'une multitude jeune, ardente et généreuse voulant se faire inscrire tout à la fois : ce tableau neuf et plein de mouvement est un des plus curieux et des plus touchants qu'ait offert la Révolution. »

Mais à côté de cette admiration, la feuille de Prudhomme offrait le correctif; et le revers de la médaille laisse vaguer l'imagination bien au delà de la fête.

« Tout le monde pourtant n'éprouva point cette ivresse, ajoutait le rédacteur. Plusieurs citoyens, dont nous respectons les motifs, disaient tout haut : — « Eh! malheureux! où courez-vous? Pensez donc sous quels chefs il vous faudra marcher à l'ennemi! Vos principaux officiers sont presque tous des nobles : un Lafayette vous mènera à la boucherie. Eh! ne voyez-vous pas comme, sous les persiennes du château des Tuileries, on sourit d'un rire féroce à votre empressement généreux, mais aveugle? Réfléchissez-donc... » —

« Pourquoi la patrie est-elle en danger? s'écriait encore le journaliste. Parce que les armées étrangères la menacent; parce que des troubles intestins la déchirent; parce que le fanatisme la ronge; parce que les ministres ne font exécuter la loi que selon les calculs de leur partialité; parce que les généraux d'armée nous trahissent; parce que nos légions ne sont ni armées, ni approvisionnées; parce que presque toutes les autorités constitutionnelles ne sont que les complices de la cour; parce que la liste civile influence jusqu'aux décisions de l'Assemblée nationale; parce que le cabinet des Tuile-

ries est manifestement d'intelligence avec les cabinets de Vienne et de Berlin; parce que la cause des émigrés est intimement liée à celle du roi; parce que les nobles de France, les prêtres, les tyrans étrangers et Louis XVI font cause commune; parce qu'enfin, il est ridicule d'adopter pour chef le complice de tous ceux que nous voulons combattre... Et comment croire que les troubles intérieurs puissent s'apaiser sans la volonté, ou plutôt contre la volonté du chef du pouvoir exécutif?... »

La conclusion d'un pareil écrit, dont chaque proposition était longuement développée, devait être et fut en effet une motion pour obtenir la déchéance de Louis XVI, comme *complément de révolution*. « Il n'y a plus de doute, s'écriait le rédacteur, que la nation entière la veut. »

Deux jours après, le maire de Paris, Pétion, à la tête des sections, se présentait à l'Assemblée nationale pour dénoncer le roi et demander cette déchéance. « Législateurs, ajoutait le journal de Prudhomme, le vœu national est prononcé. Si le coupable vous demandait grâce, songez que son pardon serait désavoué. »

A l'époque où nous sommes arrivés, ce journal est si plein de détails historiques sur les événements qui s'accomplissent dans la capitale, qu'il faudrait le citer en entier. Tout y est récit circonstancié : l'arrivée des Marseillais, le repas qui leur fut donné aux Champs-Élysées, les rixes qui intervinrent, les efforts des royalistes pour éloigner de Paris les fédérés, le décret rendu en faveur de Lafayette, les préparatifs de contre-révolution faits au château, les symptômes alarmants pour les patriotes que l'on observe dans plusieurs localités, la marche des armées ennemies vers les frontières de la France, les intelligences qui existent entre les aristocrates de l'intérieur et ceux du dehors, la première tentative d'insurrection populaire contre le château empêchée par Pétion; que de pages intéressantes pour notre histoire!

Voici la journée du 10 août. Le journal de Prudhomme la raconte sous l'impression qu'a produite sur lui l'inspection du champ de carnage qu'offraient les cours des Tuileries.

« A dix pas du château, raconte le journaliste après avoir rappelé la fausse sécurité du peuple, un feu roulant part de droite et de gauche à la fois, et même à travers les croisées; il est suivi d'une décharge de canons chargés à mitraille et masqués. Près de deux cents Marseillais tombent à cette décharge inopinée et perfide;

leurs camarades se replient et rebroussent chemin sans se débander, soutenus par les Bretons : le feu ne cessait point; ils y furent exposés presque seuls et pendant près d'une heure, attendu que les bataillons parisiens, mal approvisionnés de munitions, avaient à peine de la poudre et trois coups à tirer. Les Suisses ne cessaient de fusiller du dedans de leurs casernes, où ils se cachaient après le coup pour recharger leurs fusils tout à l'aise, fort peu incommodés par les volontaires. On tirait en même temps sur le peuple de chaque fenêtre du pavillon de Flore et de la grande galerie le long du quai. Plusieurs citoyens, surtout des femmes et des enfants, n'évitèrent les balles qu'en se précipitant par-dessus les parapets dans la rivière. On tirait en même temps et du côté du jardin et du côté de la ville; on tirait des combles et des soupiraux. Il paraît que le mot était donné au château de faire une seconde journée de la Saint-Barthélemy. Mais le 10 août 1792 fut encore plus affreux que le 24 août 1572, et Louis XVI bien autrement monstre que Charles IX. Celui-ci, du moins, qui, sur un balcon du Louvre, une arquebuse à la main, canardait les protestants, s'exposait à la représaille; mais Louis XVI, le matin, fait boire les Suisses, leur distribue de l'argent, les passe en revue, et, après leur avoir donné, ainsi qu'à ses chevaliers du poignard, le mot d'ordre pour assassiner bravement le peuple à travers les croisées de son palais; aussi lâche que perfide, il va se cacher au sein du corps législatif, et demande un asile aux représentants de cette même nation dont il vient de commander le meurtre...

« Le peuple, après avoir immolé un ci-devant monté sur un cheval blanc, disait : *Il nous manque encore un autre cheval blanc...*

« Le Carrousel était comme une vaste fournaise ardente, ajoutait le journal de Prudhomme en décrivant l'aspect du champ de bataille vers la soirée. Pour entrer au château, il fallait traverser deux corps de logis incendiés dans toute leur longueur[1]; on ne pouvait y pénétrer sans passer sur une poutre enflammée, ou sans marcher sur un cadavre encore chaud. Dans la cour des princes, autre image : la façade du palais criblée de haut en bas par les canons nationaux, dont plusieurs semblaient menacer encore la demeure du vice trop longtemps couronné... et encore des cadavres!

[1] Pour bien comprendre cette description, il faut se rappeler que la cour actuelle des Tuileries était alors partagée en trois cours différentes, divisées entre elles par les bâtiments incendiés, et que les casernes se trouvaient au bout de la cour dite des Suisses, à l'angle du pavillon de Marsan.

Mais le vestibule, mais l'escalier et la chapelle, et tout le reste des appartements, rien n'était plus hideux, plus horrible à voir !

« On fixait pourtant tout cela sans horreur en se rappelant ceux qui venaient de l'habiter. Les murailles teintes de sang, couvertes de lambeaux, de membres d'hommes, de tronçons d'armes, et, parmi des morceaux d'étoffes légères, un pan du manteau royal de velours fleurdelisé en or, distribué à qui voulait s'en souiller les mains. Des débris de meubles, des tessons des bouteilles prodiguées aux bourreaux à la solde du despotisme, et partout des cadavres! La porte du château donnant sur la terrasse, obstruée par des monceaux de cadavres presque nus et mordant encore la poussière. Toutes les allées de ce beau jardin, l'admiration de l'étranger, l'orgueil de la nature et de l'art, jonchées de même : des cadavres au pied des arbres, au bas des statues, et recouverts par l'herbe et les fleurs du parterre. Au pont tournant, comme pour donner la dernière touche à cette image effroyable, la caserne de bois des Suisses brûlant tout à la fois, et sa flamme sinistre éclairant cinq à six voitures qu'on chargeait de morts sur la place de Louis XV.

« A côté de cette scène d'horreur, Louis XVI, cause première de cet événement douloureux, comme un plat scélérat habitué au crime, assis à une table bien servie, dans l'un des comités du corps législatif, mangeant, buvant comme à son ordinaire, à côté de sa femme silencieuse et se mordant les lèvres de rage de n'avoir pas été mieux secondée dans ce nouveau forfait... »

— « Les Parisiens reprennent une mesure qu'ils avaient eu tort de ne pas mettre à exécution le 20 juin 1791, ajoutait encore le journaliste. Sans respect pour les arts, ils s'empressent aujourd'hui d'abattre les statues de leurs anciens despotes. Déjà la corde est passée au cou de Louis XV, de Louis XIV, de Louis XIII, voir même de Henri IV, qui ne valait guère mieux que les autres... »

— « Soldats de la patrie ! s'écriait le rédacteur après être revenu, dans le numéro suivant, sur la révolution du 10 août, parmi toutes ces victimes entassées autour de vous, ne vous êtes-vous donc pas aperçus qu'il vous en manquait deux pour rendre cette journée la plus mémorable de toute la Révolution, et la plus fructueuse? Les deux causes premières de ce grand attentat échappèrent à la justice de votre vengeance... Peuple, la grande journée du 10 août est manquée pour toi ; jamais peut-être il ne s'offrira une occasion plus belle d'imprimer une terreur salutaire dans l'âme des tyrans, en

leur laissant un grand exemple de ta sévère équité dans la personne de Louis le traître et de sa *Médicis*... Le chef des conspirateurs est entre tes mains, et tu le laisses vivre! tu le gardes comme un otage! Quel mélange d'énergie et de faiblesse!... Une nation se montre sur un pied respectable, quand elle grave sur l'échafaud destiné aux coupables :

> Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
> N'en défend pas les rois... »

Le journal de Prudhomme, le plus riche que nous possédions en détails sur toutes les journées de la Révolution, comme sur les événements qui les amenèrent et les lient entre elles, nous en fournit ensuite de très-curieux sur la translation de la famille royale au Temple, et sur tout ce qui se passa dans cette prison durant les premiers jours de la captivité de Louis XVI.

Après avoir publié une partie des pièces secrètes trouvées aux Tuileries, et en avoir fait ressortir le plan de la cour de donner une leçon terrible aux Parisiens, Prudhomme, indigné, excitait le peuple à se défaire des prisonniers du Temple. « A notre tour, ne cessait-il de dire au peuple, donnons, dans la personne des Bourbons et de tous leurs complices, un exemple éclatant qui fasse pâlir les autres rois. Qu'ils aient toujours devant eux, et présent à leur pensée, *le fer de la guillotine* tombant sur la tête ignoble de Louis XVI, sur le chef altier et insolent de sa complice; frappons, après eux, tous ceux dont les noms se trouvent sur les papiers trouvés dans le cabinet des Tuileries; que tous ces papiers nous servent de liste de proscription. Faut-il encore d'autres pièces justificatives? Qu'attend-on?... »

C'était le 15 d'août, cinq jours après le combat, que le journal de Prudhomme tenait ce langage violent. En le comparant à celui des autres feuilles révolutionnaires de la même époque, on s'aperçoit que tout n'était pas fini, et que d'autres victimes auraient le sort des vaincus de la *Saint-Laurent* (c'était ainsi que l'on désignait la journée du 10 août, par comparaison à la *Saint-Barthélemy*).

« Aussi scélérat que Cromwell, ajoutait encore ce journal en parlant de Lafayette, il n'en aura pas les destinées. Ses crimes sont évidents; son arrêt est prononcé; tout citoyen a reçu pour le frapper un ordre irréfragable. Celui-là sera proclamé le vengeur de la

France, le digne enfant de la patrie, qui, sa tête à la main, viendra se présenter à la barre de l'assemblée... »

Plus loin, on lisait, dans la même feuille, la liste des personnages arrêtés à la suite de la découverte des pièces secrètes [1].

La situation des affaires publiques prenait chaque jour une teinte plus sombre; car chaque instant apportait de mauvaises nouvelles des frontières. Les armées des alliés de Louis XVI s'avançaient sans que l'on pût leur opposer des forces capables de les arrêter : il fallait que les patriotes fissent un effort surnaturel, qu'ils se dévouassent pour la cause de la liberté. « Verdun va être pris, disaient-ils; Châlons est menacé peut-être de la présence des troupes prussiennes. L'ennemi du Nord n'est pas à nos portes; mais nous en avons un au milieu de nous dont la mine infernale doit éclater la nuit prochaine [2]. Avant d'aller au-devant des ennemis du dehors, déjouons le complot terrible des scélérats qui, ce soir peut-être, incendieront Paris, après avoir égorgé nos familles...

« Le succès d'un coup de main aussi hardi était douteux sans doute. Mais la commotion qu'il eût faite, même en ne réussissant pas, pouvait causer le plus grand désordre, et favoriser l'invasion des frontières dans tous leurs points. Le peuple, qui, comme Dieu, voit tout, est présent partout, et sans la permission duquel rien n'arrive ici-bas, n'eut pas plutôt connaissance de cette conspiration infernale, qu'il prit le parti extrême, mais le seul convenable, de prévenir les horreurs qu'on lui préparait, et de se montrer sans miséricorde envers des gens qui n'en eussent point eu pour lui. Ils avaient bien choisi leur temps : ils savaient qu'à la première mauvaise nouvelle des frontières, l'élite de Paris quitterait ses foyers pour se porter au lieu du péril. De ce moment, cette ville, dénuée de ses principales forces, et réduite à ses piques, leur serait, comme un vaste champ de bataille, abandonnée au pillage. L'instinct droit du peuple déconcerta tous ces projets... »

C'est ainsi que le journal de Prudhomme expliquait les causes de l'irritation du peuple et de l'explosion de sa colère contre les pri-

1 « Le peuple a fait main basse sur tous les journaux aristocrates sans exception, disait Prudhomme; quelques-uns de leurs auteurs ont échappé à la vengeance populaire, mais leurs œuvres ont payé pour eux. On a impitoyablement brûlé jusqu'à la dernière feuille; presses, caractères, rien n'a été épargné... »

2 Un prisonnier condamné à mort avait tenu les propos les plus menaçants contre les patriotes. Il avoua ensuite que tous les détenus politiques n'attendaient que le moment favorable pour mettre les patriotes entre deux feux.

sonniers politiques. Ce journaliste raconte ensuite, avec les détails les plus circonstanciés, les massacres des prisons.

D'après son récit, les exécutions auraient commencé, non pas à l'Abbaye, mais au comité des Quatre-Nations, où auraient été conduites plusieurs voitures remplies de fuyards arrêtés aux barrières. « Des vingt et un individus qu'elles contenaient, nous apprend Prudhomme, trois furent massacrés en route. Des dix-huit restants, quinze subirent le dernier châtiment sur les degrés mêmes de la salle où on les interrogea d'abord. Plusieurs prêtres déguisés se trouvèrent du nombre, tels que l'archevêque d'Arles et le vicaire de Saint-Ferréol, de Marseille... L'abbé Sicard, célèbre par son institution des sourds-muets, pensa subir le sort de ceux avec qui il fut surpris voyageant : sans le courage et la fermeté du citoyen Monnot, qui découvrit sa poitrine pour recevoir les coups de la mort qu'on préparait à cet ami de l'humanité, l'abbé Sicard aurait perdu la vie...

« Cette première exécution faite dans la cour du comité ne devait être que le prélude de ces massacres.

« Déjà les cadavres s'amoncelaient dans la cour de l'Abbaye, quand une députation du corps législatif, secondée d'une autre de la municipalité[1], accourut pour haranguer la multitude, et pour lui inspirer quelque sentiment de pitié, et un peu plus de confiance dans les magistrats et les juges de son choix. Un homme sort de la foule, et s'offre à eux portant une lance de fer de laquelle le sang ruisselait dans ses mains. — « Ce sang, leur dit-il, est celui de nos ennemis. Nous sommes à notre poste ; retournez au vôtre. Si tous ceux que nous avons préposés à la justice eussent fait leur devoir, nous ne serions pas ici[2] : nous faisons leur besogne. » — Les députés, au nombre desquels était Chabot, ne purent rien obtenir. Le sang impur des traîtres à la patrie ne cessa point de couler... La *massue du Peuple-Hercule nettoya les étables d'Augias...*

« Il reste encore une prison à vider, disait le journaliste en terminant sa longue et minutieuse relation : le peuple fut tenté un

[1] Il ne faut pas confondre ici la municipalité avec le conseil général de la commune. Pétion et des officiers municipaux accoururent sur les lieux pour empêcher le massacre des prisonniers ; mais ni le conseil général, ni le comité de sûreté générale de la commune ne firent aucune démarche dans le même sens. Il faut lire, à cet égard, le discours que Pétion publia, et celui que Chabot prononça à la tribune.

[2] On a prétendu que l'acquittement de Montmorin et autres contre-révolutionnaires par la haute cour d'Orléans provoqua la rage du peuple, et fut la cause du massacre des prisonniers.

moment de *couronner ses expéditions* par celle-là, puisque, sous le règne de l'égalité, le crime reste impuni parce qu'il a porté une couronne. Mais le peuple en appelle et en réfère à la Convention...

« Juges! tout le sang versé du 2 au 3 septembre doit retomber sur vous : ce sont vos criminelles lenteurs qui ont porté le peuple à des extrémités dont vous seuls devez être responsables. Le peuple impatient vous arracha des mains le glaive de la justice, trop longtemps oisif, et remplit vos fonctions. Si quelques innocents périrent, qu'on n'en accuse que vous, et que votre conscience soit votre premier bourreau.

Discite justitiam moniti, et non temnere plebem. »

Détournons nos regards de ces affreuses boucheries que les circonstances seules peuvent expliquer à l'humanité qui en demande compte, et indiquons aux lecteurs d'autres passages du journal de Prudhomme sur lesquels leur esprit puisse s'exercer moins péniblement.

Il faut lire le curieux examen que cette feuille fait des divers personnages mis sur les rangs pour la Convention nationale; c'est la plus piquante biographie qui existe sur les hommes avec lesquels l'*Histoire des Journaux et des Journalistes* de la Révolution nous a déjà mis en rapport. Le rédacteur exerce sa plume caustique tour à tour sur Robespierre; sur Sieyès, Talleyrand et Rœderer; sur Pétion et Manuel; sur Danton, Clavière et Roland; sur Grouvelle, Bonneville, Camille Desmoulins et Louvet; sur Condorcet et Brissot; sur les prêtres Demoy, Fauchet, Rochefort, Torné et Lamourette; sur Champfort, Carra et Mercier; sur Collot-d'Herbois, Tallien, Chaumette, Fabre d'Églantine, Robert, Lavicomterie, Gorsas, Lanthénas, Dupré, Lavaux, Dulaure, Chénier, Legendre et Boucher-Saint-Sauveur; sur Palloy, Anacharsis Cloots, Gonchon, Bernardin de Saint-Pierre, Charles Villette, Rabaut, Sillery, Vadier, Garat, Barère, Prieur, Buzot, Durand-Maillane, Boutidoux, Grégoire, Jean de Brie, Albitte, Antonelle, Bazire, Chabot, Chabroud, Duhem, Dubois, Dubay; sur Grangeneuve, Lasource, Dussaulx, Beauvais, Broussonnet, Hérault de Séchelles, François de Neufchâteau, François de Nantes, Garan de Coulon, Gensonné, Girardin, Guyton-Morveau, Isnard, Kersaint, Lacépède, Pastoret, Lacretelle, Lafond-Ladebat, Laurent, Lecointre,

Santerre, Lequinio, Merlin, Muraire, Vergniaud, Thuriot, Saladin, Quatremère, Ramond, et une foule d'autres hommes placés sur les rangs par les divers journaux de la capitale. En parcourant cet *examen*, on saura ce que les patriotes de la nuance des *Révolutions de Paris* pensaient à l'égard de tous ces candidats. Cet article est l'un des plus curieux que l'on trouve dans les feuilles de l'époque. Voici comment le rédacteur s'exprime sur Marat, qu'il reproche à ses confrères d'avoir oublié :

« L'Ami du peuple, oui, Marat, doit être nommé des premiers à la Convention, puisqu'il a été l'un de ceux qui ont le plus puissamment influé sur l'opinion publique au sujet d'une convention nationale prochaine. Marat a tout prévu, et a eu le courage de ne rien taire. Marat ne sera point le plus sage, le plus profond de nos législateurs ; mais il faut lui réserver une place parmi eux, quand ce ne serait que pour qu'il tienne sans cesse suspendu sur leur tête le glaive du peuple prêt à frapper ses représentants parjures ou modérés. Marat doit être à la Convention nationale comme on jette un morceau de levain dans la pâte pour en faire du bon pain. »

Ainsi qu'on doit le penser, Prudhomme ne s'oubliait pas. Sans se placer directement sur la liste des candidats, il avait soin de rappeler qu'un arrêté de la section des *Quinze-Vingts* (faubourg Saint-Antoine) avait déclaré que les journalistes Gorsas, Carra, *Prudhomme* et Desmoulins avaient bien mérité de la patrie.

Le dernier article raisonné que le journal de Prudhomme ait publié avant la session de la Convention nationale, à laquelle son rédacteur ne fut pas porté, est un tableau, fort bien fait, de l'*esprit public de Paris*. Au milieu des espérances que les patriotes fondaient sur cette Convention nationale, sur laquelle les yeux de la France et du monde étaient fixés, le journaliste apercevait avec peine les germes des divisions qu'allaient enfanter les partis destinés à lutter sur l'arène publique.

« Nous vous interpellons ici, Danton, Robespierre, Roland, Brissot, car on vous nomme, on vous place à la tête des différents partis qui ont, hélas ! succédé aux factions détruites, s'écriait le journaliste. Vous, Danton, que Marat désigne déjà pour dictateur, et qui ne désavouez point cet homme presque toujours hors de mesure, serait-il vrai que vous ayez le désir ou l'espoir de cumuler sur votre tête les deux pouvoirs ? Personne ne doute que vous

ne vouliez la liberté. Mais, au nom du bien de tous, concertez-vous donc mieux avec les autres patriotes qui veulent aussi la liberté...

« Robespierre, Danton, Marat, prenez-y garde, déjà la calomnie vous désigne pour les *triumvirs* de la liberté. Mais la liberté désavouerait une association contraire à ses principes, et qui tendrait au despotisme, si ce n'est à la guerre civile ou à l'anarchie. La liberté répugne à confier sa cause à tel ou tel autre parti ; elle n'a pas trop des efforts simultanés de tout un peuple pour se défendre et triompher. Ne vous isolez donc pas, et allons ensemble au même but. La présence audacieuse de l'ennemi doit suffire pour tendre le ressort du patriotisme. La guerre qu'il nous faut repousser au dehors demande du calme et la paix au dedans : vos agitations intestines prolongées nous livreraient à l'ennemi plus vite encore que la trahison.

« O vous donc, chefs d'opinions, rapprochez-vous les uns des autres ; sacrifiez vos différents amours-propres à l'amour et au salut de la patrie. N'est-il pas honteux qu'au milieu des dangers communs à tout l'empire, on entende encore parler du *parti Robespierre*, du *parti Brissot !* Eh ! laissez là toutes ces bannières, pour ne suivre que l'étendard de la liberté nationale...

« Au lieu de préluder sur la forme de gouvernement qui nous convient, et de pressentir les opinions qui doivent dominer à ce sujet dans la Convention ; au lieu de jeter des semences de division et de crainte entre les citoyens, en rappelant cette trop fameuse loi agraire des Romains, qui n'est point du tout ce que la multitude pense ; au lieu de rappeler d'anciennes erreurs et de grossir chaque jour une nouvelle liste de proscrits, que ne s'occupe-t-on plutôt de soutenir l'esprit public qui nous a valu le 14 juillet 1789 et le 10 août 1792? Nous avions désiré un supplément à la première Révolution, de même qu'il nous fallait une refonte de la constitution : nous avons l'un et l'autre ; que nous reste-t-il à désirer? Vaincre, ou tout au moins nous défendre !

« Citoyens des quatre-vingt-deux départements, ajoutait le rédacteur, sachez donc l'état au vrai de Paris, et comptez sur l'impartialité et l'exactitude du compte rendu que nous vous rédigeons sommairement. Paris n'est pas encore une ville pure, il s'en faut : elle renferme dans son enceinte tant d'éléments hétérogènes et rivaux ! L'esprit du peuple y est toujours excellent, comme partout :

il faut le voir, il faut l'entendre répéter en chœur le refrain du chant de guerre des Marseillais, que des chanteurs, placés devant la statue de la Liberté, dans le jardin des Tuileries, lui apprennent chaque jour avec un succès nouveau. Mais en même temps, et au même lieu, d'autres harangueurs, apostés là dans de sinistres intentions, semblent prendre à tâche de familiariser la multitude avec le meurtre, et la provoquent, du geste et de la voix, à de nouvelles sentences de mort. »

Les conseils que le rédacteur du journal de Prudhomme donne à la Convention nationale nous paraissent marqués du coin de la sagesse. Il invite tous ses membres à la concorde, comme le seul moyen de pouvoir s'élever à la hauteur que la destinée de cette assemblée lui promet.

« Que la Convention nationale se persuade donc bien, disait-il, qu'elle est placée entre le plus haut degré de gloire où puisse atteindre la dignité humaine, et le dernier degré d'avilissement; entre les bénédictions de vingt-cinq millions de citoyens, et une proscription générale. Qu'elle ne se dissimule pas que le peuple est las de souffrir, qu'il veut un terme à ses maux, et qu'il attend d'elle son repos et sa prospérité : que si, forcé par l'excès de son désespoir, il se voyait conduit à une troisième insurrection, il ne s'y livrerait qu'après avoir sacrifié à sa fureur ses indignes mandataires, qui, pour la troisième fois, auraient indignement trahi sa confiance... »

Dans le procès du roi, qui fit une si heureuse diversion aux querelles des partis dans le sein de la Convention, le journal de Prudhomme se montre républicain dans toute la force du mot. Il applaudit à la condamnation de Louis XVI et à son exécution... Il croit même que cette tête de roi, jetée en défi aux autres potentats, pourrait avoir une influence salutaire sur la France, en réunissant tous les membres de la Convention dans un même sentiment. Dans son opinion, la condamnation de l'ex-roi devait avoir pour résultat d'étouffer toutes les haines.

Pendant longtemps, la feuille de Prudhomme se tint neutre entre les athlètes qui luttaient pour leur amour-propre croyant combattre pour la chose publique.

Mais quand il vit que rien ne pouvait ramener la concorde au sein de cette assemblée, il comprit que là était le plus grand des dangers de la patrie. Aussi le voit-on reprocher journellement à la Convention le mauvais exemple qu'elle donnait à la France.

« Certes, le souverain a eu le droit de demander à ses mandataires s'ils se sentaient capables ou non de sauver la patrie, disait-il à l'époque des revers en Belgique. Vous l'avez entendu, l'assemblée entière s'est levée, et nous a dit : *Oui, la Convention répond du sort de la République.* Que ne s'en est-elle tenue là, sans ajouter : *Mais vous, citoyens, vous répondez du sort de la Convention.* Convenait-il à des mandataires d'imposer des conditions injurieuses à leurs commettants? Que la Convention fasse son devoir; le peuple saura bien faire le sien. »

Dans cette crise terrible, que la trahison de Dumouriez ne tarda pas à rendre encore plus dangereuse pour la République, on vit le journal de Prudhomme appuyer toutes les propositions énergiques, violentes, extraordinaires faites par la Montagne : il ne recula devant aucun des moyens de salut public jugés nécessaires. Il considéra le désarmement des gens suspects, et, plus tard, leur arrestation, comme des mesures sages, indispensables dans les circonstances où l'on se trouvait. Il applaudit successivement à tous les décrets qui fixaient le *maximum*, ainsi qu'à la création du tribunal révolutionnaire; en un mot, il appuya fortement tout ce qui lui parut propre à sauver la cause des patriotes et de la liberté. Il ne cessait de dire que, depuis sa réunion, la Convention ne s'était jamais élevée d'elle-même au niveau de la Révolution, et qu'elle ne paraissait pas encore pénétrée ni de la sainteté de ses devoirs ni de l'importance de sa mission.

Après avoir considéré comme conforme aux vrais principes la mesure par laquelle on abolissait l'inviolabilité des députés, le rédacteur du journal dont nous essayons de faire connaître l'esprit pensa que le décret d'accusation obtenu par le côté droit contre Marat ressemblait trop à une vengeance du parti que l'Ami du peuple avait voulu englober dans la conspiration de Dumouriez. Aussi vit-il avec plaisir l'acquittement de ce député, auquel, disait-il, ses ennemis finiraient par donner plus d'importance qu'il ne devait en avoir.

Toutefois, Prudhomme ne voulait pas qu'on abusât de l institution terrible du tribunal révolutionnaire. « On ne régénère pas tout de suite un peuple blasé par quinze siècles d'habitudes serviles, disait-il à propos des listes de proscription que l'on faisait courir. Faudrait-il donc livrer au tribunal révolutionnaire des milliers d'individus, les uns ignorants, les autres mécontents; les uns irrités par

l'amour-propre, les autres abâtardis, dégradés ; quelques-uns tout à fait étrangers aux circonstances? »

Mais en se montrant indulgent pour les citoyens insignifiants, les *Révolutions de Paris* n'avaient que des rigueurs pour les conspirateurs. « Ils veulent notre sang, les émigrés d'outre-Rhin, et, depuis trois ans, pour suppléer à leur rage impuissante, ils nous suscitent, dans toute l'Europe, des armées de bourreaux. Ils veulent notre sang, tous ces contre-révolutionnaires de la Vendée, des Deux-Sèvres, prêtres, nobles, étrangers, etc.; ils veulent notre sang, tous ces brigands avec leurs bonnets, leurs cocardes et leurs drapeaux blancs, et déjà ils ont mis en morceaux les magistrats, les administrateurs fidèles au peuple et le peu de bons prêtres qui refusent de faire cause commune avec les réfractaires. Eh bien, puisqu'ils veulent du sang, il faut en faire couler, mais que ce soit sur les échafauds!... »

— « Des mesures révolutionnaires, ajoutait-il en parlant de l'urgence d'une constitution, sont des remèdes violents à des maux extrêmes qu'on ne peut guérir autrement : ce sont comme des amputations chirurgicales cruelles, mais salutaires au corps humain ; car, enfin, il vaut mieux encore se priver de quelque membre gangrené et sauver le reste. Mais des opérations aussi douloureuses ne peuvent, ne doivent pas se répéter trop de fois, ni trop longtemps. Il faut se hâter de reprendre le cours de la nature, et prescrire un régime... »

Plus tard, ce même journal approuva l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et le considéra même comme le seul propre à sauver la République naissante.

Lorsque les sections eurent pris l'initiative contre les *vingt-deux* girondins, dont elles demandèrent solennellement l'expulsion de la Convention, le journal de Prudhomme n'improuva pas complétement cette demande ; mais il blâma les moyens employés par les sections pour purger cette assemblée des membres qui l'empêchaient de sauver la chose publique.

« Le moyen d'avoir une représentation pure, dit-il, est sans contredit d'exercer sur chacun de ses membres une censure rigoureuse, sévère, impartiale. Point de grâce ; mais aussi point de préventions, point d'animosités, point de menaces : liberté tout entière. Les *vingt-deux* proscrits n'ont pas manqué de crier à la cabale, à l'injustice : il fallait au contraire les réduire au silence, en employant des for-

mes plus légales ; en réunissant en masse tous les griefs que la nation peut avoir contre chacun d'eux, et en les présentant non-seulement aux comités, mais à l'opinion publique, qui ne peut prononcer que sur l'évidence. »

Racontant ensuite la séance dans laquelle le faubourg Saint-Antoine avait voulu forcer la Convention à porter une loi de circonstance sur les objets de première nécessité, le journal de Prudhomme en concluait que la Convention, au point où en étaient arrivés ses déchirements intestins, ne pouvait plus être ramenée à une attitude digne de la France libre.

« On avait demandé le rappel de certains membres, ajoutait le journaliste ; cette demande a été jugée par ceux qu'elle attaquait ; ils ont tous ou parlé, ou voté, ou présidé dans leur cause : la question du rappel est restée là. Cependant on sent qu'il existe un virus au sein de l'assemblée ; mais comment l'extirper ?... »

Nulle autre part que dans le journal de Prudhomme on ne trouve autant de détails sur les journées qui amenèrent l'expulsion des girondins de la Convention nationale. A partir de la semaine qui précéda le 2 juin 1793, jusqu'au lendemain de cette révolution, le journaliste ne cesse d'enregistrer les matériaux que l'historien chercherait en vain réunis ailleurs. Le *Moniteur* a bien pu donner plus de développements aux séances de la Convention ; mais il s'est à peu près borné au métier d'un sténographe. Le rédacteur du journal de Prudhomme a bien mieux saisi l'esprit de ces événements : il ne se borne pas de faire assister ses lecteurs aux débats de l'Assemblée nationale ; il les transporte encore au milieu des sections délibérantes, dans leur conseil général insurrectionnaire, dans le comité de l'évêché, dans les sociétés populaires, dans le sein de la commune de Paris et de la municipalité, et jusqu'au milieu des sections sous les armes. Aussi l'insurrection contre les girondins est-elle présentée, dans cette feuille, sous toutes ses faces et dans toutes ses phases, à partir de la création de la commission des douze.

Voici comment il remonte aux causes :

« Depuis plus de quinze jours, dit-il dans un récit daté du 1er juin, les adresses pleuvent sur la Convention ; presque tout son temps est consumé par l'admission des pétitionnaires à la barre. Il est vrai qu'il serait également perdu en l'employant à tout autre objet que la constitution ; car l'esprit de discorde se raccroche tou-

jours à quelque chose, et jamais on n'a été plus attentif et plus habile à saisir les occasions de se quereller, de s'injurier, de se traîner réciproquement dans la fange que ne le font les deux côtés de l'Assemblée nationale. Ces adresses, il est vrai, semblent encore jeter de l'huile sur le feu; car, selon qu'elles servent l'un des deux partis, elles aigrissent et irritent l'autre davantage; par une réaction naturelle, celui des deux qui est accusé dans l'adresse reprend tout son ressort, et se sert de cette force nouvelle pour attaquer l'autre parti avec plus d'acharnement. Les adresses qui frappent également sur tous les deux, qui les rappellent à tous les sentiments de fraternité, qui les invitent à déposer leurs haines, à travailler de concert à l'édifice de la constitution, qui leur donnent les grandes leçons dont ils ont tant de besoin, font encore un mauvais effet: car aussitôt chaque parti se met à dire : — Ce n'est pas ma faute; c'est à eux, en montrant le côté opposé, c'est à eux à ne plus nous interrompre, à marcher de bonne foi, à ne plus trahir, à ne plus se laisser salarier par Pitt et Cobourg; — et ainsi tous les reproches, toutes les rixes recommencent : les invitations à la paix ne font que leur rappeler qu'ils sont en guerre, et que leur persuader qu'ils doivent y être; tout ce qu'on leur dit n'est donc propre qu'à raviver les haines.

« Citoyens, ne vous occupez point de séparer des furieux et de rendre justice à qui elle est due. Mais tout en applaudissant aux intentions du côté que vous croyez dévoué au salut public, ne paraissez point là comme des champions : vous jetteriez dans l'arène une nouvelle pomme de discorde, vous aigririez encore le ferment. C'est parce que vous vous en mêlez, c'est parce que vous embrassez l'un et l'autre des partis, qu'ils ne peuvent se rapprocher : vous vous trouvez entre eux deux. Abandonnez-les à eux-mêmes pendant quelque temps... »

De cette introduction, dans laquelle on aperçoit à peine l'opinion du journaliste, nous voyons la feuille de Prudhomme arriver à l'établissement de la fameuse commission des douze, et à ce qu'il appelle *ses crimes* : l'arrestation d'Hébert, celle de l'orateur ambulant Varlet, celle du président et du secrétaire de la section de la Cité, sont considérées, par ce journaliste, comme de graves abus de pouvoir, comme des attentats contre les droits de l'homme et la liberté de la presse. Il rend un compte très-détaillé des démarches des sections et de la commune pour faire relaxer ces patriotes; il rappelle

les réponses irritantes faites par le président de la Convention. Isnard, aux députations...

« C'était, dit-il, appeler une insurrection ; c'était justifier d'avance tous les excès auxquels un tel déni de justice, une partialité aussi révoltante auraient pu porter le peuple, toujours juste, quand on ne cesse point de l'être à son égard... — Ce n'est pas Hébert qui est attaqué, disait Legendre aux Jacobins ; c'est la République entière. »

Des Jacobins, le journal de Prudhomme nous conduit au conseil général et à l'assemblée de l'évêché. Là nous voyons l'insurrection s'organiser contre la commission des douze. Cette commission ne reste pas inactive ; elle fait afficher sa justification. Mais la journée du 31 mai n'en a pas moins lieu, et le peuple des sections obtient, non sans peine, la suppression des douze.

C'était peut-être tout ce à quoi se seraient bornées les demandes du conseil général insurrectionnel, si le côté droit n'eût profité de la séance du soir pour faire rapporter le décret rendu contre la commission des douze [1].

Dès lors, l'insurrection prend un caractère plus alarmant pour le côté droit. Le samedi 1er juin, tout se dispose à une journée définitive, et cette journée devint le *deux juin*. Trois cent mille citoyens furent sur pied, depuis le lever du soleil jusqu'à dix heures du soir, pour appuyer la grande mesure sollicitée par les autorités révolutionnaires que les sections et la commune avaient constituées.

Le danger était pressant ; de toutes parts on criait : « Sauvez le peuple de lui-même ! sauvez vos collègues ! sauvez la patrie ! Décrétez l'arrestation provisoire des membres désignés ! »

Le comité de salut public s'empressa d'inviter les membres contre lesquels le département de Paris demandait le décret d'accusation, à se suspendre d'eux-mêmes. Mais cette mesure, qui aurait évité de grands malheurs, fut repoussée par quelques-uns des députés désignés. La Convention fut enfin forcée à mettre en état d'arrestation chez eux et les membres de la commission des douze, excepté ceux qui n'avaient pas signé les mandats d'arrêt, et les vingt-deux autres députés désignés par le peuple. Le comité insurrectionnel déclara alors que la République était sauvée.

1 Prudhomme nous apprend que les alternatives de majorité qu'eut, dans cette circonstance, le côté droit, provenaient de l'éloignement de près de deux cents membres, presque tous montagnards, qui se trouvaient alors en mission.

Or, dans cette même journée si funeste aux girondins, il arriva quelque chose de fort remarquable au propriétaire-rédacteur des *Révolutions de Paris*. Tandis que, d'un côté, les amis des girondins lui adressaient des injures pour la manière dont il avait rendu compte au public des journées des 28, 29, 30 et 31 mai ; d'un autre côté, le comité révolutionnaire de la section de l'Unité, présidé par un nommé Lacroix, ennemi de Prudhomme, faisait cerner sa maison, son imprimerie, et le faisait arrêter lui-même, après avoir mis les scellés sur ses presses. Prudhomme fut donc conduit à l'Abbaye, comme *suspect d'incivisme*. Sur ses réclamations et celles de ses amis, qui s'empressèrent d'accourir à la commune, on obtint du substitut Réal l'ordre de faire rendre la liberté à l'éditeur des *Révolutions de Paris*. Aussitôt le comité central, considérant cette mise en liberté comme ayant été accordée sans réflexion, l'annule, et ordonne que Prudhomme sera mis de nouveau en arrestation.

« Qu'on juge de mon indignation, raconte-t-il, en me voyant à la merci de mes plus grands ennemis! Je veux essayer de leur parler principes; ils n'y entendent rien...

« Dès le lundi matin, mes parents, mes amis, instruits de mon arrestation, se mettent de nouveau en marche pour obtenir ma liberté. Je savais que la plupart des membres de la commune, le maire, le procureur et les substituts réclameraient jusqu'à ce que l'on eût fait droit à la violation exercée en ma personne et mes propriétés, d'autant plus qu'il n'y avait que peu de jours que la commission des douze avait exercé une semblable violation contre le magistrat Hébert. »

Après nous avoir fait connaître les transes mortelles de sa femme et de ses quatre enfants arrivant de la campagne et trouvant les scellés sur la porte de leur maison; après nous avoir appris que lui-même se considérait comme perdu, il nous annonce enfin comment, le lendemain, il fut mis en liberté définitive, par ordre du comité central, qui fit lever les scellés et examiner ses papiers. Prudhomme protesta que jamais il ne s'était tenu des conciliabules d'aucune sorte chez lui; qu'il n'allait jamais chez des députés, et que jamais il n'avait parlé à Pétion. Il déclara enfin qu'il ne possédait pas un sou qu'il n'eût acquis par son travail et ses opérations comme imprimeur-éditeur.

Quoique Prudhomme eût eu peur, il n'en continua pas moins la publication de son journal. Mais il se tint sur une certaine réserve.

et se promit bien de se retirer d'une carrière aussi périlleuse que celle de journaliste dès qu'il le pourrait sans danger.

Sa feuille publia encore, dans le cours de 1793, beaucoup de bons articles, soit sur l'instruction publique et l'éducation nationale, soit sur les secours publics, soit sur les dangers du fédéralisme, etc. Il fit même quelques changements utiles à son journal ; au lieu de l'orner de mauvaises gravures, il l'accompagna de petites cartes topographiques des divers départements de la France.

Lors de l'assassinat de Marat, le journal de Prudhomme s'écria que le choix de cette première victime en indiquait beaucoup d'autres. Dans son opinion, ce publiciste député devait être honoré comme un martyr de la liberté. « L'ayant bien connu avant la Révolution et ne l'ayant pas perdu de vue un seul instant depuis, ajoutait-il, nous n'avons jamais trouvé en lui qu'un homme né pour figurer dans une crise de la société, mais non pas comme chef de faction : il avait le cerveau trop ardent : il était né avec le besoin de faire du bruit et d'être sans cesse en mouvement. Son imagination était comme son individu physique, toujours mobile, toujours agissant, ombrageux comme un lièvre, mais entreprenant, hardi. Marat, tour à tour médecin, physicien, philosophe, publiciste, ne visa jamais à la fortune ; il ne rechercha pas même la gloire : il se rendait justice, elle n'était pas faite pour lui ; mais il s'attacha à une réputation de singularité : il aimait mieux être remarqué que considéré. Il avait la manie de se faire craindre. Le sentiment de l'indépendance et quelques grands principes de politique étaient profondément empreints dans son âme. La chaîne d'un traitement avantageux, à la charge de dire ou d'écrire dans tel sens, l'eût blessé dès le second jour ; son amour-propre en eût été révolté. Il était vindicatif, haineux, n'aimant pas à être contrarié et n'ayant confiance en personne. Il aurait pu mourir moins pauvre, s'il eût été capable de mieux surveiller ses affaires domestiques. On lui a reproché de prêcher le meurtre ; c'était une manière de voir qui tenait à sa théorie révolutionnaire. Au reste, il est peut-être le seul à cet égard qui ait eu le courage de dire ce qu'il pensait. On nous assure qu'il était bon et humain... Des sept cent quarante-cinq membres de la Convention, Marat seul a montré le plus de caractère, de ténacité, de fermeté et de courage ; aucun de ses collègues ne peut le lui disputer. Mais le temps rectifiera les jugements divers déjà hasardés sur Marat, et apportera de nouvelles lumières... »

A l'époque où nous sommes arrivés, la feuille de Prudhomme avait déjà éprouvé quelques perturbations dans sa publication hebdomadaire. Le mois de juillet n'avait vu paraître que deux numéros, au lieu de quatre. Le numéro du 20 juillet renferme aussi une quinzaine, après laquelle les *Révolutions de Paris* cessèrent de paraître pendant près de trois mois (du 3 août au 28 octobre 1793). Prudhomme annonce qu'une santé exténuée par un travail pénible de quatre ans et plusieurs maladies ont été la cause principale de la suspension de son journal; mais qu'il va poursuivre sa tâche. Il déclare que, tant qu'il le pourra, il défendra la cause de la liberté et celle des sans-culottes, qui est la sienne. « Il serait étrange, ajoute-t-il, que le seul journal véritablement et constamment révolutionnaire se tût précisément à l'instant où la Convention déclare la République française gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

A partir de cette résurrection, le journal de Prudhomme change évidemment de rédaction; ses opinions suivent l'impulsion des événements : il n'a plus que haine et que mépris pour les girondins, dont il provoque la punition; il se met à genoux devant l'arche sainte renfermant la constitution de 1793; il ne parle qu'avec enthousiasme de tout ce qu'ont fait les patriotes de la Montagne depuis qu'ils ont débarrassé l'arbre vigoureux de la République des branches pourries qui le fatiguaient; il s'extasie devant les prodiges opérés par le patriotisme des représentants du peuple sans-culottes, et ne cesse de les féliciter sur les moyens énergiques qu'ils prennent pour sauver la liberté du monde.

« Pour tenir en échec tant de périls accumulés autour de nous et sur nos têtes, disait-il après avoir énuméré les dangers auxquels la République était naguère exposée, il ne fallait rien moins qu'un esprit public monté au plus haut degré de fermentation et d'énergie. Il fallait plus encore, il fallait le soutenir longtemps à cette hauteur, à laquelle aucun peuple n'a pu encore atteindre, ni les Grecs ni les Romains. Il fallait une Convention, bien au-dessus du sénat de Rome. Il fallait une représentation composée d'hommes en état d'être, selon le besoin, généraux d'armée, soldats, législateurs et juges; d'hommes dont la tête forte et le cœur chaud leur donnassent assez de caractère pour surveiller treize armées debout à la fois, c'est-à-dire près d'un million d'hommes plus courageux que soldats, plus patriotes que disciplinés; pour surveiller les généraux de toutes ces armées, les remplacer, les punir, et, quoique dans la

disette de grands talents militaires, envoyer au supplice Custine et ses pareils, sans faire grâce à leur incivisme en faveur de leur science ; d'hommes sévères sur eux-mêmes pour avoir le droit de l'être sur toute l'étendue de la France... »

Nous avons déjà dit que le journal de Prudhomme nous paraît avoir changé de rédaction. En effet, au lieu de ces détails si précieux pour l'histoire, qu'on lit dans ses précédents numéros, on ne trouve plus dans ceux-ci que des articles de principes ou destinés à célébrer les triomphes de la République et ses grandes époques. Voici les titres de quelques-uns de ces articles : *Sans principes, point de république; Beaux mouvements révolutionnaires; De l'esprit révolutionnaire; Origine, définition, mœurs, usages et vertus des sans-culottes; Les TU et les VOUS; Des aristocrates, des contre-révolutionnaires, des modérés, des indécis, des fédéralistes*, etc.; *De l'influence du peuple français; Derniers et vains efforts des ennemis de la République; Toute-puissance et infaillibilité des sans-culottes; Encore et toujours sur la liberté de la presse: Des livres de la première éducation; Maux de la royauté; Beautés d'un gouvernement républicain, et vertus nécessaires à sa conservation; Vertu du peuple;* etc. Tous ces articles sont autant de traités complets sur le sujet qu'ils embrassent.

On trouve encore dans le dernier semestre des *Révolutions de Paris* les détails les plus curieux *sur la fête de la réunion du* 10 *août* 1793; *sur la fête des victoires; sur la fête de la Raison; sur la fête anniversaire de la mort du tyran; sur la fête en l'honneur de Marat;* etc.

La condamnation des girondins, de Marie-Antoinette, de Custine, de Houchard, etc., y tiennent une place réservée à côté de tous les autres jugements du tribunal révolutionnaire. Ces jugements, qui forment dès lors une partie importante des livraisons de Prudhomme, auxquelles on a ajouté des gravures qui affectent péniblement les regards, donnent à cette feuille une teinte propre à rembrunir les tableaux radieux qu'il nous fait de la France sous le régime révolutionnaire. Le reste est rempli par les débats de la Convention, par les décrets qu'elle a rendus, par les arrêts des comités, et ceux des représentants en mission, et surtout par les nouvelles des armées.

Arrivé à son 225e numéro, qui porte la date du 25 *pluviôse an II de la République française une et indivisible* (28 février 1794, vieux

style). Prudhomme adresse à ses concitoyens un avis dans lequel il leur annonce que le délabrement de sa santé le met dans l'impossibilité physique de continuer périodiquement son journal.

« Je suis trop l'ami de la liberté de mon pays, ajoute-t-il, pour ne pas être toujours, tant que je le pourrai, son plus ardent propagateur, et son martyr, s'il le faut.

« J'aurai tout fait pour être *pendu*, si la contre-révolution était possible.

« J'ai juré de ne cesser mes *Révolutions de Paris* que lorsque mon pays serait libre : j'ai tenu parole.

« Mon pays est libre, puisque les Français ont juré la liberté, l'égalité, l'indivisibilité;

« Mon pays est libre, puisque nous avons une constitution vraiment républicaine, digne de servir de modèle à tous les peuples qui voudront cesser d'être esclaves;

« Mon pays est libre, puisque les Français font trembler les despotes;

« Mon pays est libre, puisque les Français sont en état de procurer la liberté à tous les autres peuples;

« Mon pays est libre, puisque aucun des abus de l'ancien régime ne subsiste : plus de féodalité, plus de monarchie, et bientôt plus de superstition;

« Mon pays est libre, puisque le fédéralisme est anéanti;

« Mon pays est libre, puisque les patriotes sont venus à bout de tous les ennemis de la liberté;

« Mon pays est libre, puisque les sans-culottes ont reconquis leurs droits, et qu'ils occupent toutes les places;

« Mon pays est libre, puisque la Convention a décrété qu'il n'y aurait plus de mendicité; que les patriotes indigents auront une indemnité sur les biens des ennemis de la Révolution, et les patriotes mutilés des propriétés territoriales.

« La Révolution est faite, puisque l'épigraphe que j'ai mise à mon journal, et que je lui ai religieusement conservée, a enfin son plein et entier effet : le peuple n'est plus à genoux; il s'est levé, et a réduit les grands à leur véritable *grandeur*;

« La Révolution est faite, si la Convention ne se divise pas, et si les patriotes se rallient toujours à elle;

« La Révolution est faite, si les patriotes et vrais républicains, toujours unis, conservent leur énergie et leur amour pour la liberté;

« La Révolution est faite, si les sans-culottes sont toujours bien persuadés des grands avantages qui résultent de l'exercice indéfini de la liberté des opinions et de la presse, consignée dans la déclaration des droits, ainsi que de la résistance à l'oppression ;

« La Révolution est faite, si le peuple français se pénètre bien des beautés du gouvernement républicain. »

Prudhomme, satisfait de laisser la France républicaine à la hauteur où l'avaient placée la Convention et son comité de salut public, cessa dès lors définitivement sa publication, véritable encyclopédie de la Révolution française.

Quand il prit cette détermination, Camille Desmoulins publiait son *Vieux Cordelier*. Le journal de Prudhomme n'avait jamais cessé de se montrer hostile envers ce journaliste, auquel il n'accordait aucune des qualités, aucun des talents nécessaires pour être membre de la Convention nationale.

Toutefois, à l'occasion des démarches des cordeliers en faveur de Ronsin et de Vincent, incarcérés et rendus une première fois à la liberté, Prudhomme, qui avait toujours été l'un des plus constants défenseurs de la liberté de la presse, blâma cette société de la mesure qu'elle venait de prendre contre l'auteur du *Vieux Cordelier*. « Les cordeliers, dit-il, ont *presque* toujours été à la hauteur de leur belle institution (cette société était celle *des Droits de l'Homme*), et en avant du reste de leurs concitoyens. Nous disons *presque*, parce qu'il nous semble qu'ils ont laissé dormir un instant les principes, en ne répondant aux assertions erronées du nouveau journal de Camille Desmoulins qu'en effaçant le nom de leur auteur sur leur liste. Les cordeliers n'ignorent pourtant pas qu'ils doivent l'éclat dont ils brillent dans la République à la liberté indéfinie des opinions, dont ils ont usé avec tant de courage et de persévérance. Pourquoi donc se priver d'un de leurs membres parce qu'il s'est fourvoyé? L'avertir et le redresser eût été plus fraternel. »

Il était beau, pour Prudhomme, de soutenir jusqu'au bout le grand principe de la liberté indéfinie de la presse.

FRÉRON.

Fréron

Publié par la Société de l' Industrie Fraternelle

FRÉRON ET LABENETTE,

RÉDACTEURS DE L'ORATEUR DU PEUPLE.

Louis-Stanislas Fréron, né à Paris, en 1767, et fils du fameux critique zoïle de Voltaire, eut pour parrain le célèbre Stanislas, roi de Pologne. Après avoir succédé à son père dans la rédaction de l'*Année littéraire*, il devint le fondateur et le principal rédacteur de l'*Orateur du Peuple*. Nommé membre de la Convention nationale en septembre 1792, il contribua à la reprise de Toulon. Après le 9 thermidor, Fréron reprit la publication de son journal, et se montra l'un des plus fougueux réactionnaires. N'ayant pas été réélu aux conseils, il alla mourir à Saint-Domingue, pauvre, et à peine âgé de 35 ans.

Parmi les irrégularités que l'on trouve dans la plupart des journaux de la Révolution, celle de l'omission des dates est la plus contrariante pour les personnes qui se sont occupées de mettre ces feuilles en ordre, ou qui ont dû écrire sur elles des notices bibliographiques. Nous avons déjà signalé ces omissions comme existant dans plusieurs des publications périodiques de l'époque. L'*Orateur du Peuple*, par S. Fréron, nous en fournit un nouvel exemple. Ici on dirait que les dates ont été supprimées sciemment, tant on paraît avoir pris soin de les négliger, là même où elles devenaient indispensables. Ainsi, par exemple, lorsqu'on y parle d'un événement, on ne l'indique jamais sous sa date positive, mais bien par ces mots : l'événement de *mardi dernier*, la motion de *jeudi*, la résolution ou le décret de la *semaine*, etc. ; et quand le rédacteur cite l'une de ses feuilles, il le fait toujours en désignant celle de tel jour de la semaine, ou en rappelant simplement les numéros d'ordre, de manière qu'il n'y est jamais question de dates positives.

Ce n'est donc qu'avec beaucoup d'incertitude et de peine que l'on peut assigner aujourd'hui une date précise, non-seulement à tel ou tel autre numéro d'un de ces journaux, mais encore celle du com-

mencement de leur publication. L'*Orateur du Peuple* est, plus que beaucoup d'autres feuilles, dans le cas que nous signalons. M. Barbier, dont les savantes investigations ont porté la lumière dans les arcanes de l'imprimerie, assigne au 1er numéro de ce journal la date du mois de décembre 1789; M. Deschiens, qui s'est plus spécialement occupé des écrits périodiques de la Révolution, affirme la même chose, tant les erreurs se perpétuent facilement!

Il nous a fallu faire bien des rapprochements pour rester convaincu que la publication du 1er numéro de l'*Orateur du Peuple* est de beaucoup postérieure à la date que lui ont assignée ces deux bibliophiles. En effet, il est question, dans les numéros 1 et 2 de ce journal, des armements provoqués par la rupture annoncée entre l'Espagne et l'Angleterre: or les premières communications faites à l'Assemblée nationale à ce sujet sont de la fin d'avril 1790. Le numéro 2 annonce le *mémorable* décret rendu sur le droit de guerre ou de paix, et ce décret est du 22 mai suivant. Il reste donc démontré que la feuille de Fréron n'a pu voir le jour que vers la fin du mois de mai 1790. Nous pouvons même assigner pour époque fixe le 22 de ce mois. Cela est tellement positif, que le numéro 8 contient le résumé de la séance de l'Assemblée nationale d'*hier* 29; comme il s'agit de celle du 29 mai, le numéro 8 doit donc avoir pour date positive le 30 mai 1790.

Cela établi, nous devons encore, au risque de paraître vétilleux, relever quelques autres erreurs échappées à M. Deschiens au milieu de son immense et utile travail bibliographique. Il annonce que, dans le tome III de la collection de l'*Orateur du Peuple*, le numéro 39 manque; que le tome V n'a point d'avant-dernier numéro (le 63e); qu'il faut, dans le VIIe volume, deux numéros, depuis le 8e jusqu'au 14e; qu'il faut encore deux numéros 7 dans le VIIIe volume, auquel manquerait le 32e; que le XIIIe volume exige aussi deux numéros 28 pour être complet, et enfin qu'il lui manque le numéro 29, etc.

Après nous être livré aux investigations les plus minutieuses, et après avoir lu attentivement toutes les parties de ce journal où M. Deschiens a cru apercevoir ces lacunes, il nous est resté la conviction la plus complète qu'elles n'existent pas, et qu'il n'y a que des erreurs dans le chiffre des numéros : ainsi, par exemple, les numéros 38 et 40 du tome III se suivent parfaitement, sans lacune quelconque: il n'y a là qu'une erreur du prote, qui a sauté du chiffre

38 au chiffre 40. Les paginations indiquent d'ailleurs qu'il n'y manque rien : elles sont exactes. Il en est de même de toutes les lacunes signalées dans l'*Orateur du Peuple* par l'auteur de la bibliographie des journaux de la Révolution.

Quant aux doubles numéros qui, suivant M. Deschiens, seraient nécessaires pour compléter les IVe, VIIe, VIIIe et XIIIe volumes, il n'y a encore ici que de simples erreurs de pagination, et les numéros indiqués ne peuvent ni ne doivent exister : le 33e et le 34e du IVe volume se suivent dans leur ordre naturel, comme dans l'ordre des matières; seulement l'imprimeur s'est trompé de pagination, et, au lieu de commencer le 34e par la page 257 qui suit immédiatement la dernière du 33e, il a, par distraction, commencé à la page 267. De pareilles erreurs se sont reproduites dans les autres volumes où M. Deschiens a cru apercevoir des vides plus ou moins considérables [1].

Nous pouvons d'autant mieux affirmer que ces lacunes supposées n'existent pas réellement, que déjà nous avons remarqué une foule de ces erreurs de numéros ou de pagination dans plusieurs endroits des divers journaux de cette époque. Nous trouvons encore la preuve de ce que nous avançons en l'identité parfaite qui existe entre la collection sur laquelle M. Deschiens a fait ces remarques et celles que nous avons sous les yeux, provenant de la bibliothèque de M. Lairtullier. Aux personnes qui pourraient supposer que les numéros indiqués comme manquant à la collection auraient pu être saisis, et par conséquent ne se trouver nulle part, nous leur répondrons qu'à cette époque il n'y a point d'exemples d'une seule saisie préventive. Comme raison dernière et concluante de l'opinion que nous émettons, nous ferons remarquer enfin, que si, entre le numéro 33 et le numéro 34 du tome IVe, par exemple, il dût avoir existé une feuille intermédiaire, cette feuille aurait dû être composée de 8 pages, comme le sont invariablement toutes celles de l'*Orateur du Peuple*. Or, ajoutons ces 8 pages au chiffre 256, qui est le dernier du numéro 33, et nous aurons 264 : le 44 *bis* aurait donc dû commencer par 265; il commence à 267. Il n'y a ici, nous le répétons encore, que de ces erreurs de pagination si fréquentes dans les feuilles périodiques d'alors, et non des lacunes.

[1] Nous avons trouvé de ces sortes d'erreurs de pagination dans tous les journaux de la Révolution; il y en a où l'on a sauté 50 pages, et même plus, sans pour cela qu'il y manque une seule ligne. Nous citerons la feuille de Robespierre, dans laquelle on a sauté d'un seul coup 52 pages.

A l'époque où parut le journal de Fréron, la réaction révolutionnaire se faisait déjà sentir, et les agents du gouvernement s'attaquaient principalement à la liberté de la presse. Fréron, qui, dès les premiers jours, s'était placé entre la violence de Marat et la causticité de Camille Desmoulins ; Fréron, dont la feuille ne cédait à aucune autre en exaltation révolutionnaire, ne tarda pas à se voir en butte à toutes les persécutions du pouvoir et des magistrats. Il eut même bien de la peine à trouver un imprimeur, car le premier qu'il eut, *Laurent Junior*, cessa de lui prêter ses presses dès le 7e numéro. Du 8e au 10e, l'*Orateur du Peuple* fut imprimé par *Chambon* et *de la Chave*, qui refusèrent de continuer. *Pellier*, de la rue des Prouvaires, s'offrit alors ; mais le rédacteur ayant été décrété par la justice dès le 20e numéro, Pellier cessa encore cette impression au 32e. Ce fut *Rochette* qui lui succéda ; puis enfin l'*imprimerie d'Henri IV*, place Dauphine, qui en continua l'impression jusqu'au commencement de 1791, époque à laquelle l'*Orateur du Peuple* sortit des presses de l'*imprimerie patriotique*, cour du Commerce.

La feuille de Fréron était quotidienne ; mais elle ne se composait que de 8 pages in-8° en caractères assez gros : si nous ajoutons que la première page était remplie par le titre et par un sommaire du genre de celui du *Père Duchesne*, on comprendra que ce ne pouvait être qu'un journal fort exigu, et relativement fort cher, puisqu'il coûtait 36 livres. Les deux premiers numéros ne sont signés ni par l'auteur, ni par l'éditeur. Cet éditeur, qui s'appelait Marcel Enfantin, s'était déguisé sous le nom de *Martel*, nom que l'on trouve au bas des numéros 3, 4, 5, 6 et 7. A partir du 8e, le titre porte : L'ORATEUR DU PEUPLE, *par Martel ;* et ce fut ostensiblement sous ce nom que Fréron continua de faire paraître sa feuille jusqu'aux événements qui ensanglantèrent le champ de Mars, le 17 juillet 1791.

L'épigraphe, qu'il conserva religieusement, se composait de ces deux vers :

> Qu'aux accents de ma voix la France se réveille !
> Rois, soyez attentifs ; peuples, prêtez l'oreille.

« Bravo, mes amis Loustalot, Noël, Desmoulins, Mercier, Carra, disait Fréron dans son numéro 4, où se trouve une sorte de profession de foi ; laissez beugler Foucault, et Peltier écrivasser ses

Actes des Apôtres. Un feu clair et vermeil en a fait les *Actes des Martyrs*[1]. Continuez de poursuivre la cafardise des prêtres et l'arrogance des nobles ; tous les bons patriotes vous encouragent, vous applaudissent. Bravez les pistolets de J.-F. Maury, l'épée flamboyante de Mirabeau-Paillasse et le lutrin de Notre-Dame, sous lequel les chanoines voudraient vous écraser. Je viens après coup, animé du même courage et des mêmes vues qui dirigent vos plumes patriotiques : je n'ose aspirer aux mêmes succès; mais enfin on peut glaner où vous moissonnez. J'ai de la santé, de la bonne humeur, et ma mère m'a dit que j'avais de l'esprit. Eh donc ! je m'enrôle sous vos drapeaux, et je déclare, sous le titre d'Orateur du Peuple, guerre ouverte aux aristocrates de tout état, de tout sexe, de tout poil et de tout âge. »

Qu'on ne s'attende pas à trouver dans la feuille de Fréron de grands détails sur les événements ou sur les débats de l'Assemblée nationale; il ne pouvait pas se livrer à de grands développements : son cadre ne le lui permettrait pas. La tâche qu'il s'est imposée est celle, si périlleuse, de l'opposition aux hommes, des personnalités, de la critique, des sarcasmes. L'*Orateur du Peuple* commence invariablement tous ses numéros par un coup d'œil sur la situation des affaires publiques ou sur l'événement du jour : il en fait l'objet de ses harangues tribunitiennes.

Voici comment il débute :

« Braves Parisiens, vous sommeillez dans les bras de la Victoire; vous dormez sur des précipices, tandis que, profitant de votre sécurité, vos ennemis vous forgent des fers dans le silence. Il en est temps enfin, sortez de ce long assoupissement; que vos défiances se réveillent : je suis la trompette qui vous rappelle au maintien et à la défense de vos droits les plus chers.

« Tant que le Châtelet, tribunal gangrené dans tous ses membres, ne verra pas ses magistrats dégringoler du haut de leurs siéges, eux vendus aux ministres, et qui leur vendraient la nation entière, si la chose était possible; eux qui, comme Caligula, voudraient que le peuple français n'eût qu'une seule tête pour l'abattre d'un seul coup; tant que le Necker, la *Luzerne* et Montmorin, les plus

[1] Fréron faisait ici allusion à un auto-da-fé des *Actes des Apôtres* qui avait été exécuté par les patriotes au Palais-Royal, dans la boutique de Gattey, libraire-éditeur de ce recueil ultra-royaliste. (Voyez l'article Peltier.)

noirs tyrans que l'enfer ait vomis contre la France, seront ministres, vous aurez à craindre pour votre liberté; n'en doutez pas!

« La Vauguyon est enfin rappelé de son ambassade d'Espagne; il revient. Qui ne voit là une ruse ministérielle pour avoir l'air de satisfaire la nation! Mais ces lâches ministres vont perdre le fruit de leurs criminelles manœuvres : le peuple, depuis quelques jours, s'attroupe sous leurs fenêtres; il s'éclaire, il raisonne, il s'enflamme pour la liberté, il attribue ouvertement à la cour la guerre prête à éclater. Si elle a lieu, malheur aux aristocrates; malheur aux traîtres qui l'auront allumée! Malheur à Necker, malheur à Montmorin, à la Luzerne, à l'archevêque de Bordeaux, à d'Estaing! Le premier coup de canon sera le signal qui fera tomber leurs têtes coupables... »

— « Si le droit de la paix et de la guerre eût été accordé au roi, écrivait Fréron le lendemain du décret, c'en était fait : la guerre civile éclatait dans la nuit du samedi au dimanche, et aujourd'hui Paris aurait appelé les citoyens aux armes; le château des Tuileries aurait été livré aux flammes : le peuple eût pris sous sa sauvegarde le monarque et sa famille. Mais Saint-Priest, mais Necker, mais Montmorin, mais la Luzerne auraient été lanternés, et leurs têtes promenées dans la capitale. Qu'on se figure tous les attentats qu'une pareille nuit aurait couverts de son ombre!... Vainement la garde nationale eût-elle voulu s'opposer à un peuple irrité; en la commettant ainsi, il en serait résulté des combats entre les citoyens. Il n'est pas douteux à présent qu'on s'attendait à un mouvement épouvantable; il avait été distribué plus de quatre cents cartouches par compagnies...

« On conseille au comte de Mirabeau, ajoutait le rédacteur, de marcher droit dans le sentier du patriotisme. Si, samedi dernier, il ne fût pas revenu habilement sur ses pas; s'il n'eût parlé, dans la tribune, en faveur du peuple, toute son éloquence ne l'eût pas garanti des plus cruels outrages. Qu'il sache que plus de cent mille Argus ont les yeux sur lui. Déjà on criait partout sa *grande trahison*. Quelques personnes prévinrent les députés, au moment qu'ils entraient dans l'assemblée, qu'elles avaient des pistolets chargés, destinés pour le comte de Mirabeau, au sortir de la séance, si sa conduite et ses discours présentaient le moindre louche; le bruit s'était répandu qu'il avait reçu *quatre cent mille francs* du ministre. Les pistolets n'ont pas servi, car c'est son projet de décret qui a

été adopté, sauf deux articles essentiels qu'on a ajoutés[1]. Il avait bien raison de dire, ce jour-là, qu'il n'y avait qu'un pas du triomphe au supplice. Mirabeau! Mirabeau! moins de talents et plus de vertus, ou gare la lanterne! »

Comme on le voit, le genre que Fréron avait adopté était celui des individualités, genre fort propre à exciter les passions humaines : il y avait à la fois, dans son journal, du Marat, du *père Duchesne*, du Camille Desmoulins et du Peltier. Son style fut d'abord assez peu relevé. Sa feuille, écrite sans ordre, parlait toujours de plusieurs choses et surtout de beaucoup de personnages à la fois; tout cela s'y trouvait entassé pêle-mêle. Le rédacteur se montrait ordinairement fort concis, et ne s'occupait pas toujours de prouver. Mais, malgré ses défauts, l'*Orateur du Peuple* dut être l'une des feuilles les plus propres à captiver les lecteurs qui se passionnent pour ce genre de polémique.

Voici comment il parlait des troubles religieux et des prêtres :

« Mirabeau-Paillasse, Mirabeau-Tonneau, Mirabeau le Limousin, prophétisa dernièrement la guerre civile, au sujet des troubles excités, à Montauban, par les prêtres, qui, le crucifix d'une main et le poignard de l'autre, excitent le peuple qu'ils peuvent égarer, et repaissent leurs yeux fanatiques d'un massacre universel. Comment ne voient-ils pas et les abbés d'Eymar, et les abbés Maury, et les évêques de Nîmes, et les archevêques de Toulouse, et les évêques de Clermont, et toute la bande des calotins, comment ne voient-ils pas qu'on sait tous leurs complots, qu'on épie tous leurs mouvements, et que si le peuple était menacé de perdre sa liberté, il commencerait par les rôtir eux, leurs calottes, leurs parchemins, leurs mandements et leurs protestations!... »

— « En Champagne, ajoutait-il ailleurs, une quinzaine de curés, ensorcelés par une protestation du chapitre de Notre-Dame, se sont avisés de prêcher, dans leur égrugeoire, contre les décrets de l'Assemblée nationale; leur texte était tiré de l'Évangile selon *saint Jean-Peltier* et *saint Mathieu-Champcenetz*. A ces paroles malhonnêtes, les brebis se sont ruées contre les pasteurs. On vous a d'abord saisi ces *ligueurs* en soutane, puis on a fait avancer une charrette à veaux, puis on vous les y a tous mis très-proprement,

[1] Plus tard, l'*Orateur du Peuple* revint sur la bonne opinion qu'il avait conçue du fameux décret, et il reprocha amèrement à Mirabeau d'avoir reçu le prix de sa forfaiture.

pieds et poings liés, les uns sur les autres, dans l'ordre suivant : un curé, de la paille ; de la paille, un curé : un curé, de la paille, et ainsi de suite ; puis ils ont été conduits à Troyes dans cet équipage. Ces animaux, ainsi empaillés, ont cru qu'on les menait à la boucherie : on leur a seulement fait prêter le serment civique sur la grande place, et ils ont regagné leur bercail, la conscience bourrelée des remords de l'aristocratie.

« On médite une expédition du même genre sur une abbaye voisine, ou plutôt une auge où se vautrent huit bernardins aristocrates, qui vident leurs tonneaux à la santé de l'abbé Maury. Mais, pour observer toutes les convenances, on les fera venir dans des charrettes à cochons[1]. »

Nous avons déjà dit que le journal de Fréron avait beaucoup d'analogie avec celui d'Hébert ; la forme était identiquement la même. Comme le *Père Duchesne*, l'*Orateur du Peuple* prêchait plutôt qu'il ne narrait : son journal commençait toujours par une harangue sur l'événement du jour ou sur les dangers de la patrie ; comme le vieux marchand de fourneaux, l'orateur entrait souvent en colère contre les aristocrates de l'assemblée et de la commune, contre la cour et les ministres, contre Lafayette ou Bailly, contre le Châtelet, qu'il poursuivait de sa haine. Enfin, comme Hébert, Fréron faisait constamment précéder le texte de chacun de ses numéros d'un sommaire de ce qu'ils renfermaient, d'une sorte de programme que ses colporteurs criaient dans les rues. Nous n'en citerons que quelques-uns pour démontrer cette similitude :

« Grande trahison du maire de Liége, mis à la lanterne par le « peuple, et sa tête portée au bout d'une pique.—Vues certaines du « roi de Hongrie et du roi de Prusse contre la France. — Horribles « manœuvres du comité autrichien des Tuileries, pour faire naître « la guerre au dehors. —Départ prochain de Louis XVI pour Saint-« Cloud. — Massacre abominable manqué vendredi dernier à Mon-« tauban, à cause d'un orage.—Cruelle boucherie des Brabançons. « —Curé traîné par les cheveux dans un grenier. —Grand décret « sur tous les diocèses réduits au même nombre que les départe-« ments. — Accès de fureur et départ de Mirabeau-Tonneau pour son « régiment. » (Numéro 12.)

[1] Quoique rien n'annonce que Fréron eût des collaborateurs, nous pensons que ces grossières plaisanteries ne sont pas de lui, et qu'elles lui ont été communiquées. On verra plus loin que le rédacteur de l'*Orateur du Peuple* savait employer un style plus élevé.

« Grande cause des mouchards plaidée aujourd'hui au tribunal de « police par deux avocats bossus, l'un patriote, l'autre aristocrate. « —Grande arrivée de M. Mirabeau l'aîné au club des Jacobins, dé« guisé en chi-en-lit de l'état-major. — Vues politiques de ce Crom« well en herbe, qui ne se fait nommer commandant de bataillon « que pour mieux se concerter avec *Mottié* contre la liberté.— « Grande dénonciation du ministre de la guerre faite, au club des « Jacobins, par les gardes nationales de Lyon. » (Numéro 30 du IVe volume.)

— « Grande députation du bataillon d'Henri IV au club des Ja« cobins pour repousser les inculpations faites à son commandant « Carle, le bravache.—Grand souper où se trouvent l'abbé Siéyès et « le héros des deux mondes, Mottié, se livrant aux plus douloureux « regrets. — Serment de toutes les femmes composant la société « fraternelle séante aux Jacobins, par lequel elles s'engagent à ne « jamais épouser d'aristocrates. » (Numéro 48 du IVe volume.)

— « Forfaiture, crime de lèse-nation au premier chef, commis par « la municipalité de Paris par la formation d'un comité militaire de « surveillance.— Prépondérance funeste du général *Donjon* dans les « délibérations du conseil municipal, et son implacable vengeance « contre le brave Santerre. — Invitation à la commune de Paris de « destituer et de punir enfin les traîtres qu'elle s'est choisis pour « chefs.—Prêtres rebelles chassés, par le peuple du faubourg Saint« Antoine, du couvent de Sainte-Marie.—Bonne fessée administrée « à deux vieilles dévotes. » (Numéro 37 du Ve volume.)

Il y avait à peine quelques jours que Fréron publiait, sous le nom de Martel, son *Orateur du Peuple*, et déjà ce journal se trouvait en butte aux persécutions de la police : ses colporteurs étaient arrêtés, traînés à la Force, et leurs feuilles confisquées. « Cette liberté, achetée au prix de votre sang et devenue votre conquête, s'écriait-il en s'adressant au peuple, ne serait-elle donc qu'un vain fantôme? Faudra-t-il qu'il existe toujours une ligue scandaleuse de quelques agents de l'autorité contre les écrivains mâles qui, sacrifiant leurs veilles, ne déposent l'épée que pour s'armer d'une plume patriotique? L'*Orateur du Peuple* met en l'air tous les furets de la police; de malheureux colporteurs, surpris à débiter ce nouveau journal, sont traînés à la Force et leur marchandise confisquée! Ainsi, ces hommes utiles, qui sont, depuis les premiers jours de la Révolution, les hérauts, les trompettes de la liberté, annoncent à tous les autres

un bien dont la jouissance leur est interdite, et ressemblent à ces esclaves enchaînés qui chantaient derrière le char des triomphateurs... Qu'avons-nous gagné au nouveau régime, si une inquisition aussi absurde s'établit; s'il nous faut regretter Sartine, et porter en pleureurs le deuil de Lenoir? La liberté de la presse doit être sans bornes, comme en Angleterre et aux Etats-Unis d'Amérique; la modifier, c'est l'anéantir, et avec elle la liberté publique, dont elle est le plus ferme rempart... »

Fréron profitait de l'occasion qui lui était offerte pour faire sa profession de foi.

« Il existe deux partis dans le royaume; l'*Orateur du Peuple* est bien assurément du parti national. Comment se fait-il que son ouvrage éprouve des persécutions, tandis qu'on laisse journellement circuler en toute liberté une foule de libelles contre l'Assemblée nationale? Et cela est si vrai, qu'il a fallu que le peuple se fît justice lui-même. Pourquoi encore cette ridicule et tyrannique proscription des feuilles de Marat? Ne sont-elles pas, comme la mienne, conformes au règlement? Quel est donc le crédit infâme dont jouissent, à notre honte, les feuilles aristocrates! Cette vermine se glisse dans les comités de districts et dans les bataillons... Comme un oiseau rapide qui passe à travers les toiles d'une araignée, l'*Orateur* rompt tous les filets où l'aristocratie en rochet, en simarre, en jupon court, en froc, en robe, en camail, en cuirasse, en calotte rouge, voudrait nous envelopper. Il dénonce, d'après la clameur publique, des magistrats prévaricateurs qui vendent la justice et soudoient le crime. Il appelle le peuple sur la montagne, et lui dit : —Voyez-vous le camp de vos ennemis? entendez-vous leurs chevaux hennissants? Dans vos murs sont aussi des légions d'assassins : observez tous leurs mouvements. Courage, citoyens : formez un bataillon sacré autour de l'Assemblée nationale; protégez même les jours des conjurés; soyez fidèles à la loi, au roi, à la constitution, et, s'il le faut, mourez pour eux en hommes libres, en Français, les armes à la main.

« Après cela, ajoutait Fréron, je déclare qu'il n'y a pas de bâillon capable d'étouffer la vérité dans ma bouche; que je tonnerai contre les abus; que je dépisterai tous les complots; que je pourfendrai l'aristocratie, et fesserai le Châtelet toutes les fois que l'occasion s'en présentera. De plus, j'invite les officiers qui, au mépris des ordonnances, ont arrêté les deux malheureux colporteurs, à les faire relâcher sur-le-champ, sinon l'*Orateur* dénoncera demain au

peuple, avec l'énergie qui le caractérise, leur conduite lâche et oppressive... »

Fréron tint parole. Quelques jours après, d'autres colporteurs ayant été arrêtés, il fulmina une accusation contre les officiers de la garde nationale, qui, disait-il, pour faire leur cour au général Lafayette et à la municipalité, se permettaient de violer ainsi les droits de l'homme et les ordonnances.

« Citoyens si cruellement et si illégalement persécutés, s'écriait-il, c'est trop dévorer d'humiliations ! levez enfin un front libre : invoquez hardiment la loi contre vos oppresseurs. Si elle est muette, venez vous adresser à l'*Orateur du Peuple ;* il embrassera votre défense ; il composera pour vous une adresse que vous porterez ensemble à la commune ; et si, contre toute évidence, vous n'en obteniez pas justice, lui-même, marchant à votre tête, vous conduira à la barre de l'Assemblée nationale, et, la Déclaration des droits de l'homme à la main, il courra vous placer sous l'égide puissante de nos sages législateurs. »

Ainsi qu'on le voit, l'*Orateur du Peuple* s'annonçait comme l'un de ces journaux qui ne laissent pas le pouvoir dormir tranquille, et qui, par conséquent, sont exposés à toute sa mauvaise humeur. Le rédacteur ne tarda pas à en ressentir les effets.

A peine arrivé à la première quinzaine de sa course, l'éditeur de ce patriotique journal fut l'objet de poursuites judiciaires, pour avoir, dans un de ses précédents numéros (le 13e), excité les citoyens à aller ramener le roi à Paris. Par un article intitulé : *Epouvantable conspiration contre la liberté.* Fréron avait fait comprendre au peuple que le séjour de Louis XVI à Saint-Cloud cachait un projet de fuite, dont il indiquait tous les préparatifs.

« Le roi est resté parmi vous, disait l'*Orateur*, tant que sa présence a été nécessaire aux conjurés pour bien lier leurs complots, pour amasser des trésors et endormir la nation. Mais aujourd'hui qu'on se flatte d'avoir pourvu à la conservation de ses droits ; aujourd'hui que ses mains, pleines d'un or homicide, peuvent corrompre une partie de vos députés et salarier les troupes ; aujourd'hui que les moteurs de la guerre civile n'attendent qu'un signal pour approcher la mèche qui doit embraser tout l'artifice, qu'a besoin le roi d'habiter plus longtemps la capitale ? Qu'y ferait-il maintenant ? Dans leurs projets, son séjour n'y serait-il pas la faute la plus impolitique ?... Croyez-moi ; croyez-en ma sollicitude, puisqu'il en est

temps encore : précipitez-vous, armés de votre seule tendresse, sur les pas de votre roi; dételez ses chevaux; reportez-le en triomphe au milieu de son peuple !... »

Malgré le vernis respectueux sous lequel Fréron avait caché son appel à l'insurrection, le rédacteur ostensible de sa feuille, Martel (Marcel Enfantin), fut jeté en prison, en même temps qu'un décret de prise de corps était lancé contre Marat, pour avoir également excité le peuple à se porter à Saint-Cloud, au moyen de son fameux numéro : *C'en est fait de nous!*

« Citoyens, s'écriait Fréron, pourrez-vous le croire! l'*Orateur du Peuple* est dans les fers! Il n'avait pris la plume que pour défendre vos droits; le bureau de la ville a calomnié ses intentions. »

Puis, racontant sa démarche spontanée auprès des juges pour éviter des désagréments à son imprimeur, Pellier, et à son distributeur, Delespinasse, Fréron s'exprimait ainsi :

« La présence inattendue du véritable rédacteur, dit-il, fit remettre la cause au samedi matin (11 juin). Il ne manque pas de s'y trouver. Mais, sans aucune discussion, on lui lit et on exécute son jugement, qui le condamne à être conduit sur l'heure à la Force et au secret, sans qu'il puisse offrir caution, sans lui permettre d'appeler un avocat, sans décret préalable ; et cette sentence illégale, vexatoire, qui a tous les signes et toute la rapidité meurtrière des lettres de cachet, est rendue, au nom des lois, contre un citoyen qu'on attire dans le lacs comme une victime, et qui se repose sur son innocence. Le sieur Mitouflet serait-il ici un instrument des vengeances du Châtelet? ce juge serait-il donc vendu à l'aristocratie?... Tout prouve, dans la détention de l'*Orateur du Peuple*, une connivence coupable avec les ministres, puisque ce journaliste a été sur-le-champ dénoncé par le procureur-syndic au procureur du roi, pour son procès lui être fait au criminel, comme prévenu du crime de lèse-nation, par la publication de son numéro 13. Odieuse tyrannie! trames perfides et inquisitoriales! »

De sa prison, Fréron ne cessa d'en appeler à l'Assemblée nationale, aux citoyens de toutes les classes, et surtout aux cordeliers et aux journalistes.

« Propagez les plaintes de l'*Orateur du Peuple*, dont on veut étouffer la voix patriotique, leur criait-il ; prenez sa défense, et faites tomber ses chaînes!... »

— « Tant que ne sera pas levée la pierre du cachot scellée sur

la tête de l'écrivain patriote, par les mains tortionnaires du sieur Mitouflet de Beauvois, l'*Orateur du Peuple* poussera des cris d'oppression et de vengeance qui feront enfin trébucher sur son siége ce petit juge insolent et despote, qui se rengorge dans son iniquité! »

— « C'est ici la cause de tous les écrivains patriotes, clamait encore, dans sa prison, le rédacteur de ce journal : c'est la cause de tous les citoyens zélateurs de la Révolution ; c'est ici la cause de la liberté tout entière. Que tardes-tu, district des Cordeliers, sanctuaire où brûle jour et nuit le feu sacré du patriotisme ; que tardes-tu de dénoncer à la nation un coup d'autorité aussi lâche et aussi exécrable?...

« C'était bien la peine d'affronter la mort sous les remparts de la Bastille [1], d'écraser la tête de nos tyrans, et d'enfoncer dans des gouffres de sang et de boue le cadavre hideux de l'ancien régime, s'il faut qu'un Mitouflet rive sur les citoyens les fers du despotisme! Et quel citoyen! Le plus enthousiaste des droits du peuple, son Argus tutélaire, l'un des écrivains les plus patriotes qu'ait produits la Révolution. Voilà donc le fruit de ses veilles! Quelle est donc cette justice municipale qui procède ainsi! Il n'y a qu'un infâme aristocrate, bas valet des aristocrates, des ministres et du Châtelet, qui ait pu conspirer la perte de l'*Orateur du Peuple*. Se serait-on flatté d'enchaîner sa plume et son courage? Pitoyable calcul! sa main, sous le poids même des chaînes, atteint ses oppresseurs, et imprime sur leur front le sceau de l'ignominie!... »

Certes, voilà du courage, et Fréron n'en manqua jamais, soit sous les murs de la Bastille, soit en face du Châtelet, soit en attaquant Toulon à la tête des soldats républicains. Bientôt il nous apprend lui-même qu'il vient de dénoncer son juge à la commune, pour qu'elle le mande à sa barre et lui fasse rendre compte de sa conduite liberticide. « Je l'ai juré, dit-il ; je poursuivrai Mitouflet jusqu'aux enfers dans les bras de Flesselles et de Berthier, qui lui ont légué leur robe toute noire d'aristocratie. Que mes fers tombent et alors, par charité, je le rendrai ridicule pour conserver sa réputation ; jusque-là je veux le traîner dans la fange et le nourrir de couleuvres ; je veux d'un bras impitoyable le fustiger sans relâche, et l'immoler sur l'autel de l'opinion publique ! »

Il nous apprend ensuite qu'un jeune homme attaché à son journal

[1] Fréron s'était fait remarquer par sa bravoure à la prise de cette forteresse.

et *soupçonné* de porter le manuscrit chez l'imprimeur, avait été également poursuivi par les alguazils de la police.

Quelques jours après, Fréron se vit transféré au Châtelet.

« L'indignation est le seul sentiment qui puisse guider ma plume, en me voyant traîné de cachot en cachot pour arriver aux prisons du Châtelet, réceptacle destiné aux criminels. » S'adressant toujours à ses juges : « Ennemis du peuple qui vous avait choisis pour défendre ses libertés, leur disait-il, vous l'avez indignement trahi; vous avez foulé aux pieds les lois sacrées qui assurent à tous les citoyens cette liberté, le plus bel apanage de l'humanité. Vils despotes d'un jour, vous avez lâchement obéi à ces scélérats qui, sous l'ancien régime, broyaient de leurs dents meurtrières les membres des citoyens. »

Ce qui démontrait à Fréron, même dans sa prison, que les aristocrates avaient voulu frapper la liberté de la presse en sévissant contre lui, c'est qu'il apprenait en même temps et la fuite de Marat pour échapper au décret de prise de corps, et la dénonciation de Talon contre Camille Desmoulins, que l'on renvoyait aussi devant le Châtelet, et la prolongation de la captivité de Marcel Enfantin, quoique l'auteur du numéro incriminé se fût nommé et livré, et enfin l'emprisonnement arbitraire de l'éditeur de l'*Orateur du Peuple*.

« Croyez-vous, citoyens, que votre *Orateur* soit le seul écrivain qui ait excité la terreur et la colère des aristocrates? criait encore Fréron du fond de son cachot; non, tous ceux qui, comme lui, respirent l'amour de la liberté, sont devenus l'objet de leur haine et de leur vengeance... La dénonciation de l'incorruptible Desmoulins faite à l'Assemblée nationale par l'aristocratissime Malouet; la proposition de Talon de dénoncer cet énergique écrivain au procureur du roi du Châtelet; toute cette rage qui se tourne contre les journalistes patriotes vous indique assez les vues des ennemis de la liberté... Nous verrons si leur acharnement égalera toujours leur effronterie; s'ils enchaîneront à leur gré une foule d'écrits qui brûlent de s'échapper pour s'attacher, comme le feu grégeois, au triple masque dont ces traîtres couvrent leur despotisme! Nous verrons si, parce que tel est leur plaisir, la Révolution immobile s'arrêtera tout à coup, de même que le soleil à la voix de Josué! Non, non, ne vous en flattez point, lâches renégats de la Révolution, petits despotes éclos de l'œuf de la liberté! celle de la presse bravera vos regards inquisiteurs et se moquera de tous vos limiers!

Déjà l'opinion publique vous observe de ses cent mille yeux; elle plane sur vos têtes et y verse l'ignominie! Osez mettre encore des lisières à l'esprit humain!... Aristocrates incurables, vos triomphes sont affreux, et ils doivent vous épouvanter; mais ils touchent à leur terme. Le fouet vengeur du journaliste et des écrivains en butte à vos attentats vous fera pirouetter sans cesse au milieu des huées de tout un peuple... »

Fréron, que l'arrestation du distributeur de sa feuille avait forcé d'en interrompre le cours pendant quelques jours, ne tarda pas à faire reparaître son 32e numéro. Il déclara alors que l'*Orateur du Peuple* était rédigé par lui. Et, en effet, on y trouve son nom à la fin, quoiqu'il ait jugé à propos de conserver en tête celui de *Martel*. A partir de cette époque, la feuille de Fréron eut pour éditeur et pour distributeur Ducros, qui remplaça Delespinasse, détenu.

Nous ne suivrons pas davantage le rédacteur de l'*Orateur du Peuple* dans tous les démêlés qu'il eut avec les tribunaux, tantôt comme accusé d'avoir prêché l'insurrection, tantôt pour avoir calomnié les ministres, ou le Châtelet, ou la municipalité, ou enfin les agents de la police; tantôt enfin pour avoir voulu soutenir ses colporteurs, journellement exposés aux insultes des aristocrates et aux actes arbitraires de l'autorité. Nous nous bornerons à dire que, décrété d'ajournement personnel par le Châtelet pour son numéro 13, condamné à 20,000 francs de dommages-intérêts envers Etienne, à 6,000 francs envers d'autres, puis, dans une autre circonstance, menacé d'enlèvement avec Marat; puis, enfin, sous le coup d'un mandat d'arrêt, il eut toujours le bonheur d'être acquitté en appel, et de se soustraire aux décrets lancés contre lui, jusqu'à la journée du Champ de Mars, époque à laquelle la gravité de la situation des choses l'obligea, comme nous le dirons plus loin, de se cacher et de confier la rédaction de sa feuille à l'un de ses amis, Labenette.

Mais avant d'arriver à cette crise, l'*Orateur du Peuple* avait fourni une carrière qui ne fut pas sans gloire pour son rédacteur. Son journal se fit toujours remarquer parmi ceux qui ne dévièrent jamais des grands principes qui avaient amené la Révolution; et s'il se trompa quelquefois sur les hommes, il se maintint du moins sur la même ligne de patriotisme jusqu'à l'époque de la réaction thermidorienne.

Depuis la publication de son premier numéro jusqu'au jour de sa fuite forcée, Fréron ne cessa de faire la guerre, non-seulement aux aristocrates prononcés, tels que les ministres, Mirabeau jeune,

l'abbé Maury, etc., mais encore, et plus vigoureusement, à ceux des premiers patriotes qui lui parurent avoir sacrifié la cause de la liberté. Il suivit Mirabeau dans toutes les phases de sa vie politique, à partir du décret sur le droit de paix et de guerre jusqu'à sa mort, et ce fut toujours pour dévoiler sa conduite oblique. C'est Fréron qui dénonce à l'opinion publique les voyages mystérieux de Mirabeau à Saint-Cloud, dans l'été de 1790.

« Citoyens, s'écriait, à ce sujet, l'*Orateur du Peuple*, s'il existait un homme fameux par ses crimes avant de l'être par ses talents, qui associât les dons de l'éloquence à la perversité de l'âme; d'une politique raffinée, d'une hypocrisie effroyable, espèce de monstre dans l'ordre moral, prêt à mettre dans un plateau de la balance ministérielle la nation tout entière, en échange d'une poignée d'or; flatteur du peuple pour mieux l'asservir, et n'ayant bravé la cour que pour s'y vendre plus chèrement : tout à la fois Cicéron, Catilina et Cromwell; citoyens, un tel assemblage vous ferait frémir d'horreur? Eh! que serait-ce donc si on te disait, peuple insensé : Il prononce sur tes destinées dans le temple de la nation, il y trame ton esclavage! que sera-ce s'il parvient à se faire adjuger, même sous tes yeux, le sceptre des législateurs, l'auguste présidence, au milieu des plus belles fêtes de la liberté? »

Plus loin, l'*Orateur du Peuple* faisait un parallèle entre les deux frères Mirabeau, sur le compte desquels il s'exprimait ainsi :

« J'ai déjà fait sentir qu'au fond, *Honoré* ne vaut pas mieux que *Grégoire-Tonneau*, mais qu'il était infiniment plus dangereux par ses talents, son esprit, sa souplesse, la fécondité de ses ressources, l'audace de ses vues, et sa profonde dissimulation. Son frère n'a jamais été redoutable; il se donne partout pour ce qu'il est : un fougueux aristocrate, prêchant rondement la guerre civile, et menaçant toujours d'enfiler vingt-cinq millions d'hommes avec sa flamberge. Un contre-révolutionnaire de cette trempe n'est point à craindre. C'est un conspirateur sous verre. Mais l'autre! ô grand Dieu! il n'existe pas dans les deux partis un homme qu'il soit plus important de surveiller. »

Et ici l'*Orateur du Peuple* passait en revue tous les mauvais décrets, tous les actes liberticides que Mirabeau avait provoqués ou soutenus.

La procédure du Châtelet contre le duc d'Orléans et Mirabeau fit, par son iniquité, une diversion en faveur de ce dernier. Mais,

à l'occasion de son rapport présenté au nom du comité diplomatique, le rédacteur cria de nouveau à la vénalité, à la corruption, à la perversité.

« Cet homme, disait-il, doit être regardé comme l'Ulysse de l'assemblée, comme le bourreau de la liberté. »

— « Mirabeau, ajoutait plus loin Fréron, a péroré mercredi au comité diplomatique, pendant plus de deux heures, sur la nécessité de rendre à l'Empereur l'Alsace et la Lorraine. Faut-il encore d'autres preuves de sa trahison? »

Vers la fin de la carrière de Mirabeau, l'*Orateur du Peuple* ne craignit pas d'imprimer dans l'un de ses numéros un *Tableau des sommes énormes palpées par Riquetti Double-Main, pour fourniture de décrets au pouvoir exécutif*. Cet état, qui s'élevait à la somme de 2,580,000 livres, ne parut suspect alors qu'aux personnes qui ne pouvaient croire à tant de perversité.

Lorsque la mort eut frappé le grand orateur, Fréron fit connaître combien la consternation devint générale. « Mirabeau n'est plus! dit-il. Ce n'est pas quand sa cendre est encore tiède qu'il convient d'interroger sa vie passée, et d'énumérer les reproches qu'on peut faire à sa mémoire. Il est déjà jugé par l'Être suprême, et il le sera bientôt par l'inexorable histoire. Je rends, ainsi qu'elle le fera sans doute, la justice la plus éclatante à ses sublimes talents : c'était l'aigle de l'Assemblée nationale. Il faut en convenir de bonne foi, sans lui, cette assemblée, quand elle n'était encore qu'états généraux, sans lui le tiers état n'aurait pas déployé contre le despotisme, et contre les deux ordres privilégiés, cette mâle énergie, cette force et cette dignitié qui conviennent aux représentants d'une grande nation...

« Pourquoi faut-il que, vers le milieu de sa carrière publique, il ait fait fléchir, sous de misérables considérations, le patriotisme qui avait signalé son premier essor? Ah! s'il eût été constamment l'appui de la liberté nationale, les regrets seraient universels et sans mélange, et j'inonderais ce papier de mes larmes! Mais... respectons la douleur publique! »

Cependant Fréron ne put s'empêcher de blâmer cet enthousiasme irréfléchi, ce penchant à l'idolâtrie, qui, disait-il, rendrait tôt ou tard notre nation la proie d'un ambitieux adroit ou éloquent. « Si Mirabeau déploya d'abord une mâle intrépidité contre le despotisme, ne travailla-t-il pas depuis de toutes ses forces à relever le trône du

despotisme?... — Mirabeau, dites-vous, ô Français! fut un grand homme; nous rendons hommage non à ses vertus, mais à ses sublimes talents. — Mais, avant lui, César, Marius, Sylla, et, depuis, Richelieu, Mazarin, furent aussi de grands hommes, dans l'acception que vous donnez à ce mot; mais ils ne travaillèrent que pour eux et pour asservir leur pays. Pourquoi faut-il que Mirabeau n'ait point associé aux talents de Cicéron l'incorruptible probité du consul de Rome? Pourquoi faut-il que le vil amour de l'or ait desséché en lui les sources pures du patriotisme? Oh! c'est alors que son tombeau serait arrosé des larmes de tous les siècles! On vante son éloquence, et on oublie l'usage perfide qu'il en a fait en faveur du *veto*, de la *loi martiale*, etc.; on vante son éloquence, mais le diable, dans Milton, est éloquent aussi! »

Fréron ne cessa de poursuivre aussi Necker, Montmorin, Saint-Priest, la Luzerne et les autres ministres de Louis XVI, qu'il regardait comme autant de conspirateurs contre la constitution et la liberté.

« Jusqu'à quand une poignée de ministres corrompus et corrupteurs, voleurs et assassins, rampants et audacieux, s'écriait-il, se jouera-t-elle de vingt-cinq millions d'hommes? Jusqu'à quand osera-t-elle employer, contre une nation souveraine, la vieille et tortueuse politique des cours? L'un, le baron *Cartouche de Copet*, de même qu'une éponge altérée, boit tout le numéraire du royaume; il engloutit 300 millions d'assignats, dont il est impossible de découvrir la trace, et, d'un bras hypocrite, il pousse, à travers mille écueils, le vaisseau de l'État dans le gouffre entr'ouvert de la banqueroute. L'autre, *la Luzerneur*, lève sur les marches du trône un front purulent de dénonciations, et ne répond à la juste fureur des colonies qu'en faisant nommer Albert de Rioms commandant de l'escadre où doit être hissé le pavillon de l'aristocratie. Le troisième, c'est le garde des sceaux, d'abord prêtre, aujourd'hui renégat de la Révolution, soupçonné d'avoir inondé les provinces de faux décrets, ou d'avoir retardé à dessein l'envoi de ceux qui pouvaient établir la confiance des peuples! Qui ose encore se montrer à cette cour et attaquer la bonté naturelle de Louis XVI[1] avec toutes les armes de la perversité? C'est toi, *Ibrahim-Guignard*, toi que le comité des

[1] C'était en 1790 que Fréron parlait encore de la bonté naturelle de Louis XVI; depuis, il changea bien d'opinion sur le compte de ce roi.

recherches n'a pu débusquer de ton fort; toi dont la politique vizirienne a juré notre perte; toi le complice de Bonne-Savardin, d'après ses propres aveux; toi qui, le jour même de ta propre dénonciation, n'as rien eu de plus pressé que de relâcher l'agent connu de tes publiques conspirations, et qui, pour ce lâche ministère, as profané sans pudeur l'uniforme national! Qui vient ensuite, avec sa carte d'Espagne à la main? C'est le petit *Montmorin*, épagneul de cour, qui jappe jour et nuit la guerre civile, et dont les aboiements retentissent dans tous les cabinets de l'Europe. Et *Latour du Pin?* Croyez-vous qu'au milieu de ce lazaret de gangrenés, il ne soit pas marqué du charbon de la peste? Il travaille aussi de son côté au grand œuvre, qui est une guerre universelle suscitée contre nous. Il allume tous ses fourneaux; il emprisonne le patriotisme des soldats des troupes de ligne : il les séquestre aux Invalides pendant tout le temps de la fédération, et les fait partir brusquement, sans qu'ils puissent participer aux fêtes du civisme, de peur que l'esprit public ne les convertisse à notre cause. Quel autre que lui a pu donner des ordres aux commandants pour le roi sur les frontières de les dégarnir de troupes, afin de laisser un libre passage à l'armée de Léopold? Quel autre que lui peut laisser manquer de fusils et de munitions les gardes nationales qui sont sur la frontière de Flandre? Vous cherchez, citoyens, des traîtres et des perfides dans les régions éloignées, dans les cours étrangères. *Mais tes plus grands ennemis, Paris, sont à tes portes, sont dans tes murs.* Qui peut douter que le foyer de toutes ces intrigues, foyer dont le décret sur la paix et la guerre a redoublé l'activité, ne soit le comité autrichien et ministériel de Saint-Cloud, dont le digne président est l'étranger d'Esterhazy? D'où viennent tant d'allées et de venues sur la route de Turin? Français, nous touchons à la catastrophe prédite tant de fois par ma voix prophétique! »

Quelques mois après, Fréron criait *tolle!* contre Guignard de Saint-Priest, qu'il considérait comme le chef des contre-révolutionnaires.

« Aux armes! aux armes, citoyens! clamait-il; vous touchez au moment tant de fois prédit par les écrivains patriotes! La contre-révolution est près de s'échapper, tout armée de poignards et de torches, toute hérissée de serpents, des mains impures de Guignard! Qui de vous ignore la criminelle persévérance avec laquelle il la suit depuis quinze mois! Il trempait dans le complot de Favras;

il soufflait son audace à Maillebois, et à Bonne-Savardin ! C'est lui qui, au mois d'octobre 1789, a fait arriver, à Versailles, le régiment de Flandre, pour l'opposer à la garde nationale ! Il n'est pas une trame, pas un complot dont il ne tienne et ne dirige les fils. Tout couvert de crimes, comme d'un ulcère large et hideux, il précipite l'instant de la catastrophe ! Il sait que les sections de Paris demandent sa destitution ; il n'ignore pas que les départements vont suivre l'exemple de la capitale, et déjà plusieurs, notamment celui de Bordeaux, ont prononcé le même vœu ! Pour faire réussir la contre-révolution, il n'a plus qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment : il le met à profit, et se dispose à vous disputer chèrement la place qu'il occupe malgré vous.

« Sans parler de tous les moyens qu'il met en usage dans les pays étrangers, dans vos provinces, dans vos villes, c'est aujourd'hui Paris qui est l'objet de ses attaques. Vous connaissez ce plan infernal d'une maison militaire du roi ? Voilà la pomme de discorde qu'on lance au milieu de vous ! voilà l'œuf de la guerre civile ! Ce projet vient enfin d'éclater ! Mais pour réussir à vous armer les uns contre les autres, on a fait jouer une mine bien adroite ; on est parvenu à séduire toute la troupe soldée de la garde nationale parisienne : Lafayette a levé le masque. »

Au milieu de ces circonstances, l'Assemblée nationale eut à s'occuper de la question agitée depuis longtemps dans le public : il s'agissait de déclarer que les ministres du roi n'avaient point la confiance de la nation. Les débats furent des plus violents.

« J'assistais à la séance, raconte Fréron, et je n'en suis que le trop fidèle historien. D'abord Malouet, l'infâme Malouet, pour me servir de l'expression technique, a paru à la tribune. Vous vous attendez bien à ses conclusions : c'était qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. A cette proposition, l'Assemblée nationale a jeté les hauts cris, ne prévoyant pas qu'elle finirait par l'adopter, et que le peuple, à son tour, serait fondé à jeter les hauts cris contre l'assemblée elle-même ! Vient ensuite le métis Clermont-Tonnerre, qui recueille une bordée de sifflets pour les expressions par lesquelles il termine son opinion : Je suis faible, disait-il ; je suis un homme changeant ; je ne suis que du parti de la raison, et elle n'est *ni là, ni là*, en montrant le côté gauche et le côté droit ; moyen infaillible d'irriter les deux partis. Et voilà où mène ce sot esprit d'impartialité qui prétend tenir la balance entre le peuple et les ci-devant privilégiés !

car ces messieurs les modérés finissent par exciter le mépris, et de ceux qu'ils flattent, et de ceux qu'ils dénigrent.

« Je l'avouerai, poursuit le rédacteur, j'ai osé concevoir l'espérance que les ministres seraient écrasés, moins encore par une majorité puissante, que par le poids des justes reproches accumulés sur leur tête. M. Delley d'Agier a prononcé contre eux le discours le plus éloquent. — « Je ne m'arrête pas, disait-il, à compter les graves reproches encourus par les ministres : je sais qu'ils ont compromis l'autorité royale et mis l'État en péril ; je sais qu'ils ont indignement trahi leurs serments, lorsque, témoins de cette lutte longue et cruelle entre les passions les plus nobles et les plus vils penchants, ils ont, par leur silence, leur inertie, leur négligence encore plus grande à les faire exécuter, enhardi une poignée de patriciens et des prêtres factieux à s'opposer au succès et aux bienfaits de la Révolution. Accusez les ministres, nous dit-on. Mais qui ne voit que les ministres peuvent être répréhensibles, qu'ils peuvent être incapables, sans être néanmoins dans le cas d'être sujets à une accusation précise ? » —

« Enfin, ajoutait Fréron, après avoir entendu tour à tour MM. Barnave, Noailles, Beaumetz, Cazalès, Chapelier, on a fermé la discussion, et on a procédé à l'appel nominal. C'est ici, chers concitoyens, qu'éclate dans tout son jour la turpitude et la corruption ! A peine commence-t-on cet appel nominal, que la déroute se met dans le parti jadis patriote. O éternelle abjection ! Deux cents désertent à la fois le champ de bataille, qui reste aux *noirs* imperturbables : une foule d'avocats, au cœur gangrené, se précipitant de leurs siéges, abandonnent votre cause parce qu'ils ont, du garde des sceaux, la promesse d'être commissaires du roi !... Les sifflets et les huées des tribunes ont manifesté l'indignation publique ! 408 voix, du côté des *noirs*, l'ont emporté sur 340 voix du côté des jacobins... Il en résultera du moins le mépris du peuple pour l'Assemblée nationale !

« Elle a donc décidé que les ministres seraient conservés dans leurs fonctions... Malheur aux membres apostats de la cause du peuple ! Il va opposer à cette stupide et oppressive décision son redoutable *veto !* Malheur aux Desmeuniers, aux Dupont, aux Camus même ! L'insurrection ne peut manquer de s'allumer de la manière la plus terrible ! Quand on foule aux pieds les vœux du peuple d'une manière aussi dérisoire, on doit s'attendre que, révolté d'un si

grave déni de justice, il ne tient à rien qu'il ne prenne les armes. »

C'était ainsi que les journalistes patriotes s'exprimaient vers la fin de 1790. « Il faut écrire partout, en lettres ineffaçables, les noms de tous ceux de nos représentants qui ont abandonné hier la cause du peuple, et placer à la tête ceux du commandant général et du maire. »

— « Citoyens, ne nous y trompons pas, ajoutait plus loin le rédacteur de l'*Orateur du Peuple* après avoir rappelé le ministre Walpoole ; c'est à nous à faire connaître au prince que nous ne voulons plus de ses agents, qu'ils ont perdu la confiance publique, que nos intérêts les plus chers sont trahis dans les mains des ministres actuels. »

Peu de temps après, Danton, délégué et accompagné de plusieurs commissaires des sections de Paris, se présentait à l'Assemblée nationale pour y exprimer le vœu de ces sections sur le renvoi des ministres. L'orage populaire grondait sur le conseil de Louis XVI. La cour céda ; elle changea les noms des ministres, sans rien changer à l'esprit du ministère.

L'*Orateur du Peuple* ne peut pas se tromper sur ce replâtrage.

« On nous a dit, et on veut nous faire accroire que notre ministère est changé, écrivait-il après avoir examiné les actes des nouveaux ministres. Mensonge que tout cela ; tour ordinaire d'une cour despotique dont nous avons tant de fois été la dupe et la victime. Nous n'avons fait que changer quelques noms ; mais, au fond, le ministère se traîne servilement sur les traces des agents que le peuple a proscrits... Qui a-t-on mis à la place de la Luzerne ? Un de ses anciens commis, imprégné de toute l'astuce des bureaux, Fleurieu, trop heureux de se voir à la tête d'un si beau département, et encore tout étourdi de son élévation imprévue, fruit de sa soumission aveugle au comité autrichien. Qui succède à Latour du Pin ? Duportail, prêt à suivre les errements de son prédécesseur ; qui conserve à la tête de nos armées les plus implacables ennemis du peuple, un Bouillé, un Esterhazy... Que sert d'avoir expulsé quelques voleurs de la caserne, si on y laisse le chef de la bande ? Guignard reste cramponné au pied du trône ; c'est de là qu'il brave le courroux populaire : il couvre, sous le nom d'intendant de la maison du roi, celui d'intendant de la contre-révolution... Aussi voyons-nous les mêmes trames avec nos ennemis extérieurs ; même corruption de nos députés vendus au despotisme ; mêmes vexations

exercées contre les régiments patriotes; même abandon de nos frontières ; même dénûment des gardes nationales patriotes ; mêmes artifices pour exciter les citoyens contre les citoyens, et faire jaillir du choc des opinions l'étincelle électrique de la guerre civile, combinée avec la guerre étrangère... »

— « Tant que les complots du comité secret des Tuileries iront leur train ordinaire, ajoutait encore, quinze jours après, Fréron ; tant que Guignard sera en place; tant que d'Esterhazy et Bouillé auront le commandement de nos troupes, tu peux garder tes proclamations, ô Louis XVI ; elles sont inutiles et suspectes. C'est quand les rois veulent tromper plus sûrement qu'ils redoublent de caresses... »

L'*Orateur du Peuple* se persuadait que Lafayette et Bailly étaient deux aristocrates; et, pour le prouver, il traçait ainsi le portrait de ces deux personnages :

« Deux hommes tiennent le gouvernail du vaisseau parisien, disait-il. Le premier a été lancé, à l'âge de soixante ans, dans la carrière politique par une de ces révolutions soudaines qui changent la face des empires. Il avait passé une bonne moitié de sa vie à cadencer des phrases académiques, et l'autre chez les ministres, les grands, les protecteurs, afin d'en obtenir, par ses flagorneries, des pensions dont son existence littéraire pût être étayée. Était-il présumable que, devenu magistrat de la capitale, il eût dépouillé le vieil homme? Est-il étonnant que, loin de s'élever à la hauteur de sa place, il ait fait assez peu de cas du suffrage aveugle de ses concitoyens pour aller solliciter le roi de sanctionner sa nomination? Ne devait-on pas s'attendre qu'imbu des anciennes maximes, il ne chercherait qu'à les faire revivre? Aussi, qui ne se rappelle ses nombreux attentats contre la liberté de la presse, sa perfide connivence avec Malouet pour écraser ou réduire au silence les écrivains dont la plume patriotique faisait tomber les échasses de sa vanité! Ainsi, d'un côté, vivant à l'ombre de ses livres, lâchant de petits in-4° sur l'astronomie, découvrant, sans sortir de son cabinet, l'île Atlantique de Platon, par conséquent sans connaissance des hommes, sans pratique des affaires, il ne pouvait être qu'un détestable administrateur ; de l'autre côté, se dérobant à ses études solitaires pour encenser les chefs du pouvoir, les distributeurs des grâces, habitués à faire plier sa volonté, à faire taire sa conscience, à dégrader sa dignité d'homme devant les plus vils et les plus scélérats fauteurs

du despotisme, il ne devait être qu'un administrateur corrompu et aux gages des ministres.

« Le second (Lafayette), plus adroit, plus fin, plus délié, a su d'abord capter habilement tous les suffrages. On vantait ses exploits en Amérique, pour soutenir la cause de la liberté. Le grand et unique objet vers lequel il dirigea ses vues fut la faveur populaire et le soin de s'attacher la garde nationale par des nœuds indissolubles, persuadé que, fort de ce double appui, il lui serait permis de tout tenter avec succès, en faveur de l'autorité royale, dont il était le fervent adorateur. Mais le masque épais de son aristocratie n'a pas tenu longtemps contre le coup d'œil profond et pénétrant de quelques citoyens observateurs. On a connu ses démarches à la cour, le nom de ses maîtresses, ses assiduités chez les ministres, son influence dans les comités de l'Assemblée nationale ; on a rapproché les différentes motions dont il a scandalisé la tribune ; on a connu la lettre écrite aux gardes françaises, et conservée au dépôt, par laquelle, le 5 octobre, il leur défendait d'aller à Versailles. Tout Paris a lu celle dans laquelle il confesse naïvement qu'il est royaliste, c'est-à-dire ennemi du nouvel ordre de choses qui a restreint la royauté dans de si justes bornes. Enfin, que n'a-t-on pas su ? Les personnes éclairées ne voient en lui qu'un chef extrêmement dangereux, qui, au défaut d'un caractère prononcé à grands traits, n'a que de petites passions, mais dont les mains, disposant de la force armée, peuvent travailler à la ruine de la patrie et ressusciter le despotisme. L'idolâtrie même qu'il a excitée, et qui se conserve encore dans quelques bataillons, fut portée à un tel point, qu'elle lui était un sûr garant de la réussite de ses vues, et qu'il avait en effet la puissance d'un dictateur absolu... »

C'est ainsi que l'*Orateur du Peuple* jugeait et Bailly, et Lafayette, dès la fin de 1790.

« Serait-il vrai qu'on fût plus libre à Constantinople qu'à Paris ? disait encore, au commencement de l'année suivante, l'*Orateur du Peuple* en faisant allusion aux actes arbitraires de l'état-major et de la municipalité. Depuis l'époque de notre Révolution, quelle digue puissante avez-vous opposée aux progrès du pouvoir tyrannique que se sont arrogé insolemment les deux chefs de votre municipalité ? Plus courbés sous le joug que les Turcs eux-mêmes, vous souffrez en silence que, tous les jours, on traîne dans les cachots vos voisins, vos amis, vos frères... Les arrestations, les emprison-

nements illégaux, se multiplient à chaque instant, et vous voyez de sang-froid cette nuée de mouchards, de captureurs aux gages de Lafayette et de Bailly, fondre sur la société. La liberté d'un seul citoyen est une portion sacrée de la liberté générale; attaquer l'une, c'est attaquer l'autre. Voilà les principes que l'*Orateur du Peuple* proclame à haute voix... »

Quant à Lafayette personnellement, l'*Orateur du Peuple* le considérait comme complice dans la malheureuse affaire de Nancy, et comme brûlant de partager la gloire sanglante de *Samson-Bouillé*. « Peuple, s'écriait Fréron sous l'impression du douloureux récit de ce combat déplorable, n'oublie pas que le commandant général de la garde nationale parisienne est à la tête de ses satellites; qu'à ton moindre mouvement, à la moindre improbation que tu donneras aux attentats des ministres, qui redoutent tes regards et ta vengeance, il te fera fusiller par tes propres concitoyens. Ce nouveau laurier manque à sa gloire. Tout couvert de sang, il montera à la tribune de l'assemblée, et demandera qu'on lui vote des remercîments pour avoir rétabli l'ordre et la paix!... »

— « Te voilà donc connu, hypocrite patriote! ajoutait Fréron en faisant connaître l'ordre du jour de Lafayette à l'occasion de cette sanglante catastrophe. Ton sourire, faux comme ton âme, ne nous en imposera plus. Le peuple sait maintenant que tu es son plus mortel ennemi... »

— « N'avez-vous pas remarqué la *baisse* sensible qu'éprouve, depuis deux mois, la réputation du *divin* Mottié? disait encore Fréron en parlant du rapprochement de Lafayette avec les jacobins. Sa motion féroce de donner carte blanche à Bouillé, et de faire approuver d'avance par l'assemblée tous les meurtres dont le cousin se rendrait coupable; les remercîments qu'il n'a pas rougi de voter pour ce bourreau, et ceux auxquels il a voulu prostituer la garde nationale; cette conduite, qui décelait le fond de son âme, a tout à coup fait tomber ses statues, que déifiait, la veille, un peuple idolâtre. S'il n'a pas de grands moyens, ni un caractère dont la hauteur soit de niveau avec la Révolution, il est néanmoins doué d'une certaine finesse, d'un esprit cauteleux et inépuisable en petites ressources pour entretenir ou ranimer la faveur populaire. Il a bien senti, lui qui s'observe toujours avec tant de soin, qu'il avait heurté impudemment l'opinion publique. Il s'est vu tout à coup précipité de l'Olympe, en butte à la tempête, et jeté nu sur le rivage. C'est

alors qu'il a sollicité l'appui des patriotes; c'est alors qu'il s'est rapproché d'eux, que des conférences nocturnes ont été entamées, qu'il a confessé ses torts, et promis le renvoi des ministres. Les Barnave, les Danton, les Duport, les Lameth ont fait retentir à ses oreilles les sévères accents de la patrie indignée : il s'est troublé; des larmes ont coulé de ses yeux, et il a juré solennellement entre leurs mains de faire cesser les funestes divisions dont le club de 1789 est l'ouvrage, et de revenir aux Jacobins. Il n'a pas encore tenu parole; mais il n'y a plus moyen pour lui de reculer; déjà Gouvion, son précurseur, y a pris place... »

Malgré ce rapprochement, l'*Orateur du Peuple* continua de se méfier de celui que l'on considérait tantôt comme un Cromwell, tantôt comme un nouveau Monck; il publia même que Lafayette, discrédité dans son armée, abhorré des aristocrates, méprisé dans Paris, connu et perdu auprès de la majorité de l'assemblée, et à la veille d'être chassé partout, cherchait à se sauver avec éclat en chassant les députés patriotes, et en faisant proclamer une constitution fondée sur les deux chambres, avec des modifications aux décrets sur la noblesse. Fréron assurait que c'était pour se procurer un point d'appui que Lafayette s'entourait alors des fédérés, qu'il réunissait à Paris, sous le titre ambitieux de *société des Gardes nationaux de France*. Il y eut, à ce sujet, de vives explications aux Jacobins, après l'une desquelles le major général de Lafayette fut chassé de la salle.

« Le voilà donc enfin démasqué aux yeux même de ses adorateurs, confondus et stupides d'étonnement, ce grand général, ce magnanime défenseur de la liberté, ce flatteur du peuple, ce valet des rois, enfin ce dieu qui a commencé par des autels et qui finira par la lanterne! s'écriait encore Fréron lors de quelques vexations subies par la presse. Il est prouvé aujourd'hui que le sieur Mottié tenait à sa solde une effroyable quantité d'espions, de mouchards, qui, par ses ordres, se répandaient dans tous les lieux publics, afin d'y faire dominer son système d'oppression, coloré du nom de royalisme. Il renouvelait, dans l'enceinte d'une ville libre, l'inquisition tyrannique et vexatoire de l'ancienne et exécrable police! Il est prouvé aujourd'hui qu'il tramait sourdement, à l'aide de ses nombreux émissaires, contre la liberté individuelle et contre l'opinion générale, en attendant qu'il pût porter les derniers coups à la liberté publique! »

— « Directoire du département, comités de l'Assemblée nationale, municipalité de Paris, comités de sections, département de police, bureaux des ministres, conseil du roi, Club de 89, Club monarchique, bataillons de la garde nationale, tout est soumis à Lafayette, disait encore Fréron à l'époque de la mort de Mirabeau, tout fléchit devant sa volonté suprême; encore un peu, et il attache la couronne sur son front. En effet, que lui manque-t-il, si ce n'est le titre de roi? Il a une armée nombreuse à ses ordres; il est entouré d'une maison militaire et de gardes du corps sous le nom d'aides de camp; il dirige à son gré l'opinion publique par une meute de dix mille marchands qu'il tient en laisse; de nombreux janissaires sont les instruments de ses vengeances personnelles; il dispose du pouvoir judiciaire; il a une foule d'écrivains à ses gages, trompettes menteuses de sa renommée factice; il inonde Paris et le royaume entier de pamphlets en son honneur, et de calomnies contre la société des Amis de la Constitution, qui lui porte ombrage. Le général ne borne point son empire à l'enceinte de la capitale : il a des émissaires dans toutes les cours de l'Europe; celle des Tuileries voit en lui son égide, la reine son héros, le roi son mentor... Parisiens! voilà pourtant le colosse que vous avez élevé sur vos têtes... Essayez aujourd'hui de l'abattre; il vous en coûtera plus d'efforts et de sang que pour les tours épaisses de la Bastille! »

— « Moderne Catilina, lui disait Fréron lors de l'émeute causée par le départ du roi pour Saint-Cloud; jusques à quand abuseras-tu de notre patience! Te flatterais-tu donc encore de surprendre la loyauté française? Je te le prédis, plus tu crois ton triomphe assuré, plus ta chute est prochaine et terrible! Ta cabale elle-même, en luttant contre l'opinion publique bien prononcée, achève de te perdre par l'exagération de ses efforts, l'activité de ses manœuvres, l'illégalité de ses mesures et l'intolérance de son dévouement. A qui persuaderas-tu que, lundi dernier, il n'a pas dépendu de toi que les baïonnettes de la garde nationale n'aient fauché des milliers de citoyens devant les pas d'un roi fugitif et parjure?... Français, soldats de la patrie, ajoutait Fréron, recevez mon serment : Je jure de ne goûter aucun repos que je n'aie renversé de fond en comble les autels de Lafayette! Je jure de mettre au grand jour les replis tortueux de son ambition! Je jure de sonner l'alarme sur les complots dont il sera l'éternel machinateur! Je jure d'attaquer sans relâche le nouveau dieu jusque dans son sanctuaire, et de l'accabler

des traits d'une implacable censure! Je jure de ne vivre et de ne mourir que pour le peuple et la liberté!... »

Fréron tint parole. Mais il comprit que, pour saper la puissance du *nouveau Cromwell*, il devait attaquer les organisations et le gouvernement militaires, que Lafayette semblait vouloir implanter au milieu de la France libre.

Déjà, dès l'année précédente, l'*Orateur du Peuple* avait cherché à ouvrir les yeux des citoyens sur les progrès que faisait ce gouvernement militaire, selon lui le pire de tous.

« Voulez-vous être libres? leur disait-il quelques mois après; point de commandant général de la garde nationale. Un choix heureux pour cette place est presque impossible à faire. Digne du meilleur des citoyens, elle est environnée d'écueils bien effrayants. Représentez-vous les attraits de la cour, en opposition continuelle avec la faiblesse humaine! Quel piége même pour le plus zélé patriote! Qui peut donc vous assurer que l'homme honoré de votre choix aura assez d'énergie pour opposer sans cesse une égale résistance à tous les artifices dirigés contre lui? Si son âme ne peut être séduite par les plus brillantes promesses, ne peut-il pas être attaqué avec des armes qui souvent ont vaincu les héros les plus intrépides? L'histoire ne nous fournit que trop d'exemples de tous ces moyens employés avec succès. Je pense donc qu'il est très-dangereux, pour la liberté et pour nous, d'avoir un commandant général, la cour ayant toujours intérêt à gagner un homme qui peut servir si utilement ses desseins despotiques... »

Fréron ne cessait de tonner contre l'état-major de cette garde nationale, et le désignait au peuple comme le plus grand fléau de la liberté. Il cria bien haut aussi lorsqu'il fut question de mettre à exécution le plan d'organisation des gardes nationales présenté par le comité de constitution et par Lafayette. « Citoyens, disait-il, vous êtes menacés de la plus horrible conjuration, ourdie en secret depuis plus de six mois. On veut mettre à exécution le plan d'organisation des gardes nationales conçu par les ennemis de la liberté. Si ce projet est décrété, nous avons tous les fers aux pieds et aux mains! D'après ce beau plan, les gardes nationales, armées pour défendre la liberté et résister à l'oppression, ne seront plus que des manivelles entre les mains du despote; elles seront soumises, comme les troupes de ligne, aux peines les plus sévères et les plus incompatibles avec les diverses professions que chaque citoyen exerce, et cela

pour la moindre faute contre la discipline : on a affecté d'y multiplier les officiers comme le sable de la mer, afin de tenir toujours la férule levée sur les citoyens soldats. Parisiens, portez-vous par flots dans les galeries de l'Assemblée nationale, le jour où l'on s'occupera de cette organisation... »

— « Assemblée nationale, c'est toi dont j'accuse ici la froide indifférence pour les progrès épouvantables d'un despotisme militaire qui peut submerger tout à coup le corps législatif lui-même ! ajoutait l'*Orateur du Peuple* lors du serment fait par une partie de la garde nationale d'avoir *une confiance sans bornes* en leur général. Ne vois-tu pas maintenant Lafayette à la tête d'un parti assermenté, de même que les farouches ligueurs qui, prosternés aux pieds du cardinal de Lorraine, jurèrent sur leurs glaives nus de massacrer et d'égorger leurs frères ! Lafayette a violé toutes les lois par ce serment impie, que lui et la municipalité sa complice ont exigé d'une portion des citoyens armés, à qui la constitution interdit la faculté de délibérer ; ils ont allumé, dans la capitale, le flambeau des dissensions intestines... Législateurs, quelle est donc cette nouvelle puissance qui s'élève à côté de la vôtre et qui menace de l'engloutir ? L'Assemblée nationale est vis-à-vis de Lafayette dans la même position que le sénat de Rome vis-à-vis de César ! Était-il temps de délibérer quand César eut passé le Rubicon ?... Lafayette mérite mille morts... »

Un pareil langage devait attirer la sévérité des tribunaux sur la tête de l'*Orateur du Peuple ;* aussi le voyons-nous sans cesse dans les liens d'une accusation, ou menacé de poursuites, qu'on lui épargnait quelquefois, pour ne point trop porter atteinte à la liberté de la presse.

Fréron ne séparait guère Bailly de Lafayette, et il ne cessait de les harceler, soit ensemble, soit séparément.

« Maire inquisiteur, commandant général, état-major, quand viendra le terme de votre intolérable despotisme ! leur criait-il ; quand cesserez-vous d'insulter à la liberté par les ordres arbitraires et vexatoires que vous notifiez impérieusement à la garde nationale ? De qui tenez-vous l'immense pouvoir dont vous êtes revêtus ? Du peuple seul. De quel droit, chefs audacieux, abusez-vous de l'autorité, dont vous n'êtes que les dépositaires, pour anéantir la liberté de la presse, ce fanal dont la lumière importune éclaire vos attentats ?... »

La commune, et surtout la municipalité, étaient encore très-souvent l'objet des critiques amères de l'*Orateur du Peuple*.

« La municipalité, disait-il vers le mois d'avril 1791, signale de plus en plus son aristocratie; elle fait regretter les mandataires provisoires, parmi lesquels du moins on comptait des patriotes incorruptibles et des défenseurs intrépides du peuple .. Le plus parfait désintéressement anima leurs travaux et leurs veilles pendant plus d'une année; je parle des *deux cent quarante*, et non pas des administrateurs qui se sont engraissés de friponneries... Le dernier acte de la municipalité provisoire fut une démarche éclatante à l'Assemblée nationale, pour demander la diminution ou la suppression des droits d'entrée dont gémissait la capitale... Voilà du moins quelques titres patriotiques! En peut-on dire autant de la municipalité actuelle? Ne semble-t-elle pas au contraire conspirer ouvertement avec nos ennemis pour aggraver nos chaînes? N'est-ce pas elle qui souffre que le département de police engorge les prisons de citoyens innocents, pour satisfaire sa vengeance, ou l'ambition de ses chefs civils et militaires?... N'est-ce pas elle qui porte sans cesse des atteintes sourdes à la liberté de la presse, rempart de toutes nos libertés?... Vous êtes connus; les sections n'ont eu que trop de patience; elles sont indignées contre vous. Si leur voix, si leurs efforts sont inutiles pour obtenir de vous la justice et l'appui qu'elles ont le droit d'attendre, vous n'échapperez pas aux vengeances populaires! »

Quelque temps après, Bailly ayant été malade, l'*Orateur du Peuple* s'égaya aux dépens de ce maire.

« Pleurez, sensibles municipaux, honnêtes gens du département de police, administrateurs intègres des travaux publics; pleurez, conseil général de la commune, dont le patriotisme se signale tous les jours *incognito*, disait le journaliste; pleurez, mouchards, assassins, escrocs, joueurs, écrivains à gages, qui trouvez votre refuge dans la caverne de la mairie; beaux yeux de madame Bailly, *fondez-vous en eau*; tendre épouse, pâmez-vous de douleur entre les bras du vertueux Boucher; le maire de Paris est atteint d'une maladie alarmante... Mirabeau a ouvert la marche... »

Bailly ayant été rendu à ses amis et à la mairie, l'*Orateur du Peuple* lui adressa une épître commençant par ces mots :

« Premier maire de la ville de Paris et le dernier de ses citoyens, magistrat despote, souteneur des tripots, pantin de Lafayette, père

nourricier des mouchards, sangsue publique, patron des prostituées, astronome à courte vue, bas valet de la cour, gardien du drapeau rouge, trompette du jugement dernier, le plus noir des noirs, que vas-tu devenir quand l'ange exterminateur *Mottié* sera noyé dans les flots de sang qu'il aura fait répandre?... »

Nous avons déjà vu en quels termes l'*Orateur du Peuple* parlait de Necker : à ses yeux, le ministre des finances devant lequel la France s'était mise un instant à genoux, n'était qu'un *charlatan*. Lors du départ et de l'arrestation, à Arcis-sur-Aube, de ce fameux personnage, Fréron s'éleva contre la décision de l'Assemblée nationale qui ordonnait sa mise en liberté. « Vous devinez déjà, citoyens, que l'Assemblée nationale, fidèle à ses principes de corruption, s'est empressée d'ordonner l'élargissement de ce ministre. Vous paraît-il donc étrange que ceux qui votent des remercîments à un assassin (Bouillé), cherchent à faire esquiver un voleur? »

Quant au duc d'Orléans, Fréron vanta longtemps son patriotisme.

« Son retour, disait-il, va confondre la rage et l'imposture. Quels sont donc ses crimes? Les voici : il a ouvert son cœur et ses trésors aux indigents de la capitale pendant l'hiver rigoureux de 1788; il a terrassé l'orgueil de la noblesse et abattu les prétentions du clergé. Tranchons le mot : il a tué ces deux ordres, et a fait constituer le tiers en assemblée nationale le jour qu'il vint se réunir aux communes. C'est cette démarche sublime qui a opéré la Révolution. Et voilà justement ce qu'une cour haineuse et vindicative ne lui pardonnera jamais!...

« Je n'ai jamais vu, ni connu le ci-devant duc d'Orléans, ajoutait Fréron, et encore moins ses prétendus agents, quoique le Châtelet prétende que Camille Desmoulins et moi nous lui avons vendu notre plume à beaux deniers comptants. Il faut qu'on sache que, s'il s'élève un écrivain patriote au ton de la Révolution, un écrivain qui démasque les ministres, qui prêche la liberté, l'égalité, insensible à tout autre intérêt qu'au bonheur de la patrie, déchirant aux yeux du peuple tous les voiles dont s'enveloppe le comité autrichien des Tuileries, alors mille voix s'écrient, et mille échos répètent : Voilà un homme gagé par la faction d'Orléans! Pauvre peuple! c'est ainsi qu'on égare ton opinion; voilà par quelles manœuvres on parvient à te rendre suspects tes plus zélés défenseurs, afin que, passant par leur bouche, les vérités qu'ils révèlent perdent tout leur crédit! »

Nous avons déjà dit que Fréron s'occupait beaucoup des personnes qui figuraient alors sur la scène politique. En effet, il n'oublia ni Malouet, ni Clermont-Tonnerre, ni l'abbé Maury, ni d'Espréménil, etc., dont il nous a laissé des portraits piquants. Il passait aussi très-souvent en revue les journalistes contre-révolutionnaires, tels que l'abbé Royou, Gauthier, Peltier, Durozoy, Meude-Monpas, etc. Il disait de Beaumarchais qu'il était *putride à force d'être corrompu*.

Loustalot, Camille Desmoulins, Danton, Marat avaient ses sympathies les plus vives.

« Citoyens, s'écriait-il à l'époque de la mort de Loustalot, vous venez de perdre pour toujours un des plus fermes appuis de la Révolution, une de ces âmes républicaines dont le brûlant patriotisme et les grands talents faisaient tous les jours des conquêtes à la liberté. Loustalot n'est plus ! sa mort est une calamité publique ! Où trouver un écrivain qui l'égale pour la précision, la justesse et la clarté ? Quel art d'envisager une question sous toutes ses faces, un sujet dans tous ses rapports ! Mais surtout quelle pureté de principes et quelle intrépidité contre les ennemis de la Révolution !... »

Fréron parlait souvent de Danton, dont il ne se lassait pas d'admirer le brûlant patriotisme et les grands talents. Il nous le montre à la tête des sections, exprimant, en vrai républicain, à l'Assemblée nationale, le vœu public pour le renvoi des ministres (1790). Il nous apprend avec le plus vif plaisir, la nomination de *l'ancien et digne président du vigoureux et patriotique district des Cordeliers*, aux fonctions de commandant de ce bataillon ; et il s'égaye sur la figure que va faire Lafayette, obligé de le recevoir. « Cela sera curieux, » disait Fréron.

L'année suivante, Fréron eut à se réjouir de l'élection de Danton au poste d'administrateur du département de Paris. « Grâce aux manœuvres de Bailly et de Lafayette, dit-il à ce sujet, quarante-quatre sections avaient naguère éloigné M. Danton des fonctions municipales et du conseil général de la commune. Qu'ont-ils gagné à cela ? Voilà M. Danton nommé aujourd'hui administrateur du département, et devenu leur juge ! Ce choix, qui honore infiniment le corps électoral, est un triomphe pour le patriotisme... Il n'y a plus qu'un vœu à former, c'est de voir M. Danton procureur général du département : ses lumières et son énergie l'appellent à cette place. »

Les rapports de l'*Orateur du Peuple* avec l'*Ami du Peuple* furent

des plus intimes, et il était facile de voir que les mêmes principes guidaient la plume de Fréron et celle de Marat.

Cette conformité de manière de voir lia plus étroitement encore ces deux journalistes à partir de la fin de 1790. Une sorte de ligue offensive et défensive fut formée alors entre eux contre ceux qui voulaient porter atteinte à la liberté de la presse.

Fréron s'était fait un devoir de raconter la fameuse expédition de l'exécuteur des ordres de Lafayette, Carle, contre l'auteur de l'*Ami du Peuple*.

Au mois d'octobre 1790, Fréron dénonça une nouvelle expédition nocturne contre Marat, exécutée par trois cents hommes de la garde nationale, auxquels il reprochait de s'être livrés à toutes sortes d'excès. « Presses brisées, disait-il, coups de baïonnettes et d'épées enfoncés dans le lit de madame Meunier, distributrice de l'*Ami du Peuple*, pistolets mis sur la poitrine des colporteurs... Il est donc bien redoutable cet *Ami du Peuple!* s'écriait Fréron; il en impose donc bien ce nom de Marat, au maire, au général, aux ministériels. au Châtelet, aux Boucher d'Argis, aux Malouet, aux Dupont! »

Et comme l'*Orateur du Peuple* était, lui aussi, exposé aux mêmes dangers; qu'on le voyait tantôt décrété d'ajournement personnel, tantôt traduit devant les tribunaux, ou en butte aux persécutions municipales; que ses colporteurs étaient chassés des Tuileries, traqués, arrêtés et leurs feuilles saisies, la ligue entre les deux journalistes se fortifia en raison des chances qu'ils couraient ensemble.

Bientôt il y eut une sorte de communauté entre l'*Orateur du Peuple* et l'*Ami du Peuple*. Dès le mois de novembre 1790, Marat versa le trop-plein de sa feuille dans celle de son collègue; et l'on trouve alors, dans chaque numéro du journal de Fréron, des lettres de l'*Ami du Peuple* à l'*Orateur du Peuple* sur les questions à l'ordre du jour. A partir de cette époque, les deux feuilles eurent également pour distributeur madame Meunier, qui déjà vendait celle de Marat.

« Ma feuille étant surchargée, écrivait souvent Marat à son confrère, accordez-moi un coin de la vôtre. »

— « Accablé du soin de dénoncer les noirs complots des scélérats que nous avons bêtement placés au timon des affaires, et de veiller au salut du peuple, mandait plus loin Marat à son ami Fréron, je vous prie, mon cher frère d'armes, de publier incessamment dans vos

feuilles les pièces ci-après. » Et Fréron ne manquait jamais de faire droit à la requête de son collègue.

Au commencement de 1791, des mandats d'arrêt ayant été lancés simultanément contre l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple*, par le comité des recherches, les deux journalistes se récrièrent vivement.

« S'il était possible, dirent-ils, que l'on parvînt à supprimer les deux journaux, l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple*, ces deux tocsins patriotiques qui, pour ainsi dire, sont jour et nuit en branle pour dissiper une sécurité funeste et entretenir une défiance salutaire, alors, citoyens, les chefs de la contre-révolution marcheraient à leur but tête levée. Soutenez-nous donc. »

— « Je vous demande votre feuille, mon cher frère d'armes, pour y consigner aujourd'hui d'importantes dénonciations, écrivait encore Marat à Fréron ; la mienne étant consacrée à des objets politiques de la plus haute importance. »

— « Encore votre feuille aujourd'hui, mon cher frère d'armes, pour des dénonciations importantes. »

Et Fréron obéissant remplissait son journal de tout ce que celui de Marat avait de trop. Il acceptait volontiers le titre de son second que Marat lui donnait dans ses lettres. « Vous êtes *mon lieutenant*, lui disait-il ; et il faut bien, mon cher frère d'armes, que je fasse par vos mains ce que je ne puis faire par les miennes pour le service de la patrie. »

— « Votre feuille, comme la mienne, est un bien national, quoi qu'en puissent dire Malouet et sa clique ; mais ce bien doit être commun entre nous : souffrez donc que j'en dispose aujourd'hui... »

— « Tant que vous voudrez, cher frère d'armes, lui répondait Fréron ; ma feuille est un sable aride que vos écrits fertilisent... Je vous cède la place. Je ne dis point comme Mahomet : Allez, exterminez ; mais : Allez, éclairez les esprits, confondez l'imposture, et faites triompher partout le patriotisme... »

Marat profita si bien de la permission, qu'à partir du commencement de 1791, il remplissait la feuille de son collègue d'une foule de lettres et de dénonciations qu'il ne pouvait faire entrer dans la sienne.

A cette même époque, Fréron ayant été longtemps malade, il annonça au public que, ne pouvant se livrer au travail qu'exigeait la rédaction de son journal, il le confiait à l'Ami du Peuple. Plusieurs des numéros de l'*Orateur du Peuple* furent donc rédigés complète-

ment par Marat, qui en fit une annexe de sa propre feuille. A partir du numéro 5 du Ve volume, il n'est plus question, dans l'*Orateur du Peuple*, que de Marat, de ses dénonciations, de ses correspondances; et cela se prolongea jusqu'à la journée dite *des poignards*, époque à laquelle Fréron reprit le cours de ses attaques contre Lafayette et la garde nationale soldée, contre Bailly et la municipalité.

Nous voici arrivés aux grands événements qui signalèrent l'année 1791. Tout est préparé pour la fuite du roi, et il veut l'effectuer à la face du soleil. Le 18 avril, jour de dimanche, Louis XVI et sa famille montent dans leurs voitures pour se rendre à Saint-Cloud, rendez-vous du départ vers la frontière ou l'étranger. Le peuple s'attroupe dans les cours des Tuileries; le tocsin sonne à Saint-Roch; et, malgré les efforts de Lafayette, les citoyens empêchent le roi de sortir de la capitale.

La popularité de Lafayette souffrit par la désobéissance de la garde nationale. Il donna sa démission; et l'*Orateur du Peuple* chantait déjà victoire, quand le général fut invité, prié, par la municipalité, à reprendre le commandement. Danton l'accusa alors d'avoir voulu faire tirer sur le peuple pour protéger la fuite du roi. *Il faut apprendre au peuple à respecter la loi*, aurait dit ce général, suivant la dénonciation de Danton; *or il ne l'apprendra jamais, tant qu'on ne le fusillera pas*. « Troupes du centre, s'écriait Fréron, gardes françaises, chasseurs, cavaliers, consentirez-vous jamais à soutenir des principes aussi féroces? N'avez-vous pas, parmi nous, vos pères, vos femmes et vos enfants? N'êtes-vous pas des hommes, des Français, des citoyens? Oui, vous serez fidèles à la patrie; oui, vous respecterez le peuple, et vous serez les premiers à vous immoler pour sa défense. »

— « Lafayette fut longtemps un renard, ajoutait plus loin le rédacteur de l'*Orateur du Peuple*; aujourd'hui c'est un tigre qui veut lécher votre sang... La loi martiale semble n'avoir été créée que pour mettre aux prises le peuple armé avec le peuple non armé... »

Il faut lire le numéro 16 du VIe volume de l'*Orateur du Peuple* pour bien connaître la conjuration de la cour de Louis XVI, de ses ministres et des puissances étrangères contre la liberté des Français. On traitait alors de lubies les alarmes que Fréron répandait dans le public : la suite des événements ne prouva que trop que Marat et lui avaient bien jugé la situation des choses.

« Race de conjurés, ministres scélérats, disait Fréron, je tiens enfin le fil de toutes vos trames. C'est moi qui vais sauver la patrie. Croyez-moi, citoyens; il en est temps, armez-vous, ou c'en est fait de la liberté... »

Et pour tenir le peuple en haleine, il ne cessait journellement de l'entretenir des complots à l'ordre du jour.

« Citoyens incrédules, qui avez tant de fois traité de chimères les dénonciations de l'*Orateur du Peuple*, et de périls exagérés les dangers que vous annonçait sa patriotique prévoyance, le temps n'a-t-il pas toujours vérifié ses conjectures et condamné le peu de confiance que vous preniez à ses discours?... »

— « Français, l'explosion est prochaine, disait encore Fréron peu avant la fuite du roi; rappelez votre invincible courage! Étouffez les serpents de la discorde par laquelle on n'a que trop réussi à vous affaiblir, à vous subjuguer. Au premier signal de la trompette, marchez à l'ennemi sur les têtes des infâmes qui, par tant de mensonges et d'artifices, ont mûri dans un silence politique le plan de votre servitude... »

— « Parisiens! tenez-vous plus que jamais sur vos gardes : les patriotes sont vendus! Ce n'est pas chose nouvelle; mais il s'agit aujourd'hui de les livrer; et jamais il n'y eut de plus infernal concert pour que le plan des conjurés soit mûr en juin... »

— « Nous sommes trahis par tout le monde : trahis par une famille que la nation a comblée de bienfaits! trahis par les ministres du roi! trahis par la majorité de nos représentants et par les comités de l'Assemblée nationale! trahis par les chefs militaires et civils en qui nous avions placé notre confiance! trahis par une partie de la garde soldée! trahis par tous les suppôts de la tyrannie et du fanatisme! trahis par ceux du dedans comme par ceux du dehors! Redoublez donc d'enthousiasme et d'ardeur pour la cause de la liberté; purgez la terre de tous les *Catilinas* qui veulent infecter l'air que vous respirez!... »

— « Nous touchons à la seconde législature[1]; citoyens, c'est à cette époque que nos ennemis nous attendent, s'ils ne parviennent point à réaliser leurs projets de carnage... Des choix que vous allez faire, citoyens, dépend l'affermissement ou la chute de la constitution!... »

[1] On sait que, lors de la fuite du roi, les élections furent ajournées.

Le jour où il annonça la fuite de la famille royale, l'*Orateur du Peuple* s'exprima ainsi :

« Eh bien! citoyens, les voilà ces écrivains *incendiaires*, ces écrivains *factieux*, qui ne cessaient, depuis six mois, de vous annoncer ce qui arrive aujourd'hui! Faut-il que vous n'écoutiez jamais la voix des patriotes!... Il est parti, ce roi imbécile, ce roi parjure: cette reine scélérate, qui réunit la lubricité de Messaline à la soif de sang qui dévorait Médicis! Femme exécrable, furie de la France, c'est toi qui étais l'âme du complot! »

— « Peuple, reprends tes droits! s'écriait Fréron ; extermine tous les machinateurs de ta destruction! N'est-il pas temps enfin que tu sois libre, complétement libre! Si nous manquons cette occasion unique, nous serons esclaves ou suppliciés!... »

— « Citoyens, ne vous laissez point surprendre par une indigne pitié, ajoutait encore Fréron en faisant connaître toutes les manœuvres employées pour sauver la royauté : *la République ou la mort!* »

A l'époque de la fuite du roi, Fréron, voyant les événements se succéder avec tant de rapidité, comprit que l'exiguïté de sa feuille ne lui permettrait pas de satisfaire la curiosité de ses lecteurs. Sans changer son format, et sans augmenter le nombre des pages de son journal, invariablement maintenu à huit, il chercha le moyen de donner le double de matières, en faisant imprimer l'*Orateur du Peuple* en caractères beaucoup plus petits. A partir du 49ᵉ numéro de son VIᵉ volume, on trouve donc dans ce journal une grande quantité de détails curieux sur la fuite du roi, sur son arrestation, sur les intrigues du comité de constitution pour lui faire rendre son autorité, sur le vœu des patriotes et des sociétés populaires pour sa déchéance, etc., etc.

« Que de piéges pour surprendre la bonne foi du peuple et lui cacher la vérité! s'écriait Fréron en dévoilant les projets des sept comités réunis. Que de scélératesse dans les membres de ces comités, qui ont l'impudence d'avancer que le roi a été enlevé, tandis qu'il est parti seul avec sa famille, tandis qu'il a laissé un manifeste écrit de sa main, portant une protestation raisonnée des décrets qu'il a sanctionnés! Il faut que les Target, les Chapelier, les Desmeuniers, les Thouret, les Dandré soient bien éhontés pour mentir à la nation avec cette effronterie!... »

— « Citoyens, on vous trompe, on vous égare, on ne vante

votre modération que parce que l'on craint votre justice : et quand, avec les termes convenus de paix, d'union, de ralliement à l'Assemblée nationale, de respect pour les lois, on est parvenu à engourdir votre juste fureur, loin de vous donner satisfaction sur l'horrible attentat commis par la famille royale, forte de votre aveuglement, l'Assemblée nationale ne travaille qu'à remettre sur le trône le perfide Louis XVI... »

— « Les principaux complices de Louis, ajoutait encore Fréron, sont dans le sénat et parmi les membres des autorités constituées auxquels on vous a persuadés de vous en rapporter aveuglément... »

Racontant ensuite la fameuse séance des Jacobins dans laquelle Danton avait formellement accusé Lafayette : « Ne nous faisons pas illusion, avait dit Danton ; la fuite du roi n'est que le résultat d'un vaste complot ; des intelligences avec les premiers fonctionnaires publics ont pu seules en assurer l'exécution... » Robespierre acheva de démontrer que l'autorité avait trahi les intérêts de la nation.

Fréron concluait de tout ce qui se passait alors qu'il fallait proclamer la république.

« Frères et concitoyens, disait-il dans un *Avis aux Français* en faveur de cette forme de gouvernement, la parfaite tranquillité, la confiance mutuelle qui régnaient parmi nous pendant la fuite du roi ; l'indifférence profonde avec laquelle nous l'avons vu ramener, sont des signes non équivoques que l'absence d'un roi vaut mieux que sa présence, et qu'il n'est pas seulement une superfétation, une superfluité politique, mais encore un fardeau très-lourd qui pèse sur la nation... L'histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple, dont la cause remonte toujours aux rois. Nous n'avons cessé de souffrir pour eux et par eux. Le catalogue de leurs oppressions était plein ; mais, à tous leurs crimes, la trahison manquait encore. Aujourd'hui, il ne manque plus rien ; la mesure est comblée ; ils n'ont plus de nouveaux forfaits à commettre ; leur règne est fini... »

— « Oui, c'est un parti pris, s'écriait Fréron en étouffant de rage à l'idée du projet des comités réunis que l'on venait de dénoncer aux Jacobins ; l'Assemblée nationale, foulant aux pieds l'opinion publique, sourde au vœu unanime, j'ose le dire, aux ordres du souverain, qui a déclaré, dans les quatre-vingt-trois départements, que le parjure et hypocrite Louis XVI ne devait plus remonter sur le trône souillé de ses crimes ; les représentants du peuple français

ont résolu de rendre à un monstre couronné, l'opprobre de notre âge, l'exercice de la souveraine puissance ! Qu'importe à ces infidèles et serviles mandataires la volonté générale ?... Ils vont nous léguer dix années de guerre civile... Qu'ils tremblent !... »

— « Citoyens, ne vous laissez pas abattre par un stupide découragement, ne cessait de répéter Fréron pendant les débats relatifs à la détermination que les comités réunis faisaient prendre à l'Assemblée nationale ; la raison, la justice, sont de votre côté ; elles ne peuvent manquer d'être triomphantes ! Laissez l'Assemblée nationale se consumer d'elle-même dans les convulsions de la tyrannie. Laissez-la soutenir une première absurdité par mille autres, un crime par mille forfaits ; c'est la méthode des despotes ! Que feront ses canons, ses mortiers et la forêt de baïonnettes dont elle s'environne pour délibérer, que feront-ils contre l'opinion publique, sa souveraine ? Plaignons nos frères égarés par un système mal entendu de l'*obéissance passive*, qui leur fait une loi de protéger, comme les pères de la patrie, ses plus perfides assassins et les destructeurs de leurs propres droits... Que veulent les patriotes ? appeler de ce décret à la nation elle-même ; consulter le vœu des quatre-vingt-trois départements, et déclarer Louis XVI déchu du trône. Tel est l'objet de la pétition rédigée par les commissaires de la société des Amis de la Constitution, et lue hier sur l'autel de la patrie... Les moyens de rigueur que l'Assemblée nationale, à défaut de bonnes raisons, se dispose à employer vis-à-vis du peuple, ne prouvent que sa rage et sa honte !... »

— « Depuis cinq jours, ajoutait Fréron par *post-scriptum* à son numéro du 16 juillet 1791, Lafayette a reçu de la municipalité l'ordre de faire tirer sur le peuple, et il brûle d'en faire naître l'occasion : les municipaux sont tous partisans de la contre-révolution, Bailly à leur tête. Ne doutez pas, citoyens, que le sieur *Mottié*, peut-être aujourd'hui même, ne déploie contre vous la force armée dont vous avez bien voulu vous-mêmes lui confier la direction, non pour vous assassiner, mais au contraire pour vous défendre contre les entreprises du despotisme. Ne vous laissez pas intimider par ces menaces et ces apprêts : les gardes nationaux ne sont-ils pas vos frères, vos amis, vos parents, vos concitoyens !... D'ailleurs qui ne sait pas mourir n'est pas digne d'être libre !... »

Après cette énergique protestation contre l'emploi de la force brutale, Fréron se tut... C'est que le massacre du Champ de Mars,

dirigé contre les sociétés populaires, et surtout contre les écrivains patriotes, avait forcé la plupart de ces hommes intrépides à se soustraire pour quelque temps aux recherches des tribunaux, complices de cet attentat.

Il y a évidemment un intervalle de plus d'un mois entre le numéro 7 et le numéro 8 du VIIe volume de l'*Orateur du Peuple*. Il est facile de s'en convaincre par l'examen, non pas des dates, elles n'existent toujours point, mais par celui des matières traitées dans ces deux numéros.

Nous dirons ici que c'est une erreur d'avoir supposé que Fréron abandonna son journal à la suite de la journée du Champ de Mars : il se tut pendant quelque temps, mais il ne tarda pas à reprendre sa publication, sans que rien puisse faire croire qu'il manqua jamais de courage ; et ce fut toujours avec la même énergie qu'il écrivit son *Orateur du Peuple*, jusqu'à l'époque de l'acceptation de la constitution, c'est-à-dire, à la fin de la session de l'Assemblée constituante.

Le 8e numéro de Fréron commence par des plaintes sur les moyens employés pour le perdre. « Si la municipalité suspend le glaive, s'écriait-il, aussitôt des écrivains mercenaires, plus bourreaux qu'elle, profitent du moment qu'il est émoussé pour renouveler sa rage contre moi. A peine échappé du trépas, quelle est ma surprise ! j'apprends qu'un vil scribe se sert de mon propre nom pour vomir des injures, tous les matins, contre mes persécuteurs ; il provoque leur haine, il aiguise le poignard ; que dis-je ? le coquin ! il me dresse l'échafaud sur lequel il mérite de monter. C'est encore une ruse de mes ennemis... Ils savaient que j'avais été criblé de coups par une horde soldatesque ; que ces lâches assassins me poursuivaient encore au lit de la mort où ils m'avaient placé ; ils savaient, dis-je, que des fayettistes monstrueux s'occupaient à me diffamer dans l'opinion publique, et que le seul moyen de me livrer aux tribunaux était de me faire parler en coupable ! En conséquence, ils ont payé un infâme libelliste pour continuer mon journal, afin d'avoir un prétexte de m'assassiner avec le glaive de la loi ! Et il s'est trouvé des imprimeurs assez corrompus pour perdre un homme qui, mourant de douleur, n'a cessé de prononcer les noms sacrés de patrie et de liberté ! Ah ! que je suis infortuné !... Je n'ai pas même la liberté de porter plainte contre ces effroyables gueux !...

« C'est pour arrêter le scandale d'un auteur malintentionné que je reprends, plus tôt que je ne l'aurais fait, le fil d'une Révolution qui m'a causé tant de chagrin. Mais je le dois à mon honneur outragé et au salut de ma patrie, que je veux servir jusqu'au dernier instant de ma vie. »

Fréron nous apprend ensuite qu'il a été désigné par la municipalité, et dans une affiche inconstitutionnelle, comme un *écrivain incendiaire*.

« Elle n'est pas incendiaire elle-même, cette municipalité traîtresse qui a fait faire feu sur les citoyens, s'écrie le rédacteur de l'*Orateur du Peuple*; elle n'est pas incendiaire, non, cette municipalité vendue à la cour, qui entasse dans les cachots victimes sur victimes; cette municipalité dont je vais dévoiler les complots! » Et Fréron passait ici en revue toutes les trames contre le peuple et la Révolution dans lesquelles la municipalité, le commandant général, les tribunaux et l'Assemblée nationale trempaient journellement. « Citoyens, disait-il en terminant la longue énumération des projets liberticides qu'il apercevait, connaissez mieux vos défenseurs; s'ils étaient moins ardents à suivre la trace de tous les crimes de vos tyrans, vos tyrans, à leur tour, ne s'attacheraient pas autant à les persécuter!... »

—« Grand Dieu! disait plus loin le courageux rédacteur de l'*Orateur du Peuple*, dans quel siècle sommes-nous? On ne peut faire un pas dans Paris sans être témoin de mille horreurs! Tantôt ce sont des colporteurs qu'on arrête; tantôt c'est l'asile des écrivains patriotes qu'on viole pour les en arracher et les livrer à la haine implacable des deux premiers inquisiteurs du royaume. Vous croyez peut-être que je n'ose vous nommer? tout à l'heure je suis à vous; laissez-moi m'occuper d'abord du sort des hommes que vous persécutez... »

Jetant ensuite un coup d'œil scrutateur et quotidien sur les travaux de l'assemblée pendant la *révision*, Fréron ne cessa de signaler au peuple les mauvaises intentions de la majorité contre-révolutionnaire.

« O peuple! s'écriait-il, comme l'Assemblée nationale rive tes fers!... Vous ne réussirez pas dans vos projets, monstres qui ne vous êtes si longtemps couverts du masque du patriotisme que pour mieux assassiner la patrie et la liberté! Les Français veulent une seconde législature, et ils l'auront malgré vos intrigues et vos délais... Allez,

soyez tranquilles, la masse du peuple tombera sur vos têtes, et vous écrasera. Il y a longtemps que vous le seriez, si nous avions pu croire que des législateurs, pris dans la classe du peuple, eussent pu être assez vils pour préférer les chaînes dorées du roi au bonnet de la liberté. Mais à présent que nous sommes convaincus de votre scélératesse, nous nous apprêtons à vous punir et à donner un grand exemple à la postérité.

« Ecoutez Barnave, ce bas valet de cour, cet odieux apostat de la Révolution, qui a mérité cent fois, depuis qu'il a changé de religion, d'être fouetté aux quatre coins de Paris! Voilà donc cet homme célèbre que nous avons tant chanté! le voilà ce défenseur du peuple que j'ai préconisé à toute outrance! Belle leçon pour les journalistes! Je suis bien coupable aux yeux de mes concitoyens; c'est moi qui les ai tenus dans une sécurité dangereuse: je leur en demande sincèrement pardon; je suis assez puni par mes remords...

« Comme ils travaillaient à la perdition de la France! il fallait les voir!... O Robespierre! tu es donc le seul qui aies osé prendre la défense du peuple dans cet antre de conspirateurs. »

— « Français! ajoutait Fréron lors de l'acceptation de la constitution, votre esclavage est prononcé! Il n'y a plus de liberté à espérer; le roi est tout, et la nation n'est rien, dans votre constitution revisée. J'avais bien raison de vous dévoiler les intrigues, les bassesses, les complots et les noires trahisons de vos représentants!... La nation est indignement trahie; je n'y vois plus de remède. Voilà donc le vœu des Français rejeté! Ils ne voulaient plus de Louis XVI; son nom était effacé de toutes les enseignes du royaume, son image était en horreur; et nous sommes obligés de le reprendre!... Ah! législateurs iniques, vous serez esclaves comme nous!...

« Quant à moi, je déclare que je suis libre, et la preuve que je suis libre, c'est que vous êtes des monstres et que ma pensée m'appartient. Dieu même n'a pas le pouvoir de me l'ôter; elle est indépendante de la matière, et je défie le couteau des lois de la faire périr. Tant qu'il y aura des hommes éclairés et pensants, je renaîtrai en eux, et ils sauront, comme moi, mépriser vos forfaits. »

Selon toutes les probabilités, ces paroles furent les dernières que Fréron écrivit dans l'*Orateur du Peuple*, comme rédacteur en chef de cette feuille patriotique et courageuse. S'il n'en abandonna pas encore complétement la rédaction, à partir du 27ᵉ numéro de son VIIᵉ volume, au moins la confia-t-il dès lors aux soins de son ami

Labenette, qui avait déjà publié le *Journal du Diable* et le *Journal des Droits de l'Homme*. C'est donc Labenette qui devient le principal rédacteur de l'*Orateur* pendant la maladie de Fréron, et celui-ci se borne à écrire de temps en temps quelques articles, qui portent son cachet.

Dans l'opinion de Fréron, les meneurs de l'Assemblée nationale et les chefs de la contre-révolution n'avaient forcé tant de bons citoyens à prendre la fuite, et ordonné des poursuites judiciaires contre eux, que pour empêcher les électeurs de les porter à l'Assemblée législative. Fréron ne se mit pas moins sur les rangs, fort, disait-il, des services qu'il avait rendus à la cause de la liberté, et de sa conscience.

Mais les constituants furent encore tout-puissants sur les électeurs de la capitale, et l'on sait déjà avec quelle peine les patriotes parvinrent à élire Brissot. Frustré dans ses espérances, Fréron abandonna alors son journal, ou plutôt il permit à Labenette de le continuer sous le titre qu'il portait, avec son épigraphe, et même avec le nom de Martel : de sorte qu'il est assez difficile de découvrir la ligne de démarcation qui sépare l'*Orateur du Peuple* par Fréron, d'avec l'*Orateur du Peuple* rédigé par Labenette. Dans notre conviction, cette séparation complète ne s'est opérée qu'au 1er numéro du VIIIe volume, et non au 27e du VIIe, comme l'indique M. Deschiens.

En effet, tout nous prouve que Fréron est l'auteur du dernier article du numéro 54, qui clôt la série du VIIe volume; et il n'est question de Labenette, comme rédacteur en chef de l'*Orateur*, qu'aux 7e et 8e numéros du volume suivant.

Il paraît constant qu'au moment où Fréron abandonna, par des motifs qu'il n'a jamais fait connaître, la rédaction de sa feuille, deux écrivains se disputèrent ses dépouilles et son titre : l'un, du nom de *Bardin*, voulut se faire passer pour le véritable *Orateur du Peuple*, Labenette lui contesta ce titre et le traita de bâtard. « Pour moi, dit-il, je déclare que je n'ai pris le titre de l'*Orateur du Peuple* qu'avec l'agrément de M. Fréron. Les patriotes savent tous que c'est moi qui le faisais à son défaut, quand il était malade : et depuis sa dernière persécution, qui l'obligea de le cesser, j'ai cru qu'il était de mon devoir de le continuer. Ce journal sera donc signé de mon vrai nom jusqu'à ce qu'il plaise à M. Fréron de le reprendre... Jusqu'à présent il ne m'a fait aucun reproche; c'est bien une preuve

qu'il sait que je lui conserverai une propriété qu'il reprendra, encore une fois, quand il voudra. »

Voilà comment Labenette prit possession du journal de Fréron. Il conserva religieusement tout ce qui existait avant lui, même le nom de *Martel*, qui continua de paraître en tête de l'*Orateur du Peuple*.

Nous ne suivrons pas Labenette dans toute sa carrière de journaliste. Beaucoup moins connu que son prédécesseur, il ne s'éleva jamais à une hauteur d'où il pût se faire remarquer. Cependant nous devons dire que sa feuille nous paraît assez bien faite. Si ses articles ne nous offrent pas les élans patriotiques de Fréron ; s'ils ne sont pas écrits avec la même chaleur d'âme, on ne peut refuser au continuateur le mérite d'avoir été fidèle aux opinions politiques du créateur de sa feuille et d'avoir constamment marché sur ses traces.

Labenette ayant accepté l'héritage de Stanislas Fréron à l'époque de l'acceptation de la constitution de 1791 (fin septembre), voici comment il s'entretient avec le public au sujet des réjouissances qui eurent lieu à cette occasion :

« Citoyens, ne donnez donc plus dans les fêtes ; vous voyez qu'elles sont toujours précédées de quelque massacre, ou qu'elles en préparent de nouveaux : c'est la ruse des despotes de détourner l'attention du peuple quand ils ont de coupables projets à exécuter. Pendant que vous dansez, que vous vous enivrez du poison de la cour, les ministres, désespérant de vous soumettre à leurs volontés et de changer les idées de liberté que notre sainte Révolution a classées dans toutes les têtes françaises, sont forcés de machiner avec les puissances étrangères le retour à l'esclavage. Ils font courir le bruit que nos ci-devant princes forment chacun un parti séparé ; que l'empereur refuse de leur prêter main-forte ; que les aristocrates et les chefs meurtriers qui les commandent fulminent contre le roi des Français de ce qu'il a signé la constitution.

« Ne donnez pas dans ce piége. Ils ne furent jamais plus étroitement liés. Ayez pour principe de prendre toujours l'inverse de leurs perfides insinuations. Les journalistes qui répètent de pareils propos ne savent pas le tort qu'ils font à la Révolution. Je ne cherche pas à vous effrayer, citoyens, mais bien à vous tenir en garde contre les manœuvres de vos ennemis. Je sais de bonne part qu'ils profiteront de votre sécurité pour vous égorger dans vos propres foyers. J'ai fait, hier, le tour des barrières ; et pendant qu'on proclamait la

constitution, tous les inconstitutionnels sortaient de la capitale. Sans exagérer, j'ai vu au moins cent cinquante voitures bourgeoises, équipées pour une longue route, décamper avec leurs chevaux ; ce qui m'a fait soupçonner que les fugitifs qu'elles renfermaient allaient prendre la poste plus loin. Ces scélérats portaient la nouvelle que nous avions donné tête baissée dans le piége qu'ils nous avaient tendu... Faute de précautions, nos ennemis vont leur train, et, ventre à terre, ils galopent sur tous les chemins sans obstacles. Au contraire, les municipalités, la plupart gangrenées et gagnées par la cour, prêtent les mains à l'évasion des conjurés, et les postes et les postillons, et les chevaux et les voitures ont également favorisé la circulation des écrits endormeurs des traîtres à la patrie, et la sortie de tout notre numéraire... »

Comme on s'occupait alors sérieusement de l'émigration, qui, depuis l'acceptation de l'acte constitutionnel, avait fait des progrès alarmants, l'*Orateur du Peuple* revint souvent sur ce sujet, soit par ses articles, soit en publiant diverses lettres qui lui arrivaient des frontières.

« Nous sommes bien tranquilles, disait-il encore; cependant jamais les routes de France n'ont été plus fréquentées : elles le sont presque autant que les rues de Paris. Depuis le décret qui favorise l'évasion de tous ceux qui conspirent contre la patrie, il est sorti du royaume près de cent mille conjurés. La joie étincelle dans les yeux de tous les aristocrates : leur parti s'est tellement accru, qu'avant peu de jours nous serons attaqués dans toutes les parties du royaume. Les puissances étrangères ont signé le grand traité de la ligue des rois contre la constitution française. »

— « Tout se remue, tout s'ébranle contre nous, ajoutait encore, quelques jours après, l'*Orateur du Peuple*. Les nouvelles de la marche des troupes allemandes vers Luxembourg ne peuvent plus être révoquées en doute... »

— « De profonds politiques, poursuivait Labenette, après avoir longtemps médité sur la correspondance de Paris, de Bruxelles, de Worms, de Coblentz, etc., n'en ont tiré que ce résultat, qu'elle indique uniformément : *Entrez, et nous remuerons; — remuez-vous, et nous entrerons*. Ainsi, le sort de la France tient à un fil ; il ne s'agit que d'attacher le grelot. Mais rien n'entre, rien ne remue encore, parce que le moment n'est pas arrivé... »

— « Veillez, citoyens, ne cessait de s'écrier l'*Orateur du Peuple*,

veillez vous-mêmes à votre salut. Les ministres vous ôtent tous les moyens de défense. Vos frontières sont à la merci de vos ennemis; elles ne sont point gardées : le peu de troupes qu'on y envoie sont des régiments infectés d'aristocratie. Nous sommes sans armes et sans munitions; il n'y a que ceux qui sont destinés à nous réduire qui ne manquent de rien. Il ne sera plus temps quand ils déploieront l'étendard de la guerre civile... »

Puis, s'en prenant au ministre de la guerre, Duportail, que l'*Orateur* considérait comme un traître à la cause de la nation, il lui reprochait amèrement de laisser les places de guerre sans canons, sans munitions et sans garnisons; il lui faisait un crime d'avoir, par des ordres perfides, cherché à semer la jalousie et la discorde entre les soldats de la ligne et les bataillons de gardes nationaux. Il citait des faits arrivés à Varennes, à Metz, à Longwy, qui prouvaient qu'à moins d'être de connivence avec les émigrés, le ministre ne se serait pas conduit ainsi qu'il le faisait.

« Comme la cour joue et leurre l'Assemblée nationale! s'écriait l'*Orateur du Peuple*. Le ministre de la guerre souffle le feu de la discorde! Tantôt ce sont les gardes nationales aux prises avec les troupes de ligne; tantôt ce sont les municipalités et les directoires des départements qui, pour accélérer les projets sanguinaires de cette même cour, accablent d'humiliations et de mauvais procédés l'armée nationale, afin de lui inspirer le dégoût du service militaire. Aux uns, point d'armes, point de munitions, point d'habits, point de paye; aux autres, point de logements. A ceux-ci, des marches et des contre-marches plus fatigantes que nécessaires; à ceux-là, des contre-ordres qui n'aboutissent à rien. Pauvres volontaires! comme on vous mène! Aveugle Assemblée nationale, que de sottises on cherche à vous faire faire! Tantôt ce sont des querelles sans fondement, suscitées entre plusieurs départements exprès pour perpétuer l'anarchie; tantôt ce sont de fausses alarmes qui servent de prétexte à des armements lointains, et qui nous privent des troupes, de l'artillerie et des armes dont nous avons besoin pour défendre nos frontières et nos foyers; de sorte que lorsqu'il plaira aux conjurés de venir nous attaquer, nous serons, en définitive, hors d'état de leur résister... »

Au milieu de ces craintes, on vit l'*Orateur du Peuple* applaudir aux décrets portés contre les émigrés et contre les prêtres réfractaires. Seulement, le rédacteur prouva que l'assemblée n'avait pas

frappé la *tête*, et qu'elle s'était bornée de s'en prendre aux *bras*.

On trouve dans le journal de Labenette un coup d'œil rétrospectif très-curieux et fort bien fait sur l'Assemblée constituante.

« Je suis loin d'inculper indistinctement tous les membres du défunt sénat, disait-il après avoir énuméré les fautes de cette assemblée ; sans doute il en fut, dans le nombre, de fiers, d'incorruptibles, qui ont dédaigné les caresses dorées de Circé. Mais, pour un Robespierre, un Pétion, un Grégoire, et quelques autres amis sincères du peuple et de son bonheur, que de Mathan, de Chapelier, de Dandré, de Duport, adorateurs de la liste civile! Mandataires infidèles, enrichis de nos dépouilles, vous avez, nouveaux Judas, trafiqué de votre conscience, et vendu la patrie à beaux deniers comptants! »

Plus loin, le rédacteur publiait, sous la forme d'un songe, une revue aux champs Élysiens, dans laquelle figuraient d'une manière piquante la plupart des membres marquants de cette défunte assemblée, ainsi que plusieurs des personnages qui avaient été revêtus des hautes fonctions publiques.

Par extraordinaire, on trouve aussi dans l'*Orateur du Peuple* de cette époque quelques morceaux de poésie, et d'assez bonnes épigrammes de *Charlemagne* contre les constituants. Une pièce de ces vers, intitulée : *Adieux à l'Assemblée constituante*, renferme plusieurs couplets fort plaisants. Voici le premier :

Graves législateurs français,
Votre besogne est donc finie!
Levez le siége. La patrie
Vous permet d'aller en paix.
Mais, de retour dans vos familles,
Plusieurs, je vous le prédis bien,
Seront reçus comme un chien
Dedans un jeu de quilles. } *Bis.*

Ces deux derniers vers servent de refrain à tous les autres couplets.

Qu'on ne croie pas que l'*Orateur du Peuple* va se mettre à genoux devant le soleil levant, après avoir fait ainsi l'oraison funèbre de la première Assemblée nationale! Loin de là, la nouvelle législature ne lui inspire pas plus de confiance que la majorité de celle à laquelle elle vient de succéder. Le rédacteur, après nous avoir initiés à

toutes les manœuvres des ministres et de leurs amis pour ne lutter que contre des hommes ou faibles ou timorés; après avoir assuré que la liste civile avait dépensé 300,000 francs pour empêcher la nomination de Danton, trouvait détestable les élections faites à Paris, sous l'influence immédiate du pouvoir. « Si l'on en excepte MM. Condorcet, Brissot et Garran de Coulon, dont les patriotes ont eu le bonheur de voir sortir les noms de l'urne électorale, tout le reste de ces nouveaux députés, disait-il, ne ressemble que trop à leurs patrons.

« Si les élections ont été faites par toute la France comme dans la capitale, ajoutait-il; si les choix des départements ne valent pas mieux que ceux des électeurs de la Sainte-Chapelle [1], disons-le hardiment, nous ne verrons siéger sur les bancs législatifs que des êtres ou obscurs, ou tarés, ou corruptibles, ou déjà corrompus, en un mot, la lie de l'empire... Nous sommes perdus, si les départements ne nous dédommagent pas des choix de la capitale...»

Malheureusement, les premiers actes de la Législative furent loin de rassurer l'*Orateur du Peuple*. Faisant ressortir ce que renfermait de calamités pour la patrie le serment solennel prêté par les nouveaux députés à un acte constitutionnel si en désaccord avec la déclaration des droits, le rédacteur s'écriait :

« Quoi! vous ne reviendrez pas sur tous ces décrets liberticides que nous a légués la décrépitude du sénat corrompu que vous remplacez! Vous, des législateurs! vous, des représentants de la nation française! Allez, vous pouvez partir; vous êtes inutiles à la liberté.. Que dis-je? restez, pour nous faire oublier la scélératesse de vos prédécesseurs!... »

— « Qu'elle est pitoyable cette nouvelle législature! ajoutait-il plus loin; qu'elle connaît peu la dignité de la nation qu'elle représente! Elle a passé, avant-hier, une séance entière à chercher le mode de parler au roi et celui de communiquer avec lui... Elle a été jusqu'à régler les dimensions de son fauteuil!... »

Revenant sur ses premières impressions, Labenette se montra ensuite plus porté à plaindre les députés arrivés des départements. « Vous êtes arrivés ici flottants dans les incertitudes, leur disait-il, et sans avoir une opinion à vous; maintenant on ne cherche qu'à

[1] C'était à la Sainte-Chapelle que les royalistes ministériels s'étaient réunis pour se concerter sur les candidats; les patriotes avaient tenu leurs assemblées électorales à l'évêché.

vous intimider et à vous faire trouver bien ce qui est détestable. Pendant qu'on vous endoctrine d'un côté, on cherche à vous faire faire des sottises de l'autre... On vous tend des piéges affreux pour mieux vous diffamer et vous perdre dans l'opinion publique. Moi-même j'en ai été la dupe; je vous ai traité comme des hommes de mauvaise foi, corrompus ou prêts à l'être. Je n'ai pas réfléchi que le roi, que la reine, que Bailly, Lafayette, Pastoret, et les deux tiers et demi des députés qui ont été nommés dans la capitale, cherchaient à vous subtiliser votre bonne foi, et à mettre en œuvre tous les moyens infâmes qu'ils avaient déjà employés pour établir une constitution qui replonge la France dans l'abîme d'où elle était miraculeusement sortie... O nouveaux législateurs! vos prédécesseurs n'avaient pas plus le droit de vous lier les mains que vous ne l'auriez envers la troisième législature, si, toutefois, elle avait lieu. Du nerf, du nerf, et mille fois du nerf, et nous sommes sauvés... »

—: « L'Assemblée nationale, poursuivait ailleurs le rédacteur de l'*Orateur du Peuple*, est plus bruyante que raisonnante. On serait tenté de la comparer à une tabagie. Il y a cependant des hommes qui ne méritent pas d'être confondus avec les aboyeurs qu'elle renferme dans son sein... Législateurs, ne soyez pas aussi insouciants sur notre sort; le peuple vous en saura gré, et moi je ne manquerai pas de chanter vos louanges. »

Si l'*Orateur du Peuple* ne se montrait que fort peu satisfait de la nouvelle législature, il l'était beaucoup moins encore de la majorité de la garde nationale parisienne. Mais il faisait bien des distinctions, qu'il faut rappeler pour expliquer ses contradictions apparentes. La garde nationale de Paris se composait alors : 1° de la garde bourgeoise, c'est-à-dire, des citoyens actifs, la plupart dévoués au général Lafayette, et patriotes tout juste jusqu'au lendemain du 14 juillet ou du 6 octobre 1789; 2° des anciens gardes-françaises et vainqueurs de la Bastille, révolutionnaires exaltés, qu'on avait incorporés dans la garde nationale, sous la dénomination de compagnies du centre, ou soldées; 3° d'une assez nombreuse cavalerie, composée de bourgeois aisés, plus royalistes que patriotes.

L'*Orateur du Peuple* ne pouvait aimer la milice bourgeoise : c'était elle qui avait fait feu sur le peuple au Champ de Mars, et l'on savait qu'un grand nombre de ses bataillons étaient ce qu'ils sont encore aujourd'hui, les hommes du pouvoir plutôt que ceux de la patrie, les mainteneurs de l'*ordre* plutôt que les soldats citoyens de

la liberté. Labenette devait détester encore davantage la cavalerie bourgeoise, toujours aux ordres de la municipalité et de ses chefs lorsqu'il s'agissait d'actes que les vrais patriotes considéraient comme arbitraires et révoltants.

Les *compagnies du centre*, au contraire, avaient toute la sympathie des journaux révolutionnaires et du peuple non actif, car leur réputation de patriotisme chaleureux avait résisté à toutes les séductions du pouvoir.

Or, Labenette, en faisant sa profession de foi sur la garde nationale parisienne en général, avait tracé le portrait des hommes qui, suivant lui, déshonoraient la garde bourgeoise ; et, quoiqu'il eût dit en même temps que la capitale n'était pas assez malheureuse pour que sa garde bourgeoise ne fût composée que de ces méprisables individus, il ne s'était pas moins attiré la haine de beaucoup de bataillons et des cavaliers.

L'*Orateur du Peuple* attendait impatiemment l'époque où devait cesser de droit le commandement du général Lafayette. Il espérait que cet événement amènerait, parmi cette garde nationale, des changements favorables à la cause de la liberté. Il fut fort désappointé ; car les chefs de division, destinés à prendre le commandement à tour de rôle, étaient presque tous de l'opinion de leur général.

Tout ce que purent faire les journalistes patriotes, ce fut de provoquer un arrêté des sections pour demander l'abrogation d'un décret des derniers temps de la Constituante, qui mettait à la disposition du ministre de la guerre la garde soldée de Paris. En vertu de ce décret, le ministre pouvait éloigner de Paris les plus fermes appuis du parti populaire. Comme on savait qu'il en était question, la section du Théâtre-Français (l'ancien district des Cordeliers) prit l'initiative de cette délibération, et les gardes françaises trouvèrent dans toutes les sections un appui, qui devint mutuel, contre les tentatives du pouvoir.

« Et moi, je dis, s'écria Labenette en rapportant cette délibération longuement motivée, qu'il vaudrait mieux réformer la troupe à cheval, qui coûte immensément, et qui n'a été imaginée, dans Paris, que pour rétablir le despotisme. Il n'y a qu'à se rappeler l'esprit patriotique de l'une et la méchanceté de l'autre. Alors on ne balancera pas à ôter au ministère ce moyen de nous enchaîner. »

Quoique le parti révolutionnaire ne sût pas encore, vers la fin de

1791, s'il pourrait compter positivement sur l'appui de la majorité législative; quoiqu'il se considérât comme trahi ouvertement par les ministres et la plupart des autorités, il n'en puisait pas moins des forces nouvelles dans la haine que l'émigration inspirait aux masses. Les sociétés populaires étaient presque toutes pour lui; et les jacobins, depuis qu'ils avaient rendu leurs séances publiques, étaient devenus redoutables.

Mais une autre puissance grandement révolutionnaire se montrait alors dans les sections. Désorganisées complétement par la suppression des soixante districts de la capitale et leur transformation en quarante-huit sections, ces assemblées étaient restées assez longtemps flottantes entre les patriotes tués sur l'autel du Champ de Mars et le parti des *réviseurs*. Mais à l'époque où nous sommes arrivés, grâce à l'énergie dont quelques nouvelles sections commencèrent à donner l'exemple, principalement celle du Théâtre-Français, la grande majorité de ces sections semblait renaître au chaleureux patriotisme, apanage des anciens districts.

L'*Orateur du Peuple*, qui montrait pour les assemblées sectionnaires la plus vive sympathie, se vantait, avec raison, d'avoir contribué à cet heureux résultat. On l'avait vu supplier les nouveaux députés de rendre aux sections de tout le royaume la souveraineté que l'Assemblée constituante leur avait enlevée. « Sans les sections, leur avait-il dit, vous ne seriez pas à la place honorable où vous êtes. Donnez-leur, à chacune en particulier, le droit de se faire rendre compte par les corps administratifs, et sur les prévarications, et sur les dilapidations découvertes. Laissez-leur la liberté de substituer un honnête homme à un fripon; laissez-leur la liberté de les poursuivre devant les tribunaux et d'obtenir justice contre eux. »

Mais, sur ce point encore, l'*Orateur du Peuple* et les sections éprouvèrent la plus vive opposition de la part de la municipalité, tant que Bailly fut à sa tête. La lutte fut longue et opiniâtre de part et d'autre. Labenette ne cessait d'encourager les citoyens.

« Bravo, sections! leur criait-il, continuez; n'abandonnez pas la cause que vous avez embrassée. Encore un pas dans l'antre ténébreux des dilapidations, et le maire et ses complices tomberont sous le glaive de la loi! J'admire la fermeté de vos commissaires autant que je hais l'arrogance de Bailly et des officiers municipaux. Il faut les châtier, ces coquins-là!... Dites que vous voulez la permanence de la commune; qu'assemblée aux ordres des sections,

vous voulez que tous les administrateurs et leurs vice-gérants soient assis sur la sellette, et qu'ils aient à répondre catégoriquement à vos commissaires sur tous les objets qui font le sujet de vos alarmes. Oh! que vous allez embarrasser ces monstres! Comment se tireront-ils de l'article espionnage? Oseront-ils en faire un objet de dépense? Est-ce dans un siècle de lumière et de liberté qu'ils auront l'effronterie de dire : — Nous avions *quarante mille* coquins à notre solde pour rétablir le despotisme et raffermir notre autorité? — Mettront-ils en compte l'article des libelles qu'ils ont fait faire contre les patriotes les plus zélés de la capitale? Mon imprimeur m'assure en ce moment qu'ils ont dépensé, depuis la Révolution, en écrits endormeurs, au moins 5 millions de livres[1]! »

— « Les sections, qui ont été à portée de s'éclairer sur leurs intérêts, prennent chaque jour des arrêtés vigoureux, ajoutait plus loin Labenette. Je vois avec plaisir que tous nos scélérats municipaux n'échapperont pas au glaive de la loi : ils tremblent de tous leurs membres qu'on ne renverse le panier aux ordures, et qu'on n'y trouve les vols qu'ils ont faits à la nation. Courage, sections! il n'y a que vous qui puissiez sauver la France... Que tous les honnêtes gens qui les composent, effrayés des dangers qui les menacent, ne fassent plus comme au commencement de la Révolution; chacun restait chez soi, pour n'avoir pas le désagrément d'être insulté par les ennemis de la chose publique. L'amour-propre les avait chassés de leurs sections, que l'amour de la patrie les y ramène! Ralliez-vous, chers concitoyens; faites cause commune : plus vous serez de citoyens réunis, plus il vous sera facile de traîner le char de la liberté, et d'écraser sous ses roues les effroyables gueux qui cherchaient à vous arrêter au milieu de votre course... Ah! si les sections de la capitale s'étaient toujours entendues ensemble, nous n'eussions pas laissé enchaîner tout le peuple français!... »

Nous croyons avoir assez fait connaître le style et les opinions de Labenette pour ne pas être dans la nécessité de le suivre plus loin. Entre ses mains, l'*Orateur du Peuple* fournit encore une assez longue carrière, puisqu'il le continua, toujours dans les principes les plus révolutionnaires, jusqu'au mois de novembre de l'année

[1] Il n'y eût pas eu d'exagération dans cette évaluation énorme, si l'imprimeur de l'*Orateur du Peuple* eût entendu y comprendre les écrits contre-révolutionnaires payés par la liste civile. Les papiers trouvés chez Laporte ont jeté un grand jour sur ces ténébreuses manœuvres.

suivante, 1792, c'est-à-dire, pendant encore environ quinze mois [1]. On assure que Fréron y travailla encore par intervalles; mais cela ne nous est pas démontré. Fâché de ne pas avoir été porté à l'Assemblée législative, Fréron attendit une meilleure occasion de rentrer dans la carrière politique. Il vécut dans l'intimité de la famille de Camille Desmoulins et de celle de Danton, jusqu'à la révolution du 10 août, après laquelle il fut élu maire de la ville de Metz. Nommé peu après à la Convention nationale, Fréron fut longtemps en mission à l'armée des Alpes maritimes et à celle de Toulon. Il contribua à la reprise de cette place importante, et rendit par là de grands services à la République.

De retour de ses missions, il renoua les relations intimes qui existaient déjà entre lui et Camille Desmoulins. Camille parle de Fréron et de sa conduite énergique à Toulon, dans son *Vieux Cordelier*.

On devine que la mort de ses amis Camille, Danton et Fabre d'Églantine dut lui faire éprouver de vifs regrets. Il se ligua dès lors avec Tallien et les autres ennemis de Robespierre et de Saint-Just. Les jacobins le rayèrent de leur liste en même temps que Tallien. Ce fut Fréron qui, de concert avec Léonard Bourdon, pénétra dans l'hôtel de ville, et mit en fuite la commune dans la nuit du 9 au 10 thermidor an II.

On le vit dès lors se déchaîner contre les membres du célèbre comité de salut public, et dès le 25 fructidor de cette même année, quarante-cinq jours après l'exécution de Robespierre, il reprit la publication de l'ORATEUR DU PEUPLE, *par* FRÉRON, *député à la Convention nationale*. Il conserva le même format de l'ancien et la même épigraphe, seulement il y changea le mot *roi* en celui de *sénat*, et il ne fit paraître sa feuille que tous les deux jours. Comme s'il avait voulu répudier la partie de ce journal rédigée par Labenette, il commença cette suite par le tome VII. Cette fois, la date se trouve en tête de chacun de ses numéros. La nouvelle feuille de Fréron sortit des presses mêmes de l'*Orateur du Peuple*; mais, à partir du 15e numéro, un avis apprend au public que l'on s'abonne chez

[1] La collection de l'*Orateur du Peuple*, par Labenette, forme, de même que la première, de Fréron, 7 volumes; mais ils sont moins forts d'une dizaine de numéros chacun, et le dernier n'en contient que 20. Nous devons faire remarquer que, dans le 1er volume de Labenette (le 8e de la collection entière de ce journal), il se trouve une erreur de pagination échappée à M. Deschiens, quoiqu'elle soit considérable : après la page 202, l'imprimeur a coté la suivante 103, et cette erreur de cent pages s'est perpétuée jusqu'à la fin du volume, qui ne porte que le chiffre 324 au lieu de 424.

Maret, libraire, cour des Fontaines [1]. Le prix en fut d'abord de 30 livres par an ; puis on l'éleva successivement à 36 livres, à 40 livres, à 48 livres, à 60 livres, à 80 livres, et enfin jusqu'à 100 livres, sans doute en suivant la progression descendante de la valeur des assignats ; au pair à l'époque de la chute de Robespierre, ils perdaient 300 pour 100 un an après.

Voici un extrait de la profession de foi dont Fréron a rempli le 1er numéro de son nouvel *Orateur du Peuple*.

« Je ressaisis avec audace cette plume véridique qui, dans les premières années de la Révolution, a démasqué l'aristocratie, combattu l'Assemblée constituante, sapé les fondements du trône, renversé le club des Feuillants, présidé par Barère, épouvanté les traîtres, et fait triompher, avec *Marat*, les droits du peuple et la cause de la liberté. L'ambition, l'ivresse du pouvoir, les mensonges politiques, la soif des vengeances, ne sont point encore ensevelies dans la tombe de Robespierre : son ombre erre encore parmi nous, et semble dévorer de nouvelles victimes... Je braverai encore l'oppression, de quelque plâtre qu'elle se couvre ! Je décomposerai le machiavélisme, le barérisme et le néronisme de quelques membres des anciens comités de gouvernement, et j'imprimerai à tous ces lâches *Séjans*, héritiers de *Tibère*, le cachet d'un opprobre indélébile.

« O Marat ! toi qui tant de fois m'as appelé ton disciple chéri, le successeur de ton choix ; toi dont souvent j'ai rédigé les feuilles courageuses [2] quand tu succombais sous le poids de tes travaux, ombre immortelle, viens m'environner de ta puissance et m'embraser de ta chaleur ; aide-moi à sauver la patrie, à terrasser le royalisme, le modérantisme et l'aristocratie qui prennent des formes nouvelles. Frappe cette nouvelle faction, espoir et instrument de l'étranger. O mon maître ! ne souffre pas que des fripons et des bourreaux se disputent, comme des chiens dévorants, les lambeaux de la République.

« Que veulent les continuateurs de Robespierre ? Régner sous des formes populaires, étouffer la voix de la vérité, enchaîner le peuple, faire trembler la Convention nationale et lui dicter des lois... Mais ces disciples, s'ils n'ont pas hérité de la popularité co-

[1] Maret devint le libraire chez lequel se payaient tous les écrits réactionnaires et même contre-révolutionnaires. Prudhomme disait que Fréron laissait Maret trop maître de son journal.

[2] Jamais Marat ne confia la rédaction de sa feuille à qui que ce fût, et Fréron aurait dû dire le contraire de ce qu'il avançait dans son prospectus.

lossale du maître, ont au moins hérité de son astuce, de son audace poltronne, de ses principes de tyrannie et de domination, de la haine profonde qu'il portait au peuple tout en le flattant... Voilà les hommes que je dénonce au peuple; voilà les hommes que je viens démasquer. »

Il est peut-être nécessaire d'expliquer la pensée et le langage de Fréron, que l'on comprendrait difficilemeut, surtout exprimé par sa bouche, si l'on ne savait pas que la révolution du 9 thermidor avait, en quelque sorte, changé la signification de certains mots à l'usage des partis politiques. Ainsi, quand Fréron dénonce au peuple, dans son long et fort médiocre manifeste, le *royalisme*, le *modérantisme*, l'*aristocratie*, les *instruments de l'étranger*, on est bien étonné d'apprendre qu'il veut désigner, sous ces dénominations conventionnelles, les anciens membres du comité de salut public, les chefs des jacobins et les représentants siégeant toujours sur la Montagne.

En effet, c'est aux chefs des jacobins, aux membres des anciens comités, aux journalistes révolutionnaires, à tous ceux qu'il appelle les continuateurs de Robespierre qu'il déclare la guerre; c'est la *queue du tyran qu'il veut couper*.

Les circonstances dans lesquelles la République et la Convention se trouvaient à l'époque où Fréron reprit la publication de son *Orateur du Peuple*, influèrent beaucoup sur sa détermination. Le lendemain du 9 thermidor, les éléments hétérogènes qui s'étaient momentanément réunis pour abattre le *tyran*, s'aperçurent aussitôt qu'ils n'avaient point les mêmes vues. Les uns, en combattant personnellement Robespierre, étaient loin de vouloir faire le procès au gouvernement révolutionnaire, auquel la République devait ses succès miraculeux; les autres, quoique d'abord aussi partisans de ce gouvernement que les Billaud, les Barère, les Collot, etc., pensaient que la victoire de thermidor ne serait complète qu'autant qu'ils chasseraient tous ceux qui avaient gouverné avec Robespierre. Voyant que les membres restants ne quittaient point leur poste, et qu'ils cherchaient à s'y fortifier pour soutenir le système en vigueur avant cette époque, ils voulurent les forcer à se retirer; mais ayant éprouvé une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, ils se trouvèrent dans la nécessité de chercher un appui parmi les anciens modérés : ce fut ainsi qu'ils finirent par devenir les alliés des contre-révolutionnaires de toutes les nuances, et que l'on vit les montagnards Tallien, Thuriot, Fréron, Legendre même faire cause

commune avec les ennemis de la République, avec les royalistes, jusqu'à ce que le 13 vendémiaire vînt leur dessiller les yeux.

Or, au moment où Fréron reprenait la plume pour continuer son *Orateur du Peuple*, la lutte de la fraction des thermidoriens qui suivaient la bannière de Tallien était commencée contre la *queue de Robespierre*, et Fréron ne tarda pas à devenir le chef de la *jeunesse dorée*, vrais contre-révolutionnaires antagonistes des jacobins et des montagnards. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette lutte, qui fut toute personnelle de la part de Tallien, de Fréron et de leurs amis, et tout astucieuse du côté de leurs nouveaux auxiliaires, c'est que le parti thermidorien, entraîné par ses alliés, descendit, de degré en degré, depuis le sommet de la Montagne jusqu'au *marais*, et parcourut l'immense intervalle qui séparait le gouvernement révolutionnaire de l'ancien régime monarchique, ayant toujours les mots de révolution, de liberté, d'égalité, de république et de peuple à la bouche.

Le journal que Fréron publia à cette époque offre l'exemple le plus curieux de ces abus du langage, de ces transformations qui frappent les yeux de tout le monde, et dont l'écrivain seul semble ne pas s'apercevoir. Fréron marche droit à la contre-révolution portant toujours à la main la même bannière qu'il avait arborée quand il demandait la déchéance de Louis XVI, et il seconde les efforts du royalisme, déguisé sous le masque du républicanisme, tout en croyant consolider sa république.

C'est que les haines personnelles aveuglent, et Fréron, et Tallien, et leurs amis; c'est qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'en attaquant, et les hommes du gouvernement révolutionnaire, et leurs actes, et les principes proclamés, les thermidoriens faisaient le procès à la Révolution elle-même.

Qu'on jette les yeux sur chacun des numéros de l'*Orateur du Peuple* de cette époque, et l'on se convaincra que c'est une guerre faite aux personnes, au préjudice des principes qu'elles représentaient.

A la fin de fructidor, les *thermidoriens* n'avaient pas encore arraché le pouvoir des mains des anciens comités. Pour y parvenir, les amis de Tallien et de Fréron devaient *démolir* la réputation de patriotisme et de républicanisme des membres de ces comités et de tous ceux qui se présentaient dans l'arène pour les soutenir. L'*Orateur du Peuple* commença et continua l'attaque. Tous les deux

jours, cette feuille livrait des combats acharnés aux jacobins et aux montagnards, qui ne voulaient pas que la Révolution fût mise en cause dans ces débats.

Aujourd'hui les thermidoriens tonnaient contre Ruhl, Granet, Louchet, Massieu, Barère, Billaud, David, Meaulle, Audouin, Fayau, Duhem, Ruamps, Goujon, Romme, Choudieu, Montaut, Vadier, Levasseur, Moyse Bayle, Caraffe, Isoré, Collot-d'Herbois, Bassal, Lejeune, Duval, Crassous, etc., etc.; le lendemain, ils avaient plus beau jeu en mettant sur la sellette les Carrier, les Lebon, les Fouquier-Thinville. Ils ne demandèrent d'abord que le procès de ces trois hommes de sang; mais bientôt ils voulurent qu'on fît celui de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois et de Barère; non pas qu'ils les considérassent comme plus coupables que beaucoup d'autres membres des anciens comités, mais parce que c'était dans ce *triumvirat* qu'ils éprouvaient le plus de résistance.

Fréron, en se rendant l'organe du parti thermidorien réactionnaire, fut loin de mesurer de prime abord toute l'étendue de la tâche qu'il s'imposait et d'en apercevoir les difficultés : il se laissa entraîner par la fougue de ses passions au milieu d'un torrent tellement impétueux, qu'il lui fut impossible d'en remonter le cours ou même de s'y maintenir stationnaire dès qu'il en eut quitté les bords. Si les limites de cet article pouvaient nous permettre de le suivre dans tous les numéros qui composent la nouvelle série de l'*Orateur du Peuple*[1], nous pourrions mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau historique le plus complet de cette réaction, qui commença pour l'exécution *en masse* de tous les membres de la commune, de *tous les complices du tyran*, et qui faillit se terminer par le triomphe du royalisme ressuscité.

Forcé de nous borner à un coup d'œil général sur le journal de Fréron et de Dussault, nous ne saurions trop répéter d'abord que nulle part l'historien ne trouvera des matériaux aussi précieux sur cette époque et sur le parti représenté par l'*Ami des Citoyens*, et plus principalement par l'*Orateur du Peuple*.

On y verra ce parti se contenter d'abord de la chute de ce qu'il appelait les *triumvirs*; puis demander le renouvellement entier des comités de gouvernement; puis encore solliciter une enquête contre

[1] Cette série, dite de la reprise, se compose de 3 volumes ou fractions de volumes, réunis en 2. La première fraction est formée de 92 numéros, paginés de 1 à 744; la deuxième compte 38 numéros, paginés de 1 à 320; et la troisième, restée inachevée, ne compte que 27 numéros, paginés de 1 à 216.

les principaux membres de ces comités, exigeant ensuite leur mise en jugement, leur condamnation à mort, et ne se contentant qu'avec peine de leur déportation.

Cela obtenu, les thermidoriens réactionnaires réintégrèrent au milieu de la Convention les soixante et onze députés éloignés comme partisans des girondins, et permirent que leurs propres feuilles fissent le procès à la journée du 31 mai. Ils ne tardèrent même pas à rappeler jusqu'aux députés placés hors la loi. Ces mesures, adoptées dans le seul but de renforcer leur parti, auraient pu être considérées comme des actes d'équité, si ces thermidoriens, en apparence si avides de justice, n'eussent, en même temps, poursuivi de leur haine implacable une foule d'autres de leurs collègues avec lesquels ils avaient siégé sur la Montagne; s'ils n'eussent fait entendre des cris de joie lors du décret qui ordonna la détention des députés compromis dans la journée de germinal an III, et si enfin ils n'eussent provoqué la condamnation à mort des autres députés arrêtés à la suite des événements de prairial.

L'aveuglement des thermidoriens, soutenus dès lors, dans la Convention, par les anciens girondins, et, au dehors, par les jeunes gens réputés royalistes, les poussa plus loin encore. Ils demandèrent et obtinrent le rapport d'une foule de ces lois révolutionnaires dont la République pouvait peut-être se passer; puis ils s'attaquèrent aux institutions considérées comme les plus fermes appuis de la liberté. Leur rancune contre les sociétés populaires n'éclata pas instantanément : ils commencèrent par forcer les jacobins à s'épurer. Mais n'ayant pu ranger sous leur bannière ce club ainsi régénéré, ils ne tardèrent pas à se déchaîner contre la *jacobinière*, et ils travaillèrent à détruire le foyer le plus ardent du patriotisme. Pour arriver à leur but, ils commencèrent par faire décréter la suppression des affiliations et de la correspondance entre la société mère et celles des autres localités. Ayant ainsi isolé celle de la capitale, les thermidoriens s'emparèrent de la *jeunesse dorée*, que Fréron forma à ces coups de main; excitèrent des rixes, et finirent par lancer contre les Amis de la Liberté et de l'Égalité siégeant aux Jacobins la meute des contre-révolutionnaires rangés sous la bannière de l'*Orateur du Peuple*. Ce fut vainement que les jacobins voulurent se réinstaller tantôt aux Petits-Pères, tantôt aux Quinze-Vingts, tantôt au Panthéon : ils y furent toujours traqués par la *jeunesse dorée*, dont Fréron disposait au moyen de la trompette de son journal, et

par les sections, remplies dès lors de tous les contre-révolutionnaires attirés dans la capitale. De la désorganisation des jacobins à leur persécution il n'y eut qu'un pas. Bientôt Fréron lui-même fut obligé de déplorer les vengeances atroces, les assassinats dont les jacobins devinrent les victimes, surtout dans le Midi.

Après s'être donné de si dangereux auxiliaires, Fréron essaya vainement de les contenir : ils brisèrent et traînèrent dans le ruisseau le buste de Marat, que l'*Orateur du Peuple* leur avait ordonné de respecter. Ce fut vainement encore qu'il voulut recommander la prudence et la modération à cette troupe indisciplinée; elle l'entraîna lui-même bien loin du but qu'il s'était proposé.

Le rédacteur de l'*Orateur du Peuple* ne pouvait manquer d'attirer sur sa tête la haine des patriotes. Cette haine éclata dans les journées de germinal et de prairial; et, ainsi qu'il le raconte lui-même, ce fut lui que les insurgés de cette dernière journée crurent avoir tué; ce fut la tête de Fréron qu'ils crurent tenir sur leurs piques, lorsque, par une similitude dans le nom qui devait exciter leurs ressentiments, ils y placèrent celle du malheureux Féraud.

Après cette journée si déplorable et si funeste aux patriotes, Fréron, qui avait dû tant de fois défendre sa personne, ses intentions et sa feuille [1], se décida à laisser la direction de l'*Orateur du Peuple* à son collègue et collaborateur Dussault, dont il avait déjà été forcé de renier les opinions et le langage. C'est à partir de cette époque que l'*Orateur du Peuple* devint de jour en jour plus contre-révolutionnaire. Il commença par demander une constitution autre que celle de 1793, une constitution dégagée, disait Dussault, des excès de la démagogie; à cette condition, il promettait à la France qu'elle jouirait enfin de ce repos et de ce bonheur dont les thermidoriens lui parlaient sans cesse pour la consoler de ses sacrifices. L'*Orateur du Peuple* soutint alors qu'il était impossible d'établir en France une constitution purement démocratique : il parla des avantages des deux chambres, de la nécessité de baser le gouvernement sur la propriété, du danger des retours fréquents des assemblées constituantes, et de celui d'avoir des tribunes publiques autrement qu'en les forçant au silence; il insista encore sur le danger de laisser

[1] Fréron fut obligé de consacrer plusieurs numéros de sa feuille à repousser les accusations dont il avait été l'objet dans des discours ou écrits de divers députés jacobins. Les numéros 81, 82 et 83 de l'*Orateur du Peuple* réunis sont uniquement destinés à répondre aux attaques dirigées contre lui par Moyse Bayle, député de Marseille.

subsister les sociétés populaires ; il écrivit en outre contre la république démocratique ; il se prononça pour l'*équilibre des pouvoirs*, et enfin pour un président annuel du conseil exécutif.

Un pareil langage, quoique toujours enveloppé du manteau du républicanisme, fit bientôt ranger l'*Orateur du Peuple* parmi les feuilles dont les royalistes se servaient pour saper le gouvernement républicain; et pour ramener insensiblement la monarchie en France : la Convention, dont la masse était restée sincèrement républicaine, comprit le plan des ennemis de la République ; elle les vit retranchés sous le rempart de la liberté de la presse, et, au risque de faire crier contre elle, elle ordonna de poursuivre les journalistes évidemment contre-révolutionnaires, qui pullulaient alors. Dussault s'en plaignit vivement dans l'un de ses numéros du mois de thermidor de l'an III.

Deux jours après, l'*Orateur du Peuple* entretenait de nouveau e public des persécutions de la presse, qui lui paraissaient à l'ordre u jour. « On ne cesse de mettre des scellés sur des presses, et emprisonner des citoyens, disait-il ; resterons-nous muets au mi- u de ces indignes violations de la liberté d'écrire?... Quelle est te politique qui consiste à violer les droits de l'homme, sous texte de sauver la liberté?... Gouvernement, il est temps de e cesser ces abus... D'autres objets doivent appeler votre sévé- : les terroristes sont partout remis en liberté; je pourrais vous les noms des plus fameux ; mais vous les connaissez... »

ılgré ces reproches, le gouvernement et la grande majorité de la ention continuèrent à ouvrir les yeux : ils virent la conspiration ste flagrante, et travaillèrent à la faire avorter, en commençant ettre les journalistes contre-révolutionnaires hors d'état de ıer à pervertir l'opinion publique.

ıault fut forcé de se taire ; et l'*Orateur du Peuple* cessa de le 26 thermidor an III, à son 157e numéro de la reprise. ne devons pas oublier de dire que Tallien et Fréron furent nombre de ceux des thermidoriens qui remontèrent sur gne, après s'être séparés des Lanjuinais, des Rovère, des au, et autres de leurs collègues soupçonnés de trahir la a Révolution.

ROYOU ET MONTJOYE,

RÉDACTEURS DE L'AMI DU ROI.

THOMAS-MARIE ROYOU (l'abbé), né à Quimper, vers 1741. Après avoir été chapelain de l'ordre de Saint-Lazare, il obtint une place de professeur de philosophie au collége Louis-le-Grand, et devint le beau-frère du fameux Fréron; il eut pour élèves Robespierre, Camille Desmoulins, Loustalot, et son neveu Fréron. Il coopéra longtemps à la rédaction de l'*Année littéraire;* puis il fut l'un des fondateurs de l'*Ami du Roi*, et publia seul une feuille de ce nom jusqu'à l'époque de sa mort, qui eut lieu le 21 juin 1792.

Au commencement de l'été de 1790, plusieurs des anciens rédacteurs de l'*Année littéraire*, parmi lesquels étaient l'abbé Royou et Montjoye, s'associèrent avec le libraire Briand et l'imprimeur Crapart, pour la publication d'un journal quotidien, intitulé : L'AMI DU ROI, *des Français, de l'Ordre et surtout de la Vérité*. Cette feuille, dont le 1er numéro parut le 1er juin 1790, fut précédée d'un prospectus ayant pour épigraphe ces mots : *Pro Deo, rege et patria*, et dans lequel les rédacteurs de l'*Année littéraire*, s'annonçant comme les continuateurs de Fréron, firent leur profession de foi.

« Frappés d'effroi, comme la saine partie du public, à la vue de cette foule innombrable de feuilles et de pamphlets périodiques, où l'on trouve tout, excepté la vérité, et dont les auteurs, déchirant, sans pudeur et sans retenue, le parti auquel ils ne sont pas attachés, sèment l'erreur et le mensonge, font circuler la calomnie et les blasphèmes, les rédacteurs de l'*Année littéraire* ont pensé qu'il était de leur devoir de faire effort contre ce torrent impur.

« Une épouvantable conspiration s'est formée contre l'autel et le trône. Les principes de justice, de fidélité, de morale, de saine politique, sont attaqués tous les jours par une légion d'écrivains

incendiaires, dont il est temps d'arrêter la scandaleuse audace. Leur frénésie est évidemment l'ouvrage de cette fausse et astucieuse philosophie qui, depuis plus d'un demi-siècle, soulève les peuples contre ce qui leur importe le plus de respecter. Ses vues sacriléges et séditieuses n'échappèrent pas à Fréron, qui, en les dévoilant, prédit la révolution que cette secte orgueilleuse et ennemie de toute dépendance opérerait un jour, si elle ne trouvait dans sa marche des obstacles insurmontables.

« La prédiction s'accomplit aujourd'hui, ajoutaient les futurs rédacteurs de l'*Ami du Roi*. Les continuateurs de cet écrivain estimable, pénétrés de ses principes, jaloux de suivre la route qu'il leur a tracée, auront, comme lui, la fermeté de démasquer les ennemis du bien public. Les attentats du fanatisme philosophique sont à leur comble ; il devient instant de redoubler de courage pour les combattre ; et comme l'attaque est journalière, la défense doit l'être aussi... »

Ce prospectus, qui indiquait déjà si clairement le but que les rédacteurs de l'*Ami du Roi* se proposaient, fut suivi d'un *discours préliminaire sur l'état de la France*, dans lequel on exposait la disposition des esprits. Les rédacteurs voulaient bien convenir que l'ancien régime avait eu des abus intolérables. « Mais en gémissant sur les fautes des temps passés, nous ne nous dissimulons pas, disaient-ils, l'état déplorable où la monarchie française est aujourd'hui réduite... Les opinions, les préjugés, les mœurs, les lois, la forme même du gouvernement, tout est changé. Avant 1789, la France était une monarchie tempérée, dont le souverain, soumis à des lois fondamentales, se voyait encore arrêté dans l'exercice de son autorité par la résistance des ordres et des corps. Revêtu de toute la force du pouvoir exécutif, tenant dans sa main tous les moyens d'amélioration, intéressé au bonheur de ses peuples, il l'eût sans cesse procuré, si ses ministres eussent su mieux interroger et mieux diriger l'opinion publique... Aujourd'hui, quel est le sort du plus bel empire ? Ce n'est plus une monarchie ; toutes ses bases sont détruites ; c'est une sorte de démocratie royale, dont le chef obéit et ne commande plus : il promulgue les lois, mais il ne les fait pas ; il veille à leur exécution, et n'a qu'une vaine influence sur le corps législatif ; il est à la tête des troupes, mais ce n'est pas lui qui organise l'armée, et ce n'est pas non plus à lui exclusivement qu'elle prête serment d'obéissance. En un mot, il faut avoir le cou-

rage de le dire, il n'a plus de sujets, et semble ne plus avoir que des maîtres.

« Tous les appuis du trône ont été frappés à la fois : les deux premiers ordres, les corps antiques de l'État se sont vus tout à coup attaqués par une légion d'ennemis; et dans cette guerre, qui n'était pas provoquée, on ne sait si l'on doit plus s'affliger de l'injustice, que s'étonner de l'acharnement de ceux qui l'ont déclarée... Les anciennes idoles sont renversées; sur leurs débris s'est élevé un colosse déjà parvenu à une hauteur incommensurable. Le peuple a placé au-dessus de lui une puissance à laquelle il obéit, mais qui n'obéit elle-même à aucune autre puissance. Ainsi il est libre au moment où se font les élections, et esclave lorsqu'elles sont faites.

« C'est au milieu de ces convulsions que des écrivains séditieux ont prêché une doctrine meurtrière : les prêtres ont été insultés, calomniés dans mille pamphlets; toutes les rêveries de l'impiété ont trouvé des apôtres. Des attaques contre l'autel, on a passé aux attaques contre le trône; et l'on nous a présenté l'assassinat de Charles Ier, la spoliation de Jacques II comme des actes légitimes de la souveraineté des peuples.

« On a remarqué, poursuivaient les rédacteurs de l'*Ami du Roi*, que ces convulsions redoublaient lorsqu'il s'agissait de préparer les esprits à recevoir un décret d'une haute importance, un décret qui devait frapper ou sur le trône ou sur l'un des deux premiers ordres. Dans ces occasions, l'agitation est universelle; les libelles se multiplient; les inculpations d'anti-patriotisme, de conspiration se propagent avec rapidité; les motions dans les lieux publics recommencent et échauffent les têtes. Dans ces occasions encore, l'Assemblée nationale se voit environnée d'une foule innombrable qui, par le bruit de ses cris et de ses applaudissements, appuie le vœu des députés de la majorité, tandis qu'elle poursuit avec des huées, des insultes et toutes sortes d'affronts, les députés de la minorité...

« A l'exemple de l'Assemblée nationale, toute la France est divisée en deux partis, qui se donnent réciproquement des qualifications odieuses... »

Les rédacteurs terminaient ce coup d'œil embrassant la situation des choses au moment où ils prenaient la plume, par quelques considérations sur les impôts, sur la liberté individuelle, et sur la position du roi au milieu de la Révolution : ils le voyaient dépouillé de

toutes les prérogatives, de toutes les propriétés qu'une possession de quatorze siècles lui assurait. « Et vous pourriez, Français, disaient les rédacteurs de l'*Ami du Roi*, et vous pourriez, sans que vos cœurs se brisassent de douleur, entendre le meilleur des souverains dire à ses derniers moments, au rejeton de tant de rois : — Mon fils, j'ai tout fait pour mon peuple ;... et mon peuple m'a tout ôté!... —

« Non, sans doute, ce n'est là ni l'intention de l'Assemblée nationale, ni le vœu du peuple qu'elle représente ; et en nous laissant aller à ce mouvement de sensibilité, nous n'avons garde de présumer que le temps puisse justifier nos alarmes. Le trône, qui brillait de tant d'éclat lorsque les députés de la nation sont venus l'entourer, recevra, de leurs travaux, lorsqu'ils seront consommés, plus de solidité, et s'environnera d'une plus grande majesté. Plusieurs décrets nous en donnent l'assurance... »

Ce fut ainsi que l'*Ami du Roi* considérait la situation des esprits à l'époque où il entrait dans la lice, après avoir fait sa profession de foi. Arrêter le torrent révolutionnaire, l'empêcher de tout détruire, de tout engloutir, tel allait être le but de ses efforts : il ne craignit pas de se poser comme ouvertement contre-révolutionnaire ; et il tint parole.

Les rédacteurs du *prospectus* avaient promis qu'indépendamment de la politique, la littérature, les arts, les sciences, les nouvelles, les anecdotes, la critique seraient aussi du ressort de leur feuille. Mais à peine furent-ils à l'œuvre, que la politique absorba quotidiennement les *quatre* pages de leur in-4°, et tout le reste y fut fort négligé.

L'*Ami du Roi* ne fut d'abord qu'un procès-verbal de chacune des séances de l'Assemblée nationale ; non pas un de ces procès-verbaux arides, s'attachant à la lettre, et ne présentant que le squelette des débats, mais une analyse assez bien faite, dans laquelle on reproduisait l'esprit des séances. Cette analyse fut toujours entremêlée de réflexions mordantes dictées par une pensée contre-révolutionnaire. Le rédacteur y combattait sans cesse, et systématiquement, toutes les propositions, toutes les résolutions, tous les décrets présentés ou appuyés par le côté patriote de l'assemblée. On le voit, au contraire, soutenir, exalter, tout ce qui vient du côté opposé. Ses héros sont : Malouet, l'abbé Maury, de Faucigny, de Frondeville, de Bouville, Cazalès, d'Éprémesnil, Saint-Priest, la Tour du Pin, l'évêque

de Clermont, Virieu, Martineau, Folleville, Montlausier, d'Ambly, Foucault, Mirabeau jeune, et tous ceux que Camille Desmoulins et Marat désignaient comme appartenant au *cul-de-sac des noirs*. Aux yeux de ce rédacteur, ces membres seuls avaient de l'esprit et du bon sens : le reste ne se composait que d'une tourbe d'écervelés ou de niais, et jamais il ne jugea leurs discours dignes de remplir ses colonnes. Par compensation, les opinions émises par les chefs du côté droit s'y trouvent constamment développées, et souvent les discours de Malouet ou de l'abbé Maury remplissent la place que devraient occuper les débats de l'assemblée ou les événements ; ce qui permet de croire que ces deux députés, ou tout au moins l'un d'eux, Malouet, participait à la rédaction de l'*Ami du Roi*.

Les affaires qui ont quelque rapport avec le clergé et le culte sont aussi traitées, dans l'*Ami du Roi*, avec tout le développement que peut comporter une feuille de quatre pages. On y a recueilli avec soin la plupart des discours et opinions émises sur ces sujets par les députés du côté droit. On y trouve aussi l'analyse des écrits publiés sur ces matières. Nous nous sommes convaincu que beaucoup des discours prononcés par des évêques ou des curés sur ce sujet, alors si important, ne sont consignés que dans l'*Ami du Roi* ; le *Moniteur* et les autres feuilles reproduisant les débats de l'assemblée n'ayant fait que les analyser ou seulement les mentionner.

Les questions soulevées par la suppression des parlements et l'établissement des nouveaux tribunaux ; celles où il s'agit de la noblesse et des prérogatives de la couronne ; celles considérées comme personnelles au roi, à la reine, à la famille royale, occupent encore une place importante dans le journal des continuateurs de Fréron.

Mais les plus grands efforts de l'*Ami du Roi* tendaient constamment à présenter la situation de la France sous les couleurs les plus rembrunies : il ne cessait de montrer la banqueroute en perspective, et le royaume comme étant en proie aux désordres et à l'anarchie. C'était en exagérant la moindre émeute que le rédacteur effrayait ses abonnés. A chaque instant on l'entendait s'écrier que tous les ressorts de l'empire étaient détendus ; que les excès de l'anarchie étaient devenus intolérables, et que les séances de l'assemblée n'étaient plus consacrées qu'à écouter le récit des émeutes qui désolaient toutes les parties du royaume.

« Mais ce qui fait frisonner les hommes sensibles, ajoutait le journaliste, c'est ce qu'a dit M. Dupont, dans son éloquent discours

contre les écrivains sanguinaires, à l'aide desquels le peuple est si aisément soulevé : — « Autrefois, a-t-il dit, c'était une entreprise difficile d'ameuter le peuple : maintenant, pour *six livres* on peut faire pendre le plus honnête citoyen ; on vient présenter des pétitions dans cette assemblée à main armée, et j'ai su que l'on avait même projeté de porter des têtes à votre barre. » —

« Voilà donc, s'écriait le journaliste, les heureux fruits de ces élections populaires si vantées, dont le but était de ne placer à la tête des administrations que les personnes les plus distinguées par leurs talents et par leurs vertus ! Comment n'a-t-on pas senti que rarement la multitude élèverait aux dignités des hommes contraires à ses passions, dont l'empire, chez le grand nombre, est toujours plus fort que celui de la raison ?

« Voilà donc l'usage que vont faire de leur autorité ces trois cent mille petits tyrans, créés à l'image de l'Assemblée nationale, et qui, ne pouvant, comme elle, être traduits devant les tribunaux, pour raison de leurs fonctions, qui, disposant seuls de la puissance publique dans le ressort de leur autorité, exerceront, sans avoir rien à redouter ni de la justice, ni de la force militaire, toutes les violences, toutes les injustices qu'il leur plaira !

« Voilà où nous a conduits cette liberté sans bornes, cette licence effrénée du peuple, et plus encore cette indulgence perfide, cette impunité barbare de tous les excès, toujours tolérés, souvent applaudis, pourvu qu'ils fussent couverts du voile imposteur de l'amour de la liberté ! Politiques d'un jour, comment n'avez-vous pas senti que, pour épargner le sang de quelques scélérats, vous alliez faire répandre celui d'un millier de victimes innocentes ? Vous avez déchaîné une armée de tigres altérés de sang ; vous avez rompu toutes les digues qui contenaient un torrent furieux : comment à présent pourrez-vous arrêter ses affreux ravages, et l'empêcher d'entraîner dans sa course nos propriétés, notre liberté, et, avec elles, votre constitution chérie ?

« Voilà surtout les effets de ces chroniques scandaleuses, de ces orateurs soi-disant amis du peuple, de cette horde barbare d'écrivains sanguinaires que le ciel envoya dans sa colère, ou plutôt que l'enfer a vomis dans sa fureur pour la ruine totale de ce malheureux empire ! Comment n'avez-vous pas senti qu'au lieu de déférer la couronne civique du patriotisme, il fallait infliger les plus sévères châtiments à ces auteurs sacriléges qui souillent la vérité par leurs

assertions impies ; à ces écrivains faméliques qui, pour la subsistance d'un jour, se font un jeu de faire égorger des milliers de victimes ; à ces reptiles venimeux qui, de leurs affreux repaires, versent sur toute la surface de la France des torrents de poisons corrupteurs ; à ces vautours affamés qui semblent ne vouloir se nourrir que de sang et de cadavres !...

« Armez donc contre eux les lois vengeresses. Rendez à la justice sa balance et son glaive ; au pouvoir exécutif, sa force. Ne vous contentez plus, par des décrets mille fois rendus, toujours inutiles, toujours violés, qui, pour cette raison, ne peuvent paraître que dérisoires, de décréter que le roi *sera prié de prendre tous les moyens possibles pour réprimer les désordres, faire observer les décrets, et punir les infracteurs des lois*. Indiquez du moins au pouvoir exécutif quels sont les moyens qu'il peut employer, puisque les troupes ne peuvent marcher qu'à la réquisition des municipalités, dont plusieurs sont elles-mêmes accusées de fomenter les insurrections... »

Tel était le langage de l'*Ami du Roi* dans l'été de 1790.

Le vicomte de Noailles ayant dénoncé les ministres du roi comme auteurs des troubles qui agitaient le royaume, le rédacteur de cette feuille ne pouvait manquer de défendre d'aussi bons conseillers de la couronne que Saint-Priest, la Luzerne, et autres serviteurs de la royauté.

« Était-ce donc là le sort auquel ils devaient s'attendre, ces ministres appelés auprès du trône par le cri de la nation autant que par le choix du roi ; ces ministres, dont l'élévation fut un jour d'allégresse universelle? s'écrie ce rédacteur. N'avaient-ils pas raison de dire que, dans ces temps critiques, il leur faut plus de courage pour tenir ferme dans le poste qu'ils occupent, qu'il ne leur en faudrait pour supporter la perte des honneurs dont ils sont revêtus? Mais les crimes qu'on leur impute sont-ils même vraisemblables? Est-il croyable qu'après avoir embrassé avec courage la cause du peuple dans un temps où son triomphe n'était pas même assuré, dans un temps où ils avaient, pour tenir le langage de leurs détracteurs, tout à redouter de la vengeance de quelques ministres encore puissants, ils veuillent aujourd'hui abandonner cette même cause pour laquelle ils ont voulu se dévouer, trahir ce même peuple dont ils avaient entrepris la défense? qu'ils veuillent, quand tout espoir est perdu sans retour, relever cette autorité qu'ils ont le plus contribué à maintenir? qu'ils veuillent, enfin, quand le roi lui-

même s'est réuni à son peuple, seuls contre le roi et le peuple tout à la fois, s'exposer à la vengeance de ces deux puissances, qui n'en font plus qu'une aujourd'hui?... »

Malgré ce brevet de patriotisme délivré aux ministres, et même à cause de cette protection de l'*Ami du Roi* accordée à ces hommes si justement suspects aux amis de la liberté, ceux-ci restèrent convaincus que les ministres de Louis XVI trahissaient la cause de la Révolution. Ils se firent dès lors une règle générale, qui fut de considérer comme leurs ennemis patents ou cachés tous les hommes dont l'*Ami du Roi* faisait l'éloge; et ils ne se trompèrent jamais, tant il leur était facile d'apercevoir le but auquel tendaient les rédacteurs de ce journal!

Les royalistes, les aristocrates, les contre-révolutionnaires de toutes les nuances ne s'y trompèrent pas non plus; aussi encouragèrent-ils de leurs conseils et de leur bourse l'association des continuateurs de Fréron, et leur spéculation prospéra, dès le premier trimestre, bien au delà de toutes leurs espérances.

Mais il arriva alors pour l'*Ami du Roi* ce qui s'était déjà vu pour d'autres feuilles de la même époque : les associés se brouillèrent même avant la fin des premiers trois mois de leur exploitation. L'abbé Royou cessa de travailler à l'œuvre commune dès le 6 du mois d'août, et se retira avec l'intention de continuer seul la publication de l'*Ami du Roi*.

Peu de jours après, on lisait dans le numéro 84 de ce journal, daté du 23 août 1790, l'avis suivant :

« Nous croyons devoir prévenir nos souscripteurs qu'il se fait plusieurs contrefaçons de ce journal et dans les provinces et à Paris. C'est un vil brigandage que la Révolution a mis à la mode, comme tant d'autres [1]. Il vient de nous être remis un avis où il est dit, dans un style lâche, diffus et incorrect, que l'auteur du journal que nous livrons au public depuis le 1er juin 1790 est un sieur abbé Royou. Il nous est heureusement bien facile de détruire cette imposture en montrant, à ceux de nos souscripteurs qui le désireraient, tous les manuscrits qui ont servi à la rédaction de la feuille intitulée *l'Ami du Roi*; ils prouveraient que l'auteur qui en a fait le prospectus et les numéros suivants n'a jamais cessé d'y travailler,

[1] Ce fut au contraire la Révolution qui mit un terme à ce *brigandage*, en portant une loi pour garantir les propriétés littéraires et industrielles, nullement protégées jusqu'alors.

et y travaille encore aujourd'hui; et cet auteur ni n'est abbé, ni ne s'appelle Royou. Nous croyons que nos souscripteurs nous sauront gré de leur avoir donné cet avis, et d'avoir réveillé leur attention sur les *brigands littéraires;* car enfin il est bon de savoir à qui on donne son argent, et ce que l'on reçoit en retour. »

Le rédacteur qui réclamait la propriété de l'*Ami du Roi* était, sans contredit, Montjoye, resté l'associé de Crapart et de Briand, malgré l'éloignement de l'autre rédacteur, l'abbé Royou. Ce fut donc Montjoye qui continua de rédiger cette feuille contre-révolutionnaire, et nous devons dire ici que ses articles décèlent une plume exercée. Le style de cet écrivain est correct, facile, soutenu toujours sur un ton convenable; c'est le Brissot du royalisme, dont l'abbé Royou se fit le Marat.

Mais il paraît que l'imprimeur Crapart, et le libraire Briand, cherchèrent à profiter de l'élan que leur feuille avait reçu, pour s'emparer de cette propriété, et l'exploiter sans être obligés de partager les bénéfices avec l'homme de lettres fondateur.

On lit à ce sujet dans le numéro 92 de l'*Ami du Roi*, daté du 31 août, et imprimé chez Crapart, place Saint-Michel, à l'entrée de la rue d'Enfer, un nouvel avis conçu en ces termes :

« C'est malgré nous que nous sommes obligés d'insérer un second avertissement pour prévenir le public des contrefaçons de notre journal, puisque voici encore un troisième *Ami du Roi* qui se met sur les rangs, et que c'est encore *par un continuateur de Fréron*. Jamais le prince n'eut tant d'amis, et Fréron de continuateurs. Cette avidité à se servir de notre titre, et cette adresse de forban qui tente de voguer sous notre pavillon, pour tromper celui qui sera sans méfiance, vont être, pour les véritables rédacteurs, un signal d'émulation. En désavouant ces *continuateurs* qui se parent du nom de Fréron, ils s'efforceront de *continuer* à dire la vérité, comme ils l'ont toujours dite, et de mériter les suffrages de ceux qui aiment à l'entendre... »

Évidemment, ce troisième *Ami du Roi*, dont la France était menacée, était celui que Montjoye fit paraître le lendemain, et en tête duquel il plaça son nom, comme fondateur et rédacteur de cette feuille depuis le 1er juin 1790. Montjoye mit à ce premier journal portant son nom le numéro 93, et suivit aussi la pagination du précédent. Ce fut ainsi que le 92e numéro publié par Crapart et Briand fut suivi du 93e publié par Montjoye, et que la pagination

du volume fut suivie sans aucune lacune ni interruption. Ce nouvel *Ami du Roi*, ou plutôt la véritable suite de cette feuille, fut publiée chez *Malbrancq*, directeur du bureau de l'*Ami du Roi*, rue Hautefeuille, n° 29, chez qui, portait un avis, devaient être renouvelés les abonnements. Montjoye annonça que les personnes qui souscriraient à son bureau recevraient, à moitié prix, l'*Histoire de l'Assemblée nationale*, qu'il destinait à ses abonnés.

« Les seuls articles qui sont de moi dans le numéro 92, ajoutait Montjoye afin de mieux prouver la filiation qui existait entre les 92 numéros publiés par Crapart et les siens, sont l'*Assemblée nationale* et l'*Extrait de Savary de Lancosme, député de la noblesse de Touraine* : je n'ai pas besoin de prévenir que l'*avis des rédacteurs* qui termine ce 92e numéro m'est absolument étranger. Je renvoie les corsaires *Crapart* et *Briand*, qui en sont les vrais rédacteurs, à l'acte que j'ai déposé chez M. Decaux. C'est toute la réponse que les *brigands* obtiendront de moi. Lorsque les jours de la justice seront venus, ils vogueront, Dieu aidant, sous un autre pavillon que celui dont il est question dans cet avis. »

Pour comble de complications, l'abbé Royou lançait aussi dans le public une sorte de *prospectus* sous forme d'*avis aux souscripteurs du journal intitulé* L'Ami du Roi, etc., dans lequel, après avoir parlé du succès rapide de cet écrit, il racontait ainsi ses mécomptes :

« Animé par les suffrages unanimes des honnêtes gens et des *vrais patriotes*, l'auteur bravait les clameurs des factieux et méprisait les outrages de quelques calomniateurs obscurs ; mais il a trouvé des ennemis redoutables dans ceux-là même qui avaient été chargés de l'impression et de la distribution de son ouvrage. Il est bien triste sans doute que les gens de lettres soient dans la dépendance de ceux qui, par la nature de leurs fonctions, ne sont et ne doivent être que leurs commis... L'auteur de l'*Ami du Roi*, accablé depuis deux mois de chagrins et de dégoûts, qui souvent lui ont fait tomber la plume des mains, pouvant à peine arracher le plus modique salaire de ses peines, et se voyant sur le point d'être entièrement dépouillé, par des marchands avides, de la propriété la plus précieuse et la plus sacrée qu'il y ait au monde, celle de ses pensées, a pris enfin le parti d'indiquer un autre bureau à ses souscripteurs, et d'être lui-même son libraire, pour ne plus avoir recours à des mains étrangères, qui font payer si cher leurs services.

« M. l'abbé Royou, qui jusqu'ici avait jugé à propos de garder l'anonyme, déclare donc qu'il est l'auteur de la principale et de la plus intéressante partie du journal intitulé *l'Ami du Roi*, et qu'il va le continuer sur le même ton et dans les mêmes principes que le public a paru goûter jusqu'ici, et qu'il sera désormais secondé dans cette entreprise par les mêmes gens de lettres qui ont contribué à soutenir avec lui l'ouvrage périodique de feu M. Fréron. Mais ce ne sera plus chez MM. Crapart et Briand qu'il faudra souscrire. »

Et après avoir fait une nouvelle profession de foi fort royaliste, l'abbé Royou engageait les souscripteurs à s'abonner chez madame veuve Fréron, rue Saint-André-des-Arts, promettant la plus grande exactitude dans les distributions de sa feuille.

Le 1er numéro de l'*Ami du Roi* de l'abbé Royou parut, ainsi qu'il l'avait annoncé, le 1er septembre 1790, dans le même format et à peu près avec les mêmes caractères que les précédents. Il le cota le 94e; mais il ne fit pas suivre la pagination des précédents, et se borna à numéroter chacune de ses feuilles de 1 à 4 : c'est ainsi que le journal de l'abbé Royou se distingue des autres *Ami du Roi*, dont les paginations se suivent.

Au 1er septembre 1790, il existait donc trois *Ami du Roi*. Celui dont Crapart et Briand continuaient la publication ; celui que venait de faire paraître Montjoye, et celui de l'abbé Royou. A notre avis, la série continuée par Montjoye est la vraie suite aux quatre-vingt-douze premiers numéros : non-seulement la pagination du volume s'y suit sans interruption, mais encore on y reconnaît facilement le même style et la même conformité d'idées. L'*Ami du Roi* de l'abbé Royou ne commence réellement qu'à son numéro du 1er septembre, malgré qu'il l'ait aussi coté 93e. Mais, par la suite, cet abbé ayant surpassé son concurrent en violence de langage contre les idées et les hommes de la Révolution, le vrai continuateur du premier *Ami du Roi* se trouva effacé et fut presque oublié, quoiqu'il poursuivit sa publication avec quelques succès; et le titre d'*Ami du Roi* resta accolé au nom de l'abbé Royou.

Quant à Crapart et Briand, ces imprimeurs traités par Montjoye de *corsaires* et de *brigands*, qualifications qu'ils avaient renvoyées également et à ce dernier et à l'abbé Royou, finirent par s'arranger avec Montjoye, et cessèrent dès lors de faire paraître leur TROISIÈME *Ami du Roi*. Cette fusion eut lieu le 6 novembre suivant, Montjoye et Crapart ayant jugé utile d'oublier les injures qu'ils s'étaient

publiquement adressées pour lutter ensemble contre leur concurrent, devenu très-redoutable à leurs intérêts communs.

« Le sieur Crapart, lit-on dans le 159e numéro de l'*Ami du Roi* paginé 654 à 658[1], prévient le public que, dans l'intérêt de MM. les souscripteurs, et pour donner au journal *l'Ami du Roi* toute la perfection dont il est susceptible, il s'est réuni à M. Montjoye, qui l'a fondé et rédigé depuis le 1er juin 1790, et qui, depuis le 1er septembre, en rédigeait un sous le même titre... »

Maintenant que nous avons fait connaître l'origine de tous ces *Ami du Roi*, devenus autant de spéculations mercantiles, nous allons perdre un instant de vue celui de Montjoye et Crapart, pour suivre l'abbé Royou dans sa marche si ouvertement et si violemment contre-révolutionnaire.

Comment l'abbé Royou, qui évidemment arrivait dans la même carrière après Montjoye, et dont les talents comme écrivain étaient loin d'égaler ceux de ce journaliste ; comment parvint-il à devancer son concurrent et à ne lui laisser que la seconde place ? cela s'explique parfaitement par la situation des esprits. Royou était et se montrait à la fois et aristocrate exalté et prêtre fanatique ; à ce double titre, sa feuille devait être recherchée tant par la noblesse que par le clergé : elle le fut en effet ; et comme elle parlait toujours aux passions, que nulle autre ne s'exprima avec autant de violence contre les hommes et les institutions de la Révolution française, elle n'eut pas beaucoup de peine à jouir de la faveur de toute l'aristocratie d'épée ou de robe, de mitre ou de soutane. Ajoutons encore que l'*Ami du Roi* de Royou ne cessa d'être appuyé par la cour et les ministres jusqu'à l'époque de la fuite du roi, et l'on se rendra compte facilement de la fortune de ce journal.

On comprend qu'il nous est impossible de faire connaître les prouesses quotidiennes qui élevèrent si haut l'*Ami du Roi* dans l'opinion des ennemis de la liberté, et qui lui valurent d'être considéré comme le pendant de l'*Ami du Peuple* de Marat ; nous devons nous borner à ajouter aux passages que nous avons déjà cités quelques autres fragments sortis de la plume de cet abbé journaliste.

Sa feuille ne s'occupait guère que des séances de l'Assemblée nationale, centre où venait aboutir tout ce qui se faisait à Paris et

[1] Montjoye continua la pagination de sa feuille jusqu'au 31 décembre 1790. Ce premier volume finit à la page 880, et le deuxième recommence par le chiffre 1, à partir du 1er janvier 1791.

en France. Mais au lieu de ces récits entremêlés de réflexions dictées par l'esprit de parti, mais souvent judicieuses, auxquelles la feuille de Montjoye avait habitué ses lecteurs, l'abbé Royou remplissait journellement son in-4° de critiques amères où rien de ce que disait ou proposait la majorité réputée patriote n'était épargné; il exerçait sa verve haineuse sur toutes les opinions des membres du côté gauche, de même que sur les actes émanant de cette majorité. En lisant l'*Ami du Roi*, on ne sait rien de ce qui se passait aux séances dont il semble rendre compte à ses lecteurs; on ne voit en scène et on n'entend que le rédacteur de journal : ce rédacteur semble avoir pour mission de tout dénaturer, de tout présenter à travers le prisme de ses passions; ses railleries attaquent également, et les choses sur lesquelles il peut être permis de plaisanter, et celles qui exigent la plus grande gravité.

Il s'agissait de quelques droits féodaux restés debout après l'abatis qui en avait été fait à plusieurs reprises. Voici comment l'*Ami du Roi* s'exprimait à ce sujet :

« L'ordre du jour roulait sur les droits féodaux. Comme dans les arènes où les gladiateurs combattent, on ne laisse pas s'épuiser les forces des deux combattants, mais on leur laisse des moments de repos pour reprendre des forces et les faire reparaître bientôt sur la scène, ainsi les victimes immolées à la constitution ne sont pas tout à coup entièrement égorgées. Chacune, à son tour, est plusieurs fois présentée au couteau des sacrificateurs avant de recevoir le coup mortel : les magistrats, le clergé, les religieux, les nobles ont plus d'une fois comparu successivement sur l'autel des holocaustes. On avait, depuis le 19 juin, laissé respirer les seigneurs. Enfin, aujourd'hui, le comité féodal les a rappelés au souvenir de l'assemblée. On a, sans difficulté, proposé et obtenu la suppression, sans indemnité, des poêles à sel, moulins banaux à bras et à cheval établis dans quelques provinces.

« Un autre article proposé par le comité a souffert une légère discussion : il ne s'agit de rien moins que de casser et déclarer nuls et non avenus tous les arrêts du conseil rendus depuis trente ans, soit sur les cantonnements fixés sans que les questions aient été jugées préalablement par les tribunaux ordinaires, soit sur les questions de propriété jugées par le même conseil sans prononcer de cantonnement.

« M. Tronchet, l'homme le plus versé dans cette matière, la lumière

du comité féodal, s'opposait à cet article; il invoquait la question préalable; mais ses motifs ont paru pitoyables. Que disait-il, en effet? que cet article allait faire naître une source intarissable de procès. Belle raison à donner dans une assemblée où il n'y avait, surtout aujourd'hui, que des marchands de procès, que des hommes qui n'ont pas d'autres moissons à recueillir que celles de la chicane!

« Que disait-il encore? que cet article va ruiner des familles qui, depuis trente ans, possèdent dans la bonne foi, et bouleverser des fortunes. Eh! parbleu, n'ont-ils pas bouleversé tout le royaume, et ruiné toute la France, sans que personne puisse y trouver à redire?... »

Dès l'été de 1790, Cazalès et Malouet avaient invité l'Assemblée constituante à hâter ses travaux pour se retirer. « Mais ce conseil, dit l'*Ami du Roi*, souleva l'indignation générale. Aujourd'hui c'est M. Chapelier qui a parlé de ce projet de retraite, et, en passant par sa bouche, cette idée a été saluée des bravos de l'assemblée et des tribunes. M. Chapelier s'aperçoit qu'il est temps que nos sublimes législateurs aillent dans leurs provinces recueillir les bénédictions du peuple pour les richesses, la tranquillité, la sûreté qu'ils ont procurées à tous les citoyens; il propose, pour moyen d'accélérer le grand œuvre du bonheur de la France, d'établir deux comités, l'un chargé de présenter un tableau du travail qui reste à faire, travail tellement fixe et invariable, qu'on ne pourra jamais s'écarter de l'ordre du jour; l'autre comité aura un peu plus d'occupation : il sera chargé de reviser les décrets *réglementaires* dans lesquels il pourrait s'être glissé quelques erreurs ou contradictions.

« *Des erreurs! des contradictions!* dans l'ouvrage de ces Salomons modernes, dont tout l'univers s'empresse de venir admirer la sagesse! s'écriait l'*Ami du Roi*. M. Chapelier y a-t-il bien pensé? que peut-il donc y avoir à corriger, à reviser dans un ouvrage auquel ont présidé les plus pures lumières de la philosophie? Y rien changer, y rien corriger, ce serait une barbarie! il n'y faut qu'un seul trait de plume... du commencement à la fin.

« Cette joie universelle, excitée par le projet de M. Chapelier, vient uniquement du vif désir de voir bientôt disparaître toutes les *erreurs* et toutes les *contradictions* qui pouvaient souiller le plus bel ouvrage de l'univers, cet ouvrage immortel qui, suivant M. Aubry, va couvrir de gloire ses auteurs. M. Aubry ne veut point de barrières, pas même aux frontières; il ne veut pas d'impôt sur le luxe :

ils auraient été excellents avant la Révolution; mais l'Assemblée nationale, entre autres prodiges, a trouvé un moyen unique d'anéantir le luxe, c'est de ruiner toute la France, et de n'y laisser que des mendiants; effets admirables de *cette constitution, le plus bel ouvrage de l'univers, et qui*, suivant M. Aubry, *va couvrir de gloire ses auteurs!...* »

Quelques lignes de l'*Ami du Roi* suffiront pour faire connaître le mépris que ce journaliste avait pour le peuple.

« Combien de fois n'avons-nous pas remarqué qu'on n'observe les décrets de l'assemblée, disait-il, qu'autant qu'ils flattent les passions de la multitude! Toutes les dispositions rigoureuses à l'égard du clergé, l'usurpation et la vente de ses biens, la clôture des églises, la tyrannie du serment, la destitution forcée des fonctionnaires publics qui l'ont refusé; toutes ces violences, toutes ces injustices n'ont trouvé, surtout dans le peuple de la capitale, que soumission et docilité, parce qu'elles favorisaient l'irréligion, la férocité, la haine contre le clergé, et cette malignité naturelle qui porte les hommes d'une basse condition à se réjouir de l'abaissement et de l'humiliation de tout ce qui est au-dessus d'eux.

« Mais quand le hasard veut que l'Assemblée nationale porte quelque loi sage et conséquente à ses principes, il est très-rare qu'elle soit observée, parce que des idées de justice et de liberté n'entrent point dans l'esprit d'une populace aveugle, passionnée et soudoyée, qui sait par expérience qu'aucune force publique n'oserait la réprimer. Les révolutionnaires fanatiques n'ont pu voir sans indignation la faveur accordée à des citoyens qu'ils regardent comme ennemis de la constitution parce qu'ils sont attachés à la religion de nos pères; ils ont frémi de rage à l'aspect de ces prêtres qu'ils traitent de réfractaires et de rebelles, célébrant paisiblement les saints mystères au milieu d'un nombreux concours de bons citoyens et de vrais catholiques [1] : une troupe de brigands aguerris et bien soldés ont fait une irruption subite dans cette église; ils ont renversé l'autel, chassé les fidèles, et souillé cet asile sacré par des excès et des violences sacriléges dignes d'eux et de ceux qui les soudoient... »

Il est inutile de dire que l'*Ami du Roi* ne laissait passer aucune occasion de témoigner ce mépris pour le peuple, qui le lui rendait bien.

[1] Le rédacteur faisait ici allusion à ce qui s'était passé à l'église des Théatins.

Quant aux sociétés populaires, l'abbé Royou ne les avait jamais considérées que comme les foyers des doctrines les plus perverses.

« Il est donc vrai que la rage des systèmes endurcit les hommes! s'écriait-il à propos d'une discussion dans laquelle ces sociétés avaient été mises en jeu. Les factions qui déchirent le royaume ne laissent plus aucun doute sur le danger des clubs. De pareilles assemblées, qui, chez des hommes droits, simples et vertueux, pourraient être une occasion de s'éclairer et de se fortifier dans les principes de la liberté, ne sont et ne peuvent être, chez un peuple sans religion et sans mœurs, que des foyers où toutes les passions s'échauffent et fermentent. Là, les ambitieux, les intrigants, les fripons, les libertins réunis, s'encouragent, s'électrisent par le rapprochement; les miasmes de leurs vices rassemblés empestent l'atmosphère qui les environne, et leurs sociétés ne sont que des attroupements et des conspirations contre la tranquillité publique. L'Assemblée nationale, pour rétablir l'union et la paix, pour détruire les obstacles qui embarrassent la fin de la constitution, devrait donc abolir les clubs qu'elle a si indiscrètement autorisés. Mais, au lieu de réparer cette grande erreur, elle s'occupe du soin de rendre ces assemblées plus dangereuses encore, en y admettant les militaires... »

Une chose digne de remarque, c'est qu'au milieu de la haine que le rédacteur de l'*Ami du Roi* laisse percer contre tous les personnages patriotes ou réputés tels dont il a l'occasion de parler en faisant connaître, à sa manière, les débats de l'Assemblée nationale, on le voit plein de ménagements pour Mirabeau et pour Lafayette, auxquels il prodigue même des éloges en certaines circonstances.

Cependant, la concurrence que se faisaient Montjoye et l'abbé Royou contribuait à stimuler les deux rédacteurs. Quoiqu'ils marchassent sur les mêmes traces et sous le même drapeau politique, on les voyait se faire mutuellement une guerre des plus acharnées, et fort peu édifiante, pour se disputer ou s'arracher quelques souscripteurs. A tout instant on trouvait dans leurs feuilles respectives des avis où chaque rédacteur affirmait qu'il était le *bon*, le *véritable Ami du Roi*.

Vers la fin de novembre, Montjoye ayant annoncé, par un prospectus inséré dans son 179e numéro, qu'il publierait, en janvier, une *Histoire de la Révolution de France et de l'Assemblée nationale*, où il remonterait au mois d'avril 1789, afin de compléter l'*Ami du Roi*, l'abbé Royou apprit aussitôt à ses lecteurs qu'il préparait les

matériaux pour une *Histoire complète de la Révolution*, mais que ses travaux quotidiens ne lui permettraient de la publier que plus tard.

« Que d'autres présentent à la crédulité de leurs lecteurs, disait-il, cet appât grossier; que, sans avoir une ligne d'écrite, ils annoncent à ces bénévoles lecteurs un ouvrage tout près d'éclore, mais qui est encore dans leur cerveau; que, pour amorcer les souscripteurs, ils disent que ceux qui payeront en entier le journal qui vit encore auront presque pour rien l'*Histoire complète* qui ne paraîtra jamais : si cette petite ruse peut leur réussir, je les en félicite, comme je leur pardonne la séduction qu'eux et leurs agents ont employée pour s'approprier les lettres et les souscriptions qui m'étaient adressées. »

Ainsi, c'était à qui des deux concurrents, également royalistes, également contre-révolutionnaires, pourrait se faire le plus de mal.

Au grand regret de l'abbé Royou, Montjoye tint parole à ses lecteurs, et, dès le mois de janvier 1791, il leur adressa la première partie de son *Histoire de la Révolution de France et Assemblée nationale*, remontant au mois d'avril 1789. Cette première partie, très-riche en matériaux et fort détaillée, fut publiée en 150 pages, même format et mêmes caractères que le journal *l'Ami du Roi*[1].

De ce moment, l'abbé Royou désespéra de faire tomber le journal de Montjoye, qui, en effet, parcourut une plus longue carrière que le sien; et les deux concurrents continuèrent à servir de tous leurs moyens et de tout leur zèle la cause de la royauté. Ces deux feuilles, également royalistes et contre-révolutionnaires, combattirent longtemps contre les innovations décrétées par l'Assemblée nationale, et appuyèrent de leurs vœux tous les complots formés contre la liberté. C'est dans ces feuilles que la noblesse et le clergé ont déposé leurs protestations contre les décrets. On y trouve une infinité de lettres, de déclarations, de professions de foi, d'opinions, d'apologies, de refus de serment, de rétractations, etc., que la plupart des membres du haut clergé et de l'autre ordre s'empressaient d'y déposer, comme dans les archives de la contre-révolution.

[1] Les autres parties, composées également d'environ 150 pages chacune, parurent en mai et en octobre 1791, et en mai 1792. Ce travail consciencieux, quoique dans des opinions contre-révolutionnaires, fut ensuite continué, remanié et publié, en plus de 20 volumes in-8°, sous le titre d'*Histoire de la Révolution et Assemblée constituante*, par deux *amis de la liberté*. La partie qui embrasse l'époque dite thermidorienne, écrite après la réaction, est loin d'avoir le même mérite que l'on reconnaît aux huit à dix premiers volumes.

A l'époque de la fuite du roi, le peuple ayant déchargé sa colère sur les journaux qui avaient trempé dans ce complot, les presses de l'*Ami du Roi* de Royou furent brisées, et sa feuille cessa de paraître pendant quelques jours [1].

« Ce n'est ni la fuite, ni une arrestation, ni même la crainte, qui m'a forcé de suspendre ce journal, comme l'ont annoncé tous les libelles patriotiques, dit l'abbé Royou en reprenant sa publication. L'*heureuse nouvelle* de mon arrestation ne s'est point vérifiée, au grand regret de la chronique de l'abbé Noël, qui n'a cessé d'exhorter les corps administratifs et le peuple à briser ma plume, s'ils ne pouvaient saisir ma personne. Ce n'est pas moi, ce sont ceux dont l'intolérance essaye d'enchaîner ma plume et de compromettre ma personne, qui renversent cette constitution, dont ils ont fait leur unique divinité.

« Je n'ai donc rien à craindre : et quant aux mouvements populaires que voudraient exciter contre moi des tigres altérés de sang, si j'avais pu redouter l'influence de ces apôtres du meurtre qui prêchent dans le désert, ou dont la voix se perd dans la fange, n'aurais-je pas été rassuré par le zèle infatigable et l'activité de cette garde vigilante qui, dans ces jours d'alarmes où toutes les passions semblaient déchaînées, a su les contenir toutes, et a prévenu toutes les vengeances illégales?

« Je n'ai donc rien redouté pour moi, et d'ailleurs le sacrifice de ma vie est fait depuis longtemps. Il n'y a que celui de mes opinions qu'on ne m'arrachera jamais... Malgré le mauvais état de ma santé, je sens aujourd'hui [2] qu'il m'est impossible de suspendre plus longtemps mes travaux, à moins d'y renoncer entièrement; et je suis incapable d'une pareille lâcheté. Défenseur zélé et constant de la monarchie, je veux m'ensevelir sous les ruines du trône, et c'est en combattant pour lui que la mort me saisira [3].

« Je donne aujourd'hui un numéro qui devait paraître le mercredi 22, mais qui n'a pu être imprimé... Demain j'entrerai dans

[1] A cette époque, Royou avait cessé de numéroter ses feuilles, la date seule les distinguait entre elles. La lacune ne s'aperçoit pas, car Royou publia plus tard les numéros des jours où il n'en parut point.

[2] Cette déclaration ne portant point de date positive, il nous a été impossible de déterminer au juste le temps qu'a duré la suspension de l'*Ami du Roi*.

[3] Les jacobins, indignés de la tournure que l'affaire de la fuite du roi prenait, considéraient le langage des journaux contre-révolutionnaires comme le thermomètre de la contre-révolution elle-même. « Ils ne seraient pas si effrontés, disaient-ils, s'ils ne comptaient pas sur les puissances étrangères »

l'histoire de nos douleurs; après-demain, je reprendrai le détail des séances, et de temps en temps je donnerai des numéros doubles pour remplacer ceux dont je suis redevable au public. »

Le moment du danger était passé; l'abbé Royou put faire parade de ce courage dont il avait déjà donné tant de preuves, et que personne ne pouvait lui contester.

Le lendemain, en effet, il offrit à ses lecteurs le *tableau des mouvements de la capitale depuis le départ du roi*. L'abbé Royou raconte l'*événement* et le présente comme la conséquence naturelle des mauvais traitements faits au roi.

« Les deux partis s'observent, s'examinent, se mesurent en silence, dit-il après avoir montré les patriotes atterrés par la détermination du roi; mais le mercredi, sur les dix heures du soir, un courrier apporte la nouvelle que le roi est arrêté à Varennes. Aussitôt cette partie du peuple qui doit être la plus indifférente à toute espèce de gouvernement sort de cet état de contrainte et de stupeur pour s'abandonner à l'ivresse d'une joie insolente; c'est alors que son audace sacrilége ne connaît plus de bornes : le monarque qu'elle commençait à redouter devient l'objet de ses outrages, du moment qu'il est rentré dans ses fers; les injures les plus grossières, les calomnies les plus atroces, la dédommagent du silence que lui avait imposé la crainte; les rues retentissent d'imprécations, de vœux barbares pour hâter le retour du prisonnier royal qui doit leur servir de jouet : tous ces brigands, protecteurs mercenaires de la Révolution, ne sont plus embarrassés que de la manière dont ils puniront la forfaiture de l'esclave couronné qui a osé s'enfuir de sa prison. Chacun imagine un supplice qui flatte sa férocité. On s'empresse d'arracher tout ce qui porte le nom du roi [1]; tous les clubs s'agitent et se tourmentent pour abolir jusqu'à la dernière trace du gouvernement monarchique : celui des Cordeliers pousse la frénésie jusqu'à déclarer au public, par une affiche, que ses membres forment une troupe d'assassins; qu'ils ont tous juré individuellement de poignarder tous les princes qui entreprendraient de nous faire la guerre [2]. »

[1] L'abbé Royou a oublié ici que les enseignes royales furent abattues le dimanche, jour où l'on apprit la fuite du roi, et non le jour où son arrestation fut connue à Paris.

[2] Il y a ici la même erreur. La déclaration du club des Cordeliers fut placardée le lundi. Le but du rédacteur de l'*Ami du Roi* est de démontrer que les patriotes ne retrouvèrent leur énergie que lorsqu'ils eurent appris l'arrestation de Louis XVI, tandis que ce fut le contraire.

— « C'est alors, poursuit l'abbé Royou, que les écrivains fanatiques et incendiaires, les tisons de la discorde, les apôtres du carnage, les prédicateurs du régicide ; c'est alors que l'*Ami du Peuple*, l'*Orateur du Peuple*, etc., etc., dont le mépris public commençait à faire justice, se sont montrés plus brillants que jamais ; c'est alors que la classe de lecteurs pour laquelle ils sont faits les a accueillis comme les oracles de la patrie, et les prophètes de la Révolution...

« Qui est-ce qui doit donc former l'opinion publique ? Ce n'est pas une foule insensée, une multitude aveugle, enthousiaste, un amas d'hommes perdus de dettes et de crimes, un peuple d'aventuriers et d'intrigants avides de nouveautés, qui n'ont d'autre espoir que dans le bouleversement de l'État... »

Après avoir ainsi cherché à donner le change sur l'effet produit par la fuite du roi, le rédacteur examinait la déclaration laissée par Louis XVI à son départ de la capitale ; il la trouvait *empreinte du sceau de la majesté royale*, et remplie de cette force de raison et de sentiment qui ne pouvait manquer de subjuguer les esprits que la passion et le fanatisme n'avaient pas aveuglés [1]. L'abbé Royou consacrait deux numéros de sa feuille à reproduire ce *monument trop précieux pour ne pas lui donner la plus grande publicité*.

Après avoir ainsi signalé la reprise de son journal, l'abbé Royou burina l'histoire des opérations de l'Assemblée nationale durant sa permanence. C'est un long tableau dans lequel le rédacteur de l'*Ami du Roi* cherche à abonder dans le sens de ceux qui soutenaient qu'il n'y avait pas eu de complot ; que l'éloignement du roi était tout naturel, et que l'on ne pouvait l'en punir. Le mot de *déchéance*, prononcé dans l'assemblée, fait frissonner ce rédacteur. « La fuite du roi, considérée en elle-même, s'écriait-il, ne doit pas être regardée comme un crime, si elle n'est que l'exercice du droit qui appartient à tout homme de recouvrer sa liberté, et de pourvoir à sa propre sûreté. »

Parlant ensuite de la lettre menaçante que le général Bouillé venait d'écrire à l'assemblée, l'abbé Royou y trouvait le *consolant espoir* que les puissances étrangères ne craignaient pas de manifester les sentiments et les dispositions sur lesquels les royalistes comptaient. « Lorsqu'une révolution n'est qu'un tissu de crimes et

1 Cette déclaration fut trouvée pitoyable, non-seulement par les patriotes, mais encore par les royalistes, juges compétents, tels que le marquis de Ferrière, l'historien Toulongeon, etc.

d'horreurs, disait-il, une contre-révolution est un grand service rendu à la société et à l'humanité. » Cet axiome, répété souvent dans l'*Ami du Roi*, renfermait en peu de mots les vues et les espérances de ce parti. Au surplus, l'abbé Royou ne voyait plus, dans ce déluge d'absurdités et d'extravagances dont la nation française était inondée, que le naufrage de sa raison. A ses yeux tout le monde avait perdu le sens commun, excepté ceux qui pensaient comme lui. « Tout retentit dans l'Assemblée nationale, disait-il, d'applaudissements convulsifs, de cris de joie, de chants de victoire; tandis que les bons Français pleurent sur la captivité du roi et sur les maux de la patrie, l'Europe indignée s'arme contre un peuple coupable, et les démagogues ne songent qu'à triompher de la monarchie vaincue... »

Nous trouvons, dans le récit que fait l'abbé Royou du sanglant événement du Champ de Mars, des expressions qui justifient l'opinion que le peuple avait de ce fameux journaliste. Après avoir fait l'éloge de Lafayette et de Bailly; après avoir loué, pour la première fois, la vigilance et la sévérité dont ce maire avait fait preuve, en se transportant au champ de la fédération avec des troupes, du canon et le drapeau rouge, pour mettre à la raison une *populace* coupable d'avoir crié : *A bas le drapeau rouge! à bas les baïonnettes!* après avoir raconté comment la *garde généreuse* avait enfin riposté sérieusement aux rebelles, le rédacteur de l'*Ami du Roi* s'écriait :

« Voilà un topique pour la sédition un peu plus sûr que les chiffons de M. Bailly. En gémissant de la nécessité où il s'est trouvé de prendre ces voies de rigueur, je gémis encore plus de ce qu'il ne les ait pas adoptées plus tôt. Une terreur salutaire eût prévenu bien des crimes!... Si l'impunité des autres attentats n'avait pas enhardi les séditieux à ce dernier; si ce père trop tendre eût seulement paru vouloir réprimer les premiers outrages faits à la loi et à la liberté, jamais les séditieux n'eussent osé lutter contre la force publique... Mais à présent il sait du moins avec quelle facilité on réprime les séditions... »

Le *topique* employé pour empêcher les citoyens d'émettre leur vœu sur un roi qui avait foulé aux pieds ses serments ayant sauvé momentanément la monarchie, l'abbé Royou crut qu'il lui serait facile de continuer à écrire l'*Ami du Roi* sur le même ton. Mais le comité des recherches, convaincu que le rédacteur de ce journal avait coopéré à répandre un bref du pape déféré aux autorités,

s'avisa de lancer un mandat d'arrêt contre ce rédacteur. L'abbé Royou, prévenu de cet ordre, prit la fuite le 22 juillet 1791 ; son journal resta près de quinze jours sans paraître, madame veuve Fréron, distributrice de cette feuille, ayant été détenue pendant une semaine.

Ce ne fut que le 6 août que l'*Ami du Roi* reparut. On publia un numéro destiné à remplir la lacune qui existait depuis le 22 du mois précédent, et ce numéro fut écrit par Corentin Royou, avocat, frère de l'abbé. Ce nouveau rédacteur nous apprend qu'une persécution imprévue arrachera pour quelques jours, l'abbé Royou à la capitale et à ses occupations. « C'est dans ce moment où les corps administratifs ont senti qu'il importait enfin d'arrêter le cours de cette licence effrénée qui avait rompu toutes les digues, nous dit-il ; c'est lorsqu'il jouissait de la douce satisfaction de voir adopter les principes qu'il n'avait cessé de professer, c'est alors qu'il a vu sa sûreté individuelle, sa liberté compromise par les autorités mêmes qui avaient reconnu le besoin de se ranger à ses opinions. L'ordre d'arrêter quelques journalistes cannibales, dont les conseils les plus modérés étaient d'empaler l'assemblée, a été donné en même temps.

« Il est aisé de voir qu'on n'a commencé par les apôtres du patriotisme que pour avoir un moyen d'atteindre ceux de la raison et de la vérité, sans paraître partial. En effet, qui oserait se plaindre, quand les héros de la République sont réduits à se cacher? M. l'abbé Royou a dit la vérité avec le courage qui sied à un homme de bien... Ses écrits pourraient servir d'antidote aux poisons répandus par Carra, Marat, Desmoulins, Noël, etc. Si on veut détruire le mal, il est bizarre d'écarter le remède... »

Après ces doléances, Corentin Royou annonçait aux souscripteurs de l'*Ami du Roi*, que son frère n'avait consenti à s'éloigner qu'à condition que ses amis prendraient soin de son journal. « Dépositaire de ses pensées et de ses principes, ajoutait Corentin, je me rends responsable de sa rédaction, pendant l'absence de l'abbé Royou, mon frère. »

Ce fut donc Corentin Royou qui s'occupa de la publication de l'*Ami du Roi*, non-seulement tant que dura l'éloignement de l'abbé, mais encore tant que cette feuille exista. Au surplus, il est facile de s'apercevoir, en lisant Corentin, que la rédaction de ce journal lui était familière, et qu'il avait dû contribuer souvent à le remplir, même lorsque son frère était reconnu pour le seul rédacteur.

L'*Ami du Roi* ne cessa pas un seul instant d'être ce que nous l'avons vu dans toute sa carrière, contre-révolutionnaire éhonté.

Le rédacteur de cette feuille savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur l'acceptation de la constitution par Louis XVI; aussi regardait-il cet acte comme un mal passager. Il se complaisait à mettre sous les yeux de ses lecteurs et la déclaration de Pilnitz, récemment signée par les rois contre la France, et le traité de garantie par lequel ces souverains s'engageaient à ne poser les armes qu'après avoir rendu au roi de France tous les droits de sa couronne, et les lettres écrites par les princes émigrés; en un mot, l'*Ami du Roi* comptait sur ces puissances et sur les émigrés pour mettre en pièces la *charte de la rébellion*.

La seule inquiétude qu'il éprouva, au milieu de tant de motifs de sécurité, fut causée par les élections à la nouvelle législature.

« Que va-t-il arriver, s'écriait-il, si cette assemblée se trouve composée de factieux, d'intrigants, de fanatiques?... Les vrais, les bons citoyens ont frémi, quand ils ont vu cette poignée de votants accorder leur confiance à des hommes que l'on punit, dans tout sage gouvernement, comme des brouillons et des séditieux; à des chefs de parti, à des écrivains incendiaires, à des orateurs fanatiques de clubs ou de cafés. Tel est le danger des élections populaires, surtout dans les temps de troubles et de factions, et chez une nation corrompue. Le peuple ne couronne que l'espèce de mérite qu'il est en état d'apprécier; il n'accorde ses suffrages qu'à ceux qui savent flatter ses passions... »

— « Les jacobins l'ont emporté, disait-il plus loin, parce que les électeurs ont été nommés par les clubs, et que ce sont encore les clubs qui ont désigné les députés. »

Ainsi, ce qui paraissait rassurer les patriotes, dans les conjonctures où la France se trouvait, devenait l'objet des craintes de l'*Ami du Roi*.

« Que peut-on attendre de cette nouvelle législature? demandait-il; rien. Que peut-on en redouter? tout... Elle ne peut pas rendre sa sainteté à la religion, son autorité au monarque, son lustre à la noblesse, sa dignité à la magistrature, le numéraire à la circulation, les émigrés à la patrie, l'aisance au peuple, la discipline à l'armée; elle ne peut pas éteindre les foyers de discorde connus sous le nom de clubs, que ses prédécesseurs ont consacrés et organisés. Il faut qu'elle se traîne dans le cercle vicieux où ses devanciers l'ont

enfermée... Quand elle voudrait essayer de relever le trône renversé par la première, elle ne le pourrait pas : elle sera inspectée par les clubs, qui ne cesseront de dominer le royaume qu'à l'instant où ils cesseront d'exister. Ces clubs sont les seuls, les vrais rois de la France. Quelle force peut résister à celle de tous les intrigants, de tous les ambitieux, de tous les brouillons coalisés avec tous les va-nu-pieds, c'est-à-dire avec la multitude, avec la pluralité absolue dans chaque cité?... »

Pendant plusieurs jours, l'*Ami du Roi* ne cessa de répéter qu'il n'y avait point de milieu pour l'Assemblée législative, ou de consommer la ruine de la religion et de la monarchie, ou de relever l'une et l'autre. Comme il ne se dissimulait pas qu'une aussi grande idée que celle de rétablir l'autel et le trône sur leurs antiques bases ne pourrait jamais naître dans les réunions criminelles de *propagandistes* d'où sortaient les membres de la législature, il les menaçait du courroux céleste. « Ne vous y trompez pas, s'écriait-il ; il existe un Dieu vengeur, et les foudres se préparent. Si les crimes ne vous effrayent pas, que la colère céleste vous fasse trembler : tous les rois de la terre se sont réunis à sa voix, pour venger la majesté divine, la majesté du trône. Ils arrivent du nord, du midi ; un vent impétueux, qui les précède, dissipera cette horde de rebelles, et les chassera comme une paille légère... Et vous, peuple léger et inconstant, également incapable de supporter le mors et le frein, vous allez apprendre que ce n'est point en vain qu'on méprise Dieu et les rois. »

Comme on le voit, l'*Ami du Roi* n'avait rien perdu de sa violence en perdant momentanément son rédacteur-fondateur : il ne cessait de menacer les patriotes du courroux des rois.

Nous n'avons trouvé, dans l'*Ami du Roi*, aucune indication de l'époque où l'abbé Royou a dû en reprendre la direction ; tout nous porte à croire qu'il profita de l'amnistie accordée lors de l'acceptation de l'acte constitutionnel. Toujours est-il positif qu'au mois de décembre, un avis émané de lui-même annonce que, sa santé étant rétablie, il espère, avec le secours des plumes exercées qui ont bien voulu le remplacer ou le seconder pendant sa maladie, pouvoir donner à sa feuille un nouveau degré d'intérêt. D'un autre côté, il résulte des déclarations postérieures faites par son frère Corentin, que l'*Ami du Roi* fut dès lors rédigé par les deux Royou. Il y eut donc redoublement d'attaques contre la Révolution, contre l'As-

semblée nationale, et surtout contre les clubs. Il faut lire ce journal pendant les débats occasionnés par les décrets contre les émigrés et les prêtres! Mais pourquoi s'étonner du langage de ses rédacteurs? Qu'on jette les yeux sur la correspondance que l'*Ami du Roi* communique à ses abonnés, et l'on restera convaincu que cette feuille était devenue le journal officiel de l'émigration et du clergé : aussi, que de haines ses rédacteurs n'assument-ils pas sur leurs têtes!

L'*Ami du Roi* était écrit non-seulement avec une grande audace, mais encore avec un talent qui devint toujours plus prépondérant : ses articles, dans chacun desquels il parlait à la fois, et des motions agitées dans l'Assemblée nationale, et de ceux de ses membres qui prenaient part aux discussions, n'étaient ordinairement qu'une longue ironie, une critique fort amère de tout ce qui se faisait. En attaquant les choses, il ne pouvait manquer d'attaquer les hommes. « Quand le démon de la démagogie s'est logé dans une tête, ne cessait-il de dire en appliquant cet axiome à plusieurs des membres jacobins de l'Assemblée, il n'y a pas d'extravagances qu'on n'en doive attendre. »

Comme il nous est impossible de reproduire les longues diatribes que l'*Ami du Roi* lançait journellement contre la Révolution et les hommes qui se dévouaient pour la consolider, nous sommes obligé de renvoyer le lecteur à cette feuille même; on la lira avec l'intérêt qu'inspire la curiosité, et l'on se convaincra que l'existence, pendant trois ans, d'un journal aussi contre-révolutionnaire, au milieu d'une nation dans le paroxysme de la fièvre, atteste que la liberté de la presse n'était pas un vain mot inséré dans la déclaration des droits.

On a dit longtemps que l'abbé Royou était le Marat de la contre-révolution. Cette comparaison, assez juste si on ne l'appliquait qu'à la violence du langage, cessait de l'être quand on rapprochait les systèmes de ces deux écrivains : alors on apercevait la grande distance qui les séparait. Marat, irréfléchi, emporté, était tout de feu; ses principes étaient toujours poussés à l'extrême, parce qu'il savait que les hommes auxquels il s'adressait n'étaient que trop disposés à en rabattre. Lorsqu'il accusait quelqu'un, il le faisait ouvertement, lançant au moindre soupçon l'épithète de *traître* à la tête de celui ou de ceux qu'il dénonçait; mais le lendemain on le voyait parfois déclarer qu'il avait été trompé. Jamais Marat ne soignait son style.

L'abbé Royou, au contraire, se montrait toujours froid, toujours compassé, et semblait plus occupé à arrondir ses périodes qu'à faire prévaloir ses opinions. Mais, sous ces apparences trompeuses et sous ce style toujours châtié, le rédacteur de l'*Ami du Roi* cachait une âme ardente et des vues profondes pour arriver à la contre-révolution. On le voit marcher à son but sans qu'aucun obstacle puisse le faire dévier un seul instant de la route qu'il s'est tracée : il frappe journellement sur ceux qui soutiennent l'édifice constitutionnel, et sape sans relâche la constitution elle-même. Convaincu bientôt que la contre-révolution sera impossible tant que les clubs existeront, il déclare une guerre à outrance à toutes les sociétés populaires, et laisse éclater sa joie lorsque la municipalité leur eut donné le coup mortel au Champ de Mars.

Les voyant bientôt se relever et acquérir des forces nouvelles par l'appui qu'elles trouvent dans le côté patriote de la seconde Assemblée nationale, l'*Ami du Roi* en appelle enfin aux baïonnettes étrangères et aux foudres de l'émigration.

On le voit dissimuler fort mal la joie qu'il ressent du premier échec qu'éprouvent les soldats de la constitution ; il en exagère l'importance, et présente la situation des choses sous un point de vue tellement alarmant, qu'il n'y a plus, selon lui, qu'une prompte soumission qui puisse sauver la France. « Nous avions prédit, dès le commencement, s'écrie-t-il, que l'inepte établissement de la constitution ne pourrait subsister... Il est vraisemblable que les officiers vont quitter l'armée, qui se dissoudra d'elle-même. Cette dissolution peut donner lieu à de grands malheurs sans doute ; mais l'Europe entière sous les armes rétablira, du moins sans beaucoup de peine, l'ordre et les lois qu'il importe à sa propre tranquillité de voir régner en France... L'impossibilité absolue de faire la moindre résistance avec de telles troupes, ralliera tous les honnêtes gens, divisés d'opinion, autour du trône.

Ainsi les rédacteurs de l'*Ami du Roi* considéraient déjà la contre-révolution comme en voie d'exécution, et ils ne se gênaient plus pour appeler l'étranger au secours de leurs opinions.

Le langage que tint durant cette crise la feuille de l'abbé Royou fut si ouvertement et si effrontément contre-révolutionnaire, que l'Assemblée nationale ne put faire moins que de réprimer un journal qui proclamait des vœux aussi coupables. Le rédacteur principal de l'*Ami du Roi* fut frappé d'accusation par l'assemblée elle-même.

L'abbé Royou put se soustraire, par la fuite, aux conséquences de cette accusation ; il se cacha, à partir du 4 mai 1791, ne doutant pas que les puissances alliées contre la France ne vinssent à Paris le rendre à la liberté. La publication de l'*Ami du Roi* fut suspendue à partir de ce même jour. L'abbé Royou, dont la santé était fort chancelante depuis longtemps, mourut vers la fin de ce même mois de mai, et son frère Corentin n'osa pas continuer une publication qui, dans les circonstances où l'on se trouvait, aurait attiré trop de dangers sur sa tête [1]. L'*Ami du Roi* cessa donc de paraître tout à coup.

Quelques jours après la mort du fameux rédacteur de cette feuille contre-révolutionnaire, on lisait dans le *Patriote français*, de Brissot, journal grave, sérieux, incapable de se prêter à aucune mauvaise plaisanterie, l'article suivant :

« La mort du trop fameux abbé Royou est certaine ; et ce qu'on aura de la peine à croire, il a appelé auprès de lui, dans ses derniers moments, deux prêtres sermentés ; voici le discours qu'il leur a tenu :

« A la veille de paraître devant Dieu, je viens de sonder, avec tout « le scrupule que mon examen de conscience exige, l'intérieur d'un « grand coupable. Coryphée d'une cause *illégitime*, je reconnais trop « tard les maux que j'ai faits. Sans moi, peut-être, la paix régnerait « en France. J'ai jeté la pomme de discorde parmi les Français ; « j'ai, plus que les dangereux républicains, plus que les turbulents « démagogues, semé des troubles dans ma patrie : entraîné par un « sentiment d'orgueil qui repoussait l'égalité des hommes ; égaré « par le fanatisme d'une armée de prêtres qui me flattaient sans « cesse ; caressé par ces hommes qui ne vivaient que par les dila- « pidations de la cour, et par les sueurs du pauvre ; chatouillé par « les récompenses papales et royales, j'ai persisté dans une opinion « diamétralement opposée aux principes de la constitution française, « plus par l'orgueil coupable de ne pas céder, que par une conviction « intime de la bonté de ma cause. J'ai animé les citoyens contre les « citoyens, contre les lois de l'État ; j'ai entretenu la noblesse dans « le délire de sa naissance et de ses droits ; j'ai trop exagéré les mal- « heurs d'un roi que le peuple français, bon, sensible, aimant, ne

[1] Nous avons déjà dit que le frère de l'abbé Royou essaya de reprendre sa publication lors de la réaction thermidorienne.

« demandait qu'à chérir ; j'ai provoqué l'émigration, la haine des « cours étrangères contre la France. O orgueil ! ô cupidité ! c'est « vous qui m'avez perdu ! Apôtre de la cause aristocratique, j'ai « persisté jusqu'à ce moment à la soutenir : je me serais cru déshonoré de chanter la palinodie, et je me serais ruiné en ne gardant « pas un style et des principes qui m'ont fait tant de lecteurs. *J'ai « reçu plus d'un présent de grande valeur* pour prix de mes plaidoyers en faveur de la cour, de la noblesse et du clergé attaché à « l'ancien régime, et de mes diatribes contre la nation ; je le confesse ici dans toute l'amertume de mon âme, et avec tout le repentir dont je suis capable. Ce qui jette du trouble dans cette « âme, ce qui me déchire en ce moment, ce qui m'épouvante pour « l'avenir, c'est l'erreur dans laquelle j'ai jeté tant de crédules ecclésiastiques, tant de faibles consciences ; c'est le gouffre profond où « j'ai plongé tant de vos confrères et des miens, qui, croyant trop « facilement à mes discours, ont rejeté un serment qui n'est autre « chose que la promesse d'obéir aux lois de l'Etat, et qui ne change « en rien, comme peuvent le voir tous les gens de bonne foi, la religion de nos pères. J'ai arraché le pain à ces prêtres trop confiants ; « j'ai réduit au désespoir des familles nombreuses ; j'ai bouleversé « toutes les consciences timorées... Je suis un MONSTRE digne de la « haine des hommes et de la vengeance céleste. »

« Ce discours, ajoutait le *Patriote français*, a été rendu public par l'un des prêtres dans les bras duquel M. Royou a trouvé, en mourant, des consolations. Les patriotes le liront avec plaisir ; puissent quelques hommes égarés par M. Royou le lire avec fruit !... »

MIRABEAU.

Mirabeau

*Publié par la Société de l'*Industrie Fraternelle.

MIRABEAU,

RÉDACTEUR DU COURRIER DE PROVENCE.

Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, est né au Bignon, près Nemours, le 9 mars 1749. Avant de devenir le député du tiers état de la sénéchaussée d'Aix, en Provence, aux états généraux de 1789, Mirabeau avait écrit une foule d'ouvrages où perçaient les principes les plus libéraux; de ce nombre sont : l'*Essai sur le Despotisme*, la *Théorie de l'Impôt*, *Essais sur les Lettres de cachet*, *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, *Lettres aux Bataves sur le stathoudérat*, etc., etc. Mirabeau est mort le 3 avril 1791.

Il y aurait une grande témérité à vouloir peindre tout Mirabeau dans un simple article où l'on peut à peine le considérer de profil; aussi sommes-nous loin d'afficher cette prétention. Tout ce que nous pouvons faire ici, c'est de donner une idée des services rendus à la liberté par le célèbre député de la Provence à l'époque où, l'un des premiers, il prit la plume du journaliste pour s'entretenir avec ses commettants.

Une tête comme celle de Mirabeau ne pouvait penser aux apprêts de ces états généraux, gros d'une révolution, sans éprouver le besoin de faire connaître à toute la France leurs opérations : il comprit qu'une feuille périodique, libre et indépendante de toutes considérations, deviendrait le manuel de tous ceux qui s'intéressent aux affaires publiques, le point de ralliement de tous les bons esprits, de tous les citoyens zélés, et qu'en réunissant vers un centre commun toutes les opinions, tous les sentiments, cette feuille créerait la véritable puissance politique. Ce fut dans ce but que le comte de Mirabeau lança dans le public, plusieurs jours avant la réunion de la grande assemblée de la nation, le prospectus d'une feuille publique qu'il intitula *États généraux*, et dont deux numéros

parurent sous les dates du 2 et du 5 mai 1789. Destiné principalement à rendre compte des faits, motions, discours et débats de cette assemblée, le journal les *États généraux* ne sortit guère du cercle des préparatifs et de la cérémonie d'ouverture; seulement, dans le 2e numéro, le rédacteur s'avisa de critiquer le long discours du contrôleur général des finances, Necker.

« Espérons, disait-il en terminant l'examen de ce discours, que le ministre des finances comprendra enfin qu'il n'est plus temps de louvoyer; qu'on ne saurait résister au courant de l'opinion publique, qu'il faut en être aidé ou submergé; que le règne de l'intrigue, comme celui du charlatanisme, est passé; que les cabales mourront à ses pieds, s'il est fidèle aux principes, et le déjoueront bien rapidement, s'il s'en écarte; que, fort d'une popularité inouïe, il n'a rien à redouter que de la désertion de sa propre cause; et que si, dans la situation où le royaume est plongé, une patience infatigable est nécessaire, une fermeté inflexible ne l'est pas moins.

« Espérons que les représentants de la nation sentiront mieux désormais la dignité de leurs fonctions, de leur mission, de leur caractère, ajoutait Mirabeau; qu'ils ne consentiront plus à se montrer enthousiastes à tout prix et sans condition; qu'enfin, au lieu de donner à l'Europe le spectacle de jeunes écoliers échappés à la férule, ivres de joie parce qu'on leur promet un congé de plus par semaine, ils se montreront et des hommes, et les hommes d'élite d'une nation qui, pour être la première du monde, n'a besoin que d'une constitution. »

Quoiqu'un pareil langage n'eût rien d'hostile envers le gouvernement, on était alors si peu habitué à entendre la vérité dans la bouche des journalistes, que les ministres s'effrayèrent de la trouver au milieu de la feuille de Mirabeau. Le mot de constitution, prononcé pour la première fois dans une gazette, leur fit craindre d'être débordés par l'opinion publique, si elle venait à se manifester librement; et, sans réfléchir qu'ils se trouvaient en présence des députés de la nation, dont plusieurs annonçaient l'intention d'user de la liberté de la presse, ces ministres se hâtèrent de rendre deux arrêts du conseil, dont l'un supprimait la feuille des *États généraux*, et l'autre défendait la publication des écrits périodiques.

Forcé de se soumettre, le rédacteur de cette feuille, tout en abandonnant la publication des *États généraux*, se réfugia dans un autre genre d'écrits; il fit paraître les *Lettres du comte de Mirabeau*

à ses commettants, pendant la tenue des états généraux de 1789, *et suivantes*. Il crut et publia que personne ne pourrait s'opposer à ce qu'il instruisît, de tout ce qui pouvait les intéresser, ceux qui l'avaient député à une assemblée nationale. « Votre mandataire, disait-il à ses commettants, manquerait au premier de ses engagements s'il ne se mettait en communication avec vous, et s'il ne vous présentait un compte particulier de tout ce qui est relatif aux affaires publiques...

« J'avais cru qu'un journal, qu'on a annoncé dans son prospectus comme devant être rédigé par quelques membres des états généraux, pourrait, jusqu'à un certain point, remplir envers la nation ce devoir commun à tous les députés; grâce à l'existence de cette feuille, je sentais moins strictement l'obligation d'une correspondance personnelle; mais le ministère vient de donner le scandale public de son *veto*.

« Il est donc vrai, s'écriait-il, que, loin d'affranchir la nation, on ne cherche qu'à river ses fers! que c'est en face de la nation assemblée qu'on ose produire ces décrets auliques, où l'on attente à ses droits les plus sacrés!... Vingt-cinq millions de voix réclament la liberté de la presse; la nation, le roi lui-même demandent unanimement le concours de toutes les lumières : eh bien! c'est alors qu'on nous présente un *veto* ministériel; c'est alors qu'après nous avoir leurrés d'une tendance illusoire et perfide, un ministère, soi-disant populaire, ose effrontément mettre le scellé sur nos pensées, privilégier le trafic du mensonge, et traiter comme un objet de contrebande l'indispensable exportation de la vérité... A-t-on cru de bonne foi que les membres des états généraux, pour écrire à leurs commettants, fussent tenus de se soumettre aux règlements inquisitoriaux de la librairie?

« Je regarde donc, messieurs, comme le devoir le plus essentiel de l'honorable mission dont vous m'avez chargé, concluait Mirabeau, celui de vous prémunir contre ces coupables manœuvres : on doit voir que le règne des abus est fini, et qu'il est temps de prendre une autre allure. Ou s'il est vrai que l'on n'ait assemblé la nation, que pour consommer avec plus de facilité le crime de sa mort politique et morale, que ce ne soit pas du moins en affectant de vouloir la régénérer. Que la tyrannie se montre avec franchise, et nous verrons alors si nous devons nous roidir, ou nous envelopper la tête! »

Il est bien difficile de se faire aujourd'hui une juste idée de l'effet que produisit cette mâle protestation de Mirabeau contre les actes liberticides des ministres. Le 1er numéro des *Lettres à ses commettants* eut un immense succès, et se répandit partout. C'était la première fois qu'un écrivain luttait ouvertement avec l'autorité ; c'était aussi pour la première fois qu'un journaliste invoquait les droits de la nation et la liberté de la presse : on sut un gré infini à Mirabeau d'avoir attaché le grelot. Et comme il joignit l'exemple au précepte ; qu'il déclara tout haut qu'en écrivant à ses commettants, il ne faisait autre chose que continuer le journal des *États généraux ;* qu'il adressa même à ses lecteurs les deux numéros supprimés, le ministère reconnut qu'il allait avoir affaire à forte partie, et les citoyens se félicitèrent de se voir représentés par de pareils hommes.

A partir du 10 du mois de mai 1789, et jusqu'au 25 juillet suivant, Mirabeau publia DIX-NEUF *Lettres à ses commettants*, dans lesquelles il leur rendit compte de tout ce qui se passa d'intéressant, soit au milieu des trois ordres séparés, soit depuis leur réunion jusqu'après la prise de la Bastille. Ces détails furent toujours accompagnés de ses réflexions, de ses critiques ou de ses éloges. Ses lettres, publiées sans aucune périodicité régulière, paraissaient à la distance de quatre, cinq et même dix jours l'une de l'autre; s'il y en eut quelques-unes renfermées dans une feuille d'impression (16 pages in-8°), beaucoup s'étendaient jusqu'à 40 et même 50 pages ; ce qui permit à Mirabeau non-seulement d'entrer dans les détails de tout ce qui se faisait à Versailles, mais encore de reproduire la plupart des discours remarquables et des motions importantes, parmi lesquels le rédacteur n'oublia jamais ses propres opinions, quelque prolixes qu'elles fussent très-souvent. Ce fut ainsi qu'en établissant la réputation de patriotisme que quelques membres méritaient, il n'oublia jamais la sienne, qui devint bientôt colossale.

Nous ne nous arrêterons pas à rappeler ici cette foule de détails que Mirabeau met sous les yeux de ses nombreux lecteurs [1] ; ils sont trop connus aujourd'hui, et ses propres réflexions n'auraient plus l'intérêt qu'elles faisaient naître alors. Mais nous croyons devoir reproduire la fameuse réponse qu'il fit à M. de Brézé au sortir de la séance royale du 23 juin 1789, réponse à laquelle les his-

[1] Le journal de Mirabeau eut un très-grand et très-productif succès, surtout tant que le public considéra cette feuille comme émanant de lui.

toriens ont fait subir tant de variantes. La voici telle qu'on la trouve rapportée dans les lettres de Mirabeau lui-même [1].

Après avoir raconté la séance, et fait connaître les ordres du roi pour que les députés eussent à se séparer, Mirabeau ajoute : « M. le marquis de Brézé est venu leur dire : — Messieurs, vous connaissez les intentions du roi.—Sur quoi un des membres des communes, lui adressant la parole, a dit : — Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; et vous qui ne sauriez être son organe auprès des états généraux ; vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette. »

Il faut convenir qu'une pareille réponse, faite par un simple membre de l'assemblée du tiers, en présence du *doyen* qui la présidait, était une usurpation sur les fonctions de ce président : aussi Bailly, tout en rendant justice à l'énergie dont Mirabeau fit preuve, se plaint-il de l'exaltation du membre qui parla pour lui, ou plutôt qui crut devoir ajouter des paroles pleines d'irritation aux froides observations qu'il avait lui-même adressées au grand maître des cérémonies de Louis XVI.

Arrivé au récit des événements dont Paris avait été le théâtre dans les journées des 12, 13, 14, 15 et 16 juillet, et même jusqu'à l'exécution de Foulon et de Berthier, Mirabeau le terminait par les réflexions suivantes :

« Que l'on compare le nombre des innocents sacrifiés par les méprises et les sanguinaires maximes des tribunaux, les vengeances ministérielles exercées sourdement dans le donjon de Vincennes, dans les cachots de la Bastille; qu'on les compare avec les soudaines et impétueuses vengeances de la multitude, et qu'après on décide de quel côté se trouve la barbarie... Si la colère du peuple est terrible, c'est le sang-froid du despotisme qui est atroce ; ses cruautés systématiques font plus de malheureux en un seul jour que les insurrections populaires n'immolent de victimes pendant des années.

[1] Le véridique Bailly se borne à dire que Mirabeau s'emporta, et adressa à M. de Brézé des paroles assez vives, dont le sens pouvait être le même, mais qui différaient dans les expressions.

« Voyez combien de causes avaient préparé les matériaux de cette explosion ! Tous les dénis de justice, toutes les insultes, tous les scandales ; des ministres chéris exilés ; le rebut du mépris public inauguré à la tête de ceux qui les remplacent ; le sanctuaire des lois profané ; l'Assemblée nationale compromise et menacée ; des troupes étrangères, de l'artillerie ; la capitale au moment d'être assiégée ou envahie ; les apprêts d'une guerre civile ; que dis-je ! d'une boucherie où tous les amis du peuple, connus ou soupçonnés, devaient tomber, surpris, désarmés, sous le glaive des soldats ; et, pour tout dire en un mot, deux cents ans d'oppression publique et particulière, politique et fiscale, féodale et judiciaire, couronnés par la plus horrible conjuration dont les fastes du monde garderont à jamais la mémoire... voilà ce qui a provoqué le peuple ! Il a puni un petit nombre de ceux que le cri public lui désignait comme l'auteur de ses maux ; mais qu'on nous dise s'il n'eût pas coulé plus de sang dans le triomphe de nos ennemis, ou avant que la victoire fût décidée ? On craint souvent le peuple en raison du mal qu'on lui fait ; on est forcé de l'enchaîner parce qu'on l'opprime, et ses persécuteurs le calomnient pour calmer leurs remords : ceux qui s'étaient arrangés pour ne redouter aucun tribunal, tremblent devant le sien ; il existe trop de coupables, pour qu'il ne reste pas beaucoup de terreurs. Si les scènes qui se sont passées à Paris avaient eu lieu à Constantinople, les hommes les plus timorés diraient : « Le peuple s'est fait justice. La mesure était au comble ; la punition d'un vizir deviendra la leçon des autres. » Cet événement, loin de nous paraître extraordinaire, exciterait à peine notre attention... Dans ces moments de rigueur, les gouvernements ne font que moissonner les fruits de leurs propres iniquités. On méprise le peuple, et l'on veut qu'il soit toujours doux, toujours impassible ! Non ; c'est une instruction qu'il faut tirer de ces tristes événements : l'injustice des autres classes envers le peuple lui fait trouver la justice dans sa barbarie même... Ses cruautés sont loin d'atteindre aux solennelles férocités que les corps judiciaires exercent sur des malheureux que les vices des gouvernements conduisent au crime. Félicitons-nous que le peuple n'ait pas appris tous ces raffinements de la barbarie, et qu'il ait laissé à des compagnies savantes l'honneur de ces abominables inventions ! »

Ce fut par ces réflexions, dignes d'être méditées longtemps, que Mirabeau termina sa dernière lettre à ses commettants. Mais comme,

à son avis, Carthage n'était pas encore détruite, et qu'il restait beaucoup à faire pour consolider la Révolution, il fut loin d'abandonner une publication qui pouvait rendre de grands services à la cause de la liberté. Au contraire, il la réorganisa de manière à ce qu'elle pût continuer, sans entraves, le cours d'instruction qu'il avait commencé avec le public.

« Puisqu'il n'y a plus à craindre aujourd'hui les proscripteurs, les Sylla de la pensée, dit-il, je vais rendre ce journal à mes coopérateurs, et joindre leurs efforts aux miens. On n'y trouvera pas sans doute cette pesante exactitude qui tient compte de tout le matériel d'une séance et qui en laisse échapper l'esprit, ni ces détails minutieux que la curiosité fait supporter jour à jour, et sur lesquels il est impossible de se traîner le lendemain; mais les matières seront discutées; tous les discours d'effet seront rapportés, et les orateurs caractérisés; enfin ce qui peut intéresser dans tous les temps sera principalement l'objet de cette collection. Sous le titre de *Courrier de Provence*, elle fera suite aux *Lettres à mes commettants*, et commencera par le numéro 20[1]. »

La seule différence que l'on puisse remarquer entre ces deux publications de Mirabeau ne consiste guère que dans le changement de l'intitulé, et dans la pensée qui présida à cette métamorphose. L'auteur n'avait écrit ses *Lettres* que dans l'impossibilité de pouvoir continuer son journal des *États généraux;* les circonstances n'étant plus les mêmes après la prise de la Bastille, il revint à son journal, qu'il appela *Courrier de Provence*, ne pouvant plus lui donner sa première désignation, puisque les états généraux s'étaient changés en assemblée nationale. De ce moment, il en rendit la distribution régulière et périodique. Quant au fond, le *Courrier de Provence* ne fut autre chose que la simple continuation des *Lettres*, et, pour qu'on ne s'y trompât pas, le 1er cahier de cette dernière série prit le numéro 20.

Le *Courrier de Provence* forme l'une des plus volumineuses collections de journaux que la Révolution ait enfantées. Son existence n'alla pourtant pas au delà de l'été de 1791; elle n'eut par conséquent que deux ans de durée. Mais la quantité de matières renfer-

[1] Le *Courrier de Provence* était annoncé, à la suite de cet avis, comme devant paraître trois fois par semaine. Chaque numéro devait se composer d'une feuille au moins (16 pages in-8°). On souscrivait chez Lejay fils, libraire, rue de l'Echelle-Saint-Honoré, pour le prix de 12 livres par trimestre. Plus tard, on augmenta ce prix, et on le porta successivement à 15 et à 18 livres.

mées dans chaque cahier, la prolixité de Mirabeau lorsqu'il traitait lui-même un sujet, ont presque toujours doublé, triplé et quadruplé le nombre des pages promises par le prospectus. C'est ainsi que les 350 numéros du journal de Mirabeau sont arrivés à former 17 volumes de plus de 600 pages chacun.

Mais ce journal n'est point un papier-nouvelle; malgré les divisions annoncées par le prospectus, on ne s'y occupe guère que de ce qui se dit et se fait dans l'Assemblée nationale. Cependant le *Courrier de Provence* n'est pas un aride procès-verbal des séances; c'est un compte rendu fort bien fait, très-détaillé, et entremêlé de réflexions ou de remarques souvent fort piquantes. Quelquefois Mirabeau faisait précéder ce compte rendu d'un coup d'œil rapide sur la question à l'ordre du jour, et cette sorte d'introduction avait pour objet de préparer le lecteur et de former son opinion : on y reconnaissait toujours la main du maître. Voici comment il s'exprimait à l'occasion des désordres graves dénoncés à la tribune :

« Le passage du mal au bien est souvent plus terrible que le mal lui-même, disait-il : l'insubordination du peuple entraîne des excès affreux : en voulant adoucir ses maux, il les augmente; en refusant de payer, il s'appauvrit; en suspendant ses travaux, il prépare une nouvelle famine. Tout cela est vrai, trivial même. Mais quand on ajoute que le despotisme valait mieux que l'anarchie, et de mauvaises lois que nulle loi, on avance un principe faux, extravagant, détestable.

« Nous ne ferons pas une comparaison méthodique de la licence et de la tyrannie : toutes deux sont fécondes en malheurs, toutes deux dénaturent l'homme, toutes deux le familiarisent avec les attentats, avec le sang; mais il ne s'ensuit pas que leurs conséquences soient égales.

« L'histoire ne nous montre aucune nation qui ait persisté dans un état d'anarchie : le besoin, l'inquiétude, le malheur même ramènent aux lois. Le peuple, puni de ses propres excès, ne tarde pas à en rechercher le remède; la licence étant préjudiciable à tous, la volonté générale tend de toute sa force à la faire cesser. Elle n'est donc jamais qu'un orage, qu'une crise passagère. Il est possible qu'une main habile profite de la lutte des partis pour les enchaîner les uns par les autres; mais il est contre la nature des choses que la licence soit un état permanent.

« La tyrannie, au contraire, forge en silence des chaînes que les

peuples ne peuvent plus rompre : le temps, les vices, les préjugés, les abus, tout lui sert, tout contribue à l'affermir; plus elle a fait de mal, plus elle a des moyens d'en faire. Ses maux sont terribles : ils sont sans limites, ils sont sans remède, parce qu'ils ne tombent que sur ce qu'on appelle la *canaille*, et que le gouvernement est bon pour tous, excepté pour la partie de la société qui ne mérite aucune attention, c'est-à-dire pour les dix-neuf vingtièmes du genre humain. Ainsi, des nations peuvent vieillir dans la servitude; mais elles périssent dans la licence, ou elles réforment le gouvernement.

« Tel sera le sort de la France : elle ne périra point, elle ne sera point subjuguée, elle deviendra libre; le désordre actuel hâtera le moment de sa liberté, parce qu'il déterminera les classes privilégiées à faire des sacrifices nécessaires. »

Deux jours après ces réflexions si profondes, avait lieu la fameuse séance de la nuit du *quatre août* 1789, dans laquelle furent abolis la plupart des droits féodaux et autres, si onéreux au peuple, et l'Assemblée nationale décrétait en même temps la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

« Pour qui connaît les grandes assemblées, disait Mirabeau le lendemain de cet abatis dans la forêt des abus, les émotions dramatiques dont elles sont susceptibles, la séduction des applaudissements, l'émulation de renchérir sur des collègues, l'honneur du désintéressement personnel, enfin cette espèce d'ivresse noble qui accompagne une effervescence de générosité; pour qui réfléchit sur le concours de ces causes, tout ce qui paraît extraordinaire dans cette séance rentre dans la classe des choses communes. L'assemblée était dans un tourbillon électrique, et les commotions se succédaient sans intervalle. Pourquoi délibérer quand on est d'accord? Le bien commun ne se montrait-il pas avec évidence?... Il n'était pas besoin de dissertation ni d'éloquence pour faire adopter ce qui était déjà résolu par le plus grand nombre, et commandé par l'imposante autorité des mandats de la nation... »

Mirabeau se complaisait à traiter les grandes questions financières, et, s'il faut en juger par ce qu'on a dit de ses vues, il n'aurait cessé de viser à devenir ministre des finances. Quoi qu'il en fût de ses prétentions, il ne tarda pas à se montrer opposé aux plans de Necker, et plus d'une fois il les contraria et les fit échouer. Voici comment il s'exprimait en voyant les ministres du roi demander

humblement à l'assemblée l'autorisation de contracter un emprunt de 30 millions :

« Les événements ont leur point d'optique comme les tableaux... Replaçons-nous à cette époque si récente où la nation, perdue dans sa nullité, n'existait plus pour le gouvernement que sous le rapport des impôts ; où il n'était plus question qu'elle fût heureuse, mais qu'elle payât ; où l'on ne daignait s'occuper des peuples que pour calculer ce qu'on pouvait encore leur ravir. Rappelons-nous que vingt-cinq millions de Français ne formaient alors qu'un assemblage d'individus dont les plus forts présentaient gaiement la tête au joug, à la seule condition de l'appesantir sur les plus faibles. Transportons-nous à ces temps où le despotisme ministériel avait tout remplacé ; où les déprédations les plus affreuses étaient le train ordinaire des choses ; où, dans l'excès du mal, l'espoir même s'éteignait au fond des cœurs, et considérons à cette distance l'événement dont nous venons d'être les témoins... »

En effet, le despotisme faisait alors le mort pour mieux cacher les ressorts secrets qu'il faisait jouer contre la Révolution.

Lorsqu'il fut question de fixer un traitement pour les députés, Mirabeau fut du nombre de ceux qui soutinrent que, dans l'intérêt du peuple même, ses délégués devaient être salariés comme tous les autres fonctionnaires publics : les motifs sur lesquels il fondait son opinion sont de tous les temps. Les voici :

« Les représentants du peuple, dit-il, ne sont point là pour eux, mais pour leurs commettants, et ce rapport de dépendance ne peut être mieux marqué que par l'obligation de recevoir un salaire. D'ailleurs l'opulence envahit toutes les places, quand des considérations domestiques forcent l'honnête médiocrité à les redouter. Le premier désordre est suivi de mille autres. Voyez l'Angleterre... Quand l'usage de salarier les représentants fut aboli, on aurait pu prédire ce qui est arrivé dans ce pays. — Vos choix vont cesser d'être libres, aurions-nous dit aux Anglais ; les talents, les vertus ne suffiront plus pour servir la patrie ; l'honneur de représenter la nation va devenir le patrimoine de quelques familles : l'ambitieux sans fortune se fera le satellite et le protégé des grands ; vous allez ainsi réunir toute la considération des emplois dans les mains qui ont déjà l'illustration de l'opulence : que deviendrez-vous quand on rougira d'être pauvre, quand la fortune mènera seule aux honneurs, quand les siéges de votre sénat seront à l'enchère ?... Vous aurez

épargné le salaire des représentants de la nation, mais vous le payerez cent fois en impôts. —

« Si, au contraire, une modique rétribution permet au citoyen le moins opulent de remplir ce poste honorable, vous excitez une émulation universelle; vous vous ouvrez, pour vos élections, un champ illimité; votre sénat sera composé de vrais défenseurs du peuple, de vrais représentants de la classe la plus nombreuse, des meilleurs citoyens, dont le choix même atteste les vertus. Que de mérite en effet, que de services ne faut-il pas à celui qui surmonte tous les désavantages du rang et de la fortune, à celui qui ne peut offrir que lui-même, et que rien ne distingue, excepté ses talents!... Le jour où vous aurez cessé de payer vos représentants, les riches se disputeront à prix d'or vos suffrages; et croyez qu'on n'est pas loin de vendre ce qu'on a la bassesse d'acheter... »

Nous avons déjà fait connaître avec quelle complaisance Mirabeau donnait aux abonnés de sa feuille des éditions corrigées et amplifiées de la plupart de ses discours : cette méthode facile de faire un journal pour soi-même se trouve mise en pratique principalement dans tous les numéros consacrés aux grands débats qui eurent lieu dans l'assemblée à l'occasion du *veto* et des deux chambres. Mirabeau ne trouve rien de mieux à faire lire à ses souscripteurs que les nombreux et fort longs discours prononcés par lui ou par ceux des députés qui se sont le plus rapprochés de ses opinions. Aussi le *Courrier de Provence* déchoit-il journellement dans l'esprit du public, alors même qu'on commence à concevoir des doutes sur la conduite politique de son auteur.

Cependant, de temps à autre, on trouve encore dans cette feuille, qui promettait tant, quelques principes libéraux propres à rappeler ses débuts.

« Ceux qui assistent aux séances, disait Mirabeau en parlant de l'agitation que l'on remarquait au milieu de l'assemblée à l'époque où furent discutées les grandes questions constitutionnelles, sont choqués du bruit, du tumulte, des harangues inutiles et vaines, des décisions quelquefois rapides, quelquefois trop lentes, des défauts de police dont les petits esprits sont toujours les plus offensés. Ne voient-ils pas que ces vices mêmes tiennent à la liberté? Voudraient-ils qu'une assemblée d'hommes libres, où s'agitent de si grands intérêts, où se traitent de si grandes questions, fût soumise et disciplinée comme un régiment de soldats prussiens? Certes, la police

est bonne, mais la liberté vaut mille fois mieux ; le tumulte est un grand mal, mais le plus grand de tous les maux, c'est d'enchaîner les délibérations et d'asservir le corps politique. Jugez donc l'assemblée par ses résultats, et non par la manière plus ou moins orageuse dont ils se préparent. »

Nous trouvons encore dans le numéro 65 du *Courrier de Provence* des réflexions de Mirabeau sur les inconvénients qui résultent de l'inscription à tour de rôle des orateurs qui doivent parler sur les grandes questions.

« Est-il bien convenable, dit-il, d'exiger des membres d'une assemblée délibérative d'annoncer leur opinion avant qu'ils aient entendu la discussion sur laquelle elle doit être fondée? Ne sait-on pas combien il en coûte aux hommes les plus modestes de se rétracter, et quel intérêt l'on attache à défendre un sentiment quelconque auquel on a lié son amour-propre?

« Il est vrai que le zèle de la vérité peut l'emporter sur toute considération subalterne ; et l'histoire de l'assemblée en a offert plusieurs exemples. Mais il résulte encore de cette liste que les orateurs ne sont jamais entendus dans l'ordre naturel des débats. Cet ordre naturel, c'est que les plus éclairés sur la matière soient entendus les premiers ; c'est que chaque discours soit immédiatement suivi de réfutation, que toutes les parties de la discussion naissent les unes des autres, et que la délibération marche toujours sans mouvement rétrograde et ambulatoire. Mais dans l'ordre artificiel et forcé d'une liste préétablie, le premier qui a inscrit son nom est le premier qui se fait entendre ; la diligence à s'annoncer donne un titre à la parole, et non la connaissance approfondie du sujet que l'on traite : les arguments les plus péremptoires peuvent se produire à la fin aussi bien qu'au commencement de la discussion ; les matériaux les plus précieux peuvent n'être présentés à l'assemblée qu'au moment où l'édifice est déjà construit. Enfin, les arguments et leurs réfutations ne se succèdent point ; et tel orateur était oublié, lorsque tel autre est monté à la tribune pour lui répondre.

« Mais ce qu'il y a de plus fâcheux dans ce prétendu expédient, poursuivait Mirabeau, c'est que la plupart des membres, sachant d'avance le moment où ils auront la parole, préparent des discours écrits, dont le moindre défaut est de n'avoir point de suite, de liaison, de rapport les uns avec les autres.

« Il est pourtant facile de sentir qu'une assemblée politique n'est pas une société d'académiciens ; que le plus grand avantage d'un sénat national et d'une discussion publique est précisément dans cette activité des esprits, dans cette énergie de sentiments, dans cette abondance de moyens que produit le spectacle d'une grande assemblée d'hommes éclairés qui s'animent, qui s'inspirent, qui s'attaquent sans se ménager, et qui, se sentant pressés de toutes les forces d'un antagoniste, développent eux-mêmes dans leur défense des forces qui leur étaient inconnues. L'attention est comme le verre, qui, concentrant tous les rayons dans un seul foyer, en fait jaillir le feu et la lumière. Mais l'attention ne peut se soutenir que par la liaison du discours et l'espèce d'intérêt dramatique qui en résulte. Alors rien ne passe sans examen, toute vérité frappe, toute erreur provoque sa réfutation ; un mot heureux, une expression juste valent un discours, et les armes dans ces débats ne pouvant être maniées que par des hommes habiles, l'assemblée s'épargne de l'ennui et gagne du temps. Il n'y a rien d'utile dans la méthode des lectures, sinon de ménager à la médiocrité des consolations d'amour-propre aux dépens de l'intérêt public. »

« Dira-t-on que des discours préparés ont ordinairement plus de maturité, plus de profondeur ; que l'assemblée, par ce moyen, est moins exposée à entendre des opinions dangereuses ou irréfléchies ? C'est précisément le contraire. Il faut de plus longues préparations, des méditations plus approfondies pour parler d'abondance que pour écrire à loisir. Maîtriser son sujet, l'avoir étudié sous tous ses aspects, avoir prévu toutes les objections, être en état de faire face à tout, sont autant de conditions nécessaires pour l'orateur. Mais quel homme médiocre n'est pas en état d'écrire sur un sujet connu quelques pages superficielles ? On écrit pour faciliter la méditation, pour soulager la mémoire, pour s'épargner la fatigue de retenir une série d'idées ; on écrit pour confier au papier ce qu'on veut, en quelque sorte, déménager de sa pensée : aussi ne sait-on pas ce qu'on a écrit ; mais ce qu'on veut *dire*, il faut le savoir... »

C'est par de pareilles réflexions, s'adaptant toujours à l'objet des séances, que Mirabeau commençait ordinairement ses feuilles, tant qu'il y mit la main ; et c'est ainsi qu'on trouve des avant-propos sur une foule de sujets traités dans l'assemblée et dont le *Courrier de Provence* rendait compte à ses lecteurs.

Le numéro 50 est entièrement rempli par les événements des

5 et 6 octobre ; et il les raconte d'une manière propre à faire regretter qu'il ne se soit pas plus souvent occupé à buriner des pages de l'histoire de notre Révolution.

Comme notre tâche n'est pas de reproduire les séances de l'Assemblée nationale, qu'on trouve dans la plupart des journaux de l'époque, et dont la feuille de Mirabeau semble s'être emparée comme de son fonds, nous ne pourrons guère extraire du *Courrier de Provence* que quelques idées qui y sont répandues çà et là par son rédacteur fondateur. Mais ces morceaux, qui portent le cachet du vrai talent, deviennent tous les jours plus rares, et l'on s'aperçoit bientôt, à leur absence totale, que Mirabeau a confié sa correspondance avec ses commettants à des mains étrangères. Le compte rendu des débats de l'assemblée y est bien toujours tracé sur le plan conçu par le directeur de la feuille qui nous occupe, mais on y chercherait en vain ces pages qui décelaient le grand maître. C'est vainement encore qu'on parcourt ces longs comptes rendus pour y glaner quelque chose qui ne soit pas connu. Aujourd'hui que nous n'ignorons plus rien de tout ce qui s'est dit et fait dans l'Assemblée constituante, le *Courrier de Provence* ne peut plus avoir de l'intérêt pour nous, si ce n'est lorsque, par hasard, on y découvre quelques maximes sorties de la plume de son premier rédacteur.

« L'assemblée, disait-il en parlant de la nécessité de rendre au peuple sa dignité, s'occupera bientôt de ses droits ; et on ne peut douter qu'elle ne fasse tomber ce mur de séparation, bâti de préjugés et d'erreurs, qui depuis longtemps divise deux sectes dont l'origine est commune, et qui corrompt également et le *peuple oppresseur*, par le mépris de l'humanité, et le *peuple persécuté*, par la haine de l'oppression. Avilissez une classe d'hommes, et bientôt ces hommes se vengeront de vous, ne fût-ce même que par leurs vices ; ils se croiront justes en devenant haineux, méchants : vous les aurez traités comme des esclaves ; ils vous en puniront, en soulevant contre vous toutes les passions dégradées de la servitude. »

Voici les réflexions que suggère à Mirabeau l'assassinat du malheureux boulanger pendu par le peuple, à la porte de sa boutique, comme accapareur ; elles sont dans le même esprit que celles publiées par lui lors de l'exécution populaire de Foulon et de son gendre.

« Il y a une grande différence pour les suites éloignées, dit-il, entre les vices qui s'introduisent peu à peu dans le gouvernement,

et les excès auxquels s'abandonne quelquefois un peuple égaré. Nous n'avons pas dessein de faire ici le tableau d'un gouvernement corrompu, ni de démontrer que ses abus, ses violences, ses déprédations sont par leur nature sans frein et sans limites. Les hommes puissants et intrigants, qui profitent des désordres, ont assez d'art pour les masquer : les maximes d'État, les mystères du cabinet servent de voile à leur conduite, d'asile à leurs attentats. Chacun désigne les coupables, chacun connaît les spéculateurs, mais personne ne peut les poursuivre ; on n'en conçoit pas même la pensée : malheur à l'insensé qui oserait en former le projet ! Dès que les lois sont avilies, dès que les grands trouvent ignoble de s'y soumettre, le même esprit germe bientôt dans toute la nation : quiconque n'a pas assez de crédit pour obtenir une *dispense* de la loi, se regarde, et il est regardé, comme appartenant à la dernière classe des humains.

« Quel remède peut guérir une administration dépravée ? s'écriait Mirabeau. Il en est un seul, une grande révolution : il faut renverser la constitution et la reconstruire.

« Mais les torts du peuple, ses excès, ses fureurs même, n'entraînent point ces graves inconvénients. Le moment du repentir ne tarde jamais : honteux des violences commises par un petit nombre des siens, sa sensibilité tourne au profit de sa raison : il reconnaît la nécessité d'un frein ; il applaudit aux punitions sévères du législateur ; et l'on doit souvent à un mal passager l'avantage durable d'une bonne loi... »

Or, il faut se rappeler que ce fut Mirabeau qui, dans ces circonstances, proposa une loi contre les attroupements : il la voulait entourée de toutes le garanties possibles contre les abus qu'on pourrait en faire. Mais lorsqu'il vit que le parti ministériel cherchait à armer le pouvoir exécutif d'une force liberticide, il s'opposa de tous ses moyens aux vues de l'autorité.

« La plus nombreuse et la plus saine partie de l'Assemblée nationale, dit-il dans son journal, n'a pas osé se refuser à faire une loi pour les circonstances, de peur qu'on ne l'accusât de se montrer indifférente au trouble et au désordre. Mais la condescendance des patriotes n'a pas été jusqu'à la faiblesse. Nous avons vu précédemment les efforts énergiques qu'ils ont opposés pendant trois jours à tous ces projets d'une dictature plus ou moins déguisée. Il était question aujourd'hui de rédiger la loi même : cette rédaction était d'autant plus

importante, que c'est presque toujours sous des formes spécieuses et dans les moyens destinés à réprimer le désordre que se cachent les instruments de la servitude et les armes que l'on tourne ainsi contre la liberté. Aussi la sévérité, les précautions, la défiance qu'on a mises à l'examen des dispositions de cette loi suffiraient pour démontrer combien les droits d'une nation sont mieux défendus par une assemblée de représentants, qu'ils ne le seraient par le peuple lui-même, s'il exerçait le pouvoir législatif... »

— « Les maux que nous annoncent journellement des bruits alarmants, disait-il souvent à propos des troubles des provinces, sont heureusement passagers ; l'état général des choses, la disposition constante des esprits, offrent encore un superbe champ à l'espérance, une riche perspective de prospérité... Le triomphe des ennemis de la patrie, qui, en fomentant le trouble, s'applaudissent de leurs horribles menées, est souvent changé en dépit et en confusion... »

Mirabeau se complaisait à faire des rapprochements entre les gouvernements despotiques et ceux où règne la liberté. Nous trouvons dans son 74e numéro un de ces tableaux qu'il n'appartenait qu'à lui de tracer avec cette vigueur de coloris. Le voici :

« On s'étonne toujours de trouver des hommes qui ne manquent ni de justesse dans l'esprit, ni de droiture dans les sentiments, et auxquels on ne saurait inspirer un amour sincère de la liberté. Leur conscience est sans cesse timorée de tous les pouvoirs qu'on attribue au peuple ; le présent les attriste, l'avenir les glace d'effroi ; les inconvénients s'accumulent sous leurs yeux, mais les avantages ne les frappent jamais. Mieux vaut se trouver avec les ennemis déclarés de la Révolution ; ils sont moins décourageants que ces prophètes de malheur.

« Il paraît que leur pyrrhonisme sur la liberté politique tient à quelque fausse association d'idées, à des faits mal observés, mal interprétés. Le gouvernement absolu s'est peint dans leur cerveau avec des accessoires de calme, de paix, de subordination ; le gouvernement libre s'y est lié, au contraire, avec des réminiscences d'excès, d'indiscipline et de tumulte. Ils sont persuadés que la liberté ne se maintient qu'au sein des orages, et que ceux qui en jouissent marchent sur une terre volcanique qui menace à chaque instant d'éruptions ou de secousses.

« Les pays gouvernés despotiquement présentent de loin une sur-

face assez calme : le souverain parle, il est obéi. Il en résulte un ordre apparent, une tranquillité extérieure qui séduit au premier coup d'œil ; or, ce premier coup d'œil est celui qui décide une multitude d'hommes. Les révolutions de ces gouvernements sont fréquentes, il est vrai, mais soudaines : la cour en est le théâtre, et le peuple y intervient rarement ; le lendemain, tout est rentré dans le premier état. Autre raison, pour des spectateurs superficiels, de penser que, dans ces contrées serviles, la paix est un dédommagement de la liberté.

« Mais combien ces apparences sont trompeuses ! Sous le despotisme on n'écrit point, on communique peu, on ne s'informe pas du sort de son voisin : on craint d'avoir une plainte à faire, une tristesse à livrer aux soupçons, aux interprétations, un mécontentement à laisser percer. Personne n'ose compter les victimes. Mais est-ce à dire qu'il n'y en ait pas ? Pèse-t-on ces larmes silencieuses, ces douleurs muettes, ces calamités ignorées dont les ravages sont d'autant plus terribles que rien ne les arrête ? Tient-on registre des assassinats judiciaires, des vengeances secrètes, des spoliations, des meurtres clandestins, des victimes dévouées aux tourments des prisons d'État ? La paix publique semble exister, mais c'est une illusion : dans une multitude de lieux à la fois, des milliers d'individus isolés éprouvent, dans l'intérieur de leurs maisons, dans leur relations avec des hommes plus puissants qu'eux, tout ce que la guerre civile a de plus horrible. Rapprochez par l'imagination tous ces êtres malheureux, tous ces esclaves opprimés : donnez à tous les murmures sourds, à tous les désespoirs concentrés la voix qui leur manque, et dites, si vous l'osez, que le despotisme est un état de paix.

« Le tableau des pays libres est bien différent : point de voiles mystérieux qui couvrent les iniquités de l'administration : tout y est connu. Là, de peur de passer pour un adulateur du pouvoir, on se fait presque un honneur d'un esprit chagrin. Ce mécontentement, qui n'est pas le malheur, est un des caractères de la liberté : l'homme libre désire une perfection, qu'on n'obtient jamais ; il est, en matière de gouvernement, un Sybarite blessé par des feuilles de rose. On n'attend pas les maux réels pour se plaindre ; mais on s'étudie à les prévoir. Une opinion fait un schisme ; tout homme doué de grands talents devient une puissance et forme un parti : mais tous se contiennent les uns par les autres ; tous fléchissent devant la loi.

Au lieu que dans les États despotiques on fait beaucoup de mal et peu de bruit, dans les États libres on fait beaucoup de bruit, et encore plus de bien : car au sein de toutes ces guerres d'opinion, on est en paix dans l'intérieur des familles : chacun recueille les fruits de son industrie, moissonne où il a semé, jouit sans crainte, se livre sans inquiétude aux charmes de la confiance ; exploite, selon ses talents, tous les filons de la richesse publique, et s'abandonne sans regret au plus doux instinct de la nature, embelli par l'espoir de donner le jour à des citoyens.

« On dit souvent : *Tel peuple est libre, et cependant il n'est jamais tranquille*. Mais ne jugez pas à distance, approchez-vous, observez mieux. Vous accusez la liberté d'une inquiétude dont le principe est dans le défaut de liberté même. Le reproche que vous lui faites ne tombe que sur de mauvaises lois, sur une constitution vicieuse. Rendez la liberté plus pure, plus générale, plus solide ; vous détruirez le germe funeste des dissentiments et des troubles. Quand les aristocrates de telle république se plaignent de l'esprit inquiet des citoyens, c'est la fièvre qui accuse le pouls de la fréquence et de la vivacité de ses vibrations... »

Une feuille périodique qui eût fréquemment offert au public de pareils aperçus n'eût pas manqué de se placer au premier rang. Malheureusement Mirabeau négligea beaucoup la sienne [1], et il est facile de s'apercevoir qu'il l'avait entièrement confiée à des collaborateurs dès le commencement de 1790 : on n'y trouve plus guère, comme étant évidemment de lui, que quelques détails curieux sur la Corse, détails écrits au moment où l'assemblée s'occupa de cette île [2] ; quelques réflexions que lui inspirent les sentiments d'admiration manifestés par les Anglais instruits en faveur de la Révolution française [3] ; quelques observations que lui suggère la rivalité existant encore entre les autorités de l'ancien régime et celles du nouveau [4] ; des aperçus judicieux sur la nouvelle division du royaume en départements [5]. Nous citerons encore avec plaisir le discours qu'il

[1] Si Mirabeau négligea son journal, on doit convenir que le *Courrier de Provence* ne cessa de s'occuper de lui ; car on y trouve tous ses discours, toutes ses motions, et jusqu'aux moindres phrases qu'il prononça à l'assemblée. Ses divers autres écrits y sont également mentionnés et souvent même analysés. « Quand cette feuille ne fut plus rédigée par Mirabeau, elle continua de l'être pour lui, » dit un contemporain.

[2] Numéro 75 du *Courrier de Provence*.

[3] Numéro 68, *idem*.

[4] Numéro 85, *idem*.

[5] Numéros 79, 97, 102 et 104, *idem*.

improvisa pour faire voter des remercîments à Lafayette et à Bailly sur la manière dont ils avaient rempli leurs fonctions : dans peu de lignes, Mirabeau a su peindre l'époque où ces remercîments furent votés. Nous les copions donc ici, parce qu'elles n'ont pas été insérées littéralement ni dans le *Moniteur* ni dans le *Point du Jour*, et que ce sont d'ailleurs des pages historiques très-précieuses à conserver.

« Vous savez dans quelle situation, dit-il, et au milieu de quelles difficultés vraiment impossibles à décrire se sont trouvés ces deux vertueux citoyens [1]. La prudence ne permet pas de dévoiler toutes les circonstances délicates, toutes les crises périlleuses, tous les dangers personnels, toutes les menaces, toutes les peines de leurs positions dans une ville de sept cent mille habitants, tenus en fermentation continuelle à la suite d'une révolution qui a bouleversé tous les anciens rapports ; dans un temps de troubles et de terreurs, où des mains invisibles faisaient disparaître l'abondance, et combattaient secrètement tous les soins, tous les efforts des chefs pour nourrir l'immensité de ce peuple, obligé de conquérir à force de patience le morceau de pain qu'il avait déjà gagné par ses sueurs.

« Quelle administration ! quelle époque où il faut tout craindre et tout braver ; où le tumulte renaît du tumulte ; où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend pour la prévenir ; où il faut sans cesse de la mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime ; où il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie ; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut le prendre de soi-même ; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération rendent presque aussi redoutables que des conspirateurs ; où l'on est réduit même, dans des occasions difficiles, à céder par sagesse, à conduire le désordre pour le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais environné d'alarmes cruelles ; où il faut encore, au milieu de si grandes difficultés, déployer un front serein, être toujours calme, mettre de l'ordre jusque dans les plus petits objets, n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse, et chercher à plaire comme si l'on ne servait point !...

« Ne craignons donc point de marquer notre reconnaissance à nos

[1] Il ne faut pas perdre de vue que le discours dont il s'agit ici est de la fin d'octobre 1789.

collègues, et donnons cet exemple à un certain nombre d'hommes qui, imbus de notions faussement républicaines, deviennent jaloux de l'autorité au moment même où ils l'ont confiée, et lorsqu'à un terme fixé, ils peuvent la reprendre ; qui ne se rassurent jamais ni par les précautions des lois, ni par les vertus des individus ; qui s'effrayent sans cesse des fantômes de leur imagination ; qui ne savent pas qu'on s'honore soi-même en respectant les chefs qu'on a choisis ; qui ne se doutent pas assez que le zèle de la liberté ne doit point ressembler à la jalousie des places et des personnes ; qui accueillent trop aisément tous les faux bruits, toutes les calomnies, tous les reproches. Et voilà cependant comment l'autorité la plus légitime est énervée, dégradée, avilie ; comment l'exécution des lois rencontre mille obstacles ; comment la défiance répand partout ses poisons ; comment, au lieu de présenter une société de citoyens qui élèvent ensemble l'édifice de la liberté, on ne ressemblerait plus qu'à des esclaves mutinés qui viennent de rompre leurs fers, et qui s'en servent pour se battre et se déchirer mutuellement... »

Après avoir essayé de donner une idée de ce que fut le *Courrier de Provence* en 1789, et de ce qu'il devint en 1790 et 1791 [1] jusqu'à l'époque de la mort de Mirabeau, nous ne devons pas passer sous silence quelques-unes des révolutions matérielles que cette feuille éprouva.

Disons d'abord que les 117 premiers numéros ne portent aucun nom d'imprimeur ; ce ne fut qu'à partir du numéro suivant qu'on le voit sortir de l'imprimerie du *Patriote français*, place des Italiens.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le premier libraire des *Lettres de Mirabeau à ses commettants* et du *Courrier de Provence*, fut Lejay fils, qui avait sa boutique rue de l'Échelle, 16, dans la même maison qu'habita Mirabeau après avoir quitté Versailles. S'il faut en croire les chroniques scandaleuses du temps, le député de la Provence aurait été fort bien avec madame Lejay. Mais, dès le commencement de 1790, ces liaisons se refroidirent, et Mirabeau rompit toutes relations commerciales avec son libraire. Un avis, inséré dans le 103e numéro du *Courrier de Provence*, prévient les souscripteurs qu'ils doivent désormais s'adresser au bureau particulier établi dans

[1] Du numéro 1 au numéro 97 du *Courrier de Provence*, chaque cahier porte la pagination qui lui est propre ; ce n'est qu'au numéro 98 que commence la pagination par volumes, dont le 1er part du 25 janvier 1790, pour finir le 15 du mois de mars suivant. Tous les volumes sont d'environ 650 pages chacun. Il existe, en outre, une table générale et alphabétique des matières contenues dans les 350 numéros composant les 17 volumes de la collection entière.

la même maison, mais *en face de la boutique de M. Lejay*. Peu de jours après, les *auteurs* de ce journal annoncent encore que leur ancien libraire s'étant écarté de l'ordre des distributions, le public ne doit plus s'adresser à M. Lejay fils, qui n'a plus aucun rapport avec leur feuille. « Les lettres relatives aux souscriptions et à la distribution du journal, ajoutaient ces auteurs, doivent être adressées à M. Say fils, directeur des bureaux du *Courrier de Provence*, rue de l'Échelle-Saint-Honoré, 16... *M. de Mirabeau y prend toujours le même intérêt, quoiqu'il ne remplisse plus cette tâche en entier* (celle d'auteur). »

Il devenait évident dès lors que Mirabeau n'était plus le rédacteur de cette feuille; et, en effet, c'est de cette époque que cessent ces sortes d'introductions à chaque numéro, ces aperçus tracés de main de maître, ces remarques si judicieuses dont le premier auteur accompagnait ses comptes rendus des débats de l'Assemblée nationale. Malheureusement pour le *Courrier de Provence*, cet état de choses continua jusqu'à la mort de Mirabeau, à qui son journal survécut pendant six mois.

Ce ne fut qu'après l'acceptation de la constitution, le 30 septembre 1791, et arrivé à son 350e numéro, que cette feuille cessa définitivement de paraître. Elle n'offrait plus, depuis longtemps, que l'intérêt qui se rattachait aux séances de l'assemblée, et au nom de son premier auteur, planant encore sur le *Courrier de Provence*.

Tout le monde sait comment mourut, le 3 avril 1791, l'homme célèbre qui fut le premier rédacteur et le fondateur de cette feuille périodique. Les soupçons d'empoisonnement circulèrent alors. Mais les uns chargeaient de ce prétendu forfait la cour, dont il connaissait, disait-on, les secrets; tandis que les aristocrates désignaient hautement le parti des Lameth, et les jacobins.

Camille Desmoulins, qui consacra *quarante* pages de ses *Révolutions de France et de Brabant* à recueillir une foule de détails piquants sur les derniers moments de son patron et ami, rapporte une conversation qui tendrait à faire croire que la cour, n'ayant pu compter sur Mirabeau pour une contre-révolution *complète*, aurait choisi le moment où il était brouillé avec Barnave et les Lameth pour se débarrasser de lui, tout en faisant tomber les soupçons sur les jacobins. « Le peuple pardonne, aurait dit l'un des interlocuteurs, mais la cour jamais... La mort de Mirabeau n'est pas plus naturelle que celle de Loustalot; et je dis que c'est ici *la seconde*

épître aux Romains. » Il est juste d'ajouter que ces bruits tombèrent peu à peu, et que l'on finit par croire à une mort naturelle, surtout en présence des procès-verbaux de l'autopsie.

Dans l'écrit qui nous occupe, Camille dit tout ce qu'il sait de Mirabeau, et examine très-judicieusement tout ce qu'on a raconté de ses derniers moments. Il assure, entre autres choses, que le député de la Provence révérait la tête de Siéyès comme celle de Platon ; qu'il semblait abandonner à la censure tout le reste de l'assemblée, mais qu'il ne pardonnait pas la plus petite raillerie sur ce collègue. « La prévention de Mirabeau contre les Lameth, ajoutait Camille, ne l'empêchait pas de leur rendre justice. Il aimait l'esprit, la franchise et le patriotisme de Charles, et disait de lui précisément tout le contraire de ce qu'on lui a fait dire à ses derniers moments [1]. Il s'en faut bien qu'il eût la même opinion d'Alexandre Lameth : il ne parlait que de sa fausseté, et le considérait comme son plus dangereux adversaire. Je ne sais ce que Duport lui avait fait, mais il me semble qu'il le haïssait encore davantage...

« Il haïssait Barnave, qui n'avait point de secrétaire, qui ne lisait point à la tribune ; mais il n'avait guère contre lui que cette haine qu'on a pour un rival de gloire, et non de pouvoir. Le procès qu'ils avaient entre eux était comme celui de Démosthène et d'Eschine. Mirabeau aurait aimé Barnave, si Barnave n'était pas demeuré si souvent vainqueur. Ses victoires sur Mirabeau n'ont pas été toutes également honorables à Barnave, mais toutes ont donné de l'humeur au vaincu... Dans d'autres moments, il a porté un jugement bien différent ; qui ne lui a entendu dire que *Barnave était un jeune arbre qui deviendrait un mât de vaisseau?* »

Camille doutait très-fort que Mirabeau eût dit qu'*il emportait le deuil de la monarchie, dont les factieux se disputeraient les lambeaux.* Il certifiait lui avoir entendu dire qu'il *mourait jacobin.* « S'il était vrai que Mirabeau eût dit ce mot, poursuivait Camille, il expliquerait fort bien l'attention des ministres à accompagner le convoi et d'envoyer les Cent-Suisses, la douleur du roi, les messages de la cour, les pleurs que n'ont pu retenir les aristocrates à la nouvelle de sa mort, son intimité avec la Marck, l'intime de la femme du roi, et qui passait pour l'oreille de Denys chez Mirabeau.

[1] « Je savais bien qu'ils étaient vils et lâches, aurait dit Mirabeau pendant sa maladie ; mais je ne les croyais pas si bêtes. » Il s'agissait du refus fait par Ch. Lameth de se joindre à une députation des jacobins pour aller s'enquérir de ses nouvelles.

C'est la Marck, aristocrate insigne, principal auteur de la contre-révolution de Brabant, qui a fermé les yeux de Mirabeau; c'est lui que le *patriote* a fait son exécuteur testamentaire, et à qui il a légué tous ses papiers relatifs à la politique. Le mot de Mirabeau expliquerait encore fort bien le mot de Malouet dans l'Assemblée nationale : *Nous le perdons quand il était visiblement revenu à l'ordre et aux principes.*

« Mirabeau usa amplement du droit qu'ont les mourants de dire du bien d'eux-mêmes, ajoutait encore Camille. *Soulève ma tête*, disait-il à son chasseur, *tu n'en porteras pas une pareille.* Et comme il entendait un bruit extraordinaire, ayant appris que c'était un coup de canon : *Serait-ce déjà*, dit-il, *les funérailles d'Achille?* Robespierre tira un bon augure de ce mot : « Achille est mort, Troie ne sera pas prise. » Si tout le monde ne compare point Mirabeau à Achille, du moins Sulleau [1] et les monarchiens le comparaient à la lance d'Achille, qui guérissait tous les maux qu'elle avait faits...

« *Mirabeau fut patriote un jour*, rapporte encore Desmoulins d'après Marat, *et il est mort après...*

« *Si ces gens-là étaient traitables*, disait-il souvent en parlant des chefs des jacobins, *c'est avec eux qu'il faudrait marcher...* Il admirait la religion des jacobins. Mais quand il revint parmi eux, il y fut aussi ramené par l'espoir de la présidence [2]; car si on peut obtenir cette présidence sans leur secours, au moins ce ne peut être avec honneur... »

Au milieu de cette foule de notes ramassées de tous les côtés, Camille parlait de la cérémonie de l'enterrement d'une manière bien différente de la plupart des autres journalistes.

« Dans la rue Louis-le-Grand, raconte-il, quelqu'un s'écria d'une croisée à notre passage : *Voilà les trente trois !* Nous pouvions répondre : *Dites les trente-trois mille.* En effet, la procession des jacobins n'était guère moindre : c'était à qui obtiendrait une place dans le bataillon sacré. Il n'y a pas jusqu'à Baptiste Montmorin qui vint, comme tous les ministres, se ranger parmi les *clémentins*, les *régicides.* L'affluence était immense... Mais je n'ai point observé ce saisissement religieux dont on a tant parlé : la curiosité, la politique et l'ostentation de civisme avaient grossi immensément le cor-

[1] Journaliste aristocrate.

[2] Il s'agit ici de la présidence de l'Assemblée nationale, et non de celle des jacobins, ainsi qu'on pourrait le croire

tége. L'admiration était partout, et la douleur nulle part. On payait à Mirabeau les honneurs dus au génie; mais on n'usurpe point ceux qui n'appartiennent qu'aux vertus. Dans la solitude du convoi de Loustalot, il y avait cent fois plus de douleur que dans cette procession d'une lieue... Le refus d'un seul homme, d'un Caton, d'un Pétion, d'assister aux funérailles de Mirabeau, et d'en prendre le deuil, fait plus de tort à sa mémoire, que quatre cent mille assistants ne peuvent l'honorer. Combien se disaient, à la vue de tant d'honneurs : — L'esprit, le talent sont donc tout! Et toi, vertu, puisque tu n'es qu'un fantôme, il faut que Brutus se perce de son épée, et la victoire des Césars est certaine... »

BABEUF.

C. Babeuf

Publie par la Societe de l' Industrie Fraternelle.

BABEUF,

RÉDACTEUR DU JOURNAL DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE
ET DU TRIBUN DU PEUPLE.

François-Noël Babeuf, né à Saint-Quentin, en 1764. Il rédigea d'abord le *Correspondant picard*, qui lui valut une arrestation. Il devint ensuite administrateur du département de la Somme, puis du district de Montdidier, et enfin secrétaire général de l'administration des subsistances du département de la Seine. Avant de publier son *Défenseur de la liberté de la Presse* et le *Tribun du Peuple*, il avait pris le nom de Caïus Gracchus. Arrêté au mois de mai 1796, il fut condamné à mort, comme ayant tramé un complot contre le gouvernement du Directoire : il se poignarda dans sa prison, mais il n'en fut pas moins porté sur l'échafaud, et exécuté le 5 prairial an V.

Babeuf fut un de ces écrivains qui crurent que la révolution du 10 thermidor devait assurer la liberté publique. C'est dans cette pensée qu'il publia, le 17 fructidor an II, le *premier* numéro d'une feuille intitulée : *Journal de la liberté de la Presse*, afin, disait-il, d'ouvrir une tribune pour plaider les droits de cette liberté, qu'il voulait illimitée, conformément à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. « Je fixe un point, ajoutait-il, pour lui rallier un bataillon de défenseurs; car à cette mesure est attaché, j'ose le croire, le triomphe de la liberté publique... Ma tâche consistera essentiellement à parler des choses, e[illegible]er les plus amples développements aux principes. Mais je [illegible]rai m'empêcher de combattre les adversaires que je rencontrerai en chemin. »

Ce premier numéro, composé d'une demi-feuille (8 pages in-8°) comme le plus grand nombre des suivants, fut imprimé par les presses du député Guffroy[1], qui, sous le nom de *Rougiff en Védette*,

[1] Il y eut deux éditions de chacun des premiers numéros : l'une, imprimée en très-petits caractères, est presque illisible par sa mauvaise impression; l'autre parut en caractères beaucoup plus gros.

avait lui-même fait paraître une suite à l'*Ami du Peuple* de Marat. A l'époque où Babeuf prit la plume, il était question, dans la Convention et aux Jacobins, de réfréner les journaux contre-révolutionnaires, qui avaient pullulé tout à coup. Le gouvernement, débordé par cette foule d'écrivains qui sapaient journellement la République, favorisait l'opinion tendant à limiter la liberté d'écrire : et un grand nombre de bons républicains le secondaient, se fondant sur les circonstances, et sur ce que le gouvernement révolutionnaire pouvait et devait sauver la liberté par tous les moyens. C'étaient alors les journalistes contre-révolutionnaires qui voulaient que la presse fût libre, et l'on devine pourquoi.

Babeuf se déclara l'un des champions de la liberté illimitée, non pas en vue de seconder les projets des contre-révolutionnaires, mais bien de soutenir les principes de la déclaration des droits et de la constitution de 1793, objets de son culte, et qu'il invoqua sans cesse.

Son journal devait donc être, et fut en effet, un journal tout de principes.

« Ce ne seront point des nouvelles fraîches que je donnerai, disait-il à ses lecteurs ; nous avons trop de gazettes et de *gazettiers* : c'est un journal pour les *penseurs* que je prétends faire ; c'est la théorie des lois successivement rendues, et l'examen de leurs divers rapports avec la liberté et le bonheur du peuple... »

Dès le premier jour, on le vit s'appuyer sur l'autorité de Robespierre, quoiqu'il distinguât dans cet homme célèbre deux êtres divers : « Robespierre l'apôtre de la liberté, et Robespierre le plus infâme des tyrans. » Dans son opinion, le vaincu du 10 thermidor n'avait cessé d'être le plus grand ami des principes, le plus sincère patriote, jusqu'au commencement de 1793, époque où l'ambition l'aveugla au point d'oublier ses propres opinions, et en fit le *plus profond des scélérats*. Babeuf [illegible] aussi une lance contre Audouin, rédacteur du *Journal* [illegible], qui, malgré son patriotisme ardent, se prononçait pour la [illegible]té *limitée* de la presse ; deux mots, disait Babeuf, qui hurlent de se trouver ensemble.

« Un procès pour la presse au milieu de la France république, disait-il dans son *deuxième* numéro, est un phénomène vraiment

Malheureusement pour les personnes obligées de lire le journal de Babeuf, tous les numéros suivants furent imprimés comme la première édition.

étrange; c'est, sans contredit, un grand scandale pour tous les hommes libres que son existence au bout de cinq années de révolution; et nous devons paraître bien ridicules aux yeux de l'univers, qui voit un tel procès causer un partage sérieux d'opinions, une discussion vive et animée chez un peuple qui se croit démocrate à quelques degrés au-dessus d'Athènes... Comment serait-il réservé à l'époque présente de mettre ce sujet en problème, lorsqu'à l'époque de la déclaration des droits de 1789, au sortir des chaînes du despotisme monarchique, le droit passa sans réclamation, avec garantie qu'il ne pourrait être en aucun cas *interdit, suspendu, ni limité*; s'il est encore vrai que depuis lors personne ne se soit avisé de lui déclarer la guerre, surtout une guerre polémique, et que la tyrannie de Robespierre n'ait elle-même osé l'anéantir qu'indirectement et par astuce, il faut convenir que c'est parce que nous sommes redescendus dans l'enfance des idées de liberté, et retombés dans la servitude...

« Réapprendre, ajoutait-il, est plus difficile qu'apprendre, parce qu'il faut perdre les mauvaises habitudes, et parce qu'à force de persévérance on se fatigue... Nos premières révolutions ont marché à pas de géant; celle du 10 thermidor s'est à peine traînée pour abattre un tyran et quelques complices... Dès que je me dévoue à la défense de la liberté de la presse, concluait-il, il doit m'être permis de parler de tout sans contrainte. Au surplus l'article vii de la déclaration des droits existe; il me paraît une assez bonne garantie provisoire, en attendant celle que tout le peuple demande. »

Ce fut ainsi que Gracchus Babeuf exposa ses vues et le plan de son journal [1].

Déterminer à quelle nuance de républicains Babeuf appartenait, est chose difficile à une époque où la langue politique venait d'éprouver une transformation aussi subite que complète. Babeuf était le républicain qui avait applaudi à la condamnation de Louis XVI, qui avait battu des mains à la chute des girondins, et dont la tête s'était exaltée d'un saint enthousiasme en présence des miracles opérés par la Montagne et par le comité de salut public. Mais il aurait voulu que le gouvernement révolutionnaire eût fonctionné sans

[1] « Ce journal, portait un avis inséré au bas de chaque numéro, est un grand livre ouvert à toutes les vérités, la boîte aux lettres de tous les surveillants de la patrie, et la tribune publique des hommes libres, énergiques et amis des principes. Tous les bons citoyens sont donc appelés à faire parvenir à la même adresse les avis, lettres et documents qu'ils croiront utiles, et qui seront dans l'esprit, les vues, le caractère libre et courageux du journal. »

qu'il fût porté atteinte à aucun des grands principes proclamés par la déclaration des droits et la constitution de 1793, surtout à ceux qui garantissaient la liberté de la presse et la liberté individuelle. Aussi le vit-on, dès son *troisième* numéro, essayer de démontrer que la liberté *indéfinie* de la presse n'était point incompatible avec le gouvernement révolutionnaire, et qu'elle devait exister tout entière. « Nos législateurs, s'écriait-il, ne doivent pas hésiter à la garantir. Fera-t-on un problème à résoudre de ce qui n'en fut jamais un? O Marat! que dirais-tu si tu nous entendais! »

Par suite de son opinion sur cette grande question, Babeuf se trouva en désaccord avec les jacobins, ainsi qu'avec les républicains les plus prononcés de la Convention. Tout en proclamant les mêmes principes que Babeuf, ceux-ci voulaient qu'on sacrifiât momentanément la presse au besoin de sauver la République. Ce parti insistait d'autant plus fortement pour une loi répressive, qu'il voyait cette loi repoussée par tous les réactionnaires et par les feuilles évidemment contraires à la République.

Ainsi le journal de Babeuf put être considéré, dans les premiers temps surtout, comme un auxiliaire de ceux qui, sous divers prétextes, cherchaient non-seulement à renverser les membres des anciens comités, mais encore le gouvernement révolutionnaire lui-même, en un mot, des réactionnaires. On le vit se féliciter de ce que Tallien, Fréron et autres écrivains de la Révolution avaient repris la plume pour contenir les *terroristes* et les ennemis de la liberté de la presse.

« J'avais craint, disait-il en faisant allusion à ces anciens journalistes reparaissant dans l'arène; j'avais craint que la stupeur de Robespierre n'eût tué tant d'hommes énergiques, lumineux, aimant le bien, qui secondèrent si efficacement Marat et les autres francs missionnaires de la liberté, aux premiers temps de la Révolution : je vois avec satisfaction qu'ils vivent, et que *Rome contient encore des cœurs libres et vertueux*. »

Babeuf ne se dissimulait pas qu'il allait s'attirer des ennemis puissants; mais il paraissait préparé à tout. « Je me suis lancé, disait-il. Dussé-je ne pas sortir de longtemps de l'un des caveaux de Marat, qui est tout disposé, et où j'ai déjà mon établissement monté, ma vieille lampe, ma petite table, ma chaise et ma cassette; dussent mes colporteurs jouer au fin, si de nouveaux limiers fayettistes s'avisaient de les arrêter devant les corps de garde et de confisquer

mes vérités entre leurs mains, il est arrêté que ces vérités circuleront : qu'elles concourront à montrer au peuple que l'on peut, et bientôt, changer en réalité la plus belle des maximes, qui ne fut jusqu'ici qu'une illusion : *Le but de la société est le bonheur commun...* »

Babeuf était de bonne foi antiterroriste ; mais il était aussi révolutionnaire à un haut degré. Il ne voulait point de réaction contre la cause de la liberté ; il voulait sincèrement la république démocratique : aussi eut-il, pendant quelque temps, beaucoup de peine à apercevoir les intentions de ceux qui, tout en criant : *Vive la liberté de la presse !* compromettaient le salut de la République.

« En vérité, en vérité, je le dis à mes lecteurs, je ne croirai à l'aristocratie de ces gens-là, s'écriait-il en parlant des Tallien et des Fréron, qu'avec *pièces et preuves ;* et le procès-verbal de la séance des Jacobins qui les concerne m'a paru si mal rédigé, que je n'ai rien compris aux motifs de leur expulsion *ignominieuse*. Apparemment je ne vois pas clair comme les sages de nos jours. »

Babeuf ne tarda pas à se convaincre que les jacobins voyaient plus clairement que lui où Tallien et Fréron voulaient les conduire. Nous ne tarderons pas à le voir aux prises avec ces deux journalistes thermidoriens.

Il serait trop long, et trop peu intéressant pour l'époque où nous vivons, de rapporter ici cette foule d'arguments dont Babeuf remplit quotidiennement sa feuille pour justifier le titre qu'il lui avait donné : la liberté de la presse fut tous les jours le texte de ses incessantes préoccupations.

« Il faut avouer que les nobles et les prêtres constituants de 1789, écrivait-il dans son *cinquième* numéro, n'étaient que des antagonistes bien faibles contre la presse, en comparaison de ceux que nous avons aujourd'hui à combattre, puisque le procès, dans ce temps-là, n'a, à beaucoup près, autant duré, et qu'un mot de Mirabeau a suffi pour le décider. Il y avait aussi alors des gens qui voulaient la liberté de la presse *limitée ;* mais on se servait d'une autre expression : c'était celle de *restreinte*. Il suffit à Mirabeau de dire qu'on ne pouvait pas restreindre un droit, mais seulement réprimer l'abus de l'exercice de ce droit... Il n'en fallut pas davantage pour rétablir, dans la déclaration des droits, l'article de la liberté des opinions et de la presse, sans aucune limitation ni restriction.

« Croira-t-on qu'il se soit trouvé des hommes assez osés pour

dire au peuple français : Vous ne méritez pas encore qu'on vous accorde l'entière faculté de penser et d'écrire ; vous n'êtes qu'un composé d'idiots qui vous laisseriez entraîner par le premier prédicateur insensé qui vous proposerait un roi. Et quel est celui qui ose tenir ce langage au premier peuple du monde? Est-ce toi, Car...[1], qui as fait respecter le nom français par tous les peuples de l'Europe? Est-ce toi qui as porté nos armées victorieuses en Espagne, en Italie, en Allemagne, dans la Belgique et la Hollande? Est-ce toi, ou sont-ce les baïonnettes des Français qui ont fait pâlir les tyrans sur leurs trônes? Vil calomniateur du peuple, apprends que ce n'est pas pour établir un roi que nous avons, pendant cinq ans, prodigué nos biens, nos sueurs, notre sang ; apprends que c'est le comble de l'impudence de dire à un peuple qui, par cinq ans de sacrifices et d'efforts, a fait triompher les principes de la liberté, qu'il n'est pas en état de raisonner sur ces principes et de les apprécier... Inquisiteurs de la pensée, vous déguisez mal vos alarmes, et vous ne tromperez personne par les prétextes dont vous vous enveloppez ! »

Bientôt on vit Babeuf crier : *A bas les dictateurs !* et essayer de démontrer le vice de l'institution des comités de gouvernement : puis chercher à prouver que le gouvernement révolutionnaire était la dictature elle-même : ce que le peuple savait fort bien. On le vit encore prendre chaleureusement le parti du club de la salle des électeurs contre les jacobins, et toujours pour se montrer conséquent avec ses idées sur la liberté indéfinie de la presse.

« Que d'autres fassent rire en sondant les plaies de la patrie, disait-il en attaquant le rédacteur du *Journal universel;* qu'ils mettent les malheurs publics en vaudevilles, battent la tyrannie par des calembours et les tyrans avec des épigrammes; qu'ils caressent le goût français, et réveillent l'ancienne frivolité nationale qui usait, par un trait satirique, son ressentiment contre les auteurs de ses plus grands maux, *et tout finissait par des chansons :* je ne sais pas chanter, moi, ni provoquer à chanter quand la patrie est malade, parce que je donnerais trop beau jeu aux traîtres, qui diraient comme cet ancien fripon cardinal : *Ils chantent, ils payeront.* Force et gravité me semblent mieux convenir au ton à employer avec des républicains outragés dans leurs droits, dans leur dignité, dans les principes conservateurs de leur indépendance. C'est les réveiller qu'il

[1] C'est probablement au fameux Carrier que Babeuf s'adresse ici.

faut, et non atténuer, par des distractions agréables, les dispositions à venger leur injure; c'est faire trembler les lâches, et non leur laisser croire qu'ils en seront quittes pour être voués au ridicule. »

Les jours suivants, on voyait Babeuf stimuler la Convention nationale, et l'encourager à compléter la révolution du 10 thermidor.

« Où est donc la Convention? s'écriait-il sous la date *de la fête des Vertus, premier jour des sans-culottides de l'an II;* où sont les suites de ces dispositions manifestées pour mettre fin au règne du crime et pour faire triompher la justice? Que fait cette masse de sénateurs, à laquelle on accorde des lumières et des vues droites, qu'on dit n'avoir été rendues si longtemps nulles que par la compression qui a tout asservi? Qu'attend-elle pour se prononcer? Elle a fait le 9 thermidor. Veut-elle ôter l'apparence de la vertu à ce mouvement univoque qui a fait tomber le tyran et ses premiers complices? Laissera-t-elle dire qu'elle ne l'a fait que pour son propre salut, et encore forcée par l'impulsion et le seul courage du désespoir, à la vue d'un danger immédiat?... »

Babeuf, qui avait déjà attaqué Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et la plupart de leurs amis, consacre l'un de ses numéros à *crayonner l'histoire complète du barérisme*. Il y reproche à Barère la versatilité de ses opinions, et il avait assez beau jeu. « En attendant qu'un reste apparent de puissance lui soit enlevé, et qu'elle ne puisse plus dérober à la vue et à l'ouïe de ses concitoyens les pièces, monuments terribles qui l'accusent, je recueille pour l'histoire, disait-il, ces importants monuments : mes feuilles deviendront les archives, le dépôt sacré des preuves qui détermineront la condamnation de tous ceux qui ont négocié, à leur profit, la liberté, les biens et le sang de la République... »

Cependant Babeuf ne se dissimulait pas la gravité des circonstances au milieu desquelles la République se trouvait. « Il existe, s'écriait-il le 1er vendémiaire de l'an III, deux partis bien prononcés : l'un, en faveur du maintien du gouvernement de Robespierre; l'autre, pour le rétablissement d'un gouvernement étayé exclusivement sur les droits éternels de l'homme, reconnus par notre sublime déclaration [1]. Nous nous sommes déjà avoués franchement pour être de ce dernier parti.

[1] Babeuf oublie de compter ici le parti des contre-révolutionnaires, parce qu'il se cachait encore sous le masque du républicanisme; c'était ce parti qui travaillait à diviser les vrais républicains pour profiter de leurs fautes.

« Une lutte très-sérieuse, décisive même pour la liberté, paraît devoir incessamment s'engager entre nos adversaires et nous. Comme, avant de commencer tout combat, il est de la prudence de bien connaître ses forces, je crois important de calculer les nôtres, pour mettre chacun de nos cofactieux à portée de juger si nous pouvons nous présenter au champ avec quelque espoir de triompher. »

Et Babeuf passait alors en revue les diverses troupes qui militaient sous la bannière des *défenseurs des droits de l'homme*, dont il se considérait comme le porte-drapeau.

« Non, s'écriait-il, il n'y a rien à craindre des mouvements et des dispositions en apparence effrayantes de la société mère; je maintiens, moi, que tous ces efforts gigantesques ne sont que des signes d'agonie... Tout cela n'annonce autre chose que le délire, que l'état déplorable d'un être aux abois qui ne sait plus où donner de la tête, et qui, dans ces débats spasmodiques, s'en prend à tout ce qu'il rencontre, et n'agit que dans les extrêmes... Je maintiens, de plus, que l'époque n'est pas éloignée où ce sera une injure que de dire à quelqu'un : *Tu es jacobin...* »

— « Je ne démentirai point les titres de *général de la liberté de la presse*, et d'*Attila des robespierristes* que vient de me donner un journaliste, ajoutait-il plus loin. Insensiblement j'aguerrirai ces soldats timides qui semblent encore voir l'ombre de Maximilien l'exterminateur; je les accoutumerai au feu; je les conduirai jusqu'au pied de la brèche, et je ferai d'eux des vainqueurs... »

— « Rappelons toujours à nos soldats, disait-il encore, que c'est le complément du 9 thermidor que nous poursuivons; que ce jour n'est pas digne du nom de jour révolutionnaire, quand il n'a abattu que quelques tyrans; qu'une vraie révolution ne se composera que du rapprochement de cette journée avec celle où nous détruirons la tyrannie, en relevant nos principes sacrés renversés et profanés par elle... »

Ainsi qu'on vient de le voir par ces fragments, Babeuf ne s'annonça d'abord que comme l'un de ces ennemis de la tyrannie qui voulaient le complément de la journée du 10 thermidor; et tout en réclamant la plus vaste extension des libertés publiques, il parut, aux yeux des jacobins et des montagnards partisans du gouvernement révolutionnaire, un désorganisateur, l'un de ces libellistes contre-révolutionnaires qui, disait-on, voulaient assassiner la République avec les armes de la liberté. Tant que son journal porta le

titre de *Défenseur de la liberté de la Presse*, c'est-à-dire durant le premier mois de l'existence de cette feuille, Babeuf fut rangé parmi les écrivains réactionnaires qui gravitaient autour de l'*Ami des Citoyens* et de l'*Orateur du Peuple*; et ce reproche, que lui adressaient les anciens jacobins, parut d'autant mieux mérité que Babeuf n'avait déjà que trop accueilli dans sa feuille les diatribes que d'autres écrivains lançaient journellement contre le passé, dans des vues qui n'étaient ni aussi pures ni aussi désintéressées que celles du *Défenseur de la liberté de la Presse*.

Arrivé à son *vingt-troisième* numéro, Babeuf abandonna le premier titre de son journal, et l'intitula : LE TRIBUN DU PEUPLE, *ou le Défenseur des Droits de l'Homme*, en continuation du *Journal de la liberté de la Presse*, par GRACCHUS BABEUF; et il lui conserva cette épigraphe, qu'il avait adoptée depuis quelques jours :

Le but de la société est le bonheur commun. (*Droits de l'Homme*, art. Ier.)

Le rédacteur du *Tribun du Peuple*, voulant justifier ces changements, annonçait que l'arme étant bien assurée dans ses mains, il allait faire front aux usurpateurs des droits de l'homme, avec une nouvelle qualité analogue au rôle vigoureux qu'il se sentait le courage de soutenir dans la lutte déjà engagée.

« Je justifierai aussi mon prénom, ajoutait-il. J'ai eu pour but moral, en prenant pour patrons les plus honnêtes gens, à mon avis, de la république romaine, puisque ce sont eux qui voulurent le plus fortement le *bonheur commun*; j'ai eu pour but, dis-je, de faire pressentir que je voudrais comme eux ce bonheur, quoique avec des moyens différents... On sait que tous ceux qui se sont montrés sur notre théâtre avec des noms des grands hommes n'ont pas été heureux : nous avons envoyé à l'échafaud nos *Camille*, nos *Anaxagoras*, nos *Anacharsis*; mais tout cela ne m'intimide pas... Je me dis heureux par avance si, comme mes patrons, je dois mourir martyr de mon dévouement... »

Pendant quelques jours, Babeuf continua d'attaquer les jacobins, la queue de Robespierre et jusqu'à la Convention nationale. Il commençait même à douter des intentions de Fréron et de Tallien, quand tout à coup son imprimeur, le député Guffroy, rompit l'association qui existait entre eux, lui refusa ses presses, et empêcha par là le 27e numéro du *Tribun du Peuple* de paraître. Babeuf, qui

se crut persécuté, se cacha ; mais, préalablement, il se mit sous la protection de la *société électorale*, à laquelle il envoya le manuscrit de ce 27e numéro, avec prière de le publier elle-même ; ce qui eut lieu.

Or, ce numéro n'était plus un simple journal de 8 pages, mais bien une brochure de 24 pages, dans laquelle, après avoir jeté un long cri de détresse contre toutes les oppressions, Babeuf examine si Fréron et Tallien sont vraiment les amis de la liberté. Puis, s'adressant à tous les défenseurs des droits de l'homme, il leur dénonce la conduite de Guffroy, la proscription du *Tribun du Peuple*, ainsi que celle du président du club Électoral.

« La coïncidence des mesures prises contre l'excellent défenseur du peuple Legray, l'identité du moment de leur exécution, à son égard et au mien, disait Babeuf, m'a donné, avec raison, je crois, lieu de penser qu'on nous regardait comme des conspirateurs communs. Plus indigné qu'épouvanté de l'audace de la tyrannie, j'ai été déposer mes sentiments d'horreur dans le refuge de la famille de l'Ami du Peuple ; j'ai senti le mouvement involontaire qui me poussait, dans ma détresse, vers le sanctuaire de la liberté... »

En effet, Albertine Marat, sœur de l'Ami du Peuple, lui donna une lettre pour Fréron, en faveur de Legray, président du club Électoral, pour lui recommander celui que l'on considérait comme la victime de la plus insigne oppression ; et Babeuf inséra cette lettre dans son numéro 27.

Guffroy, inculpé par Babeuf, se défendit en publiant, de son côté, un écrit intitulé : *Soufflet à l'Imposture, par la Presse libre*. Il reproche à son ancien associé de s'être abandonné à une exagération qu'il ne voulait pas encore croire coupable, mais qui lui paraissait nuisible à la chose publique.

« Je reconnais les principes que la Convention professe, lui disait Guffroy, ceux que le peuple français tout entier ose professer depuis que la Convention a tué le terrorisme ; je les reconnais, dis-je, dans la page 3 de ton numéro 26 ; mais je ne trouve, dans le reste de tes idées, que contradictions *palpables*, qu'erreurs *blâmables* dans un homme éclairé. D'autres pourraient y trouver de la perfidie ; car c'en serait une, si tu avais l'intention de présenter le poison des agitations populaires dans la coupe sacrée des droits de l'homme. »

— « Lorsqu'on aime passionnément sa patrie, répondit indirec-

tement Babeuf dans un avis qu'il donnait à la Convention : lorsqu'on a vu, pendant cinq ans, un peuple généreux faire tous les genres d'efforts et de sacrifices pour la rendre libre ; et lorsque, fixant le résultat, on n'aperçoit qu'*oppression*... il est difficile à l'homme courageux qui n'a pas fait en vain le serment de *vivre libre ou de mourir*, de prendre, en soulevant le voile de cette oppression, d'autres accents que ceux de l'indignation et du dévouement républicain, qui ne connaît plus de ménagements, plus de circonspection politique, qu'aucun danger ne peut contenir auprès de celui de la perte de la liberté. »

Voilà donc Babeuf sans imprimeur, et obligé lui-même de se cacher. Mais des hommes de sa trempe ne savent point se rebuter. Babeuf s'était déjà fait de chaleureux amis parmi ceux des républicains qui voyaient avec chagrin la marche contre-révolutionnaire des meneurs de la Convention. Ces amis l'encouragèrent de leurs conseils et de leur bourse [1]. Mais, malgré tous ces efforts réunis, il fut impossible au *Tribun du Peuple* de paraître régulièrement tous les deux jours ; il se vit même forcé de mettre des intervalles assez longs entre ses numéros : ils ne se suivirent plus qu'à des distances de quinze, vingt jours, un mois même. Ce fut ainsi que, du 4 pluviôse an III au 5 ventôse de l'an IV, il ne put faire paraître que 11 numéros, du 30e au 40e.

Mais ces numéros n'étaient plus de simples demi-feuilles de 8 pages ; chacun d'eux devint une brochure de 24, de 30 pages, et jusque de 60 pages et plus. Ces brochures, imprimées en caractères extrêmement fins et serrés, contiennent chacune un demi volume de matières ; ce qui prouve que la plume infatigable de Babeuf surpassa celle de Marat. Non-seulement Babeuf écrivait ainsi des livres tous les mois, mais il entretenait encore une vaste correspondance avec tous les points de l'empire ; car le *Tribun du Peuple* était devenu une autorité pour tous les patriotes mécontents, surtout depuis ses persécutions.

En rapport avec une foule d'hommes aussi ardents que lui, Babeuf ne tarda pas à modifier ses idées, et à concevoir un vaste plan de réformation, dont nous parlerons bientôt.

Nous l'avons vu d'abord attaquer la mémoire de Robespierre,

[1] La correspondance saisie chez Babeuf prouve que les patriotes du département de la Somme s'étaient cotisés pour contribuer à la publication du *Tribun du Peuple*. Il s'en montrait glorieux.

Dès le mois de nivôse de l'an III, il commence à reconnaître qu'il y avait chez cet homme célèbre et chez les autres vaincus de thermidor des principes et des vertus; il proclame même hautement qu'ils ont été immolés par le crime, par les ennemis du peuple, qui, disait-il, avait perdu ses meilleurs amis dans cette catastrophe. Babeuf se console cependant en considérant le nombre de bons patriotes qui siégent encore à la Convention.

Quant au parti réactionnaire, à Tallien, à Fréron, sur les intentions desquels il convient qu'il s'est trompé, il leur déclare une guerre éternelle.

Il faut lire le 29e numéro du *Tribun du Peuple* pour comprendre la colère de Babeuf contre les *traîtres* qui assassinent la République, et contre les intrigants et les fripons qui les secondent. Après avoir examiné les deux partis qui luttaient alors au milieu de l'arène conventionnelle, dont l'un, disait-il, veut une république bourgeoise et aristocratique, tandis que l'autre entend qu'elle reste toute populaire et démocratique; dont l'un veut la république d'un million qui fût toujours l'ennemi, le dominateur, l'exacteur, l'oppresseur, la sangsue des vingt-quatre autres millions; du million qui se délecte depuis des siècles dans l'oisiveté, aux dépens de nos sueurs et de nos travaux, et dont l'autre parti veut la république pour les vingt-quatre derniers millions, qui en ont fondé les bases, les ont cimentées de leur sang; qui nourrissent, soutiennent, pourvoient à tous les besoins de la patrie, la défendent et meurent pour sa sûreté et sa gloire, Babeuf démontre que le premier parti veut, dans la république, le patriciat et la plèbe, qu'il veut y placer un petit nombre de privilégiés et de maîtres, gorgés de superfluités et de délices, et le grand nombre réduit à la dure situation des ilotes ou des esclaves: tandis que l'autre parti veut pour tous, non-seulement l'égalité dans les droits, l'égalité dans les livres, mais encore l'honnête aisance, légalement garantie, de tous les besoins physiques, de tous les avantages sociaux, en rétribution juste et indispensable de la part de travail que chacun vient fournir à la tâche commune.

C'est ainsi qu'il commence à développer sa doctrine du *bonheur commun*, seul but, assure-t-il, que la société puisse avouer hautement.

Babeuf, qui se félicite de ce que ces deux partis existent encore dans la Convention, fait des vœux pour qu'ils se dessinent mieux.

« C'est depuis qu'il règne cette apparence d'accord et d'intelli-

gence dans notre sénat; c'est depuis que le parti patricien triomphe, que nous avons eu, dit-il, tant de mauvais décrets.

« C'est lorsque chaque article de notre code ne sortait qu'aux lueurs des éclairs et au bruit du tonnerre, aux mouvements animés des deux partis combattant avec vigueur, et aux cris libres de tout le peuple attentivement surveillant; c'est alors, dis-je, que nous avons reçu ces lois populaires, bienfaisantes, et portant le caractère de la véritable démocratie... »

Et Babeuf se complaisait à mettre sous les yeux des députés patriotes les choses sublimes qu'ils avaient faites et les lois populaires qu'ils avaient rendues pendant tout le temps où l'amour de la patrie les avait enflammés.

« Autant on se reporte avec satisfaction sur le tableau de vos opérations louables, ajoutait-il, autant on se traîne avec douleur sur la peinture opposée, œuvre de la faction patricienne que vous devez renverser, ou périr, mandataires plébéiens ! »

— « Français, disait plus loin le rédacteur du *Tribun du Peuple* après avoir fait connaître le mobile de la conduite des réactionnaires, vous êtes revenus sous le règne des c..... Les Pompadour, les Dubarri, les Antoinette revivent, et ce sont elles qui vous gouvernent; c'est à elles à qui vous devez une grande partie de toutes les calamités qui vous assiégent et la rétrogradation déplorable qui tue votre révolution. Il est temps que la France sache ce que c'est qu'une Gabarrus, femme Tallien; il est temps qu'elle sache ce que c'est qu'une Comtat qui mène Legendre, une marquise de Rohan, qui dicte ses lois à Bentabolle; il est temps que notre patrie sache ce que sont d'autres créatures sorties des antres de l'aristocratie pour influer sur la conduite du gouvernement... Lâches plébéiens, poursuivait le *Tribun* en s'adressant aux députés qu'on voyait alors dans les salons des contre-révolutionnaires, qu'avez-vous fait ? Vous ne voyez pas que ces patriciennes éhontées, ces aventurières de noble race, qui vous font aujourd'hui l'honneur de se prostituer dans vos bras roturiers, vous étoufferont dès qu'avec vous elles seront parvenues à rétablir l'ancien régime... Vous fûtes républicains, et vous ne rougissez pas aujourd'hui de vous montrer en Sardanapales aux spectacles, d'y conduire Sémiramis, et de lui faire cueillir les honteux hommages d'une foule d'esclaves[1] ? Croyez-

[1] Lorsque madame Tallien arrivait au spectacle, la jeunesse dorée de Fréron, qui régnait alors au parterre, applaudissait *Notre-Dame de thermidor*.

vous ne jamais rendre compte au peuple? Que ferez-vous du décret qui oblige chaque fonctionnaire public de faire connaître l'origine de la fortune qu'il a acquise pendant la Révolution? Mais vous n'irez pas loin; non. Autrefois Samsons, vous avez confié aux Dalilas le secret de votre force; vous vous êtes laissé couper les cheveux : les Philistins vous terrasseront! »

Au milieu de ces récriminations, qui ne peignent pas mal l'époque thermidorienne, Babeuf commença à jeter les bases de sa doctrine. Nous disons sa doctrine, parce que l'idée du *bonheur commun* qu'il émet dans son *Tribun du Peuple* s'est identifiée avec le rédacteur et le journal, quoiqu'elle appartînt à une foule d'autres patriotes qui travaillèrent longtemps à en établir les théories, avant d'essayer de la mettre en pratique.

Mais que d'obstacles ne rencontra-t-il pas pour continuer sa feuille! Babeuf en fuite avait vu sa femme arrêtée comme distributrice, son bureau d'abonnement détruit, et son imprimeur refusant de lui continuer son concours. Il ne se découragea pas encore.

« Les bons patriotes qui ont remarqué avec satisfaction le plan de mon journal, disait-il dans ses 29e et 30e numéros, considèrent avec peine les suspensions auxquelles des tracasseries toujours nouvelles me forcent; ils ont craint que les retards successifs dans lesquels ces entraves me jettent ne leur fassent perdre des parties essentielles d'une suite d'observations sur la marche journalière du gouvernement, qu'ils regardent comme importantes par leur caractère d'extrême véracité et d'application toujours étroitement serrée aux principes. Qu'ils s'attendent que mon coup d'œil censorial ne leur laissera rien perdre; qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, ils auront, de ma main, le relevé très-complet, très-chronologique des bévues et des malveillances des gouvernants; qu'ils soient certains que je ne craindrai jamais de grossir le volume de ma feuille, toutes les fois que le cas l'exigera, et que j'irai toujours reprendre le récit où je suis resté. C'est ma tâche de recueillir, pour transmettre à la postérité, la vérité nue, toute la vérité sur les hommes et leurs actes. Si je ne la remplissais point, peut-être par les soins du mensonge soudoyé, nos neveux jugulés ignoreraient en partie par qui et comment ils seraient parvenus à l'être.

« Réveillez-vous, écrivains patriotes[1]; aidez-nous à dévoiler les

[1] Les principaux journaux qui marchaient alors sur la même ligne politique que celui de Babeuf

coupables efforts des factions scélérates. Sois des nôtres, courageux Audouin, toi que je sermonnai lorsque je crus que tu t'écartais de la voie droite : le patriote n'a point de fiel; il poursuit les mauvaises maximes, les principes erronés, et non les hommes. »

Une circonstance qui mérite d'être remarquée dans la vie de journaliste de Babeuf, c'est qu'au moment où il embouchait la trompette pour réunir autour de lui les écrivains sincèrement démocrates, ce publiciste était, comme autrefois Marat, invisible et introuvable [1].

« On s'abonne pour ce journal, écrivait-il au bas de son 30e numéro, au *bureau que les patriotes trouveront bien*. Les aristocrates se donneraient des peines inutiles pour le découvrir. La souscription est de 50 livres pour un an, ou plutôt pour 180 numéros, qui formeront 1440 pages. » En effet, à partir du 27e numéro, Babeuf, qui jusqu'alors avait mis à chacune de ses feuilles la pagination qui lui était propre, compta le nombre des pages dont se composaient les 26 numéros antérieurs, et commença le numéro suivant par une pagination collective. Ainsi, dans les collections de cette feuille, si rare aujourd'hui, on sautera de la page 12 du 26e numéro à la page 209 qui commence le numéro 27, sans qu'il y ait aucune lacune réelle. L'année suivante, c'est-à-dire après avoir donné à ses souscripteurs les 1440 pages promises, Babeuf recommença la pagination. En ventôse de l'an IV, le prix de l'abonnement à ce journal fut porté à *cinq cents livres*; il avait par conséquent décuplé, tant la monnaie républicaine était alors en défaveur!

Tous les numéros du *Journal de la liberté de la Presse* contiennent un sommaire, fait sans doute pour les colporteurs. Mais, du moment où Babeuf donna à sa feuille le titre de *Tribun du Peuple*, ces sommaires prirent une telle extension, qu'ils contiennent à eux seuls deux et même trois pages en petits caractères; en sorte que nous serions obligé de remplir cinq à six de nos propres pages si nous voulions en transcrire un seul. Nous nous bornerons à donner une idée de ces programmes par quelques citations. Voici comment s'annonce celui *du 4 pluviôse, l'an III de la République une et démocratique* :

étaient le *Défenseur des Droits de l'Homme*; l'*Ami du Peuple*, rédigé par Lebois; l'*Éclaireur*, et le *Journal universel*, d'Audouin.

[1] On trouvera, dans le 29e numéro du *Tribun du Peuple*, une notice biographique sur Babeuf, par laquelle il répondait aux attaques dirigées par ses adversaires contre sa vie.

« Nouvel engagement du *Tribun du Peuple* de conserver à son « journal le *franc parler indéfini*, qui fera connaître toutes les utiles « vérités, et dévoilera tous les scélérats et toutes les scélératesses. « — Preuves que Coblentz a son sénat à Paris ; que ses intérêts et « ceux des émigrés y sont, depuis quelque temps, presque exclusi- « vement plaidés au palais national, et que la plupart des décrets « sont arrêtés en Allemagne avant de l'être en France. — Amnistie « de tous les émigrés, y compris Stanislas-Xavier et Louis-Philippe « Capet.—Fin, cependant, de la mode des flagorneries par les sec- « tions de Paris. Mention honorable de quatre d'entre elles qui ont « été réclamer à la Convention la constitution démocratique de « 1793. Rage du parti *fréroniste* à la vue de cette démarche. — « Plan de Fréron pour former une nouvelle Vendée dans le Haut « et Bas-Rhin. Il se déclara clairement en faveur du peuple d'*hon-* « *nêtes gens* contre le peuple *sans-culotte*. Il menace d'abord « de coups violents. Il provoque ensuite directement son peuple « doré à l'assassinat du véritable peuple ; il fait craindre de pro- « chaines vêpres siciliennes, ou quelque Saint-Barthélemy ; il con- « seille les stylets espagnols, et indique la manière de s'en servir. « Premiers essais de sa troupe de *mignons*. — Acceptation par le « peuple sans-culotte de la guerre civile, dont le peuple culotté, do- « cile à la voix de l'infâme Fréron, est l'agresseur. — Problèmes « à résoudre entre les diverses factions : *Quel est le gouvernement* « *qui sera donné à la France? Que fera-t-on du fils de Capet?* — « Nouveau tribunal révolutionnaire. Police des tribunes de la Con- « vention. Nouveau terrorisme établi par les ennemis des prétendus « terroristes. Signes de faiblesse des gouvernements ; signes carac- « téristiques du sentiment de leurs forces par les gouvernés. Le « peuple apprend à distinguer ses amis de ses ennemis, etc., etc. « —Nouveaux engagements importants contractés par le *Tribun* en « faveur du peuple, etc., etc. »

Ces sommaires, dont nous ne donnons ici qu'un mince échantillon, résumaient fort bien chaque numéro, et pouvaient servir de stimulant pour les faire lire : chacune des phrases de ces annonces se trouvait ensuite développée dans le corps de l'ouvrage.

« Depuis une décade, y lit-on, les intérêts des émigrés sont à peu près à l'ordre du jour dans l'assemblée conventionnelle. Le congrès de tous les assassins de leur patrie a-t-il envoyé sa procuration générale à un grand nombre des députés de la République,

et ceux-ci ont-ils préféré ce mandat honteux à celui qu'ils avaient reçu de l'honorable confiance du peuple souverain?... Lâches coquins! n'ajoutez donc point la dernière insulte en vous flattant d'avance que la fin de votre œuvre sera aisée, parce que, dites-vous, vous n'avez à museler que des *oisons*. Impertinents scélérats! il n'en sera point ainsi... Tremblez, la moitié du triomphe est déjà assurée quand le crime est découvert. Non, le peuple français ne sera point esclave; cela est impossible. Nous vous voyons; vos trames sont à nu: achevons de tirer le rideau, nous allons très-clairement vous montrer au peuple sous la forme d'une longue chaîne de fripons, qui vous tenez par la main, sans interruption, depuis Coblentz jusqu'au palais national... »

— « Le peuple au surplus, ajoutait Babeuf, le peuple, que nous aimons, peut compter qu'il a des sentinelles et des défenseurs que la mort seule peut lui détacher. Le dévouement de Décius n'est rien; c'est la persévérance d'Horace qui est tout. Je ne connais de bon soldat que celui qui meurt les armes à la main. Je fais le serment que si la patrie devait périr, son dernier moment me verrait combattre pour elle à ma manière, et me montrer le dernier orné des trois couleurs à la face des esclaves et des cocardes blanches. Ou si auparavant la scélératesse m'atteignait, et que, pour sa plus grande utilité, elle me destinât à l'échafaud, je m'y réserve un rôle et une attitude encore inusités depuis la fondation de la République; et le souvenir des circonstances de ma mort suffira, quand même la liberté viendrait à être anéantie, pour la réveiller dans tous les cœurs, et pour la ressusciter. »

Que des écrivains incapables de comprendre la généreuse exaltation, le noble dévouement du tribun Gracchus Babeuf, l'aient traité d'extravagant, de fou, et, sans l'avoir lu peut-être, l'aient jugé, du haut de leur dédaigneuse supériorité, à peine digne de l'attention de l'historien; que d'autres, ne connaissant le tribun de l'an IV que par les rapports du ministre de la police ou par les messages du Directoire aux conseils, l'aient gratifié des épithètes d'*anarchiste*, de *démagogue*, de *terroriste*, de *buveur de sang*, qui lui sont prodiguées officiellement, et qu'ils n'aient eu que des regards de pitié pour ses plans de réformation, nous ne saurions nous ériger en juges de leurs opinions.

Mais, pour nous, quand nous examinons attentivement toute la vie politique de ce martyr de la liberté, de l'égalité et de l'humanité:

lorsque nous le voyons, comme Marat, rester pauvre pour conserver son indépendance, vivre dans les souterrains pour prêcher ses doctrines en face des contre-révolutionnaires acharnés à le poursuivre, faire généreusement le sacrifice de sa vie à la cause qu'il avait embrassée avec tant d'ardeur et qu'il travailla infatigablement à faire triompher; en présence de ces faits, il nous est impossible de ne point éprouver un sentiment d'admiration pour l'homme qui vécut comme Cicéron et mourut comme Caton.

Quant aux doctrines sociales dont le journal de Babeuf fut le proclamateur, comme il serait trop long de les exposer dans tous les détails qu'elles comportent, et que nous ne pourrions les examiner qu'en suivant la longue chaîne qui lie entre elles toutes les parties de cette législation extraordinaire, nous nous bornerons ici à engager ceux de nos lecteurs qui voudraient méditer le tout, à lire la *Conspiration pour l'Égalité*, racontée par Buonarroti[1], ou bien le *Système des Égaux*.

Le système de Babeuf et de ses amis politiques, si mal compris par les uns, plus mal apprécié par les autres, nous a toujours paru d'une application impossible ou au moins très-difficile avec les mœurs actuelles, et avec les idées transmises aux hommes par tant de siècles, où la force seule a eu le privilége de gouverner les nations. Le *système des égaux*, ayant pour objet le *bonheur commun*, serait au contraire d'une application beaucoup plus facile chez un peuple nouveau, où tous les essais pourraient se faire sans de trop grandes commotions. Là, personne ne peut en douter, un pareil système pourrait produire de grands bienfaits. Nous ne prétendons pas affirmer pour cela qu'un législateur populaire et hardi ne pût pas profiter d'un de ces moments où de profondes révolutions ébranlent les sociétés pour les reconstruire sur de nouvelles bases. Mais il ne lui serait guère donné qu'un jour pour opérer le *bien commun*, et le lendemain peut-être ses successeurs détruiraient pièce à pièce l'édifice qu'il aurait construit.

Robespierre et quelques autres penseurs de la Convention avaient évidemment tourné leur attention sur l'égale distribution des charges et des jouissances; obligés de respecter la propriété, ils prirent un moyen détourné, le seul peut-être qui eût pu les con-

1 La *Conspiration pour l'Égalité, dite de Babeuf*, que nous a fait connaître, dans tous ses détails, le célèbre Buonarroti, a été imprimée à Bruxelles en 2 volumes in-8°. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Lairtullier, auteur des *Femmes célèbres de la Révolution*.

duire à leur but, s'ils eussent gouverné longtemps : les emprunts forcés, l'impôt progressif, le milliard promis aux défenseurs de la patrie, le partage des biens nationaux entre les citoyens sans fortune, et l'éloignement des riches des emplois rétribués, auraient fini par faire passer le superflu entre les mains de ceux qui manquaient du nécessaire ; mais tous ces moyens n'offraient point une législation durable, et d'ailleurs leur application n'était pas sans de nombreux inconvénients.

Le *système des égaux*, médité par Babeuf et proclamé hautement dans son journal, fut tout différent. Considérant la propriété individuelle comme la cause de la dégradation des masses prolétaires et de leur triste condition ; voyant, sous un autre nom, l'esclavage se perpétuer, même en France et après la Révolution, par l'asservissement forcé du pauvre sous la verge du riche, Babeuf et ses amis comprirent que le funeste principe de tous les désordres qui affligeaient la société consistait uniquement dans l'inégalité des fortunes et des conditions, et, en dernière analyse, dans l'institution de cette propriété personnelle [1]. Convaincus que tant que cette inégalité existerait, une foule d'hommes, ravalés au-dessous de la condition humaine par les lois que les riches seuls font, ne pourraient jamais exercer leurs droits de citoyens, Babeuf et ses amis travaillèrent de toutes leurs forces à détruire cette inégalité.

Mais il leur fallut bien longtemps avant d'arriver à un corps de législation qui pût harmoniser tout leur système. Babeuf le jalonna dans sa feuille, malgré les obstacles qu'il ne cessait d'éprouver.

Violemment dénoncé par Tallien dans la séance du 10 pluviôse an III, Babeuf fut peint par ce député thermidorien comme un grand coupable mis en avant par d'autres plus coupables encore : il l'accusa de prêcher l'insurrection contre le gouvernement. Babeuf répondit à *Son Altesse le signor Talliano y Gabarrus*, qu'il prêchait en effet l'insurrection contre une faction violatrice des droits du peuple, et qu'il le faisait en vertu de la déclaration des droits de l'homme. (Numéro 32 du *Tribun du Peuple* [2].)

[1] Voyez Buonarroti.

[2] Nous sommes forcé d'avouer que nous avons trouvé ici une lacune dans la collection du journal de Babeuf, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le colonel Maurin, bibliophile éclairé, qui a passé trente années de sa vie à rassembler tous les journaux et autres écrits sur la Révolution française. Comme la plupart de ces ouvrages sont devenus fort rares, et qu'on n'en trouve qu'un très-petit nombre à la bibliothèque nationale, on doit penser combien d'hommes de lettres et d'historiens vont frapper à la porte du colonel Maurin. Quelque jaloux qu'il doive être à juste titre

Toujours poursuivi, Babeuf, que les forts de la halle avaient défendu au moment où il allait tomber entre les mains des huissiers, fut caché quelque temps au couvent de l'Assomption par son ami Darthé. Arrêté enfin, il fut envoyé dans la maison d'arrêt du Plessis, et ensuite dans celle d'Arras. Ce fut dans cette prison qu'il écrivit deux de ses plus chaleureux numéros. Babeuf s'y lia avec Germain, et tous les deux prêchèrent, dans la prison même, une croisade contre les *nouveaux tyrans qui assassinaient la République* et faisaient périr le peuple de misère. Ce fut encore dans cette prison que Babeuf reconnut ses torts envers Robespierre, et qu'il rendit à sa mémoire l'hommage qu'elle lui semblait mériter de la postérité. Babeuf se trouvait loin de Paris lorsque eurent lieu les journées de germinal et de prairial, si funestes au parti populaire. Le Tribun du peuple n'en fut pas découragé ; et aussitôt son retour dans la capitale, on le vit s'occuper avec la plus grande activité à mûrir ses projets de réforme. Ses idées se développèrent fortement alors, et l'on peut affirmer qu'il devint l'âme du parti qui préparait la grande révolution dans le gouvernement et dans les institutions. D'un côté, on voyait Babeuf travailler à faire détester le gouvernement des thermidoriens, tandis que d'autre part, il présentait ses doctrines politiques au peuple comme pouvant seules amener un soulagement durable aux maux qui l'accablaient alors. Non-seulement Babeuf eut la satisfaction de voir ses écrits recherchés et goûtés par le peuple, mais encore ne cessa-t-il de recevoir les adhésions les plus encourageantes de la part d'hommes éminents par leur instruction et leur patriotisme.

Ce fut dans ces circonstances que survint la journée du 13 vendémiaire. Babeuf examina scrupuleusement la conduite de la Convention pendant et après cet événement, et trouva que cette assemblée s'était montrée lâche en présence des ennemis de la République, et ingrate envers les patriotes à qui elle dut son salut.

Le gouvernement du Directoire est aussi examiné et apprécié à sa

de son trésor, M. Maurin n'en jouit pas en avare : il s'empresse d'être utile, et ouvre toujours avec la meilleure grâce sa précieuse bibliothèque à toutes les personnes qui lui sont recommandées par leurs travaux ; il leur prête même les livres les plus rares. C'est ainsi que M. Maurin a perdu quelques-uns des derniers numéros du journal de Babeuf, par une saisie que l'autorité fit faire chez un homme de lettres s'occupant des doctrines de ce publiciste. Déjà quelques-uns de ces numéros ont été remplacés, et bientôt la collection de ce journal sera recomplétée ; car le colonel Maurin, à quatre-vingts ans passés, a encore toute la vigueur de corps et d'esprit, toute l'activité, tout l'enthousiasme du jeune âge.

juste valeur dans le numéro 40 du *Tribun du Peuple* : Babeuf ne voit dans ce gouvernement qu'une sorte de royauté déguisée, avec les deux chambres et le *veto*; il prédit que le Directoire sera la préface de la révolution qui doit ramener le règne de l'aristocratie et des rois. On le voit néanmoins se réjouir d'une décision rendue par le jury en matière de presse, reconnue encore une fois illimitée, et il promet de mettre à profit cette latitude laissée aux écrivains pour parler avec moins de gêne des vices et des crimes du gouvernement.

« L'autorité judiciaire qui a prononcé l'absolution de l'Ami du peuple, disait Babeuf au sujet de cette décision, a peut-être, sans y prendre garde, et bien loin de ses vœux, consacré solennellement que prêcher le dogme du *bonheur commun* n'est point un crime. Elle a donc légitimé notre guerre des pauvres contre les riches, des plébéiens contre les patriciens, de ceux qui n'ont *rien* contre ceux qui ont *tout*? Elle nous a donc permis de démontrer, de proclamer hautement qu'il est conforme à l'équité première, fondamentale et éternelle, de prendre partout où il y a du *superflu* pour compléter partout où se trouvent des parts *insuffisantes*? Nous userons de cette permission. Nous prenons acte, et nous saurons profiter de ce précieux aveu des justiciers du gouvernement existant. Nous saurons nous ressouvenir qu'en présence de la tyrannie patricienne, et sans opposition de sa part, il a été reconnu que la justice du principe de l'*égalité réelle* n'est pas contestable... Nous continuerons donc d'amalgamer l'odieuse histoire de ce gouvernement, avec le plan de salut que nous offrons au monde... »

— « Nous avons une double marche à suivre pour miner l'édifice du crime, et pour jeter les fondements de la vraie justice, ajoutait plus loin Babeuf : faire détester les pouvoirs régnants, en découvrant à nu leurs continuels forfaits; et faire adopter le système de l'égalité réelle en en développant de plus en plus les charmes. Nous avons à joindre à cela le moyen de l'encouragement, par l'exposition ravissante du tableau des prosélytes nombreux et ardents qui viennent se ranger successivement autour de nos bannières sacrées.

« Si, pour perdre dans l'opinion publique les envahisseurs de tous les droits du peuple, ajoutait-il, ses affameurs, ses sangsues, ses tyrans, ses bourreaux n'étaient point un préalable utile avant les grandes mesures qui doivent substituer à ce régime affreux celui

du *bonheur commun*, nous ne nous occuperions pas des turpitudes et des scélératesses journalières de nos régulateurs; nous marcherions en ligne droite vers le temple de la félicité générale. On pourrait dire que les actes de nos souverains maîtres parlent assez d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de les commenter, et que les perpétuelles angoisses que le peuple en éprouve excitent tout naturellement sa haine la plus active et les sentiments de la moins équivoque exécration. Je réponds qu'il est pourtant encore nécessaire de stimuler l'ire du peuple et de l'éclairer sur des horreurs masquées, que, seul, il n'apercevrait pas. Il faut donc provoquer, réveiller ces mouvements de flamme, qui, dans les premiers jours de la Révolution, nous firent si aisément abattre une tyrannie de quinze siècles... »

Babeuf tint parole pendant tout le temps qu'il lui fut donné encore d'emboucher la trompette du *Tribun du Peuple* et de proclamer le règne du *bonheur commun*.

Bien des historiens ont cru, ainsi que le Directoire en a accusé Babeuf et ses amis, que leurs moyens d'*égaliser* les conditions des citoyens étaient dans cette loi agraire dont on a fait toujours un épouvantail pour ceux qui possèdent. Babeuf et ses coreligionnaires savaient très-bien que tous les législateurs qui, pour diminuer les ravages de l'inégalité, avaient eu recours au partage des terres, n'avaient opposé à un torrent impétueux que de faibles digues, toujours minées et renversées par l'action de l'avarice et de l'orgueil, auxquels le maintien du droit de propriété fournit constamment mille moyens de franchir tous les obstacles [1].

Partant de ce principe, que chaque individu apporte, en entrant dans la société, une mise égale, c'est-à-dire la totalité de ses forces et de ses moyens, les partisans des doctrines *babouvistes* établissaient que les charges, les productions et les avantages devaient être également partagés. Ils voyaient dans la *communauté des biens et des travaux*, c'est-à-dire, dans l'égale répartition des charges et des jouissances, le véritable objet et la perfection de l'état social, le seul ordre public propre à bannir pour toujours l'oppression, en rendant impossibles les ravages de l'ambition et de l'avarice, et à garantir à tous les citoyens le plus grand bonheur possible [2]. Ils tra-

[1] Buonarroti.
[2] *Idem*.

vaillèrent donc à démontrer l'injustice du droit de propriété individuelle sur la terre, et développèrent, dans divers écrits, la longue série des maux qui en avaient été les suites nécessaires.

Ces doctrines, que Babeuf proclamait hautement, et auxquelles s'associaient tous les jours non-seulement une foule de citoyens et d'écrivains, mais encore la plupart des anciens conventionnels montagnards, séduisirent et le peuple et l'armée. De toutes parts il arrivait à Babeuf des félicitations sur son courage, et des adhésions à ce que l'on considérait comme son système. Il faut lire son 40e numéro pour voir comme il se délecte à énumérer ces adhésions, arrivées de bien des départements et de divers individus attachés aux armées. Il est vrai que Babeuf les avait provoquées, dans son précédent numéro, en convoquant tous les *égaux de* 92 *à l'accroissement de la sainte ligue.*

A ceux qui lui disaient : *Tu dis vrai, Babeuf, tu as raison; tes principes sont incontestables; mais ton évangile est inexécutable*, le *Tribun du Peuple* répondait par ces mots :

« L'exécution est impossible, disent-ils ; c'est-à-dire que la nature qui, ayant donné aux individus de chaque espèce d'animaux les mêmes moyens de bonheur, ne serait contrariée par aucune espèce, est destinée à l'être par le seul animal appelé *homme;* c'est-à-dire que lui seul a dû lui donner invinciblement le démenti sur la volonté sage qu'elle a eue de donner le nécessaire et la suffisance à tous ceux de cette espèce; c'est-à-dire que toute l'intelligence dont elle nous a doués, et que nous prisons bien au-dessus de celle de tous les autres animaux, ne peut nous conduire à être aussi sages qu'eux, et à organiser un mode qui empêche que les gourmands et les parasites prennent la part de la majorité du troupeau; c'est-à-dire que cette majorité est condamnée à vivre malheureuse et affamée, et que le bonheur que la nature avait destiné pour tous est éclipsé à jamais par l'autorité supérieure de la minorité... Atomes! n'êtes-vous pas aussi les créatures sorties des mains de la nature?...

« Non, s'écriait Babeuf, vous en avez menti! Sa volonté sera faite. Non, non, le régime de l'égalité n'est point impraticable. Et c'est pour le démontrer au peuple que nous lui annonçons notre retraite instantanée.

« Que les démocrates ne soient pas en peine de nous, si nous sommes quelque temps sans leur donner signe de vie; c'est que nous allons élaborer, dans le silence, le plan d'exécution de ce

régime heureux. Nous reparaîtrons pour l'offrir brillant et enchanteur aux yeux de tous les amis du juste et de la vertu... »

A partir de ce jour, 5 ventôse de l'an IV, Babeuf ne publia plus que trois numéros de sa feuille, les 41e, 42e et 43e; mais il s'occupa activement avec ses amis Buonarroti, Darthé, Drouet, Rossignol, Félix Lepelletier, Ricord, Amar, Germain, Cazin, Philip, Drouin, Didier, Antonelle, Duplay, Parrein et tant d'autres patriotes, militaires ou civils, à organiser la conspiration qui devait renverser le Directoire, les conseils et la constitution de l'an III, pour les remplacer par une convention nationale et la constitution de 1793, comme moyens d'amener le règne de l'égalité parfaite et le bonheur commun. Rien de ce qui put faire détester le gouvernement faible et déconsidéré du Directoire ne fut négligé par Babeuf et ses coopérateurs. Beaucoup d'écrits continuèrent à circuler pour attacher le peuple et l'armée aux patriotes qui s'annonçaient comme les libérateurs de la patrie, les seuls amis de l'humanité. Les conjurés furent admirablement servis par les circonstances : la famine qui continuait à se faire sentir, la cherté et la rareté inouïe des objets de première nécessité, le complet discrédit des assignats, la misère du peuple, le dénûment des soldats, la rentrée d'un grand nombre d'émigrés, la présence à Paris d'une foule de chouans, l'insolence des jeunes aristocrates, le faste scandaleux et les mœurs dissolues des nouveaux enrichis, tout concourait alors à faire regretter au peuple le temps où des lois favorables l'avaient placé au premier rang. Sans les victoires de l'armée d'Italie, sur lesquelles le Directoire s'appuyait, nul doute qu'il n'eût été renversé alors par les successeurs des jacobins.

Babeuf, toujours obligé de se cacher, vit sa femme et ses enfants arrêtés et jetés dans les prisons, sans se laisser détourner de son but, qu'il continua de proclamer hardiment.

Un écrit qui parut alors sous le titre d'*Opinion d'un Homme*, écrit des plus remarquables, aurait suffi pour raffermir le *Tribun du Peuple* dans l'accomplissement de son dessein, s'il eût été nécessaire de stimuler un écrivain de son courage et de son énergie.

« Tribun, lui disait-on, la cause que tu plaides avec tant de raison, de chaleur et de courage n'est pas nouvelle. Il y a bientôt dix-huit siècles, le grave Strabon citait, en dépit des tribunaux de Tibère, dont il fut le contemporain, toute une nation avec laquelle tu t'es rencontré, sans le savoir peut-être : car on ne te laisse pas le loisir

de fouiller dans les bibliothèques. Mais tes livres sont la nature et ton cœur : ils en valent bien d'autres... »

Faisant ensuite allusion au procès qu'on avait intenté au *Tribun du Peuple*, l'auteur de cet écrit citait l'apologue du père de famille, qui avait *osé* dire au milieu des places publiques : *Le soleil luit pour tout le monde, et la terre n'est à personne.*

« Non, tribun, ajoutait l'auteur, le sang de trois millions d'hommes n'aura point coulé en vain dans l'espace de six années ; la plus mémorable de toutes les révolutions politiques n'aura point eu lieu pour nous reporter précisément à la même place où nous étions ; le nom saint d'*égalité* n'aura pas été prononcé en vain...

« Tribun ! tu reprends en sous-œuvre le bel édifice laissé trop longtemps à son ébauche par la Révolution française : tu en asseois les fondements d'une main hardie et ferme, ou plutôt tu le dégages des ordures amoncelées depuis tant de siècles, et tout récemment encore, sur les premières bases de la nature. Poursuis ta tâche sublime et honorable, pénible et périlleuse... Poursuis, et n'éparpille pas tes forces... C'est un beau crime que de conspirer pour le *bonheur commun.*

« Tribun, tu commences une révolution ébauchée par plusieurs grands hommes de l'antiquité et de notre âge. Tu as pour toi l'opinion de la partie saine du genre humain ; tu n'as contre toi que les âmes vénales ou des esprits malintentionnés. A ta droite, ne cesse de contempler Lycurgue, les deux Brutus, les deux Gracques, Mably, J. J. Rousseau, et quantité de bons esprits. Daigne à peine apercevoir, à ta gauche, les revenants de la monarchie et les sangsues de la République, des journalistes à gages, et des gouvernants qui, semblables aux augures de Cicéron, ne peuvent se regarder sans rire de leurs brillantes mascarades[1]. Marche dans la ligne droite de l'égalité ; continue ta mission : je n'en connais pas de plus belle que celle de rappeler les hommes au *bonheur commun !*

« Hélas ! nous en sommes bien loin encore ! Cette grande Révolution nous y fit un moment toucher du doigt. Un mauvais génie est venu nous écarter du bon principe. Notre patrie ne s'est élevée un instant au-dessus des autres nations que pour retomber sur elle-même, couverte de sang et d'ulcères. Le baume de l'égalité peut seul fermer ses plaies. »

[1] L'auteur faisait ici allusion au costume ridiculement pompeux que l'on avait donné aux membres du Directoire.

Tandis qu'on encourageait ainsi le *Tribun du Peuple*, Babeuf et ses amis, Antonelle et les siens, Rossignol et quelques autres anciens généraux de la Révolution, avaient enfin opéré une fusion, si longtemps différée, avec les conventionnels montagnards, à la tête desquels s'étaient placés Drouet, Amar, Choudieu, Ricord et quelques autres; et la conspiration contre le Directoire, après avoir été mûrie pendant longtemps, était au moment d'éclater. Quelques journalistes patriotes réunis à Babeuf n'avaient cessé de battre en brèche le gouvernement fondé par la constitution de l'an III; les armées avaient été *travaillées* par une foule d'écrits et d'émissaires. Quant au peuple de Paris, très-indisposé contre les *cinq sires*, on était facilement parvenu à lui faire regretter tout haut Robespierre, Saint-Just et Couthon, en lui apprenant des complaintes patriotiques, que répétaient, dans tous les lieux publics, une foule de chanteurs ambulants, et, entre autres, une jolie chanteuse nommée Sophie Lapierre[1], impliquée ensuite dans le procès de Babeuf[2].

Voici quelques-uns des couplets contre lesquels les tribunaux lançaient leurs réquisitoires :

DIX THERMIDOR.

1er *Couplet.*

Ah! pauvre peuple, adieu le siècle d'or;
N'attends plus que peine et misère :
Il est passé dès le dix thermidor,
Jour qu'on immola Robespierre.
Quand il vivait, il allégeait nos maux,
Il avait toute notre estime;
Les décemvirs, pour perdre ce héros,
L'accusent de leur propre crime.
Ah! pauvre peuple, etc.

---

1 Voyez les *Femmes célèbres de la Révolution*, par M. Lairtullier, livre fort curieux, où figurent une foule de femmes qui doivent rendre honteux bien des hommes de notre époque.

2 Le café des Bains chinois, situé sur le boulevard des Italiens, était le rendez-vous ordinaire des conjurés patriotes; et c'était là que Sophie Lapierre allait chanter, tous les jours, au milieu d'un nombreux auditoire.

QUESTIONS ADRESSÉES AUX DIVISIONS DE SOLDATS APPELÉES PAR LE DIRECTOIRE AUTOUR DE PARIS.

1er *Couplet.*

Défenseurs de la liberté,
Arrivant des frontières,
Venez-vous en cette cité
Pour enchaîner vos frères?
On nous assure que vos bras,
Armés pour nous défendre,
Si nous ne nous soumettons pas,
Nous réduiront en cendre.

CRI DES FRANÇAIS, PAR SYLVAIN MARÉCHAL.

1er *Couplet.*

Un code infâme a trop longtemps
Asservi tous les hommes;
Tombe le règne des brigands!
Sachons enfin où nous en sommes.
Réveillez-vous à notre voix,
Et sortez de la nuit profonde,
Peuples! ressaisissez vos droits,
Le soleil luit pour tout le monde! } *Refrain général.*

Il n'avait fallu pas moins de longs travaux, de correspondances actives et d'efforts de tout genre pour que tout ce qui était nécessaire au succès de la conspiration fût prêt [1]. Déjà bien des réunions préparatoires, dont le gouvernement avait eu une vague connaissance, s'étaient tenues entre les chefs des conjurés, et l'on allait agir, quand un faux frère, du nom de Grisel, dénonça le complot, et

1 La législation des égaux était préparée, et les proclamations étaient prêtes, ainsi qu'une foule de listes, au moment où le nouveau ministre de la justice, Cochon, fit arrêter la plupart des conjurés. Le code des égaux a été publié par Buonarroti, et les pièces saisies le furent par le gouvernement.

fournit au Directoire les moyens de s'emparer de Babeuf et de ses amis, ainsi que d'une partie de leurs papiers.

Du 19 au 20 floréal de l'an IV, la plupart des conjurés furent arrêtés et renfermés à l'Abbaye, au milieu de l'affliction du peuple et de la joie des classes élevées, qui poussaient déjà des cris de mort contre les *babouvistes*. Les plus compromis, au nombre desquels était Babeuf, furent transportés au Temple. C'est de là que le Tribun du peuple adressa au Directoire cette lettre fameuse, dans laquelle le prisonnier traitait de puissance à puissance avec les chefs du gouvernement.

« Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre! vous avez vu, leur disait-il, que mon parti peut bien balancer le vôtre! vous avez vu quelles ramifications immenses y tiennent! Je suis plus que convaincu que cet aperçu vous a fait trembler. Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la patrie de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte? Je ne le pense pas. Je motiverai comment mon opinion ne peut être suspecte... »

Le Directoire n'ayant pas voulu saisir l'occasion que Babeuf lui offrait de pacifier ainsi la France, le procès fut instruit, et les accusés renvoyés devant la haute cour nationale séant à Vendôme, attendu qu'il se trouvait parmi eux un député, Drouet.

Leur attitude fut constamment calme, digne, imposante. Babeuf surtout fit preuve de la plus grande énergie. Ses réponses aux questions qui lui avaient été faites par le ministre de la police, ainsi qu'à celles du jury, en furent constamment empreintes.

Tout en déclarant qu'on lui faisait trop d'honneur de le considérer comme le chef de la conspiration, il n'en assuma pas moins toute la responsabilité sur sa tête, en avouant, avec une sorte de gloire, qu'il l'avait approuvée, parce qu'elle lui paraissait légitime, et qu'à ses yeux, c'était un devoir rigoureux pour tous les hommes libres de conspirer contre un gouvernement criminel, violateur et usurpateur de tous les droits du peuple.

Le dernier jour Babeuf fut sublime. Dans une allocution ferme, mais touchante, adressée aux jurés, il fit entendre ces paroles :

« Si notre mort est résolue, si la cloche fatale a sonné pour moi, il y a longtemps que je suis résigné... Et tout bien considéré, que manque-t-il à ma consolation? Puis-je jamais attendre de finir ma carrière dans un plus beau moment de gloire?... J'aurai éprouvé,

avant ma mort, des sensations qui ont accompagné rarement celle des hommes qui se sont sacrifiés pour l'humanité... Quels sont ces hommes au milieu desquels je suis traité comme coupable? C'est Drouet, c'est Lepelletier!... O noms chers à la République! voilà donc mes complices!... Amis, vous qui m'entourez de plus près sur ces gradins, qui êtes-vous encore? Je vous reconnais : vous êtes presque tous des fondateurs, de fermes soutiens de la République; si l'on vous condamne, si l'on me condamne, ah! je le vois, nous sommes les derniers des Français, nous sommes les derniers des énergiques républicains... L'affreuse terreur royale va partout promener ses poignards! Ne vaut-il pas mieux emporter la gloire de n'avoir pas survécu à la servitude, d'être morts pour avoir voulu en préserver nos concitoyens?

« O mes enfants [1] (des larmes coulèrent de ses yeux), je n'ai qu'un regret bien amer à vous exprimer : c'est qu'ayant désiré fortement de concourir à vous léguer la liberté, source de tous les biens, je vois après moi l'esclavage, et je vous laisse en proie à tous les maux. Je n'ai rien du tout à vous léguer!!! Je ne voudrais pas même vous léguer mes vertus civiques, ma haine profonde pour la tyrannie, mon ardent dévouement à la cause de l'égalité et de la liberté, mon vif amour pour le peuple; je vous ferais un trop funeste présent. Qu'en feriez-vous sous l'oppression royale qui va infailliblement s'établir? Je vous laisse esclaves, et cette pensée est la seule qui déchirera mon âme dans mes derniers instants! »

— « Au moment où, d'après la déclaration du jury qui, abandonnant la question de complot, reconnut néanmoins la tentative de rétablir la constitution de 1793, le tribunal prononça la condamnation à mort de Babeuf et de Darthé, un grand tumulte se fait entendre, raconte Buonarroti; ces deux républicains se frappent ; on crie de toutes parts : *On les assassine!* Les spectateurs font un mouvement que cent baïonnettes tournées contre eux répriment bientôt. Les gendarmes saisissent les déportés, les menacent de leurs sabres, et les entraînent, avec leurs compagnons mourants, hors de la vue du public.

« Mais la faiblesse de leurs poignards, qui se cassèrent, ne permit pas aux deux condamnés à mort de s'ôter la vie. Ils passèrent une nuit cruelle dans les souffrances que leur causaient les blessures

[1] Toute la famille de Babeuf l'avait suivi à Vendôme, et se trouvait à l'audience.

qu'ils s'étaient faites : le fer était resté enfoncé près du cœur dans celle de Babeuf.

« Leur courage ne se démentit point ; et, forts de leur conscience, ils marchèrent au supplice comme à un triomphe. Près de recevoir le coup fatal, Babeuf parla encore de son amour pour le peuple, auquel il recommanda sa famille. Un deuil général couvrit Vendôme au moment où perdirent la vie ces généreux défenseurs de l'égalité. Leurs corps mutilés, que des barbares avaient fait jeter à la voirie, furent pieusement ensevelis par les cultivateurs des environs... »

ANACHARSIS CLOOTS.

anacharsis Cloots

Publié par la Société de l' Industrie Fraternelle.

CLOOTS,

L'UN DES RÉDACTEURS DE TOUS LES JOURNAUX PATRIOTES.

JEAN-BAPTISTE CLOOTS DU VAL-DE-GRACE, plus connu sous le nom d'ANACHARSIS CLOOTS, est né à Clèves, en 1755. Envoyé à Paris dès l'âge de onze ans, il fit de la France sa patrie adoptive, et parcourut ensuite l'Europe sous le nom d'ANACHARSIS, prodiguant partout son immense fortune, et proclamant ses principes. Nommé membre de la Convention nationale, en septembre 1792, par le département de l'Oise, il fut plus tard compris dans l'acte d'accusation des *hébertistes*, et mourut, comme eux, le 24 mars 1794.

Comment donner une idée suffisante, dans un simple article qui ne peut comporter de longs développements, de la vie politique et littéraire du célèbre Anacharsis Cloots, dont l'imagination réformatrice embrassait le genre humain tout entier? Ce sont de ces hommes qu'il est impossible de faire connaître autrement que par leurs œuvres; et Anacharsis a tant écrit!

Plusieurs années avant la Révolution, Cloots se mit en tête de réformer les gouvernements et les nations. Doué d'un esprit vif, entreprenant, d'une imagination chaleureuse, d'autant d'instruction que de facilité, et ayant une soif inextinguible de célébrité, celui qui prit de bonne heure le nom d'*Anacharsis* ne pouvait manquer de se faire remarquer. Ajoutons que, possesseur d'une fortune de plus de 100,000 francs de rente, le baron prussien, métamorphosé plus tard en sans-culotte, devait trouver bien des facilités pour arriver à la renommée.

Quelques années avant la Révolution française parut, comme ayant été imprimé à Londres, un livre étonnant d'audace; il était intitulé : *la Certitude des preuves du mahométisme* [1]. Ce livre,

[1] Un fort volume, accompagné de notes immenses, formant à elles seules la matière de deux volumes ordinaires.

publié sous le pseudonyme d'Ali-Gier-Ber, *docteur en théologie, et principal du collége d'Andrinople*, est une attaque des plus violentes contre toutes les religions établies par les hommes. Voici comment l'auteur le termine :

« La sorte de défiance que j'ai de mes faibles talents, une timidité que mon âge motive et justifie, m'ont longtemps tenu en suspens si j'imprimerais cet ouvrage ou non. Enfin, l'ardent amour du vrai et la réflexion suivante m'ont déterminé à parler devant mes juges.

« Ai-je frappé au but, ou ne l'ai-je point atteint? S'il est manqué, mon livre eût-il tous les ornements du style, toute la richesse de l'élocution, il ne vaut rien. Mais si, au contraire, l'ennemi que j'attaque est renversé; si je démontre ce que j'ai voulu prouver; si ma thèse triomphe, mon livre, péchât-il par ses accessoires, est bon et digne de voir le jour. Or, la conviction la plus intime, le sens commun le plus commun me disent que j'ai vaincu.

« Tout lecteur pénétrant se sera d'abord aperçu que cet ouvrage, qui manquait absolument à la république des lettres, est très-propre à opérer une révolution générale dans les esprits, puisqu'un principe fécond, d'où découle une chaîne de conséquences dirigées contre l'imposture, y attache à jamais l'erreur au char de la vérité. Un autre avantage : son utilité est de tous les pays et de tous les temps. A mille lieues d'ici, quelque système religieux qui naisse, quelque profondes racines qu'une secte puisse prendre désormais dans l'univers, mon ouvrage la foudroie jusque dans les entrailles de la terre. »

C'est par ce livre, au moins fort curieux, que débuta celui qui se posa comme le fléau de toutes les superstitions, et qui ne tarda pas à prendre le titre pompeux d'*Orateur du genre humain*.

On comprend déjà avec quel enthousiasme Cloots dut saluer la Révolution française : elle allait lui offrir les moyens d'accomplir ses projets. Aussi sa vie, déjà si active, le devint-elle encore beaucoup plus. Il ne cessa d'adresser des discours, des pétitions, des félicitations à l'Assemblée nationale constituante, en même temps qu'il remplissait successivement la plupart des journaux patriotes de ses harangues, de ses maximes, de ses vues révolutionnaires. Anacharsis voulait généraliser cette révolution; et l'Orateur du genre humain datait toujours ses écrits de *Paris, chef-lieu du globe*.

« Qu'est-ce qu'un *orateur du genre humain?* se demandait

Cloots pour avoir l'occasion de l'expliquer. C'est un homme pénétré de la dignité de l'homme; c'est un tribun qui brûle d'amour pour la liberté et qui s'enflamme d'horreur pour les tyrans; c'est un homme qui, après avoir reçu la sanction de son apostolat universel dans le sein du corps constituant de l'univers, se dévoue uniquement à la défense gratuite de tous les millions d'esclaves qui gémissent, d'un pôle à l'autre, sous la verge des aristocrates; c'est un homme dont la voix foudroyante retentit sur tous les trônes, et dont la voix consolante se fait entendre dans les ateliers, pour saper sourdement les trônes par une circulation de quarante mille artisans de toute nation, qui portent ses discours, ses épîtres, ses harangues, ses homélies dans les caves et les chaumières des peuples environnants; c'est un homme qui s'exile volontairement des foyers qui l'ont vu naître, des contrées qu'il a parcourues, des climats divers où un doux souvenir le caresse, pour rester inébranlablement assis dans le chef-lieu de l'indépendance, en renonçant à toutes les places honorables et lucratives où son zèle et ses talents l'appelaient indubitablement. La mission de l'*orateur du genre humain* ne finira qu'après la déroute des oppresseurs du genre humain. »

— « Je poursuivrai donc ma carrière d'un pas grave et sûr, disait-il ailleurs. Mes raisonnements seront peu volumineux et très-substantieux; ce n'est pas avec de gros livres qu'on opère des révolutions : les grands ouvrages de Payne et de Siéyès n'ont que cent pages d'impression; et ces deux brochures ont renversé les deux mondes. Le vrai moyen d'éviter le poids du papier, c'est de viser au poids des idées... »

Cloots tint parole. Les nombreux écrits qu'il publia de 1789 jusqu'à sa mort, ne sont guère que des sortes d'évangiles de quelques pages, se rapportant tous à l'objet de la mission qu'il s'était donnée. On trouve de ses lettres, de ses discours, de ses harangues, de ses sermons, dans le journal de Brissot, dans celui de Camille Desmoulins, dans l'*Orateur du Peuple*, dans la *Gazette universelle* du commencement de la Révolution, dans l'ouvrage de Prudhomme, dans la *Chronique du Mois*, etc., etc. Sa plume ne s'arrête pas un seul jour; elle saisit toutes les occasions pour prêcher son système, pour déclarer la guerre aux tyrans de la terre, pour détruire la superstition. Les boutiques de tous les libraires de Paris sont tapissées de ce que les uns appellent les *lubies* d'Anacharsis, et ce que beaucoup d'autres admirent comme les prophéties d'un sage, d'un

véritable ami de l'humanité. Le nom de Cloots est dans toutes les bouches. Il ne rédige en propre aucun journal, mais tout le monde connaît l'Orateur du genre humain, parce qu'il écrit partout, afin de mieux prouver l'étendue de son domaine.

Un jour de l'été de 1790, pendant qu'on faisait les apprêts pour la fédération générale, le bruit se répand dans Paris que toutes les nations de l'univers vont, par le moyen de leurs représentants, féliciter l'Assemblée nationale. Une séance du soir est indiquée. Le président annonce qu'une députation universelle va paraître, et qu'elle est composée d'Anglais, de Prussiens, de Siciliens, de Hollandais, de Russes, de Polonais, d'Allemands, de Suédois, d'Italiens, d'Espagnols, de Brabançons, de Liégeois, d'Avignonais, de Suisses, de Genevois, d'Indiens, d'Arabes, d'Américains, de Chaldéens, etc... Cloots en était l'orateur.

« La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple, dit-il, a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions d'hommes libres ont réveillé des peuples ensevelis dans un long esclavage. La sagesse de vos décrets, messieurs, l'union des enfants de la France, ce tableau ravissant donne des soucis amers aux despotes, et de justes espérances aux nations. » Et après avoir demandé pour les étrangers la permission de paraître à la fédération générale, il ajoutait ces mots :

« Les triomphateurs de Rome se plaisaient à traîner les peuples vaincus liés à leurs chars ; et vous, messieurs, par le plus honorable des contrastes, vous verrez dans votre cortége des hommes libres dont la patrie est dans les fers, dont la patrie sera libre un jour par l'influence de votre courage inébranlable et de vos lois philosophiques. Nos vœux et nos hommages seront les liens qui nous attacheront aux chars des triomphateurs.

« Jamais ambassade ne fut plus sacrée. Nos lettres de créance ne sont pas tracées sur le parchemin ; mais notre mission est gravée en chiffres ineffaçables dans le cœur de tous les hommes, et, grâce aux auteurs de la *Déclaration des droits*, ces chiffres ne seront plus inintelligibles aux tyrans...

« Quelle leçon pour les despotes! quelle consolation pour les peuples infortunés, quand nous leur apprendrons que la première nation de l'Europe, en rassemblant ses bannières, nous a donné le signal du bonheur de la France et des deux mondes! »

On se figurerait difficilement aujourd'hui l'enthousiasme produit

par de pareilles scènes. C'est vainement que les royalistes ont voulu ridiculiser celle du 19 juin 1790 : l'impression qu'elle fit fut immense, et l'on croyait déjà que tous les peuples allaient être frères, sous l'égide de la *Déclaration des droits de l'homme*, et que Paris serait, ainsi que le proposait Cloots, la capitale du globe.

A partir de ce jour, Cloots se considéra réellement comme l'orateur du genre humain, et il ne cessa de dater tous ses écrits du *chef-lieu du globe, l'an...., de la Rédemption*. Nous avons déjà dit qu'il semait ses écrits partout, et principalement dans les journaux patriotes, dont les colonnes lui étaient toujours ouvertes; c'était même pour eux une bonne fortune qu'une lettre ou un discours de Cloots, presque tous remarquables par l'originalité des idées qu'ils renfermaient, par le style, et surtout par sa constance à poursuivre l'objet de tous ses vœux, qui était la *république universelle*. Il s'en faut de beaucoup que Cloots fût alors considéré comme un *extravagant*, qualification que lui ont donnée depuis quelques historiens qui l'ont jugé probablement sur la parole des autres; Cloots, au contraire, était considéré comme un homme supérieur, devançant de beaucoup son siècle; ses écrits, disait-on, renfermaient des semences dont nos neveux devaient récolter les fruits.

Un petit livre qu'il publia, en 1791, pour développer son système de la *nation unique*, lui mérita les éloges de la plupart des penseurs de cette époque, et, entre autres, ceux de Volney. Un grave historien, un homme qui jouissait alors d'une grande considération, Rabaut-Saint-Étienne, disait de Cloots qu'il était apparu trop tôt, et que la postérité révérerait sa mémoire [1].

L'année suivante, Anacharsis publia un écrit dans lequel sont renfermés les principes émis par lui; cet écrit a pour titre : *la République universelle, ou Adresse aux tyrannicides, par* ANACHARSIS CLOOTS, *orateur du genre humain*. C'est là qu'il résume son système, dont ses divers autres écrits ne sont que des parties détachées.

Répondant d'abord aux *tyrannicides*, qui lui avaient envoyé leur serment, il leur disait :

« Je ne saurais accepter la place que vous m'offrez sous le titre de *Vieux de la montagne*, titre qui ne convient ni à mon âge, ni à mon caractère. C'est avec les rayons de la lumière, et non pas avec

[1] Je regrette de ne pouvoir reproduire ici les propres expressions de Rabaut-Saint-Étienne, ayant cherché en vain l'édition de son excellent livre où elles ont été insérées; mais je garantis le sens de sa pensée.

le poignard des assassins que nous délivrerons les peuples. Nous voulons tuer la tyrannie, et le fer ne tue que les tyrans. Que la tête d'un roi ou d'un général contre-révolutionnaire tombe au moment où son pied souillera la terre des hommes libres ; mais ne mettons pas leur tête à prix : c'est une main pure qui doit plonger le fer dans le sein des oppresseurs. .

« Insistons éternellement sur la fusion parfaite, sur la confédération des individus, ajoutait-il plus loin, sans quoi les corps reparaîtront avec l'esprit de corps... Les corps provinciaux et les corps nationaux sont les plus grands fléaux du genre humain. Quelle ignorance, quelle barbarie de nous parquer en différentes corporations rivales, pendant que nous avons l'avantage d'habiter tous une des moindres planètes de la sphère céleste ! Nous multiplions nos jalousies, nos querelles, en divisant l'intérêt commun, la force commune. Un corps ne se fait pas la guerre à lui-même, et le genre humain vivra en paix lorsqu'il ne formera qu'un seul corps, la *nation unique*...

« Profitons donc de notre ascendant sur l'esprit des peuples morcelés ; profitons de notre masse imposante et de notre situation géographique au centre de l'Europe, sur l'Océan et la Méditerranée ; profitons de l'universalité de notre langue et de la diversité des langues étrangères...

« Je recueille avec soin toutes les objections contre mon système philanthropique, disait-il encore ; et aucune, jusqu'à présent, ne saurait en ébranler la moindre colonne... Il en est du genre humain divisé en peuplades, comme de l'anarchie féodale... Il importe donc au propriétaire, au négociant, à l'habitant de la ville comme à celui de la campagne, d'abolir la féodalité universelle, après avoir aboli la féodalité intérieure ou nationale...

« Je ne veux ni despotes, ni peuples, proclamait-il ailleurs ; et tous ceux qui pèseront mes raisons auront la même volonté que moi ; ils se rangeront sous l'oriflamme du genre humain... Mépris aux raisonneurs pervers et stupides qui oseraient encore nier la possibilité de l'établissement universel des *droits de l'homme* ; droits sacrés qui remplaceront la tyrannie universelle, et qui répareront les maux de toutes les institutions barbaresques. »

Cloots, conséquent avec ses principes, voulait non-seulement la république universelle, mais encore la plus parfaite liberté des croyances religieuses. Il entendait que chacun pût pratiquer le culte qui lui plairait, et que la loi générale les protégeât tous.

« La liberté religieuse, disait-il à ce sujet, aplanit de grands obstacles ; elle rallie tous les hommes autour du tribunal de la conscience. On s'occupera davantage des affaires d'ici-bas que de celles de là-haut, si toutefois il y a un haut et un bas. L'incrédule qui niera l'existence de Dieu sera écouté aussi paisiblement que l'homme qui jurera par le Coran ou le Zend-Avesta... Je soutiendrai, par exemple, que le monde est incréé, et qu'il n'y a pas d'autre Éternel que le monde... C'est choquer les premières notions de la philosophie que de multiplier les êtres sans nécessité : donc les athées ont raison contre les théistes... Sans doute que tout ouvrage annonce un ouvrier ; mais je nie que l'univers soit un ouvrage. Je dis que le monde est une chose éternelle, un être éternel. On prouverait, avec le misérable argument des théistes, que leur propre Dieu a été fabriqué par un ouvrier. La croyance d'un Dieu produit tant de calamités, qu'après avoir pesé le pour et le contre dans la balance des biens et des maux, on s'écrie avec le sage et profond Hobbes, « qu'un magistrat qui proposerait un Dieu dans une république d'athées serait un mauvais citoyen ! » La religion est une maladie sociale dont on ne saurait guérir trop tôt ; un homme religieux est un animal dépravé... Un préjugé ne peut se loger quelque part sans qu'il n'en coûte cher à son hôte imprudent et débonnaire... La tyrannie des sophismes est pire que la tyrannie des rois... Le fer des barbares a détruit moins d'hommes, moins de villes, moins d'États que la langue des sophistes sacrés et profanes... Ne regrettons pas les prétendues consolations que la chimère d'un Dieu vengeur et rémunérateur procure aux sots mortels ; c'est un palliatif chez des peuples vexés, au nom de Dieu, par des rois et des prêtres. On jouit de la vie sans songer à la mort, et l'on répète en mourant le mot sublime de Mirabeau : *Dormir !* Le sommeil plaît à l'homme ; chacun, riche ou pauvre, heureux ou malheureux, s'y livre avec volupté : la nature est plus prévoyante, plus indulgente que nous, avec nos sermons évangéliques, absurdes et lugubres... »

Tels sont, en peu de mots, les principes proclamés par l'Orateur du genre humain, bien avant qu'il fût question, en France, de porter des atteintes graves au culte catholique.

Cloots, qui jouissait déjà d'une grande réputation de républicanisme sous la Constituante, accrut encore cette réputation par les sacrifices qu'on lui vit faire, sous la Législative, pour la liberté des peuples. Non-seulement il continua d'écrire en faveur de cette liberté

générale, mais encore il renonça à sa patrie et aux biens qu'il y possédait pour se faire naturaliser français. Un décret rendu sur la proposition de Brissot, et vivement appuyé par Vergniaud et quelques autres membres patriotes de l'assemblée, déclara citoyen français celui qui se considérait comme citoyen du monde entier.

On vit alors Cloots se prononcer fortement pour la guerre, que les girondins voulaient faire déclarer; et lorsque le décret en fut porté, Anacharsis présenta à la barre de l'Assemblée un don de 12,000 livres, qu'il accompagna d'un discours dans lequel il prophétisa que le premier coup de canon tiré sur les frontières deviendrait le signal de l'affranchissement du genre humain. Il saisit cette occasion pour prêcher une croisade des peuples contre les rois, ne doutant pas que le moment n'approchât où tous les hommes se considéreraient comme des frères.

Pour prix de ses efforts et de ses principes, Anacharsis Cloots fut élu à la Convention nationale par les citoyens du département de l'Oise. Il va sans dire qu'il siégea sur la Montagne et vota la mort de Louis XVI [1]. Bientôt les jacobins le choisirent pour leur président, car eux aussi voulaient républicaniser l'Europe et fraterniser avec tous les peuples.

Conséquent avec ses idées antireligieuses, Cloots vit avec plaisir les rudes coups portés au culte catholique par les sociétés populaires et les communes. Ce fut lui qui engagea l'évêque de Paris, Gobel, à renoncer publiquement à ce culte; ce fut encore Cloots, à la tête d'une foule de jacobins et de cordeliers, qui présida à la grande fête célébrée pour l'inauguration du culte de la Raison. Comme Cloots était athée par principes, il éprouva une grande satisfaction de voir tous les autres cultes proscrits en France, et ne douta pas qu'ils ne le fussent bientôt partout ailleurs, convaincu que la Révolution française devait inculquer aux autres nations ses propres idées. Mais la joie de Cloots fut courte : Robespierre ne tarda pas à se déclarer contre les athées et les mascarades irréligieuses. Il attaqua même personnellement le propagateur de l'athéisme, et l'accusa de provoquer à de coupables et dangereuses exagérations. « Nous n'avons pas d'autre fanatisme à craindre, s'écria-t-il, que celui des hommes immoraux soudoyés par les cours étrangères pour

[1] Quelques historiens ont affirmé qu'en votant la mort de ce roi, Cloots avait aussi voté pour celle du roi de Prusse. Ce fait est totalement controuvé.

réveiller le fanatisme et donner à notre Révolution le vernis de l'immoralité. »

Camille Desmoulins lui tomba aussi très-rudement sur les bras, à l'occasion de ce qu'il appelait les farces indécentes, indignes de la Convention et du peuple français.

« A la tête de ces hommes qui, plus patriotes que Robespierre, plus philosophes que Voltaire, se moquaient de cette maxime :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,

disait Camille, on distinguait Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain, qui n'en voulait pas moins faire la guerre à tout le monde... C'est ce bon montagnard qui, l'autre jour, après souper, dans un accès de dévotion à la Raison, et de ce qu'il appelle son zèle *pour la maison du seigneur genre humain*, courut, à onze heures du soir, éveiller, dans son premier somme, l'évêque Gobel, pour lui offrir ce qu'il appelait une couronne civique, et l'engager à se déprêtriser solennellement le lendemain à la barre de la Convention; ce qui fut fait. Et voilà comme notre Prussien Cloots donnait à la France ce signal de subversion et l'exemple de courir sus à tous les sacristains [1].

« Comment le savant Cloots a-t-il pu ignorer, ajoutait Camille, qu'il faut que la raison et la philosophie soient devenues plus communes, plus populaires qu'elles ne le sont dans les départements, pour que les malheureux, les vieillards, les femmes puissent renoncer à leurs vieux autels et à l'espérance qui les y attache?... Comment peut-il ignorer que la liberté elle-même ne saurait se passer de l'idée d'un Dieu rémunérateur...

« Ces exemples, concluait Camille, prouvent avec quelle circonspection on doit toucher au culte. Pour moi, je l'ai dit, le jour même où je vis Gobel venir à la barre avec sa double croix, qu'on portait en triomphe devant le philosophe Anaxagoras (Chaumette), si ce n'est pas un crime de lèse-Montagne de soupçonner un président des jacobins et un procureur de la commune tels que Cloots et Chaumette, je serais tenté de croire que c'est là un tour de Pitt et de l'adroit Lucchésini... »

[1] Camille, qui maltraitait ainsi le *Prussien* Cloots, avait cependant été l'un des plus chaleureux amis d'Anacharsis, et s'était empressé plusieurs fois d'insérer dans son journal les lettres et les discours de Cloots, en faisant l'éloge de ses principes et de son dévouement.

Le coup était porté contre Cloots et ses amis. Ils ne tardèrent pas à être englobés dans la prétendue conspiration de ceux qui travaillaient à corrompre l'esprit public; corruption, disait Saint-Just, que les gouvernements étrangers cherchaient à propager.

A la suite de ce rapport, Saint-Just fit rendre un décret dans des termes bien vagues et dans un esprit inexorable. Il était évidemment dirigé contre les ultra-révolutionnaires, dont les chefs furent arrêtés dans la nuit du 24 au 25 ventôse an II. L'instruction de ce qu'on appela la conjuration des hébertistes fut poussée avec une célérité toute révolutionnaire, et leur procès commença le 1er germinal suivant. Les accusés étaient au nombre de vingt, parmi lesquels figuraient Hébert, Ronsin, Momoro et Anacharsis Cloots.

Suivant l'acte d'accusation, ils étaient prévenus d'être auteurs ou complices de la grande conspiration tramée par les puissances coalisées contre la République française, et d'avoir, à cet effet, travaillé à corrompre l'esprit public, à exciter des troubles, etc., etc.

Ces accusations étaient loin d'être fondées. Quelques-uns des prévenus avaient certainement nui à la cause de la liberté, soit par leur système sanguinaire, soit par leur violence naturelle ou leur turbulence anarchique; mais il y avait loin de cette exagération à des actes fermement contre-révolutionnaires.

Ce fut en vain que la plupart des accusés rappelèrent les services qu'ils avaient rendus à la Révolution et à la cause de la liberté; ils étaient jugés d'avance, et furent tous condamnés à mort, après quatre jours de débats, durant lesquels Anacharsis Cloots fit preuve d'une admirable force de caractère.

« Conduit au supplice avec les hébertistes, et au milieu de gens qui les injuriaient, Cloots, dit un ouvrage assez royaliste pour n'être pas suspect, conserva son caractère et ses principes jusqu'à son dernier moment: il prêcha, sur le matérialisme, Hébert, son compagnon d'infortune, qui montrait beaucoup moins de fermeté; il demanda à être exécuté le dernier, afin, dit-il, d'avoir le temps d'établir certains principes pendant qu'on ferait tomber leurs têtes. »

Avant de mourir, il appela de son jugement au genre humain, dont il n'avait cessé de vouloir le bonheur.

MALLET DU PAN.

Mallet du Pan

Publié par la Société de l' Industrie Fraternelle.

MALLET DU PAN,

RÉDACTEUR DU MERCURE DE FRANCE [1].

JACQUES MALLET DU PAN, né à Genève en 1749, fut d'abord professeur de littérature française auprès du landgrave de Hesse-Cassel. Revenu dans sa patrie, il y publia des *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur l'Europe*. Obligé de se réfugier en France, il y fit paraître le *Journal historique et politique de Genève*, qui se fondit, en 1788, dans le *Mercure de France*, dont il devint une annexe, sous le titre de *Journal politique de Bruxelles*. C'est cette partie que rédigea Mallet du Pan jusqu'au 21 mai 1792, époque de sa sortie de France. Ce journaliste est mort en Angleterre le 10 mai 1800.

Nous avons déjà donné, dans le *Coup d'œil* qui précède ces articles, quelques détails sur la publication du *Mercure de France* : nous devons y revenir aujourd'hui, parce que l'examen attentif de cet ouvrage, depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 10 août 1792, nous a fait apercevoir certaines erreurs commises par les bibliographes qui se sont occupés de ce journal.

Nous laisserons de côté le *Mercure* depuis sa fondation, en 1778, jusqu'à l'époque de la Révolution.

Lors de la convocation des *États généraux*, ce recueil avait encore son petit format in-12, qu'il conserva jusqu'au 10 décembre 1792. Son titre était :

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, *contenant le journal politique des principaux événements de toutes les cours ; les pièces fugitives nouvelles en vers et en prose ; l'annonce et l'analyse des ouvrages nouveaux ; les inventions et découvertes dans les sciences et les arts ; les spectacles, les causes célèbres, les académies de Paris et des provinces ; la notice des édits et arrêts ; les avis particuliers, etc., etc.*

1 Le portrait de Mallet du Pan que nous joignons à cet article, le représente à un âge plus avancé que celui qu'il avait au commencement de la Révolution.

Le *Mercure* conserva ces indications jusqu'au milieu de 1790, époque à laquelle on lisait ces mots, après le titre et la dédicace :

« Composé et rédigé, quant à la partie littéraire, par MM. *Marmontel*, *de* « *Laharpe* et *Champfort*, tous trois de l'Académie française ; et par M. *Imbert*, « ancien éditeur ; quant à la partie historique et politique, par M. *Mallet du* « *Pan*, citoyen de Genève. »

Au commencement de 1791, le nom de M. Imbert disparaît du titre, et s'y trouve remplacé par ceux de MM. Framery et Berquin. Six mois après, on y lit encore le nom de M. Ginguené [1].

Le *Mercure de France* marcha sur ces appuis jusqu'au 10 août 1792.

Ainsi que le titre l'indique, ce recueil se composait de deux parties bien distinctes ; savoir : la partie littéraire, et la partie politique.

La première était un vaste magasin, plus vaste encore que ne l'indiquait le programme primitif ; car, indépendamment des objets que l'on annonce devoir y traiter, on y trouve encore des pièces de vers de longue haleine, des lettres sur des voyages, des nouvelles, des contes, des fables, des énigmes, des charades, des logogriphes, des couplets avec leur musique notée ; que ne trouve-t-on pas dans cette partie littéraire du *Mercure de France?*

La deuxième partie, dont Mallet du Pan a bien soin de répéter qu'il est le seul rédacteur, provient de la fusion, avec le *Mercure de France*, du *Journal historique et politique de Genève*, fusion qui eut lieu à l'époque où M. Panckouke se rendit propriétaire du *Mercure* (1788).

Mais cette deuxième partie, toujours distincte, changea maintes fois son titre. Lors de la Révolution, elle était intitulée : *Journal politique de Bruxelles*. Au commencement de 1790, elle prit le titre de *Mercure historique et politique de Bruxelles*, qu'elle conserva jusqu'au mois de juin 1791, époque à laquelle elle adopta celui de *Mercure historique et politique*.

C'est probablement ce dernier titre que M. Deschiens avait sous les yeux, lorsqu'il écrivit, dans sa *Bibliographie des journaux de la Révolution*, que le *Mercure de France* s'était intitulé *Mercure historique et politique*, à partir du 17 décembre 1791 ; tandis qu'en examinant

[1] Indépendamment de ces noms ostensibles, d'autres hommes de lettres, parmi lesquels on cite P.-J. Lacretelle, D.-J. Garat, Naigeon et Saint-Ange, travaillèrent aussi au *Mercure de France*.

mieux il lui eût été facile de s'assurer que cette feuille n'avait jamais changé son nom primitif, et qu'elle ne le quitta qu'après la révolution du 10 août 1792, pour prendre celui de *Mercure Français*.

Les deux grandes divisions de ce recueil étaient tellement distinctes que chacune d'elles avait sa pagination particulière. Ainsi, par exemple, le numéro du 2 mai 1789 renferme 48 pages destinées à sa partie littéraire et 48 pages appartenant à sa partie politique ; au numéro suivant, cette ligne de démarcation s'aperçoit encore mieux, en ce que chacune de ces parties du tout commence à la page 49, qui lui appartient ; et cela dure toujours jusqu'à la fin de chaque volume. Les numéros publiés dans les deux mois, commençant au mois pair et finissant avec l'impair, composent les volumes de cette immense collection.

Quelquefois le *Mercure de France* renfermait une troisième partie assez volumineuse, intitulée *supplément*, et destinée aux avis et annonces de la librairie.

La partie littéraire fut toujours bornée à un nombre de pages qui ne varia guère qu'entre 36 et 48. Mais il n'en fut pas de même des matières politiques ; on trouve des numéros où cette partie remplit plus de 80 pages. Il y eut toujours la plus grande régularité dans la publication du *Mercure de France*, qui parut exactement tous les samedis, à l'hôtel de Thou, rue des Poitevins, n° 18.

Comme nous n'avons pas la prétention de parler ici ni de cette immensité de matières renfermées dans les *cent soixante-quatre* volumes qui composent la collection de la première série de ce journal, c'est-à-dire de celle publiée dans le format in-12, ni même de fouiller dans les *quarante* volumes in-8°, qui forment presque toute la série du *Mercure Français*, nous nous bornerons à répéter, ce que tout le monde sait, que le *Mercure de France*, rédigé par des hommes de mérite, contient une foule d'excellents articles, d'extraits curieux de bien des ouvrages, la plupart oubliés aujourd'hui, de critiques judicieuses faites toujours avec la plus parfaite urbanité; qu'on y trouve encore un très-grand nombre de ces poésies légères et fugitives qui faisaient les délices de ce que, dans l'ancien régime, on appelait le beau monde, la bonne société ; et enfin de ces anecdotes littétaires ou des salons sur lesquelles on brode, de nos jours, un grand nombre de pièces de théâtre. Si l'on en excepte quelques articles sans aucun intérêt pour nous, le *Mercure de France* est encore aujourd'hui un ouvrage fort curieux et fort amusant à lire.

Nous ne dirons pas la même chose de la partie politique de cette feuille soit avant la révolution, soit même dans la première année de ce grand événement. Rien ne paraît aussi dépourvu d'intérêt, aussi insipide que le *Journal politique* de Genève, ou de Bruxelles, et nous avons de la peine à comprendre comment cette feuille put obtenir le succès dont parlent quelques amis de Mallet de Pan [1].

Les premiers symptômes de la grande révolution ne purent point changer les allures du journaliste de l'ancien régime : il ne parle guère que des cérémonies auxquelles la cour assiste ; il se borne à indiquer ce que font les membres des ordres privilégiés et ceux du tiers-état ; semble ne pas y attacher une grande importance ; ne voit, dans la séance du jeu de Paume, qu'une mutinerie sans portée, et quand le peuple prend la Bastille, le rédacteur du *Mercure de France* n'aperçoit dans cette immense subversion que la mort de Delaunay.

Mallet du Pan, toujours impassible, et ne remplissant sa feuille que de discours ministériels ou officiels, que de faits insignifiants ou présentés par lui comme tels, semble craindre de se compromettre ; aussi le voit-on nager entre deux eaux : tantôt applaudissant, avec la plus grande circonspection, à quelques actes de l'assemblée nationale ; tantôt blâmant, avec une extrême réserve, ce qu'il considère comme ses usurpations : de sorte que l'on aurait bien de la peine à trouver, dans la partie politique du *Mercure de France* de l'année 1789, quelques phrases dignes d'être citées aujourd'hui.

Nous devons excepter cependant un édit que nous trouvons inséré dans l'un des numéros du mois de juin, édit que nous ne nous rappelons pas d'avoir vu dans aucune autre feuille de cette même époque : nous le reproduisons ici comme caractérisant les absurdités et les dilapidations de l'ancien régime mieux que ne pourraient le faire les écrits les plus chaleureux ; nous le reproduisons encore parce qu'il doit trouver sa place à côté de ces honteuses listes de pensions supprimées par la révolution, listes que les ennemis des abus devraient bien mettre de temps à autre sous les yeux d'un peuple oublieux, qui, après avoir beaucoup crié contre le *livre rouge*, se tait en présence des scandaleux trafics auxquels se livrent ses propres délégués.

[1] M. Peuchet, l'un des collaborateurs de Mallet du Pan, affirme que, sous la rédaction de ce dernier, le *Mercure de France* se tira jusqu'à vingt mille exemplaires. C'est probablement à l'époque où les autres feuilles publiques étaient encore, sous le rapport politique, plus nulles que le *Mercure*.

Il s'agit ici de l'*état d'aucunes charges de la maison du roi supprimées par l'édit enregistré le* 29 *mai* 1789, *charges dont S. M. a ordonné le remboursement*. Il suffit de lire cet *état* pour comprendre où passaient les richesses de la France, lorsque le chef du gouvernement n'en rendait compte à personne. Le voici :

Le grand fauconnier de France.	300,000 liv.
Le capitaine du second vol, pour corneille. . .	50,000
Le capitaine des deux vols, pour milan.	90,000
Le capitaine du vol, pour héron.	110,000
Le capitaine des quatre vols, pour champ, rivière, pie et lièvre.	120,000
Le grand louvetier de France.	200,000
Le premier écuyer.	400,000
10 écuyers servant par quartier, à 48,000. . . .	480,000
42 grands valets de pied, à 8,000.	336,000
16 valets de chambre, à 30,000.	480,000
6 huissiers de la chambre, à 60,000	360,000
1 porte-manteau ordinaire.	60,000
6 porte-manteaux, à 36,000.	216,000
4 tapissiers, à 16,000.	64,000
1 barbier ordinaire, à 60,000.	60,000
4 barbiers, à 30,000.	120,000
2 porte-chaises d'affaires, à 15,000.	30,000
8 valets de garde-robe, à 25,000.	200,000
1 cravatier.	60,000
5 porte-meubles de la chambre, à 6,000. . . .	30,000
Total. . . .	3,766,000 liv.

Nos neveux apprendront, par cette pièce curieuse, qu'il y avait autrefois, attachés à la cour de France, tant de gens remplissant des fonctions à peu près honorifiques ; et qu'au moment où le trésor public se trouvait dans la plus grande détresse, il ne fallut rien moins qu'environ *quatre millions* pour renvoyer tous ces êtres complétement inutiles ; la postérité n'oubliera pas que, pour congédier un *grand fauconnier de France*, on évalua le prix de sa charge à 300,000 fr.; que celle de *grand louvetier* n'eût coûté pas moins de 200,000 fr., et celle de premier écuyer, 400,000 fr., si Camus ne s'en était mêlé ; et enfin que l'on congédia, en 1789, *un barbier ordinaire*, un *cravatier*, six *huissiers de la chambre* et *un porte-manteau ordinaire* coûtant chacun 60,000 francs !

Quoique le *Mercure de France* eût laissé passer les premiers mois de la Révolution sans émettre ses opinions politiques, on vit Mallet saisir l'occasion que lui présentait la *Déclaration des droits de l'homme* pour faire pressentir ce qu'il en pensait. Voici comment il s'exprime dans un article fort curieux, publié vers la fin d'août 1789.

« L'Évangile a donné la plus simple, la plus courte et la plus complète *déclaration des droits de l'homme*, lorsqu'il a dit : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait*. Toute la politique naturelle porte sur ce point d'appui, et rien de plus fécond que cette maxime, d'où dérivent le terme des droits de l'homme et celui de ses devoirs. Elle frappe tous les âges et tous les esprits : un portefaix en pénètre le sens et l'application, aussi bien qu'un métaphysicien. Toute loi de liberté s'y rapporte : elle est imparfaite si elle s'en écarte...

« Quel est, par exemple, l'homme du peuple ou de cabinet qui sera jamais convaincu entièrement que les hommes naissent libres et égaux ? Le premier ne voit dans la société, même au sein des démocraties helvétiques, seules véritables démocraties de l'univers, que des inégalités physiques et morales. Le second ne découvre également qu'inégalités dans l'état de nature.

« La loi seule corrige la nature, et la supplée, en abaissant devant elle toutes les aristocraties de naissance, de force, de richesse, d'activité, en rendant parfaitement égale la distribution du bien et du mal politique. La constitution est la clef de cet édifice d'égalité et de liberté factices ; elle doit lui servir de garantie ; mais ce grand ouvrage de l'esprit humain perfectionné, n'a pas un élément dans l'état primitif de l'espèce humaine.

« La consécration de la propriété, ajoutait le rédacteur, est le renversement du droit de nature ; Rousseau l'a démontré. Du moment où l'homme a usurpé le droit d'enclore un champ, il a autorisé ses pareils à usurper la terre entière. Les nations à demi-civilisées, vivent sous ce régime ; les conventions sociales peuvent seules l'en tirer.

« Tout se réduit donc à ces conventions, et non à des principes, encore moins à un usage illimité de nos facultés. »

Il est aisé de voir, au milieu de ces phrases métaphysiques, que le rédacteur du *Mercure de France* considérait une *déclaration des droits* comme inutile, attendu, qu'à ses yeux, l'égalité politique de

tous les citoyens ne pouvait s'apercevoir que sur des principes faux.

Le *Mercure*, fort réservé jusqu'au milieu de l'année 1790, publia alors un *Résumé de l'Histoire de* 1789, dans lequel les opinions les plus aristocratiques se développent au milieu de quelques phrases en faveur de la liberté de la presse.

« La déclaration des droits, comme l'impunité des écrits les plus scandaleux, y disait-on, semblaient avoir assuré à tout citoyen le droit d'imprimer librement ses opinions, d'examiner les lois naissantes, en leur soumettant religieusement ses actions et de prendre part à cette censure publique, si importante dans tous les temps au maintien de la liberté, si nécessaire à l'aurore d'une législation dont l'intelligence humaine embrasse à peine l'étendue.

« Mais à cet égard, comme à tant d'autres, nous sommes encore sous l'arbitraire le plus absolu. Aucune loi n'a fixé la liberté de la presse, ni la responsabilité des auteurs : suivant les hommes, suivant les circonstances, suivant les opinions, on répond de tout, ou l'on ne répond de rien... La sphère des délits de la presse s'est agrandie, à l'instant où l'on en proclamait l'indépendance. On a transformé en crime de *lèse-nation* les abus du raisonnement, et quelquefois la raison même. Ainsi l'échafaud pourrait devenir le châtiment d'un délit que les tyrans ont rarement osé punir d'une peine capitale. Eh ! qui dénonce ? Qui poursuit ? Qui juge ? Quiconque veut aujourd'hui usurper ce ministère : particuliers, municipalités, districts, comités, clubs, associations politiques. Comment échapper à cette chaîne de surveillants, de dénonciateurs, de délégués arbitraires qui poursuivent l'esprit humain et la raison publique ?

« Quand cette police anti-constitutionnelle n'inspirerait pas le découragement, où conduit la fermeté à obéir à sa conscience, et à défendre sa liberté ? A des malheurs inutiles, à des persécutions dont nul de nous ne peut mesurer la gravité, et enfin, à des écrits avortés, dont la terreur ou la prudence comprime chaque réflexion et chaque sentiment...

« Ah ! que l'on n'attende pas que dans une situation si déplorable, je donne ici ce résumé tel que je l'avais conçu et développé ! Je me borne à acquitter une dette pénible, au lieu de remplir mon vœu et celui de mes lecteurs. Qu'ils regardent autour d'eux, dans leur ville, dans leurs foyers, sur la surface entière de l'Europe, ils me pardonneront de substituer à un tableau, quelques coups de crayon

éteint sur l'histoire d'une année où tant d'infortunes, d'attentats et de gémissements ont obscurci le mémorable spectacle d'un grand peuple, qui, d'une voix unanime, et appelé par son roi même, se relevait si noblement vers la liberté...

« L'expérience ne compte plus, ajoutait-il après avoir peint le danger de ces innovations qui bouleversaient toutes les têtes; et le le raisonnement d'un jour prédomine maintenant sur l'autorité des siècles. Des législations inconnues jusqu'à nous vont se former de ces opinions et au milieu de ces conjonctures; elles vont se former par des peuples et pour des peuples corrompus; au milieu de tous les vices lâches qu'enfantent le despotisme, l'immoralité et la licence: elles s'allieront à des mœurs avilies sans avoir même acquis de la douceur. Elles se placent au centre d'une excessive inégalité dans les fortunes, d'une inégalité plus grande encore dans l'éducation, les talents, l'échelle sociale, d'une foule de livres enthousiastes qui dispensent nos contemporains de la réflexion, de doctrines entre lesquelles l'esprit du temps ne permet de choisir que celles dont l'exagération dénature les principes, et méconnaît toute prudence dans leur application; enfin, pour le dire en un mot, de l'anarchie des mœurs, des droits et des systèmes...

« Partout où les peuples éternellement opprimés ont vécu dans une éternelle ignorance, où, en sortant du despotisme, ils entrent dans l'état de nature, on a toutes prises sur leur enthousiasme; on n'en aura aucune pour les contenir : chaque pouvoir nouveau sera détruit aussitôt que formé; et si les classes indigentes prédominent sur celles où les propriétés se trouvent fixées, aucun citoyen ne pourrait répondre six mois de son établissement, de sa fortune et de son existence. Qu'ensuite, tant de liens brisés, tant d'autorités dispersées ne soient efficacement subordonnés à un pouvoir central, on verra les grands États se dissoudre et se convertir en une multitude de peuplades, vouées entre elles à une guerre de tous les jours... »

Cette critique si amère de la situation de la France et des efforts de l'Assemblée nationale; ces prophéties si sombres ne laissèrent plus aucun doute que le rédacteur en chef du *Mercure de France* ne regrettât vivement l'ancien ordre de choses et qu'il ne vouât sa plume à combattre la Révolution qui s'opérait. Personne ne s'y trompa, et l'opinion publique rangea le *Mercure* parmi les feuilles les plus fortement opposées aux grandes réformes réclamées par les

patriotes ; Mallet du Pan fut définitivement considéré comme un aristocrate dangereux.

Les journalistes se demandèrent alors comment il se faisait que les deux journaux dont M. Panckoucke était propriétaire, le *Moniteur* et le *Mercure de France*, professassent entre eux des opinions si opposées, et dès lors cet éditeur devint l'objet d'intarissables plaisanteries. Camille Desmoulins le représentait sous les traits du dieu Janus, avec un visage tout rayonnant des bienfaits de la liberté, et l'autre visage assombri par les regrets du passé et la perspective de l'avenir. « Quand M. Panckoucke, disait le spirituel auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, sort des ateliers où s'imprime son *Moniteur universel*, il est *patriote* en diable ; lorsqu'il met le pied dans l'officine de son *Mercure de France*, dédié au roi, une métamorphose subite s'opère en lui, et on le voit devenir *aristocrate* enragé. »

La marche du *Mercure politique* fut dès lors tracée, et son rédacteur y entra à pleines voiles.

C'est ainsi qu'on le voit déplorer les dispositions constitutionnelles qui enlevaient au roi le choix des juges, la nomination des évêques, et celle des fonctionnaires que les décrets de l'Assemblée nationale déclaraient devoir tenir leurs magistratures de l'élection populaire ; il s'élève contre le projet de réunir Avignon à la France ; il se montre l'ennemi des Belges, affranchis du joug des Autrichiens, et les menace de ce qui leur est si malheureusement arrivé ; il défend les ministres réputés contre-révolutionnaires, tels que Saint-Priest, La Luzerne ; il défend Necker attaqué par le comité des pensions et par Camus ; il se montre grand partisan de ce qu'il appelle la division de la puissance législative, c'est-à-dire des deux chambres ; il rompt journellement des lances en faveur de la puissance royale ; il s'oppose à la vente des biens nationaux, à la création des assignats, etc. ; en un mot, il repousse toutes les mesures proposées par les amis de la liberté et de la révolution.

Racontant quelques scènes qui s'étaient passées à Lyon, à l'occasion de la suppression des droits d'entrée dans cette ville, Mallet du Pan affirme que le peuple a été poussé à cet égarement par ses ennemis et ceux de l'État. « Et quels sont ces ennemis ? s'écrie-t-il. Ceux qui l'entretiennent sans cesse de sa toute-puissance et applaudissent à tous ses écarts, ou ceux qui désirent un ordre de choses propre à mettre la loi au-dessus des insurrections... »

Ainsi que cela se voit dans tous les journaux de parti, celui de Mallet du Pan cherche toujours à mettre la raison et la modération du côté des députés aristocrates, qui luttent, dans l'Assemblée nationale, contre les patriotes, et les discours de ses amis sont à peu près les seuls auxquels il consacre les pages du *Mercure*.

Mallet, qui pensa tout haut que la France de l'ancien régime présentait une organisation convenable, s'efforce, en désespoir de cause, de faire adopter la plupart des dispositions de la constitution anglaise, qu'il cite souvent, ainsi que Blackstone et les autres publicistes anglais.

« Jamais, se plait-il à répéter, le roi d'Angleterre ne propose au parlement des résolutions concernant l'organisation de l'armée : sa prérogative l'autorise à la composer, à la graduer, à l'augmenter, à la distribuer, sans avoir besoin d'un bill pour cela..... L'organisation des forces militaires appartient exclusivement au roi ; mais cette armée, organisée sans le concours du parlement, est paralysée, si l'assemblée législative refuse les subsides ou le bill de mutinerie. »

Mallet du Pan, tout à fait dévoué à la cour, devait nécessairement appuyer les moyens qu'elle mettait en œuvre pour tromper la nation sur les dispositions des puissances étrangères à l'égard de la France révolutionnée ; aussi le vit-on traiter de chimère les projets que les patriotes attribuaient à ces souverains et au prince de Condé.

« En jetant un œil calme sur la masse des dangers dont quelques orateurs ont circonvenu la France, disait-il à la fin de l'été de 1790, on rétrécit de beaucoup le champ de ce microscope.

« En effet, à quel politique persuadera-t-on que le roi de Hongrie, disputant la paix avec le roi de Prusse, ayant à tranquilliser la Hongrie, un Etat tout neuf à administrer, les plus belles provinces de son empire à réduire, les plaies de la guerre à refermer, songe à des contre-révolutions françaises ?

« Que le roi de Prusse, encore plus étranger à nous, dont le cabinet s'est jusqu'ici jugé invulnérable aux coups du fanatisme politique et aux séductions de ses propagateurs, préoccupé autour de lui des intérêts les plus sérieux, et ne voulant de la France ni pour amie ni pour ennemie, va envoyer ses hussards se combiner avec MM. de Maillebois, de Bonne, et autres conspirateurs de cette force ?

« Que le roi de Sardaigne, avec 30,000 hommes au plus et 30 millions de revenu, ira livrer ses États à une invasion inévitable.

pour en faire une dans le royaume? Les armements de ce prince, très-exagérés d'ailleurs, n'ont pas eu d'autre motif que le maintien de l'ordre en Savoie, le dessein de prévenir une contrebande ouverte, et celui de préserver les villes et les campagnes des séducteurs étrangers qui oseraient y prêcher publiquement la révolte, comme ils l'ont fait à Chambéry et à Montmélian.

« De cette universalité de conjurations, ajoutait le rédacteur du *Mercure*, on n'en voit réellement qu'une qui puisse faire naître des alarmes : c'est celle des flottes britanniques, faisant voile dans le mystère, et menaçant, si, comme on le pense, les différends avec l'Espagne sont conciliés, nos colonies et notre commerce, qui l'intéressent beaucoup plus que nos décrets constitutionnels...

« Je ne parle pas ici des princes allemands dont une négociation sage peut assoupir les démarches, et qui ne soulèveront sûrement pas les principales puissances d'Allemagne que dans le cas où le maintien du traité de Westphalie trouverait une ennemie dans la France, qui l'a garanti.

« Redouter une croisade des puissances étrangères contre la constitution actuelle, concluait Mallet du Pan; apercevoir dans le lointain des armées destinées à la détruire, c'est, il nous semble, placer maladroitement sa prévoyance. Les conjurés à craindre, les conjurés qui, menaçant l'Europe entière, peuvent la soulever en effet, ce sont les prédicateurs d'insurrection, ces folliculaires qui insultent tous les souverains, ces clubs et leurs écrivains, qui tiennent école d'anarchie, enseignent l'art des calamités publiques, dispersent leurs agents sur la face des empires pour y porter le trouble, le meurtre, la misère, la guerre civile au nom de la philosophie ; ce sont ces sophistes incendiaires qui excitent les peuples, non à invoquer le redressement des abus, le perfectionnement des lois, la réforme des usages oppressifs et humiliants, les limitations de l'autorité arbitraire et les droits imprescriptibles de la liberté civile; mais à détruire toutes les autorités, à proscrire les souverains, à placer le despotisme dans la multitude, à considérer toutes les institutions existantes comme devant être le jouet de la force et de la séduction ; à bouleverser la société pour la régénérer, et à y parvenir par la violence, en effaçant, le sabre à la main, toute distinction parmi les hommes, toute inégalité de naissance, d'état, de fortune; toute subordination aux lois qui n'ont pas été dictées par la multitude.

« Oh! certes, il ne faut pas douter que ces projets de soulever partout les peuples, et de corrompre les armées, ne forcent bientôt toutes les puissances à de redoutables précautions : les moyens d'exécution dont on les menace justifieront leur résistance; car le pouvoir le plus juste et le plus désintéressé aura le même intérêt que le despote à prévenir la ruine de son pays, les brigandages, les assassinats, la dissolution de tous les livres, et l'oubli de tous les droits. Voilà, disait Mallet du Pan, les seuls et véritables motifs de crainte que nous pouvons entretenir, et personne n'osera dire que nous ne sommes pas les maîtres de les dissiper. »

Dans les circonstances où l'on se trouvait, cet article était d'une adresse et d'une portée extrêmes. Mallet du Pan, qui, quelques mois plus tard, fut chargé, par la cour, d'une mission secrète auprès des puissances étrangères, savait mieux que personne ce qu'il y avait de vrai dans la cause des alarmes répandues en France à l'occasion des armements de ces puissances. Mais, suivant les désirs de la cour, il s'appliquait à en démontrer les improbabilités et l'absurdité, en même temps qu'il cherchait à attirer l'attention publique sur les manœuvres des escadres anglaises. Son double but était de laisser les frontières dans la plus grande sécurité, et, par conséquent, hors d'état de se défendre, et faire craindre pour nos côtes. On vit, en effet, les ministres tirer des places fortes situées sur les frontières de grandes quantités de munitions et d'artillerie pour les faire transporter dans les ports de mer : ce qui leur fut, plus tard, reproché comme une trahison.

L'organe de la cour avait encore un autre but, c'était de faire détester les écrivains patriotes et les sociétés populaires, en les présentant comme le seul obstacle au désarmement des puissances, et au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité européenne.

Les journalistes et les jacobins comprirent les motifs qui avaient guidé la plume de Mallet; ils lui en gardèrent une rancune éternelle. A dater de ce jour, le rédacteur de la partie politique du *Mercure de France* fut considéré comme l'ennemi le plus dangereux de la cause du peuple, et il se trouva en butte aux attaques les plus violentes.

Il était encore un autre moyen de servir les projets de la cour; c'était de tomber sur ceux que l'on appelait les *libellistes* et les *orateurs du peuple*. Mallet du Pan ne laissa échapper aucune occasion de les noircir.

« La confédération des libellistes et des colporteurs, disait-il dans le mois de juillet 1790, nous vaut, tous les deux jours, quelques impostures bien atroces, proclamées dans les rues comme les décrets du Corps législatif. Ces horreurs, complétement impunies, quoiqu'elles se répètent à toute heure, ont ordinairement pour objet quelque citoyen qu'on veut marquer à la haine de la multitude. Il en résulte que, si le jour où ces imprimés accusent un particulier d'un complot quelconque contre la constitution, il s'élevait une émeute, ce particulier serait assassiné. Tolérer ce désordre, c'est donc en quelque sorte autoriser le meurtre... »

— « Nous l'avons dit, après en avoir été vingt ans les témoins, ajoutait plus loin le rédacteur du *Mercure*, il n'est pas de sentiment honnête, pas de principe de morale, pas d'affection naturelle que le fanatisme politique n'empoisonne et ne dénature. Il change en tigres ceux qui sont nés grossiers et inhumains; il pervertit les nations généreuses, et les accoutume aux inclinations féroces les moins compatibles avec leur caractère. Tel est aujourd'hui l'esprit de justice qu'on a inculqué à la multitude : quiconque ne pense pas comme ses adulateurs est digne de mort, et celui qui en fera l'observation sera, ainsi que nous, affiché dans les libelles sanguinaires, où chaque matin le peuple lit de nouveaux arrêts de proscription, comme un *vil esclave*, un *fauteur du despotisme*, un *aristocrate désespéré*. Voilà le cercle que parcourt maintenant en France la liberté... »

Racontant ensuite un malheureux événement qui avait eu lieu dans la ville de Lyon, où l'autorité avait fait proclamer la loi martiale, Mallet s'exprimait ainsi :

« Ceux qui ont la prétention de conduire par la raison la multitude, qu'on ne conduira jamais, même par le raisonnement, devraient attendre qu'elle fût éclairée, avant de s'en remettre à ses lumières. Partout où le peuple a le sens droit, et où on laisse dormir ses passions, ses mouvements spontanés sont peu redoutables. Mais lorsque des factieux ou des flatteurs s'emparent de sa crédulité et le conduisent à braver les lois, il faut bien que la force publique se déploie. On a été obligé d'y recourir à Lyon... La loi martiale a été proclamée en grand appareil ; plusieurs des séditieux ont été tués ou blessés... »

De même que les feuilles patriotes attribuaient tous les désordres aux aristocrates et aux prêtres, Mallet du Pan et les autres rédac-

teurs de son opinion ne cessaient de les imputer aux orateurs *incendiaires* des clubs : aussi existait-il entre les journalistes aristocrates et les sociétés populaires une guerre qui trouvait tous les jours de nouveaux aliments. Voici comment le rédacteur du *Mercure* s'exprimait sur ces sociétés, à l'occasion d'une mesure prise par l'autorité contre le club de Dax :

« Il s'est établi dans le royaume près de soixante sociétés dites des *Amis de la Constitution*, correspondantes avec celle de Paris [1]. En quelques lieux, ces clubs font les fonctions de comités des recherches, d'inspecteurs des municipalités, d'inquisiteurs des sentiments des citoyens. Plusieurs municipalités les ont jugés incompatibles avec la constitution, et plus dangereux pour elle que toutes les armées de Piémontais, d'Autrichiens, d'Allemands, d'Espagnols, de Napolitains, qui nous assiégent dans le fumier des feuilles publiques... De semblables sociétés sont un attentat contre la souveraineté du peuple... C'est une petite portion d'individus qui, par la plus coupable aristocratie, s'arrogent le droit impératif de juger le peuple, en écartant de leurs conciliabules les citoyens honnêtes qui ne leur conviennent pas, pour s'environner de ceux qui leur sont dévoués ou par intérêt ou par ignorance... »

Mallet du Pan, qui traitait tous les journalistes patriotes de *folliculaires*, d'*écrivains incendiaires*, de *désorganisateurs*, devait s'attendre à s'en faire des ennemis politiques et même personnels. Camille Desmoulins et Prudhomme ne cessaient de le dénoncer comme un contre-révolutionnaire dangereux et qu'il fallait surveiller. Mallet nous informe lui-même, en ces termes, de ses querelles avec Brissot :

« Je me garderai de répondre une ligne aux atrocités que le sieur Brissot m'adresse dans sa feuille journalière, qui sue le sang : je l'abandonne à ses propres remords, s'il en est susceptible. Mais qui croira qu'au milieu de ses invectives, il ose me menacer du comité des recherches ! Ah ! que de précautions à prendre contre l'autorité, puisqu'à peine introduits dans ces fonctions, les hommes qui s'élevaient contre elle avec le plus de fureur sont capables de pareils excès ! Eh bien ! je déclare à cet inquisiteur menaçant qu'en tout temps j'ai été et je serai prêt à porter mes actions, mes écrits, mes discours et mes pensées devant les tribunaux : je ne récuse pas même

[1] C'était au mois de juillet 1790 que le *Mercure* s'exprimait ainsi sur les sociétés populaires.

celui qu'il compromet par ses délations, et qui, sans doute, est bien éloigné d'approuver les excès de ces folliculaires calomnieux. »

Plus nous avançons vers l'époque considérée par les aristocrates comme le terme de la Révolution, plus nous trouvons le rédacteur de la partie politique du *Mercure de France* professant des opinions contre-révolutionnaires. C'est vainement qu'il assure avoir sucé les principes de la liberté dans sa patrie, ses écrits le font marcher de front avec tous les autres journalistes dévoués à la cour ; c'est vainement encore qu'il semble désapprouver le langage et les vœux de l'abbé Royou, de Durosoy et autres écrivains ultra-royalistes, le peuple, les sociétés patriotiques et les journalistes de cette opinion ne veulent plus faire aucune différence entre Mallet et Peltier ; car ils les voient poursuivre le même but, la contre-révolution.

Ce fut surtout à l'époque où l'Assemblée constituante exigea le serment civique des prêtres, que Mallet donna un libre cours à ses sentiments. On le vit saisir avec empressement l'occasion que vinrent lui fournir quelques insultes faites par le peuple à des curés rebelles à la loi, pour plaider chaleureusement la cause d'un clergé conspirateur.

« La postérité, disait-il, comprendra facilement l'expropriation du clergé, la réduction de ses revenus, l'abolition de ses priviléges, les changements opérés dans sa discipline. Les esprits se partageront, dans cinquante ans comme aujourd'hui, sur la nécessité, sur l'utilité de cette réforme. Mais ce qu'on n'envisagera qu'avec un tremblement d'indignation, c'est l'impitoyable acharnement qui persécute les membres de cet ordre infortuné. Est-il concevable que nos mœurs efféminées soient aussi cruelles? qu'à l'instant où tant de jongleurs barbouillent leurs tréteaux des mots de *vertu*, de *tolérance*, d'*humanité*, de *liberté*, on ne soit pas satisfait de la ruine du clergé, de son avilissement, de la perte de ses honneurs, et qu'en jouissant de ses dépouilles, on le traîne chaque jour dans l'ignominie des outrages?...

« Écoutez ces échos à qui les folliculaires dictent chaque jour les imprécations à lancer contre les prêtres : ils défendent la cause du christianisme *primitif*; ils veulent rendre la religion à sa pureté ; c'est la liberté religieuse qu'ils brûlent d'assurer au genre humain. Joignant ainsi l'hypocrisie à l'inhumanité, ils commandent despotiquement aux consciences des ecclésiastiques, ne leur laissant que le choix ou d'outrager les meurtriers, ou de briser leurs scrupules. »

Puis, examinant la conduite du clergé pendant la révolution, Mallet le voit toujours prêchant la conciliation et toujours résigné.

« Où le clergé a-t-il prêché la révolte contre la constitution? s'écrie-t-il. Quels bras a-t-il armés? Quel ami de la Révolution est tombé sous le fer de ses missionnaires? Un seul ecclésiastique a-t-il été trouvé, jugé coupable de ces crimes? Quelles sont ces manœuvres qu'on leur reproche? Les prisons sans cesse ouvertes du comité des recherches renferment-elles des prêtres perturbateurs? Que deviennent donc les imputations dont les presses du mensonge inondent le royaume?... Le plus sûr moyen de conduire les ecclésiastiques au serment exigé, concluait Mallet, c'est de leur faire aimer le gouvernement qui leur en impose la condition. »

Mallet du Pan, devenu une autorité parmi le parti aristocrate, se trouvait, à l'époque de la fuite de Louis XVI, dans l'intimité de Montmorin, de Bertrand de Molleville, de Malouet, et autres personnages désignés par le peuple comme membres du *comité autrichien*. Personne ne doutait qu'il n'eût connu le secret de ce voyage; aussi, le 21 juin 1791, jour du départ de la famille royale, des membres de la section du Luxembourg, accompagnés d'un commissaire de police et d'un détachement de gardes nationaux, se transportèrent-ils à son domicile pour s'emparer de ses papiers. Prévenu à temps, Mallet abandonna sa maison, et fut dans la nécessité de cesser la publication de ses articles politiques dans le *Mercure de France*.

Mais comme cette feuille continua de paraître, M. Peuchet remplaça Mallet. Ce ne fut qu'au mois de septembre, lors de l'acceptation de la constitution, que Mallet reprit son poste à la rédaction du journal de Panckoucke. Il s'empressa de déclarer que, depuis le 21 juin, il n'avait pris aucune part à la publication de cette feuille. Mais il n'en remercia pas moins M. Peuchet d'avoir tenu la plume pour lui, et d'avoir, en lui succédant, disait-il, affronté le danger de partager le poids du ressentiment dont le poursuivaient ces bandes de Visigoths, qui, au nom de la liberté, faisaient un commerce utile des mensonges les plus effrontés, des accusations les plus calomnieuses et de toutes les extravagances politiques que pouvait engendrer l'enfance de la raison humaine ou son délire.

Mallet raconte ici fort longuement l'histoire des persécutions auxquelles il s'est vu en butte. « Pendant la durée de ma proscription, dit-il, les feuilles *patriotiques* s'évertuèrent à célébrer ma fuite. L'un de ces brigands me plaçait à Bruxelles, l'autre à Genève, un

troisième en prison, un quatrième me faisait tuer *civiquement* dans la rue Taranne. J'étais pour ces misérables un cadavre sur lequel des corbeaux croassant appellent leur espèce à la curée... »

Répondant ensuite à ceux qui l'accusaient d'avoir fait le voyage de Bruxelles avec le frère du roi, Mallet du Pan[1] affirmait qu'il n'avait jamais quitté Paris.

« Je n'ai formé aucune plainte, ajoutait-il, parce que la conjoncture et l'effervescence qui en était résultée excusaient à mes yeux la démarche illicite de la section du Luxembourg, et que d'ailleurs un homme entaché d'*aristocratie* par des gens qui appellent *aristocrate* quiconque poudre ses cheveux, ne plaide point contre une section. »

Ainsi, Mallet se rendait justice et passait condamnation. Il terminait le premier article de sa résurrection par des réflexions qui lui étaient arrachées, disait-il, par la situation où la France se trouvait.

« Par leurs œuvres combinées, poursuivait-il en parlant des jacobins et des *ergoteurs*, la Révolution s'est perpétuée ; elle a présidé à la constitution, et l'a imbibée du poison de l'anarchie ; elle a confondu les principes de la liberté avec les pouvoirs de la multitude, et fondé le gouvernement monarchique sur les mobiles qui, partout, ont renversé même les républiques. Alors a disparu la puissance de la raison, de l'expérience, de l'autorité des siècles. On a pratiqué, au milieu des violences, une opinion qui, établie sur l'ignorance, a subitement pris le caractère de l'enthousiasme. Rien n'a résisté à ce torrent de fanatisme : le fer ou la clef des prisons à la main, il a poursuivi, calomnié, décrié toutes les idées modérées. Bientôt nous avons vu ce sceptre de l'opinion passer aux hommes grossiers et ignorants instruits par les déclamateurs, et pervertis par les folliculaires. Il n'y a plus absolument d'opinion publique en France... Un jargon, moitié inspiré, moitié hypocrite, après avoir fait la fortune de ses auteurs, est devenu la langue des clubs, des tribuns, des journaux, des sections... Rien n'est donc plus inutile que d'attaquer cette fièvre *avec des feuilles de papier*... »

Désespérant de dompter la Révolution par la force de ses raisonnements, le rédacteur du *Mercure*, tout en continuant sa polémique contre-révolutionnaire, s'occupa de combattre avec d'autres armes, celles des puissances étrangères et de l'émigration.

« Le roi, dit M. Peuchet, partageant pour M. Mallet du Pan l'estime

[1] Le journaliste révolutionnaire ne désignait plus Mallet du Pan que sous le nom de *Mallet Pandu*.

dont l'honoraient MM. Montmorin, Bertrand de Molleville, etc., et le regardant comme un homme capable de le servir dans ses projets les plus importants, lui donna une mission de confiance. »

Or, cette mission, que Mallet du Pan remplit dans le printemps de 1792, fut de se rendre auprès des ministres des puissances étrangères. Louis XVI craignait les résultats de la guerre, que les royalistes avaient tant contribué à faire déclarer; et voulant les prévenir, autant qu'il était en lui, il confia au publiciste genevois le soin d'aller auprès du roi de Prusse et de l'empereur, afin de les engager à n'agir offensivement qu'à la dernière extrémité, et à faire précéder leur entrée en France d'un manifeste attestant qu'ils n'avaient d'autres intentions que de s'opposer aux désordres, de rétablir l'union et la paix dans le royaume, sans s'immiscer dans le gouvernement.

Mallet du Pan quitta Paris au commencement du mois de mai 1792 et n'y revint plus. Pendant plusieurs années passées à l'étranger, il ne cessa d'être l'un des agents les plus actifs du parti de l'émigration. Et lorsque enfin les succès des armées de la République française lui eurent enlevé tout espoir de retourner en France avec les émigrés, il se réfugia en Angleterre, où les dernières années de sa vie furent consacrées à la rédaction du *Mercure britannique*, journal rédigé contre la France républicaine et son nouveau gouvernement. Mallet du Pan mourut à Londres en 1800.

Cependant le *Mercure de France* n'interrompit pas sa carrière. Il continua de combattre les principes démocratiques qui faisaient alors tant de progrès en France. A cette époque, les royalistes comptaient plus que jamais sur la contre-révolution, et, dans leur impatience, ils ne voulurent pas même attendre le secours des baïonnettes étrangères rassemblées sur la frontière; ils provoquèrent la journée du 10 août, dans laquelle les patriotes avaient également mis le salut de la liberté. Cette journée devint funeste non-seulement à la royauté, mais encore à la plupart des journaux considérés comme aristocrates. Le *Mercure de France* fut du nombre de ceux qui restèrent sur le champ de bataille.

Peu après reparaissait, avec une nouvelle rédaction, un *Mercure français*, qui portait en tête ces mots magiques : Liberté, Égalité.

GORSAS.

A. J. Gorsas

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle.

GORSAS,

RÉDACTEUR DU COURRIER DES DÉPARTEMENTS.

ANTOINE-JOSEPH GORSAS, né à Limoges, en 1752, dirigeait un pensionnat à Versailles, à l'époque de la révolution de 1789. Ce fut alors qu'il entreprit la publication de son journal, *le Courrier de Paris à Versailles et de Versailles à Paris*, publication qu'il continua jusqu'au 31 mai 1793, époque de la mise en arrestation des girondins. Réfugié à Caen, il fut mis hors la loi. Gorsas commit l'imprudence de retourner à Paris et de s'y montrer. Arrêté au commencement d'octobre 1793, il fut exécuté le 7 de ce même mois.

Le 5 du mois de juillet 1789 [1] parut à Paris le 1er numéro d'une feuille publique intitulée *le Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, rédigée par M. Gorsas, citoyen de Paris et membre du district de Saint-Leu. Ce journal fut publié tous les jours, à quelques rares exceptions près; il était composé assez généralement d'une feuille d'impression (16 pages in-8°), quelquefois de 24 ou même de 32 pages, mais toujours en très-gros caractères. Il ne porta d'abord aucun nom d'imprimeur; seulement un avis prévenait le public qu'on le trouverait chez l'auteur, rue Tiquetonne, 31, et le nom de cet auteur fut placé sur le titre à partir du 22e numéro. Bientôt enfin, quelques lignes, imprimées au bas du 29e numéro, annoncèrent que le prix de l'abonnement était de 6 livres par mois pour Paris, et de 7 livres 10 sous pour la province.

La feuille de Gorsas parut sans prospectus ni avis préalables; au 2e numéro, le libraire nous apprend que l'auteur, citoyen estimé, excellent patriote, avait résolu de recueillir tous les événements et

[1] M. Deschiens dit que le journal de Gorsas a commencé le 5 juin 1789; je présume que c'est par une erreur d'impression, à moins, cependant, que ce bibliophile n'ait compris dans ce journal un *complément* que l'auteur promit longtemps pour le premier volume, et que ce complément ne porte la date du 5 juin. Nous ne pouvons vérifier ce fait, la collection que nous avons sous les yeux ne renfermant pas le *supplément* promis.

toutes les anecdotes qui auraient un rapport direct ou indirect avec l'Assemblée nationale; que des affaires domestiques l'en ayant empêché jusqu'à ce jour, il sentait enfin ranimer ses forces. « Notre *Courrier*, poursuit-il, saisit, pour s'élancer dans la carrière qu'il veut parcourir, le moment où l'ordre renaît; où un clergé vénérable vient de donner, dans l'assemblée de la nation, des exemples de modération et d'équité; où une noblesse illustre dépose les vains préjugés qui l'avaient égarée jusqu'alors; où le troisième ordre de l'Etat ne s'est rendu compte de ses forces que pour opérer le bien général, et ne veut les employer que pour n'en abuser jamais. Notre *Courrier* pouvait-il choisir une époque plus heureuse?

« Il sera possible que l'on trouve dans ses récits, ajoutait-il plus loin, la teinte de son caractère, et une disparate justifiée par les circonstances. Gai ou sévère, précis ou conteur suivant l'exigence des cas, il ne traitera peut-être pas de la même manière l'orateur des états et le bavard du club; une députation de la nation assemblée à son prince, et une députation d'un café à l'Assemblée nationale: des groupes de bons et dignes citoyens qui s'assemblent dans le palais d'un prince patriote pour y saisir la nouvelle du bien qu'aura préparé ou fait l'Assemblée nationale pendant le jour, et ces tourbes circulaires et tumultueuses de gens qui, la bouche béante et l'oreille tendue, saisissent avidement les impertinences débitées par un sot, ou des nouvelles dangereuses affirmées par un homme malintentionné...

« Comme les séances de l'Assemblée nationale sont l'objet le plus important, le seul même qui ait déterminé les fréquentes excursions de notre *Courrier*, elles seront aussi celui duquel nous nous occuperons avec plus de zèle et d'activité. »

Nous rapportons ici les termes dont Gorsas se servit, parce que, s'il est vrai que le style soit l'homme, nos lecteurs auront déjà jugé le mérite négatif de ce nouveau journaliste qui allait entrer en lice à côté des Mirabeau, des Brissot, des Barère, et de tant d'autres écrivains supérieurs. Et lorsqu'on considère que le *Courrier* de Gorsas arrivait dans l'arène après plusieurs autres journaux beaucoup mieux faits, mieux écrits et infiniment plus détaillés; que pendant longtemps le *Courrier de Versailles à Paris* et *vice versâ* ne contint autre chose qu'une analyse des séances de l'Assemblée nationale; que, malgré son titre, ce journal n'arrivait à ses lecteurs que vingt-quatre heures après les autres comptes rendus:

lorsqu'on considère enfin que ces comptes rendus par Gorsas étaient loin de supporter la comparaison avec ceux que l'on trouvait dans les *Lettres de Mirabeau à ses commettants*, dans le *Point du Jour*, dans le *Patriote français*, dans les *Révolutions de Paris*, etc., etc., on se demande aujourd'hui comment le *Courrier de Versailles* a pu fournir une aussi longue carrière. C'est qu'à défaut de tout autre mérite Gorsas eut pour lui la persévérance ; c'est qu'à cette époque *deux* à *trois cents* abonnés suffisaient pour faire les frais d'une feuille qui donnait si peu pour tant d'argent, et qu'il était toujours facile de trouver ces trois cents lecteurs ; c'est enfin que, pour publier un journal, il ne fallait alors ni un énorme cautionnement, ni de grands capitaux, et que tout le monde pouvait s'en mêler.

Ces facilités décidèrent probablement Gorsas, et il se lança avec un bagage bien léger. Le rédacteur du *Courrier de Versailles* suivit donc le courant, sans s'apercevoir, pendant bien longtemps, qu'il assistait à une grande révolution.

« La présence des troupes, et surtout des troupes étrangères, disait-il naïvement sous la date du 11 juillet 1789, donnera lieu incessamment à quelques grands malheurs... Hier, vendredi, une foule d'ouvriers de Montmartre, que la vue de tant de baïonnettes anime bien plus qu'elle n'épouvante, après avoir arraché des prisons de Montmartre un particulier qui y était détenu, se sont transportés au Palais-Royal entre onze heures et midi. Un drapeau, sur lequel était écrit pour devise : *Vive le tiers état !* précédait la marche. » Et Gorsas ajoutait : « Ce commencement de fermentation, il faut l'espérer, n'aura pas de suites, et ces ouvriers retourneront à leurs travaux. »

Deux jours après, le *Courrier de Versailles* apprenait aux Parisiens la disgrâce de Necker. Voici les réflexions *fort sages* que cet éloignement inspirait au *Courrier* : « Puisse la capitale, lorsqu'elle le saura, s'écriait-il, ne voir naître dans son sein aucune fermentation dangereuse ! Puissent les mauvais citoyens ne pas en profiter pour causer des désordres et répandre des bruits capables d'allumer le feu de la sédition !... »

— « Cette nouvelle n'a pas été plutôt sue à Paris, racontait le messager des deux villes, qu'elle y a causé la plus grande fermentation ; plus de cinq cents jeunes gens ont pris la cocarde verte. Aller sonner le tocsin, prendre les armes, ont été le *malheureux* résultat de leurs délibérations... »

Certes, Camille Desmoulins et tous ces généreux patriotes qui prirent les armes furent loin de considérer leur élan comme un mouvement malheureux.

La prise de la Bastille n'émeut guère plus l'*excellent citoyen* Gorsas, rédacteur du *Courrier*, qui sert la correspondance entre la résidence de la cour et la résidence du peuple. « Le mardi matin (14 juillet), raconte le *Courrier*, la bourgeoisie et le peuple, en armes, se trouvèrent portés à un nombre considérable... On annonçait que de nouvelles troupes étaient en marche. Cet avis a rendu furieux les Parisiens, auxquels s'étaient jointes les gardes françaises; ils se réunirent en corps et se transportèrent aux Invalides. Ils s'emparèrent des canons et à peu près de vingt mille fusils en bon état. Plusieurs batteries de canon furent placées sur-le-champ rue Saint-Honoré et rue Fromenteau, et l'on en a conduit d'autres du côté de la Bastille. M. Delaunay, gouverneur, a feint de se rendre; mais ayant fait fusiller quelques citoyens après avoir fait lever sur eux le pont-levis, on en a fait le siége. Les portes brisées, on a fait prisonniers tout ce qu'on y a trouvé de soldats. M. Delaunay a été conduit à la place de Grève, où on lui a coupé la tête, qu'on a portée en triomphe par toute la ville au bout d'une fourche. Le maître salpêtrier de l'Arsenal a, dit-on, été haché en morceaux pour avoir fait tirer sur la bourgeoisie. Le prévôt des marchands a eu la cervelle brûlée et la tête tranchée ensuite. A sept heures et demie du soir, les canons de l'École royale militaire furent portés à la vue des troupes; toute communication a été interceptée entre Versailles et Paris. On attendait cette nuit trois régiments. Plus de deux cent mille bourgeois armés ont résolu de mourir plutôt que de les laisser entrer dans leurs murs.

« Pendant ce tragique événement, l'Assemblée nationale attendait avec sollicitude la réponse du roi; mais de perfides conseillers lui dictaient une réponse que sa bouche prononça à regret... »

Tel est littéralement le récit que fait le *Courrier de Versailles* de la journée du 14 juillet. Nous ajouterons que l'excellent citoyen Gorsas ne peut plus contenir sa joie en apprenant « qu'un roi sensible, dont on a égaré la bonté, dont on a surpris la justice, a daigné apprendre aux représentants qu'il a donné des ordres (le 15 au soir) pour que les troupes s'éloignassent de la capitale. » Il est vrai que ces troupes avaient été forcées de s'éloigner d'elles-mêmes.

Il serait bien inutile de chercher dans le journal de Gorsas quel-

ques articles mieux pensés, mieux écrits et tels que ceux que l'on trouve dans la plupart des journaux contemporains de ces grands événements : tous ses numéros sont d'une faiblesse désespérante ; et l'on peut affirmer que ce journaliste n'avait pas en lui-même le feu sacré. C'est donc ainsi que le *Courrier* de Gorsas s'est traîné pendant les premiers mois de son existence.

J'oubliais de dire qu'au milieu de tous ces numéros quotidiens, ne nous apprenant rien qui ne soit connu de tout le monde, on trouve, dans cette feuille, une pièce curieuse, la seule que nous ne nous rappelions pas d'avoir lue ailleurs. C'est le plan militaire de la contre-révolution qui devait être violemment opérée, à Paris, à l'époque de la prise de la Bastille. Le voici tel que l'a publié le *Courrier de Versailles* du 16 août :

PLAN D'ATTAQUE FORMÉ LE 14 JUILLET 1789.

« Dans le cas où le peuple ne se serait pas porté aux Invalides pour y demander des armes, il avait été arrêté qu'*on lui en ferait naître l'idée*, par les agents subalternes qu'on avait à sa solde.

« Les invalides devaient faire résistance, s'opposer à l'enlèvement de leurs armes et de leurs canons, et faire feu sur les citoyens : tel était au moins le projet.

« Dans le même temps, les brigades qui composaient le camp du Champ de Mars, les régiments de Salis, Châteauvieux, Diesback, Suisses, et les régiments de hussards de Berchigny, d'Esthérazy et Royal-Dragon, devaient se porter au secours des invalides, avec de l'artillerie, pour fondre sur le peuple, pendant que d'autres hussards et dragons se seraient dirigés sur l'hôtel de ville pour s'emparer des magistrats et des archives.

« Au premier coup de canon, l'actif prince de Lambesc devait se porter dans la rue Saint-Honoré avec le régiment Royal-Allemand, le sabre à la main, pendant qu'un autre régiment de cavalerie s'emparerait de la place de Grève, avec ordre de sabrer tout ce qui s'opposerait à son passage.

« Le coup de canon était le signal qui avertissait toutes les brigades qui faisaient le siége de Paris : celle de Neuilly, composée des régiments de Reynack, Suisse, d'Alsace et de Bouillon ; celle de Saint-Denis, composée des régiments de Provence et de Vintimille ;

celle de Sèvres et Meudon, composée des régiments de Hesse-Darmstadt, Royal-Cravate, Royal-Pologne, suivis de quatre bataillons de chasseurs destinés pour la porte Saint-Antoine. La hauteur de Montmartre devait être occupée par les régiments de la Fère et de Besançon, avec cinquante pièces de canon, pour foudroyer Paris, qui devait être mis à feu et à sang, en cas de résistance.

« Par la porte d'Enfer devaient entrer trois régiments d'infanterie allemande, avec leurs pièces de campagne.

« Le Palais-Royal était abandonné au pillage des hussards.

« L'expédition faite, toutes les troupes devaient se replier aux barrières, pour s'en emparer et s'y retrancher avec leur artillerie, afin d'intercepter toute communication avec les provinces.

« Tels sont les ordres qui devaient être exécutés pendant la nuit du 14 au 15 juillet 1789. »

— « Ce serait bien le cas de donner la liste des officiers généraux qui, au nombre de dix, commandaient cette glorieuse expédition, ajoute Gorsas, après avoir assuré qu'il tient la communication de cette pièce d'une personne fort bien instruite ; mais des considérations de prudence nous forcent à taire ces noms livrés à l'exécration des siècles. Nous laisserons ici seulement une marge suffisante pour que ceux de nos lecteurs qui les connaissent puissent les écrire à la main au bas de ce plan infernal. »

1	6
2	7
3	8
4	9
5	10

A force de forger, dit un proverbe trivial, on devient forgeron. A force d'écrire des journaux, Gorsas devint journaliste. L'on s'aperçoit déjà, vers la fin de l'année 1789, que son *Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles* est mieux fait, un peu plus varié ; que les séances de l'Assemblée nationale y sont rendues avec quelque esprit, et enfin que le rédacteur s'est dépouillé de cette timidité qui l'empêchait d'avoir une opinion personnelle sur ce qu'il voyait s'accomplir, de cette respectueuse réserve avec laquelle il n'avait cessé de parler de l'*illustre noblesse*, du *vénérable clergé* et d'un *roi patriote* trompé par les ennemis du bonheur public, etc., etc.

N'oublions pas de dire qu'après les journées d'octobre, fort peu détaillées dans le journal de Gorsas, et à la suite de l'arrivée à Paris du roi et de la assemblée nationale, le rédacteur du *Courrier de Versailles* crut devoir changer le titre de sa feuille, qui, du 20 octobre[1] jusqu'à la division de la France en départements, prit celui de *Courrier de Paris dans les provinces et des provinces à Paris*[2].

A partir de son second trimestre, le *Courrier de Paris et des provinces* s'avisa de faire précéder ses comptes rendus des séances de l'assemblée d'un article *Paris*, dans lequel il examinait, du point de vue où il s'était placé, les objets à l'ordre du jour. Nous croyons que la reproduction d'un de ces articles suffira pour faire apprécier les opinions de Gorsas. Il s'agit de cette loi martiale qui fit jeter les hauts cris à tous les journalistes patriotes, et contre laquelle plusieurs districts protestèrent.

« La loi martiale, dit Gorsas, généralement accueillie par tous les amis de l'ordre et de la paix, parce que les amis de l'ordre et de la paix espèrent qu'on ne se trouvera pas dans la dure nécessité d'en faire l'application, trouve cependant beaucoup de contradicteurs à Paris. Quelques districts improuvent cette loi, et celui de Saint-Martin-des-Champs a cru pouvoir mettre dans la balance son autorité avec celle de l'Assemblée nationale. Cette opposition fait rire beaucoup de gens, car on rit encore quelquefois à Paris, malgré la sévérité des circonstances dans lesquelles on se trouve ; on rit de voir un soixantième d'une ville, convoqué dans le temps pour choisir quelques citoyens qui, réunis avec ceux des cinquante-neuf autres districts, pouvaient désigner une petite quantité de représentants à l'Assemblée nationale, sans d'autres droits que ceux qu'il s'est arrogés, sans d'autre puissance active que celle que l'anarchie lui permet de s'approprier ; on rit, dis-je, de voir cette chétive autorité, qui peut tout au plus connaître de quelques affaires de police, s'ériger en tribunal, et prendre un arrêté qui infirme un décret que l'Assemblée nationale a pesé dans sa justice. Que dis-je ? qui infirme ; qui défend de le mettre à exécution.

« Si, sous ce point de vue, les murmures qu'excite le décret de

1 C'est par erreur encore que M. Deschiens dit que le journal de Gorsas prit ce titre le 30 novembre.

2 Les quatre premiers volumes du journal de Gorsas parurent sous le titre de *Courrier de Paris à Versailles*, etc. Ces volumes sont coupés assez bizarrement : le 1er ne contient que 20 numéros et 340 pages ; le 2e en renferme 33 et 556 pages ; tous les numéros se suivent jusqu'au changement de titre. Alors commence une nouvelle série dont le chiffre se termine à chaque nouveau volume.

la loi martiale sont vains, d'un autre côté, observe le journaliste, ils présentent un danger évident, parce que les personnes malintentionnées répandent parmi le peuple que les *habits bleus* l'égorgeront quelque jour; que c'est là le but de cette loi martiale, dont on n'a garde de faire remarquer les sages dispositions. Déjà même des écrits coupables l'interprètent en lui donnant une application qui peut faire éclore le germe de la division entre les citoyens... »

« Nous avons dit, et nous le répétons, ajoutait plus loin Gorsas, afin qu'on n'en ignore, qu'il serait très-utile qu'un corps de municipalité bien organisé renvoyât tous les membres de districts à leurs boutiques, à leur commerce, à leurs bureaux, etc. » Et après cette profession de foi, Gorsas attaquait la délibération du district des Cordeliers relative encore à la loi martiale, et il approuvait la commune de Paris, qui venait de dénoncer cet arrêté à l'assemblée. « Si l'Assemblée nationale n'y met ordre une fois pour toutes, s'écriait le rédacteur du *Courrier de Paris*, ce sera bientôt des décrets que prononceront les districts. » Ainsi, ce qui faisait l'objet de l'admiration de Camille Desmoulins, de Prudhomme, de Marat, etc., paraissait digne de pitié aux yeux de Gorsas.

Conséquent avec lui-même, le rédacteur du *Courrier de Paris* chanta victoire le jour où fut voté le chapitre de la constitution qui organisait les municipalités. « Enfin, s'écrie-t-il, on ne verra plus dans une même ville soixante républiques donner souvent des scènes scandaleuses de despotisme, dans le moment où la bienfaisante liberté est prononcée par toutes les bouches, comme elle remplit tous les cœurs... Puissance dangereuse et ridicule des districts, soyez à jamais anéantie ! Votre arrêt est prononcé, et, en bon citoyen, j'ai applaudi à l'oracle[1]. »

En lisant de pareilles opinions, on ne sait vraiment si l'on doit ranger la feuille de l'*excellent* citoyen Gorsas parmi les journaux patriotes, ou s'il faut le regarder comme dévoué à la cour. Cependant Gorsas avait la prétention de se considérer comme un ami sincère de la liberté et de la Révolution; mais, dans ses premières idées, il ne voyait rien de plus révolutionnaire que ceux qui marchaient sous la bannière des Bailly et des Lafayette. Aussi sa feuille

1 Pour bien comprendre la haine de Gorsas contre les districts, il faut savoir qu'ayant voulu parler le *langage de la raison et de l'honneur aux méprisables clameurs de l'audace et de l'impudence*, ce journaliste avait été conspué dans son propre district, et qu'il venait tout récemment d'être dénoncé comme un mauvais citoyen dans celui de Saint-Roch.

leur prodiguait-elle les plus grands éloges : il ne lui vint pas seulement la pensée que des hommes comme Necker, Mirabeau, Chapelier, Talleyrand, Barnave et Target, pussent se tromper un seul instant.

Nous voici au milieu de l'été de 1791. Le *Courrier de Versailles*, métamorphosé en *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, est devenu un journal important: mieux écrite et mieux pensée que dans les commencements, beaucoup plus variée, plus intéressante à lire, la feuille de Gorsas a pris place parmi les écrits démocratiques. Son rédacteur, à qui la fuite du roi a dessillé les yeux, ne s'obstine plus à croire que Louis XVI est trompé par son entourage ; il abjure cette confiance qu'il avait dans les *vertus* du roi, et ne parle plus que de sa mauvaise foi ; il en donne même les preuves les plus évidentes dans une foule de pièces curieuses qu'il met sous les yeux de ses lecteurs.

Toutefois ce même Gorsas, qui pense comme les jacobins sur la fuite de Louis XVI ; qui, comme cette société, voue à l'exécration les manœuvres des comités réunis pour *innocenter le roi*, est encore bien loin de professer les opinions de l'*Orateur du Peuple*, de Prudhomme, de Camille Desmoulins, et moins encore celles de Marat, à l'égard de Lafayette, de Bailly et des députés autrefois patriotes qui viennent de faire scission avec les jacobins. Gorsas ne peut comprendre la colère de Fréron, de Marat et autres journalistes contre Lafayette, Barnave et les Lameth, contre ceux des constituants qui leur paraissent avoir renié leurs principes ; aussi, maltraite-t-il Fréron et Marat, considérés par lui comme de dangereux boute-feux.

Cependant, en lisant sa feuille, on se convainc qu'il n'est pas moins indigné que ce journaliste de ce qui se passe au sein de l'Assemblée nationale. On trouve, à cet égard, des réflexions fort sensées dans ses numéros du mois de juillet. « Ce faste d'érudition, dit-il, en parlant du rapport fait par Muquet de Nanthou sur la déclaration de Louis XVI, tous ces mensonges historiques n'en imposent qu'aux ignorants, et *ils sont si nombreux dans l'Assemblée nationale !...* »

Puis, faisant l'éloge de Robespierre et de Grégoire, dont les opinions lui paraissent marquées au coin du bon sens et du patriotisme le plus pur, Gorsas demande, comme ces deux *excellents citoyens*, « que la France soit consultée, et que l'on attende le vœu des dépar-

tements, avant de décider la grave question de déchéance soulevée par la fuite de Louis XVI.

« Enfin, nous l'avions prévu, s'écrie Gorsas en présence du décret qui assurait l'impunité et l'inviolabilité au fugitif, *les amis de la liste civile triomphent ; le parjure est couronné*, et l'Assemblée nationale vient d'assurer au chef de la contre-révolution l'impunité de tous les crimes..... L'on ne peut se faire à de pareilles idées. Tout est perdu, si les départements n'envoient pas d'autres législateurs... »

Toutefois, Gorsas pensait que le décret étant rendu, il fallait y obéir *provisoirement*.

La résolution antipopulaire prise par la majorité de l'Assemblée nationale à l'égard de Louis XVI acheva d'indisposer Gorsas contre le parti qui avait soutenu l'inviolabilité. On vit alors le rédacteur du *Courrier des départements* changer d'opinion sur le compte des Barnave, des Lameth, des Duport, etc

« L'esprit de parti défigure tellement le caractère des hommes, disait-il à l'occasion de la scission entre les jacobins, qu'il est malaisé de les définir. MM. Barnave, Lameth, Duport, etc., ont été les créatures et les parangons du club des Jacobins : on les a vus combattre les motions des membres de la société de 89, plus par passion que par amour du bien public, et *vice versâ* ; aujourd'hui une différence d'opinions les engage à rompre avec des patriotes qu'ils portaient jadis dans leur cœur. Peut-on, à ces traits, reconnaître *les bons citoyens, les amis de la paix et de l'ordre*? Nous venons d'être témoins des scènes les plus affligeantes. Nous osons dire qu'avec plus de prudence et moins d'aigreur, on aurait évité bien des maux... »

C'était toujours avec ces phrases banales que Gorsas terminait ceux de ses articles les plus offensifs contre le parti de la cour ; car ce journaliste, tout en se déclarant pour les jacobins, n'était pas organisé de manière à sentir comme eux les bouillonnements du patriotisme irrité.

« On n'a point osé dissoudre la société des Amis de la Constitution, ajoutait-il ; mais la majeure partie des membres de l'Assemblée nationale ont décidé d'en former une nouvelle, et d'en prévenir, par une circulaire, les sociétés affiliées. Cette mesure serait peut-être utile pour purger les jacobins d'une foule d'intrigants qui s'y sont glissés ; mais il faudrait qu'elle eût été adoptée de concert. Il

semblerait que MM. Barnave et Lameth aient voulu rattraper le sceptre que l'affaire des colonies leur a fait perdre : ils veulent encore porter chape, disait à ce sujet un plaisant. »

Il y avait loin, sans doute, de pareilles phrases aux articles que fulminaient alors les Camille, les Prudhomme, les Carra, les Fréron, et même Brissot, contre les auteurs de la scission et les fondateurs des *feuillants*. Gorsas pensait que ces affaires pouvaient encore s'arranger en famille; tandis que les jacobins se réjouissaient d'une scission qui séparait naturellement, et sans retour, l'*ivraie du bon grain*.

En racontant le déplorable événement du Champ de Mars, Gorsas n'en parait pas extrêmement ému. La relation du *Courrier des départements* diffère peu de celle faite à l'Assemblée nationale. Il répète que les ennemis du bien public, s'ils eussent été victorieux au Champ de Mars, seraient tombés sur les Tuileries: que les aristocrates auraient profité du trouble pour égorger les membres les plus purs de l'assemblée, et replacer sur le trône le despotisme. Gorsas débite, de la meilleure foi, toutes les niaiseries qui couraient alors les rues de Paris! « Garde nationale parisienne, ajoutait-il, garde civique, dont je me félicite d'être membre, je vous aurais accusée si vous eussiez été coupable; je dois vous justifier lorsque vous n'avez fait que votre devoir; mais tremblez de devenir les instruments aveugles dont on voudrait se servir pour ressusciter le despotisme sous une autre forme. Déjà, sous prétexte qu'il existe mille libelles, on veut porter un coup mortel à la liberté de la presse. Une majorité corrompue cherche à entretenir un coupable espoir..... Prenez garde, citoyens, de devenir les soutiens de l'oppression! »

Certes, avec des phrases aussi réservées, Gorsas devait peu craindre les persécutions qui frappèrent alors la plupart des journalistes révolutionnaires : aussi sa feuille continua-t-elle à paraître au moment où une foule de ses confrères avaient dû se cacher pour se soustraire à la réaction, suite de la journée du Champ de Mars.

On devine combien Gorsas, qui repoussait de toutes ses forces les doctrines de Marat [1], devait être éloigné de professer le républicanisme de quelques-uns de ses collègues. Nous trouvons, dans le numéro de son *Courrier* du 25 juillet 1791, sa profession de foi à cet égard.

[1] En 1791, Gorsas semblait mettre en doute l'existence de Marat; il ne cessait de le présenter comme un être imaginaire et insaisissable.

« Nous avons fait depuis longtemps, y disait-il, notre profession de foi sur la *France république*, et après quelques raisonnements qui nous paraissent fondés, nous avons cité la fable des grenouilles. Nous rappelons cette citation pour prouver combien nous sommes éloignés de défendre le républicanisme, et qu'en repoussant le projet des comités, ce n'était pas contre le roi, mais contre Louis XVI, contre un prince parricide de ses sujets que nous nous élevions...»

Lors de l'acceptation de la constitution, Gorsas commença à croire que l'Assemblée constituante et les *réviseurs* avaient bâti sur le sable, en basant leur travail sur une royauté déshonorée. Ses espérances se tournèrent du côté de la nouvelle assemblée, dont il espérait faire partie; mais repoussé par les intrigues des constituants, il resta simplement journaliste.

Nous devons dire de nouveau que, pendant la durée de cette première législature, c'est-à-dire, d'octobre 1791 à la fin de septembre 1792, le *Courrier des départements* devint l'une des feuilles publiques les plus intéressantes, non pas tant à cause des articles et des opinions de son principal rédacteur, que par la grande variété qu'il sut lui donner, et principalement par les détails historiques que l'on y trouve en profusion.

Durant tout ce période, Gorsas parut faire cause commune avec le parti de la gironde, qui était alors complétement jacobin. Il applaudit à toutes les mesures provoquées par ce parti, soit contre les émigrés, soit contre les prêtres, soit contre les ministres aristocrates. Gorsas parle de la journée du 20 juin comme d'une grande et utile manifestation populaire.

On voit Gorsas, aux approches du 10 août, s'élever contre le manifeste du duc de Brunswick, et repousser le système des deux chambres, qu'en désespoir de cause, les puissances étrangères veulent imposer à la France. Il salue avec enthousiasme l'arrivée des Marseillais à Paris, comme un secours pour les patriotes contre les projets de la cour. Il appuie de toutes ses forces la déchéance de Louis XVI, demandée par les sociétés populaires, par les sections, par les départements et par la commune de Paris.

« Louis XVI est toujours l'objet du mépris public, disait encore Gorsas dans son bulletin quotidien... On parle d'une disposition, qui est de le conduire à la frontière sous bonne et sûre escorte. Si cette mesure n'est pas prise, cette *bûche royale* nous occasionnera beaucoup d'embarras; ce sera toujours le ralliement de toutes les

intrigues, le but où iront aboutir tous les complots. Le peuple, fatigué, pourrait se porter à des extrémités fâcheuses, qu'il convient à une nation libre de prévenir... »

— « Toutes les sections, d'un commun accord, annonçait avec joie le rédacteur du *Courrier des départements*, demandent la déchéance d'un roi perfide et traître ; toutes ont pris des arrêtés plus ou moins vigoureux... Comment peut-il se faire que des hommes pourvus d'un peu d'intelligence, à qui leur conservation est chère, ne puissent pas voir que la déchéance du roi est la seule planche de salut qui nous reste dans le naufrage?... Citoyens aveuglés! au lieu de vous séparer de vos frères, pour attaquer les droits de la nature et de la justice, marchez sous les drapeaux de l'égalité ; tournez les armes contre vos ennemis et les nôtres... Les *rois*, les *nobles* et les *prêtres*, voilà les vrais factieux, les vrais brigands, les vrais rebelles!... »

A cette époque, Gorsas se montrait fort irrité contre l'Assemblée nationale, parce qu'elle repoussait le vœu pour la déchéance. « Nous sommes des ennemis de la patrie! s'écriait-il. Et pourquoi? Parce que nous repoussons de notre sein un *traître à la patrie* qui se joue de nos destinées!... Lorsque la section *Aventine*, lorsque Brutus, déclarèrent qu'ils ne voulaient plus reconnaître Tarquin pour roi de Rome, répondez, législateurs, Posthumius et Publicola se levèrent-ils pour accuser des citoyens énergiques *d'usurper la souveraineté nationale*? Le sénat romain renvoya-t-il à une commission extraordinaire pour qu'elle lui fît un rapport afin de rappeler les citoyens de la section *Aventine* aux vrais principes? A-t-il improuvé, a-t-il annulé, par un décret flétrissant, leur arrêté énergique? Non, législateurs! non! L'amour de la liberté était trop profondément gravé dans les cœurs de tous ses membres ; il reconnut, dans le vœu partiel de la section *Aventine*, le vœu de Rome entière ; il reconnut que la *suprême loi était le salut du peuple*; il reconnut que le salut du peuple ne pouvait exister tant qu'un tyran pèserait sur l'empire. »

Quelle différence entre le Gorsas de 1790 et celui de 1792! En premier lieu, Louis XVI était, à ses yeux, un roi rempli de bonnes intentions et de vertus ; il citait Lafayette comme le modèle du plus parfait patriotisme. Deux ans après, Louis XVI n'était plus qu'un *monstre*, et Lafayette qu'un *Gilles-César*. C'est que la Révolution avait marché, et que les opinions s'étaient éclairées; c'est que les hommes de bonne foi avaient fait une triste expérience de l'incom-

patibilité d'un roi avec la souveraineté de la nation et la liberté ; c'est qu'on était arrivé à ce moment suprême où tout doit céder à la loi du salut public, et où les hommes les plus modérés sentent dans leurs veines les bouillonnements de l'indignation.

Ce fut dans ces dispositions que se trouvait Gorsas, la veille même du 10 août, alors qu'il s'écriait : « La conduite de l'Assemblée nationale donnera infailliblement une victoire complète aux Tuileries. Dans ce cas, Paris est perdu sans ressource, et l'Assemblée nationale sera victime de sa funeste lâcheté. Ce sera alors, imbéciles bourgeois de la rue Saint-Denis, que vous vous apercevrez de votre fatale erreur... Citoyens des départements, ajoutait-il, méfiez-vous des *endormeurs* qui veulent tromper votre énergie : *la patrie est en danger*. Souvenez-vous que *demain, qu'après-demain, que cette nuit peut-être, le tocsin sonnera!* Les Tuileries veulent du sang, et les vengeances royales s'apprêtent! Puissent les trames être déjouées, et les maux accumulés sur la tête du peuple retomber sur leurs auteurs!... »

Le lendemain, Gorsas remplissait son journal de détails sur la *sanglante, mais glorieuse journée du* 10 *août*. Quoique ces détails se trouvent reproduits, avec leurs *variantes*, dans tous ceux des journaux qui resteront debout après cette révolution, nous ne saurions trop engager les historiens à jeter aussi les yeux sur le *Courrier des départements*; ils y trouveront bien des faits qui n'ont point été consignés ailleurs.

Les patriotes avaient vaincu les ennemis du dedans ; mais ceux du dehors faisaient des progrès effrayants [1]. Il fallait que Paris tout entier s'ébranlât. Mais la crainte de livrer cette ville aux amis des rois obligea la commune à faire préalablement arrêter et désarmer les hommes suspects d'incivisme. Cette mesure s'exécuta dans la nuit du 29 au 30 août. Gorsas en parle comme d'une détermination nécessaire et mémorable. « On a ainsi appris aux malveillants, dit-il, que le *règne des traîtres était passé*. »

Gorsas parle beaucoup de l'enthousiasme avec lequel le peuple de Paris répondit à l'appel de la commune, et ne trouve point d'expressions assez louangeuses pour peindre l'élan de la capitale pendant la journée du dimanche 2 septembre.

[1] On trouve dans le journal de Gorsas les détails les plus curieux et les plus circonstanciés sur les mouvements de nos généraux et sur la marche des armées alliées. La reddition de Longwy y est aussi racontée par un témoin, et ce récit offre beaucoup d'intérêt.

Il raconte aussi comment ceux qui allaient partir eurent connaissance d'un mouvement contre-révolutionnaire qui se préparait, et dont les prisons de Paris étaient le principal foyer. Il rapporte les propos tenus par les suspects enfermés, qui, pendant toute la nuit, avaient, dit-il, crié : *à bas la nation! vive Condé! vivent les Autrichiens!* il certifie que plusieurs patriotes, passant sous les fenêtres des prisons, ont été menacés par les suspects.

« Le moment terrible est venu, ajoute-t-il ; des hordes de cannibales, avides de sang et de pillage, ont violé l'asile de la liberté ; ils ne se dissimulent pas qu'ils ont des intelligences intérieures sur lesquelles ils comptent... Ils veulent la mort des patriotes... C'est donc aujourd'hui un combat à outrance!... *qu'ils périssent!...* Nous sommes en guerre ouverte avec les ennemis de notre liberté, il *faut que nous périssions par leurs mains, ou qu'ils périssent par les nôtres!* Telle est la cruelle alternative où nous sommes placés!...

« Pendant que cent mille citoyens volaient aux armes pour se porter aux frontières, poursuivait ce rédacteur, cent mille autres, ou plutôt tout Paris se portait aux prisons, encombrées de brigands, avec l'intention de tout sacrifier à la sûreté publique. Mais un sentiment de justice a bientôt mis des bornes à ce premier élan. Un jury se forme ; on fait apporter les registres des écrous ; on interroge les prisonniers : tous les innocents, tous les malheureux arrêtés pour dettes, toutes les victimes d'un moment d'*erreur* ou d'*imprudence* sont portés chez eux en triomphe, et le crime seul expire. La Force, la Conciergerie, le Châtelet, Bicêtre, enfin toutes les demeures du crime n'*ont plus que les murs* ; tous les conspirateurs, tous les scélérats ont *vécu*, tous les innocents sont sauvés.

..... « On ne s'attend pas sans doute que nous rappellerons ici tout ce qui s'est passé dans ces diverses demeures de la scélératesse et du crime ; ces détails sont trop pénibles, et l'homme humain détourne ses regards alors même qu'il sait que c'est le sang des scélérats qui a coulé, et ce sang-là seul a coulé.....[1] »

Comme la plupart des journalistes patriotes de cette époque, Gorsas se mit sur les rangs pour la Convention nationale. Mais il se

[1] Quoique les détails ci-dessus n'apprennent au lecteur rien qu'il ne sache déjà, j'ai dû consigner ici les expressions dont Gorsas se sert en racontant les journées de septembre, parce que, quelques mois plus tard, il fut l'un de ceux qui les flétrirent le plus chaleureusement et qui en demandèrent la punition. Cela fut au point que la commune de Paris, contre laquelle Gorsas se déclara aussi, fit publier en regard les opinions de Gorsas en 1792 et celles qu'il émit en 1793 sur le même sujet. On l'accusa même d'avoir présidé volontairement aux massacres.

trouva en face de rudes adversaires. Marat, que le rédacteur du *Courrier des départements* n'avait cessé de maltraiter, jusqu'au point de vouloir le faire passer pour un agent de l'étranger; Marat, qui était devenu une autorité, s'était vengé; il avait écrit sur Gorsas une note méprisante, dans laquelle il disait : « Gorsas, flagorneur, « soudoyé de Necker, ensuite de Bailly, ensuite de Lafayette. Il se « dit démocrate depuis le 10 août. »

Gorsas jeta les hauts cris: il fit l'énumération de ses services, et appela à son secours le témoignage de Collot-d'Herbois; il adjura ce chef des jacobins de certifier s'il ne l'avait pas vu constamment dans la voie du patriotisme et de l'équité. Mais le coup était porté, et Gorsas, obligé de se présenter aux élections d'un autre département, fut élu à la fois par ceux de l'Orne et de Seine-et-Oise. Il opta pour ce dernier.

Il ne faut pas oublier de dire qu'à cette même époque, et avant que la République eût été proclamée, Gorsas se montra républicain ardent. Nous nous bornerons à citer quelques traits caractéristiques.

Lorsque, par arrêté de la commune de Paris du 15 septembre 1792, faisant droit à sa demande, le duc d'Orléans fut autorisé à substituer à son nom de famille celui d'*Égalité*, Gorsas proposa que le citoyen *Égalité* ne fît plus précéder un nom aussi beau de la dénomination à jamais odieuse, disait-il, de *Louis*. A la même époque, Gorsas émit aussi l'avis que les quatre rois du jeu de cartes fussent proscrits, et remplacés par quatre piques surmontées du bonnet de la liberté.

Arrivé à la Convention nationale, Gorsas y figura peu et y parla encore moins. Lors du procès fait à Louis XVI, il vota la détention, et le bannissement à la paix, sous peine de mort.

Mais déjà le rédacteur du *Courrier des départements* comptait des ennemis actifs. Non-seulement il s'était déclaré lui-même l'antagoniste de Marat, d'Hébert[1], de Prudhomme, etc.; mais encore, et par suite de ses liaisons avec Roland, Louvet, Brissot et les girondins, il avait déclaré une guerre à outrance à la commune de Paris. Cette guerre, qu'il fit très-activement dans sa feuille, le conduisit à solliciter la punition des *auteurs des journées de septembre*,

1 Hébert ne le désignait plus que sous le nom de *Sapajou-Gorsas*, et demandait ses *oreilles*, comme les royalistes voulaient autrefois *les chemises à Gorsas*, par allusion à une chanson dirigée contre lui.

et le brouilla avec les sociétés populaires et les sections. Dès lors elles le rangèrent parmi les *traîtres qui avaient voulu sauver le tyran*, et lui rendirent guerre pour guerre.

Bientôt Gorsas fut désigné par tous les journaux et pamphlets *montagnards* comme le *complice* des Brissot, des Gensonné, des Guadet, des Louvet, des Roland, etc. Le *Père Duchêne* ne parlait de lui que comme d'un des *faiseurs de gâchis* pour la contre-révolution. Lebois le comprenait dans la *bande du Marais*, et lui lançait à la tête son pamphlet : *Rendez-nous nos* 18 *livres, et f.....-nous le camp, ou gare le tribunal révolutionnaire et l'aimable guillotine.*

Lors de la crise du mois de mars 1793, occasionnée par la trahison de Dumouriez, les partisans de la Montagne saccagèrent l'imprimerie du *Courrier des quatre-vingt-trois départements*. Il faut convenir qu'à partir de la lutte entre les montagnards et les girondins, la feuille de Gorsas était devenue un véritable journal de parti, le journal de Roland et de la Gironde. Sous ce rapport, il offre l'intérêt qu'il tient de sa position ; mais l'intérêt général s'y trouve bien négligé. Les séances de la Convention y sont présentées par l'esprit de parti ; celles des Jacobins y sont dénaturées et travesties, et Gorsas ne remplit plus le restant de ses pages que de ses querelles avec Marat, avec Hébert, avec Camille, avec les montagnards et la commune.

Les jacobins furent tellement irrités de ce qu'ils appelaient les calomnies de Brissot et de Gorsas, qu'ils fondèrent le *Journal de la Montagne*, pour servir, disaient-ils, de *contre-poison* aux écrits de ces deux girondins.

En effet, le *Courrier des départements* était devenu méconnaissable. Sous prétexte de poursuivre les *anarchistes*, les *septembriseurs*, Gorsas et ses collaborateurs [1] ne s'y occupaient plus que de leurs ressentiments, et semblaient ne travailler à l'envi qu'à exciter ceux de leurs adversaires : c'était un débordement quotidien d'injures et de calomnies contre la plupart des montagnards, des principaux jacobins, contre le maire de Paris, Pache, contre le procureur de la commune, Chaumette, et contre les journalistes de cette

[1] Nous avons tout lieu de croire que Gorsas avait alors une foule de corédacteurs, tous plus enragés les uns que les autres contre les montagnards, les jacobins, la commune et les sections : il est facile de s'apercevoir que ce journal était devenu les archives de ce parti, et que chacun y déposait ses écrits haineux.

opinion, qui le leur rendaient, le lendemain, avec usure, et ne cessaient de les menacer de la colère du peuple.

Ce fut ainsi que l'on arriva à la création de la *Commission des Douze*, et aux journées des 31 mai et 2 juin, si funestes au parti dont Gorsas s'était rendu l'un des organes. Nous n'entrerons ici dans aucun des détails de ces journées; nos lecteurs n'auront qu'à se remettre sous les yeux notre article Brissot, pour trouver ces scènes déplorables racontées au point de vue des girondins. Gorsas, dont la feuille cessa de paraître le 1er juin 1793 [1], fut du nombre des *vingt-deux* que les sections firent mettre en état d'arrestation. Il ne tarda pas à prendre la fuite et à se rendre à Caen, où il se réunit à Buzot, à Pétion, à Barbaroux et aux autres députés fugitifs mis alors hors la loi.

C'est à Caen que Gorsas composa le *Précis rapide des événements qui ont eu lieu à Paris dans les journées des* 30, 31 *mai*, 1er *et* 2 *juin* [2], dans lequel il raconte ces événements: attiré ensuite à Paris par le besoin de savoir ce qu'était devenue sa famille, errante et malheureuse [3], il y fut reconnu et arrêté. Vainement demanda-t-il à être conduit devant la Convention nationale, il fut envoyé à la guillotine, le 7 octobre 1793 (16 vendémiaire an II), comme étant hors la loi.

Ainsi périt ce journaliste, membre de la Convention nationale.

Gorsas avait fait lui-même son épitaphe; la voici telle qu'on la trouve dans le *Courrier des départements* du 3 avril précédent :

IL FUT SACRIFIÉ,
MAIS IL NE CESSA JAMAIS D'ÊTRE UN HONNÊTE HOMME
ET DIGNE D'UN MEILLEUR SORT;
LA POSTÉRITÉ LE VENGERA.

[1] La collection du journal de Gorsas forme 38 volumes, composés chacun d'un mois, ou 30 numéros; ces volumes contiennent environ 350 pages.

[2] C'est un écrit de plus de 40 pages dans lequel Gorsas n'épargne pas plus ses ennemis qu'ils ne l'épargnèrent lui-même.

[3] La veuve de Antoine-Joseph Gorsas reprit ensuite l'imprimerie de son mari, et continua cet état.

MERCIER.

Mercier.

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle.

MERCIER ET CARRA,

RÉDACTEURS DES ANNALES PATRIOTIQUES [1].

Louis-Sébastien Mercier, né à Paris le 6 juin 1740, auteur de *l'An 2440*, *Rêve s'il en fut jamais*, du fameux *Tableau de Paris*, etc., etc. Il fut l'un des rédacteurs de la *Chronique du mois*, et le fondateur des *Annales patriotiques*. Élu à la Convention nationale en 1792, il passa trois ans après au conseil des *Cinq-Cents*. Nommé membre de l'Institut lors de la formation de ce corps, Mercier mourut le 15 avril 1814.

Jean-Louis Carra, né à Pont-de-Vesle, en 1745, fut l'un des rédacteurs du *Mercure national* et du *Journal d'État et du Citoyen*. Collaborateur de Mercier dans les *Annales patriotiques*, il en devint ensuite le principal rédacteur. Élu à la Convention nationale par l'appui des jacobins, il passa du parti de la Montagne dans le camp des girondins, et ne tarda pas d'être compris parmi les *vingt-deux* mis en état d'arrestation. Traduit devant le tribunal révolutionnaire vers la fin d'octobre, il fut condamné à mort et exécuté le 30 de ce même mois, en l'année 1793.

Ce fut le 5 octobre 1789, peu après la translation de l'Assemblée nationale à Paris, qu'une réunion de gens de lettres, à la tête de laquelle s'était placé le fameux auteur du *Tableau de Paris*, Mercier, fit paraître le premier numéro d'une feuille quotidienne à laquelle ils donnèrent le titre d'*Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe, journal libre*, par une société d'écrivains patriotes. Elle eut pour épigraphe cette phrase du *Contrat social* : « *On peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais,* » qui lui fut conservée jusqu'au 27 février 1790, époque à laquelle chaque numéro eut une épigraphe différente, en vers ou en prose, mais toujours appropriée aux affaires du jour.

Les *Annales patriotiques* parurent chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille ; on s'y abonnait pour 36 livres par an ; leur format était le petit in-4° à deux colonnes, caractère petit-romain.

[1] Le portrait de Mercier que nous donnons ici représente cet écrivain à l'âge de 32 ans. Il en avait 20 de plus, lorsqu'il fonda les *Annales patriotiques*. Carra, au contraire, est représenté à l'époque où il siégeait à la Convention nationale.

Indépendamment des quatre pages ordinaires formant le journal, on trouve très-fréquemment des suppléments de deux pages. Il n'y eut d'abord qu'une seule série de numéros, et chaque feuille eut sa pagination particulière, de 1 à 4; mais, vers le milieu de juin 1790, cette pagination fut suivie, de sorte qu'arrivées à la fin de décembre 1791, les *Annales* portaient la page 2400[1].

Hâtons-nous de dire ici, pour en finir avec ces détails bibliographiques, que les *Annales* de Mercier portèrent aussi, à partir de la fin de 1790, le nom de Carra, l'un des auteurs. Après la mort de Carra, les *Annales* furent rédigées principalement par Salaville, considéré comme un écrivain éminemment républicain, et dont Babeuf fait l'éloge, alors qu'il déplore que Mercier lui ait de nouveau et si vite succédé.

Que pourrons-nous dire des *Annales patriotiques* que nous n'ayons déjà pu appliquer à une foule d'autres journaux? Comme journal de principes, la feuille de Mercier se rangea d'abord à côté de celles publiées en même temps par Brissot, Prudhomme, Marat, Camille Desmoulins, Fréron, Tallien, etc.; comme feuille publique, les *Annales* réunissaient bien des avantages pour les lecteurs, en ce qu'elles donnaient non-seulement un compte rendu assez bien fait des séances de l'Assemblée nationale, mais encore beaucoup de nouvelles de France et de l'étranger, et une foule d'articles-*variétés*. Les *Annales* furent, sous tous ces rapports, une sorte de petit *Moniteur universel;* elles offraient une très-grande diversité de faits. Les événements de Brabant, fort intéressants alors pour les Français, y sont l'objet d'articles spéciaux assez fréquents.

Sans doute pour rester dans l'esprit de leur titre, les auteurs des *Annales patriotiques* clôturèrent l'année 1789 par une sorte de revue rétrospective que nous allons transcrire ici, comme nous offrant l'occasion, assez rare d'abord, d'apprécier les opinions politiques et révolutionnaires de leurs auteurs. Nous n'avons pas besoin de dire que ce morceau curieux est de Mercier; il est facile d'y reconnaître l'auteur du *Tableau de Paris* et de *l'An* 2440.

A L'ANNÉE 1789.

« Adieu, mémorable année, et la plus illustre de ce siècle! année

[1] Nous ne nous rendons pas compte de cette manière de paginer; c'eût été plus simple de former des volumes de chaque trimestre.

CARRA.

Carra

Publié par la Société de l' Industrie Fraternelle

unique, où les augustes Français ramenèrent dans les Gaules l'égalité, la justice, la liberté, que le despotisme aristocratique tenait captives! Adieu, année immortelle, qui avez fixé un terme à l'avilissement du peuple; qui l'avez ennoblie en lui révélant des titres dont l'original s'était égaré! Adieu, très-glorieuse année, par le courage et l'activité des Parisiens, par la mort de haut, puissant et magnifique Clergé, et par le décès de dame puissante et hautaine Noblesse, morte en convulsion!

« Merveilleuse année! le Patriotisme est sorti tout armé de vos flancs généreux, et c'est lui qui a mis tout à coup à leur place une foule de citoyens éclairés, qui a fait éclore des talents inconnus, et qui a donné enfin à l'Europe attentive et étonnée de grandes leçons, dont elle profitera sans doute.

« Année incomparable! vous avez vu finir le gouvernement d'épouvantable mémoire qui avait une si étroite accointance avec la Bastille, sa première favorite, et la femelle la plus grosse et la plus monstrueuse qu'on ait jamais vue, morte d'une attaque subite et violente: et c'est par là qu'on vit le même jour nos braves et heureux compatriotes sauver l'Assemblée nationale (qu'on allait couper à boulets rouges), briser les chaînes de l'esclavage, et épouvanter le glaive du despotisme, que le prince de Lambesc avait déjà fait étinceler, ce glaive perfide placé dans la main des troupes étrangères, et qui (quoi qu'on en dise) voulait nous immoler pour s'épargner le soin de nous payer.

« Que d'événements inattendus renferme cette année! Dans l'espace de quelques mois, on a réparé les malheurs et les fautes de plusieurs siècles; l'homme a recouvré sa dignité première, et ce système de féodalité, d'oppression, qui outrageait l'humanité et la raison, est anéanti.

« Je vous offre mon encens, auguste année! vous avez changé *mon Paris*, il est vrai, il est tout autre aujourd'hui; mais encore un peu de temps, et il sera le séjour de la liberté et du bonheur; j'y respire déjà l'*air* des montagnes de la Suisse; j'y suis *soldat*, non comme un dogue guerrier lancé par le despotisme, mais comme un *citoyen* qui donnera sa vie avec joie pour la *vraie* cause de sa patrie. Depuis trente ans j'avais un pressentiment secret que je ne mourrais point sans être témoin d'un grand événement politique; j'en nourrissais mon âme et mes écrits: voilà du nouveau pour ma plume; je vous en rends grâce trois fois, ô bienfaisante année! Si mon *Ta-*

bleau est à *refaire*, l'on dira du moins un jour : « En cette année les Parisiens ont montré au trône et au ciel trois cent mille bras armés en quarante-huit heures ; ils n'ont pas voulu laisser détruire leur ville ; ils ont fait un mouvement, et ce mouvement s'est communiqué à la France, au reste de l'Europe ; tant le peuple est une puissance, et même la seule puissance ; ce qu'il faut que les souverains sachent enfin ! »

« Grande année ! vous serez l'année régénératrice ; vous en porterez le nom ; l'histoire célébrera vos hauts faits. Vous fuyez pour vous enfoncer dans les temps ; adieu, puisqu'il est impossible à nos vœux d'allonger votre terme ; mais dites bien du moins à ma chère fille, *l'Année* 2440, que nous courrons au-devant d'elle de toutes nos forces ; que nous précipiterons notre marche pour l'atteindre et pour l'embrasser...

« Adieu, année sans pareille dans notre histoire ! Moi qui fus libre *bien avant le jour de notre liberté*, puis-je manquer d'être fidèle à votre souvenir ? Non ; chaque jour je remercie l'Être suprême de m'avoir fait voir l'aurore du soleil de la liberté ; il va luire sur ma patrie, armé de tous ses rayons. Montesquieu, Rousseau, Diderot, Mably, Helvétius, Voltaire, Turgot, Thomas, sont dans la tombe ; ils n'ont point vu ces jours étonnants, ces jours de gloire que leur génie avait préparés. Oh ! de quelles louanges n'auraient-ils pas salué le peuple français régénéré ! C'était, hélas ! à leur organe, et non au mien, qu'il appartenait de chanter les vertus patriotiques qui ont devancé mon attente tardive et surpassé mes espérances. Mais j'écrirai au moins *ce que j'ai vu*, afin que de tels événements ne sortent point de la mémoire des hommes nés et à naître ; afin qu'ils apprennent, dans tous les temps et dans tous les lieux, qu'il ne tient qu'à leurs *bras* et à leur *tête* de détruire *toute espèce* de tyrannie ; qu'il ne faut que vouloir, et que Dieu protége visiblement toute insurrection généreuse... »

Nous avons cité presque en entier cet article de Mercier parce que nous en avons trouvé très-peu dans les *Annales patriotiques* qui portent son cachet et qui soient évidemment du fondateur de ce journal. Mercier avait plus de cinquante ans ; il négligea bientôt la rédaction de sa feuille, et elle passa, de fait, entre les mains de son collaborateur Carra.

Bien avant que le nom de ce dernier rédacteur fût placé sur le titre, à côté de celui de Mercier, Carra s'était emparé de presque

toutes les parties, si diverses, dont se composaient les *Annales*. Dès la fin de 1789, on ne voit plus au bas de la plupart des articles insérés dans cette feuille que le nom de Carra, ou tout au moins son initiale C. C'est Carra qui rend compte du procès de Favras; c'est lui qui résume les nouvelles de l'étranger; c'est lui qui s'occupe de la partie anecdotique; c'est Carra qui examine la fameuse lettre de l'abbé Raynal; c'est lui qui recueille les observations adressées à son journal sur la constitution; c'est lui qui dévoile les conspirations contre la liberté; c'est lui qui dénonce les pamphlets contre-révolutionnaires qui pullulaient alors, et qui écrit sur ces pamphlets des articles précieux pour l'histoire [1]; c'est Carra qui raconte, dans son journal, les émeutes de Paris et des provinces; c'est encore lui qui observe la conduite des parlements; c'est lui qui dévoile les dilapidations des courtisans, en épluchant le *livre rouge*; c'est lui qui s'occupe de la commune, des districts, des sociétés populaires; qui donne des conseils aux Belges; en un mot, c'est l'actif, l'infatigable, le *patriote* Carra qui remplit régulièrement la moitié de chaque numéro des *Annales*, et qui imprime à cette feuille le cachet de ses opinions politiques; c'est Carra qui en fait le journal le plus varié de l'époque, et qui parvient à lui procurer l'un des plus grands succès qu'ait jamais obtenu aucun des journaux de la Révolution. A l'exception du compte rendu des séances de l'Assemblée nationale, de celui des spectacles et des livres publiés, on peut affirmer que tout le reste des *Annales* sort de la plume de Carra, qui se considère lui-même comme un politique habile et un publiciste des plus distingués.

On comprend la peine que nous aurions, si nous voulions suivre à la piste un écrivain qui se multiplie à l'infini; qui, tantôt grave et tantôt plaisant, s'occupe de tout et parle sur tout : nous nous bor-

[1] Voici comment Carra annonçait la publication des *Révolutions de France et de Brabant*.

« On n'en impose jamais aux peuples sur leurs vrais intérêts, ni sur les véritables défenseurs de la cause publique : il distingue fort bien, parmi les écrivains qui cherchent à l'instruire et à fixer son opinion, ceux qui raisonnent juste de ceux qui raisonnent faux; ceux qui veulent sérieusement l'éclairer, de ceux qui veulent l'éblouir et le tromper. Le nombre des écrivains patriotes est sans doute encore le plus petit; mais cela devait être chez un peuple que le gouvernement n'a cessé depuis 500 ans de façonner à la bassesse, à la servitude et à la flagornerie. On peut regarder même comme un miracle l'apparition de ces génies vigoureux qui ont donné la commotion partout, et qui ont tranché net sur les grandes questions de la liberté et du droit des nations. Un de ceux-là, M. Desmoulins, auteur de plusieurs ouvrages pleins d'un patriotisme énergique, vient d'entreprendre un journal périodique sous le titre des *Révolutions de France et de Brabant*, dans lequel on trouve l'érudition la plus vaste, réunie à l'esprit le plus républicain, et à l'amour le plus ardent de la liberté, etc. »

nerons donc à dire que Carra avait le talent de faire ses articles courts, ce qui lui permettait de s'occuper toujours de beaucoup d'objets dans la même feuille; aussi, ne saurions nous assez louer la grande variété que présentent les *Annales*.

Quant aux opinions politiques de Carra, il nous est démontré, par ses propres écrits, qu'elles étaient républicaines, dès le commencement, quoiqu'elles parussent se rapporter à la constitution dont l'assemblée s'occupait.

Voici comment Carra s'exprime sur le journaliste Fontanes :

« Le brigantin *le Modérateur*, capitaine de Fontanes, *écuyer* [1], armé en course par les soi-disant *modérés*, a rencontré sur l'*océan de l'Opinion*, le navire *les Annales patriotiques*, qui faisait pareillement voile vers le port de la *Constitution*. Le capitaine des *Annales*, trompé par le pavillon neutre du *Modérateur*, s'est laissé approcher par le brigantin, malgré les représentations de son lieutenant, l'*Orateur aux États-Généraux* [2], qui disait reconnaître aux manœuvres du *Modérateur* un flibustier croisant sur les patriotes. Arrivé à la portée de la voix, de Fontanes, écuyer, s'affourchant sur la poulaine de son brigantin, a crié au capitaine des *Annales* et à son état-major : « Brigands que vous êtes, vous osez penser et écrire « qu'il y a eu une conspiration en juillet contre la nation française, « contre ses représentants et contre la capitale ! Vous semblez croire « que Paris et l'Assemblée nationale ont été investis par une armée « de soldats étrangers, traînant après elle de la grosse artillerie et « des grils à rougir les boulets ! Vous osez présumer que le prince « de Lambesc a assassiné un citoyen aux Tuileries ! Malheureux ! si « vous persistez dans ces opinions *démocratiques*, vous serez pendus « à la prochaine *contre-révolution;* et je dirai à tout le monde qu'a- « près cinquante ans d'une vie probe et honnête, votre capitaine « est devenu un *démocrate*.

« Vous avez à votre bord un certain C...., physicien [3], qui s'avise

1 Autrefois rimailleur, dont l'âpre et rude verve,
En dépit d'Apollon, rima malgré Minerve;
Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
Faisait de méchants vers pour assommer *les gens*.
(*Note de l'auteur de l'article.*)

2 Titre d'un écrit publié par Carra quelques mois auparavant.

3 Carra avait beaucoup écrit sur la physique. Il est aussi l'auteur d'une *Histoire de l'ancienne Grèce*, etc.

« de soupçonner qu'il existe dans l'espèce humaine une variété « d'individus à double face et à longues oreilles d'âne. Ce physicien « impie est un *ligueur*, un *anti-autrichien*; nous le verrons à la « *contre-révolution*. En attendant, je vais crier à tue-tête que cet *in-* « *cendiaire*, que ce démocrate, que ce factieux veut faire égorger « tous les *gens à longues oreilles*... »

A la suite d'une foule de réflexions très-sensées qu'arrachait à Carra la publication de plusieurs volumes de pièces sur la Bastille et sur les actes ministériels qui peuplaient cette prison, le rédacteur des *Annales* s'exprimait ainsi :

« Ce troisième volume nous donne une idée de la justice distributive de l'ancienne police : on voit que les ministres *faisaient* tout sous le *bon plaisir* du roi; le chef de la police, sous le *bon plaisir* des ministres; les inspecteurs, sous le *bon plaisir* du lieutenant général; les mouchards, sous le *bon plaisir* des inspecteurs; et que bientôt les citoyens auraient été obligés, par cette merveilleuse cascade, de n'agir et de ne respirer que sous le *bon plaisir* des mouchards... »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Carra avait la prétention d'être un grand politique. Les *Annales* renferment de lui une foule d'articles sur ces matières, dans lesquels il développe ce qu'il appelle la *politique nationale*; c'est-à-dire qu'il indique au gouvernement de la France libre la marche qu'il doit tenir à l'égard des autres puissances. Carra, qui, en 1790, ne parlait jamais du roi de Prusse qu'avec une sorte de vénération, aurait voulu que la France s'alliât étroitement avec ce prince, avec la Hollande et la Pologne, et qu'elle ne cessât de surveiller l'Autriche et la Russie. Il avait puisé, dans les lettres de Joseph II au général d'Alton, publiées à Bruxelles, une haine implacable pour la politique des rois de Bohême et de Hongrie (l'empereur), haine qui lui faisait regarder l'Autriche comme le fléau de l'Europe. Il n'avait jamais douté que l'empereur n'eût reçu de fortes sommes de sa sœur Marie-Antoinette, et il ne cessait d'affirmer que l'*Autriche suçait la maison de Bourbon*.

Lorsqu'on apprit la mort de Joseph II, Carra publia un article dans lequel il s'opposa de toutes ses forces à ce que l'on prît le deuil exigé par l'étiquette.

« Ces deuils, qui viennent interrompre subitement les travaux des fabriques d'étoffes de couleur et faire languir le commerce, disait-il; ces deuils de cour avec lesquels on prétend donner aux

peuples un air d'affliction qu'ils n'ont pas, ne sont point faits pour des hommes libres et éclairés, et nous espérons que les Français n'endosseront plus ces livrées de l'esclavage. L'occasion de trancher net sur cet usage inepte et avilissant est arrivée... Il ne convient pas plus aux Français qu'aux Belges de donner le moindre signe de tristesse, car ce serait un acte extérieur de fausseté. Quand les vrais amis de la liberté, quand les véritables défenseurs du peuple, les Mirabeau, les Barnave, les Pétion, les Lameth, les Menou, les Robespierre, les Lafayette et tous ceux qui leur ressemblent, viendront à mourir, la France alors doit marquer son deuil, non par des vêtements noirs, dont la folle étiquette soit graduée comme dans la *Gazette de France*, mais par des éloges funéraires qui retentissent dans tous les papiers publics. »

Quoique Carra eût été l'un des électeurs de Paris, et qu'en cette qualité il eût pris part à tous les travaux de la commune, dont il publiait souvent les résultats, on le vit s'élever contre l'érection du buste de Bailly, faite au milieu de l'assemblée générale des représentants de la commune, par les électeurs, ses collègues. « On commence à élever des statues à tort et à travers, s'écriait-il, et la Révolution n'est pas faite! et nos ennemis, qui guettent le retour de nos habitudes serviles pour en profiter, sont plus que jamais en activité! Tout peuple flatteur est né pour l'esclavage, ajoutait-il. Les peuples libres ne doivent jamais de reconnaissance. La récompense d'une belle action est dans l'action même. Il ne faut jamais louer un homme qu'après sa mort. Voilà des axiomes qu'il faudrait graver sur le marbre à tous les coins des rues, afin d'apprendre aux hommes à connaître enfin la dignité de leur être, et la valeur réelle de leur intelligence et de leur raison... »

Carra, qui s'était posé comme un chaleureux patriote, comme un ami éclairé de la liberté et du peuple et comme un démocrate par principes, ne fut jamais la dupe des fausses démonstrations des ministres que Louis XVI avait en 1790. « Leurs rubriques sont toujours les mêmes, disait-il; ils intriguent au dedans, ils intriguent au dehors; ils comptent beaucoup sur des troubles et des divisions dans la formation des assemblées départementales; ils comptent beaucoup sur des plans antinationaux, concertés avec certaines cours du Midi; ils espèrent trouver dans le nouveau roi de Hongrie un homme qui se prêtera à tous les accommodements qu'on voudra, pour réprimer ces atomes mutins qu'on appelle des *sujets*,

et les soumettre à ces êtres divins qu'on appelle des *princes*. »

Lorsqu'il fut question de la guerre dont se menaçaient les Anglais et les Espagnols, on vit Carra s'exprimer de la manière la plus sensée sur ces armements. « On veut nous prouver, disait-il, que nous devrions prendre le parti de la cour de Madrid contre celle de Londres, en cas de rupture entre ces deux cours. On voudrait que notre nation fût assez imbécile pour s'engager, en faveur de l'Espagne, dans une guerre contre l'Angleterre, sous prétexte du pacte de famille. Nous éviterons ce piége : 1° parce que cette guerre troublerait les travaux de l'Assemblée nationale ; 2° parce qu'elle remettrait nos finances et l'armée entre les mains du pouvoir exécutif ; 3° parce qu'elle ferait renouveler le funeste traité de 1756 avec la maison d'Autriche ; et 4° parce qu'elle empêcherait la liberté des provinces belges de se consolider, et le roi de Prusse d'humilier Vienne et Pétersbourg : et voilà précisément tout ce que nos ennemis demandent. Qu'attendons-nous pour déclarer que nous voulons être les amis de toutes les nations, les ennemis de tous les tyrans, et que nous ne reconnaissons d'autre pacte de famille que les pactes de famille nationaux... »

— « Quant à moi, ajoutait-il plus loin à l'occasion de la conspiration de Maillebois, je désirerais sérieusement voir en France les quatre noyaux d'armées étrangères dont on nous menace. Une pareille circonstance déchirerait le masque de certains personnages. En ranimant dix-huit cent mille hommes confédérés pour la sainte cause de la liberté, et les soldats et les officiers des troupes réglées, qui ont fait le serment civique *primò* à la nation, etc., on verrait ce que peut l'amour de la patrie sur des Français qui ont enfin connu leurs droits. Il se ferait alors une séparation très-distincte des bons et des mauvais citoyens, de ceux qui veulent être toute leur vie esclaves, et de ceux qui veulent être libres : et si le parti des hommes libres était le moins fort, ceux-là n'auraient plus qu'à mourir glorieusement, en vengeant toutefois sur les traîtres les maux futurs de la patrie, dont ces traîtres voudraient éterniser l'esclavage. »

Comme Carra ne s'était jamais montré enthousiaste de Necker, il ne lui fallut qu'une circonstance pour se déclarer contre ce financier. La tardive présentation du fameux *livre rouge* vint la lui fournir. Après avoir annoncé que les dépenses scandaleuses portées sur ce livre ne s'élevaient pas à moins de 56 millions tous les ans, Carra

s'exprimait ainsi sur le compte de Necker et de ses collègues :

« Observons que les ministres sont bien coupables de ne nous avoir jamais parlé de ce livre, et de nous avoir toujours trompés dans leurs comptes rendus, en éludant cet article... Et puis c'étaient des gens de la plus haute probité, des ministres adorables, des phénix en matières d'État et de finances, des amis du peuple, des arches saintes auxquelles il ne fallait jamais toucher. Mais aujourd'hui

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit. »

Racontant ensuite une séance des jacobins dans laquelle Necker avait été violemment attaqué, Carra, qui se félicitait de ce qu'on eût enfin démasqué ce *charlatan*, s'écriait : « Serait-ce donc la première fois qu'un bateleur en aurait imposé pendant dix à douze années à un peuple confiant et crédule? Non, il n'y a rien d'étonnant dans tout cela que la niaiserie de ceux qui ne veulent pas y voir clair, ou qui ne sont pas assez instruits pour juger les événements... »

Puis, s'attaquant à l'existence même des ministres, Carra émettait ainsi ses opinions sur la machine gouvernementale :

« Quoi! nous sommes libres, et nous avons encore des ministres! Jusqu'à quand souffrirons-nous cette engeance au milieu de nous? On a détruit la Bastille, et on laisse subsister les instruments vivants du despotisme, du désordre, de la corruption et de l'intrigue! Voyez-les comme ils sont incorrigibles dans leurs affreux principes, et imperturbables dans leur marche accoutumée! Voyez-les comme ils insultent continuellement la nation et les lois nouvelles!... A quoi bon enfin tout cet étalage de ministres, d'ambassadeurs, de commis et de valets de bureaux des ministres, quand la machine du nouveau gouvernement s'organise et s'ordonne sur les principes les plus simples et les plus sages? Peuple français, hâtez-vous de détruire les excroissances qui tiennent à l'arbre du despotisme... »

Carra, qui avait applaudi à la fédération des gardes nationales des Alpes, pensait qu'un pareil spectacle ne pouvait être vu sans émotion par les peuples étrangers; il se montra l'un des plus ardents organisateurs de la fédération générale. On le voit lutter contre les chefs des corps qui s'opposaient à ce que leurs soldats prissent part aux fédérations, et contre les ministres qui soutenaient ces chefs aristocrates. « *Diviser pour régner*, disait-il, telle est la

devise des ministres et des aristocrates; la nôtre est celle-ci : *unissons-nous tous pour la patrie et la liberté*. Il s'agit de savoir aujourd'hui laquelle de ces deux devises l'emportera... »

Toutefois, le rédacteur des *Annales* voyait avec peine que la révolution faite dans les choses fût loin de l'être encore dans les esprits; mais il s'en consolait en se flattant que les mauvais citoyens finiraient par prendre leur parti. « On ne devait pas s'attendre, disait-il dans ses observations sur l'état de choses, que les hypocrites, les fourbes, les charlatans, les cafards et les hommes corrompus par l'ancien régime prendraient tout de suite le génie et le grand caractère des hommes libres. C'était donc un malheur prévu que de voir s'introduire dans les municipalités, comme il s'introduira dans les assemblées de département, si l'on n'y prend garde, quelques hommes de cette espèce chez qui le calus est formé, et qui ont eu néanmoins l'adresse, pour arriver aux honneurs, de paraître dévoués à la patrie, aux grands principes de la liberté, quoique dans le fond ils ne fussent dévoués qu'au royalisme et au cagotisme... »

Lors de la fuite du roi, Carra parla de cet événement à peu près comme tous les autres journaux révolutionnaires, et employa surtout les mêmes termes de mépris.

« Ce qui a été dit si souvent des rois, de leur immoralité, de leur orgueil, de leur incorrigibilité, ajoutait ce journaliste après avoir caractérisé cette fuite, n'est que trop vrai et trop bien fondé; l'excès des crimes et des vices est autant dans l'essence et l'éducation de ces êtres, élevés au-dessus des autres hommes par la stupidité des peuples, qu'ils sont hors du cercle absolu de la morale humaine... »

— « Eh bien, citoyens, s'écriait-il encore le lendemain, permettez-moi de vous le demander, me suis-je trompé jamais sur les projets de la famille de Louis et sur la perfidie de Bouillé? Ai-je seulement varié un instant mon opinion sur le comité autrichien, sur le signataire de la conspiration de juillet 1789, appelé depuis le *restaurateur de la liberté*, sur le massacreur de Nancy, sur l'exécrable maison d'Autriche, avec laquelle il est honteux que nous n'ayons pas encore rompu le traité de 1756! C'est cependant pour avoir développé tous les principes et les lumières qui me conduisaient à la certitude démontrée de tous les événements actuels; c'est pour avoir dénoncé tous les grands et petits complots de nos ennemis, avoir patriotisé l'armée et avoir disséqué avec le scalpel

d'une expérience certaine des hommes et des choses le secret des cours et le cœur immoral et inhumain des rois, qu'on m'a calomnié, persécuté, insulté et même frappé.

« Dernièrement encore, l'intrigue a été portée si loin contre moi, dans ma propre section (celle de la bibliothèque), que je n'ai pas eu quatre voix pour être nommé électeur.

« Mais j'ai appris, dès longtemps, à me consoler de tout, et à prendre tous les événements qui me concernent en bonne part. Si je me plains aujourd'hui, et pour la première fois de ma vie, c'est moins pour réclamer contre l'oubli de mes concitoyens, que pour citer un exemple des effets que produisent l'intrigue et la prévention.

« Et quand même, invariable dans mes principes publics, dans ma conduite privée et dans ma surveillance journalière, loin d'être jamais appelé à aucune législature, à aucune fonction publique, je serais abandonné au poignard de mes nombreux ennemis, non, je n'en demeurerai pas moins, jusqu'au dernier soupir, l'homme dévoué au peuple, l'ennemi juré des tyrans, et le zélé prédicant de la philosophie et de la liberté universelle. Soit dit pour toujours. Peut-être même ai-je tort de le dire, car il n'est guère permis au philosophe, vieilli dans le mépris des honneurs et dans une bienheureuse médiocrité, de parler de lui, et d'exciter quelque intérêt en sa faveur : c'est aux autres à en dire du bien ou du mal ; n'importe. »

De pareilles professions de foi, et le soin qu'avait souvent Carra de rappeler à ses lecteurs qu'il était membre de la société des jacobins, devaient faire pressentir quelle serait son opinion sur l'événement du Champ de Mars arrivé moins d'un mois après ce manifeste contre toutes les tyrannies. Mais avant de parler de ce triste événement, nous devons encore mettre sous les yeux de nos lecteurs l'un de ces coups d'œil que Carra avait l'habitude de jeter sur l'Assemblée nationale dans toutes les circonstances importantes, et qui peignent si bien ce qui se passait au milieu de cette réunion.

« On avait cru, jusqu'au 21 juin dernier,[1], que la réunion subite qui a paru s'opérer dans le sein de l'Assemblée nationale, disait-il, était l'effet de cette indignation qu'élève dans les âmes honnêtes la découverte d'un acte de bassesse et de fausseté ; nous l'avons cru nous-même, et nous l'avons dit. Mais, avec la même franchise,

[1] Jour de la fuite de Louis XVI.

aujourd'hui nous devons avouer notre erreur, et pourvoir à ce que nos lecteurs ne soient pas plus longtemps dupes que nous. Non, ce *côté noir*, en venant jurer fidélité, courage, union, n'obéissait point au mouvement de la loyauté. Disons-le, puisque c'est vrai, la plupart sacrifiaient à la peur; ils croyaient voir le peuple irrité revenir à cette justice épouvantable qui devance l'action des lois, et que les lois réprouvent; chacun d'eux, bourrelé par sa conscience, est venu se réfugier sous l'étendard de la patrie; mais suivant le mot italien : *Passato il pericolo, gabbato il santo*. La contenance calme et fière du peuple français, sa générosité, sa magnanimité, leur ont rendu le courage, et les remords se sont dissipés en même temps que les craintes. Les voilà maintenant qui lèvent une tête plus insolente que jamais; les voilà qui bravent de nouveau l'opinion publique... »

— « Il est aisé de voir clairement aujourd'hui que les heureux commencements de notre Révolution et l'énergie de l'Assemblée nationale, dans les premiers temps, disait-il encore en continuant ses observations sur cette assemblée, ont été plutôt l'effet de la force des choses et de l'instinct du peuple, que des lumières et du caractère de la plupart de nos législateurs. Dès que cette force des choses a ralenti son impulsion, et que l'instinct du peuple s'est renfermé dans la confiance qu'il paraissait devoir tout entière à ses représentants, dès lors une grande partie de ces représentants ont laissé voir à nu les préjugés serviles dont ils sont encore imprégnés, les bornes étroites de leur raison, leur ignorance totale en politique nationale, leurs passions haineuses et ambitieuses, et la corruption dont ils sont susceptibles. Certes, on ne devait pas s'attendre à ne voir dans cette assemblée auguste que des hommes parfaits; l'ancien régime n'était pas propre à en produire; mais on pouvait espérer au moins que la majorité se perfectionnerait dans les vrais principes de la philosophie, et se formerait un caractère indélébile d'énergie, de fermeté et d'incorruptibilité; qu'elle sentirait de plus en plus, dans toute son étendue, la dignité souveraine et majestueuse du peuple qu'elle représentait; et qu'enfin, dans la démarcation des pouvoirs, jamais elle ne livrerait à un délégué du peuple les droits qui n'appartiennent absolument qu'à la souveraineté de ce peuple...

« En ce moment, l'expérience prouve plus encore que la majorité de l'Assemblée nationale est restée totalement en arrière de la Révolution, tandis que le peuple et les publicistes vrais patriotes, mar-

chant toujours de front, franchissent tous les intervalles que les événements inattendus et la Providence opéraient pour accélérer la perfection des idées politiques et du gouvernement national... »

C'est ainsi que Carra jugeait l'Assemblée constituante au moment où elle portait le fameux décret qui *blanchissait* le roi.

« Hier, racontait-il sous la date du 16 juillet, les citoyens répandus dans les rues et les places publiques, ou assemblés en sociétés populaires, s'occupaient du salut de la chose publique : ils redoutaient l'effet de *ce malheureux décret de circonstance*, ouvrage de la liste civile et de la pusillanimité, qui consacrerait le parjure et la perfidie, si l'opinion publique, qui ne compose jamais quand elle est libre, ni avec les principes, ni avec le crime, pouvait adopter une pareille opinion. Les citoyens, alarmés de la prépondérance de l'avis des comités dans l'assemblée, s'arrêtèrent au parti d'adresser au Corps législatif une pétition par laquelle il serait conjuré de consulter le vœu des quatre-vingt-trois départements sur la grande question de la destitution de Louis XVI. Les pétitionnaires, réunis au nombre de plusieurs mille, voulant éviter le reproche d'avoir, par des cris tumultueux, gêné la liberté de l'assemblée, ont arrêté de se rendre au champ de la fédération... »

On devait s'attendre, d'après cet exposé, que les *Annales patriotiques* flétriraient de toutes leurs forces le massacre du Champ de Mars ; mais au lieu d'une explosion de l'indignation, on ne trouve, dans cette feuille, qu'un long article où l'on s'élève contre les *brigands soudoyés par les aristocrates*, et les *émissaires des puissances étrangères*, qui, dit le rédacteur, ont essayé de livrer la capitale aux horreurs de la guerre civile. On y lit avec surprise l'éloge de Lafayette et celui de la garde nationale, dont on vante la modération et les services.

Pour comprendre un pareil langage dans le journal du jacobin Carra, il faut savoir que cet écrivain patriote, dont le nom se trouvait en tête des listes de proscription affichées sur les murs de Paris pendant les jours qui suivirent la publication de la loi martiale, s'était vu dans la nécessité de se soustraire aux recherches de ceux qui voulaient *purger la société* des Brissot, des Camille Desmoulins, des Fréron, des Audouin, des Prudhomme, des Marat et autres journalistes patriotes, et que l'écrivain qui l'avait remplacé eut peur de compromettre encore davantage, et les *Annales*, et leur principal rédacteur. Nous sommes d'autant plus fondé à

embrasser cette opinion, que le nom de *Carra* cesse de se trouver alors au bas de la plupart des articles de son journal, et que, lorsqu'il y reparaît, le premier mouvement de cet écrivain est de protester contre l'éloge de Lafayette qui y avait été inséré à son insu [1].

En reprenant sa tâche, Carra fit la déclaration suivante, propre à le peindre mieux que toutes les biographies.

« J'ai quarante-neuf ans. J'ai voyagé pendant onze ans en Europe ; j'avais appris alors sept langues étrangères, parce que c'était dans la classe de ce qu'on appelle le *peuple* que je voulais étudier les hommes de tous les pays. Ma plume n'est pas restée oisive au milieu des observations que j'ai faites en Russie, en Turquie, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre ; et, tout en observant les choses, j'observais très-scrupuleusement les personnes. C'est là que j'ai pris une forte haine pour les rois et un tendre amour pour l'humanité. Les différents ouvrages que j'ai publiés depuis plus de vingt ans constatent mes principes et mes opinions. Mon courage et mon patriotisme ne sont pas douteux : qu'on lise l'*Orateur des états généraux*, répandu avec profusion en mai et juin 1789, dans la capitale, surtout au milieu de l'Assemblée nationale, et dont il y a eu près de cinquante éditions, tant en France que dans les provinces belges ; qu'on ouvre aussi le 1er volume des procès-verbaux des électeurs de Paris, réunis en juillet 1789, on y trouvera la motion que je fis, le 10 du même mois, pour la formation de la garde citoyenne de Paris ; motion qui détermina, le jour suivant, l'arrêté des électeurs à cette occasion. Toutes ces circonstances, je ne les rappelle que pour prouver que c'étaient l'étude et une longue expérience des choses et des personnes, et non l'impulsion du moment, qui avaient rempli mon âme du feu sacré de la liberté et de l'amour de la patrie.

« Je défie maintenant à personne de dire que j'aie jamais varié dans mes principes depuis la Révolution ; je fais plus, je défie, dans tous les pays où j'ai vécu, et surtout à Paris, où je suis fixé depuis quinze ans, qui que ce soit d'avoir aucun reproche fondé à me faire sur mes mœurs et ma vie privée. Eh bien, fort de mon expérience, de ma conscience et de la confiance que j'ai méritée parmi les bons citoyens, je déclare à mon siècle et à la postérité, que les hommes

1 Une lettre adressée à l'Assemblée nationale par les rédacteurs des *Annales*, et portant l'offre de 1,200 livres pour la solde de quatre gardes nationaux partis pour la frontière, apprend au public que cette feuille avait alors pour rédacteurs Carra, Mercier, Giraud et Guyot.

pour lesquels j'ai la plus profonde estime sont : MM. Pétion, Robespierre, Buzot, l'évêque Grégoire et Brissot. Je déclare, en outre, que je suis resté attaché à la *Société des amis de la constitution* séante aux jacobins, parce que c'est là où j'ai vu, comme M. Pétion, la justice, le désintéressement, la bonne foi et le fond des vrais principes. Je sais bien que cette portion restant aux jacobins exige un scrutin épuratoire ; il aura lieu dans huit jours. Mais la portion réfugiée aux feuillants est-elle donc si pure ! Je l'avoue, quand même on n'épurerait pas la section restant aux jacobins, j'aimerais mieux encore y vivre que d'aller respirer un air commun à MM. Dandré, Desmeunier, Chapelier, et quelques autres étouffoirs du génie, du sens commun et de l'esprit public. CARRA. »

De tels détails, tracés par la personne même qui en est l'objet, sont une trop bonne fortune pour que l'historien ne s'empresse pas d'en profiter. Je m'en empare donc comme de ma propriété, convaincu que la meilleure manière d'apprécier les hommes de la Révolution, est de les laisser se peindre et se juger eux-mêmes. Aussi, est-ce avec confiance que je mets sous les yeux du public les articles renfermés dans ce livre ; j'ai la vanité de croire qu'ils feront beaucoup mieux connaître les hommes et les événements que la plupart des biographies répandues dans le public [1].

Carra, que nous placerons à côté de son collègue Brissot pour son savoir, son érudition, son style, ses opinions philosophiques et son amour de la chose publique, avait trop le sentiment de ses services passés et de ceux qu'il pouvait rendre à la patrie, pour ne pas éprouver la noble ambition de siéger parmi les représentants du peuple à l'Assemblée législative. Il se mit donc sur les rangs, et adressa aux électeurs, sous la date des premiers jours de septembre 1791, et sous la forme d'un avis, des conseils fort sensés, quoiqu'ils fussent intéressés de sa part.

« Citoyens électeurs ! leur disait-il, savez-vous au juste où nous en sommes ? croyez-vous que notre Révolution finit à la clôture de

[1] C'est peut-être ici la place de dire mon opinion sur les principales biographies qui existent. A mon avis, la *Biographie universelle* des frères Michaud est un livre qu'il ne faut consulter qu'avec une extrême défiance pour tout ce qui est relatif aux hommes de la Révolution, sciemment défigurés. Celle dite des *Contemporains* a été généralement faite sur les livres préexistants, et non sur l'histoire vraie. Rabbe et ses amis en ont publié une plus nouvelle, écrite consciencieusement, et qui est restée un bon livre. Enfin, MM. Sarrut et Saint-Edme ont fait sur le *moniteur même*, et sur des documents authentiques, leur *Biographie des hommes du jour*; mais cet ouvrage n'est pas encore apprécié autant qu'il le mérite.

l'acte constitutionnel présenté au roi? Sachez que cette Révolution n'est que le prélude de la grande révolution qui va changer la face de l'Europe entière, et dans laquelle les Français joueront nécessairement le rôle principal. Apprenez que nous ne devons pas plus compter aujourd'hui qu'hier sur la parole et le serment des rois. Je vous le dis, choisissez des hommes capables de tenir tête aux nouveaux orages qui se préparent; des hommes dont la vue s'étende non-seulement au delà du département de Paris, mais au delà des frontières. Vous nommerez les *doucereux* et les *modérés* quand il n'y aura plus d'obstacles à vaincre, plus de secousses à redouter. Mais aujourd'hui, prenez-y garde, il vous faut des *cœurs chauds à tête froide*. Vous devez surtout nommer ceux que la cour et les aristocrates craignent le plus, et contre lesquels ils font le plus d'efforts. Tournez donc vos regards contre les hommes fiers, courageux, imperturbables, qui osent tout dire, et qui ne sont persécutés aujourd'hui que parce que leur incorruptibilité est à toute épreuve, et que leurs services rendus à la chose publique sont écrits partout. Ces hommes ont juré de vivre libres ou de mourir, non pas comme des agneaux qui se laissent égorger tranquillement, mais comme des lions qui écrasent des milliers d'ennemis avant de rendre le dernier soupir. Citoyens électeurs! portez un moment vos regards dans l'avenir, et tremblez si vous faites des mauvais choix ou des choix neutres. »

Quelque bons que fussent les titres de Carra auprès des électeurs patriotes, les intrigues de la cour, réunies à celles des constituants, l'éloignèrent, comme bien d'autres bons citoyens, de l'Assemblée législative. Il se dédommagea alors de n'avoir pu aborder la tribune nationale, en se montrant souvent à celle des jacobins. Sa feuille de cette époque, outre un grand nombre d'articles sur la politique nationale et européenne, renferme plusieurs discours qu'il prononça au milieu de cette société, et dans lesquels il ne cessa de prêcher la guerre contre le *parti* de l'empereur d'Autriche. Son opinion était qu'il fallait déclarer la guerre, non à quelques rebelles en particulier, mais au *protecteur* en chef, bien connu de ces rebelles, l'empereur. Carra voulait que l'on portât l'étendard de la liberté, non pas à Worms et à Coblentz, mais dans les provinces belges, et même à Liége. « Ce ne sont pas des brigands qu'il faut s'amuser à suivre à la course dans la forêt Noire, ou au fond du Palatinat: ce sont les peuples opprimés au delà de vos

frontières qu'il faut soulever et municipaliser. Cette guerre sera la guerre du peuple français contre les ennemis du peuple français et de tous les peuples ses voisins : elle amènera la guerre de tous les peuples contre leurs tyrans... »

Ce fut dans un de ces discours que Carra, toujours entraîné par ses systèmes politiques, donna à entendre que la Prusse et la Hollande avaient des intérêts bien mieux calculés que ceux de Léopold, et ne demanderaient pas mieux que de laisser l'empereur dans les embarras qu'il se serait attirés sur les bras.

« Je vous le dis en confidence, ajouta le rédacteur des *Annales*, on tergiverserait alors sur les secours promis à la coalition; on chercherait à entamer des négociations avec l'Assemblée nationale : *le moment d'un changement de dynastie pour la monarchie française paraît mûr : la France est toujours jeune et belle, malgré les agitations de son âme; elle est toujours bonne à épouser, même constitutionnellement.*

Ces insinuations, que Carra répéta plusieurs fois, firent croire qu'il existait en France un parti prêt à offrir la couronne à un prince étranger, et ce prince parut être le duc de Brunswick. Carra se défendit plus tard de cette idée; mais on la lui reprocha amèrement, et elle fut la principale cause de sa mort, quoiqu'au fond il n'eût fait que ventiler un projet sans suite, comme la plupart de ceux que son imagination mobile lui faisait journellement élaborer. Au reste, lorsque le rédacteur des *Annales* vit le mauvais effet produit par ses plans politiques, il changea de ton, et se mit alors à l'unisson des feuilles les plus hostiles au duc de Brunswick, général en chef de l'armée parisienne.

Nous avons déjà dit que Carra se glorifiait souvent d'être l'un des plus chaleureux membres de la société des jacobins. Lorsqu'il eut connaissance de cette fameuse réponse du cabinet de Vienne dans laquelle l'empereur déclarait qu'il voulait la paix avec la France, mais la guerre avec la nation *jacobine*, il ne contint plus sa colère contre ce cabinet et celui des Tuileries.

« On voit par cette réponse *autrichienne*, c'est-à-dire, très-ambiguë, dit-il, qu'elle a été fabriquée d'avance et à dessein au château des Tuileries, puis signée à Vienne et renvoyée à Paris. Elle nous donne la clef de toutes les persécutions préparatoires dirigées depuis longtemps contre les amis de la constitution. Nous voyons actuellement que ces cris de *Saint-Barthélemy : A bas les jacobins ! tuez les*

jacobins ! assommez ces gueux de jacobins ! dont la capitale a retenti depuis quelques jours, n'étaient qu'une petite espièglerie sortie du cerveau impérial de l'héritier des Médicis. Mais cette espièglerie préparatoire de la déclaration solennelle de guerre que Léopold veut faire aux *jacobins* dans l'Assemblée nationale; cette espièglerie, dirons-nous, n'a pas réussi : tout Paris est aujourd'hui convaincu que *patriotes* et jacobins sont synonymes; que *celui* et *celle* qui veulent faire assommer les jacobins veulent faire assommer les patriotes; que *celui* et *celle* qui veulent faire dissoudre les Sociétés d'amis de la constitution veulent dissoudre la constitution, pour y substituer le despotisme féodo-calotino-monarchique. Nous invitons les comités de Vienne et des Tuileries à s'y mieux prendre une autre fois, ou à se souvenir que les patriotes ne sont pas des enfants, mais des hommes, et qu'ils ont le droit de résistance à l'oppression, du courage, du fer et des bras. »

La journée du 20 juin 1792 fut défendue par les *Annales patriotiques* envers les *écrivassiers de l'aristocratie* et les *amis des deux chambres*, payés, disaient les rédacteurs, pour fabriquer des calomnies contre les élans du patriotisme. « Il est du devoir des écrivains patriotes, ajoutait-il, de venger le peuple qu'on outrage, en décrivant avec la plus scrupuleuse exactitude les instants où, las d'être le jouet de l'intrigue, du parjure et de la perfidie, il émet ses vœux, indique ses besoins, et fait part de ses sollicitudes à tous ceux auxquels il a confié ses pouvoirs... »

Nous voici au 10 août : le *supplément de révolution* demandé et provoqué par les patriotes venait enfin de se réaliser. « Enfin, la colère du peuple souverain, s'écrie Carra, s'est montrée dans toute sa puissance et sa majesté, et ses ennemis sont rentrés dans la poussière !...

« Il ne s'agissait d'autre chose que de mettre le tyran et sa famille en otages et en sûreté dans l'abbaye Saint-Antoine, et de demander ensuite, au nom du peuple souverain tout entier debout, la déchéance de ce tyran. Ceux qui dirigeaient ce projet (et j'étais du nombre, je ne le cache pas) avaient pris toutes les précautions nécessaires pour qu'il ne fût fait la moindre insulte à Louis et à sa famille. Deux fois ce projet avait été retardé; mais la troisième fois, le sort en était jeté, et il fallait triompher ou périr. »

Et Carra racontait, comme acteur dans ces scènes de carnage, toutes les circonstances de cette journée, où les colonnes patrio-

tiques avaient, disait-il, *déployé la loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif.*

Le lendemain, le journaliste Carra fut chargé de porter la parole à l'Assemblée nationale, pour lui faire hommage, au nom des fédérés, du drapeau pris sur les Suisses dans le *château de Coblentz;* les fédérés remerciaient l'assemblée, par l'organe de Carra, des décrets salutaires qu'elle venait de rendre pour l'honneur, la gloire et la prospérité de l'empire. « Dieu soit loué, disait-il en terminant, *ça ira !* »

Il ne faut pas oublier ici que la journée du 10 août fut fatale à presque tous les journaux monarchiques de la capitale. Déjà la municipalité de Marseille avait délibéré d'arrêter la circulation, dans cette ville, de toutes les feuilles contre-révolutionnaires, et un *auto-da-fé* public avait été fait de la *Gazette universelle*, de la *Gazette de Paris*, du *Mercure de France*, des *Annales monarchiques*, des *Amis du Roi*, etc. Carra nous apprend qu'à la suite de cette journée, les journalistes aristocrates avaient été arrêtés à Paris ou avaient été mis en fuite, et leurs écrits anéantis. Après avoir parlé de la mort de Suleau, il raconte comment les caractères de l'imprimerie de la *Gazette universelle* furent jetés par les fenêtres. « Le *Journal de Paris*, poursuit-il, avait osé paraître, hier, sous un voile hypocrite de modération ; mais comme on se rappelle encore ses impostures *coblencières*, il n'a pas échappé à la proscription. »

On sait que Durosoy fut condamné à mort, et périt sur l'échafaud peu de jours après.

On comprend que l'ardent jacobin Carra, après sa conduite intrépide à l'attaque des Tuileries, n'ait plus été oublié par les patriotes, lors de l'élection des membres de la Convention nationale. En effet, il fut appelé à cette grande assemblée par deux départements : il opta pour celui de Saône-et-Loire.

Soit qu'il ne fût pas à Paris pendant les massacres de septembre, soit qu'il y fût occupé de ses affaires personnelles, les *Annales patriotiques* cessèrent, pendant quelque temps, de renfermer des articles signés par lui. Ce n'est pas Carra qui y a rendu compte de ces journées ; mais voici sous quel aspect elles furent considérées par sa feuille.

« Nous ne nous appesantirons pas sur les détails des sanglantes journées des 2 et 3 septembre ; le rapport de la commission extraordinaire, inséré dans notre dernier numéro, en aura suffisamment

instruit nos lecteurs : nous ajouterons seulement que toutes les prisons sont vides ; les coupables ont péri ; les innocents ont été épargnés. Tous ceux qui ont été immolés ont donné des preuves notoires d'incivisme ; et peut-être est-ce un crime digne de mort, dans un temps où il s'agit de sauver la patrie. Le peuple paraissait généralement convaincu qu'il existait une conspiration tendant à ouvrir les prisons, au moment où Paris aurait envoyé l'élite de ses défenseurs à l'armée... Il est fâcheux que le glaive de la loi n'ait pas fait justice de tous ces conspirateurs ; mais il ne pouvait le faire qu'avec lenteur, et les circonstances exigeaient la plus grande célérité... »

Le jour même où la Convention nationale s'assembla, Carra fit paraître un article raisonné sur l'*état politique* de la France et sur la chaîne de succès et de gloire qui allait couronner la persévérance et le courage du peuple souverain. Le journaliste semblait y indiquer à la nouvelle assemblée la marche qu'elle devait adopter.

« L'état de roi, y disait-il, est un état contre nature ; je l'ai démontré il y a longtemps ; et cette vérité était suffisamment démontrée par la suite non interrompue de crimes, de forfaits et d'actes de démence que les rois ou tyrans couronnés (ces deux mots sont synonymes) ont commis dans tous les siècles. Le système de la royauté est donc une absurdité en morale et un vrai contre-sens aux droits de l'homme et à la souveraineté des nations, et une véritable lèpre dans le corps politique. La Providence soit louée ! nous sommes guéris de cette maladie...

« Que diront ces misérables despotes de Prusse, d'Autriche, de Sardaigne et d'Espagne, en apprenant la nouvelle de l'abolition de la royauté en France ? Diront-ils que c'est la faction des jacobins qui a opéré un tel événement ? Oui, c'est une faction de vingt-quatre millions d'hommes parfaitement d'accord entre eux pour la destruction de la tyrannie et des tyrans. C'est du sein de ces vingt-quatre millions de *factieux* que treize cent mille hommes (ce nombre est attesté par le recensement connu de tous les districts) sont déjà inscrits et une grande partie en marche, pour aller mettre à la raison les satellites de Brunswick et de Clairfayt, et délivrer bientôt les Belges, les Liégois, les Savoisiens et les Catalans de l'insolence et de l'oppression de leurs tyrans... Ainsi, en considérant la suite d'événements sérieux et irrécusables produits par la journée du

10 août dernier *jusqu'au 21 de ce mois de septembre*[1], ainsi que les nouvelles ressources apportées par ces événements, que de superbes espérances la nation ne doit-elle pas concevoir et d'elle-même et de ses représentants à la Convention nationale !... »

Le lendemain, Carra s'exprimait ainsi :

« L'installation de la Convention nationale semble avoir déconcerté les intrigants, les factieux, les *émissaires brunswikois*[2] et toute cette horde de scélérats qui ne cherchaient qu'à fomenter le désordre et l'anarchie... »

Le 25 septembre, Carra fut l'un des commissaires envoyés par la Convention nationale au camp de Châlons : il quitta Paris et, par conséquent, la rédaction de sa feuille, à laquelle travaillaient, outre ses autres rédacteurs, Doppet et Salaville. Doppet signait ses articles, fort peu nombreux ; mais Salaville ne signa les siens que plus tard. Carra envoya plusieurs lettres à son journal sur la situation de l'armée de Dumouriez, auprès de laquelle il séjourna jusque vers le milieu de novembre. Mais s'étant aperçu que son collaborateur, à Paris, n'approuvait pas tout à fait la conduite de Dumouriez, Carra écrivit pour se plaindre de ce que l'on voulait juger les circonstances mieux que ceux qui étaient sur les lieux, et défendit chaleureusement ce général. Il y eut même une polémique assez aigre entre les deux rédacteurs éloignés.

De retour à Paris, Carra, qui, malgré son absence, s'était lié aux girondins contre Marat et contre la commune, exprima ainsi ses opinions :

« Après avoir vu fuir hors du territoire de la République les hordes prussiennes et autrichiennes, mon premier soin a été d'observer attentivement l'état des esprits dans l'Assemblée nationale et dans Paris, et de me mettre au courant des opinions diverses qui se combattaient depuis six semaines et paraissaient vouloir produire, par une grande agitation, beaucoup d'événements, réduits aujourd'hui à rien ; j'ai vu qu'il ne s'agissait que de quelques individus, de leurs passions, de leur ignorance, de leur sot orgueil, et j'ai souri de

1 Ces mots, dans l'article que nous citons, signé par Carra, se trouvent en italiques. N'y avait-il pas, de sa part, l'intention marquée de considérer les journées de septembre comme des événements heureux et mémorables pour la France ?

2 Nous citons ces mots pour démontrer que le duc de Brunswick avait eu évidemment des émissaires pour appuyer les prétentions dont nous avons déjà parlé, et que Carra semblait ne pas avoir repoussées quelques mois auparavant. Au reste, ce sont là les seules traces que nous ayons trouvées, dans les *Annales patriotiques*, de l'existence de ce parti complètement isolé.

pitié. J'ai dit : c'est une gourme dont la République naissante se débarrassera et dont la purgation consolidera son tempérament, au lieu de l'affaiblir... Oui, citoyens, c'est par défaut de lumières, d'esprit de justice et de vertus réelles, que des hommes qui se croient très-éclairés, très-moraux, très-vertueux, ont troublé un moment la paix de la République et souillé le triomphe de nos armées. Ils semblaient irrités de ces triomphes, parce qu'ils s'étaient continuellement opposés à la guerre offensive, et que ces triomphes ne rejaillissaient sur eux en aucune manière. Ils s'en irritent encore, puisqu'ils osent dire que nos triomphes sont le présage d'un funeste avenir...

« Mais, cher lecteur, ajoutait Carra après cette profession de foi, me voilà rendu à mes travaux ordinaires et à ma surveillance accoutumée. Les *Annales patriotiques* marcheront toujours sur la ligne que j'ai suivie depuis le commencement de la Révolution : je serai toujours l'apôtre de la vérité et de l'impartialité... »

Malgré cette promesse d'impartialité, on vit bientôt Carra embrasser chaleureusement le parti de Roland contre Danton et Robespierre, et contre Pache, alors ministre de la guerre. Un jour, il se fâcha contre son collaborateur Salaville, qui, en publiant un arrêté de la section des Piques, avait blessé la susceptibilité de Roland. « Je n'ai jamais prétendu que les *Annales patriotiques*, dont je suis propriétaire avec les citoyens Buisson et Brion, s'écria-t-il, devinssent une tribune où mes collaborateurs parleraient en sens contraire à mes principes et à mes opinions : cela est arrivé plusieurs fois à mon insu, pendant mon absence et depuis mon retour; mais cela n'arrivera plus. »

Puis, Carra déclarait qu'il professait la plus profonde estime pour Roland, et que tous ses efforts tendraient toujours à faire triompher la concorde et la paix contre tous les citoyens ; aussi pensait-il qu'il était temps de ne plus *rabâcher* les événements du 2 septembre et de songer à l'avenir. Carra se prononça aussi contre la garde que les girondins voulaient donner à la Convention.

Il était facile de voir que si les sympathies personnelles de Carra étaient pour Roland, Pétion [1] et autres de ses collègues, il n'en

[1] En publiant, dans sa feuille du 30 novembre 1792, un *Précis historique sur l'insurrection du 10 août*, Carra y attaquait Robespierre; de là cette guerre que se firent dès lors ces deux journalistes : le premier dans ses *Lettres à ses commettants*; le second dans les *Annales patriotiques*.

désapprouvait pas moins les attaques de la Gironde contre la députation de Paris, et les fausses mesures que ce parti voulait faire décréter pour indisposer les départements contre la capitale. Il demanda aussi une épuration des jacobins.

Telle fut la ligne de conduite que Carra suivit jusqu'à la condamnation de Louis XVI, contre lequel il vota la peine de mort. L'opinion qu'il émit à la tribune renfermait quelques-unes des idées déjà émises par Saint-Just et autres montagnards.

« Ce qui m'étonne le plus depuis la Révolution, et ce qui étonnera sans doute la postérité, dit-il, c'est d'avoir mis un seul instant en doute si un traître, un assassin, un monstre marqueté de tous les crimes et convaincu, à la face du ciel et de la terre, de tous les forfaits, peut être jugé... »

A partir de l'époque où la Convention s'occupa de ce jugement, on trouve dans les *Annales* beaucoup moins d'articles portant le nom de Carra ; il semble que ses fonctions de représentant l'aient empêché de remplir quotidiennement la moitié de sa feuille : on voit qu'il ne s'est plus réservé que les grandes questions de politiques ou bien les événements les plus importants. Tous les articles *Paris* sont rédigés par Salaville. Cependant la correspondance des *Annales* est toujours adressée au *patriote* Carra, au *citoyen Carra*, au *frère et ami Carra*.

Ses observations sur le sursis demandé le conduisirent à rejeter cette idée. « Hâtons-nous d'en finir, dit-il, et brisons le talisman fatal de toutes nos calamités. A peine Capet aura-t-il subi la mort qu'il a méritée, qu'aussitôt l'horizon de la France va s'éclaircir, et le sort des événements se décider partout en notre faveur..... Quant à moi, mon dernier soupir sera encore un cri terrible contre les tyrans, et un vœu salutaire pour l'humanité. »

A l'époque de la retraite de Belgique, Carra fut désigné comme l'un des représentants du peuple qui devaient se rendre dans les départements pour hâter le recrutement des armées. Ce fut dès lors Salaville qui le remplaça tout à fait pour les principaux articles des *Annales*.

Carra se trouvait dans la Vendée avec son collègue Anguis, lorsque la trahison de Dumouriez fut connue à Paris ; il redoubla d'efforts pour pacifier ces contrées, afin de laisser disponibles les troupes républicaines qui s'y trouvaient. Mais un succès y était toujours suivi de quelques défaites. « La guillotine est permanente

ici, écrivaient-il à la Convention; on en établira plusieurs dans différents endroits de ce département ; ces moyens-là sont très-salutaires. »

Nous ne comprenons guère comment Carra, lié avec la Montagne par ses opinions, par sa conduite et par ses principes, ait pu être compris, quelque temps après, dans ce que l'on appela la conspiration des girondins. Arrivé à Paris, le 31 mai, au moment où l'insurrection tirait le canon d'alarme, Carra devait en repartir aussitôt pour se rendre à la commission centrale de Saumur. Malheureusement pour lui, il reprit la plume, et écrivit dans sa feuille quelques articles dirigés principalement contre la commune, toute-puissante alors. On lui suscita une foule de querelles. Quelques sociétés populaires des départements où il avait été en mission le dénoncèrent vaguement.

Mais ses ennemis de Paris, Marat surtout, examinèrent ses anciennes opinions en faveur du duc de Brunswick : on lui reprocha, comme à Dumouriez, d'avoir lié des relations avec ce prince ; on lui reprocha encore d'avoir laissé sauver l'armée prussienne, lorsque Dumouriez la tenait renfermée dans la Champagne ; on lui reprocha enfin sa conduite dans la Vendée.

Carra répondit, et ses réponses furent autant d'attaques nouvelles contre les principaux membres de la commune, qui dès lors le dénoncèrent formellement comme appartenant à la *faction girondine*.

Sur ces entrefaites, eut lieu l'arrestation de Custine, et Carra, qui l'avait connu, eut la généreuse imprudence de défendre un *général contre-révolutionnaire*. Carra fut accablé. Il répondit encore par une longue apologie de sa conduite.

« Que ceux qui m'accusent d'avoir changé de principes, s'écriait-il, que ceux qui osent me soupçonner d'une seule idée contraire aux bases et à l'affermissement de la République une et indivisible, se nomment et mettent par écrit sur le bureau leurs accusations et leurs soupçons même; je répondrai avec sang-froid : et loin de triompher de la victoire assurée que je remporterai encore sur mes détracteurs et mes calomniateurs, je jetterai un regard de douleur sur ma patrie, et je continuerai à ne m'occuper que de son salut et de sa gloire. »

Pendant tout le mois de juillet 1793, Carra ne cessa d'être en butte à une foule d'accusations passionnées, tantôt de la part de

Marat et d'Hébert, tantôt de celle de Chabot, de Monestier, de Jean-Bon-Saint-André, etc. Le 1er août, sur le rapport que fit Couthon, au nom du comité de salut public, Carra fut enfin décrété d'accusation, sans savoir au juste quel était son crime.

Le lendemain, le nom de Carra ne parut plus sur le titre des *Annales patriotiques*, qui ne conservèrent que celui du fondateur, Mercier, jusqu'au 5 octobre 1793, époque à laquelle ce dernier nom en fut encore effacé, et cette feuille ne fut plus rédigée alors que *par une société d'écrivains patriotes*.

Les *Annales patriotiques* continuèrent néanmoins à paraître comme à l'ordinaire; mais les articles n'en sont plus signés : de temps à autre seulement, on aperçoit l'initiale S., qui indique que le principal collaborateur de Carra et de Mercier fait encore partie de la nouvelle rédaction de cette feuille, toujours fort intéressante par sa variété et par la quantité de nouvelles qu'on y trouve.

Sous la date du 10 brumaire de l'an II, on y lit l'article suivant:

« Hier sur les onze heures du soir, l'affaire de *Brissot et de ses* « *complices* a été terminée au tribunal révolutionnaire. Sur la dé- « claration du juré, J.-P. Brissot, député du département de l'Eure; « Carra, député de Saône-et-Loire, etc. (suivent les autres noms), « ont été déclarés auteurs ou complices de la conspiration qui a « existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République française, « contre la liberté et la sûreté du peuple français, et condamnés à « la peine de mort...

« L'exécution de ce jugement a commencé aujourd'hui à midi « 25 minutes, et a été finie à une heure sur la place de la Révolu- « tion, en présence d'un peuple innombrable. »

Ainsi finit le principal rédacteur des *Annales patriotiques*, l'un des journaux les plus révolutionnaires et les plus répandus de cette époque.

Salaville continua d'en diriger la rédaction jusqu'au mois de ventôse an IV, époque à laquelle Mercier reprit cette direction.

Mais bientôt les *Annales* cessèrent de paraître, et leur dernier numéro fut celui du 16 prairial de l'année suivante.

FALAT

Garet

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle

GARAT,

RÉDACTEUR DU JOURNAL DE PARIS.

Dominique-Joseph Garat, né à Ustaritz, dans le pays Basque, vers 1750, embrassa la carrière des lettres, et y obtint jeune encore de brillants succès. Député aux états généraux de 1789, il se tint éloigné de la tribune à cause de la faiblesse de son organe, et il se borna à rédiger l'article *Assemblée nationale* pour le *Journal de Paris*. En 1792, il fut élu ministre de la justice, sous la Convention, en remplacement de Danton, puis ministre de l'intérieur. Sous l'empire, Garat devint sénateur et membre de l'Institut. Il est mort en 1832.

Nous avons dit quelques mots du *Journal de Paris*, dans le *Coup d'œil* qui précède l'*Histoire des Journalistes de la Révolution;* le lecteur sait déjà quand ce journal parut, et quels en furent les rédacteurs jusqu'à l'époque dont nous nous occupons dans ce livre. L'auteur de la *Biographie des journaux*, M. Deschiens, dit que Garat, Condorcet et Regnault de Saint-Jean-d'Angely, remplacèrent les anciens rédacteurs de cette feuille le 1er mai 1789. Quelques recherches que nous ayons faites dans la collection complète de ce journal, nous n'y avons trouvé aucun *prospectus* ou *avis* qui prévienne le public de ce changement de rédacteurs; l'insignifiance de cette feuille quotidienne, insignifiance qui, sous le rapport politique, ne se dément pas un seul jour, ni dans le mois d'avril, ni dans les mois suivants, ne nous permet pas de reconnaître à des indices certains cette transformation du *Journal de Paris*. Ce ne fut que beaucoup plus tard que nous avons trouvé dans cette feuille même les indices irrécusables pour démontrer que D.-J. Garat avait en effet été chargé de rendre compte des séances des états généraux, et qu'il s'acquitta de cette tâche jusqu'à la fin de la session consti-

tuante. Quant à Condorcet, sa coopération à ce journal n'a commencé qu'avec la législative et n'a duré que très-peu de jours[1].

Le *Journal de Paris*, qui, depuis le commencement de sa carrière, paraissait dans le format petit in-4° à deux colonnes, ne changea rien à sa forme, ni à son plan primitif de rédaction.

Il commençait par les observations les plus minutieuses sur le levée et le coucher du soleil et sur les diverses phases de la lune; la hauteur de la Seine y était indiquée journellement, et l'on y trouve jusqu'à l'heure à laquelle les réverbères de la capitale devaient être allumés et éteints. Cet éclairage se faisait alors en sens inverse de celui que la terre reçoit de son satellite. Ainsi, par exemple, le 1er mai 1789, on n'alluma les réverbères qu'à 10 heures, et ils durent être éteints à 3 heures; tandis que, dix jours après, ils furent allumés à 8 heures, et éteints à 10 heures. Ceci nous explique ce que l'on dit de certaines pensions de l'ancien régime assignées sur le *Clair de la lune*.

Le *Journal de Paris*, n'étant alors, comme à son origine, qu'une feuille spéciale pour les habitants de cette ville, ne portait guère ses investigations au delà. Il se composait presque invariablement : des arrêts du conseil ou des règlements faits par le roi : des arrêts du Parlement, des ordonnances du bureau de la ville, etc., etc. Puis il annonçait les cérémonies, les deuils de la cour. C'était là sa *partie officielle*.

Quand elle n'avait rien de ce genre à publier, la feuille qu'imprimait Quillau, imprimeur de S. A. S. Mgr. le prince de Conti, rue du Fouare, n° 3, donnait à ses lecteurs un article *Belles-lettres*. C'étaient souvent des vers, ou l'analyse de quelque ouvrage important et même de romans; d'autres fois, il insérait des lettres sur diverses questions, mais qui ne touchaient jamais à la politique, fruit défendu pour le *Journal de Paris*. Après cet article de fond, venaient les événements, les annonces relatives à la médecine, aux sciences et aux beaux-arts; les concerts et les pièces nouvelles y étaient constamment l'objet de petits articles, après lesquels étaient encore rangés, dans un ordre immuable, les cours publics, les ventes de livres, de tableaux, d'estampes, de musique nouvelle, et les changements de domicile des hommes de loi et d'affaires.

[1] Voyez la lettre de D.-J. Garat à Condorcet, lettre dont il est question dans le *Journal de Paris* du 29 décembre 1791. Elle apprendra au lecteur les motifs qui portèrent ce député aux états généraux à se renfermer dans les fonctions de journaliste.

Une autre division de cette feuille, déjà si bornée, renfermait les appositions de scellés, les articles nécrologiques et la liste quotidienne des décès dans la capitale. C'est là où l'on trouve, même après la Révolution, le formulaire de toutes les distinctions qui faisaient l'orgueil des castes privilégiées : *Haut et puissant Seigneur*, *Excellentissime*, *Religieux*, *Révérend*, *Messire*, *Monsieur*, *Sieur*, etc.

Les payements de l'hôtel de ville, les cours de la bourse, les changes et la caisse d'escompte paraissaient stéréotypés dans cette feuille, qui n'omettait jamais non plus de faire connaître les numéros sortis à la loterie royale.

Enfin, l'annonce très-détaillée de tous les spectacles occupait invariablement l'une des huit chétives colonnes de ce journal si chétif et si nul pour l'histoire.

Un supplément de deux pages était joint, parfois, à l'*in-quarto* ordinaire, et ce supplément se remplissait des catalogues de la librairie et autres articles.

Tel était le *Journal de Paris* avant la Révolution, et tel il resta, matériellement parlant, jusqu'en 1811, époque à laquelle le format in-quarto fut remplacé par celui *in-folio*.

Il faut pourtant reconnaître que la nature des événements ne tarda pas de forcer le propriétaire à donner au public de nombreux suppléments : c'est ainsi qu'on en trouve de plusieurs pages, renfermant soit la longue liste des députés des trois ordres aux états généraux, soit le discours du garde des sceaux à l'ouverture de la session, soit celui beaucoup plus long du contrôleur général des finances, Necker.

A propos de cette liste des députés, le *Journal de Paris* nous apprend que le célèbre abbé Raynal, domicilié alors à Marseille, fut le premier élu dans cette ville, mais que son âge et l'état de sa santé le mirent dans la nécessité de remercier ses compatriotes. Voici la lettre par laquelle l'abbé Raynal refuse d'accepter cette honorable mission. Nous la livrons au public, comme propre à expliquer l'influence sous laquelle fut écrite, quelque temps après, à l'Assemblée nationale, cette autre lettre qui attira à cet historien le mépris des patriotes.

« J'ai soixante-seize ans, disait l'auteur de l'*Histoire philosophique des deux Indes*. Quatre mois d'une maladie très-douloureuse viennent de m'ôter *le peu de forces physiques et morales qu'un âge avancé m'avait laissées*. La moindre méditation fatigue mes organes

affaiblis. Vous jugerez aisément que dans cet état je ne puis remplir les fonctions de votre représentant avec la dignité convenable à votre cité, à vous, messieurs, et, s'il m'est permis de le dire, à moi-même. Vous trouverez parmi vos concitoyens des hommes bien plus capables que je ne l'aurais été en aucun temps d'être vos interprètes... »

Et l'abbé Raynal indiquait aux suffrages des Marseillais, M. Bertrand, directeur principal de la Compagnie d'Afrique, qui, disait-il, avait médité, dans le silence, sur la nature des différents gouvernements.

En lisant cette lettre, on ne peut plus mettre en doute ce que l'on a dit de l'affaissement des facultés intellectuelles de l'abbé Raynal à l'époque où il fit cette singulière profession de foi dont les journaux de la Révolution ont retenti.

Que dirons-nous maintenant des opinions politiques du *Journal de Paris* pendant les sessions de l'Assemblée constituante et de la Législative?

Fort étonnés de se trouver lancés dans une carrière aussi vaste que celle ouverte aux journalistes par la Révolution, les anciens rédacteurs de cette feuille se montrèrent d'abord d'une réserve et d'une timidité qui contrastaient avec l'élan donné à la presse par les Mirabeau, les Barère, les Brissot, etc. ; et cette timidité se reflète dans un *avertissement des éditeurs*, que nous trouvons en tête du numéro du 28 mai 1789. Voici cet avis :

« Lorsque le gouvernement a bien voulu nous permettre de rendre compte des principaux objets des séances des états généraux, nous avons senti combien cette partie de notre travail devenait intéressante pour le public et en même temps avec quelle circonspection elle devait être traitée. Nous n'avons rien épargné pour remplir ces deux objets. Nous avons pris les mesures les plus actives pour nous procurer les informations les plus promptes et les plus exactes; et en nous bornant à annoncer l'objet et le résultat des délibérations, et les faits principaux de chaque séance, nous nous sommes abstenus d'y joindre aucune réflexion et d'entrer dans aucun détail susceptible d'inconvénients... »

Certes, un pareil programme ne dut pas être très-attrayant pour un public aussi avide de connaître dans tous les détails ce qui se passait à Versailles. Mais le *Journal de Paris* avait ses vieux abonnés, son public à lui seul, et il put vivre avec leur appui.

Il serait donc inutile de chercher dans cette feuille autre chose qu'un résumé assez bien fait, mais fort aride, des séances des états généraux et de l'Assemblée nationale pendant la durée de la session de Versailles.

Insensiblement le *Journal de Paris* laissa apercevoir les opinions contre-révolutionnaires de ses anciens rédacteurs. On le voit défendre les prérogatives royales, le *veto*, etc., etc. Il devint le confident des Malouet, des Maury, des Virieu, et se montra tout dévoué aux ministres du gouvernement, dont il paraissait l'un des organes avoués.

Si le *Journal de Paris* s'éloigne de toute polémique avec les autres feuilles publiques ; s'il se borne le plus généralement à des comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale, quelques mots qui lui échappent de temps à autre, indiquent suffisamment qu'il n'aime ni les *jacobins*, ni les *cordeliers*, ni les sociétés patriotiques quelconques.

Toujours d'une extrême prudence, les rédacteurs de cette feuille trouvent moyen de faire connaître la plupart des détails relatifs à la fuite et au retour du roi, sans qu'une seule ligne permette d'apercevoir d'abord la joie que cette fuite a dû leur causer, et ensuite le chagrin et les craintes qu'ils ont dû ressentir en apprenant son arrestation. « Le roi a été arrêté, se bornent-ils à dire, et tout cède la place à cette nouvelle, qui remplit la capitale, comme elle était remplie de la nouvelle de son *enlèvement*. »

L'événement du Champ de Mars arrache à ces rédacteurs quelques phrases sur les *factieux*.

« Se peut-il qu'un même peuple, disent-ils, rassemble à la fois tant d'hommes dignes de la liberté, prêts à tous les sacrifices qu'elle impose, remplis de toutes les vertus qu'elle inspire, et tant d'hommes pour qui le trouble est un besoin, et la cruauté un jeu? Se peut-il qu'une grande nation sache si promptement opposer de puissantes ressources aux ligues qu'on essaye de former contre elle dans toute l'Europe, et qu'elle n'ait pas encore réprimé, après deux ans de crises et de convulsions intérieures, ces hordes de scélérats qui la dévastent et la déshonorent ; qu'elle n'ait pas encore puni leurs féroces instigateurs, et que ces monstres soient encore désignés pour des fonctions importantes? Jamais l'assemblée, ajoutent-ils, n'a témoigné une plus ferme résolution de les punir ; jamais elle n'a été mieux secondée par le vœu de tous les citoyens. »

On voit, par ces expressions, que si les rédacteurs du *Journal de Paris* de 1791 voulaient encore passer pour des amis de la liberté, il s'en fallait de beaucoup qu'ils le fussent dans le sens des jacobins.

Ce fut à peu près à cette époque que Garat renonça de continuer à rendre compte des débats de l'Assemblée nationale. Si Garat, qui jouissait avant la Révolution d'une réputation d'homme d'esprit, d'écrivain correct et élégant, et dont les écrits avaient divulgué des lumières étendues, une courageuse philosophie, et un chaleureux ami de la liberté; si Garat, disons-nous, ne tint pas, dans ses articles sur l'Assemblée constituante, tout ce qu'on espérait de lui, nous devons l'attribuer à l'influence de ses collaborateurs et de son éditeur. Aussi le voyons-nous se hâter de reprendre sa liberté du moment où il fut arrivé au terme de ses engagements. Mais on se garda bien d'annoncer sa retraite, et ce ne fut que plusieurs mois après que le *Journal de Paris* apprit à ses souscripteurs les changements opérés dans sa rédaction.

Comme le vent soufflait alors au patriotisme, les éditeurs engagèrent Condorcet à se charger des comptes rendus des séances de la Législative, et ce célèbre écrivain y consentit. Mais les mêmes motifs qui avaient mis Garat dans la nécessité de se retirer, forcèrent bientôt Condorcet à en faire autant.

Ce fut alors que Camille Desmoulins imprima que le *Journal de Paris avait été tout étonné de se trouver patriote pendant les quinze jours que M. Condorcet y avait travaillé.*

Cette phrase, répétée par une foule d'autres journalistes, fit jeter les hauts cris aux propriétaires de cette feuille, et les obligea d'entrer en explication avec le public.

« Les auteurs du *Journal de Paris*, écrivirent-ils, après avoir dit que l'esprit de parti rendait les hommes stupides et féroces, profitent de cette occasion pour déclarer qu'ils persisteront constamment dans les sentiments d'indépendance, de justice et de modération qui ont jusqu'ici [1] caractérisé leur journal : fidèles aux principes de la vraie liberté, qui ne peut exister que dans le respect et la religieuse observation des lois, invariablement dévoués au maintien de la constitution, auquel ils croient en ce moment le salut de la chose commune attaché, ils plaindront ceux que leurs préjugés ou leurs intérêts empêchent de sentir le prix de la liberté

[1] Fin décembre 1791.

et de l'égalité, mais ils ne les insulteront point; ils n'adopteront jamais ni calomnies, ni délations hasardées; ils ne répondront aux injures que par le mépris et le silence, et n'ambitionneront d'autres succès que d'obtenir l'estime des bons esprits et des honnêtes gens... »

Ce fut ainsi que les rédacteurs du *Journal de Paris*, à la tête desquels se trouvait alors Régnault de Saint-Jean-d'Angely, tâchèrent de réparer le tort que pouvait leur faire l'éloignement motivé de Condorcet.

Mais ils ne tardèrent pas à montrer le bout de l'oreille à l'occasion de quelque tumulte occasionné par le club des Feuillants, qu'ils avaient pris sous leur protection. « Est-il possible, dirent-ils, en relevant une phrase de Pétion; est-il possible que le maire de Paris, qui doit connaître et estimer le peuple de Paris, le reconnaisse dans une vingtaine d'hommes grossiers et de jeunes gens écervelés, évidemment ameutés pour venir troubler une société qui déplait à une autre société?... Les cordeliers importunaient souvent Sixte-Quint par des sollicitations intéressées; il leur répondit un jour : *Mes pères, que vos demandes soient justes, et je me souviendrai que j'ai été cordelier*. De grâce, monsieur le maire, traitez les jacobins comme Sixte-Quint traitait les cordeliers, et tout ira bien. »

Pendant la première partie de la session de la Législative, le *Journal de Paris* se montra de l'opinion des Dumas, des Ramond, des Dumolard, des Vaublanc, etc., etc., c'est-à-dire qu'il fut ministériel, antijacobin, et dévoué au côté droit.

On y lit, sous la date du 21 juin 1792, une lettre fort curieuse sur la société des Jacobins, dans laquelle le journaliste déplore l'influence de cette fameuse société. Cet article est intitulé : *Laquelle des deux est l'Assemblée nationale?*

« Telle est, dit-il, la question que m'adressait un étranger, qui, ne sachant rien de notre Révolution, sinon que nous avions un gouvernement représentatif, avait assisté alternativement à quelques séances du corps législatif et des jacobins. Les mêmes formes, me disait-il, se sont offertes à mes regards, et les mêmes mots ont frappé mes oreilles. Dans un lieu comme dans l'autre, j'ai vu une salle, des tribunes, un président, des secrétaires; j'ai entendu lire un procès-verbal, présenter des adresses, appeler l'ordre du jour, faire des rapports, porter des dénonciations, écarter des motions par les questions préalables, les retarder par des ajournements, les

mettre aux voix; j'ai été étourdi des mêmes clameurs, scandalisé du même tumulte, étonné de la même influence des spectateurs sur les délibérations : faites-moi donc connaître où siége l'Assemblée nationale?...

« L'assemblée, sans doute, fait des lois, ajoutait l'auteur de l'article [1], mais je cherche en vain où sont les moyens d'exécution. Ils ne résident certainement pas dans un roi dont on est parvenu à avilir la dignité, à détruire la prérogative, à paralyser l'action, qu'on laisse et qu'on fait insulter par des libellistes infâmes, qui offrent sans cesse la calomnie à la crédulité; dans un roi qu'on force à entendre d'heure en heure, sous les fenêtres de son palais [2], des menaces féroces et des injures grossières; qui, contre de si grands attentats, ne peut trouver, dans ces mêmes lois, qu'il est chargé, dit-on, de garantir, le secours dont il a un si pressant besoin, et dont la condition est si misérable, qu'on l'a enfin livré à des ministres qui agissent sans lui, malgré lui et contre lui; qui, à la fois, lâches et cruels, l'outragent publiquement, tâchent de le dominer par la terreur, et le réduisent à l'affreuse alternative ou de trahir sa conscience par sa sanction, ou de voir couler le sang par son refus [3]... »

Quelques jours après, les girondins ayant obtenu le licenciement de la garde du roi, le *Journal de Paris* s'exprima ainsi sur ce décret :

« On avait besoin de se défaire de la garde du roi, non à cause du mal qu'elle pouvait faire, 1,800 hommes ne conquièrent pas un royaume, mais à cause du mal qu'elle pouvait empêcher. Ceux qui ne veulent pas voir la liaison de ces deux événements, le licenciement de la garde du roi et la journée du 20 juin, ceux-là ferment les yeux de peur d'y voir et pour dormir... »

Nous avons déjà dit pourquoi Condorcet avait abandonné la rédaction du *Journal de Paris*. Cette feuille lui en garda rancune; aussi, voyons-nous l'un des écrivains, qui depuis quelque temps remplissait les *suppléments* [4], attaquer avec fureur ce rédacteur de la *Chronique*.

[1] A cette époque le *supplément* quotidien du *Journal de Paris* était en partie rempli par des articles politiques dans lesquels on traitait des grandes questions à l'ordre du jour.

[2] Les termes dont le rédacteur du *Journal de Paris* se servait et ses expressions, qui semblent empruntées à l'*Ami du Roi*, font assez pressentir ses opinions sur les événements du 20 juin.

[3] Il s'agit ici du ministère dit *Patriote*, dans lequel se trouvaient Roland, Claviere et Servan.

[4] Chéron.

« La rédaction de votre journal du 22 juin, lui disait, sous forme de lettre, l'un des écrivains de la feuille parisienne, Chéron, m'a indigné sans me surprendre, et je cède au besoin de mon cœur, en épanchant sur le papier les sentiments qu'elle m'a fait éprouver. Le titre que vous aviez naguère de littérateur distingué, la place que vous occupez en ce moment, votre nom souvent cité, soit par l'habitude que l'on avait d'y associer des idées de sagesse et de justice, soit par un reste de déférence pour la société célèbre dont vous êtes membre, tout cela me détermine encore, malgré moi, à vous choisir parmi les coupables écrivains qui font circuler chaque jour leurs feuilles contagieuses...

« Le peuple, ajoutait-on, en terminant cette lettre, roulant sur les événements du 20 juin et sur le récit qu'en avait fait Condorcet; le peuple respecterait toujours la loi, sans les flatteurs qui le trompent, les ambitieux qui le font servir d'instrument, et les écrivains qui lui prêchent la révolte et se rendent les apologistes des crimes dont ils ont été les instigateurs. »

Cette journée du 20 juin acheva de ranger le *Journal de Paris* parmi les feuilles les plus royalistes et les plus contre-révolutionnaires de l'époque.

Le parti jacobin avait alors les *girondins* et les *brissotins* pour chefs. Le *Journal de Paris*, qui aperçut le grand talent de Vergniaux, chercha à caresser cet athlète de la tribune législative. Voici comment il parle de l'orateur qu'il voulait disputer au côté gauche de cette assemblée :

« M. Vergniaux a fixé depuis longtemps les regards de ceux qui cherchent des *hommes* dans l'Assemblée législative. Avec ses talents, il semble qu'il aurait pu, se soutenant par ses propres forces, dédaigner de s'associer à aucun parti, étudier les hommes et les événements, et attendre l'occasion de se montrer au moment où il faudrait enchaîner ou précipiter les événements; conduire ou réprimer les hommes. Au lieu de cette conduite, plus digne de la force réelle que nous lui supposons, sans l'avoir vu d'ailleurs que dans l'assemblée, M. Vergniaux s'est laissé aller au mouvement que lui imprimait sa députation (celle de Bordeaux); et il trouvera peut-être que, pour l'avoir aperçu de loin, nous ne l'avons pas mal jugé, en pensant qu'entraîné par une pente presque insensible, il s'est trouvé *lié* à un parti, au moment où il se croyait *encore indépendant*. Cependant ses opinions plus mesurées, même dans leur

emportement, que celles de ses collègues ou de ses nouveaux amis, n'ont jamais semblé commandées comme quelques autres, et il a su leur conserver toujours une teinte de liberté impartiale qui, plus d'une fois, en a fait le succès et le danger. Mais il n'en a pas moins embrassé, défendu leur système; et il a souvent, au moment où ils s'effrayaient de leur faiblesse, créé pour eux la puissance, en entraînant un grand nombre de représentants qui flottent indécis, et que l'expression d'un patriotisme ardent, qui leur semble exempt d'influences étrangères, conduit et décide toujours... »

Le *Journal de Paris* de 1792 n'était plus, comme on le voit par ces extraits, l'insignifiante et très-innocente feuille de 1789 et 1790. Fort bien écrite et présentant d'une manière fort piquante, non-seulement les séances de l'Assemblée nationale, mais encore un grand nombre d'articles politiques dignes d'attention, ce journal s'était insensiblement placé parmi les écrits politiques les plus appréciés par les contre-révolutionnaires.

Mais en même temps qu'il avait grandi dans l'opinion publique, *on l'avait vu* se rapprocher toujours davantage *du côté de Coblentz*; et dans l'été de 1792, il n'était plus considéré par les patriotes que comme l'un des organes les plus dangereux du *comité autrichien* et de la *cour d'outre-Rhin*.

Cette feuille ne rêvait plus que contre-révolution, lorsque la journée du 10 août jeta la terreur parmi les journalistes de la même opinion, dont aucun n'osa paraître le lendemain de ce grand événement.

Plus audacieux que les autres journalistes dévoués à la liste civile, les rédacteurs du *Journal de Paris* firent publier leur numéro du 11 août et même celui du 12, dans lesquels ils se bornèrent à présenter à leurs lecteurs un extrait fort pâle de la séance permanente de l'Assemblée nationale, évitant autant que possible de parler de la grande Révolution opérée par le courage des patriotes et de l'apprécier.

Mais le peuple, indigné de voir encore paraître une feuille considérée comme sympathisant avec les ennemis de la liberté, s'attroupa autour de l'imprimerie du Journal de Paris, sise rue Jean-Jacques Rousseau, saccagea les bureaux établis au n° 14, brisa les presses, jeta les caractères par les fenêtres, et ferma les portes de cette imprimerie, après avoir obligé les rédacteurs à se cacher.

Ce fut ainsi que le *Journal de Paris* mourut alors de mort vio-

lente, dans la journée du 12 août, et suivit de près les *Amis du Roi*, la *Gazette de Paris*, le *Mercure de France*, le *Petit Gauthier* et autres journaux hostiles à la cause de la liberté.

Pendant cette suspension forcée du *Journal de Paris*, l'homme de lettres distingué qui avait été son principal rédacteur depuis la Révolution jusqu'à la fin de la Constituante, Garat, que nous avons dû perdre de vue, reparut sur la scène politique. Il voyait s'approcher les élections pour la Convention nationale : ses principes libéraux lui firent probablement désirer d'arriver à cette assemblée; et c'est évidemment dans ce but qu'il écrivit et fit publier la lettre suivante[1].

« Les ennemis de la liberté et de l'égalité, disait-il, répandent dans le public que les membres de l'Assemblée constituante de 1789, mécontents d'avoir vu renverser leur ouvrage, égarés par cette misérable vanité, protestent dans leurs discours contre la Révolution du 10 août, et contre les actes de la commune et du corps législatif qui ont suivi cette grande journée. Ce bruit est sans doute une calomnie contre les premiers proclamateurs de la liberté et de la souveraineté du peuple français, et un nouveau moyen imaginé pour semer encore des divisions dans un empire uni enfin tout entier dans un même intérêt, dans un même vœu, dans un même but. Il n'appartient pas plus aux constituants de 1789 qu'à tout autre individu de la nation de faire des protestations; s'ils avaient cru devoir en faire comme citoyens, ils les auraient fait entendre à la France entière : leur silence devant la nation est donc une adhésion. Peut-être une plus formelle de la part de tous ne serait-elle pas sans utilité pour la chose publique, comme sans honneur pour eux-mêmes.

« Membre de l'Assemblée constituante de 1789, je déclare donc penser en mon âme et conscience, que l'insurrection du 10 août était nécessaire pour sauver la liberté et la souveraineté du peuple français; qu'il a été démontré par l'expérience que plusieurs dispositions de l'acte constitutionnel donnaient au pouvoir exécutif des moyens de laisser périr ou d'anéantir la constitution, et avec elle la liberté et tous les fruits de la Révolution; que les papiers trouvés dans le château des Tuileries et chez l'intendant de la liste civile,

[1] Cette lettre de Garat, que nous extrayons des *Annales Patriotiques*, fut reproduite par quelques autres feuilles. Prudhomme parle de la candidature de cet ex-constituant; mais il le fait en des termes peu favorables : il veut qu'on laisse Garat à ses travaux littéraires.

ont fourni les preuves les plus évidentes de la conspiration de Louis XVI contre la nation; que, depuis le 10 août seulement, le peuple français a les moyens de se servir de toutes ses forces pour repousser les ennemis étrangers, et de toutes ses lumières pour se donner une constitution qui opérera le bien général par l'exercice des droits universels; qu'enfin j'adhère à cette révolution du 10 août comme à un moyen puissant qui a écarté les revers et préparé efficacement les succès. »

Malgré les efforts de quelques amis, Garat ne fut point élu. On lui contesta, avec quelque raison, la dose d'énergie nécessaire pour les circonstances dans lesquelles la France se trouvait, et on le laissa de côté.

Mais il trouva bientôt le moyen de faire connaître ses principes républicains.

Les propriétaires du *Journal de Paris*, après une interruption de plus d'un mois [1], songèrent à faire reparaître leur feuille.

Ils commencèrent d'abord par annoncer qu'ils suppléeraient à l'interruption de leur publication en donnant *en masse* à leurs anciens souscripteurs, les séances de l'Assemblée législative et celles de la Convention nationale qu'ils n'avaient pas eues. Cet engagement fut rempli avant la reprise. Plusieurs cahiers supplémentaires du *Journal de Paris* parurent successivement, et remplirent la lacune, de manière à prouver que sa nouvelle rédaction n'aurait rien de commun, sous le rapport des principes politiques, avec celle dispersée après le 10 août.

Ayant ainsi préparé l'opinion publique, le *Journal de Paris* reparut enfin le 1er octobre 1792. sous le patronage de Condorcet, Sieyès, Garat et Cabanis, et promit de marcher dans les voies nationales.

On supprima du commencement de cette feuille le lever et le coucher du soleil, la hauteur de la rivière, les observations météorologiques, etc., etc., et l'on promit de les remplacer par des choses plus importantes et mieux adaptées aux circonstances; et, afin que l'on ne se méprit point sur les couleurs qu'elle arborait, cette feuille prit alors le titre de Journal de Paris national.

1 Le *Journal de Paris* s'était arrêté au 225e numéro de l'année 1792. Un intervalle de 49 jours s'écoula sans qu'il reparût, et ce ne fut que le 1er octobre que cette feuille revit le jour avec de nouveaux rédacteurs; elle recommença par le 275e numéro. Il y a donc 49 numéros qui n'ont jamais paru. Mais ils ont été remplacés par plusieurs cahiers supplémentaires publiés sans numéros.

A partir du 1er octobre 1792, le *Journal de Paris* reprit donc le cours de sa publication régulière, en conservant le même format et le même ordre de distribution des matières. Tous les jours il donnait un *supplément* de deux pages, destinées aux annonces des spectacles, aux catalogues des libraires et aux avis du commerce et de l'industrie.

Quant au corps du journal, il se trouvait presque complétement rempli par le compte rendu des séances de la Convention nationale [1], l'analyse des délibérations de la commune, les nouvelles des armées et de nos places frontières. Ainsi composé, et rédigé dans un esprit très-patriotique, le vieux, ou plutôt le nouveau *Journal de Paris* se classe dès lors dans la catégorie des feuilles publiques du premier ordre, tant sous le rapport de sa rédaction, toujours fort soignée, que sous celui des principes qu'il professe : il est devenu républicain sincère comme le sont Condorcet, Sieyès, Garat et Cabanis, ses principaux rédacteurs; mais il se montre l'ennemi des hommes qui suivent la bannière de Marat. Un simple extrait de la séance où ce journaliste député fut si vivement attaqué par les girondins, pour avoir voulu prouver que la liste civile avait corrompu une partie des membres de la Législative, suffira pour faire connaître la ligne politique que suivait alors le journal de Garat.

« . . . . . Je demande, dit un troisième, que l'on fasse le procès à Marat; il est temps d'éclairer le peuple de Paris, et de le venger d'une faction qui fera horreur à la postérité. — Messieurs, dit Marat, je vous rappelle à la réflexion. — Nous vous appelons à la raison et à la probité, s'écrient un grand nombre de voix. — Barbaroux, l'un des commissaires, prend la parole : « Oui, messieurs, dit-il, le comité de surveillance a calomnié, quand il a accusé des membres de la Convention d'avoir participé aux quinze cent mille livres dont on nous a parlé. Le portefeuille de Laporte prouve, à la vérité, la conspiration de la cour; mais il ne prouve rien contre les députés. Nous vous expliquerons comment on a pu en ôter et y remettre des pièces, et altérer le sens de celles qui existent. » — Il s'élève une rumeur générale. — Barbaroux reprend : « Le comité de surveillance a accusé Ribbes, député, d'avoir prêté de l'argent au roi; et il est vérifié que l'homme qui a prêté cet argent est un

1 Un *avis* du mois d'octobre, signé Rœderer, porte que tous les comptes rendus de ces séances ont été rédigés par lui seul, et que dorénavant il les signera, afin que ses ennemis ne puissent pas continuer à dire qu'il avait émigré en Angleterre.

autre Ribbes, directeur de la monnaie de Perpignan... » Aux voix le décret, s'écrie de toutes parts l'assemblée fatiguée d'indignation. — Le projet de décret de la commission est adopté.....

« Marat est à la tribune : Buzot s'y précipite; d'un regard lancé à Marat, il le fait descendre, et il a la parole. — « Citoyens, dit-il, quand on dénonce Marat et tous les gens de son espèce, on lui donne une existence funeste à la tranquillité publique. Que nous importent Marat et ses pareils, ses placards et ses approbateurs ? Quand le roi existait, Marat pouvait, de concert avec lui, chercher à perdre Paris; mais quand le roi n'est plus, Marat a perdu son existence. Quand Marat demande à être entendu, il me semble entendre les Prussiens le demander eux-mêmes. Ne serait-il pas possible que lui et ses pareils fussent payés par les scélérats qui nous combattent? Entendrai-je toujours les représentants d'un grand peuple s'occuper d'un homme de cette espèce? Je demande que l'article du décret qui enjoint au comité de surveillance de la commune de fournir des preuves soit mis aux voix. » — Des applaudissements réitérés couvrent ce discours. — Marat se présente; on crie, Aux voix. — Tallien est d'avis qu'on s'occupe de la chose publique et non des individus. — Marat, à la tribune, obtient du silence. Il dit que répondre aux invectives qu'on lui adresse serait au-dessous de lui. « Le comité de surveillance, ajoute-t-il, fera triompher son zèle patriotique. Quant à mes opinions, je vous l'ai dit, je suis au-dessus de vos décrets. Vous traitez les matières politiques en praticiens; moi, j'ai préparé l'opinion publique sur les machinations de Lafayette et du comité de législation. On a crié alors à la calomnie, et les événements ont justifié mes prédictions. Si vous aviez eu le bon sens, vous n'auriez pas eu tant de désordres. Il y a dans l'assemblée un parti pour détruire le comité de surveillance; le but était d'enlever les preuves de conviction... Je vous ai déclaré que je regardais la très-grande majorité de la Convention comme pure; je regarde une autre partie comme prévenue par quelques individus que l'intrigue a placés ici. » — Ici, toute l'assemblée se soulève ; on crie : Aux Petites-Maisons, Marat ! — Marat continue : « On connaît les intrigues de Guadet et de Vergniaux dans le département de la Gironde. C'est cette poignée d'hommes que j'ai dénoncés pour avoir provoqué une guerre devenue heureuse par les circonstances, mais qui devait perdre la liberté; c'est elle qui a voulu perdre la commune de Paris, qui a sauvé la France le 10 août... » — Et qui l'a

perdue le 2 septembre, lui crie une voix. — « Encore un mot, reprend Marat ; jamais on ne me fera changer d'opinion sur la faction Brissot... »

C'est ainsi que Rœderer rendait compte des séances de la Convention nationale.

Quant à Garat, à Condorcet et à Sieyès, leurs noms ne furent guère qu'un drapeau pour le *Journal de Paris ;* car une feuille aussi exiguë ne pouvait guère permettre à des écrivains habitués à développer largement leurs opinions d'y insérer leurs idées. Çà et là on trouve cependant quelques morceaux qui portent évidemment le cachet de ces hommes supérieurs, et nous croyons avoir reconnu la plume de Garat dans les lignes suivantes, servant d'introduction aux nouvelles favorables des armées de la République.

« Quelle figure font aujourd'hui tous les rois, s'écrie ce rédacteur, entre la République française, qui maintenant est présente pour tout le monde, et leurs peuples, qui la contemplent avec envie et ne tarderont pas de l'imiter? Une multitude de rois sont tombés devant Rome ; mais ç'a été l'affaire de plusieurs siècles. Les choses iront plus vite de nos jours. Les Romains n'avaient pour eux que leurs forces contre celles des peuples ; nous avons pour nous la nôtre et celles des peuples : les rois sont maintenant tout seuls de leur nation. Aussi, du temps des Romains, il y eut des rois de quelque caractère ; l'un d'eux fut difficile à réduire : il eut l'audace de marcher non pas seulement contre les Romains, mais sur Rome même ; il avait dans ses armées des cohortes de chevaliers romains émigrés (*mixtis fugitivis Italiæ, quorum pervicacia multum fidebat*). Il fut un moment vainqueur, ensuite complétement vaincu. C'est par lui que les Romains ont fini la destruction des rois. Nous, au contraire, c'est par les Mithridates de nos jours que nous aurons commencé ; ainsi rien n'arrêtera pour nous le cours des choses. »

Peu de jours après la publication de cet article, le *Journal de Paris* contenait la nouvelle suivante :

« Hier, dans une séance du soir, la Convention a élu à la place de ministre de la justice Garat le jeune, un des hommes de la République qui aient le mieux servi la liberté, soit en la faisant désirer par ses écrits et ses discours, avant qu'elle existât en France, soit en la faisant aimer par ses excellents articles dans le *Journal de Paris*, lorsqu'elle a pris naissance. Le voilà à même de lui rendre le dernier service qu'elle réclame, celui de la faire respecter, en

l'environnant de la justice et de la morale, sous l'appui de l'autorité publique. »

A partir de ce jour (10 octobre 1792), Garat, absorbé par ses fonctions, dut ne plus s'occuper de la feuille dont ses collaborateurs lui faisaient ainsi un titre à la reconnaissance et à l'estime de tous les républicains.

On sait quel esprit de modération et d'équité Garat apporta dans ces hautes fonctions. En sa qualité de ministre de la justice, Garat fut dans la triste nécessité de signifier à Louis XVI sa condamnation à la peine capitale, et il sut concilier les devoirs de sa place avec les égards dus au malheur.

Lors des journées des 31 mai et 2 juin 1793, Garat était ministre de l'intérieur. Par sa position, il joua un grand rôle au milieu de ces événements si funestes aux girondins. Garat se posa comme modérateur; et si l'ostracisme qu'il proposa aux chefs des deux partis eût été accepté par eux, la France n'eût pas eu à déplorer la perte de tant de bons et d'illustres citoyens.

Garat, qui comptait des amis dans tous les rangs, était cependant montagnard à cette époque, et ses principes politiques ne différaient guère de ceux des chefs de la Montagne. Néanmoins, il ne tarda pas à être remplacé au ministère, parce qu'il parut d'un caractère trop faible aux yeux du célèbre comité de salut public.

Quant au *Journal de Paris national*, ayant bientôt perdu Condorcet, il resta à peu près rédigé par Rœderer, dont le nom se trouve au bas de chaque compte rendu des séances de la Convention nationale.

MONORO.

Monoro

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle.

MOMORO,

RÉDACTEUR DU JOURNAL DU CLUB DES CORDELIERS [1].

Antoine-François Momoro naquit à Besançon en 1756. Il était libraire, graveur en caractères et maître imprimeur à Paris lorsque la Révolution française éclata. Il fut l'un des plus ardents apôtres des principes qu'elle fit revivre. Membre zélé du club des Cordeliers, il fut arrêté à l'occasion des événements du Champ de Mars. Après le 10 août, il fit partie de la commission administrative qui remplaça le *département de Paris*. Momoro fut envoyé plusieurs fois en mission dans les départements et principalement dans ceux de la Vendée, où il devait surveiller les opérations des généraux. Lié avec Hébert et les principaux cordeliers, il fut condamné à mort avec eux, et périt sous la hache révolutionnaire le 4 germinal an II (24 mars 1794).

La *Bibliographie des journaux* publiée par feu M. Deschiens indique qu'il a existé un *Journal du club des Cordeliers*, rédigé par Momoro et Sentier, dont il parut dix numéros. Nous désespérions de nous procurer ce journal, devenu extrêmement rare, lorsqu'un heureux hasard nous a fait retrouver non-seulement les dix numéros dont parle M. Deschiens, mais encore cinq numéros manuscrits, ainsi qu'une foule de proclamations, lettres et autres papiers de Momoro, religieusement conservés par la piété filiale.

Grâce à ces documents précieux pour l'histoire, nous sommes en mesure de parler ici, avec connaissance de cause, et du club des Cordeliers, et du membre qui le présida quelquefois et qui fut le rédacteur du journal de cette société célèbre.

Nous dirons d'abord quelques mots sur Momoro lui-même, et ces mots, nous les empruntons à un écrit qu'il adressa à ses conci-

[1] Le portrait de Momoro que nous publions aujourd'hui le représente en uniforme de sous-lieutenant de la garde nationale. L'original, gravé en 1791, est entouré des attributs de l'imprimerie; tout autour sont écrits ces mots: A. F. Momoro, *premier imprimeur de la liberté nationale*. C'était le titre dont Momoro se parait.

toyens [1]. C'est à la fois l'histoire du journaliste qui nous occupe, et celle de l'enfance de la *Société des droits de l'homme*, enfance qui promettait ce qu'elle a si complétement tenu.

L'écrit dont il s'agit parut à l'époque où le peuple et la garde nationale empêchèrent le départ du roi pour Saint-Cloud, départ qui cachait un projet de fuite, avorté ce jour-là (18 avril 1791). Voici comment Momoro s'exprime sur cet événement et sur lui-même :

« Enthousiaste admirateur de la sublime déclaration des droits de l'homme et du citoyen, né avec une âme passionnée pour la liberté [2], j'ai dû naturellement en devenir un de ses plus zélés partisans, et jusqu'au tombeau elle trouvera en moi un ardent défenseur.

« Le destin, qui règle le sort des humains et celui des empires, a vu trop longtemps les hommes courber honteusement leur tête asservie sous le joug du despotisme de leurs semblables; indigné de l'apathie ignominieuse des uns, de l'insolente arrogance des autres, il a enfin marqué, dans son livre terrible, le terme du despotisme et le règne de la liberté.

« La Révolution, dès cet instant, s'est avancée à pas de géant. Avec les murs de la Bastille écroulés, j'ai vu l'autorité ministérielle renversée; j'ai vu la loi s'élever du milieu du désordre et soumettre à son empire ceux qui jusque-là s'étaient crus au-dessus d'elle; j'ai vu les législateurs renverser tous les abus et les honteux préjugés; j'ai vu les superbes parlements anéantis; j'ai vu les patriotes animés du même esprit, tendre tous au même but et courir la même carrière; j'ai vu les complots des méchants avortés aussitôt que conçus; j'ai vu le patriotisme déjouer les manœuvres abominables de ces méchants: j'ai vu la religion reprendre son ancien lustre, sa première simplicité; j'ai vu ses ministres rappelés à leur première institution; enfin j'ai vu les droits des citoyens s'établir sur des

[1] Momoro, *citoyen de la section du Théâtre-Français, et premier imprimeur de la liberté, à ses concitoyens*, in-4° de quatre pages, sans date et sans nom d'imprimeur.

[2] Nous lisons ces mots, écrits de la main de Momoro, en marge d'une *opinion* de Sieyès. « Il faut des siècles pour arriver à une Révolution semblable à la nôtre, et l'on doit profiter de l'événement heureux qui nous la procure. Si nous le laissons échapper, ce moment précieux, nous pouvons d'avance renoncer à notre liberté, reprendre des chaînes honteuses, et nous couvrir d'ignominie aux yeux des peuples libres et de toutes les nations qui habitent le globe... Lorsque je dis librement mon opinion, j'agis conformément au droit qui m'appartient et que personne n'a pu me donner, mais que j'exerce par l'événement des circonstances qui m'ont délivré des tyrans qui m'avaient chargé de chaînes. Que dis-je? au milieu même de ces chaînes j'étais libre; et tous les tyrans de la terre m'accableraient de fers, qu'ils n'enchaîneraient pas encore ma liberté. »

bases de justice, et je me suis dit : la révolution touche à sa fin ; nous allons bientôt jouir des avantages précieux qu'elle doit nous procurer. Je me retraçais avec satisfaction ce bonheur inexprimable, quand un événement imprévu, déchirant tout à coup un voile épais, sema la division parmi les citoyens.

« La journée du lundi 18 avril donna lieu à cette désunion, à cet esprit de parti, qui perdront les citoyens, s'ils n'y prennent garde.

« A cette époque, une société patriote qui professe les principes les plus purs (la société des Cordeliers), et dont la déclaration des droits de l'homme et du citoyen fait la base de l'institution, manifesta hautement son opinion. Ce trait de lumière fut un coup de foudre. Dès lors cette société devint un objet de terreur et de haine pour tous les ennemis de la Révolution.

« Cette société s'est vue calomniée, troublée dans l'exercice légal de ses facultés; et forcée d'abandonner le lieu de ses séances, n'ayant pas un local déterminé pour se réunir et pouvant à peine enfin en trouver un ; ses membres persécutés, traînés dans les prisons, ont également vu toutes les lois violées à leur égard.....

« O mes concitoyens ! c'est assez des ennemis de cette Révolution pour en contrarier les effets, sans nous désunir encore et en augmenter le nombre. Ne leur donnons pas cette satisfaction ; unissons-nous pour les combattre ; et soyons libres, ou mourons en cherchant à le devenir. »

Telle était la position de la société des Droits de l'homme et du citoyen au mois de mai 1791. Nous pouvons ajouter que Momoro, son secrétaire, se trouvait aussi en butte aux persécutions de la municipalité et de l'état-major de la garde nationale.

Mais cet orage passé, le club des Cordeliers travailla à se constituer plus fortement que par le passé. A peine réinstallé dans son local, il fonda le journal dont la rédaction fut confiée à l'imprimeur Momoro et à Sentier.

Préalablement à cette publication, la société des Cordeliers adressa aux représentants de la nation une pétition relative à la fuite du roi, dans laquelle elle demandait la suppression de la royauté.

« Aujourd'hui que la voix publique s'est fait entendre, disaient les cordeliers; aujourd'hui que tous les citoyens sont désabusés, nous nous faisons un devoir de servir d'organe à leur intention, en demandant instamment, et à jamais, la destruction de ce fléau de

la liberté..... Nous vous conjurons, au nom de la patrie, ou de déclarer sur-le-champ que la France n'est plus une monarchie, qu'elle est une république ; ou au moins d'attendre que tous les départements, toutes les assemblées primaires aient émis leur vœu sur cette question importante, avant de penser à replonger une seconde fois le plus bel empire du monde dans les chaînes et dans les entraves du monarchisme. »

Cette pétition, placardée en gros caractères dans tout Paris, fut remise au président de l'Assemblée nationale. Mais convaincus que cette assemblée renfermait dans son sein de nombreux conspirateurs contre la liberté, et qu'il s'en était glissé partout, les cordeliers arrêtèrent de renouveler les cartes d'entrée dans leur société, afin de s'épurer [1].

Ce jour-là même parut le 1er numéro du *Journal du club des Cordeliers*, sortant des presses du *premier imprimeur de la liberté*. Ce journal, dont nous avons sous les yeux les épreuves signées par Momoro, par le juge et par le greffier qui en firent la saisie à la suite des événements du Champ de Mars, est de forme in-8° : quelques numéros se composent de 16 pages d'impression ; d'autres n'en ont que 12 ou même que 8.

On y rendait compte des séances de la société et de ses délibérations : un article *variétés*, renfermait, en outre, les motions adressées à la société par des citoyens, et la correspondance, laquelle s'étendait sur une foule d'objets et surtout sur ceux relatifs à l'armée, à son recrutement, à son armement, etc.

On y lit avec intérêt divers récits des scènes qui se passaient alors au jardin des Tuileries, au Palais-Royal ou dans les rues, entre des membres de la société et des gardes nationaux : le numéro du 30 juin contient le rapport fait par l'imprimeur Brune, depuis général des armées de la République et maréchal de l'empire, et alors membre de ce club, d'une lutte qu'eut à soutenir le boucher Legendre contre un partisan de Lafayette. On y trouve aussi la liste des citoyens présentés aux électeurs pour la seconde législature.

Au numéro 4, Momoro, chez qui le *Journal du club des Cordeliers* paraissait, rue Serpente, n° 7, annonce que le prix de souscription est de *trente sous* par mois pour Paris, et de *trente-six sous*

[1] En recevant leur carte d'entrée, les membres de ce club payaient une cotisation qui était de 1 liv. 4 sols pour les anciens membres, et 2 liv. 8 sols pour ceux qui n'avaient pas encore retiré leur première carte.

pour les départements; mais il n'indique pas si cette feuille est ou quotidienne ou seulement hebdomadaire. Comme nous ne pouvons vérifier cette circonstance par le défaut des dates, nous croyons que le journal de cette société fameuse ne paraissait que le lendemain des jours de séance.

Ce même numéro 4 renferme une *suite* ou *supplément* dans lequel on a inséré un article contre Lafayette, sous le titre du *Masque arraché*. Cette violente diatribe se terminait par ces phrases :

« Enfin le voile est déchiré; le moment de la justice et de la vengeance approche. Les yeux se dessillent; les amis du peuple, les orateurs du peuple, et le club des Cordeliers triomphent de la calomnie et des vils calomniateurs. Les citoyens reconnaissent la vérité, et ils lui rendent hommage.

« Déjà l'opinion se propage et gagne beaucoup; les aristocrates de toutes les classes baissent pavillon et se tiennent coi : encore une crise, et toute cette race maudite sera pulvérisée. »

Le *Journal des Cordeliers* nous apprend que, dans sa séance du 9 juillet, la société avait adressé à l'Assemblée nationale une nouvelle pétition pour lui rappeler sa première demande relativement à Louis XVI. Mais une note manuscrite de Momoro annonce que le président Lameth refusa de lire cette nouvelle pétition comme étant contraire à la constitution.

On y trouve encore quelques observations sur les honneurs à rendre aux cendres de Voltaire, et même le *Credo* de ce philosophe, composé par lui en 1763.

La grande question dont l'Assemblée nationale s'occupait alors, celle de la fuite du roi, se trouve traitée sous tous ses aspects dans les numéros 6, 7 et 8 du *Journal des Cordeliers*. On y lit aussi la plupart des adresses venues des départements pour appuyer le vœu des clubs de Paris.

Comme on dénonçait, aux Cordeliers, un nouveau projet de fuite de Louis XVI, plusieurs membres s'écrièrent que cette fuite serait ce qui pourrait arriver de plus heureux aux amis de la liberté. « Qu'il parte ou qu'il reste, s'écria un membre, j'observe que la guerre est inévitable, et que tout bien calculé, il vaudrait mieux être débarrassé de ce traître. C'est renfermer le loup dans la bergerie. »

« Un membre, porte le procès-verbal, a annoncé qu'une société d'ennemis de la Révolution avait mis à prix la tête de M. Robes-

pierre ; que cette société tenait des assemblées secrètes, et qu'il fallait veiller à la sûreté de M. Robespierre. Chacun sait qu'il a fait son testament, et qu'il s'attend à chaque instant à devenir la victime de son patriotisme. La société, considérant que les amis des droits de l'homme doivent particulièrement veiller à la sûreté individuelle des patriotes, a arrêté que des commissaires seraient nommés pour s'attacher aux pas de M. Robespierre, et le garantir, aux dépens de leur vie, des dangers dont il est menacé..... »

Le numéro 8, portant la date du 19 juillet, est écrit sous l'impression des événements dont le Champ de Mars venait d'être le théâtre.

Après avoir dit que le décret rendu par l'Assemblée nationale avait réveillé l'esprit public et obligé les jacobins à faire signer, sur l'autel de la patrie, la fameuse pétition, voici comment Momoro s'exprime :

« Des citoyens étaient assemblés paisiblement et sans armes au Champ de Mars, pour signer une demande tendante à ce que Louis le parjure ne fût point réinstallé sur le trône, et que la seconde législature fût promptement convoquée. La municipalité, aux termes des décrets, en était prévenue ; le salut général avait appelé un grand nombre de citoyens ; mais les ennemis de la liberté les ont peints comme une horde de factieux.

« Trahis indignement par leurs frères de la garde nationale, les citoyens sont impitoyablement massacrés. On développe contre eux le signal du carnage, et on ne proclame point la loi martiale suivant les décrets ; on assassine, et ce sont les législateurs qui ont commandé l'assassinat. Ce sont nos magistrats et nos chefs qui l'ont exécuté ! Que d'horreurs en un jour ! Femmes, enfants, vieillards, rien n'est épargné, et les bourreaux ne sont pas encore assouvis ; ils poursuivent les malheureux qui cherchent à échapper au feu meurtrier ; ils les atteignent, les renversent, les foulent aux pieds. Et c'est au nom de la loi et de la patrie qu'on commet de pareils assassinats ! C'est au nom de la constitution que des factieux, des contre-révolutionnaires égarent les citoyens, les amis de la liberté. Le crime n'est pas consommé ; on a la cruauté de se réjouir d'avoir détruit avec le fer meurtrier des citoyens paisibles et sans armes ! »

Le lendemain, une *Adresse aux Parisiens*, portant les symboles du club des Cordeliers, fut affichée sur les murs de la capitale : on y faisait connaître le but de cette société, les services qu'elle avait

rendus à la patrie, et les calomnies qui la poursuivaient. Cette adresse, imprimée par Momoro, se terminait par ces mots :

« Frères et concitoyens, vous connaissez maintenant la société des *Amis des droits de l'homme et du citoyen;* vous connaissez l'esprit des sociétés patriotiques; jugez de quel côté sont les factieux, et frémissez des funestes effets de la calomnie. »

Cependant Momoro, l'un des signataires de la pétition, avait été obligé de fuir pour se soustraire aux persécutions exercées contre les patriotes. La publication de son journal fut suspendue, et la société des Cordeliers, elle-même, s'était trouvée à peu près désorganisée. Mais, après quelques jours passés dans les alarmes, elle s'était réunie de nouveau le 25 juillet.

Voici un extrait de ses délibérations, qui fut publié en août 1791, dans les numéros 11 et 12 du *Journal du club des Cordeliers*.

« La société, depuis le malheureux événement du *Champ de Mars*, événement qu'on peut appeler la *Saint-Barthélemy des patriotes*, pénétrée de douleur et d'amertume, avait suspendu ses séances pour arroser de ses larmes les cendres précieuses des nouveaux martyrs de la liberté.

« Après s'être acquittée d'un devoir aussi sacré, elle a repris le cours ordinaire de ses séances, et elle s'est assemblée le 25 juillet.

« Toujours ferme et constante dans ses principes et dans son amour pour la liberté, à laquelle elle se consacre tout entière; voulant, dans ces circonstances difficiles, et au milieu des orages, donner des preuves de son patriotisme invariable, de ses principes purs et de son attachement à la constitution, à ses frères les amis de la constitution séant aux jacobins, a arrêté de leur envoyer une adresse pour leur déclarer qu'elle les regardait comme les véritables amis de la constitution, et qu'elle en regardait au contraire comme ennemis ceux qui avaient provoqué ou coopéré à la scission des sociétés patriotiques. »

Dans l'extrait de la séance du lendemain 26 juillet, on lit le passage suivant :

« La société, voulant éclairer les citoyens qu'on cherche à égarer, et auxquels on masque la vérité des événements du Champ de Mars, a chargé quatre de ses membres de recueillir tous les faits qui peuvent jeter un jour lumineux sur cette horrible catastrophe [1]. »

[1] Parmi les papiers ayant appartenu à Momoro, nous avons trouvé un écrit de 14 pages, tout de sa main, intitulé la *Calomnie repoussée par la vérité*, ou l'*Événement du Champ de Mars. Momoro, etc.*.

Le 28, les cordeliers envoyèrent une députation à la municipalité, pour la prévenir que leur société continuerait de tenir ses séances au musée de la rue Dauphine.

« La société, porte la délibération inscrite dans le journal, a chargé douze commissaires de faire un scrutin épuratoire pour l'admission des membres qui doivent la composer; et de faire part à la société de leurs travaux et des justes motifs de la rejection qu'ils auraient faite de divers membres. Ces mêmes commissaires ont été chargés d'un projet de règlement d'admission des candidats, pour être approuvé et arrêté en assemblée générale. »

Dans la séance du 31 juillet, on voit qu'un membre aurait adressé à la société un écrit dont la lecture fut très-applaudie; or le membre à qui la société faisait parvenir l'expression de l'intérêt qu'elle prenait aux persécutions que son patriotisme lui avait attirées, était Momoro, alors absent de sa maison.

Une lettre originale que nous avons sous les yeux nous apprend que, ce même jour-là, Momoro avait également écrit au président de l'Assemblée nationale pour se plaindre des persécutions dirigées contre lui comme signataire d'*une pétition qu'aucun décret ne défendait*. « Pour me soustraire aux excès d'une fureur aveugle, y disait-il, j'ai dû abandonner foyers, commerce, femme, enfants. La nature réclame ses droits; et je déclare aujourd'hui à la face de l'Assemblée nationale, protectrice des opprimés, que je rentre dans mes foyers, dont on ne m'arrachera que lorsque l'article 7 de la *Déclaration des droits de l'homme* n'aura plus force de loi, et que l'article 2 de cette même déclaration me mettra dans l'impuissance de ne pouvoir plus, *sans crime*, opposer la résistance à l'oppression. »

Nous voici au numéro X du *Journal du club des Cordeliers*, numéro qui fut le dernier imprimé ostensiblement. C'est une demi-feuille (8 pages) d'impression, où se trouve analysée la séance du 4 août. On y lit l'extrait d'une profession de foi rédigée par le président pour énoncer les principes qui régissaient la société. C'est une sorte de programme constitutionnel dans lequel on examine et l'on combat celles des institutions décrétées par l'Assemblée nationale qui, aux yeux de la société, étaient contraires à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ces observations portent principalement

à ses concitoyens. Cet écrit, signé et paraté, renferme le récit exact de cette catastrophe. Il a dû être imprimé, puisqu'on voit en marge l'indication des divers caractères dont l'imprimeur a dû se servir. C'est une pièce fort curieuse.

sur les impositions publiques, sur l'état du citoyen, sur le droit de sanctionner les lois, et sur le droit qu'a le peuple d'exprimer sa volonté.

Il nous paraît démontré par les manuscrits qui nous ont été communiqués, qu'une partie seulement des articles destinés à ce *dixième* numéro aurait été imprimée, et que l'autre partie ne l'aurait été que clandestinement ; car nous possédons un cahier portant en tête le titre : *Journal du club des Cordeliers, numéro X, page* 83, *signature L*. Ce cahier, composé de huit pages in-4°, écrites de la main de Momoro, a cette épigraphe :

« *Le voile commence à se déchirer : on découvre déjà un coin du tableau. Les assassinats du Champ de Mars y sont retracés en caractères de sang.* »

Le texte commence par ces mots :

« Les patriotes, poursuivis avec un acharnement incroyable par les ennemis de la Révolution, sont contraints de céder à la force, de gémir sur le sort de leur patrie, que le deuil de la liberté va bientôt peut-être couvrir d'un crêpe lugubre..... »

Nous y lisons en outre les renseignements suivants sur la situation des journaux patriotes après l'événement du Champ de Mars.

« Le journal de *Marat* a été saisi, et les formes ont été brisées dans l'imprimerie où il se faisait.

« L'*Orateur du Peuple* ne paraît plus. On ne trouve pas d'imprimeurs patriotes qui veuillent se charger d'imprimer ce journal. Celui qui l'imprimait a, dit-on, vu saisir ses presses par les infâmes suppôts de l'aristocratie.

« Camille Desmoulins, auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, est parti pour Marseille ; son numéro ne paraît point ;

« Danton, le fameux Danton, n'est point à Paris ;

« *Moi*, compris dans la liste de proscription, je ne suspendrai point mon *Journal du club des Cordeliers ;*

« Il n'y a plus aujourd'hui que la *Bouche de Fer* qui écrive, avec Prudhomme, Audouin et le journal de la Révolution.

« Les journalistes aristocrates, qui s'étaient cachés à la fuite du roi, reparaissent seuls sur l'horizon, tout rayonnant de gloire, et Paris est infecté d'aristocrates. »

Or, il nous paraît démontré qu'après avoir rédigé les numéros du journal de sa société, Momoro soumettait son manuscrit au bureau ; car nous trouvons un billet, qui nous semble écrit de la main

d'*Antoine*, dans lequel, en renvoyant ce manuscrit à l'imprimeur, on lui disait :

« Les craintes que vous avez sont peut-être hasardées : quoi qu'il en soit, vous faites bien de prendre vos précautions. Je vous envoie le numéro d'aujourd'hui. Vous connaissez la calomnie. Tout à vous. »

Le numéro XI, également manuscrit, est rempli par une relation des événements du Champ de Mars puisée dans les renseignements fournis à la société par ceux de ses membres qui s'étaient trouvés sur les lieux.

C'est une pièce historique très-précieuse terminée par ces mots :

« Toi, Bailly, et toi, Lafayette, tous deux députés, tous deux vous avez fait la loi, et tous deux l'avez exécutée. Ainsi, contre les principes de la constitution, vous avez remis le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif dans les mêmes mains... » (Ici le manuscrit a été coupé.)

Le numéro XII commence par l'épigraphe suivante :

Les persécutions n'étouffent jamais l'esprit public, lorsqu'il est établi sur des principes de justice et de raison.

Ce numéro n'a que six pages in-4° de manuscrit. Il est, comme tous les autres, écrit en entier de la main de Momoro. On y déplore la situation où se trouvent les patriotes.

« La société patriotique des Cordeliers, y est-il dit, ne tient pas ses séances par prudence et par amour pour l'ordre public ; mais l'esprit qui l'anime reçoit un nouvel être, une nouvelle force des persécutions qu'elle éprouve. La société voit cependant avec douleur qu'on cherche à égarer le peuple et à l'armer contre elle. Tous les faits sont dénaturés : on les présente sous un jour criminel : enfin des vrais patriotes, des seuls véritables amis de la liberté on ose en faire des scélérats, et, comme tels, on les voue à l'exécration publique. On a commis de grands forfaits sans doute ; mais c'est l'Assemblée nationale, c'est Bailly, Lafayette et cette garde nationale composée d'assassins qui les ont commis ces grands forfaits ; et, pour les couvrir et se soustraire aux malédictions de la génération présente et des générations futures, ces monstres accusent les patriotes d'être les auteurs et les causes premières de tous ces crimes abominables ; ils osent les poursuivre comme tels... »

Ce numéro se terminait par une allocution au peuple de Paris.

« Pauvre peuple ! disait Momoro, ouvre donc les yeux. Si tu ne voulais pas être libre, il fallait garder tes chaines ; il ne fallait pas

renverser la Bastille; il ne fallait pas te couvrir de gloire, pour te déshonorer ensuite et te charger d'ignominie. Que vont dire les quatre-vingt-deux départements en apprenant que tu abandonnes au fer des passions et à la fureur des aristocrates les meilleurs amis de la liberté, les Danton, les Marat, les Desmoulins, les Momoro, les Fréron, les Legendre, les Rutlèdge, les Peyre, les Robert, les Verrières, et tant d'autres que des listes de proscription privent de leur liberté?... Réveille-toi, et sors de ta léthargie, ou bientôt tu n'offriras plus aux peuples de la terre qu'une horde d'esclaves, et ton pays, le berceau de la liberté, sera une terre de servitude où les rois sont les idoles qu'on y adore. Réveille-toi! il en est temps encore! »

Le numéro XIII est rempli par des réflexions sur la conduite de Louis XVI et sur celle de l'Assemblée nationale; il est terminé par ces mots :

« Le peuple français a mis sa confiance en vous, législateurs, et vous le trahissez. Vous trahissez vos intérêts sans le vouloir, et les mauvaises lois que vous avez faites pèseront sur vous aussi bien que sur vos concitoyens. Vous vous plaindrez à votre tour, et si on accueille vos pétitions à coups de fusil, on vous rendra justice. »

Le numéro XIV manuscrit nous manque; mais nous lisons dans le XVe, le dernier de cette catégorie, que les membres du club des Cordeliers s'étaient réunis enfin, et qu'ils avaient repris leurs séances.

« Courage, braves citoyens, leur criait Momoro; courage, généreux patriotes; soyez toujours les amis de la liberté, et méprisez les persécutions. Celles que vous avez éprouvées sont autant de fleurons qu'on ajoute à votre couronne civique; et vos persécuteurs, demasqués, seront un jour peut-être fort heureux d'obtenir de vous leur pardon; vous leur montrerez autant de générosité qu'ils ont mis d'acharnement à vous déchirer : c'est ainsi que vous vous vengerez... C'est parce que vous avez montré tant de courage, que vous avez éprouvé tant de persécutions! Eh bien, c'est parce que vous avez éprouvé tant de persécutions, que vous devez montrer encore plus que jamais de courage. Soyez inflexibles pour la liberté, et donnez-la enfin à votre pays. L'œil de la surveillance, que vous avez pris pour emblème de votre société, vous dicte votre devoir. Veillez, et veillez plus que jamais sur tous les agents du pouvoir exécutif; éclairez leur conduite et jusqu'à leurs moindres démarches, vous en avez le droit; portez la même surveillance sur les

corps administratifs et judiciaires ; ils sont votre ouvrage, c'est à vous à prendre garde qu'ils ne renversent votre liberté. »

Ici finit la carrière de journaliste de Momoro. Il ne faut que lire tout ce qu'il a écrit pour rester convaincu que le *premier imprimeur de la liberté* fut un patriote sincère, un bon citoyen et un honnête homme. Aussi fut-il récompensé des services qu'il avait rendus à la cause de la liberté. Après le 10 août, il fut élu l'un des administrateurs du département de Paris, et la Convention lui confia ensuite une mission de surveillance sur les généraux employés dans la Vendée.

Nous avons sous les yeux quelques-unes des lettres qu'il écrivait de Saumur et de la Rochelle à sa jeune femme, à celle qu'il appelait *sa belle et bonne amie ;* elles respirent le patriotisme le plus pur et les sentiments les plus affectueux.

Malheureusement pour Momoro, il s'était lié avec Chaumette, avec Hébert et avec Anacharsis Cloots, dont il embrassa chaleureusement les idées sur l'abolition du catholicisme et l'établissement du culte de la Raison. Momoro permit que sa jeune et jolie compagne fût montrée aux nouveaux adeptes sous le costume de la déesse de la Raison. Ces idées, qui peuvent paraître extravagantes aujourd'hui, étaient alors partagées par les hommes dont les opinions servaient de règle à la multitude. Robespierre seul les combattit.

Bientôt le parti qu'on appela des *Dantonistes* tomba à bras raccourci sur les *Hébertistes*, et Camille Desmoulins contribua beaucoup à la perte de ceux-ci, comme il avait contribué à celle des girondins. Momoro périt avec les autres chefs des cordeliers. Leur véritable crime, celui dont on n'osa pas les accuser, fut d'avoir désiré que la Convention fît place à une autre Assemblée nationale, dont ils espéraient probablement faire partie. Si ce vœu eût été écouté, la République française serait peut-être encore debout, et l'Europe eût changé de face.

NOUVET.

Publié par la Société de l'industrie Fraternelle

LOUVET,

REDACTEUR EN CHEF DE LA SENTINELLE[1].

JEAN-BAPTISTE LOUVET DE COUVRAY naquit à Paris en 1758. Il était avocat et homme de lettres avant la Révolution. Ayant embrassé avec ardeur la cause de la liberté, il fut souvent l'un des orateurs du club des Jacobins. En 1792, il créa, sous le patronage de Roland et des girondins, le journal-affiche la *Sentinelle*. Député à la Convention nationale, il fut proscrit avec les girondins, et erra pendant deux ans. Rappelé au sein de la Convention en mars 1795, Louvet reprit la publication de sa *Sentinelle*. Il fut du nombre des conventionnels qui passèrent dans les conseils législatifs, et fit même partie de l'Institut. Louvet est mort le 25 août 1797, n'ayant encore que 39 ans.

En 1787 parut, à Paris, la première partie d'un roman, devenu fameux, intitulé les *Aventures du chevalier de Faublas*. Un jeune littérateur, déjà connu par des écrits piquants, en était l'auteur : il s'appelait Louvet de Couvray. Son ardente imagination lui fit embrasser chaleureusement les principes philosophiques et la cause de la liberté. La Révolution était à peine commencée, que Louvet publiait, sous le titre de *Paris justifié*, un écrit en réponse aux accusations lancées par Mounier contre les Parisiens. Bientôt Louvet devint l'un des membres les plus zélés de la société des Jacobins, et se trouva lié avec les principaux girondins, et surtout avec le ministre de l'intérieur Roland et avec sa femme.

« Tous deux, raconte Louvet dans ses mémoires, me pressèrent d'écrire pour une cause qui avait besoin de l'intime réunion de tous

[1] Le portrait que nous donnons ici de l'auteur de *Faublas* a été pris dans la collection de Bonneville. Nous supposons qu'il a dû être fait à une époque où Louvet était déjà attaqué de la maladie de consomption qui le conduisit au tombeau ; car ce portrait vieillit et enlaidit l'original, alors encore dans toute la force de l'âge. Louvet, considéré comme un très-joli jeune homme, devait être beaucoup mieux que son portrait.

les hommes propres à la faire valoir [1]. La guerre était déclarée. La cour, visiblement d'accord avec l'Autriche, trahissait nos armées, il fallait éclairer le peuple sur tant de complots ; j'écrivis la SENTINELLE. Le ministre de l'intérieur en faisait les frais. Ma très-modique fortune n'aurait pu suffire à l'impression d'un journal-affiche, dont plusieurs numéros furent tirés à plus de vingt mille. Ceux qui ont étudié Paris et les départements savent combien la *Sentinelle* a servi la France à l'époque où l'étranger, enhardi par ses alliances intérieures, menaçait de tout envahir. »

Voilà les seuls renseignements que nous ait donnés Louvet lui-même sur sa *Sentinelle* en placards, renseignements qui sont corroborés par les détails dans lesquels madame Roland est entrée sur la création de cette feuille [2].

Aujourd'hui ce journal si curieux serait complétement perdu pour nous [3], si nous n'en eussions trouvé plusieurs extraits épars, et même des numéros entiers insérés dans le *Patriote français* de Brissot, dans le *Journal des amis de la vérité*, et dans quelques autres feuilles patriotiques de l'époque. C'est ainsi qu'à défaut du journal-affiche lui-même, on peut encore aujourd'hui donner une idée de ces placards, en ayant recours à ces feuilles; et c'est par une opération d'anatomie comparée que nous sommes arrivé à pouvoir faire revivre la première partie du journal de Louvet.

Le premier indice que nous trouvions de l'existence de la *Sentinelle* nous est fourni par le *Patriote français* du 26 mai 1792. Voici comment Brissot s'exprime à ce sujet :

« On vient d'afficher un journal sous le titre de la *Sentinelle*. L'auteur a bien saisi le danger qui nous menace maintenant; il a bien vu qu'une nouvelle aristocratie *nobiliaire* cherchait, par tous les moyens, à se recréer sous le masque des deux chambres. Le système de cette noblesse et les maux qu'elle nous a causés sont bien éloquemment retracés dans les paragraphes suivants. »

Or, ces paragraphes que Brissot copiait tout au long, formaient

[1] La cause dont Louvet parle ici, était celle de la République, à la fondation de laquelle les girondins travaillaient alors, soit en vantant ce gouvernement, soit en dévoilant les vices et les trahisons de la royauté.

[2] Voyez les *Mémoires de madame Roland*.

[3] M. Deschiens, à qui nous devons la plus précieuse collection qui existe des journaux et écrits de la Révolution, n'a pu se procurer la *Sentinelle-affiche*, et cette feuille n'est pas même mentionnée dans sa *Bibliographie des journaux*. M. le colonel Maurin en possède quelques numéros; mais ils se sont trouvés égarés au milieu de tous ses journaux de l'époque. Ce n'a pas été sans beaucoup de peine que nous avons pu découvrir les extraits publiés par Brissot et par Bonneville.

un vigoureux manifeste contre la noblesse qui, disait l'auteur de la *Sentinelle*, voulait renaître de ses cendres, en imposant à la France le système des deux chambres. Toutes les manœuvres mises en jeu à cette époque pour arriver à implanter chez nous les institutions dont se trouvait si bien l'aristocratie anglaise, y étaient dévoilées par l'auteur anonyme, que nous savons être Louvet, lequel montrait au peuple ce que serait la *chambre haute*, si ce système arrivait à s'établir au milieu des Français.

Quelques jours après, Brissot parlait encore, dans son journal, de la *Sentinelle*. « On ne peut qu'exhorter l'auteur de ce placard patriotique, disait-il, de persévérer dans son utile entreprise. On trouve dans chacun de ses numéros d'excellents morceaux. »

Et Brissot extrayait du numéro 4 des passages considérables, dans lesquels l'auteur examinait quels étaient les moyens employés par les *tyrans coalisés* pour amener la contre-révolution. Il dévoilait leur plan.

« Il fallait surtout, disait la *Sentinelle*, jeter la division parmi les citoyens, tâcher de discréditer l'Assemblée nationale, et ne rien négliger pour frapper, à Paris, quelque grand coup. Cette partie du vaste plan de la conjuration a été confiée au zèle de la foule des prétendus *modérés* que la capitale renferme. Les journaux corrupteurs de l'esprit public se sont multipliés. Ceux à qui leurs *quatre pages in-4°* ne paraissaient pas fournir d'amples moyens, se sont accrus d'un *supplément*, sans doute bien payé. Certains candidats de la *chambre haute* ont imprimé gratis de plates et calomnieuses diatribes contre les *sociétés patriotiques*, qui sont en effet de terribles obstacles à l'établissement des deux chambres... Et ce qu'il y a de plus fâcheux, un petit nombre de faux patriotes, égarant le fougueux civisme de tel homme qu'on avait vu jusqu'alors marcher d'un pas ferme dans le sens de la Révolution, est parvenu à donner l'air de la vraisemblance aux calomnies dont on environne depuis si longtemps cette *Société des amis de la constitution*, que tant de gens trompés jugent sans la connaître... »

Nous pouvons déjà, par ces extraits, affirmer que la *Sentinelle* de Louvet n'était pas un papier-nouvelles, mais seulement un cadre ingénieux dans lequel l'auteur exposait à ses concitoyens les réflexions, les craintes et les conseils que les circonstances du jour lui suggéraient. Brissot, dont les vues et les opinions politiques concordaient assez avec celles de Louvet, se faisait un plaisir et un

devoir patriotique de recommander la lecture de la *Sentinelle*; et c'est encore dans sa feuille que nous trouvons une sorte de prospectus publié par l'auteur et les éditeurs de ce journal-affiche.

« C'est à faire pénétrer dans toutes les têtes les principes de notre constitution, le résultat le plus simple des affaires publiques, et les réflexions les plus naturelles qu'elles fournissent, porte cet *avis*, qu'on a cru devoir consacrer un journal de *peu d'étendue*, et qui paraît, par affiches, sous le titre de la *Sentinelle*. Ce journal, accueilli par les meilleurs patriotes de l'empire, ne peut être trop répandu. La vérité, le bien de la patrie ont seuls inspiré l'idée de cette entreprise, digne d'être soutenue par tous les bons citoyens. Nous les invitons, partout où il s'en trouve, à se procurer ce journal, à l'afficher, et à le lire publiquement dans les lieux où il peut produire le plus de bien pour l'instruction publique, à laquelle on le consacre. Par lui, chacun sera instruit de ce qu'il y a à craindre ou à espérer pour le salut de la chose publique... »

A la suite de cet *avis*, les directeurs du Cercle social de Paris, sis, comme on sait déjà, rue du Théâtre-Français, n° 4, annonçaient qu'ils se chargeaient d'expédier la *Sentinelle* aux souscripteurs, moyennant 5 livres pour trente numéros. Le journal-affiche devait paraître *à peu près* des deux jours l'un. « Les souscripteurs, qui ne peuvent être que l'élite des patriotes, ajoutaient-ils, prennent la plupart plusieurs exemplaires de chaque numéro pour les répandre et les afficher partout où il est besoin : alors pour 10 liv. ils reçoivent trente-cinq numéros doubles... »

Grâce à ces détails conservés par le *Patriote français*, nous pouvons faire connaître une feuille que sa nature même a rendue aujourd'hui d'une extrême rareté, et dont nous doutons qu'il existe une seule collection complète. C'est encore le journal de Brissot qui nous a conservé la note suivante, adressée par la *Sentinelle* aux bons citoyens, note dans laquelle on nous apprend ce qui se passait à Paris à l'égard des placards de Louvet.

« J'ai pris une tâche importante et pénible, disait le rédacteur de ces placards : celle de veiller pour vous. Ma vigilance désespère nos ennemis ; ils déchirent la nuit mes affiches ; leur lâche fureur contre elles se manifeste de mille manières, à chaque pas. Veillez donc, bons citoyens, pour réprimer ce délit ; ne permettez pas que personne viole le droit sacré de *la liberté de la presse et des affiches*. »

Au commencement de juillet 1792, la *Sentinelle* était déjà par-

venue à son 22e numéro. « Cet excellent journal, disait alors Brissot, continue à éclairer le peuple, à la satisfaction des patriotes. » Et Brissot insérait dans sa feuille un long extrait de ce 22e numéro, écrit pour faire apprécier les divisions que les *feuillants* cherchaient à introduire parmi le peuple.

« D'abord, ils vous ont séparés, disait la *Sentinelle;* ils vous ont divisés ensuite, et maintenant ils s'efforcent d'obtenir que vous vous égorgiez mutuellement. Ils vous ont séparés, quand ils ont dit que celui-là seul était garde national, qui avait une arme de telle espèce et un habit de telle couleur. Ils vous ont divisés, quand ils ont dit ce qu'ils répètent sans relâche, que la garde nationale n'est pas le peuple, que le peuple n'est pas la garde nationale; que celle-ci est armée contre celui-là, et que celui-là déteste celle-ci. Sans cesse ils se sont efforcés d'obtenir que vous vous entr'égorgiez : une fois, hélas! ils y sont parvenus. Mais c'est surtout depuis la journée du 20 juin qu'ils vous poussent à toutes les horreurs de la guerre civile... »

A partir de la fin de juillet, nous perdons les traces que les journaux de l'époque nous ont offertes jusqu'ici de l'existence de la *Sentinelle* de Louvet[1]; mais nous ne pouvons pas mettre en doute que ce journal-placard n'ait continué d'être publié, lorsque nous savons, par les aveux de Louvet et ceux de madame Roland, que la *Sentinelle* était sous la protection spéciale du ministre de l'intérieur, qu'il en faisait les frais, et même que madame Roland y travaillait. Ce n'est qu'au commencement d'octobre, alors que Louvet, envoyé à la Convention nationale par le département du Loiret, s'y faisait remarquer par la guerre active qu'il avait déclarée à Robespierre et à la commune de Paris, que nous retrouvons dans le *Patriote français* l'extrait d'un numéro de la feuille-affiche considérée comme l'expression des opinions de Roland et de ses amis.

« Républicains, disait Louvet, vous avez vaincu vos ennemis par le courage, il faut vaincre par les vertus, vos concitoyens égarés. Que la hache des vengeances civiles, cette hache ensanglantée, soit enfoncée au centre de la terre; et que celui qui osera l'en retirer, soit à jamais chargé de l'exécration des siècles.

« Laissez tomber dans leur néant et se renfoncer dans l'opprobre

[1] Après le 10 août, Louvet fut chargé par Beaudouin, de la direction littéraire et politique du *Journal des Débats*, et remplaça Lacretelle jeune, dont les opinions avaient compromis l'existence de ce journal. Louvet recevait pour ce travail *dix mille livres* par an.

ces hommes sombres, nés avec le besoin du crime, dont l'imagination homicide voit tous les objets à travers un crêpe sanglant[1]. Dites-leur : S'il fut nécessaire d'ouvrir les veines du corps politique, il est temps de les fermer ; craignez qu'il ne tombe en atonie ou en convulsion. Dites-leur : Celui-là est un tyran qui substitue sa volonté particulière à celle de tous ; et si l'insurrection contre le despotisme est sainte, l'insurrection contre la République est impie : la première est vertu, la seconde est crime. Dites-leur : Le gouvernement des républiques se fonde sur les vertus douces, hospitalières, fraternelles et conseillères d'humanité ; l'oppression se fonde sur les violences, les proscriptions et le mépris des hommes. Le dénoûment de ces tragédies est la terreur ou le désespoir : la terreur avilit le caractère national ; le désespoir l'égare...

« Républicains, arrachez des mains de ces missionnaires du despotisme, de ces apôtres de forfaits, les torches, les poignards: mais ne les tournez jamais contre eux : épargnez celui-là même qui n'épargnera personne ; et les enchaînant par des bienfaits, donnez à ces hommes farouches l'exemple de l'impossible magnanimité. »

Un pareil langage, quoique empreint de la plus louable modération, fait connaître bien mieux que nous ne pourrions le faire nous-même, le mépris que le parti de Roland et des girondins professait déjà pour leurs adversaires, et la haine dont l'auteur de la *Sentinelle* poursuivait à la fois, et Robespierre, et Danton, et Marat, et la commune de Paris. Nous devons beaucoup regretter, dans l'intérêt de l'histoire de notre Révolution, que les placards de Louvet soient perdus pour la postérité ; car ils doivent contenir l'expression des sentiments qui animaient alors Roland et ceux des conventionnels opposés à la Montagne.

Il nous est impossible de préciser le jour où la *Sentinelle* de Louvet cessa de paraître pour la première fois. Suivant toute apparence, cette publication fut arrêtée pendant les mois de novembre et de décembre 1792, période presque exclusivement consacrée au procès de Louis XVI, qui fut une sorte de trêve entre les partis.

On sait que ce fut Louvet qui se porta l'accusateur de Robespierre et de la commune de Paris : il s'empara de la tribune pour dénoncer celui que son imagination effrayée lui faisait considérer comme le futur *dictateur de la France*.

[1] Il est facile de voir qu'il s'agissait ici de Marat.

Dans le procès du roi, Louvet se rangea à l'avis émis par les girondins; il vota pour l'appel au peuple et pour le sursis.

Mais déjà il avait repris la publication de sa feuille-affiche, qu'il déposait aussi dans le *Journal des amis de la vérité*, dont nous avons parlé. C'est ce journal qui nous a conservé les huit numéros de la *Sentinelle* parus du 3 janvier au 18 février 1793 : nous avons tout lieu de les considérer comme les seuls qui aient été publiés par Louvet pendant cette reprise.

La *Sentinelle* de 1793 était un écrit équivalent à 4 pages in-8°. Elle n'avait d'autre épigraphe que ces mots : *République indivisible*, et c'était toujours aux *républicains* à qui elle parlait.

« Vous avez cru votre sentinelle endormie! leur disait Louvet, vous vous êtes trompés. On ne dort plus quand on veille pour la patrie. La vérité est de tous les temps; mais il est des temps pour la vérité; donc, il est des jours pour le silence. La vérité n'a qu'une voix; la discorde en a mille : quand je me suis tu, ces mille voix retentissaient dans les carrefours de Paris. Elles se sont enrouées; la voix de la vérité reprend son timbre sonore. »

Après ces mots, qui nous expliquent le silence de Louvet, la *Sentinelle* demandait aux républicains ce qu'ils avaient fait pendant son absence. Elle interrogeait successivement, et les sections auxquelles elle reprochait d'avoir consumé leurs jours à la nomination d'un maire, et la commune de Paris, qui n'avait pas veillé sur la divergence des opinions et n'avait pas su inviter fermement les représentants du peuple à se rappeler qu'ils étaient des législateurs républicains et non des rhéteurs. « Qu'avez-vous fait, jacobins? poursuivait la *Sentinelle*. Vous brisiez des statues de plâtre, quand c'étaient les passions qu'il fallait briser!... Vous oubliez que vous devez l'exemple de la concorde, du calme dans les délibérations, de la stoïcité républicaine dans les alarmes..... Qu'avez-vous fait, conseil exécutif provisoire? Ministre de la guerre, où sont les plans de la campagne prochaine? où sont les magasins, les armes, les approvisionnements qu'elle nécessitera?... Ministre de la marine, l'Angleterre arme, où sont nos vaisseaux? quelles escadres parcourent les mers?..... Ministre des affaires étrangères, où sont les alliances faites ou commencées?..... Ministre de la justice, où sont les tribunaux en activité et purgés de l'esprit de l'ancienne chicane? Ministre de l'intérieur, qu'avez-vous fait du temps, ce grand trésor de l'homme public? vous écriviez quand il fallait agir; la réponse à

une dénonciation fut toujours le berceau d'une dénonciation nouvelle..... Représentants du peuple, qu'avez-vous fait? Vous vous êtes disputés, et pourtant vous êtes là pour faire des lois!... »

C'était ainsi que la *Sentinelle* demandait compte à tous les pouvoirs de l'emploi de leur temps, qu'ils auraient dû consacrer entièrement à la chose publique.

« Faut-il le dire? s'écriait Louvet; je vois partout le nom de république, et je ne vois pas un seul républicain. Toute la France se dit de la famille des Brutus; mais comment? Les uns sont Brutus pour la haine des rois, mais ils le sont aussi par leur ardeur à régner au sénat; les autres sont Titus, amis bouillants de la patrie, mais qu'un laurier de moins peut entraîner au crime. Ceux-ci, comme Valérius, détruiraient leur maison pour plaire au peuple, afin que le peuple à son tour cherchât à lui plaire; et ceux-là, comme Tibérinus, nous trahissent dans l'ombre... »

La seconde *Sentinelle* de cette reprise était toute consacrée à la représentation nationale.

« Jusques à quand, représentants du peuple, étonnerez-vous l'Europe par le spectacle de vos divisions? leur criait Louvet. Ce n'est pas à votre raison que je parle aujourd'hui, c'est à votre cœur..... Voulez-vous briser la dernière tête de l'hydre de l'aristocratie, réduire au silence la langue efféminée des feuillants, faire refluer la vie dans tous les canaux des sociétés populaires, retenir sur les bords du Danube les phalanges des esclaves autrichiens, foudroyer en un instant les flottes de Portsmouth, river enfin les fers de tous les tyrans de la terre? Vous le pouvez en une minute. Placez au milieu de vous le génie de la France; pressez-vous autour de lui; que vos bras s'ouvrent; qu'il n'y ait plus de Robespierre, de Brissot, de Gironde; qu'il n'y ait que des amis, que des frères! Est-il si difficile à des Français de se chérir? Faites la paix; soyez unis, législateurs, et l'univers est libre! »

La troisième *Sentinelle* ne s'occupait guère que du jugement de Louis XVI.

« Républicains, disait-elle, c'est lundi le jour que vos ennemis cherchent à vous peindre d'avance comme funeste. Quel que soit le jugement que la Convention porte, songez que c'est le jour du salut de la patrie. C'est donc un jour de joie, un jour d'allégresse... Est-il un de vos représentants dont la bouche se soit souillée en célébrant l'innocence de Capet? Tous l'ont trouvé coupable, tous con-

séquemment veulent qu'il soit puni : la différence n'est donc que dans le prononcé du jugement. S'il est condamné à mort et exécuté sans délai, ce sera le décret de vos représentants ; s'ils en appellent à vous de leur jugement, votre souveraineté en reçoit plus d'éclat encore..... Dès lors, où est la trahison ?... On vous dit qu'il y a deux partis dans la Convention ; mais on se garde bien de vous dire que ce n'est point le royalisme aux prises avec la démocratie ; que ce n'est qu'une lutte d'amour-propre : que tous deux veulent la même chose ; qu'au pied de la tribune, il n'existe plus de Brissot ni de Robespierre, et qu'il ne s'y présentera personne pour vouloir sauver ce grand coupable..... Respect à la loi lundi, et l'ennemi n'a plus de chaînes »

Les deux *Sentinelles* suivantes sont relatives aux mœurs républicaines. Louvet trouve que le peuple français n'a pas encore ces mœurs, et qu'il faut travailler à les établir sous peine de ne jamais être de vrais républicains. Il s'élève aussi contre ce qu'on appelle le caractère national des Français. « Les tyrans vous ont dit que vous aviez de la grâce à être légers, observait Louvet. Un corrupteur dit aussi à la femme qu'il veut séduire qu'il y a de la grâce dans le vice... Tenez-vous en garde contre ce caractère. Que le peuple français soit rendu au caractère de la nature par la liberté. Voilà où gît la république... S'il reste un caractère national, je vous l'annonce, la république n'est pas née en France... »

Dans un autre numéro de la *Sentinelle*, Louvet se récrie contre l'abus du costume de *sans-culotte* et contre l'abus des mots, plus dangereux encore. Il démontre que ce costume, si l'on n'y prend garde, deviendra le signe de ralliement de l'aristocratie. « Car enfin, dit-il, ce nom est une distinction, et, dans une république, il ne faut point de titres, et maintenant c'en est un pour tout obtenir... Républicains, vous êtes le premier peuple du monde ; il faut donc que la dignité du langage, du costume, de la conduite, des mœurs de vos magistrats, de tous ceux enfin que vous élevez à des fonctions publiques, réponde à votre majesté. Lorsque, dans des objets de la plus haute importance, ils affectent la grossièreté du langage ; quand les termes des mauvaises mœurs se mêlent à l'élévation des discussions ; lorsque, oubliant le respect qu'ils vous doivent, ils viennent prononcer sur votre destinée, la tête échauffée par les vapeurs du vin, ils sont disculpés du moment que l'on a dit d'eux : *Ce sont des sans-culottes*... Ne voyez-vous pas, républicains, que

cet abus des mots est la sauvegarde des gens sans mérite... Eh! qui prépara cette révolution? Qui donna, dans l'Europe, cette prépondérance à la langue française pour forcer tous les peuples à vous entendre et à vous admirer, sinon les sages éloquents, que le charme du langage entourait de la persuasion, dont la pureté de la langue prêtait des ailes à l'élévation de la pensée..... Républicains, redoutez l'ignorance! La dégradation de la langue, la corruption de l'éloquence précèdent toujours la dégradation de l'homme. »

Dans le numéro suivant, Louvet tonnait contre l'égoïsme et contre les dilapidations. «Quand l'intérêt particulier, s'écriait le rédacteur de la *Sentinelle*, cessera-t-il donc de l'emporter sur l'intérêt de la chose publique?... »

Enfin le dernier écrit de ce genre que nous aient conservé les journaux de l'époque est une critique amère des effets de la peur, qui exagère tout. Sa *Sentinelle* s'y applique à combattre cette avidité à recueillir tous les bruits que les méchants, dit-elle, font circuler pour inquiéter les républicains, même dans leurs succès. « Serait-il vrai, ajoutait-elle, que la peur fût plus forte que l'espérance?... Vous étiez aveugles pour les rois; maintenant vous les voyez dans les microscopes. L'insecte est un éléphant; ôtez le verre, ce n'est plus qu'un insecte. Que faut-il pour l'écraser?.... »

Ce sont là les dernières paroles que la *Sentinelle* ait confiées au *Journal des amis de la vérité*, et probablement aussi les dernières qu'elle ait adressées au public; car, à partir de ce jour, nous ne trouvons plus aucune trace de l'existence du journal-affiche de Louvet.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître ce que fit ce journaliste-député avant et pendant sa mise en accusation comme l'un des *vingt-deux* frappés par les journées des 31 mai et 2 juin 1793, n'auront qu'à lire ses Mémoires, l'un des livres qui font le mieux connaître la situation de la France durant ce qu'on est convenu d'appeler la Terreur. Comme toujours, Louvet a su donner le charme du roman aux récits historiques les plus saisissants et les plus terribles. Nous dirons seulement que, rappelé au sein de la Convention nationale, après avoir erré longtemps d'asile en asile, de forêt en forêt, de grotte en grotte, Louvet y rentra au moment où la réaction thermidorienne avait été débordée par la réaction contre-révolutionnaire. Comme ses opinions étaient restées républicaines, Louvet s'effraya de l'état des affaires publiques, et ce fut pour payer

encore une fois son tribut à la cause de la liberté qu'il reprit la publication de la *Sentinelle*.

Cette fois, le journal de Louvet ne fut plus destiné à être placardé; il en fit une feuille régulière, de format grand in-4° à deux colonnes, assez étendue pour lui permettre de rendre compte à la fois des séances de la Convention, des nouvelles des armées et de l'intérieur, et de ses propres impressions.

A partir donc du 6 messidor an III, la *Sentinelle* vint se joindre à ceux des journaux qui défendaient encore la cause de la liberté, et parut tous les jours [1].

Le premier numéro contient un prospectus dont nous extrayons les passages suivants, comme propres à faire connaître la ligne politique que Louvet se proposait de suivre.

« Nous étions au printemps de 1792; la plupart des défenseurs de la cause populaire lui avaient été successivement arrachés, les uns par la mort, les autres par la corruption. La cour en était venue au point de conspirer ouvertement contre la constitution acceptée. Tous ceux qui travaillaient à la détruire étaient assurés de l'appui des perfides conseillers du roi. On encourageait à la fois par des émissions de numéraire des journaux bien payés, d'officieux *veto*, et par toutes les plus détestables manœuvres du machiavélisme, les *réviseurs* de Lafayette, les *insermentés* de l'abbé Maury, les *nobles* de l'armée de Condé. Les armées ennemies touchaient nos frontières; elles préparaient leurs canons et leurs manifestes : le pouvoir exécutif écrivait dans leur sens, n'avertissait pas de sa marche, et n'organisait pour la défense des places fortes aucune armée : la patrie était en péril.

« Nous sommes en 1795; on a, sous prétexte de fédéralisme, assassiné les meilleurs républicains; on a, sous le nom de la République, afin de la rendre haïssable, commis d'horribles forfaits. Une secte nouvelle, longtemps inconnue dans notre Révolution, s'est élevée enfin, et a couvert la France de ses forcenés prosélytes : on l'appelait *maratisme*, il y a deux ans; on l'appelle *terrorisme* aujourd'hui. Chef auprès d'eux, le royalisme déguisé s'en est emparé trop souvent, et même aujourd'hui le pousse à de nouveaux crimes.

[1] La *Sentinelle* de l'an III, devenue quotidienne, fut publiée au Palais-Egalité (Palais-Royal), galerie neuve, derrière le théâtre de la République : le prix de l'abonnement, qui était susceptible d'être diminué ou augmenté suivant le prix du papier et de la main-d'œuvre, fut fixé à 35 liv. pour le premier trimestre. Elle sortit d'abord des presses de J.-B. Louvet, et ensuite de celles de Hongnat.

Tous deux au même degré, ils appellent la surveillance des amis de la liberté; tous deux, ils ont dévoré nos subsistances, dilapidé la fortune publique; tous deux, ils s'attachent à jeter les finances dans le discrédit; sur quelques points de la République, il est temps de le dire, le fanatisme royal et religieux s'agite avec fureur; il organise à son tour la terreur et l'assassinat. Quiconque a servi la Révolution est par lui signalé *terroriste* et livré à des hommes de sang. Dans quelques communes, la contre-révolution marque ses victimes, lève ses poignards, imprime ses manifestes, enrôle ses soldats. Triomphante en dehors, la patrie est au dedans déchirée par les secrets agents des puissances. Vainement quinze armées républicaines auront vaincu l'Europe, si dans l'intérieur tous les bons Français ne se réunissent contre les perfides émissaires de l'étranger. La patrie est encore en péril.

« En 1792, comme aujourd'hui, c'était contre la représentation nationale que les agents de l'Angleterre dirigeaient leurs efforts. Sans cesse ils ont voulu l'avilir, sans cesse ils ont espéré la dissoudre. Ils ont toujours ameuté contre elle une bande de libellistes, salariés pour calomnier les législateurs, dénigrer les magistrats du peuple, dépraver de toutes les manières l'opinion publique. Alors ils s'appelaient la *Gazette de Paris*, le *Journal de la cour*, l'*Ami du roi*; aujourd'hui, c'est sous d'autres noms que, propageant la même doctrine, ils marchent au même but. Alors, pressé du sentiment des dangers de la chose publique, je pris la plume, j'attaquai à la fois Lafayette et Robespierre, d'Orléans et Louis XVI, et tous leurs satellites, et tous leurs écrivains. Alors, seul j'osai défendre l'Assemblée nationale traînée dans l'avilissement; j'osai défendre cet excellent côté gauche contre lequel tous les Anglo-Français dirigeaient leurs efforts. Ce que je fis alors, parce que le péril était grand, parce que la nécessité était pressante, je veux le faire aujourd'hui... »

Telle fut la profession de foi que fit Louvet, en reprenant la plume du journaliste. Nous devons dire qu'il la suivit assez généralement. Si on le vit s'élever sans cesse contre ce que l'on appelait les terroristes et le terrorisme, on doit convenir aussi qu'il ne fit jamais aucun pacte avec le royalisme, quel que fût le masque dont il se couvrit. Louvet, comme Tallien, Fréron et tant d'autres, se détacha du parti qui semblait travailler à détruire la République, dès que ses intentions lui devinrent douteuses : on l'aperçut de nouveau au haut de la Montagne, lorsqu'il reconnut qu'il avait fait alliance avec

des hommes sans principes. Ce fut Louvet qui, le lendemain de la victoire remportée par les patriotes sur les sections foudroyées par le canon du *treize vendémiaire*, rédigea la proclamation destinée à instruire la France de la coupable audace du royalisme, et de sa défaite.

Conservant un culte pour la Convention nationale, le rédacteur de la *Sentinelle* parla de cette assemblée avec enthousiasme le jour où sa longue et mémorable session se termina.

« La Convention, dit-il, a fini ses travaux selon le cours naturel des choses, au jour qu'elle avait assigné..... Les destinées de cette assemblée immortelle s'offrent à l'historien comme l'un des plus grands sujets qui puissent être traités pour l'instruction des siècles futurs..... Un trône abattu, trois années de guerre soutenue contre les trois quarts de l'Europe, la victoire entretenue dans quatorze armées; les moyens de résistance et de combats arrachés à la nature, au sein du désordre et de la désorganisation de la société; toutes les factions réprimées, terrassées l'une après l'autre..... La République demeurant inébranlable au milieu des commotions les plus terribles ...: Voilà ce qu'a fait cette Convention nationale. » Louvet oubliait de dire que tous ces prodiges étaient dus à l'énergie du célèbre comité de salut public qui succéda aux girondins.

« C'est aujourd'hui une sorte de prodige, lisait-on dans la même *Sentinelle*, que de ne plus retrouver à Paris la Convention nationale, lorsque tout est rempli, dans la République, de sa puissance, de son génie, de ses créations... »

Louvet, qui n'avait cessé de placer sur le titre de son journal, son nom et sa qualité de représentant du peuple, n'eut presque aucun changement à faire à ce titre lors de l'installation du Directoire. Il se disait Louvet (du Loiret); il resta Louvet (de la Haute-Loire). Sa feuille fournit encore une assez longue carrière [1], malgré les difficultés que présentaient alors les abonnements, dont le prix varia, dans moins de trois mois, depuis 35 jusqu'à 500 liv. en assignats [2].

On peut dire de Louvet que, fidèle à ses antécédents, il se

[1] La *Sentinelle* de Louvet, qui eut aussi pour rédacteurs Lœuillette, Baudin des Ardennes, et Daunou, ne cessa de paraître que le 14 floréal an VI. Il en existe 1038 numéros, formant onze volumes trimestriels.

[2] Cinq cents livres en assignats ne représentaient plus, en nivôse de l'an IV, que *neuf* livres en argent.

montra toujours républicain sincère; mais que, tout en combattant les réactionnaires, il ne voulut jamais faire aucune alliance avec ceux qui avaient contribué ou applaudi à la condamnation des girondins.

Indépendamment des *Aventures du chevalier de Faublas* et de la *Sentinelle*, Louvet publia plusieurs autres écrits dans lesquels il fit preuve à la fois et de patriotisme et d'une grande facilité : il fut chargé aussi de plusieurs rapports tant par la Convention que par le conseil des Cinq-Cents. Mais une vie aussi agitée que la sienne, les fatigues, les privations, les inquiétudes au milieu desquelles il vécut pendant son exil, avaient achevé de ruiner sa constitution assez délicate, et cet écrivain énergique succomba à une maladie de consomption, ayant à peine 39 ans.

AUDOUIN.

P. J. Audouin

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle.

AUDOUIN,

RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL UNIVERSEL.

Pierre-Jean Audouin, surnommé le *Sapeur*, né à Paris vers 1760, fut le fondateur du *Journal universel*, l'une des feuilles les plus révolutionnaires de l'époque. Député à la Convention nationale, en septembre 1792, il continua de rédiger sa feuille, qui resta debout au milieu de toutes les crises éprouvées par les journaux. Sous le Directoire, Audouin fit partie des conseils. Il est mort en 1840.

Dans le mois de novembre 1789, il prit fantaisie à un citoyen, qui n'avait probablement jamais écrit pour le public, de faire paraître un journal. La chose était fort facile alors : on n'avait ni cautionnement à fournir, ni droit de timbre à payer, et probablement les frais de correspondance et de rédaction étaient comptés pour rien. Or, ce citoyen, qui s'appelait Audouin et qui était *sapeur* du bataillon des Carmes, n'eut à s'inquiéter que d'un imprimeur. Le titre qu'il voulut donner à sa feuille était tout prêt : *Journal universel* ou *Révolutions des royaumes*, ni plus, ni moins. La veuve Hérissant, rue Notre-Dame, ayant consenti à mettre au jour les productions du *sapeur*, la Montagne accoucha, le 25 du même mois, d'un tout petit papier-nouvelles de 8 pages in-8°, renfermant à peine l'équivalent de l'une des douze colonnes des journaux les moins grands de notre époque. Le *Journal universel* prit pour épigraphe ces mots fort inoffensifs : *Liberté sans licence et vérité sans fiel*.

Tout fier de se trouver au nombre des journalistes et de marcher l'égal des Mirabeau, des Barère, des Brissot, des Mercier, des Condorcet, etc., etc., le *sapeur* Audouin méprisa les *prospectus*, et se borna à quelques mots adressés à ses futurs souscripteurs.

« Dédaignant ces petites ruses, à l'aide desquelles on parvient

quelquefois à tromper le public, en s'avilissant soi-même, nous ne chercherons jamais à prouver par de jolies phrases, disait-il, l'excellence de notre ouvrage. Nous livrons ce journal à nos concitoyens. S'il est digne de leur estime, inutilement aurions-nous fait son éloge quinze jours d'avance. S'il a le malheur de déplaire, à quoi nous eût servi un prospectus? à montrer notre défaite en lettres bien moulées. Nous osons seulement former un vœu, c'est que nos souscripteurs ne balancent point à nous accorder leur confiance..... Nous les prions de nous pardonner cette petite digression: nous l'avons crue nécessaire, et c'est pour la dernière fois que nous parlons de nous. »

C'est ainsi que s'annonça le *sapeur* Audouin en entrant dans la lice, et rien en lui ne laissait supposer qu'il pût être redoutable à ses adversaires ou bien utile à ses amis.

« *Ma permission d'imprimer*, ne cessait-il de répéter fièrement dans toutes ses feuilles à partir du mois de janvier 1790, se trouve dans l'article XI de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui porte : *Tout citoyen peut parler, écrire et imprimer* LIBREMENT, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Par lui-même, son journal si exigu, et dont la première et la dernière page étaient encore remplies par le titre, les sommaires et les conditions de l'abonnement[1], paraissait fort loin de pouvoir être *universel;* il dut être l'une de ces feuilles auxquelles un public qui lisait le *Courrier de Provence*, le *Point du Jour*, les *Révolutions de Paris*, le *Patriote français*, etc., ne devait guère accorder son attention.

En effet, que trouve-t-on dans le *Journal universel* des années 1789 et 1790? Quelques nouvelles étrangères, fort abrégées; quelques lettres des départements, toujours laconiques; quelques mots sur Paris, et enfin une analyse fort sèche des séances de l'Assemblée constituante. Ajoutons que tout ce qui appartient à la rédaction propre du journal est d'un style au moins fort singulier, ainsi que nous allons le démontrer.

[1] « Ce journal paraît tous les matins à six heures au plus tard, portait l'avis placé à la fin de chaque numéro et dont le style indiquait assez l'auteur. On souscrit à Paris, au bureau du *Journal universel*, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, n° 22; et chez Girardin, au club littéraire du Palais-Royal, près le bassin. Le prix de la souscription est de 9 liv. pour Paris, et de 10 liv. 10 sols pour la province, pour trois mois. Il se vend maintenant rue Pavée-Saint-André-des-Arts. Il est ouvert à tous les citoyens qui voudront l'enrichir de quelque nouvelle intéressante. »

Mais avant de faire connaître la manière d'écrire du *sapeur* Audouin, nous devons donner une idée des sommaires dont il faisait précéder le corps de l'œuvre, sommaires presque aussi longs que le texte même. En voici un des moins détaillés :

« *Étranger de distinction conduit à la Bastille de Prusse, le visage couvert d'un masque. — Particulier ayant un magnifique équipage, arrêté à Meaux. — Conduite admirable des soldats espagnols. — Marche du général d'Alton contre les patriotes du Brabant. — Démission du barbare comte d'Arberg, commandant les Impériaux. — Insigne trahison d'un grand personnage. — Nouvelles intéressantes de l'Hôtel de Ville. — Assemblée extraordinaire des députés des districts. — Assemblée nationale.* »

Abordons maintenant le style *sans prétention* et les facéties dont Audouin ornait son journal ; nous y trouverons encore la preuve qu'il était facile de mieux écrire que le sapeur-journaliste.

« Le district des Carmes, disait-il en parlant de celui dont il faisait partie, est assemblé aujourd'hui pour former une compagnie de grenadiers et une de chasseurs. Ah ! messieurs les Carmes, de l'orgueil, de la vanité ! ce n'est pas bien. Imitez plutôt le district de Saint-Roch, qui n'a plus la prétention d'avoir de grands bonnets : il faut soutenir l'honneur de la *grenade*... Gare, gare... ; plus on a un bonnet élevé, plus on vous voit..... quand vous combattez.... et... quand vous.... reculez. »

Il paraîtrait qu'en sa qualité de sapeur de son bataillon, Audouin tenait beaucoup aux détails de l'équipement militaire, car nous trouvons encore dans sa feuille les réflexions suivantes.

« Les districts des Petits-Augustins et des Prémontrés ont pris des arrêtés consistant à réitérer aux citoyens les invitations faites à eux de monter leur garde eux-mêmes. Nous croyons ces arrêtés très-nécessaires ; car, hier, à onze heures du matin, rue Cassette, nous avons vu un citoyen montant la garde en veste bleue et en chapeau rond. Que cela est imposant ! »

Puis cette autre observation de la même profondeur :

« Le district des Carmes, que nous avions accusé de vanité, a fait abjuration d'orgueil : il ne veut entendre parler ni de grenadiers, ni de chasseurs. Les petits hommes surtout [1] font un tapage

[1] Audouin, que nous avons connu personnellement peu d'années avant sa mort, était d'une taille très-élevée : il avait dû être un beau sapeur.

horrible à ce sujet : ils disent qu'ils ne verraient rien devant eux...

« A propos de districts, nous avons des éloges à donner aux soldats de la garde nationale non soldée ; ils commencent à ne plus porter de parapluie lorsqu'il tombe de l'eau, et ils ne saluent plus leurs amis ou leurs *connaissances* le chapeau à la main, lorsqu'ils sont en faction... Allons, allons, peu à peu nous n'aurons plus moyen de sourire en voyant ces petites *incongruités* qui ont lieu, mais qui disparaissent d'une manière sensible. »

On devine aisément ce que pouvait être un journal dont les principaux articles étaient de cette force-là. Il est probable que le patriotisme d'Audouin lui tint lieu pendant longtemps de mérite littéraire, puisque sa feuille prospéra, et qu'elle devint par la suite l'une des plus répandues.

Déjà on l'avait vu repousser fort laconiquement le décret qui instituait le *marc d'argent ;* Audouin l'avait trouvé *détestable et puant l'aristocratie.*

L'apprentissage que fit Audouin de l'art d'écrire et de faire un journal fut long ; car, à en juger par ses articles *variétés*, les seuls qui fussent de lui, il n'était guère plus avancé dans cet art à la fin de 1790, qu'il ne l'avait été l'année précédente. Nous pourrions citer, à l'appui de notre opinion, une foule de ces articles : le lecteur nous saura gré de nous borner à un seul.

« Le *Spectateur national*, à qui j'ai donné douze francs pour un abonnement de trois mois, disait Audouin, est un de ceux, ô mes confrères les journalistes, qui nous haïssent le plus. Il ne se passe pas une semaine sans qu'il ne se répande en invectives contre nous tous. La *Gazette de Paris*, ce foyer de l'aristocratie, voudrait aussi nous pulvériser. Ah ! je vous en conjure, mes chers confrères, si vous connaissez quelques âmes charitables qui soient embarrassées d'une pièce de douze francs, envoyez-les à nos détracteurs ; plus ils recevront d'argent, moins ils diront de mal de nous. Mais, en attendant, je répondrai à ces écrivains envieux et jaloux de nos succès, que nous instruirons toujours ce bon peuple, qu'ils appellent *populace*, des manœuvres de nos ennemis ; non pas pour *le porter à une insurrection*, c'est le grand mot de nos détracteurs, mais pour l'engager à se tenir sur ses gardes, et je leur répondrai encore que nous nourrissons plus de dix-huit cents personnes, qui, sans nous, mourraient de misère et de faim. Qui leur en donnerait dans ces instants de crise et d'inaction pour tous les ouvriers en général ? J'ai peine

à croire que nos détracteurs voulussent se charger du soin de tous ces infortunés. »

A cette prose fort innocente, Audouin ajoutait parfois des vers, des impromptus ou des chansons patriotiques, qui ne valaient guère mieux, et qui ne furent pas du goût de tout le monde, car nous lisons un peu plus loin l'avis suivant :

« Un grand nombre de nos souscripteurs, peu curieux de poésie, nous a prié de n'en plus insérer dans nos feuilles, attendu que des *nouvelles* sont plus agréables que des *vers*. Nous nous rendons à la majorité qui nous commande, et nous lui donnerons toujours des *nouvelles*, et jamais nous ne nous permettrons de la choquer par des *vers*... Il semble que nous entendons des voix qui nous répondent : *Ainsi soit-il*. »

Nous bornerons ici nos citations : elles doivent suffire pour donner une idée de ce que fut le *Journal universel* du *sapeur* Audouin dans les premiers temps de sa longue vie. Nous devons ajouter seulement qu'à partir du milieu de 1790, Audouin fit quelques efforts pour rendre sa feuille aussi *universelle* que possible. Sans changer son format et sans augmenter le nombre de ses pages, il trouva moyen de donner le double de matière, en imprimant son journal avec des caractères beaucoup plus petits. Il annonça aussi qu'il s'était entouré de rédacteurs *capables de rendre sa feuille aussi intéressante qu'agréable*.

On s'aperçoit alors que le compte rendu des séances de l'Assemblée nationale est plus soigné et mieux développé; que l'article des nouvelles étrangères est plus varié; que celles de Paris et de la France y abondent; en un mot, que des améliorations réelles ont été apportées dans la rédaction du *Journal universel*, qui, grâce à cette variété, commence en effet à devenir intéressant. Les noms de *Carra*, de *Macquart*, de *Villette* et autres hommes de lettres de l'époque, se lisent souvent au bas des articles que publie ce journal. On y traite de grandes questions, telles que celles de l'émigration, du mariage des prêtres, de l'utilité des sociétés patriotiques, etc., etc. Enfin une confraternité s'établit entre la feuille d'Audouin et les autres journaux dévoués à la cause de la liberté: et le *Journal universel*, jusqu'alors ignoré, compte parmi les écrits qui appuient la Révolution. Ce fut à cette époque qu'il changea son ancienne épigraphe pour celle-ci : *Liberté, patriotisme et vérité*, conservée jusqu'à la fin.

Ajoutons qu'insensiblement Audouin perd cette timidité première qui l'empêchait d'émettre ses opinions politiques, et qu'on le voit attaquer vivement les aristocrates de la cour, de l'assemblée, de l'armée et de la presse. Il faut voir avec quel enthousiasme il célèbre la fête de la fédération générale.

« Que deviendrait cette grande confédération, s'écrie-t-il, si l'amour du bien, et principalement l'esprit public n'en sont pas les premiers fondements? Sans cette double vertu que la patrie exige de tous les citoyens de l'empire, les lois et la liberté ne sont plus que des dons funestes ou illusoires..... »

— « Citoyens, disait plus loin Audouin, en parlant des essais contre-révolutionnaires tentés en divers lieux par les aristocrates, je ne vous dirai pas : Plantez une potence pour celui-ci, plantez une potence pour celui-là; plantez-en une pour cet autre, plantez-en une pour ce quatrième scélérat. Je sais ce qu'ils méritent; mais je ne conseillerai jamais ces jugements populaires qui, tout justes qu'ils pourraient être, ne sont pas avoués par la loi. Je sais encore que l'expression favorite de tous ces coquins qui conspirent notre perte est celle-ci : *Ah ! si jamais nous tenons cette canaille-là, comme elle dansera les pieds en l'air !* Eloignons de nous avec horreur ce langage des tyrans, et ne faisons entendre que le langage de l'humanité ; c'est le seul qui convienne à un peuple libre. Ne conseillons point des assassinats, cette pensée me fait frémir ; mais excitons nos frères à se rallier autour de la constitution, autour de l'autel de la patrie. Oui, mes bons amis, déconcertons par notre vigilance, déconcertons encore une fois les projets atroces des ennemis de la nation : empêchons-les de se réaliser. On médite un enlèvement, qui ne pourrait que nous être bien funeste. Il y a un an, nous étions bien près du *cinq octobre*...

« J'en ai dit assez, poursuivait Audouin, pour vous engager à examiner attentivement toutes les démarches de nos hommes en place, à les épier, à fureter leur conduite : c'est ici l'instant d'avoir de grands yeux, des oreilles fines, de la prudence, de la circonspection, et cet esprit de combinaison qui calcule les événements, les marches et contre-marches, les opinions, les divers changements qui s'opèrent dans les physionomies, les ordres qui sont donnés, les motions de nos législateurs Ce calcul bien fait donnera nécessairement un résultat..... »

Audouin, qui exprimait d'une manière si peu soignée ses idées

et ses sentiments, n'en était pas moins un patriote sincère : en se faisant journaliste, il avait cédé à ses opinions, à ses convictions ; il voulait aider les défenseurs de la cause de la liberté ; il voulait fermement les conséquences de la Révolution. Aussi, le jour où Marat et Camille Desmoulins furent attaqués à la tribune par Malouet, Audouin ne douta-t-il pas que quelques membres de l'assemblée n'en voulussent à la liberté de la presse, palladium de toutes les autres libertés.

« Cette séance, s'écria-t-il, a beaucoup satisfait certains membres de l'assemblée qui couraient depuis longtemps après un décret qui autorisât quelque censeur à disséquer les ouvrages que la liberté de la presse fait éclore.

« Le sieur Malouet a dénoncé une feuille imprimée sous le nom de Marat, et tendante, s'est écrié ledit sieur Malouet, à faire égorger le roi, la reine et la famille royale : il s'est jeté ensuite sur Camille Desmoulins, que tous les aristocrates voudraient voir dans le feu. Enfin l'assemblée a rendu un décret qui ordonne la poursuite de tous les écrits incendiaires.

« Ah ! pourvu que ce décret ne fournisse point à nos ennemis l'occasion d'attenter à la liberté de la presse, et qu'on ne trouve pas *incendiaires* des vérités qui, en dévoilant des manœuvres criminelles, éclaireront le peuple sur ses intérêts les plus chers ; car enfin, il n'y a point de loi qui détermine le passage de la liberté à la licence ; et très-souvent le caprice pourra tenir lieu de la loi. Mais les circonstances nous instruiront, et nous élèverons la voix. »

Nous ne suivrons pas Audouin dans toute sa longue carrière de journaliste, nous serions obligé de répéter encore une fois ce que nous avons déjà dit de la plupart de ses collègues, réputés patriotes et républicains. Comme eux, il demanda la déchéance de Louis XVI, à l'époque de sa fuite ; comme eux, il soutint les jacobins contre la cour et contre les feuillants ; comme eux encore, il chanta victoire le jour où le peuple chassa les Suisses des Tuileries, et conduisit le roi prisonnier au Temple.

Audouin, qui s'était fait une réputation de républicanisme du moment où les patriotes aperçurent à nu toutes les trahisons de la cour et du roi, fut envoyé à la Convention nationale par le département de Seine-et-Oise : il y siégea sur la Montagne, et vota la mort du roi. Comme de sa nature il n'était pas haineux, on le vit longtemps prêcher aux partis qui divisaient si déplorablement la Con-

vention, l'union et la concorde. Toutefois, il parle avec joie du résultat des journées du 31 mai et du 2 juin 1793, parce que, disait-il, la perte de la République naissante lui semblait assurée, si on ne mettait pas un terme à ces funestes divisions, et si les représentants du peuple ne prenaient pas enfin les mesures énergiques que les circonstances réclamaient.

A partir de cette époque, Audouin, qui avait déjà supprimé du titre de son journal les mots *Révolutions des royaumes*, semblait avoir cessé de prétendre à en faire une feuille universelle. Son *Universel* se bornait à reproduire les séances de la Convention nationale; puis, dans un long article quotidien, signé de son nom et de sa qualité de député, il analysait les nouvelles des armées, celles de l'intérieur, et finissait régulièrement par de longues réflexions sur les événements du jour, sur les mesures nécessitées par les circonstances et sur les vues des partis.

Tout en appuyant les grandes mesures prises par le comité de salut public pour faire triompher la République, et en approuvant celles déployées successivement contre les factions de Chabot, d'Hébert et de Danton, Audouin ne cessait d'inviter la Convention à se tenir en garde contre les maux que pourrait entraîner la précipitation. « Le peuple et la Convention, ne cessait-il de répéter, veulent la punition de tous les coupables; mais la Convention doit adopter une marche digne d'elle. Prenez garde qu'en marchant par saccades, on ne confonde les vrais patriotes avec ceux qui s'étaient couverts du masque du patriotisme pour assassiner le peuple... »

Après la mort de Danton, Audouin ajouta une nouvelle épigraphe à celle que son journal portait déjà. La dernière était tirée du rapport de Saint-Just contre les dantonistes : *La révolution est dans le peuple, et non point dans la renommée de quelques personnages.*

Lors de la chute de Robespierre, Audouin fut du nombre des députés qui s'opposèrent à la réaction thermidorienne, et plus fortement encore à la réaction royaliste qui en fut la conséquence. Dès la fin de thermidor, il s'éleva contre la mise en liberté des suspects.

« Je conclus de là, disait-il à propos du refus d'imprimer la liste des aristocrates mis en liberté, que beaucoup d'ennemis de la Révolution ont été élargis, et déjà l'on persécute, ainsi qu'on l'a dit avant-hier aux Jacobins, on persécute les plus ardents amis de la liberté comme partisans de Robespierre; on attaque la Montagne comme on l'attaquait pour le procès de Capet, pour le trente et un mai; on

l'attaque à la manière des Gensonné, des Barbaroux, des Couthon; on appelle comme eux au secours ce qui n'est pas la Montagne, comme Robespierre le faisait, parce que la Montagne ne change pas, et qu'elle est toujours aussi terrible qu'on doit l'être envers les ennemis du peuple; elle se conduit par les principes, et non par les passions : c'est pour cela qu'elle a toujours vaincu....

« Je crois fermement, ajoutait-il, que la justice révolutionnaire peut seule sauver la France, et que le système de modération et de faiblesse qu'on paraît embrasser produira des secousses terribles... Rien n'est plus naturel que l'allégresse patriotique des républicains mis en liberté; mais rien n'est plus horrible que le rire sardonique des individus qui, dans toutes les circonstances, se sont montrés les ennemis de la Révolution... »

Ne pouvant arrêter la marche de la réaction, on vit Audouin s'opposer de toutes ses forces aux mesures et aux décrets qui précipitaient cette réaction.

« On nous dit que sous peu de jours on va présenter l'acte d'accusation contre Barrère (parce qu'il faut commencer par quelqu'un), observait Audouin; ensuite contre Collot; ensuite contre Billaud, ensuite contre un autre, ensuite contre tout le sommet de la Montagne, ensuite contre la Montagne, ensuite contre tous les républicains... Et qu'après que cette collection d'actes d'accusation aura été prononcée (ce qui n'aura pas lieu sans quelques difficultés), on emprisonnera tout ce qui restera de patriotes énergiques, qu'on traitera de Robespierres. Voilà le plan que j'aperçois; et ceux qui traiteront ces patriotes de Robespierres seront les hommes qui étaient des repas à cent écus par tête; ce seront les hommes qui disaient, peu de jours avant le supplice de Robespierre, que leurs corps serviraient de rempart à Robespierre; ce seront les hommes qui fréquentent tout ce qu'il y a de plus corrompu, de plus vil, de plus aristocrate; ce seront des hommes perdus de débauches, et qui, comme Robespierre, crient sans cesse à la vertu, à la probité, à la justice, aux intrigants; ce seront les hommes qui ont la conscience bourrelée de remords, et qui seront guillotinés, si le patriotisme, comme je l'espère très-bien, reprend le dessus... »

Ces quelques lignes suffisent pour faire connaître les opinions que le rédacteur du *Journal universel* professa pendant la réaction thermidorienne, contre laquelle Audouin s'élevait tous les jours dans une suite d'observations qui prouvent qu'après six années d'apprentis-

sage, ce journaliste-député avait enfin su s'élever à une certaine hauteur.

Mais ce que l'on peut dire de plus avantageux encore en sa faveur, c'est que le patriotisme et le républicanisme ardents d'Audouin ne se démentirent pas un seul instant au milieu de toutes les vicissitudes qu'il avait traversées. Lorsque Babeuf et ses amis conspiraient pour faire revivre la république aux abois, le *Journal universel* était encore cité parmi le petit nombre de feuilles restées fidèles au culte de la liberté.

La carrière que fournit le journal d'Audouin fut une des plus longues qu'aient parcourues les feuilles nées au commencement de la Révolution. M. Deschiens dit que le *Journal universel* cessa de paraître le 30 floréal an III, à son 1980e numéro, et arrivé à la page 10,436 [1]. Nous ne pouvons pas vérifier l'exactitude de cette assertion, n'ayant sous les yeux que jusqu'au 1735e numéro. Il est probable qu'Audouin dut se taire après les journées de germinal et prairial de l'an III. Cependant nous croyons pouvoir affirmer qu'il reprit la plume peu après le 13 vendémiaire. Quant à lui, nous l'avons vu pauvre et accablé d'infirmités, se dresser, retrouver toute son énergie en parlant de la Révolution et de l'assemblée dont il avait fait partie; nous l'avons vu serrer dans ses bras l'auteur de l'*Histoire de la Convention nationale d'après elle-même*, en le félicitant d'avoir eu le courage de venger cette noble assemblée. Audouin mourut peu après, dans un âge assez avancé.

[1] La collection du *Journal universel* forme 50 volumes que l'on peut réduire à 20, de 500 pages chacun. Cette feuille est devenue assez rare, et on la trouve difficilement complète.

RABAUT DE SAINT ÉTIENNE.

Rabaut de St. Etienne

Publié par la Société de l' Industrie Fraternelle

RABAUT SAINT-ÉTIENNE,

RÉDACTEUR DU MONITEUR, ETC., [1].

JEAN-PAUL RABAUT, dit SAINT-ÉTIENNE, naquit à Nîmes en 1742. Il fut député par le tiers état de la sénéchaussée de Nîmes, aux états généraux de 1789 et à l'Assemblée nationale constituante. En 1792, le département de l'Aude le porta à la Convention nationale. Décrété d'arrestation avec les autres membres de la *commission des Douze*, à la suite du 2 juin, il fut ensuite mis hors la loi. Arrêté le 3 frimaire an II, il fut conduit à l'échafaud le lendemain, et exécuté sans autre forme de procès.

Il nous eût été difficile d'oublier, parmi les journalistes de la Révolution, un écrivain qui, comme Rabaut Saint-Étienne, se multiplia à l'infini, et qui rendit de si grands services à la liberté naissante. Le pasteur Rabaut était déjà considéré, à l'époque de la Révolution, comme l'un des esprits les plus éclairés et les plus judicieux de la France.

Un écrit important sur *les Intérêts du tiers état* [2], écrit qu'il publia après l'assemblée des notables, le fit élire, l'un des premiers, aux états généraux, par la sénéchaussée de Nîmes, sa ville natale. Rabaut siégea donc à l'Assemblée nationale constituante. Il y prit bientôt parmi les membres influents le rang que lui assignaient son patriotisme et ses talents. Telle était alors la réputation qu'il s'était acquise par ses écrits et par ses discours, que bien de ses collègues le plaçaient au-dessus de Mirabeau, duquel on disait qu'il n'était qu'un *mi-rabaut*.

[1] Le portrait de Rabaut Saint-Etienne que nous livrons au public a été calqué sur celui que la *Chronique du mois* donna à ses souscripteurs ; il fait partie de la collection de Fr. Bonneville.

[2] Les *Considérations sur les intérêts du tiers état*, publiées par Rabaut, au commencement de 1789, ne sont pas une simple brochure, mais un livre des plus substantiels. Ce livre fut le précurseur de celui de Sieyès sur le même sujet, et partagea la gloire d'avoir résolu les grandes questions agitées alors dans le public.

En sa qualité de protestant et de philosophe, Rabaut se prononça fortement pour la liberté des cultes. On le vit ensuite défendre la liberté de la presse avec la même vigueur de raisonnement et la même chaleur. Il fit observer que, dans l'écrit le plus sage, le plus modéré, il serait facile de trouver toujours quelque chose susceptible d'une interprétation maligne.

« Placer à côté de la liberté de la presse les bornes qu'on voudrait y mettre, dit-il, ce serait faire une déclaration des devoirs, au lieu d'une déclaration des droits... La servitude est une contagion; craignons qu'elle ne se communique partout avec rapidité, si nous l'implantons dans une seule de nos institutions. »

Conséquent avec ses principes, Rabaut réclama l'application du jury aux délits de la presse; mais ce jury, il le voulait pur et exempt de toute influence quelconque.

Pendant que Rabaut, élu membre du comité de constitution, passait une partie de son temps à élaborer les grandes questions qui s'agitaient tant au milieu de ce comité qu'au sein de l'Assemblée constituante, il en consacrait l'autre partie à écrire des articles que Cerutti insérait dans la *Feuille villageoise*. La *Bouche de Fer*, de Fauchet et Bonneville, en contient plusieurs dus à sa plume exercée.

Mais le journal auquel il s'affectionna le plus fut la *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel*, dont le libraire Panckoucke lui confia la direction supérieure. Cette feuille renferme donc beaucoup d'articles de ce journaliste-député; malheureusement, ils n'ont pas été signés, et il est devenu impossible aujourd'hui d'attribuer à Rabaut la part de rédaction qui lui appartient. Nous devons donc nous borner à répéter ici que cet important journal fut maintenu dans une ligne de patriotisme, de sagesse et de modération dont Rabaut ne permit pas qu'il déviât tant qu'il en eut lui-même la direction.

Nos lecteurs savent déjà que Rabaut Saint-Étienne fut l'un des *quatorze* qui entreprirent la publication de la *Chronique du Mois*. Il y déposa quelques articles assez développés.

Mais déjà, à cette époque, Rabaut, que le département de l'Aude avait envoyé siéger à la Convention nationale, se trouvait engagé dans la lutte déplorable qui existait entre les montagnards et les girondins.

Lors du procès de Louis XVI, Rabaut soutint que la Convention n'avait pas le droit de le juger; et quand vint le jour du vote, il opina

pour la détention et le bannissement à la paix; il fut subséquemment de l'opinion de ceux qui demandaient l'appel au peuple.

A cette époque, Rabaut, contrarié par la tournure que les affaires publiques prenaient, fit entendre à la tribune ces mots, qui exprimaient la situation de son esprit : *Je suis las de la portion de tyrannie qui m'est échue; je ne désire rien tant que d'être rendu à mes principes, à mes opinions.*

De ce moment, Rabaut fut considéré par les montagnards comme un homme qui avait une arrière-pensée pour la royauté, et les épithètes de traître lui furent prodiguées par les journaux du parti, et même par Robespierre [1].

Désigné pour faire partie de la fameuse *commission des Douze*, cause innocente de la perte des girondins, Rabaut fut l'un des signataires de l'ordre d'arrestation d'Hébert et de Dobsent, les deux chefs des trames dirigées contre une partie de la représentation nationale. Ce fut encore Rabaut qui se présenta à la tribune pour y lire le rapport qu'il avait rédigé, au nom de cette commission, sur la situation de la République. Mais n'ayant pu parvenir à se faire écouter, il demanda lui-même que la commission fût dissoute.

Nous ne reviendrons pas ici sur les événements des 31 mai et 2 juin 1793, ni sur leurs conséquences; nous les avons déjà fait connaître sous tous les aspects. Il nous suffira de dire que Rabaut fut l'un des membres de la commission contre lesquels les sections et la commune s'acharnèrent avec le plus de violence. Il fut donc frappé par le décret qui mit en arrestation les *vingt-deux* désignés par les pétitions populaires, ainsi que les membres de la *commission des Douze*. Rabaut eut la mauvaise inspiration de se soustraire à ce décret par la fuite. Mis hors la loi, à l'époque de la révolte du Calvados, il se tint longtemps caché; mais sa retraite ayant enfin été découverte le 4 décembre 1793 (frimaire an II), il fut conduit à l'échafaud le lendemain et exécuté.

Ainsi périt l'un des hommes qui contribuèrent le plus, soit par sa parole, comme député, soit par ses écrits, comme journaliste, à la Révolution française.

Outre ceux de ses nombreux ouvrages publiés avant cette Révolution, et ceux qui en furent les précurseurs, Rabaut nous a laissé un *Précis de l'histoire de la Révolution française pendant la session*

[1] Voyez les *Mémoires de* Garat *sur la Révolution.*

de l'Assemblée constituante qui a servi de modèle à plusieurs écrits du même genre. Ce *Précis* est encore fort estimé de nos jours.

Dans l'une des nombreuses éditions qui ont été faites de ce *Précis*, on a ajouté, sous le titre de *Pensées de Rabaut Saint-Étienne*, une suite de maximes à son usage. On y trouve aussi ses opinions sur quelques-uns des personnages de l'époque, et entre autres sur Anacharsis Cloots, que Rabaut considérait comme un homme qui avait devancé son siècle.

M. J. CHÉNIER.

M. J. Chénier

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle

CHÉNIER,

AUTEUR DES HYMNES ET CHANTS DE LA RÉVOLUTION.

Marie-Joseph de Chénier, né à Constantinople le 28 août 1764. Littérateur et poëte, sa muse républicaine fut celle de la démocratie et de la liberté. Député à la Convention nationale en septembre 1792, Chénier passa ensuite au conseil des Cinq-Cents et au tribunat ; il exerça aussi les hautes fonctions d'inspecteur général des études. Chénier est mort le 10 janvier 1811.

Si Marie-Joseph Chénier ne fut pas l'un des journalistes de la Révolution, on ne peut lui contester la gloire d'en avoir été le poëte, le chantre et le Tyrtée. Chénier n'écrivit dans aucun des journaux de cette époque; mais tous ces journaux ont parlé de lui, de ses poésies, de ses chants révolutionnaires : nous ne saurions donc oublier ici l'homme de lettres qui contribua plus qu'aucun des journalistes qui nous ont occupé, à fonder le règne de la liberté et de l'égalité en France.

« Passionné pour les mœurs républicaines, a dit Arnault en parlant de son ami et de son collègue, Chénier tentait de tous ses efforts à les substituer en France aux mœurs monarchiques; mais il n'était pas de ceux qui voulaient qu'on décimât la société pour la revivifier, et que, pour le faire croître, on arrosât avec du sang l'arbre de la liberté. »

Chénier, esprit élevé, comprit qu'il pouvait pousser à la roue du char de la Révolution par d'autres moyens que ceux dont se servaient les journalistes patriotes. Il s'empara de la scène, et mit aussi à contribution la muse de Méhul. Ce fut ainsi qu'avec ses tragédies et ses chants nationaux, il fit vibrer, dans tous les cœurs, l'amour de la patrie et de la liberté, et qu'il rendit plus de services au

peuple et à la démocratie avec ses beaux vers, que ne purent lui en rendre tous les journalistes réunis.

On a dit que Beaumarchais avait commencé la Révolution avec son *Mariage de Figaro*. On peut affirmer que Chénier lui fit faire des pas de géant avec son *Charles IX*.

En effet, nul ouvrage dramatique n'occupa à un si haut point l'attention publique ; nul ne produisit sur les spectateurs des effets si favorables à la cause de la liberté, que la tragédie par laquelle Chénier débuta non-seulement sur la scène théâtrale, mais encore sur la scène du monde, attentif à ce qui se passait en France.

« Bien que les idées philosophiques fussent alors généralement accréditées, ajoute Arnault à propos de *Charles IX*; bien que la Révolution fût commencée, les vieux préjugés, les vieilles habitudes luttaient encore contre les innovations amenées par le nouvel ordre de choses. On s'élevait contre le despotisme, et l'on s'étonnait qu'on signalât les actes dont quelques-uns de nos rois s'étaient rendus coupables ; on s'élevait contre les fanatiques, et l'on hésitait à permettre la représentation d'un ouvrage essentiellement dirigé contre le fanatisme, qu'alors, comme aujourd'hui, certaines gens affectaient de confondre avec la religion...

« Malgré l'opposition d'un parti puissant encore quoique battu, *Charles IX* fut joué, non pourtant sans une autorisation spéciale du maire et des membres de la commune de Paris, qui n'avaient pas dédaigné de descendre dans cette circonstance aux fonctions de censeurs royaux... »

Dire ici l'effet que produisit ce chef-d'œuvre de Chénier; parler de l'affluence de spectateurs qu'il eut le privilége d'attirer si longtemps, des applaudissements frénétiques qu'il obtint, de l'enthousiasme salutaire qu'il provoquait à chaque représentation, ce serait chose fort difficile à nous qui n'en parlons que par ouï-dire. « Une seule représentation de *Charles IX*, dit à ce sujet le grave et véridique Rabaut Saint-Étienne, suffisait pour détruire tout le mal que les journaux contre-révolutionnaires s'efforçaient de faire à la cause de la liberté; une seule représentation de *Charles IX* ralliait plus de citoyens à cette cause sacrée, que la liste civile n'en corrompait mensuellement avec ses trésors. »

Ce fut ainsi que s'annonça Chénier dès le commencement de la Révolution. En moins de trois ans, il fit encore représenter *Calas*, *Henri VIII*, *Fénélon*, *Caïus Gracchus*, *Timoléon* ; œuvres de genres

différents, mais toutes fortement empreintes de l'esprit démocratique et de l'amour de la liberté. « Au sortir des représentations, si fréquentes alors, des ouvrages dramatiques de Chénier, nous raconte un contemporain, les spectateurs, saisis d'un saint enthousiasme, allaient dans les sociétés populaires, dans les sections, jurer de sacrifier leurs biens et leur vie au triomphe de la République. »

Mais ce fut surtout par ses hymnes nationaux, par ses chants républicains, que Chénier servit puissamment la cause de la Révolution et de ses principes ; car le poëte de la liberté ne laissa passer aucune circonstance importante ou glorieuse de notre régénération sociale sans la célébrer dignement.

Sa muse enthousiaste paya d'abord un patriotique tribut à la grande fédération. Écoutons-le s'écrier :

Dieu du peuple et des rois, des cités, des campagnes,
De Luther, de Calvin, des enfants d'Israël,
Dieu que le Guèbre adore au pied de ses montagnes,
En invoquant l'astre du ciel :

Ici sont rassemblés, sous ton regard immense,
De l'empire français les fils et les soutiens,
Célébrant devant toi leur bonheur qui commence,
Égaux à leurs yeux comme aux tiens.

Et, dans une douzaine de strophes, Chénier esquissait le tableau de l'ancien régime et les bienfaits du nouveau. Puis il terminait ainsi l'*Hymne du* 14 *juillet* 1790 :

Soleil, qui, parcourant ta route accoutumée,
Donnes, ravis le jour, et règles les saisons,
Qui, versant des torrents de lumière enflammée,
Mûris nos fertiles moissons ;

Feu pur, œil éternel, âme et ressort du monde,
Puisses-tu des Français admirer la splendeur !
Puisses-tu ne rien voir dans ta course féconde
Qui soit égal à leur grandeur !

Chénier trouva de nobles accents pour célébrer la fête de la translation des cendres de Voltaire, qui fut aussi le triomphe de la philosophie : on l'entendit s'exprimer ainsi, en s'adressant aux mânes du grand homme :

Ton souffle créateur nous fit ce que nous sommes :
Reçois le libre encens de la France à genoux ;

Sois désormais le dieu du temple des grands hommes,
Toi qui les a surpassés tous.

Le flambeau vigilant de ta raison sublime
Sur des prêtres menteurs éclaira les mortels ;
Fléau de ces tyrans, tu découvris l'abîme
Qu'ils creusaient au pied des autels.

Chénier n'attendit pas que la royauté fût tombée pour célébrer l'égalité ; dès le 19 juin 1792, il lui adressait l'hymne dont nous extrayons les stances suivantes :

Égalité douce et touchante,
Sur qui reposent nos destins,
C'est aujourd'hui que l'on te chante
Parmi les jeux et les festins.

. . . . . .

Tu brisas des fers sacriléges ;
Des peuples tu conquis les droits ;
Tu détrônas les priviléges ;
Tu fis naître et régner les lois.

. . . . . .

Répands ta lumière infinie,
Astre brillant et bienfaiteur ;
Des rayons de la tyrannie
Tu détruis l'éclat imposteur.

Lorsque, après les revers de Dumouriez, la victoire couronna de nouveau les drapeaux de la République, Chénier fait chanter sur la montagne élevée au milieu du Champ de la Fédération (Champ de Mars) l'hymne suivant :

Dieu puissant, d'un peuple intrépide
C'est toi qui défends les remparts :
La victoire a, d'un vol rapide,
Accompagné nos étendards.

Les Alpes et les Pyrénées
Des rois ont vu tomber l'orgueil ;
Au Nord, nos champs sont le cercueil
De leurs phalanges consternées.

CHOEUR DES HOMMES.

Avant de déposer nos glaives triomphants,
Jurons d'anéantir le crime et les tyrans.

Voici l'*Hymne à la Liberté*; c'est elle qui inspire son poëte :

. . . . . .

Descends, ô liberté, fille de la nature :
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel ;
Sur les pompeux débris de l'antique imposture
Ses mains relèvent ton autel.

Ton aspect réjouit le mont le plus sauvage,
Au milieu des rochers enfante les moissons ;
Embelli par tes mains, le plus affreux rivage
Rit, environné de glaçons.

Tu doubles les plaisirs, les vertus, le génie ;
L'homme est toujours vainqueur sous tes saints étendards ;
Avant de te connaître il ignorait la vie :
Il est créé par tes regards.

La reprise de Toulon fut pour la République française un événement trop grand, trop heureux, pour que Chénier ne s'empressât pas de le célébrer. Écoutons-le s'écrier :

. . . . . .

Les feux qu'ont allumés des ennemis pervers
Dirigés contre eux-mêmes ont foudroyé leurs têtes ;
Et leurs vaisseaux, tyrans des mers,
Sont poursuivis par les tempêtes.

Il sera partout abattu
Le rival insolent d'un peuple magnanime :
Le Français au combat marche avec la vertu ;
L'Anglais y marche avec le crime.

Le pouvoir éternel qui siége au haut des cieux
Du peuple souverain protége le génie,
Et les éléments furieux
S'arment contre la tyrannie.

. . . . . .

En vain vous prétendez encor
Appesantir sur l'onde un sceptre tyrannique,
Rois, ministres, guerriers, vainqueurs avec de l'or,
Triomphant par la foi punique !

L'univers se soulève : il remet en nos mains
Le soin de recouvrer le public héritage ;
Et les bras des nouveaux Romains
Renverseront l'autre Carthage.

La *Fête à l'Être suprême*, que le peuple français célébra avec tant de joie, de pompe et de majesté, inspira à notre poëte un hymne dans lequel se trouvent reproduites les paroles de Robespierre. La prose de l'ordonnateur de la fête, les vers de Chénier et la musique de Méhul furent dignes de l'auteur de la nature, et de la nation qui lui adressait son hommage et ses vœux.

Source de vérité, qu'outrage l'imposture,
De tout ce qui respire éternel protecteur,
Dieu de la liberté, père de la nature,
Créateur et conservateur ;

O toi, seul incréé, seul grand, seul nécessaire,
Auteur de la vertu, principe de la loi,
Du pouvoir despotique immuable adversaire!
La France est debout devant toi.

Tu posas sur les mers les fondements du monde ;
Ta main lance la foudre, et déchaîne les vents ;
Tu luis dans ce soleil dont la flamme féconde
Nourrit tous les êtres vivants!

. . . . . .

C'est toi qui fais germer dans la terre embrasée
Ces fruits délicieux qu'avaient promis les fleurs ;
Tu verses dans son sein la fertile rosée,
Et les frimas réparateurs ;

Et lorsque du printemps la voix enchanteresse
Dans l'âme épanouie éveille le désir,
Tout ce que tu créas, respirant la tendresse,
Se reproduit par le plaisir.

. . . . . .

Grand Dieu! qui sous le dais fais pâlir la puissance,
Qui sous le chaume obscur visites la douleur,
Tourment du crime heureux, besoin de l'innocence,
Et dernier ami du malheur!

L'esclave et le tyran ne t'offrent point d'hommage :
Ton culte est la vertu, ta loi l'égalité ;
Sur l'homme libre et bon, ton œuvre et ton image,
Tu souffles l'immortalité.

Quand la glorieuse campagne de 1794 appela sous les drapeaux cet essaim de jeunes soldats-citoyens qui s'étaient levés en masse pour aller combattre les ennemis de la République française, Chénier leur dédia le fameux *Chant du départ, hymne de guerre*, qui,

avec le *Chant des Marseillais*, valut tant de victoires aux quatorze armées de la liberté. De quel terrible élan d'enthousiasme nos guerriers n'étaient-ils pas saisis, lorsque cent mille hommes entonnaient :

La Victoire, en chantant, nous ouvre la barrière;
La Liberté guide nos pas ;
Et, du Nord au Midi, la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France,
Rois ivres de sang et d'orgueil!
Le peuple souverain s'avance :
Tyrans, descendez au cercueil.
La République nous appelle;
Sachons vaincre, et sachons périr :
Un Français doit vivre pour elle;
Pour elle un Français doit mourir.

. . . . . .

Sur le fer, devant Dieu, nous jurons à nos pères,
A nos épouses, à nos sœurs,
A nos représentants, à nos fils, à nos mères,
D'anéantir les oppresseurs.
En tous lieux, dans la nuit profonde
Plongeant l'infâme royauté,
Les Français donneront au monde
Et la paix et la liberté.
La République nous appelle;
Sachons vaincre ou sachons périr :
Un Français doit vivre pour elle;
Pour elle un Français doit mourir.

Nous terminerons ces extraits des hymnes révolutionnaires de Chénier par quelques strophes de son *Chant des victoires*, exécuté pour la fête du 10 août 1794, anniversaire de l'acceptation de la constitution de 93.

. . . . . .

De Brutus éveillons la cendre;
O Gracques, sortez du cercueil!
La liberté dans Rome en deuil
Du haut des Alpes va descendre!
Tombez, fanatiques impurs;
Fuyez, impuissantes cohortes!

Camille n'est plus dans vos murs;
Et les Gaulois sont à vos portes.
Gloire au peuple français! il a vengé ses droits :
Vivent la liberté, la patrie et les lois!

. . . . . .

Lève-toi, sors des mers profondes;
Cadavre fumant du *Vengeur*,
Toi, qui vis le Français vainqueur
Des Anglais, des feux et des ondes!
D'où partent ces cris déchirants?
Quelles sont ces voix magnanimes?...
La voix des braves expirants,
Qui chantent du fond des abîmes!
Gloire, etc.

Fleurus, champs dignes de mémoire,
Monument d'un triple succès!
Fleurus! champs amis des Français,
Semés trois fois par la victoire!
Fleurus! que ton nom soit chanté
Du Tage au Rhin, du Var au Tibre!
Sur ton rivage ensanglanté
Il est écrit : *L'Europe est libre!*
Gloire au peuple français, il a vengé ses droits :
Vivent la liberté, la patrie et les lois!

Je jure sur les cendres de mon père, qui m'apprit à bégayer l'*Hymne des victoires* de Chénier, qu'on chantait alors :

Gloire au peuple français! il a vengé ses droits :
Vive la République et périssent les rois!

LÉONARD GALLOIS.

TABLE DU SECOND VOLUME.

	Pages.
Barère, rédacteur du *Point du Jour*.	1
Camille Desmoulins, rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant*, de la *Tribune des Patriotes* et du *Vieux Cordelier*.	17
Fauchet et Bonneville, rédacteurs de la *Bouche de Fer*.	75
Condorcet, rédacteur de la *Chronique du Mois*.	97
Robespierre, rédacteur du *Défenseur de la Constitution*.	113
Tallien, rédacteur de l'*Ami des Citoyens*.	145
Cérutti, Grouvelle et Ginguené, rédacteurs de la *Feuille villageoise*.	169
Prudhomme, Tournon et Loustalot, rédacteurs des *Révolutions de Paris*.	187
Fréron et Labenette, rédacteurs de l'*Orateur du Peuple*.	253
Royou et Montjoye, rédacteurs de l'*Ami du Roi*.	295
Mirabeau, rédacteur du *Courrier de Provence*.	321
Babeuf, rédacteur du *Journal de la liberté de la Presse* et du *Tribun du Peuple*.	345
Cloots, l'un des rédacteurs de tous les journaux patriotes.	375
Mallet du Pan, rédacteur du *Mercure de France*.	385
Gorsas, rédacteur du *Courrier des Départements*.	403
Mercier et Carra, rédacteurs des *Annales patriotiques*.	421
Garat, rédacteur du *Journal de Paris*.	447
Momoro, rédacteur du *Journal du club des Cordeliers*.	463
Louvet, rédacteur en chef de la *Sentinelle*.	475
Audouin, rédacteur en chef du *Journal universel*.	489
Rabaut Saint-Étienne, rédacteur du *Moniteur*, etc.	499
Chénier, auteur des hymnes et chants de la Révolution.	503

NOTE POUR LE CLASSEMENT DES PORTRAITS.

Les tables des deux volumes indiquent la place assignée à chaque portrait, à l'exception de celui de Rivarol, qui devra être placé en regard de la page 451 du 1er volume.

Le portrait de Mirabeau donné avec la 8e livraison devra être remplacé par celui de la 17e.

IMPRIMERIE SCHNEIDER ET LANGRAND, RUE D'ERFURTH, 1.